

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1856-1857.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE IMPÉRIALE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN,

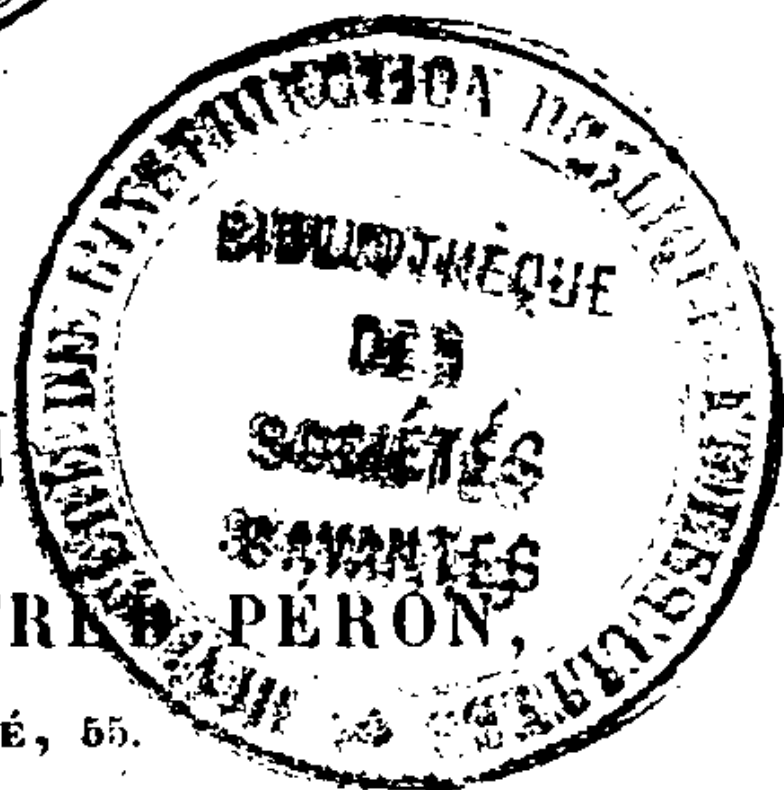
PENDANT L'ANNÉE 1856-1857.



ROUEN

IMPRIMERIE DE ALFRED PERON,

RUE DE LA VICOMTÉ, 55.



—
1857.

Per. 80

12391



L'Académie des Sciences , Lettres et Arts de Rouen , instituée par lettres-patentes de 1744 , confirmées en 1756 , fut rétablie en 1804 et confirmée de nouveau à la Restauration. Elle fut , en outre , reconnue *Établissement d'utilité publique* , par décret du 12 avril 1852.

(Voir le *Précis* de 1852 , p. 383 , et la délib. du 10 fév. 1854.)



EXTRAIT des Statuts réglementaires du 30 août 1848.

Article 39. — L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée , chaque année , dans le *Précis* de ses travaux.



SÉANCE PUBLIQUE
DE
L'ACADÉMIE IMPÉRIALE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN,

TENUE LE 7 AOUT 1857,

Dans la grande Salle de l'Hôtel-de-Ville.

Dès 6 heures et demie, la salle était déjà en partie occupée par les personnes munies de cartes d'entrée.

A 7 heures, les membres de l'Académie et les invités, à la suite des officiers du Bureau, firent leur entrée et allèrent prendre, sur l'estrade, les places qui leur étaient destinées; malheureusement, une réunion du Conseil municipal et d'autres circonstances avaient empêché quelques hauts fonctionnaires de répondre, par leur présence, au vœu de la Compagnie.

Le mauvais temps aussi avait dû rendre l'assistance moins nombreuse, et, cependant, la salle fut bientôt garnie; comme toujours, plusieurs dames figuraient aux premiers rangs.

M. le Président, ayant annoncé l'ouverture de la séance, invita deux des nouveaux membres, MM. De Lérue et Dumesnil, à introduire le récipiendaire; ils présentèrent en

conséquence au Bureau M. le docteur Morel, qui donna aussitôt lecture de son discours de réception, auquel répondit M. le Président.

La parole fut ensuite successivement accordée à plusieurs membres, pour faire connaître à l'auditoire les rapports et les poésies annoncés par le programme, et qui vont être reproduits, dans le même ordre, au commencement du présent volume.

Après la lecture du rapport concernant le concours dont le sujet était *une Notice sur la vie et les ouvrages du général Duvivier*, M. le Président proclama le nom du lauréat, et l'invita à venir recevoir le prix que l'Académie lui avait décerné. Alors se présenta M. Henri FRÈRE, étudiant en droit à Paris, fils de l'un des plus anciens membres de la Compagnie.

Des applaudissements unanimes se firent entendre dans toutes les parties de la salle. L'auditoire manifesta également sa satisfaction à la suite de chaque lecture, surtout après celle de la pièce de vers qui termina la séance.

Y A-T-IL PLUS D'ALIÉNÉS

AUJOURD'HUI QU'AUTREFOIS ?

OU

DE L'INFLUENCE DE LA CIVILISATION

SUR LE

DÉVELOPPEMENT DE LA FOLIE,

PAR M. LE D^r MOREL,

Médecin en chef de l'Asile des Aliénés de Saint-Yon, à Rouen.

DISCOURS DE RÉCEPTION.

MESSIEURS,

Si je cherche d'où peut me venir la faveur qui m'ouvre aujourd'hui les portes de cette Académie, si je me demande comment, étranger à cette ville, j'y reçois déjà les bénéfices d'une généreuse hospitalité, comment enfin il m'est permis de donner le nom de collègues à tant d'hommes distingués dans les sciences et dans les arts, ma réponse sera facile.

Deux fois, Messieurs, dans la même année et à quelques mois de distance, vous avez associé à vos travaux des médecins et des médecins aliénistes, et, en cela, vous avez cédé à des sentiments dont je dois vous tenir compte, au nom de la science que je cultive, au nom de la spécialité à laquelle j'ai dévoué mon existence.

Si donc, pour ce qui me regarde au moins, je me plais à reconnaître que j'ai été mieux protégé par les fonctions que j'occupe que par le mérite intrinsèque des œuvres littéraires que j'ai eu l'honneur de vous offrir, ne croyez pas cepen-

dant que je veuille tomber dans les exagérations d'une fausse modestie. Je suis loin de prétendre que les travaux scientifiques ou littéraires derrière lesquels s'abritent les candidats qui veulent pénétrer dans le sanctuaire des Académies, ne doivent pas être pris en sérieuse considération, et que ces mêmes travaux ne soient pas, pour ceux qui les ont accomplis, un titre glorieux dont ils ont raison d'être fiers. Mais si je dis que ces titres ne sont pas les seuls qu'il est légitime de faire valoir, alors j'aurai signalé les motifs d'une préférence qui m'honore.

Les titres que je veux invoquer sont le zèle et le dévouement dont un homme fait preuve dans l'exercice de fonctions utiles à l'humanité souffrante. Ces titres, je puis les accepter sans vanité; ils sont les seuls que j'aimerais à revendiquer, si, par impossible, j'étais appelé à faire mon propre éloge. Ils font partie d'ailleurs de l'héritage impérissable que nous ont laissé nos devanciers, nos maîtres vénérés, qui, dans la voie si glorieuse et si pénible en même temps qu'ils ont parcourue, n'ont jamais, dans leur drapeau, séparé les mots : *science et humanité* ! Ils constituent d'ailleurs la seule et unique dot que les hommes voués à la science peuvent, le plus ordinairement, léguer à leurs enfants; personne n'a intérêt à les attaquer; ils n'excitent ni jalousie ni animosité, tandis que la science proprement dite a ses nuages et ses obscurcissements, ses doutes et ses déceptions, et souvent, hélas ! à côté des trésors qu'elle découvre et des vérités qu'elle parvient à faire triompher, elle a ses recherches stériles et ses luttes irritantes (1).

Veillez donc, Messieurs, admettre la justesse de ces

(1) « J'ai considéré aussi tous les travaux des hommes, et j'ai reconnu que leur industrie est exposée à l'envie des autres; et qu'ainsi, cela même est une vanité et une inquiétude inutile. » (*Ecclesiast.*, ch. IV, v. 4.)

réflexions, et mon admission au milieu de vous, non-seulement ne pourra plus étonner personne, mais le choix du sujet que je vais traiter me sera, en quelque sorte, imposé par les motifs auxquels, dans ma reconnaissance, je fais allusion, et qu'il m'est si doux de rappeler en cette circonstance solennelle.

Ce n'est pas que je me fasse illusion sur la difficulté qu'il peut y avoir à parler d'aliénation mentale en présence d'un auditoire nombreux, peu familiarisé avec la nature et les causes d'une aussi triste maladie. Loin de là. Je sais que les recherches qui se rapportent à cette immense infortune sont aussi délicates qu'elles sont épineuses. Elles peuvent réveiller de douloureux souvenirs, comme aussi donner lieu à des interprétations erronées, en raison même de la curiosité, pour ainsi dire instinctive, qui pousse l'homme à aborder les mystérieux problèmes de son existence intellectuelle et de son avenir social.

Mais rassurez-vous, Messieurs, en traitant devant vous le sujet de savoir : *s'il y a plus d'aliénés aujourd'hui qu'autrefois*, je resterai dans des limites qui ne froisseront aucune susceptibilité ; je ne raviverai pas les préoccupations bien naturelles du grand nombre de ceux qui se demandent si les maladies de toutes sortes, y compris l'aliénation, si les délits mêmes et les crimes, si les suicides qui effraient si justement notre époque, n'augmentent pas en raison des progrès de la civilisation. Peut-être même me sera-t-il donné d'envisager cet immense et important sujet sous un jour nouveau, et de faire naître au moins quelque espérance dans des esprits trop prédisposés à s'exagérer les maux qui nous menacent, et à prêter une oreille trop favorable aux prophéties de nos modernes Cassandre.

« Depuis quarante ans, » dit Esquirol, qui a traité le même sujet, « depuis quarante ans, je n'ai cessé d'entendre

répéter cette question : Y a-t-il plus de fous maintenant qu'autrefois? »

Je vous dirai, Messieurs, que cette demande, adressée si souvent à l'illustre aliéniste dont je viens de parler, est l'éternelle formule avec laquelle nous abordent ceux qui, pour la première fois, pénètrent dans nos asiles. Expression d'un sentiment qui n'est pas celui d'une simple et vaine curiosité, cette question soulève des problèmes d'un immense intérêt. Insoluble, comme vous le concevez parfaitement avec les seuls éléments de la statistique moderne, puisque nous manquons de termes exacts de comparaison numérique avec le passé, elle nous force à discuter franchement *le grand problème* de l'influence de la civilisation sur les progrès de la raison humaine, ou, si vous préférez, sur l'amélioration de l'état intellectuel, physique et moral de l'humanité.

Mais, avant d'entrer en matière, permettez-moi de vous indiquer la cause principale de l'espèce d'anxiété qui gagne involontairement les meilleurs esprits à l'énoncé de cette simple question : *Y a-t-il plus d'aliénés aujourd'hui qu'autrefois?* il est bien singulier que l'assentiment, pour ainsi dire involontaire, donné à cette demande par beaucoup de personnes qui se hâtent de la résoudre d'une manière affirmative, avant même de l'avoir examinée, il est singulier, dis-je, que cet assentiment repose sur un des plus grands progrès accomplis en ce siècle, et qui sera l'éternel honneur de ceux qui l'ont provoqué.

En effet, Messieurs, les aliénés, dont on se préoccupe tant aujourd'hui, se trouvaient, en conséquence même des préjugés dont ils avaient à souffrir, soustraits au monde extérieur. Ils vivaient inconnus et ignorés, relégués qu'ils étaient dans les tristes milieux où descendait bien rarement la pitié des humains. Ils y étaient les victimes des plus

odieux traitements, et pour ne pas vous tenir plus longtemps sous la pression de ma manière de voir personnelle, je vous citerai une grande autorité, celle d'Esquirol. Or, voici ce que cet illustre médecin disait de la situation des aliénés en France, il y a de cela quarante ans à peine :

« Je les ai vus nus, couverts de haillons, n'ayant que de la paille pour se garantir de la froide humidité du pavé sur lequel ils sont étendus. Je les ai vus grossièrement nourris, privés d'air pour respirer, d'eau pour étancher leur soif, et des choses les plus nécessaires à la vie. Je les ai vus livrés à de véritables geôliers, abandonnés à leur brutale surveillance. Je les ai vus dans des réduits étroits, sales, infects, sans air, sans lumière, enchaînés dans des antres où l'on craindrait de renfermer les bêtes féroces que le luxe des gouvernements entretient à grands frais dans les capitales. — Voilà ce que j'ai vu presque partout en France, ajoute Esquirol; voilà comme sont traités les aliénés presque partout en Europe. » (Esquirol, *des Etablissements d'aliénés en France*, page 400, tome II.)

La preuve de ce fait historique contemporain n'est malheureusement pas difficile à produire, il me suffira de citer d'autres paroles; elles émanent d'un médecin étranger à la France : « Ces infortunés, comme des criminels d'Etat, sont jetés dans des cachots où ne pénètre jamais l'œil de l'humanité; nous les y laissons se consumer dans leur propre misère, sous le poids de chaînes qui déchirent leurs membres. Leur physionomie est pâle et décharnée; ils n'attendent que le moment qui doit mettre fin à leurs tourments et couvrir notre honte. On les donne en spectacle à la curiosité publique, et d'avides gardiens les font voir comme des bêtes rares. Ces malheureux sont entassés pêle-mêle: on ne connaît que la terreur pour maintenir l'ordre parmi eux. Les fouets, les chaînes, les cachots, sont les seuls moyens de persuasion mis en usage par des

employés aussi barbares qu'ignorants. » — Voilà, Messieurs, ce qu'écrivait Reil en 1803, sur l'état des aliénés en Allemagne.

« Ceux qui ont visité les maisons de ce pays, dit encore J. Franck, se rappellent avec effroi ce qu'ils ont vu. On est saisi d'horreur en entrant dans ces asiles du malheur et de l'affliction; on n'y entend que les cris du désespoir, et c'est là qu'habite l'homme distingué par ses talents et par ses vertus. C'est une chose effroyable de se voir assailli par des malheureux, couverts de haillons et dégoûtants de malpropreté, tandis qu'il n'est que les chaînes, les liens et la brutalité des gardiens qui empêchent les autres de s'approcher. »

Je n'arrêterai pas plus longtemps, Messieurs, vos regards sur ce tableau, dont il me serait si facile de charger les sombres couleurs en ne citant néanmoins que la plus stricte vérité. J'ai vu de mes propres yeux, et ceux qui ont visité les asiles d'aliénés en Europe, il y a une vingtaine d'années à peine, ont pu voir les derniers vestiges d'un ordre de choses qui peut nous faire dire avec raison que le progrès de ces institutions ne date que d'hier. Il est donc facile de comprendre combien la question des aliénés et celle de leur accroissement devait être indifférente à ceux qui ignoraient l'existence de pareilles calamités, ou qui se souciaient peu d'en rechercher les causes. Pour les étudier, il aurait fallu descendre dans les plus tristes réduits des prisons et de ces milieux infects où une société, trop peu soucieuse de sa dignité et de ses intérêts moraux, reléguait les mendiants, les vagabonds, les débauchés et les malfaiteurs.

L'organisation si défectueuse des hôpitaux, à la fin même du siècle dernier, n'offrait pas aux aliénés un abri meilleur; qu'on en juge par cette seule phrase du rapporteur de la Commission déléguée par le roi Louis XVI, en 1783, pour

examiner la situation des hôpitaux : « De cet entassement de malades et de mourants, couchant jusqu'à cinq et six dans le même lit, dans des salles de six pieds d'élévation, sortait une vapeur chaude humide des lits entr'ouverts, et, en la traversant, on la voyait se fendre et reculer de l'un et l'autre côté. » (TÉNON, *Mémoire sur les hôpitaux*, préf., page XXIX.)

Vous comprenez facilement, Messieurs, que le sentiment d'un devoir à remplir pouvait seul engager les amis de l'humanité à franchir le seuil de ces asiles de la douleur ; mais, aujourd'hui, quelle différence dans la situation, et quels progrès !

Ces mêmes aliénés, objet autrefois de dégoût et d'horreur, victimes des plus mauvais procédés, comme des préjugés les plus ridicules et souvent barbares, vivent aujourd'hui sous l'égide d'une législation protectrice. Leurs intérêts sont sauvegardés, et tandis qu'ils expiaient autrefois sur les bûchers de prétendus crimes de sorcellerie, la sollicitude des magistrats se hâte de faire intervenir l'autorité de la science lorsque s'élève le moindre doute sur l'intégrité des facultés chez ceux que poursuit la vindicte des lois... Les asiles où ils sont recueillis et soignés ne retentissent plus du bruit des chaînes ; les sombres cachots, Dieu merci ! y sont inconnus, et tout ce qui reste de traces des traitements coercitifs du passé tend chaque jour à disparaître, grâce au progrès de la science. L'existence des malades s'y règle d'après les principes qui fortifient l'intelligence et dirigent la moralité des autres êtres pensants. Bien loin de leur ménager, comme autrefois, l'air et la lumière, on les fait préluder à leur liberté définitive en leur accordant la faculté de se promener au dehors et de jouir du spectacle de la nature, bonheur inexprimable qui arrachait à un malheureux insensé ces simples mais douloureuses paroles : *Ah ! qu'il est beau de voir le soleil !*

Il y avait trente ans que cet infortuné n'était sorti de son cachot.

Cet exposé succinct que je suis si heureux de présenter à vos regards, chacun de vous, Messieurs, est à même de le vérifier, et ce n'est un mystère pour personne. On peut ignorer quelle était autrefois la position des aliénés, mais il est impossible de méconnaître que si leur sort actuel est sinon digne d'envie, il est du moins en rapport avec les devoirs imposés aux hommes par la civilisation chrétienne.

Les asiles qui honorent aujourd'hui la France, l'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie, tous les pays européens, en un mot, aussi bien que l'Amérique et les Etats-Unis, ne laissent rien à envier aux autres institutions hospitalières, et les sacrifices que s'imposent la plupart de nos départements, celui de la Seine-Inférieure entr'autres, le premier de tous par la manière large et généreuse dont il comprend les obligations de la loi du 30 juin 1838, indiquent assez combien la société actuelle tient à cœur de remplir ses devoirs, combien elle se montre digne d'inaugurer une ère nouvelle pour la civilisation. Mais, ainsi que je vous le faisais pressentir, Messieurs, c'est du spectacle même des progrès accomplis de nos jours qu'est sortie l'appréciation la plus universellement accréditée sur le nombre toujours croissant des aliénés. Le cri d'alarme, poussé par des esprits effrayés outre mesure, a retenti au sein de beaucoup d'administrations particulières; on craint d'être débordé par les conséquences d'un mal qui menace les ressources pécuniaires de nos départements; et, par la raison que l'on ne cache plus les aliénés, on est tenté d'en voir partout.

Et quel intérêt, Messieurs, y aurait-il à les cacher? Les préjugés qui faisaient regarder l'aliénation comme un mal honteux qu'il importait de soustraire à tous les regards, tendent tous les jours à disparaître. Les soins dont on en-

ture cette grande infortune ne sont plus un outrage à la dignité humaine, et lorsqu'une famille pauvre vient à être frappée dans ses affections, elle a hâte de s'adresser à l'autorité tutélaire qui peut lui ouvrir les portes du séjour hospitalier de nos asiles. Y a-t-il donc lieu de s'étonner que la population des asiles augmente? Oui, sans doute, cette population augmente partout; cela est incontestable; mais ce fait prouve-t-il d'une manière absolue que l'aliénation soit en progrès dans le corps social? Je ne le pense pas, Messieurs. Encore une fois, le fait de l'accroissement des aliénés dans les asiles nous confirme que l'Autorité comprend actuellement d'une manière bien plus large l'amélioration et le perfectionnement des intérêts sociaux. Elle place aujourd'hui dans les asiles, non-seulement les aliénés proprement dits, mais ces êtres infirmes et dégénérés désignés sous les noms d'imbéciles, d'idiots et de crétins, et qui, étalant autrefois dans nos rues et sur nos places publiques le triste spécimen de leur déchéance intellectuelle, physique et morale, ne laissaient pas de devenir un sujet de danger incessant, soit pour eux-mêmes, soit pour la société, soit enfin pour leur propre famille. Notre amour-propre de médecin n'est pas toujours flatté de ces admissions, qui ne laissent aucune chance à la guérison de malheureux dont l'état est irremédiablement fixé au moment de leur naissance; mais ce n'est pas ce qui doit nous préoccuper d'une manière exclusive. Nous constatons un progrès, et nous sommes heureux de remercier publiquement ceux qui le provoquent. Nous serions injustes si, dans les sentiments de gratitude qui nous animent, nous n'en reportions pas une part bien méritée à l'Administrateur si zélé de cet important département, dont le cœur, vous le savez tous, Messieurs, n'est fermé à aucune infortune.

Mais si je suis parvenu, Messieurs, à vous démontrer les motifs de l'augmentation des aliénés dans nos asiles,

je n'ai pu encore rassurer vos esprits sur le nombre des aliénés qui existent dans la société. Vous m'objecterez que rien ne prouve que, les causes de la folie devenant de jour en jour plus actives, il n'arrivera pas que les asiles ne pourront plus suffire à ceux qui devront y être isolés. L'objection est grave et sérieuse; voyons sur quoi elle s'appuie.

Il doit vous paraître bien naturel, Messieurs, que ceux qui arguent de l'augmentation des aliénés dans les asiles à l'accroissement de ces malheureux malades dans la société, appuient leur assertion sur les documents de la statistique, et c'est ce qu'ils n'ont pas manqué de faire, en déduisant toutefois des renseignements encore très incomplets qu'ils ont pu recueillir, une conclusion que je vais dans un instant livrer à votre appréciation. Il paraît bien établi que le nombre des aliénés est plus considérable dans les grands centres de population et dans tous les lieux où l'activité humaine se déploie d'une manière exagérée dans le sens des intérêts matériels, des jouissances et des raffinements du luxe, des péripéties extrêmes de la misère et des luttes incessantes que provoque la conquête des positions sociales. Le même fait se reproduit pour le suicide. Des statisticiens modernes ont prouvé que le suicide devient plus fréquent à mesure qu'on se rapproche de Paris. Cette assertion est incontestable, et ce n'est pas seulement la capitale de la France qui nous en donne la preuve, mais les grands centres départementaux sont soumis à la même loi. A Rouen et au Havre, par exemple, le nombre des aliénés est relativement plus considérable que sur les autres points du département. Mais nous savons aussi que beaucoup de folies, dans les localités que je viens de citer, se déclarent au sein de cette population flottante qui vient de tous les points d'un département ou d'un empire, chercher, dans les grands centres ou dans la capitale, des ressources dont à distance elle

s'exagère si souvent la portée. Mais enfin a-t-on produit des chiffres, me direz-vous ? La statistique la plus récente est celle du docteur Maria Rubio, publiée en 1848. D'après cet auteur, on trouve en Ecosse 1 aliéné pour 417 habitants ; 1 pour 446 dans le canton de Genève ; 1 sur 550 en Norwège ; 1 sur 816 en Belgique ; 1 sur 700 en Angleterre ; en Prusse, 1 sur 1000 ; 1 sur 1,223 en Hollande ; 1 sur 1667 en Espagne ; 1 sur 1,733 en France (soit 21,000 aliénés environ) ; 1 sur 2,425 en Irlande ; 1 sur 3,698 en Italie ; 1 seul par 5,848 habitants dans toutes les possessions du Piémont ; la proportion serait peut être plus forte encore en faveur de la Russie.

Dans cette statistique où la France, croyons-nous, devrait figurer pour un chiffre plus élevé, on trouve des différences considérables et jusqu'ici inexpliquées, dans la proportion relative des aliénés, depuis l'Ecosse qui en compte 1 sur 417, jusqu'au Piémont qui en compte 1 sur 5,848. Evidemment, pour ce dernier pays, l'on n'a pas rangé parmi les aliénés ces êtres dégénérés désignés sous le nom de *crétins*, qui doivent leur triste infirmité à la constitution géologique du sol, et qui peuplent, dans des proportions considérables, la Maurienne, la vallée d'Aost et les régions montagneuses des Alpes. La même anomalie se retrouve entre les divers départements de la France, puisque, à n'en juger que par les aliénés renfermés dans les asiles de Saint-Yon et de Quatre-Mares, la proportion pour la Seine-Inférieure serait de 1 sur 650 à 700 habitants. Les contrées pauvres, a-t-on dit, ont en compensation moins d'aliénés, et réciproquement les grandes villes en comptent plus que les campagnes, et Paris figure pour plus du *sixième* des aliénés indigents du pays. Ces malheureux, est-il besoin de le rappeler, proviennent en partie des départements et même des pays étrangers, qui s'en débarrassent ainsi à peu de frais.

On comptait en France, à la fin de 1850, d'après le docteur Parchappe, 16,719 aliénés indigents, entretenus pour la plupart au compte des départements dans les asiles publics et privés de la France. Ce chiffre, certes, n'est pas énorme, mais en admettant même que, eu égard au nombre de ceux qui ne peuvent se faire recevoir dans les asiles, et, qu'à leurs risques et périls, les familles doivent garder chez elles, ce chiffre fût porté au double, je ne vois pas encore ce que cette proportion aurait d'inquiétant pour une population de 36 millions d'habitants. Si vous me permettez maintenant, Messieurs, de citer mes propres convictions, je vous dirai que l'établissement d'un asile pour chaque département, soit pour une moyenne de 500,000 habitants, me paraît une chose indispensable dans l'intérêt de la société et des malheureuses victimes de cette maladie. En admettant que chacun de ces asiles renferme 500 malades, et ce chiffre serait bien facilement atteint, on pourrait calculer que le nombre des aliénés, qui en France ont besoin d'être isolés, monterait à 1 sur 1,000 habitants environ.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, de ces probabilités, les esprits impatients de conclure n'ont pas attendu que les statistiques que je viens de citer fussent rectifiées par des documents nouveaux. Ils n'ont pas manqué de raisons pour expliquer la cause des différences, selon les pays, dans la population des aliénés. Cette cause, hâtons-nous de la produire, roule presque exclusivement sur l'appréciation suivante : *le nombre croissant des aliénés est en rapport avec les progrès de la civilisation.*

Je n'ai pas attendu jusqu'à ce jour, Messieurs, pour combattre une pareille manière de voir, et si je me permets de reproduire devant vous le tableau de nos discussions médicales à ce sujet, c'est que cette question se rattachant à la philosophie de l'histoire, à l'économie politique,

au mouvement des sciences, des arts et de l'industrie, vous êtes conséquemment des juges compétents pour apprécier l'influence de la civilisation sur les progrès ou la décadence de l'esprit humain.

Et d'abord, si l'accusation portée contre la civilisation est vraie, il faudra supposer que les peuples qui se rapprochent le plus de l'état de nature, sont relativement mieux préservés et des maladies qui affligent l'espèce humaine en général et de l'aliénation en particulier.

Il faudra prouver que chez ces mêmes peuples, et qu'au sein de ces mêmes sociétés où l'élément civilisateur, comme en Orient par exemple, est stationnaire, le sens moral des masses est meilleur, leur intelligence sinon plus cultivée au moins plus droite, plus juste, moins facile à se laisser égarer par les innombrables mirages de l'imagination et par les trompeuses hallucinations des sens.

En effet (et sans chercher en ce moment si ceux qui soutiennent cette thèse se sont fait une idée bien exacte de ce qu'il faut entendre par le mot *civilisation*), il semble logique de supposer qu'un calme plus grand de l'esprit, une manifestation moins tumultueuse des sentiments ambitieux qui dévorent et tourmentent nos sociétés avancées, soient l'apanage des sociétés immobilisées. On n'observe jamais ou rarement dans ces sociétés (et toujours au dire des théoriciens que je combats), ces révolutions qui depuis un demi-siècle surtout, semblent ébranler périodiquement le sol de la vieille Europe. Les ardeurs du gain n'y entraînent pas les individus dans des expéditions lointaines ; la nature des institutions politiques et religieuses n'y développe pas ces ambitions dévorantes, ces perplexités de la conscience qui sont les résultats de ce fatal esprit de liberté que quelques personnes sont tentées de maudire et qui n'en fait pas moins partie de la vie intellec-

tuelle et morale des peuples, à tel point que cet esprit ne pourra s'éteindre qu'avec la civilisation qui l'a produit. En un mot, le progrès dans les sciences, les arts et l'industrie, progrès qui ne peut pas (nous en conviendrons nous-mêmes dans un instant), s'accomplir sous de douloureux sacrifices, n'y torture pas les imaginations, ajoute-t-on encore, sous ces mille formes diverses qui sont déjà l'ombre de la folie, quand ce n'est pas la folie elle-même.

Telle est, Messieurs, la thèse, abstraction faite de toutes les maladies qui peuvent affliger l'espèce humaine et troubler la raison des individus, telle est la thèse que l'on est obligé de soutenir, quand on veut prouver que l'augmentation de la folie est en rapport avec les progrès de la civilisation.

Cette thèse, assez spécieuse en elle-même, le devient davantage, quand on transporte le même esprit d'observation chez les peuples à l'état d'enfance qui est celui des indigènes de l'Amérique, de la Polynésie et des nombreux rameaux de la race africaine, car c'est en vain, dit-on, que l'on chercherait chez beaucoup de ces nomades l'élément de la folie, la chasse et la pêche ou la nature prévoyante devant fournir à tous leurs besoins. Mais il est temps de voir, Messieurs, ce qu'il y a de vrai au fond de ces arguments, c'est ce que je vais faire dans un rapide examen pour lequel je demande toute votre indulgence.

Le sujet est immense, et je ne puis, pour ainsi dire, vous en tracer que le programme. Il me suffira, après que vous m'aurez entendu, de vous laisser cette conviction : que ceux qui ont compris la civilisation ainsi que nous l'avons représentée, en citant leur propre manière de voir, en ont trouvé la définition dans cette fatale boîte de Pandore d'où sont sortis tous nos maux, et au fond de laquelle

des esprits chagrins et méfiants semblent même nous interdire de chercher l'espoir d'un avenir meilleur.

Je suis prêt, Messieurs, à faire aux honorables adversaires que je combats toutes les concessions possibles. J'aime à croire avec eux que, dans l'origine des sociétés, un certain nombre de familles vivaient heureuses sous une autorité patriarcale, et que les causes perturbatrices de la raison devaient être aussi rares que le petit nombre de passions à satisfaire. J'admets sans peine encore que la vie des peuples pasteurs ne pouvait répondre, par les points restreints de sa circonférence, aux innombrables appétits que développent les besoins intellectuels et matériels des peuples modernes; mais c'est en vain que je voudrais fixer des limites immuables à cet âge d'or qui, je le crains bien, n'a complètement existé que dans l'imagination des poètes, et qui, dans tous les cas, a duré fort peu de temps. Je m'en rapporte, et personne ne m'en fera un reproche, à ce que m'enseigne la foi. La création de l'homme, ainsi que nous l'apprennent les livres saints, a presque coïncidé avec celle de sa chute. Dès l'origine des choses, le bien s'est trouvé en présence du mal, et la lutte que l'esprit oriental a personnifiée dans Arimane et Oromaze, s'est continuée à travers les siècles sur cette mer, incessamment grossie par les pleurs et le sang de l'humanité. C'est l'histoire à la main que nous pouvons entreprendre cette étude, et c'est dans les documents et dans les traditions les plus recommandables que nous trouvons les preuves de l'existence de la folie, maladie qui, pour apparaître avec ses formes les plus variées, n'a pas attendu que les peuples fussent arrivés à l'apogée de leur civilisation.

L'Écriture nous apprend que lorsque David, fuyant la colère de Saül, vint chercher un refuge à la cour d'Achis, roi de Geth, il contrefit l'insensé en se heurtant contre les

poteaux et en laissant découler sa salive sur sa barbe, c'est ce qui fit dire au prince des Philistins : « Vous voyez bien que cet homme est fou, pourquoi nous l'avez-vous amené ? Est-ce que nous n'avons pas assez de fous sans nous amener celui-ci afin qu'il fît des folies en ma présence ? Devait-on laisser entrer un tel homme en ma maison (1) ? »

L'appréciation d'Achis ne suffit-elle pas pour établir que des états similaires existaient, et qu'on savait les reconnaître à des signes certains ?

La sombre fureur de Saül, la dégradation physique et morale du puissant roi de Babylone, ne sont-elles pas l'indice de ces troubles de l'âme dont nous pouvons rechercher les analogies dans les faits que nous avons sous les yeux, sans qu'il soit nécessaire de mettre en doute pour cela l'intervention divine dans les destinées humaines, ainsi que l'authenticité des châtiments infligés aux grands coupables. Ce n'est que lorsque le temps marqué de Dieu eût été accompli, que l'Écriture fait dire au roi déchu, qui avait été chassé de la compagnie des hommes, et dont les cheveux avaient crû comme les plumes d'un aigle et les ongles comme les griffes d'un oiseau : *Moi, Nabucadnezar, j'élevai les yeux au ciel, et le sens et l'esprit me furent rendus* (2).

Si, d'un autre côté, nous remontons à l'origine de l'histoire de la race hellénique, nous voyons la folie être la compagne inséparable des écarts de l'imagination, de l'entraînement dangereux que produisent les passions violentes, ainsi que la conséquence des maladies spéciales, qui, à toutes les époques de l'humanité, ne l'oublions pas,

(1) *Livre des Rois*, ch. XIX, v. 20, 21 et suiv.

(2) *Daniel*, v. 26, 27, 28 etc.

Messieurs, ont été déterminées par certaines influences climatériques et telluriques. Sans doute, nous ne tenons pas à contredire ici les poètes et les écrivains dont les récits ont imprimé aux folies furieuses d'Hercule, d'Ajax, d'Oreste, d'Athamas, d'Alcméon et de tant d'autres, le caractère sacré que donne l'intervention des dieux ; mais la science est assez avancée de nos jours pour faire des rapprochements utiles. Elle nous révèle, non-seulement l'existence de ces folies individuelles d'une nature bien caractérisée, mais elle nous apprend que les épidémies intellectuelles, si fréquentes au moyen-âge, n'étaient pas inconnues en ces temps reculés.

Une des formes d'aliénation que l'on rencontre le plus souvent dans l'antiquité, est la mélancolie, avec la prédominance d'un délire qui fait croire aux malades qu'ils sont changés en animaux. C'est la vésanie, que les auteurs grecs ont décrite sous le nom de *lycanthropie*. On voit alors ces malheureux errer dans les campagnes et rechercher les lieux sauvages. Ils rôdent dans les cimetières et hurlent à la façon des animaux (*λυκανθρωπια*). Si nous en croyons Marcellus Sideta, contemporain de Galien, cette sorte de folie se développait épidémiquement en Arcadie dans le mois de février ; et le délire particulier aux Scythes, qui croyaient être changés en femmes, d'après Hérodote (*melancholia Scytharum*), semblait tenir aussi de cette forme de perturbation mentale.

Les observations particulières rentrent facilement, du reste, dans une classification générale, et les filles de Prætus, que le médecin Mélampe guérit avec l'ellébore, étaient affectées de ce genre de folie : *Prætides implerunt falsis mugitibus agros*.

Encore une fois, Messieurs, l'existence de la folie, celle de ses formes les plus variées, et cela, à des époques bien antérieures, est un fait incontestable, et, pour le médecin,

ce phénomène n'a rien d'insolite. Il faut bien l'avouer, on perd généralement de vue que la folie n'est pas le résultat exclusif des passions qui agitent la société, la conséquence des préjugés et des erreurs qui y règnent, et des mauvaises doctrines qui égarent les intelligences et pervertissent les cœurs. L'exagération de cette manière de voir a longtemps fait confondre les aliénés avec les coupables, et c'est ce qui fait que la commisération à l'égard des premiers a été aussi tardive. Sans doute, il en est beaucoup qui ne doivent attribuer qu'à eux-mêmes et à leurs passions honteuses, ainsi qu'à l'influence des misères et des excès inséparables de toute civilisation, la triste décadence de leur raison; mais nous savons pertinemment aujourd'hui que les maladies du corps qui dérangent momentanément l'harmonie de nos fonctions, peuvent, à leur tour, avoir pour conséquence un trouble plus permanent dans la libre évolution des actes de l'intelligence. On peut avancer, sans être taxé de matérialisme, que l'intégrité des fonctions cérébrales est la condition indispensable de l'intégrité des fonctions de la pensée, et que deux éléments, l'un matériel, l'autre spirituel, existent et concourent l'un et l'autre dans la manifestation des phénomènes de la raison, aussi bien que dans celle des phénomènes de la folie.

Vous le voyez donc, Messieurs, rien qu'en étudiant l'action des causes de la folie dans ce qu'elles ont de plus essentiel et de plus philosophique, nous pouvons déjà conclure que personne, quel que soit son degré de raison antérieure, de science et de moralité, quel que soit le milieu qu'il habite, l'époque à laquelle il vit, que personne, dis-je, ne saurait se flatter d'être à jamais soustrait à une pareille maladie.

« Chacun, » dit Esquirol, « peut s'assurer qu'il n'attirera pas sur lui la vindicte des lois; quel est celui qui peut se promettre qu'il ne sera pas frappé d'une maladie qui

marque ses victimes dans tous les âges de la vie, dans tous les rangs, dans toutes les conditions?...» Et, partant de cette idée pour attirer sur ces malheureux une pitié qui leur était encore assez généralement déniée à l'époque où il écrivait, ce grand médecin ajoute : « Ceux pour qui je réclame sont presque toujours victimes des préjugés, de l'injustice et de l'ingratitude de leurs semblables.... Ce sont des pères de famille, des épouses fidèles, des négociants intègres, des artistes habiles, des guerriers chers à leur patrie, des savants distingués... ..ce sont des âmes ardentes, fières et sensibles.»

Mais, me dira-t-on, cette manière de voir est celle de tout le monde; nous l'admettons parfaitement; mais cela prouve-t-il que le nombre des aliénés ne s'accroît pas d'une manière inquiétante? Toutefois, que l'on me permette d'arriver, par l'induction philosophique, à la conclusion de la thèse inverse que je soutiens, et qu'on me laisse m'appuyer sur les données qui peuvent la rendre claire et intelligible. Plus la théorie à laquelle je me rattache peut, à première vue, paraître paradoxale, plus j'éprouve le besoin de préparer vos esprits à l'accepter, et à se rallier avec moi aux conséquences qui en résultent dans l'intérêt de l'hygiène et du traitement des troubles de la raison. Je reprends donc l'historique de l'évolution de la folie à travers les siècles, les âges et les diverses civilisations existantes ou éteintes.

Au moyen-âge, il faut bien l'avouer, la manière de comprendre l'aliéné n'était pas toujours en rapport avec les doctrines scientifiques modernes. On confondait parfois les malades avec les *maléficiers* et les *sorciers*, et on leur réservait la même peine infamante. C'est la peine à laquelle ne put échapper l'héroïne qui sauva la France, et à laquelle une justice tardive a élevé, sur le lieu même de son supplice, une statue que la reconnaissance des peuples, si elle

était provoquée, remplacerait bien vite par un monument plus digne de cette vierge immortelle.

Vous savez aussi bien que moi, Messieurs, combien étaient nombreuses et fréquentes les épidémies intellectuelles au moyen-âge, et, dans l'impossibilité où j'en suis de vous faire l'histoire psychologique de cette époque, permettez-moi d'arrêter un instant votre attention sur des faits qui vous prouveront la justesse de la réflexion de l'historien Robertson. Cet auteur avance que l'exaltation qui, à certaines époques, s'empare des esprits, amène des phénomènes qu'il qualifie de folie, ou ressemblant à la folie (*resembling insanity*); et que cette exaltation n'épargne pas même l'enfance; on en a la preuve à diverses périodes de notre histoire. Permettez-moi de vous en citer un exemple qui se rattache aux phénomènes de la première enfance.

En 1212, il n'était question, dans toute la France, que d'un jeune berger, appelé Etienne, qui demeurait dans un village des environs de Vendôme. On racontait de lui des choses extraordinaires; il se donnait comme l'envoyé de Dieu, qui lui serait apparu sous la forme d'un étranger et lui aurait remis une lettre pour le roi. Des signes particuliers justifiaient sa mission aux yeux des peuples égarés; ses moutons se seraient inclinés devant lui en signe de vénération, et bientôt une grande quantité d'hommes et d'enfants vinrent le trouver pour lui rendre hommage et le suivre partout où il voudrait les conduire. Il reçut l'oriflamme à Saint-Denis et prêcha la croisade. Les hymnes du départ retentirent en tous lieux, et rien ne put arrêter l'impulsion générale des enfants, qui prirent la croix pour suivre le jeune pâtre. La désolation des parents, à propos de ces manifestations étranges, était à son comble. Leurs larmes et leurs prières furent impuissantes à fléchir ces jeunes cœurs que dévorait le zèle d'aller délivrer les lieux

saints. Ils méconnaissaient l'autorité de leurs pères, et quand ceux-ci voulaient employer la force pour briser cet entraînement, ce n'étaient pas seulement les pleurs et les cris des enfants qui faisaient céder les volontés supérieures, mais des accidents nerveux de toutes sortes; des crampes, des convulsions se manifestaient avec une telle intensité, qu'aucune force humaine n'était capable d'arrêter cet élan général. Les fils des comtes et des barons s'élancèrent sur les traces du pâtre Etienne avec la même ardeur que les fils des paysans; il enrôla dans sa troupe beaucoup de jeunes filles habillées en hommes, et l'on vit, chose presque incroyable pour notre époque, une armée de près de 30,000 enfants se diriger sur Marseille, les uns à pied, les autres à cheval, et marchant, bannières déployées, aux cris de *Vive Jérusalem!* Ils étaient persuadés, d'après ce que leur avait dit Etienne, qu'arrivés au terme de leur expédition, les eaux de la mer se retireraient devant eux, et leur exaltation nous explique le courage avec lequel ils supportèrent les privations et les souffrances inséparables d'un pareil voyage. Beaucoup périrent en route, un grand nombre fut recueilli par les habitants des pays où ils passèrent; mais, à leur arrivée à Marseille, ils étaient encore assez nombreux pour que des marchands, qui spéculaient sur l'égarement de ces petits malheureux, en mémoire desquels Grégoire IX fit bâtir l'église des Saints-Innocents, pussent en charger cinq grands navires. Deux de ces vaisseaux périrent en mer; les trois autres abordèrent à Bougie et à Alexandrie, où les infâmes conducteurs de ces pauvres innocents les vendirent aux Sarrasins.

Des faits analogues, dit le psychologue Ideler, se passaient, à la même époque, en Allemagne (1); et, chose

(1) Ideler, *Über religiösen Wahnsinn*.

étrange, tous ces enfants étaient dominés par la croyance que les eaux de la mer se retireraient à leur approche. Un grand nombre avait des accidents convulsifs et cataleptiques, quelques-uns avaient le don de prophétie, ainsi que cela s'est vu bien plus récemment dans les Cévennes, où des enfants de trois et quatre ans présentaient, à l'époque de nos funestes dissensions religieuses, le triste spectacle du délire propre aux convulsionnaires de toutes les époques.

A Dieu ne plaise, Messieurs, que je veuille déduire de tous ces faits une conclusion hostile aux idées religieuses qui prédominaient dans le moyen-âge, et qui font encore la base de nos croyances. Je ne m'attaque ici qu'à l'esprit d'erreur, d'ignorance et de mensonge, parfaitement distinct de l'esprit de vérité. J'ai intérêt à faire voir qu'à toutes les périodes historiques où s'est reproduit cet esprit d'erreur, au moyen-âge comme à l'époque actuelle, parmi les sectaires américains comme parmi les exaltés du Nord de l'Allemagne, de la Norvège et de la Suède, ont surgi des phénomènes maladifs que nous regardons, à juste titre, comme le prélude des désordres les plus graves de l'intelligence et des sentiments, et cela, non pas seulement chez les individus, mais dans les masses.

Le temps me pressé, Messieurs, la patience que je vous demande, l'attention que vous voulez bien me porter ont des bornes, et cependant, je ne puis faire autrement que de prouver qu'au sein de l'ignorance et de la barbarie du moyen-âge, pour me servir d'une expression consacrée, mais dont la justesse absolue est très contestable, comme aussi au sein des lumières du XIX^e siècle, d'imagination, cette folle du logis, s'est plu à établir sur les fascinations de l'erreur les bases fragiles de son fantastique empire. Cette conclusion n'est nullement hostile à la chose que je soutiens, je ne prétends en aucune façon que, de nos

jours, la raison ait toujours plané d'une manière inaltérable dans le ciel calme et serein qu'habite la vérité, et qu'elle ne se soit jamais égarée dans les ténébreux méandres des régions chères à l'esprit d'erreur et d'imposture..... Si je soutenais le contraire, l'histoire des folies modernes, Messieurs, serait là pour me démentir, et je suis le premier à reconnaître que les extravagances commises par les exaltés des sectes religieuses de l'Inde et les fakirs de l'Orient, se déduisent aussi naturellement des causes qui les ont produites, que les folies des Jerkers (secoueurs), et des Berkers (aboyeurs), dont on peut être témoin aux Etats-Unis en plein XIX^e siècle. Il y a longtemps déjà, que je publiais que l'exagération des meilleurs sentiments, les fausses interprétations données à nos devoirs religieux par la superstition et les préjugés, par l'imposture qui bénéficie sur la crédulité des hommes, par les nombreuses erreurs, en un mot, qui troublent la raison et pervertissent les sentiments, que toutes ces causes font surgir, dans tous les temps, dans tous les lieux et à toutes les époques, les mêmes extravagances et les mêmes folies.

J'ai parlé des sectes religieuses de l'Amérique et j'ai fait allusion à des actes particuliers d'extravagances dont nous avons à apprécier le point de départ et la portée. Veuillez donc assister avec moi, par la pensée, à quelques-uns de ces *meetings* où les sentiments et l'imagination des auditeurs sont excités outre mesure, et vous verrez se reproduire ces phénomènes dont nous avons parlé comme étant très communs à une autre époque, phénomènes que les médecins expliquent, mais qui n'en humilient pas moins profondément notre raison.

La secte des Mormons, qui s'appellent eux-mêmes les saints des derniers jours, est née d'hier, et ses adhérents ont déjà fondé un Etat qui a lutté les armes à la main

contre la toute-puissance des Etats-Unis; écoutez plutôt un historien qui a été témoin de faits prodigieux qui se sont manifestés un grand nombre de fois, au milieu des péripéties de ce drame religieux moderne. (1)

Une nouvelle ardeur, une nouvelle énergie semblent infusées dans la secte nouvelle, et il se répand partout de si merveilleuses histoires de visions, de voix entendues du ciel et de miracles, qu'on accourt de toutes parts de la région des lacs, pour juger par ses yeux d'une chose si nouvelle. Les extases sont fréquentes; des hommes et des femmes tombent par terre dans les assemblées publiques, se roulent, se tordent les mains, montrant dans les cieux les anges qui les accompagnent dans leurs aventureuses pérégrinations. Les uns parlent des langues inconnues, et déclarent qu'ils veulent immédiatement convertir les Indiens; d'autres tombent en syncope; d'autres se précipitent hors des portes et courent les champs; d'autres encore montent sur des bornes et des tronçons d'arbres pour mieux se faire entendre, et ils improvisent dans des langues étrangères. Quelques-uns ramassent des pierres et prétendent lire des caractères miraculeusement tracés, mais qui disparaissent soudain; ou bien ils trouvent des morceaux de parchemin, tombés, disent-ils, sur eux du ciel et scellés du sceau du Christ, mais ils ne les ont pas plutôt copiés qu'ils s'évanouissent. La plus grande excitation règne dans leurs *meetings*, et tout cela, dit l'auteur que je cite, est attribué à l'effusion de l'esprit.

Eh bien! Messieurs, à l'audition de ces récits, croyez-vous être à l'époque actuelle? Et pourtant, ainsi que

(1) *Les Mormons, ou les saints des derniers jours, dans la vallée du Grand-Lac-Salé*, par le colonel Gunnison.

j'avais l'honneur de vous le dire , ces faits sont d'aujourd'hui ; ils se passent sous nos yeux ; ils se reproduiront partout et toujours sous l'influence des mêmes causes ; mais tout ce que l'on peut dire, c'est que de nos jours le danger de leur généralisation est moins grand qu'autrefois, les phénomènes pathologiques qu'ils suscitent sont moins graves , et les croyances qui en découlent plus éphémères. Nous pouvons assurer hardiment qu'il n'est aujourd'hui, grâce à cette même civilisation que je défends, et que je regarde comme inséparable du progrès scientifique et moral , qu'il n'est, dis-je , aucune erreur de l'imagination qui ait chance de viabilité et qui soit capable de se tenir debout en présence de l'étendard réuni de la foi et de la raison.

Vous voyez immédiatement, Messieurs, combien la question, examinée à ce point de vue, étend l'horizon de nos recherches. Nous allons nous demander , non pas précisément s'il y a plus d'aliénés à une période historique qu'à une autre , mais si les sources où se régénère l'intelligence, si les moyens d'amélioration intellectuelle , physique et morale de l'esprit humain , ne se retrouvent pas plus sûrement aux époques de progrès qu'aux époques d'obscurcissement ou de décadence, dans la civilisation des peuples occidentaux que dans celle des peuples immobilisés. Nous allons examiner si le progrès avec tous les périls et les agitations qui l'accompagnent , agitations inévitables, nécessaires même quand on connaît les instincts de la nature humaine, n'est pas préférable à cet état de nature que quelques philosophes , qui se garderaient bien d'en profiter si on leur en donnait le choix, nous ont présenté comme le seul capable de réaliser le bonheur que l'homme puisse goûter ici-bas. Si la réponse, ainsi que vous le prévoyez déjà, est affirmative, je ne vois pas pourquoi le nombre des aliénés s'accroîtrait d'une ma-

nière fatale, et s'il n'est pas au contraire légitime de supposer que l'avenir de l'humanité sera meilleur que son passé.

Encore une fois, Messieurs, le respect que nous devons à de saintes et vénérables croyances n'est nullement en cause dans cette manière d'apprécier la question. « Quand l'esprit humain, » dit l'auteur que j'ai déjà cité, « est dans l'attente de grands événements, et que la passion fermente dans tous les cœurs, les facultés intellectuelles peuvent être excitées à un tel point, que les actes qui en dérivent deviennent irréguliers, extravagants, et comme entachés de folie. Aussi, ajoute cet auteur, de tels actes doivent plutôt être attribués à la folie qu'à cette religion qui, s'appuyant sur la plus pure des morales, nous commande de modérer nos passions. »

Ainsi donc, Messieurs, pour rester dans les limites d'une juste appréciation, il ne faut pas se hâter de taxer immédiatement de folie les actes qui sont le produit de l'exaltation des sentiments sous l'influence d'une cause générale qui agit sur tous les esprits et dont l'effet n'est pas permanent. Admettons seulement le danger de situations pareilles pour l'exercice normal de nos facultés, et ne faisons pas légèrement le procès au passé, et surtout au moyen-âge, pour des faits qu'aujourd'hui nous pouvons étudier tranquillement et en dehors de l'atmosphère intellectuel et moral où vivaient les peuples à telle ou telle phase historique.

Je voudrais, Messieurs, pouvoir m'arrêter plus longtemps à ce moyen-âge si fertile en enseignements pour ce qui regarde l'évolution de l'esprit humain, et l'interprétation des faits extraordinaires qui s'y sont accomplis avec une spontanéité sans égale, sous l'empire de cette foi vive qui pénétrait tous les cœurs et rayonnait d'une façon identique dans toutes les intelligences. Je voudrais exa-

miner avec vous si les troubles passagers qu'éprouve le système nerveux sous l'influence d'une idée ou d'un sentiment qui exalte toutes nos forces intellectuelles, ne doivent pas être distingués, pour le diagnostic au moins, des hallucinations ordinaires des véritables aliénés. Je voudrais aussi réagir contre ce froid esprit de critique, qui, à force de fixer les conditions de la raison, voit des aliénés partout, et finirait par nous faire douter individuellement de notre propre intelligence. On peut lire, dans l'ouvrage de l'un de ces critiques (LEURET, *Fragments psychologiques*), qu'entre Descartes, qui plaçait le siège de l'âme dans la glande pinéale qui se trouve dans le cerveau, et l'idée malade de cette aliénée qui prétendait avoir dans le ventre un concile d'évêques, il n'y a aucune différence. Le plus sage des philosophes grecs, Socrate, n'a pu trouver grâce en présence de cette manière d'apprécier la question; son démon nous prouve que c'était un halluciné, un fou! Et la jeune héroïne de Domremi, par la raison qu'elle avoue ingénument à ses juges son obéissance constante à la voix de ses saintes protectrices, sainte Catherine et sainte Marguerite *qu'elle contemple, non des yeux de l'imagination, mais des yeux corporels*, eh bien! elle aussi est rangée parmi les hallucinées qui peuplent nos asiles! Elle a beau avoir accompli de grandes choses avec un courage et une prudence sans égale, elle a beau s'écrier avec ingénuité, et en même temps avec la plus grande sagesse, après avoir fait sacrer Charles VII à Rheims : « Plust à Dieu mon créateur, je puisse maintenant partir, abandonnant les armes et aller servir mon père et ma mère, en gardant leurs brebis avec ma sœur et mes frères, qui moult se réjouiraient de me voir. » N'importe! Jeanne d'Arc ne trouvera pas grâce devant ces mêmes critiques, et ils voudront, malgré l'immuable sagesse qui a présidé aux actes de sa vie, qu'elle ait été

entraînée par une sorte de *folie sensoriale*. Mais cet examen, qui se rattache à des questions si importantes et si dignes de nos respects, m'entraînerait hors des limites de mon sujet, et j'ai hâte de ne pas fatiguer bien longtemps encore votre attention.

Si, après cette rapide énumération des faits maladifs ou étranges de l'esprit humain, antérieurement à l'époque où nous vivons, je vais vous transporter avec moi dans les pays orientaux, et particulièrement dans les Indes, ce n'est pas pour vous faire l'exposé de toutes les folies auxquelles les peuples de ces contrées sont livrés par suite de leurs croyances superstitieuses; ces folies, vous les devinez et les connaissez; l'histoire en serait vraiment trop longue. D'ailleurs, nous en savons assez aujourd'hui sur l'état mental de ces fakirs et de ces pénitents exaltés qui se disputent sérieusement l'honneur de se faire écraser sous le char de leurs divinités, de ces femmes que l'autorité anglaise a bien de la peine à arracher au bûcher, de tous ces malheureux enfin dont les actes expiatoires effraient justement l'imagination, et seraient regardés comme des traits de folie, s'ils se présentaient isolément à notre observation dans les contrées européennes. Je désire appeler votre attention sur un fait qui n'a pas encore assez été mis en relief par les auteurs qui s'occupent de la science naissante *de l'état psychologique comparé des diverses races humaines*. Ce fait vous prouvera une fois de plus combien, en dehors de la véritable civilisation, l'intelligence humaine peut s'obscurcir, et les sentiments les plus naturels au cœur de l'homme se dégrader et se pervertir.

Dans les années 1822, 1823, 1824, la puissance anglaise, qui s'était établie d'une manière si ferme dans l'Hindoustan, croyait n'avoir plus rien à redouter de populations inoffensives, remarquables par leur résignation et par leur douceur, et auxquelles les prescriptions religieuses de leur

foi interdisaient même le sacrifice des animaux que nous regardons comme indispensables à notre nourriture. L'Angleterre se trompait : elle devait apprendre par une cruelle expérience que, dans les pays où les intelligences sont livrées à cette *triade fatale* que j'ai dénommée *esprit d'erreur, d'ignorance et de mensonge*, il s'accomplit des faits qui dépassent, en sombre cruauté et en perversion morale, tout ce que l'esprit humain, fonctionnant dans ses conditions normales, peut imaginer. Les sacrifices humains, l'anthropophagie s'expliquent, tandis que la théorie d'une secte farouche, dont les membres, désignés sous le nom de *Thugs*, ont fait de l'homicide leur doctrine fondamentale, ne peut se rattacher à rien de connu dans l'histoire des aberrations de l'esprit humain.

Voués au culte spécial de Kali, la déesse du mal et de la mort, les thugs n'ont qu'un seul dogme, le meurtre ; il leur tient lieu de prières et de bonnes œuvres pour honorer leur terrible patronne, qui n'accepte qu'un seul encens, la vapeur du sang humain, et qui tient en réserve, dans son paradis, toutes les jouissances de l'âme et des sens pour ses fidèles adorateurs. Si l'assassin rencontre l'échafaud sur sa route, il y monte avec l'enthousiasme d'un martyr, il en attend la palme (1).

Les Thugs, d'après les récits des modernes voyageurs, tirent leur nom du verbe *thugma*, tromper. En effet, la ruse, la dissimulation, sont leur premier moyen d'action. « Voyez, » dit l'auteur de *l'Inde contemporaine*, « voyez sur les routes, dans les campagnes, ces pèlerins cheminant d'un air modeste et recueilli vers quelque pagode en renom ; ces groupes de villageois se reposant à l'ombre, au bord

(1) *De l'Inde contemporaine.*

d'une source ; ce sont bien là les gens les plus paisibles, les plus officieux ; qu'ils sont bons compagnons ! nul n'est expert comme eux à couper du bois et à ramasser le combustible nécessaire pour le repas du soir ; on se lie avec eux ; ils partagent leurs provisions avec leurs nouveaux amis, et, après avoir mangé, fument ou causent autour du feu, quand, au moment favorable, et par un mouvement aussi soudain que la pensée, ils leur jettent autour du cou un mouchoir arrangé comme un lazo d'Amérique. La pierre qui vole à l'autre extrémité du mouchoir, vient dans la main du meurtrier, à qui un léger tour de poignet suffit pour briser la nuque de la victime dont la mort est instantanée. Des fosses sont creusées d'avance ; en quelques minutes les corps des crédules voyageurs y sont déposés, et la bande se remet en marche avec leurs dépouilles.

On connaît aujourd'hui toute l'organisation de cette société épouvantable. On sait qu'elle renferme une multitude d'initiés qui n'y entrent qu'après une suite de longues épreuves. Il y a parmi eux des dignités et une hiérarchie d'emplois et de rangs. Cette immense machine infernale fonctionnait depuis bien des générations, dévorant silencieusement et sans se trahir le corps social sous les yeux mêmes des magistrats, lorsque vers 1830, un concours de circonstances fortuites en amena la découverte, qui répandit la stupeur et l'effroi parmi les gouvernants et les gouvernés de l'Inde.

Eh bien ! Messieurs, après l'exposition de ces faits, ne m'est-il pas permis de dire à ceux qui doutent de notre civilisation, et qui voient, se grossissant chaque jour, l'aliénation, le suicide et même la criminalité : réunissez toutes les statistiques imaginables, faites-y entrer les faits les plus indéterminés, les plus difficiles à apprécier au point de vue de la raison et de la justice humaine, ne tenez pas même compte du fatal esprit d'imitation qui pousse

l'homme à répéter les actes dont il est témoin, exagérez même, si vous voulez, les conséquences des mauvaises doctrines qui, dans ces derniers temps, ont faussé tant d'intelligences, et développé, chez beaucoup d'individus, des appétits redoutables pour la sécurité sociale, et je vous défie, fort heureusement pour nous tous, du reste, de pouvoir présenter un ensemble aussi affreux de tendances dépravées, d'aberrations incompréhensibles; comme cela se voit chez ces peuples qui se meuvent en dehors des progrès de notre civilisation !

Il ne reste plus qu'un refuge à ceux qui sont tentés d'imputer aux excès de cette même civilisation, tous les malheurs de nos sociétés modernes; y compris l'accroissement de la folie, c'est de citer l'absence de toute cause perturbatrice de la raison chez les peuplades sauvages; mais cette manière de raisonner aurait aujourd'hui peu de succès avec ce que nous savons du caractère, des mœurs et des instincts des indigènes de la Polynésie et de l'Amérique. Les récits des premiers navigateurs, impressionnés, comme on le conçoit facilement, par la vue de ces splendides contrées, ont pu faire croire un moment à la continuation de l'âge d'or chez ces peuples que la nature avait si bien favorisés; mais on a su depuis ce qu'il existait d'instincts féroces, de dépravation épouvantable et d'ineptie intellectuelle chez ces races déshéritées. On a été convaincu que toutes les passions démoralisatrices, que la soif insatiable de la vengeance, l'abus de breuvages propres à amener l'ébriété, n'épargnaient pas plus leur intelligence que celle des peuples civilisés, sans compter que les intempéries des saisons et l'action désastreuse des famines périodiques dévorent ces malheureuses populations, et altèrent chez elles les sources de la vie.

Dieu me garde de changer en reproche cette triste énumération des maux de l'ordre physique et de l'ordre moral !

Je n'ai pas été un des moins ardents à proclamer que l'infériorité de ces hommes tenait à l'absence de la vérité révélée ou transmise. Je me suis élevé contre les prétentions des naturalistes, qui, désespérant de la régénération de ces peuples, ont été tentés d'en faire une espèce à part, n'hésitant pas ainsi à s'attaquer au dogme fondamental de l'unité des différentes races humaines. Au reste, depuis Bory de Saint-Vincent qui faisait de la race hottentote une espèce qu'il plaçait entre le genre *homo* et le genre *orang*, les faits les plus consolants sont venus démentir le fatal pronostic de quelques savants. Ils avaient nié la possibilité de faire remonter vers un type supérieur ces races livrées à tant de causes de dégradation physique et morale, que, non-seulement leur intelligence est relativement inférieure, mais que leurs forces physiques sont loin d'égaler celles des peuples européens. Ces causes, nous devons l'avouer, ont même une telle activité dégénératrice, que le type de la physionomie de ces peuples et la forme de leurs têtes s'éloignent de plus en plus de ces conditions organiques, qu'aujourd'hui nous sommes en droit de considérer comme inséparables du fonctionnement normal des facultés.

Sans doute, rien n'était égal à l'abrutissement des Hottentots et à la stupidité des Esquimaux ; et, cependant, nous sommes heureux d'annoncer que les efforts tentés par la civilisation moderne pour régénérer ces êtres dégradés, ne sont pas restés inefficaces. Il fallait cependant que le mal fût bien grand, puisque certains anthropologistes, après avoir observé la taciturnité et le défaut de sociabilité de la race rouge, l'absence chez elle de tout sentiment bienveillant, la profondeur de ses haines, l'ardeur de sa soif de vengeance, la dissimulation sous laquelle les individus appartenant à cette race cachent leurs projets infernaux, se sont rattachés à l'idée que les descendants du premier meurtrier étaient allés chercher un refuge dans les

sombres forêts de l'Amérique, loin des yeux des hommes, loin des êtres bienveillants.

Ecoutez plutôt ce que dit le savant voyageur Martins sur les causes de la dégradation intellectuelle, physique et morale des indigènes de l'Amérique, et vous n'aurez pas de peine à conclure avec moi, Messieurs, qu'en dehors de la véritable civilisation, il n'y a pas de progrès possibles. Il n'existe hors d'elle qu'erreurs et misères, abaissement de l'intelligence, abrutissement ou disparition des sentiments ou même des instincts les plus naturels au cœur de l'homme. Arrivé à cet état extrême de sauvagerie, il est impossible même que l'homme puisse être régénéré, si la civilisation, dont quelques esprits mal disposés ne voient que les écarts, retire à ces malheureux déshérités une main tutélaire et secourable.

« Faut-il croire, » dit l'anthropologiste dont je viens de parler, « que quelque grande convulsion de la nature, quelque effroyable tremblement de terre, tel que celui auquel on attribuait jadis la submersion de la fameuse Atlantide, a enveloppé dans son cercle destructeur les habitants du nouveau continent ? Est-ce la terreur profonde, ressentie par les malheureux échappés à cette affreuse calamité, *qui a troublé leur raison, obscurci leur intelligence, endurci leur cœur* ? Est-ce cette terreur toujours présente qui les a dispersés, et, fermant leurs yeux aux bienfaits de la vie sociale, les a poussés à se fuir les uns les autres sans savoir où ils porteraient leurs pas ? Supposons-nous que des calamités d'un autre genre, de longues et désolantes sécheresses, d'immenses inondations, amenant après elles la famine, ont forcé les hommes de la race rouge à se dévorer les uns les autres, et que la répétition de ces actes de cannibalisme, leur enlevant bientôt tout ce qu'il pouvait y avoir de noble et d'humain dans leur nature, les a fait tomber dans l'état de dégradation et d'abrutissement où

nous les trouvons aujourd'hui?... Ou bien, cette dégradation est-elle la conséquence, non des circonstances extérieures, mais des vices de l'homme lui-même; la suite des désordres affreux dans lesquels il est tombé en s'abandonnant aux penchants que la tache originelle a laissés dans leur cœur? Y devons-nous voir un exemple du châtiment que le Créateur a infligé aux enfants pour la faute de leurs pères, avec une sévérité qu'il serait téméraire à nous de taxer d'injustice?

Mais il est temps, Messieurs, de détourner nos yeux de ces tristes tableaux de l'abaissement de l'intelligence humaine et de la perversion de ses instincts, pour nous arrêter aux conclusions plus consolantes que nous avons à déduire de la thèse que nous avons soutenue.

La folie, dirons-nous, n'est point une maladie nouvelle : cette maladie coïncide avec l'invasion des maux qui ont affligé l'espèce humaine depuis le commencement des siècles.

Rien ne nous autorise à conclure que là où la civilisation est plus avancée, la folie soit plus commune.

Sans doute, il existe des variétés de folie qui ne peuvent trouver place en l'absence des éléments de l'activité humaine. Nous savons que, chez les nations sauvages, nous n'observerons pas les aberrations intellectuelles qui sont en rapport avec l'exaltation des sentiments religieux, avec l'ambition déçue, avec les passions qui fermentent au sein des nations civilisées, avec cette tendance funeste qui fait que tant d'individus ne voient le bonheur que dans la prospérité matérielle, et sacrifient à cette idée leur santé et les dons les plus précieux de leur esprit. Mais il y a une autre manière de juger l'état intellectuel de ces races déshéritées, ainsi que celui des peuples immobilisés : c'est d'observer les effets de leurs institutions politiques et religieuses.

Nous avons prouvé que, lorsque ces institutions étaient

mauvaises, que lorsque la foi et les croyances des peuples ne reposaient que sur l'esprit de mensonge, d'erreur et d'ignorance, il existait, non-seulement une tendance plus grande à la folie et aux manifestations extravagantes de l'imagination, mais que l'on remarquait un abaissement plus considérable de l'intelligence générale, un obscurcissement plus profond du sens moral, une manifestation plus universelle de tous les mauvais instincts et de tous les sentiments dépravés qui constituent le fond de la nature humaine ; nous en avons donné des preuves irréfragables.

Nous sommes en droit d'affirmer encore que, lorsque la statistique est impuissante à nous éclairer, nous pouvons arriver par l'induction philosophique à l'appréciation du développement plus ou moins exact de la folie chez un peuple, en examinant la nature et l'activité des causes qui s'attaquent au libre développement de la raison.

Nous pouvons raisonnablement supposer qu'au moyen-âge, les guerres civiles et religieuses, les maladies épidémiques qui ravageaient périodiquement l'Europe étant plus fréquentes, et l'action des gouvernements moins efficace pour lutter contre la misère et la famine, il y avait par là même plus de causes de perturbations mentales qu'aujourd'hui. Pour tout homme qui raisonne, il est évident que le défaut de culture intellectuelle, l'absence de cette éducation qui nous enfante à la vie spirituelle comme nous avons été enfantés à la vie physique, et qui nous rend deux fois les fils de nos mères, que l'abrutissement de l'esclavage, l'action funeste exercée par les religions fausses, par l'ignorance, l'erreur, la superstition, par l'absence, en un mot, de tous les éléments d'une véritable civilisation, sont de nature à créer des folies non moins nombreuses que les vices que l'on reproche à la civilisation, et qui, eux aussi, ont des conséquences que nous ne voulons pas nier. La

différence est que les éléments de préservation et d'antagonisme contre les causes destructrices de la raison, se retrouvent plus facilement dans l'état de civilisation que dans l'état de barbarie.

N'oublions pas que la folie et le suicide ne sont pas des manifestations immuables, l'expression invariable de ce thermomètre moral au moyen duquel certains statisticiens et économistes ont voulu mesurer la valeur de nos institutions sociales, et juger de la décadence de nos mœurs. Si les suicides sont plus considérables aujourd'hui que dans le milieu du siècle dernier, par exemple, ou à telle période de l'humanité, il n'en a pas toujours été ainsi, et c'est l'histoire à la main que nous pouvons nous convaincre que les épidémies de suicide et de folie sont, chez beaucoup de leurs victimes, indépendantes de l'état de leur moralité, et qu'une foule de circonstances, soit physiques, soit morales, variant selon les époques, peuvent augmenter ou abaisser le chiffre de la folie et du suicide.

On parle beaucoup aujourd'hui de suicide : on en parle malheureusement trop. Les mille voix de la presse proclament tous les jours les faits isolés, trop nombreux sans doute encore, qui se présentent, et leur donnent ainsi un retentissement et une notoriété funestes ; mais que les statistiques des suicides modernes vous paraîtraient peu de chose, si j'avais le temps, Messieurs, de parcourir avec vous l'histoire et la législation du suicide chez les différents peuples anciens et modernes, et si nous pouvions nous appuyer ensemble sur les bases d'une statistique comparée !

Tous les historiens s'accordent à reconnaître que le suicide était extrêmement commun parmi les Germains et tous les peuples qui peuplèrent le Nord et l'Occident de l'Europe, et en envahirent à diverses reprises toutes les contrées..... Le fanatisme de la mort volontaire était

plus répandu encore en Asie, dans ces vastes régions qu'on s'accorde à regarder comme le berceau du genre humain et dont l'histoire se perd dans la nuit des temps..... Les faits historiques les plus irrécusables prouvent que les suicides ont dû être fréquents à l'origine des sociétés, et il est évident, dit un auteur, que c'est le panthéisme, avec ses aspirations mystiques vers l'absolu et l'unité, ou plutôt vers le néant, qui a été de tout temps la cause la plus puissante de la mort volontaire. Partout où ses doctrines et ses préceptes ont pénétré, sous toutes les latitudes, dans tous les climats, en Europe comme en Asie, chez les peuples les plus divers d'origine, de mœurs et de civilisation, chez les Grecs comme chez les Romains, nous retrouvons les mêmes coutumes barbares, le même fanatisme pour la mort volontaire. Les sectateurs des druides sont adonnés au suicide aussi bien que les brahmanes et les bouddhistes. Moins commune chez les juifs et les mahométans, la fureur du suicide atteint, comme vous savez, des proportions effrayantes dans les derniers temps de l'Empire romain. Les épidémies de ce mal épouvantable sont un fait si constant, que les prescriptions des magistrats de Milet pour empêcher la mort volontaire des filles des Milésiens, que le moyen employé par Tarquin qui fit mettre en croix les corps des suicidés et les abandonner aux bêtes féroces et aux oiseaux de proie, précédèrent de bien longtemps les sages ordonnances de l'Eglise, qui, à toutes les époques, fit les plus grands efforts pour réagir contre cette fatale disposition de l'esprit humain, et arracher ses enfants aux désespoirs comme aux énivresments de la mort volontaire.

Et, s'il en est ainsi, pourquoi donc, Messieurs, nous alarmer outre mesure de certains faits actuels, lorsque le passé nous offre des exemples bien plus frappants et

bien plus universellement répandus de ce qui nous effraie aujourd'hui? Pourquoi ne dirions-nous pas avec l'auteur du livre qui personnifie la sagesse des nations, et en ne prenant toutes fois ses paroles qu'au point de vue des faits de l'ordre moral : « Qu'est-ce donc ce qui a existé autrefois? C'est ce qui doit être à l'avenir.... Qu'est-ce qui s'est fait? C'est ce qui doit se faire encore?.... Rien n'est nouveau sous le soleil, et nul ne peut se dire : voilà une chose nouvelle; car elle a été dans les siècles qui se sont passés avant nous.... On ne se souvient plus de ce qui a précédé.... et de même les choses qui doivent arriver après nous, seront oubliées de ceux qui viendront ensuite. »

Enfin, Messieurs, pour nous guider dans cette appréciation comparée des faits anciens et des faits modernes, rien de plus utile, selon moi, que de ne pas déduire des conséquences forcées de causes qui ne seraient pas les causes véritables.

On a souvent parlé des luttes et des agitations qu'amène la conquête du progrès; mais c'est, à mon avis, une mauvaise manière d'envisager les causes des troubles de la raison; disons plutôt, avec l'auteur de la *Palingénésie sociale* : « La Providence secoue violemment le genre humain pour le faire avancer; il n'y a d'intelligence qu'à la sollicitation du besoin; il n'y en a qu'à la sollicitation de la douleur. La prospérité corrompt; les empires périssent par le luxe et par la mollesse; la prospérité, l'aisance, ont d'autant plus d'inconvénients, que le sentiment moral est moins développé.... C'est une vive secousse, ajoute le même auteur, qui produit l'homme progressif.... C'est une vive secousse qui produit l'esprit humain. Le calme endort l'esprit; le trouble le réveille. Les grands hommes sont les produits des révolutions agitantes; le génie naît dans les larmes. »

Le choix, Messieurs, ne saurait être douteux pour nous tous qui croyons que les sociétés ne peuvent subsister sans un lien de solidarité qui unit tous ses membres et qui impose, au nom de la morale et de la religion, de se dévouer à des intérêts communs. Nous remplissons tous une fonction dans l'humanité, et, à ce titre, entre l'état stationnaire et le progrès, encore une fois il n'y a pas à hésiter... Quels que soient les périls individuels qu'il peut y avoir à courir, notre choix est fait : nous sommes tous pour la civilisation et conséquemment pour le progrès.

Enfin, pour ne pas prolonger ces conclusions, permettez-moi de soutenir et de mettre sous votre sauvegarde cette vérité qui me paraît incontestable, à savoir : que la raison humaine, examinée dans son expression la plus large, est établie d'une manière bien plus solide là où tous les grands principes du perfectionnement physique et moral de l'homme, ayant pour base la vérité et le sentiment religieux, rayonnent dans le sens le plus absolu et le plus fécond de leur action civilisatrice.

Mais ces principes impliquent que la civilisation n'est parfaite qu'à la condition de reposer sur le progrès moral. Il en résulte l'accomplissement de devoirs qui pèsent parfois à la nature humaine. La réalisation de ces devoirs dans un sens de plus en plus parfait, nécessite des efforts individuels et des efforts généraux. Elle exige une dose de perfectibilité que la plupart des moralistes dénie à la faiblesse humaine. De là, des doutes, des incertitudes et des objections. Les critiques dont j'ai moi-même été l'objet à propos de cette thèse que j'ai soutenue depuis longtemps peuvent se résumer ainsi : l'amélioration progressive et pour ainsi dire indéfinie de l'espèce humaine a des bornes ; vouloir en faire le programme de l'avenir est une utopie qu'il faut ranger dans la catégorie de

toutes les idées réformatrices du siècle dernier, idées que leurs auteurs ont eu tort de baser sur cette même perfectibilité impossible à réaliser, selon ses détracteurs.

Mais je vous le demande, Messieurs, y a-t-il rien de plus facile que de décourager un homme qui, dirigeant toute l'activité de son esprit vers une amélioration quelconque du domaine des sciences et des arts, caresse fortement son idée et cherche à la faire prévaloir? Il suffit pour cela de faire ressortir l'exagération apparente d'une théorie, en la séparant des doctrines philosophiques et des croyances scientifiques ou religieuses qui l'ont produite.

L'immortel auteur de *l'Esprit des lois* ne fait-il pas dire à un sage de l'Orient ces paroles que je livre à vos réflexions : « On a beau faire.... la vérité s'échappe et perce toujours les ténèbres qui l'entourent. Il viendra un jour où l'Éternel ne verra plus sur la terre que de vrais croyants; le temps qui consume tout détruira aussi les erreurs mêmes. Tous les hommes seront étonnés de se voir sous le même étendard... Tout, jusqu'à la loi, sera consommé; les divins exemplaires seront enlevés et portés dans les célestes archives... » Il est possible qu'un sourire d'incrédulité accueille d'abord ces belles paroles, mais avouez qu'elles n'en laissent pas moins dans le cœur quelque chose de consolant et qu'il ne faut pas se hâter de repousser.

Voyez néanmoins, Messieurs, comme il est difficile de fixer l'attention des hommes sur les idées que l'on poursuit soi-même, et pardonnez si je mets un moment ma personnalité en jeu; je serai court.. je termine.

Lorsque, dans ces derniers temps, j'ai essayé de prouver que les améliorations accomplies dans ce siècle n'étaient pas encore si radicales, qu'elles ne laissassent beaucoup à désirer; lorsque j'ai voulu établir que certaines causes de

l'ordre physique et de l'ordre moral agissaient d'une manière fatale sur le perfectionnement de l'espèce humaine; que l'abus des boissons alcooliques, par exemple, l'influence des contrées marécageuses, exerçaient des ravages non moins considérables que *la malaria* physique et morale des grands centres de population et des villes de fabriques, au point qu'il en résultait *de véritables variétés maladiques dans l'espèce humaine*, on a parlé d'exagération, et on m'a accusé de ne voir partout que des causes de dégénérescences.

Je n'ai cependant, Messieurs, cherché que la vérité. Je ne suis pas plus optimiste que je ne suis pessimiste. J'ai signalé des maux que je crois réels, mais avec la persuasion que les ressources dont dispose la société moderne pouvaient conjurer les périls de l'avenir, et que ce même avenir pouvait, grâce à nos efforts collectifs et aux perfectionnements de toutes sortes que nous sommes en droit d'attendre des progrès des sciences et d'une sage liberté, devenir meilleur que notre passé.

J'ai dit, encore une fois, ce que je croyais vrai et utile, au risque de blesser n'importe quelles susceptibilités. Je l'ai dit au point de vue des devoirs qu'impose le culte de la science à tout homme qui ne sépare pas les intérêts de sa patrie de ceux de l'humanité toute entière, cette patrie commune de ceux qui ne désespèrent pas de l'amélioration intellectuelle, physique et morale de l'espèce humaine.

Après m'être efforcé, dans le travail auquel je fais allusion, de déterminer le rôle que la médecine avait à remplir dans cette circonstance solennelle, j'ai ajouté : « La prétention de la médecine n'est pas de se poser comme une force médicatrice exclusive; elle convie à cette œuvre de régénération ceux auxquels sont confiés le bien-être et les destinées des peuples, et qui possèdent les moyens de réaliser les projets d'amélioration que la science médicale soumet à leur examen. »

Si je jette les yeux , Messieurs , autour de moi , je suis , non-seulement confirmé dans cette pensée , mais j'éprouve une consolation très grande. Je vois dans cette enceinte des hommes de science , des magistrats , des prêtres , des maîtres de la jeunesse , des médecins , qui , tous ont prêté une oreille bienveillante à mes paroles , parce qu'aucun n'est étranger à l'un des points du grand problème que soulève le perfectionnement de la société , et que tous peuvent y concourir selon la nature de leurs forces , et selon l'influence que leur donne la position sociale dont ils sont investis.

Lorsque vous demandez au candidat que vous associez à vos travaux de vous faire part du produit de ses recherches dans le domaine des sciences dont s'occupe votre Académie , vous lui tracez , non-seulement sa ligne de conduite scientifique , mais vous faites ressortir l'esprit de solidarité , qui est la vie intellectuelle et morale des Académies. Permettez-moi donc de prendre l'engagement d'y être fidèle dans les limites de mes facultés , et d'avoir perpétuellement devant les yeux les obligations que m'impose mon admission au milieu de vous. Plus d'une fois , Messieurs , n'en doutez pas , j'aurai recours à vos lumières pour m'éclairer et me guider , et le nom de collègue ne sera plus un vain titre lorsque je pourrai concourir avec vous à faire avancer les questions qui font l'objet de nos études communes , et dont j'ai essayé de vous tracer le programme dans ce discours. Ces questions sont nombreuses ; elles ne laissent en dehors d'elles aucune des recherches à l'ordre du jour dans la société moderne , y compris les moyens de restreindre de plus en plus le développement de l'aliénation mentale , du suicide et de la criminalité. La raison en est bien simple : ces questions se rapportent incontestablement au plus grand comme au plus difficile des problèmes que les savants et les hommes de bien puissent se proposer ,

je veux parler *de l'amélioration intellectuelle, physique et morale de l'espèce humaine* ! C'est avec cette devise inscrite sur notre drapeau, que nous pouvons, Messieurs, marcher d'une manière sûre et pacifique à la conquête de tous les perfectionnements que l'humanité est en droit d'attendre de la véritable civilisation, et combattre avec succès l'action des causes qui troublent la raison et pervertissent les sentiments.

RÉPONSE

DE M. DE GLANVILLE, PRÉSIDENT,

AU DISCOURS DE M. LE D^r MOREL.

MONSIEUR,

Nous vous avons suivi avec intérêt dans le développement des questions que vous venez de traiter avec tant de supériorité devant l'Académie, et nous avons trouvé, dans votre argumentation même, la preuve de la conscience avec laquelle vous voulez toujours aborder et résoudre les sujets qui font l'objet de vos préoccupations. Si vous avez mis quelque hésitation à vous prononcer dans une matière que vous étudiez depuis si longtemps et avec tant de succès, combien ne serait-il pas téméraire à nous d'aborder à notre tour les dangers d'un écueil que vous avez si bien su éviter. Aussi, pour remplir la mission qui nous est imposée en ce jour, il nous suffira de présenter nos observations personnelles, en soumettant à votre haute raison quelques-unes des réflexions que font naître dans l'esprit les grands problèmes dont vous cherchez la solution.

L'homme, par sa nature, se compose de deux principes différents et nettement définissables : l'un, essentiellement subtil, indivisible et spirituel, est une source pure

de science, de sagesse et de raison, c'est l'âme; l'autre, animal et matériel, est exclusivement occupé des fonctions de nos sens; c'est un torrent impétueux qui entraîne à sa suite les passions effrénées; son siège est dans le cerveau; c'est l'ennemi de notre âme.

Ces deux principes toujours en lutte, toujours en guerre par leur action opposée, se livrent des combats terribles dans lesquels le génie du mal remporterait toujours la victoire, si l'éducation, ce grand élément civilisateur, ne venait à notre aide et ne modifiait l'appétit désordonné de nos sens à mesure qu'ils se développent. Mais cette victoire si difficile, et en même temps si importante à obtenir pour le reste de l'existence, ne peut se remporter qu'à l'aide de sacrifices et qu'aux dépens de la vie elle-même.

Le frottement use l'acier le plus dur et polit le diamant. Ainsi l'éducation, en faisant mouvoir plus rapidement les rouages de l'organisme humain, les fatigue et les détruit. L'homme primitif, l'homme à l'état sauvage, insoucieux de l'avenir, sans inquiétude pour son existence au milieu d'une nature qui pourvoit abondamment à ses besoins, conserve longtemps ses forces physiques telles qu'il les reçues : son œil subtil lui permet d'apercevoir, dans le fourré, des forêts ou sur les feuilles à peine foulées, l'empreinte du passage de la proie qu'il poursuit; on a prétendu même qu'il voit dans le ciel ce que le nôtre ne peut y découvrir; son oreille délicate entend sans efforts les pas de l'ennemi qui s'avance; nous dirions presque que son odorat sent l'approche de la bête fauve dont il doit éviter la rencontre, et sa vigueur lui permet de franchir avec rapidité les distances les plus considérables. En même temps, ses facultés intellectuelles peu développées, il est vrai, mais suffisantes pour l'usage qu'il doit en faire, et soumises à moins d'ébranlements,

à moins d'épreuves, se trouvent dans des conditions meilleures de conservation et de durée. Aussi bien que l'homme civilisé, il sait parler et se faire comprendre, sans que l'étude exerce sur ses organes une pression dangereuse ; tout ce qui est indispensable à l'existence, il l'obtient sans fatigue du corps, sans effort de génie. Sa nature, peu susceptible d'attachement, n'éprouve pas de grands regrets lorsque les objets de son affection disparaissent ; et la douleur est peut-être chez l'homme une des principales causes de désordres et de décrépitude.

Qu'il devait être fort et beau notre premier père, sortant des mains du Créateur, alors que son corps, libre de tout travail, exempt d'infirmités, conservait la noblesse de formes que lui avait donnée la nature ; alors que son intelligence, développée sans contrainte, savait tout sans l'avoir appris ! Il vivait sans peine, concevait sans étude ; son âme, noble et fière, voyait tout, embrassait tout, n'avait rien à désirer.

Qu'elle devait être belle sa compagne Eve, alors que les nobles et gracieux contours de sa séduisante personne n'avaient subi aucune des transformations que devaient lui imposer les suites de sa faute : les souffrances et les angoisses de la maternité ! Née pour plaire, elle se présentait dans toute la grâce dont la Divinité l'avait ornée.

Si un habile botaniste enferme, dans une des serres les mieux combinées de nos jardins, un de ces végétaux précieux qui font l'admiration des voyageurs, et que, jaloux de jouir plus amplement de la richesse des couleurs ou des suaves senteurs de sa corolle, il parvienne, à force de science et de soins, à lui faire donner, plusieurs fois dans la même année, des fleurs et des fruits, le végétal, docile aux exigences du caprice, pourra se soumettre pendant quelque temps à ce régime de contrainte ; mais bientôt, épuisé par des efforts contraires à sa nature,

on le verra s'étioler et périr, parce que l'on aura trop demandé à ses forces, et que le plus beau soleil, l'air le plus pur auront été insuffisants pour lui redonner la vie.

De même, avec la civilisation, l'homme physique dégénère; il perd son énergie première : c'est une des conséquences de sa faible nature; ses sens s'émoussent en se perfectionnant; son corps s'épuise par le travail et par les jouissances qu'il lui procure; à mesure que son esprit se développe, que son intelligence s'élève et se spiritualise, ses goûts s'épurent, ses appétits deviennent plus délicats, mais aussi plus exigeants. Ce n'est pas assez, pour nuire à son organisme, des sensations qui agissent sur ses sens extérieurs; son imagination, continuellement en activité, semble travailler sans relâche à sa propre destruction; elle se crée de vains fantômes; ses désirs exagérés deviennent insatiables, ses vaines espérances des nécessités; et, lorsque ces illusions merveilleuses s'évanouissent devant la réalité, que ces faux plaisirs tant désirés disparaissent par la satiété, l'agitation de l'âme, les passions et l'ennui leur survivent, plus terribles que la douleur, que les maladies du corps, que la mort même.

Comment les rouages si compliqués de la mécanique humaine pourraient-ils résister à de semblables ennemis, conjurés pour lui livrer de continuels assauts, si un frein puissant ne venait opposer sa barrière infranchissable à ce débordement envahisseur? Ce levier qui doit élever, cette barrière qui doit retenir, c'est la civilisation, mais la civilisation chrétienne, qui, seule, ne laisse pas après elle de regrets sans espérance.

A quoi bon enseigner les secrets de l'agriculture et du progrès au Groënlandais, dont le pied ne foulera jamais qu'un roc stérile et ingrat; l'art de tisser le lin et le coton, le goût du luxe et du bien-être à l'Esquimau, dont la vie

doit se passer au milieu des glaces et des brouillards, tandis que l'homme civilisé lui-même, en pénétrant dans ces tristes climats, se trouve contraint de prendre les mœurs et les habitudes de leurs grossiers habitants !

Et ces belles races du Canada, au sens droit et intelligent, douées des plus admirables dispositions pour le progrès et placées par la nature au milieu du plus beau et du plus fertile pays du monde, ont-elles beaucoup gagné au contact de la civilisation européenne qui devait leur apporter de funestes doctrines, et inoculer dans leur sang pur et généreux tous les vices de l'ancien monde ?

Les mêmes désordres causent les mêmes résultats chez les peuples plus éclairés. Si, dans les centres industriels, l'ivrognerie, la misère, l'insalubrité des logements, la malpropreté et les maladies qui en dérivent, l'immoralité et toutes ses affreuses conséquences, sont, pour les classes inférieures, des causes puissantes de crétinisme et de décadence ; dans un ordre supérieur, les veilles que le savant dépense à accroître ses connaissances, la fièvre de la spéculation, l'amour du luxe et des richesses, les passions politiques, la lecture des romans, la fureur du jeu, le goût immodéré de la musique lui-même, de la musique dont les suaves accords font vibrer si délicatement les fibres les plus sensibles de notre organisme ; toutes ces causes ne doivent-elles pas aussi apporter avec le temps une perturbation sensible dans notre système nerveux, et le fatiguer aussi bien que pourraient le faire des passions vulgaires et brutales ?

Ainsi, tout dans la nature conspire contre la frêle existence de l'homme ; tout, les sentiments les plus nobles, les affections les plus pures, peuvent même parfois lui torturer le cœur.

L'amour maternel, par exemple, cet amour si chaste qui naît avec l'objet de son affection, qui s'accroît avec les

peines, avec les douleurs qu'il lui cause, qui arrive quelquefois même jusqu'à l'idolâtrie par les soins incessants que réclame la nécessité des secours, que deviendra-t-il si, avec les années, l'enfant, grandissant et ne sentant plus le besoin d'un soutien physique, ne répond que par la froideur et par l'ingratitude à tant de fatigues, à tant de dévouement? Que de tourments, que d'angoisses souffrira le cœur de la pauvre mère? La perte de l'être aimé n'est-elle pas la plus grande des douleurs?

Et cette autre passion, mobile si puissant dans le monde, sentiment divin qui, seul, peut adoucir les caractères les plus féroces, réchauffer les cœurs glacés, l'amour enfin que Dieu avait donné aux natures les plus sauvages comme une source de bonheur, pourquoi faut-il que la vanité, la jalousie, le dégoût, viennent trop souvent le souiller de leur domination impure, en ne laissant à l'homme que la satiété et le désespoir!

D'autres fois, si la vraie science, cette noble conquête de la civilisation, a tenu ses disciples en garde contre les erreurs nouvelles, n'a-t-on pas vu des hommes, même éclairés suivant le monde, demander à la matière l'explication de problèmes mystérieux, et oubliant toutes les lois physiques et morales, descendre, étrange aberration de l'esprit humain, jusqu'à consulter les meubles de leurs appartements comme des êtres surnaturels, pour recevoir en tremblant, de ces oracles d'un nouveau genre, les décisions qui devaient fatalement peser sur leur destinée future. Les insensés ont-ils donc oublié que la Divinité, et la Divinité seule, s'est réservé le droit de régler et de connaître l'avenir?

En présence de ces perpétuelles préoccupations d'esprit qui inquiètent et assombrissent l'existence, les progrès que vous signalez, Monsieur, dans les lésions de l'organisme physique et moral me paraissent incontestables. Cepen-

dant, permettez-moi de réclamer, contre la tendance de certains théoriciens à augmenter le mal encore. En introduisant dans le vocabulaire de la science une affection qui, sous le nom de monomanie, priverait le malade de toute participation intellectuelle au crime qu'il a commis, sous l'influence d'une perversité héréditaire et à laquelle il serait fatalement obligé d'obéir, par un entraînement irrésistible, on arriverait à lui retirer toute responsabilité de ses actes, et à le soustraire à l'action de la justice des hommes.

Un enfant, pour se venger d'une réprimande ou d'une correction qu'il trouve trop sévère, met le feu à une maison : on le dit poussé par le démon de l'incendie.

Un ouvrier, jadis laborieux, abandonne tout-à-coup le travail : ses journées se passent dans l'ivrognerie et dans la débauche ; le salaire dû à ses peines ne suffit plus à sa dépense ; la misère de la famille est extrême : un jour vient où ses enfants lui demandent en pleurant le pain qui leur manque ; il sort la rage dans le cœur ; le crime qu'il aura commis est-il encore causé par la monomanie ?

Suivons cette jeune fille qui, fuyant le regard trop perçant de sa mère, se renferme furtivement dans sa chambre silencieuse ; la voyez-vous retirer de sa mystérieuse cachette un de ces volumes brûlants dont la lecture passionnée enivre son âme d'un poison mortel ? Dans quelques jours, son imagination fascinée la fera soupirer après un de ces êtres imaginaires et impossibles qui deviendra l'idole de son jeune cœur ; elle croira l'avoir rencontré ; pauvre victime, elle s'attachera sur ses pas ; quelques jours encore, et les feuilles publiques annonceront : « Aujourd'hui, une jeune fille s'est précipitée dans les flots, poussée par un accès d'aliénation mentale ! »

A la suite d'une opération importante, un spéculateur, par un de ces revers si communs de nos jours, se voit

dépouillé sans ressources de la brillante fortune qu'il avait amassée en peu d'années par tous les efforts d'une jeunesse active et de son énergique ambition, sinon par tous les moyens licites et autorisés par l'honneur : sa ruine est complète. Si courageux naguère pour conquérir le bonheur, il ne lui reste plus assez de force aujourd'hui pour supporter ses revers ; il va, l'infortuné, chercher la fin de ses peines et du déshonneur dans les horreurs d'une mort violente, dans l'affreux contact d'une arme meurtrière.

Non, ce n'est pas de la folie ! la cause de tous ces malheurs, c'est que la foi n'est plus dans l'intelligence, elle est tout au plus dans la mémoire, et, à une époque telle que la nôtre où l'on fait si souvent des besoins matériels sa pensée dominante, on oublie rapidement les douces croyances qui faisaient le charme de l'enfance, et l'on prend à tâche d'étouffer, comme de fantastiques scrupules, les inspirations célestes qui devaient nous aider à traverser, au milieu des chagrins et des illusions déçues, la route difficile que nous avons à parcourir.

Donc, pour nous, la dégénérescence de l'espèce humaine, les perturbations fréquentes que l'on rencontre dans les organes de la raison, sont une conséquence inévitable d'une obéissance illimitée à la volonté de nos sens et du développement exagéré des facultés intellectuelles, si la morale et la religion n'en corrigent les funestes effets.

Est-ce à dire pour cela que nous soyons disposé à renoncer aux bienfaits de la civilisation, et à racheter quelques années d'existence par un retour à la barbarie ? On ne nous accusera pas, nous l'espérons, d'un pareil blasphème, car nous ne sommes pas de ceux qui pensent que le mieux est l'ennemi du bien. Le mieux, c'est ce qui nous fait marcher en avant, et aujourd'hui, rester en place, c'est reculer ; avancer, c'est le progrès, et le progrès c'est l'avenir, c'est la gloire du monde. Nous ne sommes pas non plus de

ces esprits chagrins qui, regardant autour d'eux avec un œil prévenu, blâment tout ce qui se passe aujourd'hui, et trouvent bien meilleur ce qui se faisait dans leurs jeunes années. Sans doute, le siècle actuel a ses défauts; il a les vices nombreux inhérents à ses mœurs, à ses goûts, à ses mauvais penchants : mais lorsque nous considérons l'immense développement qu'a pris l'intelligence humaine depuis un siècle, l'impulsion merveilleuse donnée à l'industrie, au commerce, à l'agriculture; lorsque nous voyons l'instruction populaire remise en honneur, et la diffusion des connaissances dans les sciences, les lettres et les arts, s'accroître tous les jours; lorsque, sous un autre ordre d'idées, nous voyons un retour bien prononcé aux croyances religieuses, et des temples au Seigneur surgir de tous côtés, dans ce style merveilleux qu'enfanta autrefois la foi de nos pères; lorsque, dernièrement encore, nous avons vu nos troupes marcher à la victoire en se signant, et mourir avec le nom de Dieu à la bouche; lorsque nous avons vu ces saintes femmes, anges descendus du Ciel pour le soulagement des souffrances humaines, renoncer à leur pays, au monde, quelquefois même à d'opulentes familles, traverser les mers et s'exposer à la mort pour secourir des malades et des blessés; lorsque nous voyons la charité prendre tous les noms, se reproduire sous toutes les formes, se multiplier pour soulager la misère, non, nous ne pouvons croire à la décadence, à la décrépitude de l'espèce humaine. Nous demandons si les reproches que l'on adresse à notre époque sont bien véritablement mérités, et nous ne cessons d'espérer que le XIX^e siècle, si grand, si remarquable par ses découvertes, par les efforts du génie des hommes, ne soit aussi signalé dans l'histoire comme un siècle de foi, de gloire et de prospérité.

Le sujet que vous venez de traiter, Monsieur, est des plus intéressants et des plus complexes; il fallait toute

la confiance que vous devez avoir en vos forces pour entreprendre d'en faire ressortir toute l'importance dans un simple discours, et vous avez réussi avec un vrai bonheur. Vous avez signalé la grande plaie de l'époque, et, sortant du cercle égoïste et restreint dans lequel se renferme trop souvent chaque individu appartenant à la grande famille humaine, vous abordez courageusement le remède qu'il faudrait y apporter. Nous l'avons compris à vos paroles et nous avons cherché à compléter votre pensée : ce n'est pas un traitement théorique de la médecine ordinaire, mais une médication morale qu'il faut opposer à la dégénérescence du corps et de la raison, médication que tous les hommes peuvent et doivent exercer, en adoptant et pratiquant cette hygiène de l'âme qui préviendrait tant de maux.

Le plus noble désir de l'homme, c'est de survivre dans la mémoire de ses compatriotes. Après le discours que nous venons d'entendre, cette faveur ne peut vous être refusée. A peine êtes-vous entré dans nos rangs, que vous ajoutez un beau fleuron à votre couronne académique, rehaussée déjà de tout l'éclat de vos premiers et brillants succès. Fort du présent et d'un passé que nous aimerons à consulter, vous pouvez marcher avec assurance vers l'avenir qui se prépare pour vous, et les hommes de savoir, d'intelligence et de cœur vous remercieront des efforts que vous avez faits, et que vous ferez encore pour la conservation de la société et pour le perfectionnement de ses institutions.

COMMUNICATION
CONCERNANT LE CONCOURS RELATIF
AUX
MOYENS DE PRÉVENIR LES ACCIDENTS
DANS LES MANUFACTURES.
PAR M. DUCLOS.

MESSIEURS ,

L'année dernière, trois mémoires furent envoyés à l'Académie pour le concours relatif aux moyens de prévenir les accidents dans les manufactures ; le prix n'ayant point été remporté fut remis au concours pour l'année 1857.

Cette année, quatre mémoires ont été présentés ; mais après une étude attentive de ces travaux, l'Académie a reconnu que la valeur des procédés nouveaux proposés par deux des concurrents, ne pouvait être appréciée avec certitude qu'en les soumettant à l'expérience.

L'expérience, en effet, dans une question aussi complexe, dévoile souvent des dangers qui n'avaient point été prévus, en même temps qu'elle peut dissiper des inquiétudes que la théorie avait fait naître.

Dans une circonstance aussi grave, lorsqu'il s'agit de la vie de nombreux ouvriers, l'Académie n'a pas voulu

s'exposer, soit à repousser des idées dont le mérite peut être réel, bien qu'il ne paraisse pas certain; soit à approuver des procédés qui peuvent être défectueux, bien qu'ils paraissent devoir être efficaces. Elle a donc décidé que les moyens proposés seraient expérimentés.

Ces expériences qui demandent du temps et exigent le déplacement de la Commission qui est chargée de les diriger, n'ont pu être terminées pour l'époque de la séance solennelle.

L'Académie s'est donc trouvée dans la nécessité de remettre à une séance qui sera ultérieurement fixée, la proclamation de son jugement sur le mérite des concurrents. Malgré ce délai, le concours reste clos et de nouveaux concurrents ne peuvent se présenter.

SUR UNE
CORRESPONDANCE INÉDITE

ENTRE LINNÉ ET BERNARD DE JUSSIEU,

PAR M. DE CAZE.

MESSIEURS,

Lorsque le hasard, l'occasion, ou le devoir nous forcent à nous occuper des grands hommes qui ont tenu une place éminente dans le monde de la politique, des lettres, des sciences ou des arts, on ne s'arrête pas seulement à vouloir connaître ce qui les a tout spécialement illustrés, on veut encore pénétrer dans l'intimité de leur vie, de leurs mœurs, de leurs habitudes privées, et, sous ce rapport, rien ne nous renseigne mieux que leur correspondance. Ce fut donc pour l'Académie une heureuse chance que celle qui mit sous ses yeux la correspondance inédite de Linné et de Bernard de Jussieu. Linné, Jussieu, noms si chers aux sciences et surtout à la botanique, ces hardis mais sublimes inventeurs des deux seules méthodes, ne disons pas qui divisent, mais qui éclairent sous un aspect différent tous ceux qui, de nos jours, s'occupent de cette aimable science.

Aussi, lorsque l'Académie me confia l'examen du

cinquième volume des *Mémoires de l'Académie américaine de Boston*, une des choses les plus inattendues et des plus curieuses que j'y trouvai, fut la collection des lettres inédites de Linné à B. de Jussieu et de celui-ci à Linné.

Comment cette correspondance toute européenne nous revenait-elle du Nouveau-Monde? le voici : M. Adrien de Jussieu, petit-neveu de Bernard et fils unique d'Antoine-Laurent de Jussieu, botaniste distingué lui-même et bien digne de cette généalogie, était membre correspondant de l'Académie américaine de Boston. Il crut lui faire un présent digne d'elle en lui envoyant une copie manuscrite de cette correspondance, dont il devait revoir les épreuves. Mais ce savant, aimé et admiré de tous ceux qui l'avaient connu, mourut sans héritiers mâles le 29 juin 1853, à l'âge de 56 ans, et sans avoir pu accomplir cette tâche. En lui, s'éteignit ce nom illustre, qui fut pendant un siècle et demi la gloire de la botanique.

C'est ainsi que la connaissance de ces lettres inédites nous arrive par la voie de l'Amérique.

Cette correspondance s'ouvre par une lettre d'Antoine de Jussieu, remerciant Linné de l'envoi de sa *Flore de Laponie*, qui probablement n'arriva pas, comme on va le voir. Celui-ci répond à Bernard de Jussieu, pour ne pas déranger son frère au milieu de ses nombreuses occupations médicales; il lui annonce l'envoi de sa *Critique botanique*, qui avait dû être précédée de ses *Genres nouveaux*, et d'autres écrits confiés à des Hollandais. Un de nos savants actuels les plus distingués reproche à Bernard d'avoir répondu fort succinctement à Linné : « J'ai reçu vos deux lettres et votre critique, » et voilà tout, dit-il. Pas un mot sur le livre, qui réformant la nomenclature entière, eut le succès le plus transcendant et fit tant d'impression sur les contemporains. Non, ce n'est pas tout, quoi qu'en dise le savant auteur qui parle de cette réponse qui serait bien

brève en effet; car Bernard de Jussieu ajoute : « Quant aux autres choses que vous dites m'avoir envoyé, vos *Genres* nouvellement établis et votre *Flore de Laponie*, je n'en ai rien vu jusqu'ici. » Il n'est pas probable, en effet, pour qui connaît la candeur de B. de Jussieu, et sa science si solide et si pure de toute jalousie, qu'il ait passé sous silence un travail si important s'il l'eût reçu. Le reproche que lui adresse le membre de l'Institut ne nous paraît donc pas fondé.

Les lettres de Linné étaient très nombreuses, car il écrivait à l'abbé Duvernoy : « J'aurais dix mains qu'elles ne suffiraient pas à répondre à tous ceux qui m'écrivent, et si vous en étiez témoin, vous diriez que je ne fais autre chose que d'écrire. C'est à quoi je perds en effet mon temps, au détriment de mes affaires. » Il disait encore à M. Jacquin : « J'aurais autant de mains qu'une idole chinoise, qu'elles ne suffiraient pas à la correspondance énorme que j'entretiens tous les ans avec les professeurs de toutes les facultés indigènes et étrangères, écrivant à moi seul plus qu'eux tous ensemble. » Cependant, on ne s'est jamais permis d'en corriger une seule, car si le latin de Linné n'est pas toujours très grammatical, sa plume court avec tant de liberté, de vivacité, de nerf, de spontanéité, son style lui est tellement propre, qu'il serait imprudent d'y rien changer. Cette correspondance s'étend de 1736 à 1763. D'abord fréquente, elle devint avec le temps plus rare, comme cela arrive souvent, puis elle cessa. Ecrite en latin, cet idiôme n'y manque pas d'élégance et prouve la solidité des études en Europe à cette époque; il se prête admirablement aux formules les plus aimables et les plus polies; mais c'était la politesse du cœur entre ces deux hommes, dont la vie contemporaine, sociale et scientifique, fut en quelque sorte parallèle; Bernard de Jussieu étant mort le 6 novembre

1777, et Linné le 10 janvier 1778, c'est-à-dire à 2 mois de distance.

Le Suédois se montre plus vif, plus animé, plus enthousiaste que le Français toujours cordial, mais avec plus de mesure, et on ne peut s'empêcher de sourire en voyant Linné, qui avait fait un mariage tout d'inclination, écrire à Bernard dans l'épanchement de l'amitié : « Faites mes compliments à ma très chère demoiselle Basseporte, l'ornement de son sexe; j'en parle dans mes rêves, et, si par hasard je deviens veuf, elle sera ma femme, bon gré, malgré. » Celle-ci, du reste, prenait très bien la plaisanterie, car Bernard dit à Linné « qu'elle se glorifierait beaucoup d'être appelée sa se-
« conde femme. »

Il faut lire aussi le début de sa lettre du 8 juin 1739, pour voir à quel point Linné était pénétré de reconnaissance pour l'accueil qu'il avait reçu à Paris, de Jussieu.

« Un an s'est déjà écoulé, » dit-il, « depuis l'heure si triste où, les yeux pleins de larmes, j'ai quitté mon Mécène. De tous les étrangers que j'ai connus, aucun, certes, n'a conquis mon affection plus que vous. Je conserverai profondément dans mon cœur, et tant que l'animera le souffle de la vie, le souvenir de vos grandes dépenses, de vos bienfaits nombreux, de cet esprit si doux, de cette amitié inestimable. Je vis dans ce passé, et ne puis oublier cette table, cette hospitalité si large, ce voyage à Fontainebleau fait à vos frais, tous vos jours consacrés à moi; ces jardins, ces herbiers qui m'étaient ouverts chaque jour; cette société, cet esprit uniquement occupés de m'être agréable; et que puis-je vous offrir en échange, si ce n'est une admiration dévouée, et tout ce que le simple idiome d'une froide langue boréale peut exprimer devant ma famille : que celui qui peut tout, vous rende ce que vous m'avez offert d'une main si libérale! »

Quoi de plus touchant, selon moi, que ces mots de l'âme par lesquels se terminent presque toutes ces lettres : « *Vivas diu felix et sospes, te stante virebo et virebit hortus noster;* » ou : « *Vive, artis nostræ decus, vale et favè tuo cultori;* » ou bien encore : « *Me verò diligere ne desinas, vive diu felix à me perpetuò colendus.* » Ou je me trompe, ou vous jugerez comme moi, Messieurs, que le cœur seul pouvait varier, d'une manière si élégante et si obligeante tout à la fois, les expressions de l'amitié.

Ces deux grands botanistes s'étaient intimement connus à Paris, où Linné passa un mois vers 1738, dans la familiarité quotidienne de Bernard de Jussieu, à l'époque où celui-ci venait de planter, sur le monticule du Jardin du roi, ce cèdre du Liban, aujourd'hui séculaire, dont la cime a été si malheureusement mutilée par le coup de fusil d'un chasseur maladroit.

Qui croirait que Linné, ce grand naturaliste, Suédois de naissance, revenant à Stockholm en 1738, y fut d'abord complètement traité comme un étranger ? Il voulait s'y établir médecin, mais inconnu à tout le monde, on était peu tenté de confier sa vie aux mains d'un praticien inexpérimenté ; à peine les Suédois l'auraient-ils consulté pour leurs chiens, c'est lui qui le dit, et Linné douta plus d'une fois qu'il pût jamais s'avancer en ce pays. Tandis que partout au dehors on l'honorait comme le premier des botanistes, dans son propre pays on le regardait comme un rêveur sorti de dessous terre, et si Linné n'eût pas été arrêté par l'amour à cette époque, il fût certainement retourné à l'étranger. Ceci est extrait d'un journal de Linné, où l'on voit qu'il était obligé de se chercher une clientèle dans les cabarets. Tels furent cependant les commencements de cet homme célèbre, devenu depuis médecin de la flotte suédoise, professeur royal de botanique à Stockholm, médecin du roi, premier président de l'Académie des sciences,

enfin professeur, pendant 37 ans, à l'université d'Upsal, anobli et décoré de l'ordre de l'Etoile polaire de Suède, de ce cet homme qui, recherché par les rois Charles III d'Espagne, Georges III d'Angleterre, et par Louis XV qui lui envoyait des graines cueillies de sa main, ne fut pourtant jamais ébloui par les grandeurs.

Si ce travail ne vous a pas trop ennuyé, Messieurs, peut-être entendrez-vous encore avec indulgence quelques fragments d'une lettre latine de Linné à Haller, dans un style semi-botanique, semi-poétique; il y retrace les diverses phases de sa vie, toujours simple, honnête et pure, que les honneurs n'enorgueillirent jamais; il y raconte ses affaires bonnes et mauvaises, ses travaux, ses amours éprouvées par une longue attente, ses fiançailles et ses noces, tout son roman enfin.

A Falhun, en Dalécarlie, où l'avaient forcé de se retirer les intrigues du professeur Rosen, « existait, » dit-il, « un médecin que le vulgaire ne rougissait pas d'appeler riche, parce qu'il était le moins pauvre de ce pays très misérable. Je fus admis chez lui avec plaisir. Il avait une fille que courtisait un certain baron nommé Liber. Je la vis, j'en fus frappé, je sentis le fond de mon cœur tout plein d'elle, enfin, je l'aimai. (Le latin qui dépeint ses sentiments me semble singulièrement énergique et élégant.) Vaincue par la tendresse de mon langage et par mes vœux, elle m'aima aussi, s'engagea par ses promesses et me dit : Je consens à vous appartenir (*fiat*). Dans ma pauvreté, je rougissais de parler au père; je le fis pourtant. Il voulut et ne voulut plus; il m'aimait, mais le destin m'était contraire. Il me remit à trois ans, pendant lesquels elle me fut fidèle. Je m'apprêtais à quitter ma patrie, riche de 36 écus d'or. Bientôt je fus docteur en médecine, mais n'ayant pas les moyens de revenir, je restai en Belgique, comme vous le savez. Mon ami

Browallius (1) m'envoyait les messages de ma fiancée, très régulièrement d'abord, mais, à la quatrième année, mon beau-père ne m'en ayant accordé que trois, Browallius, que j'avais cependant fait nommer professeur, se mit à faire la cour à mon amie : sans un heureux hasard qui découvrit sa perfidie, il lui aurait persuadé que je ne reviendrais plus, mais il en fut cruellement puni par mille malheurs. Je revins cependant, mais pauvre. J'étais aimé, on n'aimait pas mon rival. Je me fixai à Stockholm, raillé de tout le monde à cause de ma botanique. On ne saura jamais quelles nuits d'insomnies, quelles heures pénibles j'ai eu à passer. J'étais sans clientèle; je vécus comme je pus, toujours honnête. Mais, peu à peu, le destin me devint plus favorable, le soleil brilla, je m'élançai aux premiers rangs; personne ne pouvait plus guérir sans moi : je renonçai pour un moment à Flore. Je fus nommé premier médecin de la flotte, on augmenta mon traitement; le public me désigna pour devenir professeur royal de botanique, résidant à Stockholm, et je me remis à aimer les fleurs. Enfin, je me rapprochai de celle qui s'était fiancée à moi depuis cinq ans, et je fus trouvé digne de devenir son époux. » Ses expressions latines mêmes sont beaucoup plus vives : *Tum dignus intravi thalamum sponsæ et uxoris.*

Je ne sais, Messieurs, si vous penserez comme moi, mais il me semble qu'il y a quelque chose de très intéressant à pénétrer si avant dans les sentiments intimes si naïfs et si purs de ce savant célèbre.

(1) Ce nom qui n'est indiqué que par un B dans la lettre de Linné, a été découvert par les soins de M. Adrien de Jussieu.



LE PÉNITENCIER⁽¹⁾,

LÉGENDE NORMANDE DU XVI^e SIÈCLE,

Par M. Adolphe MOUTON.

Sur ce coteau qui, de la Seine
Domine les nombreux replis,
Au milieu d'un riant pays,
Quel est cet antique domaine?
D'un fier baron normand est-ce le vieux manoir?
Est-ce un calme hermitage, une sainte chapelle,
Dont la cloche argentine en vibrant nous appelle
Aux prières du soir?

Est-ce un cloître sévère, où, retiré du monde,
L'homme désabusé vient consoler son cœur;
Un asile de paix où la douleur profonde,
Vient s'éteindre aux pieds du Sauveur?

Etait-ce un vieux castel protégeant la vallée,
Faisant retentir son beffroi,
Rassemblant dans ses murs la foule désolée,
Quand les hordes du Nord venaient semer l'effroi?

(1) Dépendance d'une habitation située à Hautot, entre la Seine et la forêt de Roumare.

A voir ses étroites croisées ,
Pour la défense disposées ,
Et sa campanille et sa croix ;
A voir ses murailles si fortes ,
Et ce fer qui double ses portes ,
On s'arrête en cherchant ce qu'il fut autrefois.

A cette question l'histoire est sans réponse ,
Mais ce qu'on n'eût jamais appris
Sur ces vieux temps , sur leurs débris ,
Une légende nous l'annonce.

De sa véracité vous faut-il un garant ?
Vous serez satisfait , je la tiens d'un Normand.

Or , on m'a raconté qu'en quinze cent cinquante ,
— Une date précise est toujours convaincante —
Un certain écuyer qui se nommait Pépin ,
Habitait ce castel en bon propriétaire ;
Mais notre homme , n'étant nullement antiquaire ,
N'avait jamais cherché dans aucun parchemin
De son château quelle était l'origine ;
La lecture l'aurait fatigué , j'imagine.
Il n'y songeait donc pas. Du reste , bien des gens
Auraient fait comme lui , d'autant plus qu'en ce temps ,
Un acte de notaire était fort peu lisible.
Vous devez accorder que l'excuse est plausible.
De plus , peu curieux , Pépin ne savait point
L'histoire du pays. Remarquez bien ce point ;
C'est fort essentiel pour ne pas mettre en doute
Un fait mystérieux et qui vaut qu'on l'écoute.

Un long soir de l'hiver, notre digne écuyer,
Après avoir bien bu pour se désennuyer,
Était nonchalamment étendu sur sa chaise,
Et devant un bon feu rêvait tout à son aise.
Dehors, un temps affreux; l'ouragan mugissait;
A travers les grands pins, l'aquilon menaçait
La solide demeure, et la brusque rafale,
Ravageant, faisant tout plier,
Sur ses vieux gonds faisait crier
La girouette féodale.

En ce moment l'horloge avait sonné minuit,
Et Pépin, n'ayant pas de montre dans sa poche,
Avait compté les coups. Soudain un nouveau bruit
Ebranle le clocher : encore un coup de cloche !
C'était donc un treizième ; à ce nombre fatal,
Qui paraît un signal,
Tout-à-coup, du château chaque meuble s'agite,
Tout se met à sauter, et, d'en bas au grenier,
En se heurtant dans l'escalier,
C'est à qui tournera plus vite.

Voyant ce branle-bas, notre écuyer prit soin
D'aller se poster dans un coin ;
Ce n'était pas par peur, son courage était rare,
Mais il craignait dans la bagarre,
De recevoir, de son meuble en noyer,
Quelques bons horions, sans pouvoir les payer.

Il faisait sagement, c'est facile à comprendre,
On n'aime pas les coups si l'on ne peut les rendre.

Ce carrousel durait depuis quelques instants ;
Pépin attendait en silence ,
Mais non sans maugréer , la fin de cette danse ,
Qui , pour lui , durait trop longtemps ;
Car c'était fort désagréable ,
D'entendre ainsi son mobilier ,
A chaque pas s'avarier ,
Et de voir son buffet se ruer sur sa table.

Il en était alors à ces réflexions ,
Quand un cri menaçant éclate dans l'espace ;
Aussitôt , arrêtant leurs évolutions ,
Chaque meuble reprend sa place.
A ce cri formidable , à ce vrai cri d'enfer ,
Tout est rentré dans le silence ;
Pas un souffle de vent ne vient agiter l'air.
Tout paraissait fini ; mais voici que commence
Un tout autre sabbat : des gémissements sourds ,
Des plaintes de mourant , semblent percer la terre ;
On distingue une voix qui , d'un ton de prière ,
S'écrie : « Ah ! viens à mon secours ! »

Pépin , tout aussitôt , comprend qu'une âme en peine ,
Retenue ici-bas , voudrait rompre sa chaîne ,
Et comme il est sans crainte et qu'il est bon chrétien ,
Il ne recule pas à tenter l'entretien.

— Qu'es-tu ? dit-il , qui de la sorte
S'en vient , sans rime ni raison ,
Renverser tout dans ma maison ,
Et s'établir chez moi sans frapper à la porte ?

— Noble écuyer , lui dit la même voix ,
Sur ce que je fus autrefois ,

Dans un instant je vais te satisfaire ;
 Mais il me faut en ce moment ,
 Que tu me fasses le serment ,
 Que mes os , dès le jour , enveloppés d'un suaire ,
 Seront par toi déposés en saint lieu ,
 Et que sur mon tombeau tu viendras prier Dieu.

Pépin alors répond , et jure .
 Qu'il lui veut , dignement , donner la sépulture ,
 Et lui promet aussi qu'il n'oublira jamais
 De s'adresser au ciel pour qu'il repose en paix.

— Puisqu'il en est ainsi , dit la voix souterraine ,
 Apprends que jadis ton domaine ,
 Appartenait aux Templiers ,
 Et que ces nobles chevaliers
 Avaient bâti ce lieu de pénitence ,
 Pour ceux de nous qui , coupables d'offense ,
 Envers Dieu , l'Ordre , ou nos serments ,
 Méritaient de durs châtiments.

Mon humide prison est sous la grande salle ;
 C'est là , dans un caveau caché par une dalle ,
 Que depuis deux cents ans mon crime est expié ,
 Car j'y suis mort de faim..... j'y suis mort oublié ,
 Quand tous nos chevaliers , accusés de faux crimes ,
 D'un infâme complot , innocentes victimes ,
 Mis à mort ou bannis par un ordre cruel ,
 Tombèrent sous les coups d'un Philippe-le-Bel.
 Maintenant tu sais tout : grâce à toi , l'autre vie
 Va donc s'ouvrir pour moi ! Que Dieu t'en remercie.
 Mais je dois te quitter. Pour trêve à mes tourments ,
 Je n'avais chaque nuit que ces quelques instants.
 Adieu , brave écuyer : remis en terre sainte ,
 Jamais du trépassé tu n'entendras la plainte.

La mort avait parlé !.... Le châtelain , instruit
Des secrets du trépas , de ses sombres mystères ,
Veilla dévotement le reste de la nuit ,

Dans les plus ferventes prières.

Dès que le jour parut , on ouvrit le caveau :
Le squelette oublié fut mis dans un tombeau
En terre consacrée , et , selon sa promesse ,
Pépin , pour son repos , lui fit dire une messe.
Aussi , depuis ce temps , rien de surnaturel ,
Ou de jour ou de nuit , n'a troublé le castel.
Le mobilier valant est en place , immobile ,
Pépin vécut très vieux , parfaitement tranquille.

Sans être archéologue , antiquaire ou sorcier ,

Par cette authentique légende ,

On voit que ce castel de la terre Normande ,
Des Templiers , jadis , fut le PÉNITENCIER.



RAPPORT
SUR LE CONCOURS
POUR
L'ÉLOGE DU GÉNÉRAL DUVIVIER,
DE ROUEN,
PAR M. DE LÉRUE.

MESSIEURS,

C'est une mission tout à la fois honorable à concevoir et difficile à remplir que celle de rechercher et de raviver le souvenir des existences illustres. En s'imposant cette tâche, et en s'engageant, moralement du moins, à l'accomplir pour les personnages remarquables nés à Rouen et en Normandie, l'Académie a passé un contrat d'autant plus solide qu'il a pour mobile et pour stimulant le sentiment national, pour appui le concours sympathique de la population normande, au sein de laquelle on est assuré de faire vibrer de nobles échos en évoquant les sentiments élevés et les actions glorieuses.

Lorsqu'elle a entrepris cette œuvre digne de son passé et de son but, l'Académie en a compris la grandeur : elle ne s'en est pas dissimulé les aspérités. Non pas qu'il soit jamais pénible de proclamer le triomphe des grands hommes : c'est un devoir et ce doit être un bonheur pour tous ;

mais elle sait que, plus ces illustrations sont rapprochées de nous, plus elles se matérialisent, pour ainsi dire, à nos yeux; et qu'il est, dès lors, bien moins facile de leur rendre une justice complète, que s'il s'agissait de gloires plus lointaines, dont l'aspect est naturellement poétisé et grandi par la distance et par le temps.

Aussi l'histoire s'est-elle montrée parfois, à dessein, insuffisante pour les contemporains. C'est que chacun les a connus; que la génération existante les a diversement jugés, selon la passion du moment, sous l'impression de souvenirs individuels qui ont subi l'atteinte de la comparaison systématique, et de cette sorte de violence que les intérêts font souvent à la justice.

Et puis, il se fait quelquefois tant de bruit sur les tombes illustres, que le chroniqueur ne peut se procurer assez de recueillement pour s'élever à la hauteur de l'historien.

Là sont les difficultés d'une pareille tâche. Cependant rien n'est impossible aux bonnes intentions, qui sont l'expression mesurée de l'immuable sagesse; et, pourvu que la loyauté, combinée avec la réserve de l'écrivain, soit appréciée et secondée par la publique sympathie, on avance, on assure sa marche, on arrive, et le succès vient couronner l'effort d'une honnête entreprise.

Ainsi l'Académie a été heureuse de consacrer, tantôt par une notice spéciale, tantôt par une inscription commémorative, le glorieux souvenir de tant d'illustres Normands, dont la phalange suffirait à peupler de nouveaux Champs-Élysées. Par la plume, le burin, la parole, elle s'est honorée en honorant les deux Corneille, les Fontenelle, les Poussin, les Jouvenet, les Basnage, les Boëlle, les Casimir Delavigne, les Dulong, les Lépecq de la Clôture, les Géricault, les Dubocage, les Turnèbe, et c'est le même sentiment qui, dans sa séance publique de 1855, l'engagea à offrir *une médaille d'or de 300 fr. à l'auteur de*

la meilleure notice biographique sur le général Duvivier, né à Rouen (1), notice comprenant une appréciation raisonnée de ses ouvrages.

Cet appel a été entendu. Plusieurs concurrents paraissent s'être mis à l'œuvre l'année dernière. Nous disons paraissent, parce que nous n'avons su qu'indirectement que, tout d'abord, plusieurs personnes avaient commencé à puiser aux sources biographiques du sujet. Toutefois, l'Académie reçut, avant le 1^{er} mai dernier, époque fixée pour la clôture du concours, une demande de prorogation d'un mois, à laquelle elle crut devoir faire droit.

Des obstacles, qu'il faut regretter, auront sans doute trompé le courage des écrivains dont nous attendions les œuvres : l'Académie n'a reçu, définitivement, qu'un seul mémoire, dont nous avons à rendre compte.

Un mot, avant tout, sur le point de vue de l'Académie en cette circonstance. On comprend, d'après nos prolégomènes, qu'il ne s'est pas agi, pour elle, de provoquer une discussion principalement critique, nécessairement alors très développée, sur les hauts faits militaires qui ont marqué avec tant d'éclat la vie de Franciade-Fleurus DUVIVIER. Elle n'a pas eu l'intention de réclamer spécialement de minutieux détails sur les mobiles des actions de notre compatriote, soit que les biographes, diversement inspirés, les voulussent chercher dans le caractère de l'homme, ou dans les circonstances politiques du temps. On sait que, sous ce dernier rapport, l'Académie se fait une loi d'une réserve qui va bien à l'étude des sciences et des lettres, et que l'expérience justifie toujours. Dans cette voie, tracée avec indépendance au-dessus des mobiles passagers, peu lui importent donc la couleur plus ou moins tranchée du

(1) Le 7 juillet 1794, rue des Arpents.

drapeau , les inégalités plus ou moins nombreuses du caractère du soldat. Le soldat s'est fait héros : elle en est fière. L'étendard flottait victorieux à la gloire de la France ; elle l'admire. Ce qu'elle a voulu, c'est montrer aux compatriotes d'un des nobles enfants de la cité l'illustration qu'il s'est acquise, illustration qui eût son dernier baptême dans le dévouement d'une lutte héroïque, dans le sentiment du devoir, dans les sacrifices que l'ordre public commanda.

Or, le but que nous venons de définir a-t-il été complètement atteint par l'auteur du mémoire ? Pour être exact, il faudrait dire qu'il a été dépassé.

Par son étendue considérable, ses nombreuses citations qui prouvent des recherches soignées et dont les faits historiques et les ouvrages publiés par Duvivier ou sur lui ont fourni l'abondante matière, le Mémoire se recommande honorablement à l'attention et provoque tout d'abord la confiance. Mais il nous a paru pécher précisément par le côté abusif de l'ampleur : par la surabondance. Quelques redites, qu'il était possible d'éviter, des analyses trop complaisamment étendues et s'attachant, principalement dans la première partie de l'ouvrage, à des détails superflus, n'ajoutent rien d'utile à l'appréciation des faits principaux, et ont l'inconvénient de fatiguer la mémoire.

L'auteur, par le désir, bon en soi, de tracer le portrait de Duvivier avec indépendance, s'est peut-être complu un peu trop dans le récit des difficultés qui ont surgi entre les autorités militaires et civiles aux premiers temps de l'établissement africain. L'indication des rivalités personnelles, des luttes disciplinaires et hiérarchiques disparaîtrait avec avantage de cette partie du récit. Le général Duvivier a pu les relever avec chaleur ; son biographe, bien inspiré, devait les omettre, ou, du moins, en adoucir l'expression.

Le style de la notice, généralement correct, parfois élevé et même brillant, se relâche et s'amollit ça et là au poin

de faire désirer plus de simplicité et de précision. Le cadre est bien tracé, mais quelque prolixité tend à en déranger l'harmonie; une plus ferme concentration dans la forme eût donné aux tableaux la netteté sans laquelle les couleurs les plus vives ne produisent qu'un effet passager.

Ces incorrections, hâtons-nous de le dire, ne sont pas capitales: elles sont de celles qui se font remarquer ordinairement dans les œuvres d'écrivains au début de la carrière littéraire. Or, nous serions surpris si, malgré certaines observations philosophiques révélant une faculté d'intuition déjà profonde, l'auteur du mémoire n'était pas un jeune homme. S'il en est ainsi, tant mieux: de telles défectuosités dénotent l'abondance de la sève, et nous apparaissent comme la promesse d'une perfection. Nous voyons, dans ces développements, la marque d'un esprit consciencieux qui s'est efforcé de ne rien omettre; d'un labeur intelligent dans sa persévérance qui, connaissant la peine, en veut goûter le prix en constatant pour sa propre satisfaction l'intégralité des résultats que la veille a produits.

Cette sorte d'exubérance se corrige d'elle-même avec le temps: il n'y a que l'insuffisance qui persiste en s'immobilisant sous le nom de médiocrité.

Un petit nombre de citations feront apprécier le style, la manière de l'auteur et donneront la mesure de son talent.

Il montre Duvivier animé, jeune encore, d'une énergie particulière due, suivant lui, en grande partie, à l'impulsion maternelle; les femmes et les mères qui assistent à cette solennité se reconnaîtront dans ce tableau:

« La mère de Duvivier, Julie-Ursule Lefebvre, était douée d'une supériorité tout-à-fait exceptionnelle, selon le témoignage de tous ceux qui l'ont connue. A ces douces qualités dont le cœur des femmes est ordinairement rempli, elle joignait une énergie et une force d'âme peu

communes. Elle eut sur le caractère de son fils non-seulement cette influence déjà considérable que nos mères prennent instinctivement sur nous tous, mais cette action singulièrement puissante qu'une femme d'élite est seule en état d'exercer. Fontenelle a dit des femmes qu'elles ont une fibre de plus dans le cœur, tandis que les hommes ont une case de plus dans le cerveau. Ce mot ne peut s'appliquer, dans son exclusion, à la mère de Duvivier. Sans que son cœur fût privé de cette fibre délicate qui est, en effet, le privilège exclusif des femmes, elle avait une tournure d'esprit toute virile. Elle avait pris aux mères de l'antiquité je ne sais quoi de contenu et d'austère dans son amour. Comme les matrones de Tacite, elle mettait les droits de la patrie sur son fils avant ses propres droits. Elle était de cette religion suprême du devoir dont la pratique donne à ses adeptes une dignité grandiose qui n'est plus guère de nos jours. Elevé par une femme aussi éminente, Duvivier aimait à reconnaître l'influence qu'elle avait eue sur lui et dont il avait gardé la marque..... Il conserva d'elle cette image indestructible qu'une pieuse erreur dresse devant l'esprit pour enseigner la bonne route dans les hésitations de la vie..... »

.....

Il s'agit pour notre armée d'Afrique, en juillet et août 1830, de consolider les premiers résultats de la conquête. « La part que prit Duvivier, dit l'auteur, à ces premiers exploits, fut remarquée. Cette fois enfin il était sur un théâtre où ses hautes capacités ne devaient pas manquer de spectateurs. Lui-même l'avait compris, et cette conviction excitait son activité déjà surprenante. Son esprit était avide d'organiser et d'agir. C'était chez lui une véritable passion, qui, comme toutes les passions, s'allumait d'autant plus qu'elle avait plus de moyens de se satisfaire.....

... Le comte Clauzel, qui venait de succéder à M. de Bour-

mont, comprit sa riche nature, et, sans s'arrêter au grade, vit de quoi ce capitaine était capable. Il fut frappé surtout de l'action que Duvivier savait exercer sur les hommes qui lui étaient confiés, de la sagacité avec laquelle il les pénétrait, et de la promptitude de sa décision. Au bout de peu de temps, il avait conquis, à leur insu, un ascendant tellement irrésistible, qu'il faisait d'eux absolument tout ce qu'il voulait. Ils n'avaient plus rien qui leur fût personnel. Les soldats de Duvivier n'étaient plus eux-mêmes : ils s'étaient comme incarnés en leur commandant. Cette facilité si merveilleuse et si rare de s'assimiler ses hommes, jointe à son étude toute particulière et alors tout-à-fait exceptionnelle de la langue et des mœurs arabes, décida le général Clauzel à le charger d'organiser un des bataillons de zouaves.

« Certes, ce n'était pas chose facile, et il fallait avoir le génie même de l'organisation pour réussir dans une tâche pareille. Il était impossible d'avoir à former cet ensemble si discipliné, si ordonné, si concordant dans toutes ses parties, qu'on appelle un bataillon militaire, avec des éléments plus hétérogènes, plus disparates, plus insubordonnés, plus étranges que ceux que l'on mettait à la disposition de Duvivier. On ne peut pas dire qu'il reçut le commandement de ces hommes, mais qu'il reçut l'ordre d'acquiescer sur eux le commandement.... Des Algériens errant dans les rues de la ville, sans pain, sans vêtements, assez courageux pour être à craindre, assez insouciant pour rester couchés le long des murs à regarder passer les vainqueurs; puis des Parisiens encore tout échauffés de la lutte des barricades, et dont le Gouvernement était bien aise d'employer au loin l'ardeur, voilà les hommes dont il fallait faire un corps d'armée français. C'est là une des pages les plus étonnantes de l'histoire de Duvivier. Accepter cette mission, c'était jeter un défi, je ne dirai pas aux croyances, car ces gens-là n'en avaient pas, mais

aux instincts les plus pervers, à la nature, aux mœurs, au climat, aux différences radicales qui séparent l'homme de l'Occident de l'homme de l'Orient. Il ne s'agissait de rien moins que de discipliner l'indiscipline et de captiver la liberté; c'était vouloir emprisonner la foudre, c'était tenter l'impossible. Duvivier le tenta, et il réussit. Il avait reçu cette mission au mois de septembre. Le 22 novembre, le maréchal Clauzel voulant laisser une garnison sûre à Médéah, ne crut pouvoir mieux faire que d'y enfermer les zouaves; il y avait 60 jours seulement qu'ils étaient créés. »

.

Deux ans après, il s'agit de l'occupation de *Bougie*, Duvivier est là encore, dans tout le développement de son génie organisateur. L'auteur de la notice s'exprime ainsi :

« Le général Trezel avait laissé un camp; le lieutenant-colonel Duvivier voulut faire une ville. Il commença par déblayer les places et les rues principales; par construire des barraques pour ses troupes, qu'il a constamment ménagées avec des soins tout paternels. Il installa un hôpital provisoire. L'artillerie ne pouvait pas manœuvrer: il établit des communications faciles entre les forts et les postes principaux. Il fit faire un camp retranché entre les deux enceintes de la ville, et, de ce camp au sommet du Gou-
raya, en arrière de la grande muraille, un chemin d'un développement de 4,000 mètres. Puis des blockhaus furent élevés, des plis de terrains favorables appropriés aux embuscades; et tous ces travaux furent accomplis avec une rapidité et une sûreté prodigieuses, malgré d'incessants combats contre les Arabes qui eussent bien des fois pu enlever la garnison, ou lui faire subir des pertes cruelles, sans l'à-propos des dispositions de défense, le sang-froid et le dévouement de son chef. »

Cette position était des plus dangereuses. « En face de Bougie se dresse une forteresse redoutable. C'est la chaîne immense des montagnes, et, plus encore, le rempart vivant des *Kabyles* qui les habitent. Les *Arabes* ont passé sur ces montagnards comme une nuée sur une pyramide, et les Français ont eu assez de peine à se défendre de leurs attaques sans essayer de les dompter. Du haut des crêtes presque inaccessibles, ils nous regardaient occuper Bougie avec l'insouciance de la force. Puis, sans aucun plan, sans aucun projet, dès qu'ils avaient l'humeur à la bataille, si l'instinct du jour les poussait au combat, ils précipitaient leurs bandes sauvages sur nos soldats travailleurs. Toute guerre est terrible avec de pareils ennemis. Ils sont d'une sobriété telle qu'on ne peut les affamer, et d'un tempérament tellement vigoureux que c'est à peine si la baïonnette les met hors de combat. Un rien les fait vivre; rien ne les fait mourir. »

Ces dernières réflexions de l'auteur éveillent, Messieurs, un sentiment que vous ressentez tous. Depuis que cette page a été écrite, la conquête de l'Algérie a accompli glorieusement son dernier effort. Si l'ombre sévère du général Duvivier plane sur nos derniers champs de bataille, sur ces montagnes de la Kabylie dont le génie organisateur du héros a facilité l'accès à nos étonnants fantassins, cette ombre doit resplendir de joie en reconnaissant, parmi les vainqueurs, ses anciens frères d'armes, ces généraux qui allient la bouillante ardeur du combattant à la sagesse de l'administrateur; ces brillants officiers, soldats encore la veille aux champs d'Inkermann et de Sébastopol, et ces indomptables bataillons de zouaves qui sont sortis, tout armés, de sa main héroïque !

Mathématicien solide, ingénieur militaire expérimenté, organisateur sagace, écrivain d'une grande érudition sinon d'une élégance notable, brave soldat parmi les plus braves,

général au coup-d'œil sûr, à la décision prompte, Duvivier était difficile à peindre, quoique les paroles du maréchal Vallée, que l'auteur a prises pour épigraphe, montrent quelle était la confiance singulière qu'il inspirait aux plus difficiles :

« Je n'ai pas reçu de nouvelles de Duvivier depuis deux mois (écrivait le maréchal) mais je saurais que toute l'armée arabe est concentrée autour de Médéah, que je serais aussi peu en peine de lui que s'il était au fort l'Empereur. »

Les ouvrages qu'il a écrits et qui l'ont tout d'abord fait connaître, sont nombreux. Nous regrettons que les limites naturelles de ce rapport ne nous permettent pas de suivre le laborieux auteur de la notice dans les citations et les appréciations qu'il en a faites. Ces ouvrages, dont le plus ancien date de 1826, formeraient, réunis, au moins la matière de quatre in-8° ordinaires : ils sont dans toutes les bibliothèques militaires et dans celle de la ville de Rouen. Les plus importants par l'étendue sont :

Un Essai sur la défense des Etats par les fortifications ;

Observations sur la guerre de la succession d'Espagne ;

Solution de la question de l'Algérie ;

Notice sur les ports d'Algérie ;

Abolition de l'Esclavage ;

Les inscriptions phéniciennes, puniques et numidiques expliquées, etc.

Voici comment, dans la seconde partie de son œuvre, l'auteur du mémoire résume son jugement sur ces publications :

« Ce qui frappe surtout en Duvivier, c'est la variété des sujets qu'il traite. Sa large intelligence embrasse les questions techniques les plus ardues dans chaque branche de la science : l'histoire, l'archéologie, l'économie politique, la stratégie, les mathématiques, le droit, la philosophie, rien ne lui est étranger. Il calcule le contour d'une place

forte et distingue avec une précision lumineuse les opérations les plus confuses de la guerre de la Péninsule Ibérique. Il discute l'emploi de l'armée aux travaux publics après avoir expliqué une doctrine du Koran. Il enseigne une nouvelle méthode pour lire les inscriptions numidiques, et pour établir la théorie de la propriété.... Il professe et il discute; il harangue et il expose; il décrit et il médite..... Cette universalité se combine avec la connaissance approfondie des détails.... Que d'efforts il lui a fallu pour laisser ainsi la foule en arrière! Son imagination était excessivement développée: elle donne de l'intérêt à ses ouvrages, de la couleur à son style. Elle pose, devant le lecteur fatigué, de belles images au spectacle desquelles il aime à s'arrêter; dans les sciences abstraites, elle se transforme en invention.... Peut-être l'entraîne-t-elle à quelques négligences de style... Mais le goût exquis est comme un frein d'or que les libres allures ne supportent guère. Il n'en est pas moins rare de voir une imagination brillante s'accorder avec la précision, le discernement, et apparaître sous la forme du *jugement*. Les ouvrages de Duvivier présentent cette curieuse alliance qui charme et qui frappe en même temps.....

« C'est assurément cette ampleur de l'esprit, cette initiation magistrale aux mystères d'une science infinie, enfin ce développement simultané de qualités ordinairement séparées, qui font l'originalité et la supériorité de Duvivier. Pourtant l'énergie est le principal mérite de son style et lui donne je ne sais quelle éloquence antique... Il faut admirer cet homme, philosophe, orateur, mathématicien, historien, économiste tout à la fois. A une époque où chacune des sciences est assez vaste pour qu'on puisse s'immortaliser en s'isolant dans l'une d'elles, on s'incline devant l'étreinte démesurée qui en a su tant embrasser. »

Après ces citations, je vais conclure.

Il y avait un mérite réel à rappeler laborieusement, d'une manière intéressante, tous les pas, toutes les stations glorieuses de l'ingénieux organisateur des zouaves, de l'illustre commandant d'Afrique, dans cette carrière aventureuse que son caractère, un peu à l'étroit dans la règle, lui fit parcourir jusqu'au jour de 1848 où une balle insurrectionnelle priva la France d'un de ses plus nobles enfants.

C'était un mérite plus difficile encore que d'analyser avec clarté, d'apprécier avec justesse ces traités sur l'art des fortifications, sur l'organisation militaire d'une colonie, ces notices spéciales, aux conclusions souvent prophétiques, que l'ancien et éminent élève de l'Ecole polytechnique a laissés comme des monuments de son vaste savoir et de la hauteur de ses vues.

L'auteur du mémoire a résolument abordé cette double tâche et il s'en est tiré à son honneur. Il a fait un bon travail, commencé avec courage et sérieusement poursuivi. Il pense juste ; il décrit avec scrupule ; il peint avec goût, et d'une manière souvent brillante. Lorsqu'il l'aura revu sous l'inspiration des observations de détail dont nous avons dû accompagner cet éloge, son ouvrage s'améliorera encore et deviendra complètement digne du sujet. Mais, tel qu'il est, l'Académie y a remarqué des qualités sérieuses. En conséquence, elle a décerné le prix à l'auteur de cet intéressant et utile travail.

A l'appel fait par M. le Président, M. Henri FRÈRE, étudiant en droit, vient recevoir la médaille d'or de 300 francs, prix du Concours.

LA POÉSIE DES SCIENCES,

IMPRESSIONS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE,
(Octobre 1855)

PAR M. F. DESCHAMPS.

Dans l'un de ces palais , modernes basiliques ,
Que ce siècle bâtit pour les dieux de nos jours ,
Où l'industrie et l'art ont leurs jeux olympiques ,
Où le monde s'unit dans un vaste concours ,

J'avais erré longtemps en laissant ma pensée
Flotter , sans se fixer , sur mille objets divers ,
Haletante d'abord , et bientôt écrasée
Sous le poids des trésors à mes regards offerts.

Quittant , comme éperdu , cet immense théâtre ,
En proie au tourbillon de mille impressions ,
Le soir , seul , recueilli , les yeux fixés sur l'âtre ,
Je voulus résumer mes admirations.

Je revis le transept débordant de richesses :
Bijoux , armes , tissus , phares , bronzes , cristaux ,
Où le monde , à la France envoyant ses largesses ,
De la paix , du travail , fit flotter les drapeaux.

Je revis la mouvante et longue galerie
Où tant d'outils divers, appelant un moteur,
En criant, en grinçant, allaient chercher la vie
A l'arbre de métal qu'anime la vapeur.

Je revis la splendide et circulaire enceinte
Où Sèvres sur l'émail fit briller ses pinceaux,
Où le jour adouci tombait en demi-teinte
Sur ces riches tapis dont l'art fit des tableaux.

Et tandis qu'à mes yeux s'étaient ces merveilles,
Je crus entendre aussi, sous le cristal vibrant,
Mille voix qui chantaient et charmaient mes oreilles :
Orchestre humain guidé par un archet puissant.

Alors je m'écriai : « Musique, art, industrie,
Tout a sa place ici, son nom, son souvenir !
Ne manque-t-il que toi, céleste poésie,
Déesse du passé comme de l'avenir ?

Toi seule es sans autel dans ce temple du monde :
Toi, le rayon par qui toute idée est féconde,
Le feu divin par qui tout s'anime et grandit ;
Toi, le sublime écho par qui tout retentit ! »

La grande ville alors se taisait endormie ;
Ma lampe, que voilait le globe de cristal,
Laisait agoniser sa lumière affaiblie ;
Au foyer qu'encadrait le cercle de métal,
Le hêtre incandescent, de ses chaudes haleines,
Lançait les derniers jets et faisait au plafond
S'élancer et trembler des ombres incertaines ;
Je sentis un nuage envelopper mon front.

Dans un demi-sommeil ma paupière alourdie
S'abaissa par degrés sur mon œil demi-clos.
Et... qu'éprouvai-je ? était-ce ou rêve ou rêverie,
Ou cet état douteux qui prélude au repos ?
Je ne sais. Mais bientôt, aux derniers feux de l'âtre,
Je crus voir sur le mur la tenture et ses plis
Qui s'agitaient, et, comme un rideau de théâtre,
Je vis se soulever et s'ouvrir mon lambris.

Alors sur la nouvelle scène,
Tout-à-coup brillant à mes yeux
D'une clarté vive et soudaine
Tomba le sillon radieux.
Là, pleins du feu qui vivifie,
Je vis deux athlètes nouveaux,
Nobles fils de la poésie,
Qui luttaient par leurs chants rivaux.

L'un d'eux portait, avec la couronne de chêne,
Des prêtres d'Apollon la robe aux plis flottants,
Et l'autre, qu'animait une ardeur toute humaine,
Le manteau sombre et froid des hommes de ce temps.

Le premier, exhalant un parfum d'ambroisie
Et promenant ses doigts sur un luth d'Ionie,
L'œil tourné vers les cieux, fit entendre ces mots
Dans un chant cadencé comme le bruit des flots :

« C'est moi qui, venant des collines
« Où brilla la sainte clarté,
« Qui, recherchant les origines
« Jusqu'au nid de l'humanité,
« Qui, puisant aux sources bibliques,
« Ai chanté les amours mystiques,

« Et les fautes des premiers nés,
« Et les vengeances éternelles,
« Et les discordes fraternelles
« Des hommes au mal condamnés.

« C'est moi qui, sur les pas d'Homère,
« Dans un rythme mélodieux,
« Des dieux ai chanté la colère
« Et les exploits des demi-dieux ;
« J'ai chanté Troie et ses murailles,
« Les combats et les funérailles,
« Diomède, Patrocle, Hector,
« Ulysse à la parole habile,
« Et la bouillante ardeur d'Achille,
« Et la sagesse de Nestor.

« C'est moi qui, du masque tragique
« Bientôt empruntant les échos,
« Fis parler sur la scène antique
« Les dieux, les rois et les héros ;
« M'appelant Sophocle, Euripide,
« J'ai pleuré la vierge timide
« Aux mains du sacrificateur ;
« Avec les forfaits des Atrides
« Et les fureurs des Euménides,
« Ma muse a créé la terreur !

« J'ai touché de mon doigt sonore
« Le clavier de l'émotion,
« Dans Phèdre, que l'amour dévore,
« J'ai fait gronder la passion ;
« J'exaltai la fierté romaine
« Et la clémence souveraine

« Qui tendit la main à Cinna ;
« Tandis que d'un nouveau génie ,
« Avec Polyeucte , Athalie ,
« Mon front chrétien s'illumina.

« Dans le champ de la rêverie
« C'est encor moi qui sus cueillir
« La fleur de la mélancolie,
« Que ce siècle a vu s'entr'ouvrir ;
« Puis, vers les beautés naturelles
« J'ai bientôt, déployant mes ailes,
« Trouvé des horizons nouveaux :
« La terre, ses forêts, ses ondes,
« Le ciel, ses astres et ses mondes,
« Et tous leurs immenses tableaux.»

Il se tut : à son chant succéda le silence,
Mais bientôt son rival, affermissant sa voix,
Jeune encor, mais aussi rayonnant d'espérance,
Fit entendre à son tour ses titres et ses droits :

« Assez on a chanté l'idéal et le rêve ;
« Vers d'autres régions mon front plane et s'élève !
« Que les chants surannés se taisent devant moi !
« Dieu, le grand travailleur, m'a révélé sa loi,
« Et son doigt m'a fait voir, au-dessus du futile,
« Le grand dans le réel et le beau dans l'utile.

« A notre intelligence il ouvre ses trésors
« Et de l'esprit humain appelle les efforts ;
« Mais qui croira que plus nous soulevons de voiles,
« Plus, dans ce ciel couvert, nous découvrons d'étoiles,

« Moins notre âme s'élève aux sublimes élans,
« Et moins de nos regards les horizons sont grands ?
« Non, l'arène est ouverte, et dans ce champ immense
« L'imagination marche avec la science.

« Parcourez avec moi ce chemin merveilleux :
« Depuis qu'en nous créant Dieu permit à nos yeux
« De plonger leurs regards dans ses clartés secrètes,
« Les plus grands inventeurs sont les plus grands poètes.
« Même avant que du Christ le signe révéral
« Au vieux monde arrachât l'homme régénéré,
« La science déjà préparait ses conquêtes.

« C'est ainsi qu'au milieu des mers et des tempêtes,
« Lorsque tout, terre et ciel, nous manquait, elle encor,
« De son doigt de métal elle montrait le nord,
« Malgré les jours brumeux et les ciels sans étoiles
« Vers quelque toison d'or elle guidait nos voiles ;
« Que plus tard, créant l'heure et divisant les jours,
« Du soleil au zénith interrogeant le cours,
« Et supputant le temps par le chiffre et le nombre,
« Elle marque ses pas par le progrès de l'ombre.

« Puis avec Archimède et ses travaux géants,
« Et son hélice en germe et ses miroirs ardents,
« S'élançant sur les pas de ce savant sublime,
« Par lui de l'idéal elle gravit la cime ;
« L'impossible l'étonne et ne l'arrête pas,
« Elle donne créance à la fable d'Atlas ;
« Car sa pensée, aussi rêveuse que profonde,
« Ne veut qu'un point d'appui pour soulever le monde.

« Mais quel besoin est-il d'évoquer le passé ?
« Le présent de bien loin l'a-t-il point dépassé ?

« Pour étonner vos yeux s'il n'est plus de magie ,
« De nécromanciens vivant d'astrologie,
« Vous avez pour devins et pour révélateurs
« Ces illustres savants, qui sont vos enchanteurs.
« Car leur science, avec son sens divinatoire,
« Du monde primitif a retrouvé l'histoire,
« Projeté ses flambeaux aux temps qui ne sont plus,
« Fait renaître vivants les âges disparus,
« Consulté les volcans jusqu'au fond des cratères,
« Aux flancs des rocs brisés arraché leurs mystères,
« Montré dans les efforts de leurs déchirements
« Les vestiges certains, les lits, les gisements
« Qu'au monde transformé laissa chaque déluge.
« Rêveurs comme un poète et penseurs comme un juge,
« Leur instinct leur fait voir l'instant suprême où Dieu,
« Au sein des éléments confondus, l'eau, le feu,
« Du globe encore igné qu'il jetait dans l'espace
« Arrondit les contours et durcit la surface ;
« Où son ordre criant : Arrière ! aux océans,
« Fit d'un sol affermi surgir les continents.
« Cet instinct pénétrant, scrutant toutes les traces,
« D'animaux inconnus rétablissant les races,
« Refait en un instant, sous la main de Cuvier,
« D'un débris d'ossements un être tout entier.
« Mais bientôt de la terre il quitte la surface,
« Et, plus aventureux s'élance dans l'espace,
« Par l'optique éclairé, son œil ambitieux
« A d'un regard profond osé sonder les cieux ;
« Il explore à loisir leur coupole infinie ;
« Du magique instrument la lentille hardie
« Visite les soleils et les astres errants,
« En décrit les contours, les peuple d'habitants.
« La science à chacun assigne sa carrière ,
« Dit comment dans l'éther voyage la lumière ,

« Et , mesurant ainsi la distance à franchir ,
« De leur retour certain annonce l'avenir .

« Qui méconnaîtrait là l'élément poétique ?
« Homère est-il plus grand , Hoffmann plus fantastique ?
« En faut-il un tableau plus grand , plus solennel ,
« Que de voir l'idéal qui jaillit du réel ?

« Des temps où nous vivons la science est la fée :
« Chaque jour ses croyants viennent de toutes parts
« Au faisceau de sa gloire ajouter un trophée.
« Voyez combien, déjà, brillent à vos regards :

« Quand le soleil a fini sa carrière ,
« D'un feu rival appelant le retour ,
« A la science empruntant la lumière ,
« Voyez renaître et revivre le jour.

« Puis, emportés par des forces nouvelles ,
« Sans nul effort, changeant d'air et de lieu ,
« A votre gré vous volez sur les ailes
« De la vapeur, guide aux naseaux de feu.

« Mais sous vos lois vous rangez le tonnerre :
« A vos besoins la foudre s'asservit,
« Et dans son vol, céleste messagère ,
« Echappe au temps et devance l'esprit.

« Regardez : il est là cet immense édifice -
« Où la nature avare enfouit ses trésors ,
« Mais vous n'êtes encor que sous le frontispice ,
« Et la porte s'entr'ouvre à peine à vos efforts :

« Sachez y pénétrer ! Quelle force inconnue ,
 « Quel pouvoir à puiser dans tant d'agents divers !
 « L'imagination y reste confondue ,
 « Et tous ces biens pourtant par Dieu vous sont offerts...
 « Avancez , avancez... la victoire est certaine...
 « Victoire dont la palme est douce à conquérir !
 « Avancez : cette main de vérités est pleine ;
 « Le travail et le temps enseignent à l'ouvrir. »

Ainsi cessa la lutte , et ces deux voix rivales ,
 A des émotions diverses , inégales ,
 Souvent avaient livré mon esprit et mon cœur....
 Mais à qui décerner la palme du vainqueur ?
 J'hésitais... La raison , chassant la rêverie ,
 Me donna ce conseil : Pourquoi donc faire un choix ?
 Condamner est cruel et proscrire est impie.
 Chacune a sa valeur et chacune a ses droits ;
 Car il est , quand tout change et se métamorphose ,
 Un germe impérissable au fond de toute chose :
 C'est la fleur de tout champ , c'est l'éclair de tout feu ,
 Le grain qu'en tout sillon a voulu semer Dieu.
 C'est toi qu'on trouve en tout , ma chère poésie !
 Tu ne te nourris pas seulement d'ambrosie ;
 Jadis tu célébras les héros , les guerriers.
 Descends à nos travaux , pénètre aux ateliers :
 Si du pur merveilleux le sentiment s'apaise
 Rallume tes flambeaux jusque dans la fournaise
 Où des hommes d'airain , transformant les métaux ,
 Enfantent chaque jour des prodiges nouveaux.
 Chaque siècle à son tour n'a-t-il pas ses conquêtes ?
 Et pour les célébrer il lui faut ses poètes.
 Sous le règne des forts , quand le génie humain
 Mettait aux conquérants les armes à la main ,

N'inventant que combats , ne rêvant que batailles ,
Plaçait toute sa gloire à forcer des murailles ,
A dompter des vaincus à leur joug asservis ,
Le poète chantait , de seule gloire épris ,
Ces triomphes sanglants , ces victoires amères ,
Les lauriers arrosés par les larmes des mères ,
Les couronnes tombant sur le front des guerriers ,
Les tournois , les champs clos , les combats singuliers ,
Mais tout marche et grandit : quand le même génie ,
Des faisceaux de la paix vient parer l'industrie ,
Quand il a réuni ses courageux efforts ,
Non pour ensanglanter des champs jonchés de morts ,
Mais pour répandre au loin , sur la terre ravie ,
Quelques germes féconds de bien-être et de vie ,
Pourquoi n'aurait-il pas ses chantres immortels ,
Ses bardes inspirés , ou ses gais ménestrels ?....
C'est par eux qu'on s'élève au succès populaire ,
Et la science un jour doit avoir son Homère !

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1858, 1859 ET 1860.

L'Académie distribuera, dans ses séances publiques annuelles des mois d'août 1858, 1859 et 1860, les Prix dont les sujets sont spécifiés ci-après :

POUR 1858.

PRIX DE POÉSIE.

Un prix de 300 fr à l'auteur du meilleur Conte en vers, sur un sujet laissé au choix des concurrents.

Cette pièce aura au moins 100 vers.

PRIX GOSSIER.

POUR 1858.

Un prix de 750 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur les Artistes normands et les Oeuvres d'art en Normandie, au XVII^e et au XVIII^e siècle.

POUR 1859.**ENCOURAGEMENTS AUX BEAUX-ARTS.**

L'Académie décernera des *médailles d'encouragement* aux artistes nés ou domiciliés dans un des cinq départements de l'ancienne Normandie, qui, depuis le mois d'août 1856, se seront le plus distingués dans les Beaux-Arts, à savoir : *la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure, la lithographie et la composition musicale.*

POUR 1860.**PRIX DES SCIENCES.**

La Flore des plantes phanérogames du département de la Seine-Inférieure a été faite, mais la Flore des cryptogames est fort incomplète, surtout celle des côtes maritimes; l'Académie, reconnaissant l'importance de ce travail, veut en hâter l'exécution en proposant *un prix* de 300 fr. sur le sujet suivant :

« Tracer la Flore cryptogamique des côtes maritimes de la Seine-Inférieure. »

PRIX BOUCTOT.

Un ancien négociant, M. Bouctot, a fait, en faveur de l'Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, un legs destiné à fonder des *prix annuels de chacun 500 fr.*, qui devront être accordés, au nom du testateur, aux œuvres que la Compagnie aura provoquées, reçues et jugées dignes de cette récompense.

L'Académie s'est, en conséquence, empressée de choisir trois sujets de prix qui seront décernés, s'il y a lieu, aux mois d'août des années 1858, 1859 et 1860, savoir :

POUR 1858.**PRIX DES SCIENCES.**

Histoire physique et chimique comparative des huiles d'olive, d'arachide et de sésame, de manière à indiquer des moyens efficaces, prompts et faciles, pour reconnaître les mélanges de ces trois sortes d'huiles, non-seulement pour les qualités qui servent à l'alimentation, mais aussi pour celles qui portent les noms d'*huiles tournantes*, d'*huiles de fabrique*.

POUR 1859.**PRIX DES LETTRES.**

Etudes littéraires sur les femmes nées en Normandie, qui se sont fait un nom dans les Lettres au xvii^e et au xviii^e siècle.

POUR 1860.**PRIX DES BEAUX-ARTS.**

Tableau dont le sujet aura été pris dans l'histoire de Normandie.

Les artistes devront faire parvenir leurs œuvres à l'Académie avant le 1^{er} mai 1860, avec une lettre d'envoi dans laquelle sera renfermé le billet cacheté contenant leur nom. Après le jugement du concours, les tableaux seront rendus à leurs auteurs, mais celui qui aura obtenu le prix devra remettre à l'Académie une esquisse de son œuvre.

OBSERVATIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS ,
EXCEPTÉ CEUX QUI CONCERNENT LES BEAUX-ARTS.

Tous les mémoires devront être manuscrits et inédits.

Chaque ouvrage portera en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté*, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Dans le cas où le prix serait remporté, l'ouverture du billet sera faite par M. le Président, en séance particulière, et l'un de MM. les Secrétaires donnera au lauréat avis de son succès, assez tôt pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la séance publique.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés *francs de port*, avant le 1^{er} MAI DE L'ANNÉE OU CHAQUE CONCOURS DOIT AVOIR LIEU, TERME DE RIGUEUR, soit à M. *J. Girardin*, soit à M. *A. Pottier*, *secrétaires de l'Académie*.

Extrait de l'art. 66 du Règlement du mois d'août 1848.

« Dans tous les cas, les ouvrages envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais. »

CLASSE DES SCIENCES.

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES
DE L'ACADÉMIE,
PENDANT L'ANNÉE 1856-1857,

PAR
M. J. GIRARDIN,
SECRÉTAIRE DE CETTE CLASSE.

MESSIEURS,

Vos travaux, pendant l'année qui vient de s'écouler, ne le cèdent pas à ceux des années précédentes, quant à leur nombre et à leur importance. Puisque notre règlement le prescrit, je vais avoir l'honneur de vous les rappeler, en me bornant, toutefois, à n'en présenter qu'une analyse succincte.

Les discours de réception vous intéressent toujours vivement, parce qu'ils vous révèlent les qualités de vos nouveaux collègues, et servent à vous faire entrevoir le talent qu'ils développeront dans les travaux ordinaires de vos séances.

A ce point de vue, nous avons été heureux d'entendre notre jeune confrère, M. de Saint-Philbert, qui joint à un mérite personnel l'honneur de compter dans sa famille

**PHILOSOPHIE
DES SCIENCES.
Discours de
réception de
M. de Saint-
Philbert.**

plusieurs membres de l'Académie, qui se sont succédé depuis sa création.

Le récipiendaire a combattu, par son discours, le préjugé qui crée un antagonisme sérieux entre la pratique et la théorie.

Après avoir défini d'abord les moyens dont les sciences disposent pour parvenir à leurs résultats, il apprécie le degré de certitude qu'on doit leur attribuer; il rappelle que cette certitude est toujours relative et subordonnée à la valeur du savant.

Mais le doute plane constamment sur une théorie, si la pratique ne contrôle et ne rend définitifs, par sa sanction, les résultats qu'elle promet.

Le discrédit frappe souvent les données purement spéculatives, même auprès de certains hommes fort instruits.

Deux causes semblent justifier cette défaveur. C'est, d'une part, selon M. de Saint-Philbert, le grand nombre de demi-savants qui, par des études incomplètes et des erreurs dues à leur incapacité, apprennent aux masses à douter de la science dont ils se prétendent les interprètes.

C'est, d'autre part, cette fièvre de paraître qui caractérise notre siècle, ce désir immodéré de tout écrire, de tout publier, avant même d'avoir entrevu les différents points d'une question, désir sous l'influence duquel trop souvent les savants eux-mêmes livrent à la publicité des découvertes incomplètes, et hasardent des hypothèses dont l'expérience démontre bientôt l'inanité.

Après avoir assigné successivement à la théorie et à la pratique la part d'avantages et de mérites qui leur revient, et après avoir proclamé qu'elles sont nées pour marcher unies et non pour se combattre, M. de Saint-Philbert rend hommage, en terminant, à l'idée qui créa les Académies, ces centres intellectuels où les théoriciens et les praticiens viennent mettre en commun les résultats de leurs

méditations et de leurs travaux, en contribuant ainsi au développement simultané des sciences pures et des sciences d'application.

Dans sa réponse au discours précédent, M. Deschamps, vice-président, félicite l'auteur du sujet qu'il a choisi, malgré le reproche du défaut de nouveauté qu'on pourrait d'abord être tenté de lui adresser, car toutes les grandes questions sont éternelles; il y a plus, la prédominance de la pratique ou de la théorie est une de ces questions qui ne sont jamais absolument résolues.

Réponse au
discours
de M. de
Saint-Philbert,
par
M. Deschamps,
vice-président.

Aux époques où une doctrine aveugle, dédaignant les faits, affirme tout sans examen, sur la parole du maître, la pratique, injustement écartée, doit être défendue et la nécessité de son intervention doit être proclamée.

Ainsi fit, au XVI^e siècle, Bernard Palissy, luttant contre la scholastique du temps et contre le système des idées préconçues.

Mais quand tout l'honneur est réservé aux praticiens, quand la science semble un peu dédaignée, quand on paraît n'estimer que le bras qui exécute ou l'outil qui travaille, il faut replacer la science au rang qui lui est dû et lui restituer cette suprématie qui lui appartient. Car, s'il est vrai qu'elle peut dériver de la pratique, en ce sens que la méthode expérimentale est la voie la plus sûre et la plus féconde, dès que la science est créée, elle doit avoir le premier pas, puisqu'elle est l'âme, puisqu'elle est l'intelligence.

Dans tous les cas, il ne faut pas parler d'antagonisme là où le bien général doit résulter de l'union des deux forces. La théorie et la pratique sont deux alliées, et non deux ennemies; il faut se garder de fomenter entre elles aucun désordre; il est absolument nécessaire qu'elles fassent bon ménage.

M. le vice-président conclut en faisant remarquer que la question soulevée par M. de Saint-Philbert doit être posée et résolue chaque jour dans l'exercice de toutes les professions, de toutes les industries, de tous les arts, et que personne n'a le droit d'y rester indifférent.

Discours
de M. le Doct^r
Dumesnil.

M. le docteur Dumesnil, médecin en chef et directeur de l'asile de Quatre-Mares, que vous avez reçu dans vos rangs, a traité un sujet littéraire dans son discours de réception. C'est donc à mon confrère, le secrétaire de la classe des lettres, qu'il appartient de vous en présenter l'analyse. Mais M. Dumesnil a soutenu sa candidature par un travail de physiologie animale qui le rattache à la classe des sciences.

PHYSIOLOGIE
ANIMALE

Passage de
l'iode dans le
lait des vaches,
par le même.

Du passage de l'iode par assimilation digestive dans le lait des vaches, tel est le titre du Mémoire de notre nouveau confrère. M. Duclos vous en a rendu compte au nom d'une commission où il était adjoint à MM. Vingtrinier et Verrier. Vous avez jugé ce travail assez important pour lui mériter l'honneur d'être imprimé dans le *Précis* de cette année.

CHIMIE
APPLIQUÉE.
Mémoire de
M. Morin.

Parmi les communications des membres résidants, vous avez distingué deux mémoires présentés par M. le professeur Morin, intitulés,

L'un : *De la combustibilité des éléments de l'ammoniaque par l'oxygène de l'air, et application de ce phénomène aux recherches médico-légales sur l'acide azotique dans une exhumation juridique* ;

L'autre : *Etudes chimiques des farines échauffées et de leur emploi dans la panification*.

Le caractère pratique de ces mémoires, l'importance des questions qui y sont traitées avec talent, vous ont engagé

à les publier dans votre recueil annuel. J'y renvoie donc le lecteur.

C'est surtout à l'époque où l'on se plaint de la cherté des vivres, que l'attention doit se porter vivement sur la qualité des aliments livrés à la consommation.

Le lait, non moins précieux que le pain, est un produit qu'on allonge d'eau et qu'on dépouille de crème. Cette fraude, que ne peut pas toujours déceler le *pèse-lait*, n'échappe pourtant pas aux investigations de la science. Il est utile de l'apprendre aux marchands, qui se servent aujourd'hui du *pèse-lait* pour ajouter la quantité d'eau que peut supporter sans les trahir le lait écrémé.

Mémoire de
M. Marchand,
sur le lait.

Tel est le but du travail que vous a soumis M. E. Marchand, *sur le lait considéré dans ses rapports avec la police judiciaire*. Notre laborieux correspondant de Fécamp montre que le *pèse-lait* ne peut servir que pour apprécier les *grandes fraudes*. Il recommande l'emploi simultané du *Lacto-densimètre*, du *Lactobutyromètre* et du *Lactinomètre*. D'après lui, toutes les fois que, par ces méthodes, on rencontrera un lait dont la densité corrigée sera inférieure à 1,030, à la température de $+15^{\circ}$, et qui contiendra par kilogramme moins de 30 grammes de beurre, et moins de 50 grammes de lactine, on pourra affirmer avec certitude que ce lait est falsifié.

La falsification des médicaments est, sans contredit, celle qui mérite la réprobation la plus énergique. Heureusement, les pharmaciens, qui sont en contact direct avec les malades, s'attachent à découvrir les sophistications opérées par des droguistes avides.

Falsification
de la
codéine par le
sucre candi,
par M. Lepage.

Notre confrère, M. Lepage, de Gisors, nous a fait con-

naître un procédé pour découvrir *la falsification de la codéine par le sucre candi*.

Un moyen élégant et sûr, proposé par M. E. Robiquet, est dispendieux; il nécessite un appareil d'optique que les pharmaciens de province ne pourraient pas toujours avoir à leur disposition. M. Lepage a voulu leur donner un procédé chimique plus à leur portée et non moins précis que le précédent. Il repose sur la solubilité de la codéine dans l'éther rectifié à 62°, et sur l'insolubilité complète dans ce véhicule du sucre candi mêlé à la première. Lorsque l'alcoloïde végétal a été enlevé par l'éther, on fait réagir sur le résidu de l'eau acidulée par l'acide chlorhydrique qui, par l'ébullition, change le sucre prismatique en glucose; on rend ensuite la liqueur alcaline en y faisant dissoudre un petit fragment de potasse caustique. Si, alors, on la fait bouillir, en y installant quelques gouttes de tartrate de potasse et de cuivre (*liqueur de Barreswil*), on obtient bientôt un précipité rouge d'oxydure de cuivre, caractère distinctif du glucose. En employant une liqueur titrée, on peut arriver à doser le sucre.

Ce mode d'opérer permet de découvrir 1 centigramme de sucre dans 40 centigrammes de codéine.

Des empoison-
nements par
le phosphore,
par
M. Meurein.

Un autre pharmacien instruit, M. V. Meurein, votre correspondant à Lille, a publié récemment une brochure sur les *moyens de reconnaître les empoisonnements par le phosphore*, sujet déjà traité devant vous par M. Besnou, de Cherbourg.

M. Duclos vous a fait l'analyse et vous a fait apprécier la valeur du travail de M. Meurein, que la Société de Médecine de Toulouse a honoré d'une médaille d'or. A cette occasion, votre rapporteur vous a présenté l'histoire du *phosphore rouge* ou *amorphe*, et vous a signalé toutes les expériences qui témoignent de son innocuité. Il adopte entièrement

les propositions, formulées déjà par plusieurs Conseils de salubrité, d'abandonner l'usage du phosphore ordinaire pour le remplacer par le phosphore rouge, notamment dans la fabrication des allumettes chimiques. C'est là une question qui mérite toute l'attention de l'autorité supérieure.

Au nom d'une commission, M. Malbranche vous a rendu compte de plusieurs brochures que M. Chevallier fils, de Paris, avait soumis à votre appréciation. Elles ont toutes trait à des questions d'économie industrielle ou domestique et d'hygiène publique. Ainsi, l'utilisation et la désinfection des urines, la production de l'alcool au moyen de l'asphodèle, l'appropriation de cette racine à la nourriture de l'homme, l'étude des eaux d'Enghien et de Clermont, une monographie du phosphore rouge, etc.; tels sont surtout ceux des ouvrages du jeune chimiste de Paris que le rapporteur a examinés avec détail. Il a mentionné qu'à l'exposition universelle de 1855, M. Chevallier fils a obtenu une médaille de deuxième classe, pour ses travaux sur les engrais, les viandes et les poissons.

« Laborieux et intelligent, plein d'aptitude pour les applications de la chimie à l'hygiène publique et à l'agriculture, l'auteur s'est formé aux études sérieuses, en profitant des leçons et des exemples de son père, un des plus honorables professeurs de l'Ecole de Pharmacie de Paris, dont il suit les traces avec honneur. »

Tel est le résumé du jugement porté par la commission sur M. Chevallier fils. Vous vous y êtes associés en admettant ce jeune chimiste au nombre de vos membres correspondants.

Notre confrère, M. Gobley, de Paris, a repris, après divers savants, l'étude des champignons pour arriver à connaître le principe vénéneux de ces plantes cryptogames.

Ouvrages
divers de M.
Chevallier fils.

Nouvelle
analyse des
champignons,
par M. Gobley.

Le premier mémoire publié sur cette intéressante question par notre correspondant, contient l'exposé de l'analyse chimique du champignon de couche, pris comme point de comparaison.

Les méthodes actuelles d'analyse, si simples dans leur exécution, si précises dans leurs résultats, ont permis à l'auteur de mieux voir que ses devanciers, et il a constaté que les matières désignées par Vauquelin et Braconnot sous les noms impropres de *fungine*, *d'adipocire* et de *sucres de champignons*, ne sont autre chose que de la cellulose, une graisse particulière voisine de la cholestérine (*agaricine*) et de la mannite.

Emploi du
sulfure de
carbone pour
la propagation
des huiles de
croton, etc.,
par M. Lepage.

M. Malbranche vous a rapporté que notre confrère, M. Lepage, de Gisors, a cherché à rendre moins difficile la préparation des huiles de croton, de muscade et de laurier, en substituant à l'éther le sulfure de carbone qui dissout si aisément et si abondamment les corps gras. Les produits obtenus par ce moyen sont aussi purs et moins coûteux qu'en employant l'éther.

M. Malbranche, joignant son suffrage à celui de la Société de Pharmacie de Paris, approuve complètement le nouveau mode opératoire de M. Lepage.

Thèse sur le
chloroforme,
par M. Comar.

Neveu de M. Lepage et formé à son école, M. Comar a brillamment conquis son diplôme de pharmacien, en soutenant récemment à Paris une *Thèse sur le Chloroforme*. Il vous en a fait hommage.

M. Malbranche vous a déclaré que c'est une excellente monographie qui dénote chez ce jeune praticien un talent d'observation méthodique, une activité pour le travail, une précocité de jugement qui lui assurent dans l'avenir une place honorable dans la pharmacie française.

Votre secrétaire de la classe des sciences, en vous présentant de beaux échantillons d'aluminium, en lingots, feuilles et fils que lui a envoyés M. Deville, pour ses leçons à l'Ecole des Sciences, vous a donné des renseignements étendus sur les progrès qu'a faits depuis 2 ans l'extraction de ce curieux métal. Il vous a montré, en outre, un beau spécimen de cryolite du Groënland, et un gros lingot d'aluminium extrait de ce minéral dans la fabrique de la Mivoie, actuellement dirigée par M. William Martin, qui s'occupe de cette question plutôt dans un intérêt scientifique que dans un but de spéculation.

Échantillons
d'aluminium,
de magnesium
et de
bore, présentés
par
M. J. Girardin.

Vous avez eu également sous les yeux des échantillons de magnesium laminé et de bore cristallisé d'un rouge grenat, que je devais à l'amitié de M. Deville. J'ai profité de cette circonstance pour vous parler des nouveaux travaux de M. Deville sur le premier de ces corps simples. Le magnesium est un métal blanc qui se rapproche singulièrement du zinc par l'ensemble de ses propriétés, et qui est, comme ce dernier, fusible, volatil et combustible dans les mêmes limites de température. Sa densité est encore plus faible que celle de l'aluminium, puisqu'elle ne dépasse pas 1,75. Ce nouveau métal, qu'on lime facilement, qu'on brunit à merveille, se conserve assez bien à l'air quand il est pur et que sa surface est polie.

M. Josiah Cook, professeur de chimie à l'Université de Harvard (Etats-Unis), vous a offert un mémoire écrit en anglais, intitulé : *Sur deux nouveaux composés cristallins du zinc et de l'antimoine, et sur les causes des variations de composition observées dans leurs cristaux*. Le chimiste américain a découvert que le zinc et l'antimoine peuvent former deux alliages distincts, définis, cristallisables :

Nouveaux
alliages
cristallins
de zinc
et d'antimoine,
par M. Cook.

L'un de la formule. Zn^3Sb ,

L'autre représenté par Zn^2Sb ;

il a cru devoir leur donner des noms particuliers.

Jusqu'ici on ne connaissait pas d'alliages à proportions définies d'antimoine ou de zinc, si ce n'est un alliage d'antimoine et de fer, et deux ou trois alliages de zinc et d'étain, de zinc et de cuivre. Le mémoire de M. Cook, dont j'ai eu l'honneur de vous offrir un résumé succinct, ajoute donc quelques faits intéressants à l'histoire encore si incomplète des alliages à composition constante.

PHYSIQUE.

Si de la chimie je passe à la physique, je trouve à rappeler à vos souvenirs les communications que vous avez reçues de MM. Lallemant et Pimont sur des sujets bien différents.

Du phénomène
du renverse-
ment
des images
dans l'œil,
par
M. Lallemant.

Dans la séance d'installation de l'Académie dans l'ancien palais de la Présidence, devenu aujourd'hui le Palais des Sociétés savantes, M. Lallemant vous a lu des *Considérations sur le phénomène du renversement des images dans l'œil*. Cette dissertation vous a vivement intéressés à cause des notions de saine physiologie qui y sont exposées, et qui ne sont pas encore assez répandues ; il est nécessaire de les propager activement ; c'est ce qui vous a décidés à faire imprimer les *Considérations* de notre savant confrère dans le *Précis* de 1857. Je puis donc me dispenser d'en reproduire ici l'analyse.

Communica-
tion
de M. Pimont.

Je serai un peu plus explicite à l'égard des nombreuses lectures de M. Pimont. Elles ont eu pour but de vous apprendre les nouvelles inventions destinées par notre ingénieux confrère à diminuer la dépense du combus-

tible et à tirer un meilleur parti de la chaleur dans les divers appareils de nos usines.

Sous le nom de *Calorifuges plastiques et feutrés*, M. Pimont désigne des enduits composés de corps mauvais conducteurs de la chaleur, dont il revêt les surfaces rayonnantes des appareils chauffés à feu direct, ou à l'eau chaude, ou à la vapeur. Ces enduits peuvent être posés pendant le travail, sans interrompre le fonctionnement des machines ; ils sont d'une durée presque indéfinie : on les polit, ou on les peint, ou on les vernit. Appliqués sur des clôtures en bois ou en maçonnerie, ils tendent à diminuer les dangers d'incendie, en raison de leur presque incombustibilité.

Enduits
plastiques
et feutrés.

M. Pimont en a tiré un parti très avantageux dans les ateliers de parage des tissus. Les modifications apportées par lui dans le système actuel de parage ont pour effets ?

1° D'opérer une dessiccation plus rapide et plus complète des chaînes parées ;

2° De faire le même travail dans le même temps, avec un nombre moindre de machines, ou d'augmenter la somme de travail avec le même nombre de machines ;

3° D'empêcher l'aplatissement des tambours, qui a lieu parfois par suite du mauvais fonctionnement des reniflards ;

4° D'économiser le combustible ;

5° Enfin, et surtout, de débarrasser les ouvriers parseurs de cette chaleur accablante qui règne constamment dans leurs ateliers, et de l'air vicié qu'ils sont condamnés à respirer journellement, circonstances qui rendent leur métier si insalubre.

L'emploi des calorifuges plastiques et feutrés à bord de l'*Impétueuse*, frégate à hélice de 800 chevaux, a produit les plus heureux résultats, en faisant cesser les pertes

de chaleur sur tous les points, en réduisant singulièrement la dépense du combustible et en soustrayant les chauffeurs à cette chaleur excessive qui détruisait leurs forces, minait leur santé, et les condamnait tous, après une existence des plus pénibles, à une fin prématurée. Le rapport de la commission nommée par le ministre de la marine pour suivre les expériences faites à bord de l'*Impétueuse*, rend pleine justice à la nouvelle invention de M. Pimont.

**Caloridore
alimentateur.**

L'appareil *caloridore alimentateur* de notre confrère a été aussi installé dans les ateliers de Cherbourg par ordre du ministre de la marine, d'après l'avis favorable de l'ingénieur en chef et du directeur des constructions navales de ce port. M. Pimont a placé sous vos yeux le plan de cet appareil modifié; il vous en a développé tous les avantages et a démontré qu'il résulte de son emploi :

1° Plus de régularité dans la marche de la machine ou des machines entretenues par un même générateur;

2° Plus de force acquise par la condensation complète de la vapeur après qu'elle a fonctionné sous le piston;

3° Enfin économie de la presque totalité de la valeur du combustible qui eût été employé pour l'entretien de la machine.

**Application
des appareils
de M. Pimont
à la navigation
transatlan-
tique.**

M. Pimont a déduit d'une série de calculs, qu'il serait trop long de reproduire ici, tous les avantages économiques qui ressortiraient de l'application de ses *caloridores* et de ses *calorifuges* à la navigation transatlantique. Il est à désirer que l'expérience faite sur une aussi grande échelle donne une nouvelle confirmation aux vues de notre laborieux confrère. L'industrie a déjà grandement profité de ses inventions; elle doit, dans tous les cas, lui être reconnaissante de la ténacité qu'il met à pour-

suivre cette idée féconde : réduire de plus en plus les pertes de chaleur dans nos appareils calorifiques afin de restreindre graduellement la consommation de la houille, qui, chez nous, entre pour une si large part dans le prix de revient de nos produits manufacturés.

Si, passant à un autre ordre de faits, j'aborde maintenant les questions d'histoire naturelle qui ont été débattues devant vous, j'aurai tout d'abord à mentionner les intéressants rapports rédigés par notre respectable confrère, M. de Caze, sur les magnifiques publications venant de Philadelphie et de Boston. Les naturalistes américains sont remplis d'ardeur, et ils font admirablement connaître, dans leurs splendides volumes, toutes les richesses de la terre et des eaux de leur immense continent.

HISTOIRE
NATURELLE.
Rapport de
M. de Caze.

Une des choses les plus inattendues et la plus curieuse sans contredit, parmi toutes celles que renferment les mémoires de l'Académie de Philadelphie, c'est une collection de lettres inédites de Linné à Bernard de Jussieu, et de celui-ci au célèbre botaniste d'Upsal.

Correspon-
dance
de Linné
avec Bernard
de Jussieu.

M. de Caze vous en a présenté une analyse sommaire, en y insérant une foule de documents précieux sur la vie de Linné.

Une discussion s'est élevée dans votre sein sur le point de savoir comment une pareille correspondance se trouve en la possession de l'Académie de Philadelphie ; son authenticité a été mise en doute par plusieurs membres. Mais, des renseignements produits dans la discussion, il a paru prouvé que les lettres de Linné et de Bernard de Jussieu ont été communiquées à l'Académie américaine par Adrien de Jussieu qui en était membre correspondant.

Visite au
château du
Vieil-Harcourt,
par
M. Malbranche.

M. Malbranche vous a lu le récit d'une excursion qu'il a faite dernièrement au château du Vieil-Harcourt, dans le département de l'Eure.

Situé au débouché des forêts de Brionne et du Neubourg, à l'entrée de cette riche plaine qui va de l'Iton à la Risle, ce château fut jadis une forteresse renommée qui joua un rôle important pendant les guerres contre les Anglais. Aujourd'hui, c'est un domaine agricole.

En 1802, M. Delamarre, ancien procureur au Châtelet de Paris, acheta de MM. de Noailles le château d'Harcourt complètement abandonné. Il se mit à faire valoir les terres en dépendantes et couvrit d'arbres verts 450 hectares de landes. Son exemple fut suivi par beaucoup de propriétaires des environs, et ses travaux furent le point de départ des importantes plantations qui enrichissent aujourd'hui cette partie du département de l'Eure. A sa mort, qui date de 1827, M. Delamarre institua la Société impériale et centrale d'agriculture de Paris sa légataire universelle, à la charge de continuer les expérimentations qu'il avait tentées sur beaucoup d'essences de bois. La Société autorisée accepta le legs, et n'a cessé depuis d'imprimer à l'exploitation une direction convenable et conforme aux intentions du donateur.

Il existe maintenant à Harcourt une école botanique d'arbres forestiers et une école forestière proprement dite consacrée surtout aux arbres résineux. M. Malbranche a été frappé de la richesse et du bon état des collections; il énumère les espèces les plus curieuses d'arbres verts, exotiques, dont beaucoup sont d'introduction récente.

Il y a aussi une école consacrée aux arbustes de terre de bruyère, tels que *rhododendron*, *magnolia*, etc.; arrive ensuite la tribu des *chênes* qui compte de nombreux individus, puis les *bambous*, le *sassafras*, le *liquidambar*, le

thé, etc. ; il y a aussi quelques plantes françaises, telles que les *fougères des Alpes*, le *pavot doré des montagnes*, la *pulsatille*, le *myrica gale*, etc.

M. Malbranche a remarqué la culture de deux plantes fourragères, très nouvelles, appelées à rendre de grands services à l'agriculture ; ce sont : *l'heracleum persicum* et le *taraxacum montanum*.

En terminant, notre confrère mentionne les expériences faites sur certains arbres des massifs qui précèdent l'entrée du château ; elles démontrent l'extravasation de la sève descendante et le mouvement de la sève ascendante.

Le domaine d'Harcourt, si habilement et si utilement exploité par la Société centrale d'agriculture de Paris, mérite donc à tous les titres la visite de l'homme de science.

Une discussion de philosophie botanique a occupé plusieurs de vos séances, et a été l'occasion, entre MM. Bignon et Malbranche surtout, de débats animés qui ont captivé votre attention à un haut degré. Il me paraît utile de consigner ici tous les éléments de cette importante controverse, provoquée par les observations critiques de M. Bignon, sur les expériences de MM. Favre et Godron à propos de l'*Ægilops triticoïdes*, et sur le mémoire de M. Jordan, relatif à ces expériences et aux questions d'hybridité et de variabilité spécifique.

Philosophie
botanique,
par M. Bignon.

M. Favre, d'Agde, trouva dans sa propriété une plante appelée *Ægilops triticoïdes* par Requier, et qui ressemble assez au froment lors de sa maturité. M. Favre la cultiva, et, en semant chaque année ses graines, il obtint une graminée qui a tous les caractères du blé.

M. Dunal, de Montpellier, tira de ces expériences la conclusion que l'*Ægilops triticoïdes* est le type primitif du *triticum vulgare*.

M. Godron, de son côté, regarda la première de ces

plantes comme un hybride provenant du *triticum vulgare*, et d'une autre plante, l'*Ægilops ovata*; à l'appui de cette opinion, il féconda l'*Ægilops ovata* avec le pollen du *triticum vulgare*, et il arriva à créer l'*Ægilops triticoïdes*.

M. Jordan, admettant que tout caractère reproduit par génération continue est un caractère *spécifique*, qu'il n'y a point de *variétés* ayant un caractère de permanence, qu'il n'y a presque pas d'hybrides, et qu'en tout cas, tous ou presque tous sont stériles, pense que les graines récoltées par M. Favre appartenaient à une nouvelle plante qu'il propose de nommer *Ægilops speltæformis*.

Notre confrère, M. Bignon, admet, comme M. Godron, que l'*Ægilops ovata*, fécondé par le *triticum vulgare*, donne un hybride, l'*Ægilops triticoïdes*, dont les graines sont peu fertiles, mais qui, lorsqu'elles germent, fournissent des individus s'éloignant peu à peu de l'*Ægilops triticoïdes*, pour reprendre tantôt la caractères de l'*Ægilops ovata*, tantôt ceux du *triticum vulgare*.

M. Bignon formule ces conclusions :

1^o Les plantes hybrides ne sont pas toutes et toujours stériles ;

2^o Elles ne reviennent pas toujours et constamment à l'un des types qui ont concouru à leur formation. Dans un grand nombre de cas, elles s'en rapprochent plus ou moins; elles doivent alors être considérées, ou comme des *variétés* permanentes des deux espèces fécondatrices, ou comme des espèces nouvelles.

Discutant ensuite la question de la légitimité des espèces, notre confrère reproduit la définition de l'*espèce* donnée par Lamarck; définition commune à la botanique et à la zoologie, et dans laquelle ce savant a distingué les caractères essentiels de ceux qui sont accidentels. Les premiers sont les seuls qui constituent l'*espèce*; les seconds différencient les *racés* et les *variétés*.

Ces *raçes* ou *variétés* peuvent-elles se maintenir indéfiniment, ou ne sont-elles que passagères et transitoires?

S'il s'agit des animaux, on n'hésite pas à dire qu'elles peuvent se transmettre par génération et produire des différences de forme telles qu'il est souvent difficile de reconnaître l'identité spécifique autrement que par le croisement des deux variétés l'une avec l'autre; si le produit est fécond, l'espèce est reconnue la même.

Il doit en être de même dans les végétaux, et si l'on n'a pas recours à ce moyen de vérification, c'est parce qu'il offre d'extrêmes difficultés. Faute d'y recourir, on a multiplié les espèces d'une manière infinie, sans utilité, sans avantage, au grand détriment même de la science.

Sous prétexte que la plus petite différence de forme se maintient par génération, on s'empare des moindres nuances pour créer une espèce nouvelle qu'il est impossible, le plus souvent, de distinguer d'une autre. M. Jordan, grâce à ce procédé, a créé des espèces sans nombre, et les botanistes qui sont venus après lui ont encore renchéri sur ses inventions.

Ce système repose sur l'idée que toute forme qui se maintient par génération, est *spécifique*. C'est cette idée qu'il faut, d'après M. Bignon, attaquer et détruire. Il doit y avoir, quant aux principes de la fécondation et de la génération, analogie entière et absolue entre les végétaux et les animaux; et, du moment que dans ces derniers le caractère des races se transmet par génération, on ne voit pas de motif pour qu'il n'en soit pas de même dans les végétaux pour les variétés.

Il est vrai qu'on professe généralement que les variétés dans les plantes font toujours retour au type primitif. M. Bignon s'élève contre ce principe trop absolu, et soutient que dans un grand nombre de cas, les variétés se maintiennent; que souvent même, dans leurs transforma-

tions successives, loin de revenir au type primitif, elles s'en éloignent de plus en plus, et ont d'autant moins de tendance à y revenir qu'il y a plus de temps qu'elles en sont séparées. Il s'appuie de l'autorité de Van-Mons et de tous les jardiniers.

Après être entré dans différents détails à cet égard, après avoir rappelé que Linné croyait à la formation journalière d'espèces nouvelles, après avoir rapporté l'opinion de Poiret, continuateur de Lamarck sur l'incertitude scientifique des caractères spécifiques, notre confrère se croit autorisé à dire que, jusqu'ici, les véritables caractères spécifiques ont été méconnus, qu'ils résident dans les organes de la génération, dans leur propriété de s'assimiler et dans leur affinité réciproque. Tous les autres caractères sont secondaires et peuvent être permanents sans pouvoir être admis comme distinctifs d'espèces, mais seulement comme caractères de *racés* et de *variétés*.

S'appuyant sur ces principes qu'il avoue être contraires aux idées généralement répandues, et appliquant à la botanique le mode de vérification admis en zoologie. M. Bignon formule ces deux axiomes :

1^o Lorsque deux individus, considérés comme appartenant à deux espèces différentes, se fécondent réciproquement et produisent une postérité qui se perpétue, ces individus appartiennent à la même espèce ;

2^o Les véritables hybrides qui résultent du croisement de deux espèces distinctes, sont toujours stériles.

Or, dit M. Bignon, le *triticum vulgare* a pu féconder l'*Ægilops ovata*, et de cette fécondation est résultée une variété qui se maintient, se transmet par génération sous le nom que lui donne M. Jordan, d'*Ægilops speltæformis*.

Donc l'*Ægilops* et le *triticum* sont deux variétés de la même espèce ; autrement le produit de leur copulation eût été stérile.

Ainsi se trouve résolu, suivant l'orateur, le problème jusqu'ici insoluble de l'origine du blé; le blé n'est qu'une variété de l'*Ægilops*, perfectionnée par la culture.

Appliquant la même règle à la plante que votre correspondant, M. Chesnon, d'Evreux, nous a envoyée l'année dernière comme un produit hybride du *Lychnis diurna* et du *L. Vesperina*, M. Bignon soutient que, par là, M. Chesnon a prouvé que c'est mal à propos que Sibthorpe a divisé le *Lychnis dioïca* de Linné, pour créer deux espèces qui ne sont (et c'était déjà l'opinion de Linné) que deux variétés de la même plante.

Si ces principes étaient reconnus justes, on mettrait un terme à cette création incessante d'espèces nouvelles, et au lieu d'en augmenter le nombre, ainsi qu'on l'a fait généralement, on le restreindrait considérablement.

M. Bignon ne se dissimule pas que la nouveauté de ces idées peut leur donner une certaine apparence de paradoxe; il s'attend à les voir combattues, mais il serait heureux d'avoir ainsi provoqué de nouvelles études et fait naître une discussion qui peut être utile à la science et à la vérité. C'est le but qu'il s'est proposé en les soumettant à l'Académie.

Vous vous rappelez, Messieurs, que la prévision de M. Bignon fut bientôt accomplie; M. Malbranche, qui avait pris pour sujet de son discours de réception, la recherche de l'origine des espèces botaniques, se trouvait naturellement désigné pour soutenir la discussion que suscitait M. Bignon.

M. Malbranche expose que s'il est un point contre lequel on doit s'élever, c'est l'engouement qui entraîne les esprits à créer de nouveaux genres. Déjà, l'année dernière, il a montré le peu de valeur des caractères sur les-

quels on s'était fondé pour l'établissement de certains genres de la famille des pomacées, des rhinanthérées, des ombellifères. Les créateurs de genres inutiles tendent à faire de la botanique une science de mots. Mais si le genre est un classement, un moyen, un artifice de l'homme, l'espèce est l'œuvre de la nature : elle est hors de notre portée. L'idée de l'espèce correspond à celle d'être, de substance existante, déterminée ; celle du genre a une idée d'ordre, d'enchaînement dans les êtres. La loi d'après laquelle les êtres se distinguent les uns des autres, est nécessairement tout autre que celle d'après laquelle ils se combinent.

L'opinion de M. Favre, qui soutient, par rapport à l'*Ægilops triticoïdes* et au blé, la transmutation des espèces, renverse toutes les idées reçues sur l'espèce depuis qu'on s'occupe d'histoire naturelle. M. Godron, qui a étudié sur les lieux mêmes les circonstances du fait invoqué, qui l'a reproduit dans sa culture, donne de puissantes raisons contre ce système.

Notre confrère se demande si l'origine du blé a besoin d'être cherchée si vivement, puisque Olivier, de l'Institut, André Michaux et Aucher Eloy ont déclaré avoir rencontré le blé sauvage en Perse, ce qui réduirait à néant toutes les suppositions bien gratuites faites dans ces derniers temps.

Quant au moyen de reconnaître une bonne espèce, le seul qui, à l'avis de M. Bignon, offre de la certitude, la fécondation croisée des plantes voisines, M. Malbranche fait d'abord ressortir la difficulté d'exécution que présente la fécondation artificielle ; il n'est point d'expérience où les illusions soient plus fréquentes, d'après M. Naudin, et où l'on soit plus exposé à être le jouet de son imagination.

Le raisonnement de M. Bignon repose sur la stérilité absolue des hybrides vrais dans le règne animal comme

dans le règne végétal. M. Malbranche lui oppose que la stérilité des animaux hybrides n'est pas rigoureuse, puisque le mulet produit quelquefois, et que dernièrement le produit hybride de l'hémione et du cheval s'est montré fécond. D'ailleurs, le parallélisme des deux règnes est loin d'être démontré. Ce serait plutôt aux animaux des classes inférieures que l'on pourrait comparer les plantes. M. Morren a démontré dernièrement leur analogie, sous le rapport du double mode de reproduction qui leur est commun par bourgeons et par germes fécondés.

Dans le règne végétal, les praticiens ne croient pas davantage à la stérilité des hybrides, et l'horticulture tire grand parti des fécondations croisées. Les expériences de M. Godron sur l'*Ægilops* confirment encore cette manière de voir. « Mais s'il est vrai alors, comme M. Bignon le
« prétend, que l'on a opéré sur deux formes d'une seule
« espèce, si l'on devait regarder comme identique les
« *petunia nyctaginiflora* et le *P. violacea*, le blé et l'*Ægi-*
« *lops ovata*, il faudrait convenir que les savants n'ont
« été, depuis qu'on s'occupe de science, que les jouets
« d'une longue erreur, et l'on risquerait fort de se perdre
« dans une logomachie sans fin et de noyer la science dans
« une inextricable confusion d'idées. » Ces paroles sévères, M. Malbranche les emprunte à l'un des plus ardents partisans de la variabilité des types, à M. Naudin, qui semble abandonner les doctrines qu'il a longtemps défendues.

M. Bignon avait nié aussi la dégénérescence des plantes cultivées, replacées dans leurs conditions naturelles. M. Malbranche lui oppose que M. Bignon lui-même avait reconnu au commencement de son mémoire que le blé, abandonné à lui-même, devient stérile et disparaît; il lui oppose encore l'opinion de Buffon, de Van-Mons; il lui cite encore l'emploi de la greffe, unique moyen sans

lequel ne peuvent se perpétuer les bonnes variétés améliorées par la culture.

Enfin, M. Malbranche fait connaître un mémoire de M. Klotzsch, de Berlin, où l'on trouve développé tout le système que M. Bignon a exposé sur le caractère des véritables espèces. M. Klotzsch entre dans des détails minutieux sur les caractères du pollen anormal, caractères dont M. Malbranche fait voir l'appréciation presque impossible, et c'est là pourtant que les partisans de la nouvelle méthode ont placé le signe certain de la stérilité des hybrides.

Vous me pardonnerez, Messieurs, de m'être étendu aussi longuement sur la discussion importante qui s'est élevée entre nos deux confrères; vous vous y êtes vivement intéressés lorsqu'elle eut lieu, et la vivacité qui régna dans ces débats vous prouva l'énergie des convictions qui animaient les deux orateurs.

SCIENCES
MÉDICALES.
Traité des
dégénéres-
cences
de l'espèce
humaine,
par M. Morel.

La question de la variabilité des espèces végétales nous amène au *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine, et des causes qui produisent ces variétés maladives*. Ce livre, dont M. Duclos vous a rendu compte au nom d'une Commission, est l'œuvre de M. Morel, médecin en chef de l'asile de Saint-Yon, que vous avez admis au nombre des membres résidents, et dont vous devez entendre le discours de réception dans votre prochaine séance publique annuelle.

M. Morel, adoptant l'idée d'un type primitif de l'espèce humaine, chef-d'œuvre et résumé de la création, qui renfermait en lui-même les éléments de la continuité de l'espèce, admet, comme causes des déviations à ce type primitif, la dégradation originelle de la nature humaine agissant seule ou avec le concours des circonstances exté-

rieures , des institutions sociales et de toutes les influences occasionnelles analogues.

Les déviations du type primitif sont les unes *normales* ; elles constituent des races capables de se *transmettre avec un caractère typique spécial et invariable*.

Les autres ont créé dans les diverses races elles-mêmes les *dégénérescences* dont le caractère le plus essentiel est celui de la transmission héréditaire, avec cette particularité que les produits des êtres dégénérés offrent une *dégradation progressive*. Cette progression peut atteindre rapidement la stérilité, et l'humanité est préservée par l'excès même du mal.

Après la citation de quelques exemples pour appuyer ces lois , M. Morel se livre à la recherche des causes de dégénérescence les plus avérées ; il étudie d'abord l'effet de ces causes sur l'individu. Le rapporteur, M. Duclos, montre la manière dont l'auteur a conçu cette étude, en analysant le chapitre des effets, sur l'homme, de l'intoxication alcoolique , une des causes les plus puissantes de dégénérescence.

L'opium , le haschich , le tabac pris avec excès , l'altération des céréales par l'ergot, etc., sont passés en revue par M. Morel dans leurs rapports avec les déviations malades du type primitif, dont sont frappés ceux qui en subissent l'influence.

L'auteur établit cette règle : que les causes les plus actives de dégénérescences dans l'espèce humaine sont celles qui s'attaquent directement et fréquemment au cerveau , produisent des délires spéciaux , et placent périodiquement celui qui en fait usage dans les conditions d'une folie momentanée.

Quelques industries , eomme celles du plomb , du mercure , la nourriture exclusive ou insuffisante , la viciation de l'air des grandes villes et des nombreux logements insa-

lubres , les difficultés de l'acclimatement , la constitution géologique du sol , l'action des marais , etc. , sont autant de causes de dégénérescences , qui , seules ou combinées entr'elles , détruisent la santé de l'individu dans ses plus profondes racines.

Le rapporteur fait ressortir , du milieu de toutes ses études , la manière dont M. Morel envisage l'aliénation mentale : il la relève du cadre ordinaire des maladies , et la considère comme la résultante de plusieurs causes de l'ordre physique, intellectuel et moral , qui conduisent l'homme à la dégénérescence. Pour lui , dans la majorité des cas , l'aliéné est un être dégénéré ; c'est ainsi qu'il explique les mécomptes si fréquents de la thérapeutique dans le traitement de la folie.

Dans la seconde partie de son ouvrage , l'auteur , s'appuyant sur la statistique , l'histoire et l'observation comparée des faits , étudie l'influence des causes dégénératrices précitées *sur les populations*.

La Suède, en particulier, est le pays où l'on peut le plus facilement apprécier l'influence de l'intoxication alcoolique sur les masses.

M. Morel , se réservant de composer un ouvrage nouveau sur l'hygiène physique et morale au point de vue de l'amélioration et de la guérison des dégénérescences de l'espèce humaine, ne fait que jeter, dans ce volume, quelques indications curatives , entr'autres, la nécessité de l'entrecroisement des races, les inconvénients de la consanguinité dans l'union des sexes , la nécessité de favoriser l'agriculture et l'élevage des bestiaux dans certaines contrées. Il effleure la question de faire intervenir la loi civile pour empêcher le mariage des êtres dégénérés. Dans le traitement qu'il développe plus tard , M. Morel insiste sur l'application de la loi morale pour régénérer l'espèce humaine ; il réserve aux médecins le traitement des maladies aiguës

occasionnées par les différentes causes de dégénérescence.

C'est M. Vingtrinier qui vous a rendu compte d'une brochure due aussi à la plume de M. Morel , et intitulée : *Influence géologique du sol dans la production du crétinisme et du goître*,

Influence
géologique du
sol dans la
production du
crétinisme et
du goître,
par M. Morel.

L'auteur ayant habité pendant plusieurs années la vallée de la Meurthe où le crétinisme et le goître affligent quelques communes , a profité habilement de cette circonstance pour étudier ces tristes et hideuses infirmités qui sont les symptômes d'une espèce de dégénérescence.

A l'occasion de la brochure de M. Morel , M. Vingtrinier présente un résumé historique des travaux publiés sur la question , et discute les diverses théories émises successivement sur la cause du goître et du crétinisme. Il rappelle l'opinion qu'il a formulée en 1853 , et il trouve , tant dans les observations qu'il a faites depuis cette époque que dans les écrits postérieurs au sien , et notamment dans ceux de M. Morel et de M^{sr} Billiet , archevêque de Chambéry , des raisons nouvelles pour soutenir sa théorie, qui consiste à placer dans le sol superficiel l'origine du principe miasmatique qui attaque et dégrade peu à peu l'organisme.

M. Morel et M^{sr} Billiet , dont les idées se trouvent exposées *in extenso* dans la brochure que M. Vingtrinier examine , admettent tous deux une influence due à la constitution géologique , et ils insistent pour obtenir que des travaux d'assainissement du sol soient organisés. C'est ce que notre confrère avait demandé en 1853 et ce que l'on va bientôt entreprendre dans deux communes des rives de la Seine , grâce au bienveillant concours de M. le Préfet.

Mais , s'il est utile de rechercher les causes des dégénérescences et de la folie en particulier qui n'en est le plus

souvent qu'un symptôme, il faut aussi s'occuper avec soin de surprendre les premiers indices de l'aliénation mentale, autant pour en chercher la guérison que pour en prévenir les terribles conséquences.

De la folie
affective au
point de vue
médico-
judiciaire,
par M. Boileau
de Castelnau.

C'est à ce titre que votre attention a été appelée sur un mémoire que M. Boileau de Castelnau vous a adressé, et qui traite : *de la Folie affective considérée au point de vue médico-judiciaire.*

La lésion des sentiments affectifs est souvent le seul symptôme de l'aliénation mentale que l'on puisse observer; le délire intellectuel surviendra plus tard. Alors, la détermination de l'aliénation est souvent plus difficile à faire que lorsque le délire envahit d'abord l'intelligence, et que la lésion des sentiments moraux lui est consécutive.

La folie se déclarant par le trouble des sentiments affectifs, dite *folie affective*, est toutefois réelle; elle est acceptée par les philosophes et les magistrats.

M. Boileau de Castelnau a réuni dans son mémoire soixante-trois observations, dont le rapporteur, M. Duclos, vous a lu un certain nombre pour vous fournir des exemples de folie affective.

Notre correspondant de Nîmes a eu surtout pour but d'exprimer le désir que, lorsque les aliénés ont commis un crime et que leur maladie est reconnue, on ne les rende pas à la société après les avoir déclarés non coupables, mais qu'on les renferme dans un asile spécial pour prévenir de nouveaux malheurs.

M. Duclos rappelle que cette pensée est dans l'esprit de tous les hommes qui se sont occupés de la question; que M. Vingtrinier a réclamé depuis longtemps déjà la même mesure, et il cite à l'appui du vœu émis par M. Boileau de Castelnau l'exemple d'une femme de Rouen qui a tué son

enfant, a été reconnue aliénée, mise en liberté, et a fini par se suicider dans un accès de sa folie.

Le rapporteur insiste, en terminant, sur la nécessité que les juges d'instruction devraient bien comprendre, de s'entourer souvent des lumières du médecin pour apprécier l'état mental d'un accusé ; « car, » dit-il, « lorsque la question d'aliénation mentale n'a pas été élucidée dans les minutieuses et froides investigations de l'instruction, il est extrêmement difficile de la traiter au moment de la comparution de l'accusé devant les tribunaux. »

Un autre de nos correspondants, M. Bourdin, de Paris, nous a fait connaître la part qu'il a prise dans une discussion soulevée au sein de la *Société médico-physiologique*, à propos de l'hallucination, en nous envoyant une brochure qui contient son opinion sur cette grave question.

De l'hallucination
improprement
appelée
physiologique,
par M. Bourdin.

M. Vingtrinier nous a présenté l'analyse rapide de cette question, et a discuté, à son tour, les différentes opinions qui ont été émises successivement sur les causes et sur la théorie de l'hallucination en elle-même. Il a exprimé le regret que le débat n'ait pas porté sur des faits nouveaux, qu'il se soit concentré sur des idées abstraites et spéculatives, et qu'on n'ait pas surtout examiné les conséquences sociales de ce curieux phénomène : autrement dit, qu'on ne l'ait pas étudié sous le rapport médico-légal, parce qu'alors ce serait sur des faits nombreux, pris dans la société et dans les annales de la justice criminelle, que la discussion pourrait conduire à quelque conclusion utile à l'ordre public, à la justice et à l'humanité.

Les travaux précédents, qui tiennent pour le moins autant à l'économie sociale qu'à la médecine proprement dite, me conduisent tout naturellement à vous entretenir d'un sujet non moins digne de sérieuses études que celui

ÉCONOMIE
SOCIALE.

Des enfants
dans les prisons
et devant
la justice.

Rapport de
M. Lévesque
sur les écrits
de
MM. Vingtrinier et Ignon.

de l'aliénation dans ses différentes formes; je veux parler
du *sort des enfants dans les prisons et devant la justice*.

Vous avez voté l'impression du mémoire remarquable de M. Vingtrinier sur cette question capitale dans un de vos précédents *Précis*. Cette publication a attiré l'attention des philanthropes, des jurisconsultes, notamment de M. Ignon, conseiller à la Cour impériale de Nîmes, et président de l'Académie du Gard.

C'est M. Lévesque qui a été chargé de vous faire connaître le rapport présenté à cette savante Compagnie sur l'œuvre de notre confrère Vingtrinier. C'est surtout par les *propositions législatives* qu'il renferme que le travail de M. Ignon offre de l'intérêt. M. Vingtrinier, vous vous le rappelez, avait fait appel aux hommes compétents pour obtenir une rédaction pratique qui puisse entrer dans la loi dont il a provoqué la réforme. M. Ignon a noblement et savamment répondu.

M. Lévesque adopte, comme MM. Vingtrinier et Ignon, l'idée de répartir les jeunes délinquants en deux catégories, séparées par l'âge de 12 ans. Il accepte aussi la pensée de faire juger les plus jeunes par la justice de paix, au chef-lieu de l'arrondissement. Il accepte encore celle de déposer ces enfants dans les *hospices des enfants abandonnés*, plutôt que dans les prisons ou dans les colonies pénitenciaires, qui entachent toujours ceux qui y ont passé. Il adopte aussi la pensée de faire revivre, par quelques dispositions judiciaires et administratives, la loi civile sur la puissance ou la punition paternelle. Mais alors, dans ce cas, le lieu de dépôt ne serait pas la prison, ainsi que le propose M. Ignon, mais l'hospice.

Quant aux enfants de plus de 12 ans, M. Lévesque entre dans des considérations qui font ressortir quelques

difficultés qui ne sont pas prévues par M. Ignon, et qui montrent surtout les entraves qu'éprouverait l'action des sociétés de patronage dont tout le monde désire le rétablissement.

« M'est-il permis, » dit M. Lévesque, « de terminer à mon tour par un vœu qui m'est inspiré par l'œuvre de bienfaisance que les deux honorables académiciens de Rouen et de Nîmes se sont rendue commune. En lisant ce que notre excellent confrère a trouvé dans son cœur de tendresse sympathique pour l'enfance, et surtout pour la première enfance, à laquelle il voudrait, suivant l'heureuse épigraphe de son livre, *qu'on ouvre plus souvent les portes des hospices que celle des prisons*; en lisant notamment ce qu'il dit de touchant, au sujet de la maison de refuge des jeunes filles de Rouen, créée, dit-il, par la vénérable sœur Marie-Ernestine, et dirigée avec tant de zèle et de succès par elle et par M. l'abbé Podevin, aumônier des prisons, j'ai dû, à l'instant, me représenter ce que, déjà, de généreux et saints patrons de l'enfance ont accompli pour elle, en fondant tant de pieuses et charitables institutions, depuis les saints asiles ouverts par Vincent de Paul, jusqu'à ces autres asiles de l'enfance, ou pour l'instruction primaire, chère à l'indigent, ou enfin comme refuge ouvert au repentir, tel que celui dont parle le docteur Vingtrinier, et dont la bienfaisante influence est connue de tous.

« Et alors je me suis demandé si, dans la question qui nous occupe, et pour la solution du grand problème, il n'y aurait pas, dans les œuvres de la charité chrétienne, un utile et fécond enseignement; si, au lieu de recruter, à grands frais et à grande peine, au profit des colonies agricoles, industrielles et pénitenciaires, un nombre de jeunes détenus qui s'est élevé, en 1854, au chiffre effrayant de 9,364, il ne vaudrait pas mieux, pour l'enfance et pour la société, recruter pour des maisons pieuses *de refuge*,

qu'il faudrait demander à la charité chrétienne ? Dirait-on de celles-ci, comme on l'a dit des colonies pénitenciaires, dans le rapport officiel de 1854, qu'il serait à craindre qu'on y donnât trop de place à *l'intérêt* et à *la spéculation* ? A cela, nous n'aurions qu'un mot à dire à l'appui de notre vœu : oui, la charité chrétienne s'inspire aussi d'un *intérêt*, et elle aussi a sa *spéculation* ; mais cet intérêt, c'est celui d'un autre monde, et si elle spécule, c'est pour l'éternité. »

Observation
de M. De Lérue
à propos
du projet
de M. Ignon.

M. De Lérue, à son tour, a examiné la question soulevée par M. Vingtrinier, au double point de vue de la législation et de la possibilité administrative. Comme M. Lévesque, il rend hommage à la clarté et à l'économie des propositions législatives de M. Ignon, qui ont l'avantage d'améliorer le Code pénal sans le refondre. Il applaudit encore à cette disposition du projet qui rend la famille pécuniairement responsable des conséquences de ses mauvais exemples et de ses incitations à l'égard des enfants.

Mais il aperçoit dans l'application du projet de loi des obstacles matériels provenant de l'organisation actuelle des hospices dépositaires et du service des enfants assistés ; cette organisation ne permet pas, au prix même d'une dépense bien-lourde pour les hospices et les départements, de créer uniformément et simultanément, comme M. Ignon le demande, des quartiers de dépôt provisoire au chef-lieu de chaque arrondissement, et un établissement départemental de préservation.

Quel serait le moyen de concilier la nécessité de ces établissements accessoires avec les intérêts d'assistance des départements et des communes, dont les budgets ont, sous ce rapport, triplé depuis vingt ans, surtout dans les contrées industrielles ?

M. De Lérue le trouve dans une mesure qui imposerait à

l'Etat, sauf répartition ultérieure et proportionnelle entre les départements, la dépense totale des enfants assistés régis actuellement par le décret de 1844, et des enfants abandonnés ou considérés comme tels, soumis à la préservation et à la correction paternelle, selon le projet de MM. Vingtrinier et Ignon.

De cette manière, l'œuvre reposant sur le principe de la tutelle publique se trouverait accomplie d'un seul jet ; les résistances locales seraient écartées, la proportionnalité des charges serait mieux appliquée, et une expérience pénale, faite dans ces conditions, offrirait des garanties sérieuses que n'ont pu présenter de nombreux projets de réforme nés, depuis quarante ans, de l'impuissance même des réglementations isolées.

« Du reste, » ajoute en terminant M. De Lérue, « et pour me renfermer dans le cercle des idées de MM. Vingtrinier et Ignon, je n'ai pas de doute sur l'efficacité des principes qu'ils proclament; les moyens d'application sont heureusement combinés: et, ceci admis, je serais, pour ma part, très porté à regarder, comme difficultés secondaires, tout ce qui touche aux exigences financières, lorsqu'il s'agit d'atteindre un but aussi louable que la préservation du vice, la moralisation effective, dans cette classe d'enfants abandonnés, aux mauvaises tendances desquels notre législation n'a pu opposer jusqu'à présent qu'un seul frein et un seul remède : la prison ! »

La question si intéressante soulevée par M. Vingtrinier, et examinée avec tant de soins par MM. Ignon, Lévesque et De Lérue, a franchi les limites de nos Académies. Je puis vous dire avec une satisfaction que vous partagerez, que le mémoire de notre honorable confrère Vingtrinier a été traduit, imprimé et discuté dans une revue anglaise : *The law Magazine and law Review of Quaterly journal of jurisprudence*, for february 1857.

STATISTIQUE M. De Lérue a mis sous vos yeux un tableau donnant des renseignements précieux et peu connus pour la statistique du commerce de la France à la fin du XVIII^e siècle. Ce document, qui se rapporte à l'année 1792, a été recueilli dans la succession d'un ancien négociant de Rouen, et notre confrère pense que c'est une des publications faites par le gouvernement d'alors pour les besoins de ses mandataires provinciaux.

La variété et l'intérêt de ces renseignements statistiques leur assignaient nécessairement une place dans votre Précis. Ils y seront imprimés en entier, avec les judicieuses réflexions dont M. De Lérue les a accompagnés.

**Médailles
décernées.**

M. le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, voulant encourager les membres des Commissions de statistique formées d'après ses instructions, a décidé, en juin dernier, de distribuer, dans ce département, cinq médailles d'honneur, dont les principales ont été décernées à deux de nos confrères : M. BALLIN, Secrétaire général de la Commission centrale de l'arrondissement de Rouen, auteur d'un *Essai sur la statistique du Grand-Couronne*, mentionné honorablement par l'Institut, a obtenu la seule médaille de première classe, et M. MARCHAND, de Fécamp, auteur d'un important *Rapport sur la statistique de son canton*, la seule médaille de deuxième classe.

**Opérations du
Mont-de-Piété
de Rouen,
par M. Ballin.**

Le tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen de 1847 à 1856 par M. Ballin, notre infatigable archiviste, s'ajoute aux nombreux documents de ce genre que contiennent les *Précis* des années précédentes.

Ce document donne une idée complète de la situation de l'important établissement confié à la direction de notre

confrère. On y voit que les opérations ont suivi, en 1856, leur cours ordinaire. Il a été fait 91,229 engagements pour la somme de 1,157,363 fr.

Les dégagements ont augmenté et les ventes ont diminué, d'où l'on peut conclure que la situation des classes malheureuses s'est plutôt améliorée qu'aggravée.

M. Ballin vous a fait remarquer que les commissionnaires au Mont-de-Piété font environ les $\frac{4}{5}$ ^{es} des engagements et renouvellements, et plus de la moitié des dégagements; ce qui prouve la préférence que le public donne à ces intermédiaires, nonobstant le droit additionnel qu'ils perçoivent.

Je ne puis, à cause de l'abondance des matières, donner place ici à tous les rapports sur des ouvrages imprimés qui vous ont été présentés dans le courant de cette année; je me bornerai à mentionner la communication de M. Brunier, relative au télégraphe que M. Leseurre a fondé sur l'emploi des rayons solaires; le rapport de M. Vingtrinier sur les travaux de la Société de la morale chrétienne pendant l'année 1856; ceux de M. De Lérue sur l'*Annuaire du département de la Manche* pour 1856, et sur le compte-rendu de la deuxième session du Congrès international de statistique en 1855; ceux de M. Malbranche sur les brochures de M. Géhin, de Metz, relatives à l'histoire des insectes nuisibles à l'horticulture, et sur celles de M. Chatel, de Vire, qui s'élève avec raison contre la destruction des petits oiseaux qu'on accuse à tort de nuire à l'agriculture; le rapport présenté par M. Nepveu au Conseil général de la Seine-Inférieure en 1856, sur le projet conçu par M. l'abbé Robert, d'Yvetot, d'élever un orphelinat en Algérie pour les enfants trouvés; enfin, l'analyse critique et raisonnée, faite par M. Frère, du charmant volume récemment publié par notre confrère, M. Cap, de Paris,

Rapports
divers.

sous le titre de : ÉTUDES BIOGRAPHIQUES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES SCIENCES. — 1^{re} série. — *Chimistes.* — *Naturalistes.* — 1 vol. in-18.

Permettez-moi de consigner ici , à l'égard de ce dernier ouvrage auquel M. Frère donne de grands éloges, le regret exprimé par votre rapporteur, que l'auteur n'ait pas placé, à la suite de chaque biographie, l'indication des ouvrages ou des découvertes qui appartiennent aux savants dont il retrace la vie ; ces documents seraient précieux, on le comprend, pour les biographes et les bibliographes futurs.

Sur l'emploi
de la viande de
cheval comme
aliment,
par M. Verrier.

Enfin, je vous rappellerai, pour clore cette longue liste de vos travaux, les communications verbales qui vous ont été faites à plusieurs reprises par M. Verrier, sur l'usage alimentaire de la viande de cheval. Notre confrère a cité un grand nombre de faits à l'appui de la salubrité de cette viande. Si son emploi n'est pas plus répandu, il faut en chercher la cause dans des considérations commerciales qui s'ajoutent au préjugé et à la répugnance qui ne raisonnent pas.

NÉCROLOGIE.

Nos usages, mais plus encore les sentiments d'estime et de confraternité qui nous unissent les uns aux autres, imposent à vos secrétaires l'obligation, à la fois triste et douce, de rappeler, dans une notice biographique, les mérites de ceux d'entre nous que la mort moissonne.

Il est bien rare, tant cette dernière est active, qu'une année s'écoule sans qu'il y ait, pour vos secrétaires, Messieurs, l'occasion de remplir ce funèbre devoir.

M. Meaume.

Dieu merci, en 1857, je n'ai qu'un seul nom à enregistrer dans nos fastes nécrologiques : c'est celui du plus ancien de nos membres vétérans. Bien qu'éloigné de nous

depuis 1830 , l'honorable M. Meaume a laissé ici encore bien des amis qui applaudiront à l'hommage que je vais rendre à sa mémoire. Quant aux plus nouveaux membres qui n'ont pas eu l'avantage de connaître l'aimable et savant vieillard , tous liront avec intérêt , je n'en doute pas , le simple récit d'une vie toute entière consacrée à l'enseignement de la jeunesse ; noble carrière que l'on ne saurait trop honorer, car elle est toute d'abnégation et de sacrifices, et conduit rarement à la gloire ou à la fortune , ces deux stimulants par excellence des actions humaines.

M. Jean-Jacques-Germain MEAUME est né le 24 septembre 1774, au petit bourg de Landès , près Saint-Jean-d'Angély, dans la Charente-Inférieure. Sa famille , aux mœurs patriarcales , appartenait à la riche bourgeoisie du pays. Sa mère était déjà d'un âge avancé , lorsque, après avoir eu onze enfants, elle le mit au monde en compagnie d'un autre frère, ce qui explique la petite stature et la frêle constitution qui le caractérisaient ; néanmoins , il survécut, et resta seul avec son frère aîné , qui fut son premier maître.

Son éducation se continua chez un curé de campagne, qui joignait à beaucoup d'instruction une philosophie éclairée , et qui , tout en expliquant à son jeune élève les auteurs anciens, lui apprenait à la fois à connaître les hommes des temps passés , à bien apprécier les mœurs du siècle , et lui donnait des règles de conduite qu'il déduisait de ses observations et de son expérience.

« Ce premier enseignement , » dit M. Meaume dans une notice autobiographique qu'il rédigeait en 1829, « a eu la plus grande influence sur ma vie entière ; je lui dois d'avoir appris à supporter, sans me plaindre, les dégoûts attachés à de pénibles fonctions et à des changements de position sociale ; à recevoir les consolations d'une amitié

bienveillante ; à rire un peu des prétentions de la vanité , sans jamais la blesser , et en la couvrant de quelque indulgence. Heureux les enfants dont les premiers instituteurs se sont appliqués à former leur jugement ! Ce service est aussi utile que celui d'orner leur esprit et d'exercer leur imagination.... »

De 1786 à 1793 , M. Meaume acheva de parcourir le cercle des études scolaires au collège royal de Saintes , et se fit remarquer par son aptitude et ses succès ; il brilla dans les exercices littéraires et soutint avec éclat une thèse en philosophie , ce qui ne l'empêcha pas de s'adonner de préférence aux mathématiques , qui lui paraissaient plus claires et mieux démontrées que les autres parties des hautes sciences qu'on enseignait à cette époque.

Le décret de 1793 , qui mettait en réquisition tous les jeunes gens de 18 à 25 ans , le transforma , bien malgré lui , en soldat pendant six mois. Ayant été fait prisonnier par les Vendéens à la prise de Fontenay-le-Comte , le 25 mai 1793 , il fut rendu à sa famille par la protection de quelques chefs qui connaissaient ses parents ; mais bientôt il fut renvoyé à l'armée. Sans goût pour l'état militaire , et n'ayant pas d'ailleurs les forces physiques nécessaires pour en supporter les fatigues , il réclama du Gouvernement la faveur de passer dans une autre carrière. Le Comité de salut public l'autorisa à se faire examiner à Tours , pour entrer à l'*Ecole centrale des Travaux publics* , qui prit plus tard le nom d'*Ecole Polytechnique*. Il eut le bonheur d'y être admis , et il en sortit deux ans après avec le titre d'ingénieur-géographe. On le destinait , avec plusieurs de ses camarades , à faire partie de l'expédition d'Egypte , mais il préféra rester en France , et , vers la fin de 1796 , il concourut pour la chaire de physique et de chimie à l'Ecole centrale de Saintes. Il sortit vainqueur de cette lutte. C'est ainsi qu'il passa sept années comme professeur dans ce même

établissement où il avait été huit ans écolier. Ce furent sept années de bonheur ; en 1798 , il se maria avec la fille d'un administrateur du département de la Charente-Inférieure, et devint père. Mais des quatre enfants qu'il eut de ce mariage, deux seuls lui restèrent. Bientôt après , le Gouvernement consulaire supprima les Ecoles centrales ; mais on lui offrit un dédommagement en le nommant , en 1803 , professeur de mathématiques au Lycée de Rouen.

Ce ne fut pas sans regrets , on le comprend , qu'il lui fallut quitter son pays natal , se séparer de deux familles qui lui étaient si chères , et transporter ses pénates dans une province qu'il ne connaissait encore que de nom. Grâce à son inaltérable philosophie pratique , il supporta ces ennuis avec résignation. Peu de temps s'était écoulé , que l'aménité de son caractère, l'agrément et la sûreté de son commerce, le charme de son esprit , l'honnêteté de ses mœurs, lui avaient créé de nouvelles et nombreuses affections , qui lui rendirent de moins en moins pénible l'espèce d'exil qu'il lui fallait subir.

Pendant les vingt-huit années qu'il professa au Lycée ou au Collège de Rouen , M. Meaume ne cessa de donner ses soins aux jeunes élèves qu'il devait initier aux sciences mathématiques et physiques ; il contribua à faire admettre beaucoup d'élèves à l'Ecole Polytechnique, et un bien plus grand nombre encore aux Ecoles militaire , navale et forestière.

C'est le 11 décembre 1805 que M. Meaume fut admis à partager les travaux de l'Académie. Il s'était fait connaître d'elle par un mémoire très intéressant sur la théorie des parallaxes , dont le rôle est si important en astronomie. On trouve, dans ce travail , des formules très élégantes pour effectuer le calcul des parallaxes ; et telle est la nature des esprits distingués , qu'au milieu même des spéculations scientifiques d'un ordre élevé, on les voit aborder les par-

ties élémentaires de la science pour y jeter un jour nouveau en simplifiant les méthodes. Aussi est-ce sans étonnement que nous voyons M. Meaume, à l'occasion de son important mémoire, donner un procédé ingénieux pour abréger les divisions, lorsqu'on ne veut obtenir le quotient qu'à un degré d'approximation proposé.

Les traités d'arithmétique du temps se sont enrichis de cette méthode, remarquable par sa précision et par sa clarté. Disons, toutefois, que ce progrès, réel, du reste, a été suivi de plusieurs autres, et qu'aujourd'hui la méthode si simple et si facile, donnée il y a quelques années par M. Guy, est enseignée actuellement, sauf peut-être celle de Fourier, à l'exclusion de toutes les autres.

M. Meaume fut un académicien modèle, car, chaque année, il payait un large contingent en faisant l'analyse, la description, la critique raisonnée d'ouvrages ou d'inventions relatifs aux sciences, aux arts industriels, à l'agriculture et à tout ce qui se rapprochait de ses études habituelles. Nous avons compté dans nos archives plus de quarante rapports écrits de sa main : plusieurs d'entre eux sont de véritables dissertations d'un haut intérêt sur les sciences pures et appliquées. Dans tous, on admire une méthode et une clarté qui dénotent un profond savoir et la parfaite connaissance de la marche des sciences mathématiques et physiques.

M. Meaumé s'est encore rendu très utile à l'Académie en aidant, pour la partie mathématique, l'honorable docteur Gosseaume, dans le résumé des mémoires de l'ancienne Académie, dont le dépouillement et la publication n'ont pas duré moins de dix années.

Après trente-quatre ans accomplis dans la pénible carrière de l'enseignement, M. Meaume fut nommé, en 1830, inspecteur de l'Académie d'Amiens, et, dans ces délicates fonctions, il sut conquérir de nouveaux titres à l'estime pu-

blique , obtenir la haute approbation de l'Université ; aussi , lorsqu'à la fin de 1834 , il sollicita sa retraite , reçut-il en même temps le grade d'*inspecteur honoraire*. Notre Académie lui avait déferé , en 1834 , les honneurs de la vétéranee.

Le recteur d'Amiens avait demandé pour lui la décoration de la Légion d'honneur ; elle lui avait été promise. Ce ne fut , néanmoins , qu'en 1846 , que cette juste récompense de trente-huit années de travaux et de services publics lui fut octroyée.

C'est à Paris , auprès de sa fille , mariée à M. Plougoum , de Rouen , qui s'est fait un nom respecté dans le barreau et la magistrature , que M. Meaume a doucement écoulé le restant de ses jours , en conservant toutes ses facultés et cette aimable gaîté qui rendait son commerce si attrayant pour sa famille et ses amis.

Notre vénérable confrère a eu le bonheur de voir son fils , né à Rouen en 1812 , conquérir à Nancy une belle position sociale dans la profession d'avocat , et mériter , par ses travaux , la chaire de législation et de jurisprudence à l'Ecole forestière. Son vœu le plus cher était que ce fils appartînt à l'Académie de Rouen , pour continuer , pour ainsi dire , une tradition de famille ; ce vœu a été exaucé en 1853.

Le digne vieillard , dont je viens d'esquisser la vie si modeste et si utilement remplie , s'est éteint dans les bras de ses enfants le 6 septembre 1856. « Dans ses dernières années , nous dit son fils , il était revenu à des sentiments chrétiens , et ses dernières lectures ont été l'*Evangile* et l'*Imitation*. Aussi sa mort a-t-elle été celle d'un véritable juste. Il est parti , en nous disant adieu , avec la ferme assurance de nous retrouver un jour. Il semblait n'être qu'un voyageur partant pour des terres lointaines..... »

En terminant cette notice , que j'ai cru devoir écrire avec

cette simplicité qui était dans les habitudes de celui qu'elle rappelle, je ne puis résister au désir de vous citer quelques passages de la notice autobiographique que, du fond de sa retraite, notre regrettable confrère rédigeait en 1839 pour M. Des-Allers, alors secrétaire perpétuel de la classe des sciences. Ces citations vous montreront, Messieurs, le profond attachement qu'il conservait pour notre Compagnie, ainsi que l'inaltérable enjouement de son esprit.

« Lettre d'un membre vétérân de l'Académie de Rouen, au secrétaire perpétuel de la même Académie.

« Mon cher confrère,

« Lorsqu'un membre vétérân a le malheur de trop prolonger sa carrière et de mourir loin de l'Académie, les événements de sa vie et ses travaux restent ignorés; et le secrétaire, quand il est informé de la perte de ce membre, qui quelquefois est déjà ancienne, ne sait où puiser les éléments qui lui manquent pour rédiger une notice nécrologique. L'ombre du défunt est ainsi privée du dernier témoignage d'estime de ses collègues. J'ignore si les morts sont sensibles aux éloges académiques; mais je veux jouir de mon vivant, et je me plais à rassembler les faits et les souvenirs qui ont marqué mon existence. Je me fais, dès à présent, une image charmante de la séance du corps académique où il sera parlé de moi pour la dernière fois. Il me semble que je serai présent, et que, seul, je recueillerai les paroles de l'orateur; comme ce collègue qui, autrefois, mit en vers le rêve de sa mort,

Et qui pleurait tout seul à son enterrement.

« Vous aurez, mon cher confrère, à honorer un vétérân de l'instruction publique, qui a vécu un demi-siècle dans les écoles et les collèges, qui a fourni avec honneur,

quoique sans éclat , une longue carrière dans l'enseignement , qui a toujours pu garantir son zèle , mais non pas ses succès , comme un cultivateur qui sème de bon grain , mais qui ne trouve pas toujours un terrain favorable. » .

.

« En terminant cette notice , je conçois que pour la compléter , il faudrait faire connaître la date de ma mort. Je l'ignore ; je tâcherai de reculer cette époque le plus possible , car je mourrai malgré moi ; mais j'ai chargé mes enfants d'en informer l'Académie. Je sens que mes forces diminuent et que la vie s'en va..... Cependant je résiste ; je prolonge ; je ménage mes organes ; je crains de m'user trop vite ; j'aime mieux ne vivre qu'à moitié pour faire durer le plaisir plus longtemps. Je n'adopte point le principe : *courte et bonne*. Je suis curieux , et je voudrais voir comment ira le monde encore pendant quelques années. Je ne suis point pressé de connaître l'autre monde qui nous attend , et où j'espère que la miséricorde divine m'accordera une bonne place.....

« Je me félicite , mon cher confrère , de vous avoir pour panégyriste ; votre excellent cœur me servira beaucoup plus encore que votre beau talent..... Tâchez de ne pas quitter les fonctions de secrétaire , avant que je ne sois descendu dans la tombe.

« Je recommande à votre amitié la mémoire d'un ancien professeur sans pédantisme , d'un académicien de bonne foi , d'un philosophe pratique qui a mieux aimé la réalité que la théorie de la science. »

.



MÉMOIRES

**DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION
DANS SES ACTES.**

RÉFLEXIONS
SUR LE
RENVERSEMENT DES IMAGES
DANS L'ŒIL,
PAR M. LALLEMANT.

(Séance du 24 Avril 1857)

Les rayons de lumière, envoyés à notre œil par chacun des points d'un corps éclairé, forment un cône dont la pupille est la base et le point lumineux le sommet. Ces rayons, en pénétrant dans les substances transparentes qui constituent l'organe de la vision, sont déviés de leur direction primitive, et forment alors un nouveau cône dont la pupille est encore la base, mais dont le sommet est situé sur la rétine. En se concentrant sur cet écran, ils éclairent vivement le point vers lequel ils convergent, et en font un nouveau point lumineux. Chacun des points du corps éclairant ainsi un point différent de la rétine, il se forme, sur cette espèce de tableau un dessin réduit de l'objet extérieur, dessin que les physiiciens appellent une image.

Mais on voit promptement que cette image n'est pas une représentation exacte de l'objet qui l'a produite. En effet, les rayons qui arrivent de la droite allant frapper le côté

gauche de la rétine , et ceux qui émanent d'en haut allant converger en bas , l'image doit être renversée. C'est , au reste, ce que l'expérience a confirmé par le phénomène de la chambre noire , et par des observations encore plus directes faites sur l'œil même.

Ici , Messieurs , se présente une difficulté , signalée par celui-là même qui , le premier , donna la véritable théorie de la vision , par Kepler. Puisque les objets extérieurs se peignent renversés dans notre œil , pourquoi les voyons-nous dans leur véritable position ? Cette difficulté est regardée comme entièrement insoluble par M. Gripon , dans un travail inséré au *Bulletin de la Société industrielle d'Angers* (28^e année) , bulletin qui a été renvoyé à mon examen. M. Gripon ajoute qu'après des tentatives infructueuses pour la résoudre , on a enfin pris le parti le plus sage , celui de regarder le fait comme aussi inexplicable que la vision elle-même.

Une semblable opinion , émise par un professeur de sciences physiques , m'a vivement surpris. J'avais cru jusqu'à ce jour que tous les hommes compétents considéraient la question comme résolue , et qu'elle n'offrait de mystères qu'à ceux qui n'avaient pas eu le loisir de l'étudier ; mais je vois aujourd'hui qu'il n'en est pas ainsi. Ce que je regardais comme parfaitement clair pour tout le monde , M. Gripon pense que tout le monde a renoncé à le comprendre. Pour mon compte , je n'y ai pas renoncé , et je demande à l'Académie la permission de lui présenter , sur ce phénomène , quelques considérations qu'avant la lecture du bulletin j'aurais jugées superflues , et que je soupçonne maintenant d'être téméraires.

Je n'ai l'intention ni de discuter , ni même d'énumérer les diverses solutions qui ont été données de ce problème. Il en est une pourtant dont je dirai quelques mots , à cause surtout des principes physiologiques qu'elle suppose. On a

dit et on répète qu'en réalité nous voyons d'abord les objets renversés, mais que le sens du toucher, rectifiant celui de la vue, nous habitue par l'expérience à les voir dans leur véritable position.

Il serait alors surprenant que personne n'eût gardé le souvenir d'une éducation visuelle aussi importante ; or qui de nous se rappelle le temps où il voyait tout renversé ? Sans même avoir recours aux souvenirs de nos premières années, qui jamais a vu un enfant abaisser la main quand on élève devant lui l'objet qu'il veut saisir ? D'ailleurs, la vision renversant tout, les mouvements de notre main ne nous paraîtraient pas ce qu'ils sont ; nous la verrions se diriger à droite quand nous la porterions à gauche, et elle nous paraîtrait monter quand nous la ferions descendre. Si le monde extérieur, tel que la vue nous le montre, était une illusion, le sens du toucher serait donc impuissant pour la détruire.

Je vais plus loin : cette éducation de la vue est impossible, impossible d'une manière absolue. Cela ne tient point à l'insuffisance de nos moyens de contrôle et de rectification, cela tient à la nature même de nos facultés sensibles.

Nous ne sommes point libres de ne pas éprouver les sensations que nous éprouvons. Si notre esprit peut ne pas admettre la réalité de la cause qu'il a perçue à la suite d'une impression produite sur l'un de nos organes, il ne peut se soustraire à la perception même. Les idéalistes purs, en niant la réalité du monde extérieur, ne peuvent nier qu'ils le perçoivent.

Nos sens nous trompent très souvent ; nous avons des moyens de le constater, mais non de l'empêcher. Nous savons tirer la vérité de leurs rapports infidèles, mais nous ne pouvons les contraindre à être fidèles ; sans être dupes des illusions qu'ils produisent en nous, nous sommes forcés

de les éprouver. Bien que les astronomes sachent parfaitement que les astres ne sont pas là où ils les voient, ils ne peuvent se défendre de les voir là où ils ne sont pas. Nous avons beau savoir qu'il n'y a rien derrière le miroir placé devant nous, il nous est impossible de ne pas nous y voir.

Rien ne pourrait donc nous empêcher de voir le monde extérieur renversé, si tel nous le montrait l'organe de la vue.

Ainsi, il est constant que nous voyons réellement les objets en sens inverse de l'image qu'ils forment sur notre rétine. La difficulté reste alors toute entière, et on demande comment se peut-il qu'il en soit ainsi ? Je demanderai à mon tour pourquoi cela ne serait-il pas ? L'énoncé même de l'objection renferme une idée complètement fausse du phénomène de la vision. Il établit entre deux faits une dépendance à laquelle ils ne sont point assujettis ; il suppose que le *moi*, comme disent, je crois, les philosophes, ne pouvant voir directement le monde extérieur, en regarde l'image peinte au fond de notre œil ; comme nous regardons, sur l'écran de la chambre obscure, l'image des objets extérieurs que la lumière y a tracée. C'est là une erreur, et une grave erreur. L'image formée sur notre rétine n'est pour rien, en sa qualité d'image, dans la sensation que nous éprouvons ; elle est produite par la lumière que renvoie chacun des points qui la reçoit, et tout autre écran mis à la place de la rétine donnerait, sous ce rapport, absolument le même résultat ; tandis que la sensation lumineuse dépend d'une impression spéciale produite par la lumière sur les points qu'elle frappe, impression que la rétine est seule apte à recevoir et à transmettre au cerveau par l'intermédiaire du nerf optique. Cela est si vrai, que la vision pourrait s'opérer avec une rétine noire, et, dans ce cas, il n'y aurait pas d'image.

En un mot, l'image formée sur la rétine n'est rien pour celui dans l'œil duquel elle se forme, elle n'est quelque chose que pour l'œil étranger qui la regarde ; il n'y a pas plus de rapport entre cette image et la sensation lumineuse, qu'il n'y en a entre l'aspect que prend la partie du corps sur laquelle on fait l'application d'un fer rouge, et la sensation éprouvée par le patient qui la supporte.

L'image formée sur la rétine est donc un fait accidentel dans le phénomène de la vision ; il l'accompagne sans contribuer à le produire, comme le bruit accompagne le mouvement d'une machine sans en être la cause.

Ainsi, la difficulté provient de ce qu'on attribue à un phénomène accessoire une importance qu'il n'a point : il ne faut pas essayer de la résoudre, il faut empêcher de la poser ; la poser, c'est la rendre insoluble. Le fait de la vision doit être exposé sans faire intervenir l'image qui l'accompagne, et si l'on voit qu'il est indépendant de cette image, peu importe qu'elle soit droite ou renversée.

J'ai dit au commencement que les rayons, émanés d'un point lumineux, allaient dans notre œil éclairer un point de la rétine, et que l'ensemble de ces points éclairés constituait une image de l'objet extérieur ; cela est vrai : mais ce n'est point dans cet effet que réside la cause de la vision. Les rayons produisent, en outre, par le mouvement vibratoire du fluide lumineux, un ébranlement dans la substance nerveuse qu'ils frappent ; cet ébranlement se communique de proche en proche jusqu'au cerveau, et il est suivi de la perception du point lumineux extérieur qui l'a produit. Comment cette perception s'acquiert-elle ? c'est là le mystère de la vision, mystère en tout semblable à ceux que présentent les autres genres de perception extérieure.

Il faut l'accepter comme un fait, et, sans chercher à l'expliquer, tâcher de découvrir les lois auxquelles il est

assujetti : or, ces lois sont très simples : quand un point de notre rétine est affecté par des vibrations lumineuses, nous rapportons cet ébranlement à une cause extérieure, nous voyons en dehors de nous un point lumineux, nous le voyons dans la direction de la ligne qui passe par le point affecté et le centre de la pupille, c'est-à-dire dans la direction qu'a suivie la lumière pour arriver jusqu'à l'œil ; nous le voyons dans la direction où il se trouve.

Puisque nous voyons chaque point dans la direction où il se trouve, nous devons voir les objets dans la position qu'ils occupent.

Ce raisonnement, quelle que soit sa rigueur, paraîtra peut-être très laconique, je crains qu'il ne rappelle trop les procédés de la géométrie et de l'algèbre. Je vais tenter, chose difficile, de devenir plus clair en devenant plus long.

Encore bien que toutes les parties de notre rétine soient sensibles à l'action de la lumière, la partie centrale, celle qui correspond à l'axe de l'œil, jouit d'une sensibilité toute spéciale, et c'est sur elle que doit arriver la lumière envoyée par un point, pour que nous en ayons une perception nette. Aussi, lorsque nous examinons un ensemble avec attention, dirigeons-nous l'axe de l'œil successivement vers ses différentes parties, et le mouvement qui s'opère dans l'organe de la vision contribue à nous donner la connaissance de leur position relative. C'est ainsi que l'axe de l'œil étant dirigé vers un point, le seul que nous percevions nettement, un autre point placé à la droite du premier, affectera la partie gauche de la rétine ; mais si nous voulons voir distinctement le second point, il faudra placer l'axe de l'œil dans sa direction, et pour cela nous le tournerons à droite, c'est-à-dire du côté où se trouve ce second point.

L'exemple même de ce qui se passe dans la chambre

noire , au lieu de rester un embarras dans la question , peut , au contraire , contribuer à l'éclairer , pourvu que l'on renonce à voir des analogies où il n'y en pas et qu'on veuille bien les prendre où elles sont. Ainsi , le but dans lequel l'organe de la vue nous a été donné , est de nous faire connaître d'où vient la lumière qui le pénètre et non où elle va ; c'est avec notre œil , et non dans notre œil , que nous regardons. Il ne faut donc point se préoccuper de la route suivie par les rayons qui ont pénétré dans la chambre obscure , il faut considérer la direction suivant laquelle ils y sont entrés. Ce qui importe , ce n'est pas ce qu'on voit dans cet appareil , c'est ce qu'on voit en dehors de lui.

A ce point de vue , l'analogie devient réelle , mais aussi elle fait disparaître toute difficulté ; l'expérience est connue de tout le monde , tout le monde l'a faite. Qui ne sait , en effet , qu'en se plaçant dans une enceinte fermée et regardant au dehors par une petite ouverture , il faut se porter à droite pour voir les objets qui sont à gauche , et se porter à gauche pour voir ceux qui sont à droite. Or personne , que je sache , n'a jamais trouvé , dans ce fait si simple , une anomalie ; personne n'a jamais songé à demander pourquoi , en regardant par une fenêtre , nous ne voyons pas les objets extérieurs renversés , et pourtant c'est au fond ce que chacun fait en demandant pourquoi nous voyons les objets dans leur véritable position , puisqu'ils forment sur notre rétine une image renversée.

Dans la recherche des lois qui président aux phénomènes naturels et des causes qui les produisent , nous rencontrons des obstacles de deux genres différents : tantôt l'impuissance de la raison est évidente ; elle voit elle-même l'insuccès de ses efforts , et , contrainte de s'arrêter , au moins elle ne s'égare pas ; tantôt ce sont ses progrès mêmes qui l'embarrassent ; les vérités qu'elle a conquises ou cru conquérir , les faits qu'elle a acquis ou cru acquérir ,

sont en opposition formelle , et comme il faut bien admettre que tout s'accorde dans la nature , elle ne cesse de rester impuissante que pour devenir mensongère ; c'est une atteinte portée à son essence même.

J'ai voulu montrer, Messieurs, que, dans le phénomène de la vision, la raison n'était point arrivée à des notions tout à la fois évidentes et contradictoires.

Si on veut l'accuser, ce ne peut être que de ne pas avoir tout dévoilé ; c'est, au reste, une accusation qui la poursuit de tous côtés, et il est peu probable qu'elle parvienne jamais à s'en justifier.



DE LA COMBUSTIBILITÉ
DES
ÉLÉMENTS DE L'AMMONIAQUE

PAR L'OXYGÈNE DE L'AIR,

**Et application de ce phénomène aux recherches médico-légales
sur l'acide azotique dans une exhumation juridique,**

PAR M. MORIN,

Professeur à l'Ecole de Médecine de Rouen.

(Séance du 8 Mai 1857.)

Si la grande tendance de l'hydrogène et de l'azote à se combiner entre eux pour former de l'ammoniaque est démontrée par les expériences intéressantes de M. Kuhlmann, personne jusqu'ici n'a relaté l'action qu'exerce l'air atmosphérique sur cette base dissoute dans l'eau distillée exposée à son contact ; en effet , ce liquide a été considéré comme à l'abri de toute action de la part de cet agent , à la température ordinaire.

Nous avons été conduit à cette constatation par l'examen qui nous a été demandé de plusieurs échantillons d'ammoniaque qui ne répondaient pas aux espérances de la personne qui les employait. Quelques-unes de ces ammoniacs révélaient à l'œil qu'elles n'avaient point été préparées avec de l'eau distillée , par le dépôt qu'elles présentaient lorsqu'on agitait le flacon qui les renfermait. Ce trouble était évidemment produit par une double décomposition opérée au sein même de ce liquide. Dans ce cas , l'ammoniaque

conservée en vidange dans un flacon absorbe l'acide carbonique, pour donner naissance à du carbonate d'ammoniaque, qui, réagissant sur le sulfate de chaux contenu dans l'eau ordinaire, produit du sulfate d'ammoniaque soluble et du carbonate de chaux qui se précipite. Ces sels n'étaient pas les seuls qui se fussent produits dans l'ammoniaque ; car, en voulant vérifier par l'expérience ce que la théorie nous avait fait si facilement admettre, nous avons trouvé, dans le résidu de l'évaporation, un azotate dont la présence a été constatée au moyen de la brucine et de l'acide sulfurique parfaitement pur, par la couleur nacarat qui se produisit.

Nous saisisons cette occasion pour dire que souvent les fabricants de produits chimiques présentent, comme pur, de l'acide sulfurique qui contient des indices non équivoques d'acide azotique ; or, pour constater la présence d'un azotate en très minime quantité par un semblable moyen, le chimiste doit être sûr de la pureté de l'acide qu'il emploie comme agent de réaction. Quoique la brucine soit d'une sensibilité extrême pour reconnaître des traces d'acide azotique, nous avons saisi la circonstance de cet examen pour appliquer le nouveau moyen proposé par M. Barreswil pour reconnaître la présence d'un azotate en quantité très faible ; ainsi, nous avons ajouté au produit de l'évaporation une petite quantité d'acide phosphorique et d'un proto-sel de manganèse, et il s'est manifesté, par l'application de la chaleur, une couleur violette qui est l'indice d'un sel manganoso-manganique.

La présence d'un azotate dans l'ammoniaque soumise à notre examen, fut d'abord attribuée à l'emploi de l'eau ordinaire, qui contient souvent des azotates, et surtout l'eau puisée dans le voisinage des lieux habités. D'un autre côté, pensant aux phénomènes de la nitrification, nous supposâmes que l'oxygène qui entre dans la composition

de l'air atmosphérique pourrait exercer, sur les éléments de l'ammoniaque, une action comburante de laquelle résulteraient de l'eau et de l'acide azotique, qui, alors, se combine avec l'ammoniaque non décomposée pour former un azotate.

Pour vérifier cette conjecture, nous avons abandonné au contact de l'air, dans une large capsule de porcelaine, de l'ammoniaque préparée avec de l'eau distillée très pure, et, après une évaporation convenable, nous avons obtenu un résidu qui, en présence de la brucine et de l'acide sulfurique pur, a donné une couleur nacarat qui révèle l'existence d'un azotate.

Ce résultat ne laisse aucun doute sur l'action de l'oxygène de l'air sur les éléments de l'ammoniaque ; car ce liquide, préparé avec de l'eau distillée, bouillie et refroidie sans le contact de l'air, ne nous a fourni aucun indice d'azotate en l'évaporant dans le vide de la machine pneumatique. Ces faits, comme on le voit, viendraient en aide, s'il en était besoin, à la théorie de la nitrification, et tendraient à faire admettre que l'existence des azotates de chaux et de magnésie dans certaines eaux, pourrait être due en partie à une double décomposition opérée, par la réaction des carbonates insolubles de ces bases, sur l'azotate d'ammoniaque produit dans l'atmosphère, et qui se trouve entraîné par les pluies.

L'action comburante de l'air sur les éléments de l'ammoniaque est un fait d'une certaine importance dans les recherches médico-légales relatives à une suspicion d'empoisonnement par l'acide azotique, dans un cas d'exhumation juridique, lorsque le cadavre est en putréfaction complète ; car, d'après ce qui vient d'être dit, l'ammoniaque qu'il renferme pourrait donner lieu à la production de cet acide par un contact plus ou moins prolongé avec l'air, et conduire le toxicologiste à une erreur grave. Cette opinion

acquiert une sorte de certitude par un fait observé par M. Thenard. Il y a plus de cinquante ans, en distillant de la chair musculaire, il obtint un produit qui, délayé dans l'eau et chauffé avec le contact de l'air, donna lieu à une grande quantité d'acide azotique.

Nous-même avons constaté, il y a quelques années, la présence de l'azotate d'ammoniaque dans des maquereaux dont l'examen nous avait été confié par l'un de MM. les commissaires de police de la ville de Rouen.

En poursuivant l'examen de nos différents échantillons d'ammoniaque, nous avons constaté dans l'un d'eux la présence d'un carbure d'hydrogène, qui fut démontré, en versant dans ce liquide un excès d'acide azotique pur, par le développement d'une couleur rouge très intense ; dans l'autre, l'acide sulfurique pur et concentré y développa une odeur de fosse d'aisance nouvellement vidée. La première expérience établit que l'ammoniaque provenait des eaux de condensation du gaz de l'éclairage, et la seconde démontrait qu'elle avait été préparée avec les eaux-vannes.

Il suit de là que le pharmacien ne peut employer ces différentes ammoniaques à la préparation des médicaments destinés à l'usage interne, et que le teinturier-dégraisseur ne peut les faire servir au dégraissage des étoffes.

La conclusion la plus importante de ce travail est que le chimiste ne doit pas perdre de vue la transformation éprouvée par l'ammoniaque, par un contact prolongé avec l'air, lorsqu'il est appelé à rechercher dans un cadavre l'acide azotique, longtemps après la mort.

ÉTUDES CHIMIQUES
DES
FARINES ÉCHAUFFÉES,
ET DE LEUR EMPLOI DANS LA PANIFICATION,

Par M. MORIN,
Professeur à l'Ecole de Médecine de Rouen.

(SÉANCE DU 19 JUIN 1857.)

C'est, sans contredit, seconder l'active sollicitude du Gouvernement pour les intérêts de la population, que de faire connaître des expériences qui ont pour but de rassurer la classe ouvrière sur les conséquences exagérées de l'emploi de certaines matières destinées à l'alimentation de l'homme. Ainsi, par exemple, on a attribué au pain fait avec des farines échauffées, des propriétés tellement pernicieuses, qu'un trouble grave dans la santé serait le résultat de son ingestion. Dans ces derniers temps, on a prétendu que la farine de froment, abandonnée à elle-même dans certaines conditions atmosphériques, subissait des changements tels, qu'il se produisait dans sa masse une réaction mutuelle de ses éléments qui donnait lieu à de l'ammoniaque.

Cette ammoniaque prendrait naissance dans des proportions assez fortes pour que le pain qui en résulte eût une

âcreté assez grande pour qu'il soit refusé par les chiens. Une pareille prétention ne peut se soutenir en présence de l'emploi du carbonate d'ammoniaque par les pâtisseries, pour donner de la légèreté aux petits gâteaux dans lesquels l'analyse n'a pu démontrer la moindre trace de ce corps.

D'un autre côté, en admettant même la formation de l'ammoniaque dans l'échauffement des farines, les principes constituants de ces matières, dans cette fermentation, subissent une légère ascescence de laquelle résulte de l'acide acétique qui ne peut rester en contact avec l'ammoniaque sans s'y combiner, et de là, de l'acétate dont la formation, d'ailleurs très faible, ne peut offrir aucun inconvénient pour la santé, puisque ce sel est employé à haute dose comme médicament.

La classe ouvrière a une si grande tendance à accueillir tout ce qui est défavorable à l'industrie de la boulangerie, que souvent on entend raconter que des additions monstrueuses sont faites par les meuniers et les boulangers, dans un but de gain très coupable : tantôt on les accuse de mettre du plâtre dans la farine, d'autrefois ce sel est remplacé par de la craie ; enfin, on y admet du sable. La présence du sable dans certaines proportions peut bien ne pas être l'œuvre de la fraude, et le chimiste qui n'est pas improvisé sait tenir compte de l'état des meules. On ne peut donc trop recommander à l'ouvrier d'être en garde contre des assertions qui, souvent, naissent de l'inexpérience de l'homme auquel on s'adresse pour obtenir des renseignements sur la composition du pain de qualité inférieure, c'est-à-dire de celui qui provient de farines qui n'ont pas reçu de blutage complet, et qui, alors, forment le pain bis.

Ce pain fournit, par la calcination, un résidu plus abondant, en ce que l'épisperme du blé est plus apte qu'au-

cune autre partie de cette céréale à absorber les matières salines propres à cette production végétale. En conséquence, dire que le pain ne renferme pas de sels minéraux, c'est commettre une hérésie scientifique des plus grandes, et nous dirons même que l'absence de certains sels dans cette matière alimentaire implique une sorte de fraude. Le serment prêté entre les mains d'un magistrat n'est pas la sauvegarde de l'ignorance. En chimie légale, une conclusion précise doit résulter constamment de faits vus et revus.

Qu'on me pardonne cette vivacité de langage ; car il est difficile de rester impassible en présence d'erreurs aussi graves.

Notre but, en nous occupant de pareilles recherches, est de démontrer d'abord que les farines, en subissant une fermentation qui les constitue, comme on le dit dans le commerce, farines échauffées, ne donnent, ainsi qu'on l'a prétendu devant les tribunaux, aucune trace d'ammoniac, accessible ni au nez ni au goût, ni même en les agitant avec une solution de potasse. S'il était permis d'admettre que ces farines subissent ce changement, il se produirait assez d'acide acétique pour saturer l'ammoniac et la rendre inappréciable par les organes de l'olfaction.

Voulant déterminer les changements qui s'opèrent dans les farines échauffées, nous nous sommes livré à des expériences dont l'exposé va être fait ; mais, auparavant, nous devons consigner ici que les farines nouvelles, et obtenues de blés bien récoltés, n'ont pas d'action sensiblement acide sur les réactifs colorés.

1^{re} Expérience. — A 500 grammes de farine de bonne qualité et contenant 12 % d'eau hygrométrique, nous avons ajouté 40 grammes d'eau ordinaire qui ont été mêlés

de manière à obtenir une masse bien homogène. Ce mélange, pressé dans une petite poche de toile, a été abandonné à lui-même à la température de 20 à 22° centigrades pendant trente jours. Au bout de ce temps, la farine se présenta sous forme de masse pelotonnée, n'ayant aucune odeur qui révélât soit l'ammoniaque, soit l'acide acétique. Cette farine, agitée avec une solution de potasse, n'a émis aucune odeur ammoniacale; mais, délayée dans l'eau, elle a rougi le papier de tournesol, ce qui indiquait l'existence d'un acide.

Cette acidité de la liqueur démontre que l'échauffement des farines consiste dans une fermentation dont l'un des produits est indubitablement de l'acide acétique qui, d'après l'existence du sucre dans la farine, procéderait de l'oxygénation de l'alcool formé aux dépens de la matière sucrée; cependant nous devons dire que toutes nos tentatives ont été infructueuses; car, en chauffant dans un bain-marie de la farine sous forme de pelotons, nous n'avons pu parvenir à recueillir le moindre indice de ce liquide.

Dans cette réaction des principes constituants de la farine les uns sur les autres, le gluten n'a éprouvé aucun changement dans ses éléments, car cette farine nous a donné une quantité de gluten qui était égale à celle fournie avant l'expérience; nous avons seulement remarqué que son élasticité était moindre.

Le gluten exerçant la plus grande influence sur la qualité du pain, il est évident que les farines échauffées à ce degré peuvent être employées à la panification sans aucun inconvénient.

Les conditions dans lesquelles nous avons placé cette farine étaient tout-à-fait propres à déterminer un échauffement, puisqu'il est admis parmi les boulangers que les farines se conservent d'autant mieux qu'elles sont moins

humides. Aussi, les farines destinées à être embarquées, sont-elles soumises à une dessiccation qui n'a d'autre but que de les priver d'une certaine quantité d'eau hygroscopique.

2^e Expérience. — L'humidité et une certaine température étant les causes ordinaires de l'échauffement des farines, nous avons opéré de manière que la farine fût pénétrée dans toutes ses parties d'une égale quantité d'eau. A cet effet, nous avons placé sur un tamis de soie, de la farine de bonne qualité et n'ayant aucune réaction acide, puis nous avons dirigé sur le tamis de la vapeur d'eau en ayant soin de renouveler les surfaces; après six heures de contact, nous avons réuni la farine sans lui faire subir aucun tassement; après cette opération, on l'abandonna à elle-même pendant deux mois dans un lieu humide et chaud; elle a contracté une agglomération telle, qu'elle résistait à une assez forte pression. Dans cet état, on en délaya une petite quantité dans l'eau qui acquit la propriété de rougir les couleurs bleues végétales. Cette farine, délayée dans une solution de potasse, n'a dégagé aucun indice d'ammoniaque; après cet essai, elle fut soumise au traitement propre à fournir le gluten qui fut reconnu tout-à-fait identique sous le rapport chimique à celui donné par la farine avant l'expérience; cependant nous dirons qu'il avait un peu moins d'élasticité; sa quantité était la même. Il est évident que cette fermentation de la farine ne développe que de l'acidité, sans aucune trace d'ammoniaque.

Les deux expériences précitées, répétées sur vingt espèces de farines différentes, ont constamment donné les mêmes résultats. Il n'est donc pas exact de dire que l'échauffement des farines produit de l'ammoniaque; et, s'il était possible d'admettre que les meuniers missent en

vente de la farine ayant subi la putréfaction, il se produirait, dans cet acte de décomposition, assez d'acide acétique pour saturer l'ammoniaque, et de là l'impossibilité d'en constater la présence par les organes olfactifs. Ce qui doit rassurer la classe ouvrière qui fabrique son pain dans les campagnes, c'est que si cet alcali existait à l'état libre dans les farines bises échauffées, il ne pourrait échapper au nez du consommateur; et en admettant même son existence, ce qui est en opposition avec nos expériences, l'acide acétique produit pendant la panification saturerait cette base et la rendrait inappréciable à celui qui ferait usage du pain qu'elle aurait servi à former. On doit donc repousser la conclusion d'un expert-chimiste qui ne craint pas d'affirmer que le pain préparé avec une pareille farine est âcre et d'une odeur ammoniacale.

Pour que l'ammoniaque se produise, il faut que la farine soit délayée dans une certaine quantité d'eau et exposée à une température de 22° à 25°; alors le mouvement intestin connu sous le nom de fermentation se manifeste, et de cette fermentation résulte de l'acide acétique et une quantité d'ammoniaque qui est relative à la proportion de gluten détruite. Or, l'ammoniaque ne peut rester libre ni donner la saveur âcre qu'on a accordée sans hésiter au pain fabriqué avec de la farine échauffée.

3^e *Expérience.* — Voulant enfin établir quelle pourrait être, sur la qualité du pain, l'influence de l'ammoniaque combinée à l'acide acétique et produite dans cette fermentation, nous avons fait faire sous nos yeux un pain avec le liquide obtenu dans l'opération précédente, et nous avons reconnu qu'il ne différait pas du pain ordinaire par sa saveur; son aspect était aussi le même, mais il contenait de l'ammoniaque à l'état d'acétate acide, car, traité

par l'eau distillée, il a fourni une liqueur qui rougissait le tournesol. Chauffé dans une cornue avec une solution de potasse, il a fourni un produit gazeux qui, reçu dans une dissolution de sulfate de cuivre très affaiblie, a communiqué à cette liqueur une couleur bleue peu intense. La faible intensité de couleur démontre que cet alcali ne s'y rencontre qu'en très petite proportion, ce qui s'explique facilement par la transformation de l'acétate d'ammoniaque au moyen de la température du four, en ammoniaque et en acétate acide volatils ; mais celui-ci, moins volatil que l'ammoniaque libre, se trouve retenu en petite quantité par la croûte qui s'oppose à son passage.

D'après ces faits, il ne peut donc se rencontrer dans le pain que des traces d'ammoniaque à l'état de combinaison.

CONCLUSIONS.

Il résulte de ce travail :

1° Que le mouvement intestin qui s'exécute dans les farines échauffées, et qui constitue une fermentation, n'a d'autre résultat que d'y développer une petite quantité d'acide dont la présence ne s'oppose nullement à leur emploi dans la panification ;

2° Que l'ammoniaque ne se produit dans les farines au détriment du gluten que lorsqu'elles sont délayées dans l'eau et abandonnées à la réaction de leurs éléments, à la température propre à toutes les fermentations ;

3° Qu'il est impossible que le pain fait avec des farines échauffées possède une odeur ammoniacale et une saveur âcre ; en conséquence, le consommateur doit être en complète sécurité à l'égard de l'ingestion de ce pain, puisque le gluten, qui exerce une si grande influence sur sa qualité,

ne subit pas de changement notable dans la fermentation des farines ;

4° Qu'il ne peut exister de pain de froment sans qu'il renferme des matières minérales ; l'absence même de ces corps implique une sorte de fraude , attendu que les céréales sont caractérisées par la présence de sels qui leur sont propres.



DU PASSAGE DE L'IODE

Par assimilation digestive

DANS LE LAIT DES VACHES,

PAR

M. LE D^r DUMESNIL,

Directeur et Médecin en chef de l'Asile public d'Aliénés de
Quatre-Mares-Saint-Yon.

Historique.— De tout temps, l'opinion populaire a établi que certaines substances végétales pouvaient communiquer au lait des femelles de nos mammifères domestiques, qui les absorbent ordinairement ou accidentellement, une odeur et une saveur particulières. Les expériences de Deyeux et de Parmentier ont été confirmatives de ces données ; ils ont prouvé en effet que les plantes de la famille des alliées, celles des crucifères, et plusieurs légumineuses produisent les résultats énoncés. Boricus rapporte que le lait d'une femme devint amer parce qu'elle avait pris, vers la fin de sa grossesse, de la teinture d'absinthe. Quelques ombellifères, notamment le *pimpinella anisum*, transmettent presque sans altération leur saveur au lait des nourrices. De ces faits constatés depuis l'origine du monde, s'il est permis de parler ainsi, a dû découler naturellement la présomption que la sécrétion mammaire devait également s'imprégner des vertus purgatives, astringentes, toniques,

etc., de certaines plantes mélangées à la nourriture des chèvres et des vaches. Cette tradition médicale remonte certainement aux temps les plus reculés, mais en consultant les annales de la science, il m'a paru impossible d'établir qu'on en eût jamais fait une question doctrinale. En se rapprochant de notre époque, on voit pourtant le célèbre Cullen assurer que la graine d'anis, donnée comme assaisonnement aux femmes qui allaitent, produit un effet sensible sur leurs nourrissons, en dissipant les coliques dont ils sont atteints; et, selon les docteurs Call et Colunnan, le lait devient vénéneux chez les chèvres de l'Etat de l'Ohio, par l'absorption de certaines plantes.

Cependant, les habiles chimistes dont nous venons de parler ont reconnu que beaucoup de principes amers, acides ou aromatiques, ne se retrouvent point dans le lait. Il est positif que ce liquide, sécrété dans les circonstances ordinaires, peut seul, suivant les indications, devenir un laxatif, un astringent, un tonique même, et que c'est peut-être pour avoir perdu de vue ces propriétés diverses, quoique naturelles, qu'on a cru lui en imprimer de spéciales et d'artificielles par le moyen de différentes plantes médicinales. Pour mon propre compte, sans répudier des assertions qui semblent avoir pour elles la sanction des siècles, je puis affirmer qu'un grand nombre d'individus, chez lesquels, en état de santé, le lait agit comme un léger purgatif, se trouvent guéris de diarrhées plus ou moins récentes par l'usage du même moyen. Si on a donné avec succès, dans une hémoptysie, le lait d'une chèvre broutant des plantes astringentes, le lait en lui-même n'a-t-il pas plus contribué à la guérison, dit M. Guersent père, que les propriétés de ces végétaux qui, d'après Deyeux et Parmentier, ne peuvent s'y introduire? Une chèvre nourrie avec de la ciguë a dépéri et succombé en peu de temps.

Je ferai remarquer de plus que, soit à cause du vague

qui plane sur la valeur des notions que nous ont transmises à ce sujet les médecins anciens, soit par la difficulté de le produire, le lait, rendu médicamenteux à l'aide de végétaux, n'a pas pris rang dans la thérapeutique.

Si la plus grande obscurité règne, quant à l'origine et à la certitude des indications dont je viens de m'occuper, les mêmes difficultés se présentent lorsqu'il s'agit de rechercher quel est le premier praticien qui a songé à administrer par la bouche des sels minéraux, espérant les voir passer dans le lait avec leurs effets curatifs. Rationnellement, on doit supposer que le mercure fut le premier médicament chimique que l'on essaya de prescrire par cette voie, vers le milieu du ^{xvi}^e siècle, après la découverte de Béranger de Carpi, qui employa ce métal en frictions contre les ravages des maladies vénériennes. Qui ignore, en effet, qu'un traitement des affections syphilitiques des nouveau-nés a été conçu pour agir médicalement sur ceux-ci par le lait de leurs mères qui reçoivent les remèdes. Young a nié que les préparations hydrargiriques arrivassent de la mère à l'enfant, et tout récemment M. Peligot a cru s'être assuré qu'elles ne se retrouvent pas dans le lait des ânesses. Mais, assurément, les observations cliniques et les essais de M. Aumont sont en contradiction avec les résultats de ces deux savants, dont les recherches, quoique négatives, n'en proclament pas moins l'ancienneté du point de départ de cette méthode.

Dans tous ses cours, et cela depuis plus de vingt ans, M. le professeur Dumas, en abordant la question du lait au point de vue chimique, s'étonne que des hommes spéciaux n'aient pas entrepris des études suivies pour faire passer, par les organes digestifs, l'iodure de potassium dans la sécrétion mammaire de nos ruminants privés. Cet illustre chimiste croit que les plus brillants succès seraient réservés

à cette pratique , mais il ne revendique point pour lui la priorité de cette idée. Dorvault , dans son officine , la considère , pour ainsi dire , comme étant du domaine public , puisqu'il rapporte que les médecins ont quelquefois recours à ce moyen indirect d'administrer les substances du règne inorganique : iode , fer , etc. , etc. Dans le travail que nous avons lu , le mois de mai dernier (1856) , M. le docteur Labourdette et moi , devant l'Académie impériale de médecine de Paris , nous n'avons nullement élevé la prétention d'avoir émis une doctrine nouvelle ; aussi , il nous semble qu'il y a double erreur dans la réclamation de MM. Chevallier et Ossian (Henry).

Depuis plusieurs années , deux médecins distingués , mes honorables amis , le docteur Hélot , de Rouen , et Oulmont , de Paris , donnent dans plusieurs cas , à des nourrices , l'iode de potassium en solution , espérant modifier la constitution de certains enfants à la mamelle.

Les renseignements contenus dans la brochure publiée , en 1839 , par M. Chevallier et Ossian (Henry) , peuvent être utiles par leurs déductions chimiques et thérapeutiques , mais ils ne sont pas d'un grand secours pour le physiologiste ; et , avec Mérat et de Lens (1846) , personne ne comptait plus sur la possibilité d'ouvrir , de ce côté , un nouveau champ à l'art de guérir.

L'un de nous en a fait l'expérience dès 1846 , quoique placé dans des conditions on ne peut plus favorables pour la nourriture et la santé des vaches laitières. M. Labourdette a vu périr dans le marasme , au centre des plus grasses prairies du département de l'Orne , quelques-uns de ces animaux auxquels il ingérait , depuis fort peu de temps , de hautes doses du sel précité. Si je suis bien renseigné , des tentatives semblables , faites à diverses reprises aux environs de la capitale , ont complètement échoué. Mes premiers pas dans cette route n'ont pas été

plus heureux, et ce n'est qu'après avoir eu à combattre des accidents très graves, et en nous aidant dans nos insuccès, que nos observations et nos études, dans un milieu exceptionnel, nous ont fait trouver le problème que nous croyons entièrement résolu.

Ici, comme dans beaucoup d'autres circonstances analogues, c'était en combinant plusieurs moyens et en tenant compte de beaucoup de faits hygiéniques et physiologiques qui peuvent, au premier abord, passer pour insignifiants, que nous avons atteint le but auquel nous visions. En un mot, et pour me résumer, les jalons ont été posés incontestablement par les médecins de l'antiquité; mais ce n'est que de nos jours qu'il a été enfin possible de formuler les résultats précis qui vont suivre, et que dix-huit mois de succès ont fait descendre, à mon avis, des hauteurs de la spéculation dans le domaine des faits acquis à la science.

Notre procédé que nous avons désigné par l'expression de *Méthode d'entraînement*, et que nous avons décrit sommairement dans les notes qui ont été reproduites par tous les journaux spéciaux, n'offre pas des difficultés pratiques insurmontables, et les moyens, par nous mis en usage, sont des plus simples et des plus accessibles aux expérimentateurs. Aussi, nous croyons avoir été mal compris par le rédacteur de l'article inséré dans le *Moniteur universel*, à la date du 24 mai dernier, et qui s'exprime ainsi : « Les auteurs du Mémoire ont résolu un problème qui a déjà occupé plusieurs habiles chimistes. Le résultat qu'ils ont obtenu entre dans les plus précieuses conquêtes de l'hygiène publique, et fait servir de nourriture quotidienne, le déjeuner ordinaire du matin, à purifier le sang de toute la génération qui naît. Il reste seulement à désirer qu'en poursuivant leurs études, MM. Labourdette et Dumesnil arrivent encore à des procédés plus simples, plus

accessibles aux expérimentateurs ; car , il faut en convenir , telle qu'ils l'ont consignée dans leur Mémoire , cette préparation , qui est le salut de l'enfance et de la jeunesse , offre encore à la pratique des difficultés considérables. »

Je ne crois donc pas inutile de reproduire ici des détails précis , en les corroborant de renseignements acquis par une expérience plus étendue , plus sûre , et qui ne m'a jamais trompé jusqu'à présent.

Effets toxiques. — Voici exactement quels sont les accidents principaux que l'on remarque chez une vache soumise , depuis quelque temps , à de notables doses d'iodure de potassium. Ces accidents , que j'ai voulu développer à diverses reprises pour m'en rendre parfaitement compte , ont été poussés très loin sur trois de nos vaches , et principalement sur une bretonne.

Il y a d'abord diarrhée (rarement de la constipation) , avec abattement et perte d'appétit ; ensuite viennent l'amaigrissement , le larmolement , accompagné d'une espèce de coryza. Le pouls qui , chez ces mammifères , bat ordinairement trente-huit fois par minute , monte jusqu'à cinquante ou soixante. Les veines abdominales deviennent grosses , tendues , et même , à ce qu'il m'a semblé , un peu douloureuses ; la mamelle paraît revenir sur elle-même , la sécrétion lactée se supprime parfois complètement , ou elle n'est plus produite qu'en très petite quantité et elle change de nature , se rapprochant des liquides albumineux. Alors , si le sel iodé n'est pas discontinué , la vache ne peut plus soutenir sa tête , elle trébuche et s'incline sur ses pieds de devant , et de cet état de dépérissement à la mort , il n'y a plus qu'une faible distance.

Arrivée à ce degré d'intoxication , ma petite vache a pu , néanmoins , revenir à la santé ; l'usage de l'iode a été suspendu ; l'animal a été saigné , on l'a soutenu pour le mener

sur des gazons qu'il ne pouvait plus paître ; on lui a donné quelques aliments cuits et de facile digestion , avec de l'eau de son pour boisson. Enfin , après deux mois , l'embonpoint et la quantité de lait avaient presque repris le niveau normal.

Pour les vaches soumises à notre traitement avec les moyens adjuvants que nous employons , des symptômes , légers , il est vrai , mais identiques à ceux que je viens de décrire , sont toujours à craindre ; aussi , une surveillance incessante est-elle indispensable , afin de saisir les premiers dérangements et d'y porter remède. On conçoit donc que des connaissances particulières sont requises pour pouvoir diriger cette expérimentation qu'un vétérinaire éclairé ou un médecin attentif instituera toujours facilement , à mon avis.

Soins préalables. — Il ne faut jamais se hâter de présenter l'iodure de potassium à une vache dont on a fait récemment l'acquisition. Celle-ci , dans les premiers jours , manifeste , en effet , le plus ordinairement , un peu d'inquiétude : les lieux , la nourriture , l'entourage , tout est nouveau pour elle , et elle semble quelquefois même chercher des êtres pour lesquels elle avait peut-être un certain attachement. Quelque saine et abondante que soit sa pittance , on remarque alors que la quantité de lait qu'elle produit est inférieure à celle qui a été indiquée par le vendeur. Dans de telles conditions , il faut savoir s'abstenir jusqu'au moment où la sécrétion lactée a repris tout son volume.

Une autre indication que nous ne négligeons jamais , consiste à suspendre momentanément l'administration du sel métalloïde pendant tout le temps du rut. C'est à ce moment que les phénomènes d'intoxication ont plus de tendance à se manifester , et le lait d'une vache en cet

état, mélangé au lait ioduré de deux ou trois autres vaches, peut produire la coagulation et l'altération de toute la masse du liquide. Il est urgent, par conséquent, de faire couvrir, le plus tôt possible, les vaches que l'on veut entraîner.

Enfin, une autre précaution préalable et qui ne doit point cesser de faire la base de tout le régime de l'animal entraîné, consiste à le laisser au dehors le plus longtemps possible. L'herbe d'une prairie peu humide est ce qui convient le mieux. Le procédé à l'aide duquel la plupart des cultivateurs veulent produire, en même temps, beaucoup de lait et beaucoup de viande, serait ici des plus nuisibles. Point d'étable fermée, basse, tiède et mal entretenue; mais, au contraire, de l'air, en plein pâturage, et, pour les heures de la nuit seulement, un local sain et bien disposé.

Si l'on perd de vue les considérations qui précèdent, on échouera nécessairement.

Méthode d'entraînement. — De nombreuses analyses quantitatives nous ayant convaincu que le quart, au moins, du sel ioduré était éliminé par la sécrétion mammaire, il nous a été facile de doser ce médicament. Nous avons cru que nous ne devions pas prescrire de lait ioduré qui ne contiendrait pas environ 20 centigrammes d'iodure par litre. Cette quantité est sans doute bien supérieure à celle que les procédés chimiques ont décélée, jusqu'à présent, dans l'huile de foie de morue; mais nos observations cliniques nous convainquent, chaque jour, que notre formule est très rationnelle et très probablement la bonne. Or, pour obtenir ce degré d'ioduration, 4 grammes de sel sont nécessaires pour saturer le lait d'une vache qui en fournit six litres en vingt-quatre heures; il en faut, par conséquent, 8 grammes pour douze litres, etc., etc.

Nous nous sommes convaincus qu'il est inutile de tenir compte du poids et de la grosseur des animaux, et que c'est toujours sur la masse du liquide sécrété par les glandes mammaires que doivent être basées les doses du sel qu'on veut administrer.

Mais pour que cette administration s'opère d'une manière soutenue, il est indispensable d'y faire concourir ce que nous appelons les correctifs et adjuvants, et après beaucoup de tâtonnements, nous nous sommes arrêtés définitivement au chlorure de sodium et au nitrate de potasse : le premier, pour soutenir les forces digestives et agir toniquement sur les membranes de l'estomac; le second, pour empêcher la plus légère diminution dans la sécrétion rénale qui entraîne avec elle plus de la moitié du sel ioduré.

Ce sel sera présenté en deux fois dans la journée; le matin et le soir, pour les animaux produisant moins de 10 litres de lait en vingt-quatre heures; il doit être divisé en trois parties, le matin, le midi et le soir, pour ceux qui en fournissent plus de 10 litres. Ainsi, dans une solution aqueuse de 1,000 grammes, et n'importe à quel titre, d'iodure de potassium, nous ajoutons 30 grammes de chlorure de sodium et 2 grammes de nitrate de potasse, et cette solution est divisée, pour l'usage, en deux ou trois parties, comme nous venons de l'indiquer.

Chacune de ces parties est mélangée à une bouillie de son ou de recoupe, de drèche, etc., etc. Sur quatre vaches il en est une, tout au plus, qui prend cette pâtée d'une manière suivie et avec avidité; c'est pour cela qu'il faut savoir varier les mets et essayer successivement si le son est préféré à la drèche, celle-ci aux recoupes, etc., etc. On doit se munir d'augets en bois pour préparer les pâtes, et ces augets ne serviront pas en même temps pour la porcherie. Il est rare que ces procédés ne suffisent

pas pour faire accepter l'iodure de potassium ; dans les cas très exceptionnels où le refus est insurmontable, on fait prendre la solution dans l'eau qui sert aux boissons, mais alors, je pense qu'il est bon d'augmenter d'un cinquième l'iodure de potassium qui a, dans ce cas, une plus grande tendance à se diriger vers les voies urinaires.

Pour que la tolérance s'établisse, les fonctions digestives seront exactement surveillées. L'accident le plus fréquent est la diarrhée que l'on combat par les moyens ordinaires, et durant lequel on continue, à moins de trop de gravité, d'entraîner l'animal ; la constipation, qui est moins à redouter, disparaît promptement par l'effet du sulfate de soude ou de magnésie.

Règle générale, toute vache bonne laitière présente au bout d'un certain temps, un peu d'amaigrissement, mais ce phénomène est constant et exagéré pour une vache soumise à notre traitement.

Elle doit être étrillée et soignée avec autant de propreté qu'un cheval de cabriolet, et les racines qui font, surtout pendant l'hiver, la base de sa nourriture, seront parfaitement lavées, hachées menu au coupe-racine et livrées en plusieurs doses, crainte d'indigestion.

Après un ou deux mois, la vache cesse de maigrir et il n'est pas rare même de la voir regagner, lentement, il est vrai, ce qu'elle avait perdu sous ce rapport.

C'est en suivant cette marche, et avec le concours d'aides intelligents et dévoués, que j'ai entraîné successivement, deux à deux, trois à trois, presque toutes les vaches de l'Asile de Quatre-Mares. Au bout de trois mois, je cessais en général de les médicamenter ; mais il en est trois, surtout, qui ont été soumises à une plus longue expérimentation ; pour l'une, cinq mois ; pour l'autre, huit mois ; pour la troisième enfin, le quatorzième mois vient de commencer. La quantité de lait n'a pas baissé d'une

façon plus sensible que dans les cas ordinaires , c'est-à-dire que , sous ce rapport , la diminution a été très lente et progressive , au fur et à mesure que s'éloignait l'époque où le part avait eu lieu.

Je ne saurais trop insister sur un résultat excessivement remarquable : le lait de ces animaux n'a jamais pris les caractères du colostrum ; il est resté aussi riche en crème et en caséum que le lait le plus pur , son goût est délicieux ; plusieurs malades , dont les organes digestifs étaient très délicats , l'ont trouvé trop riche , et ils ont dû le couper avec de l'eau de gomme , de gruau , de seltz , etc. , etc.

C'est aux correctifs que l'on doit , en grande partie , cet heureux effet , et c'est probablement là une des principales causes des insuccès qui ont signalé les tentatives isolées et si infructueuses de nos devanciers , qui n'y ont pas songé.

Toutefois , l'altération du liquide ne se manifestant pas spontanément , j'ai cru devoir en profiter pour aller au-devant d'une objection qui peut nous être faite par les partisans du système que M. le docteur Amédée Latour a préconisé , dans ces derniers temps surtout. Cet élégant représentant de la presse et de la littérature médicales , a vanté avec un véritable enthousiasme , l'emploi du chlorure de sodium dans certaines affections , et particulièrement dans la phthisie. Il assure qu'on peut réussir à faire absorber à des chèvres , et cela chaque jour , des masses de sel marin , qui transmet au lait de ces animaux des vertus curatives remarquables. Il est vrai que la confiance des praticiens pour ce médicament a dû être fortement ébranlée à la lecture du contenu des dernières notes publiées récemment par l'auteur , dans l'*Union médicale* ; il conseille , outre son lait de chèvre , l'iode , le fer , le quinquina , les eaux minérales , le séjour sous les latitudes

méridionales, les voyages sur mer, etc., etc. Mais comme on aurait pu attribuer au sel marin, l'un de nos adjuvants, les cures remarquables que nous devons au lait ioduré, j'ai voulu, dis-je, profiter de ce que les vaches soumises à l'iodure de potassium seul, se soutiennent pendant un certain temps et fournissent un lait qui ne s'altère pas sur-le-champ, pour l'essayer dans ces conditions de simplicité sur des enfants lymphatiques, atteints d'ophtalmies et de bronchites chroniques, et sur un adulte tombé dans le marasme par suite d'un épanchement pleurétique chronique dû à la présence de tubercules pulmonaires. Dans tous ces cas, le succès a été rapide et complet. Si donc notre lait contient du chlorure de sodium, il n'est pas rationnel d'admettre que c'est à ce sel qu'il faut rapporter les guérisons que nos confrères et nous, nous avons obtenues; tout au plus accorderions-nous qu'il y contribue pour une faible part.

Si Bertholet et M. Peligot n'ont pas constaté la présence du mercure dans le lait, il n'en est pas de même de l'iodure de potassium que les chimistes, à l'unanimité, disent y avoir été aperçu; mais, soit que les analyses quantitatives n'aient pas été poussées assez loin, soit plutôt que personne, avant nous, n'ait pu faire tolérer aux vaches laitières de suffisantes quantités de ce sel, l'opinion généralement reçue est qu'on n'en retrouve que des atômes. Il en est tout autrement, et sous ce rapport je puis invoquer un témoignage devant lequel tout le monde s'inclinera, à Paris comme dans notre département, celui du savant professeur J. Girardin.

Trois ou quatre heures après l'administration de la première pâtée iodurée, le lait contient l'iode, et il arrive, après trois ou quatre jours, au degré de saturation que nous avons indiqué plus haut.

Six jours après la cessation du traitement, le lait ne

nous a plus rien fourni par les réactifs ; l'économie semble s'être entièrement débarrassée de l'iode qui avait été absorbé. J'ignore si on en obtiendrait de la chair des animaux, mais je puis affirmer que les fèces et les urines ne me paraissent pas, à cette époque, en présenter plus que le lait.

Il sera certainement curieux de savoir si l'iode, qu'on a considéré comme un abortif, n'aura pas d'influence fâcheuse sur le produit de la fécondation de nos vaches. Deux d'entre elles qui ont été couvertes depuis, l'une quatre mois et l'autre cinq, ne m'ont offert, jusqu'à présent, rien d'anormal : les phases du développement fœtal semblent suivre une marche régulière.

Réactions chimiques. — Les procédés à l'aide desquels le médecin peut faire quelques recherches chimiques doivent se distinguer par la simplicité et la rapidité ; ce ne sont pas, à proprement parler, des procédés de laboratoire ; aussi je ne recommande que les deux suivants qui serviront à prouver : le premier, que le lait est ioduré ; le second, que cette ioduration n'a pu avoir lieu que par combinaison et assimilation digestives. Ils sont les meilleurs auxquels puisse, après tout, avoir recours le chimiste le plus éclairé qui veut se contenter d'une analyse qualitative.

On coagule une certaine quantité de lait en le portant à l'ébullition et en y ajoutant quelques centigrammes d'acide tartrique. Lorsque le refroidissement a eu lieu, on verse le tout sur un filtre, et quand déjà une certaine partie du sérum a été obtenue, on la fait passer de nouveau sur le même filtre, on obtient alors un sérum limpide et qui suffit pour les essais qui vont suivre :

1° Pour constater la présence de l'iode dans ce sérum, on en prend 30 grammes environ qu'on met dans un petit

verre à pied, et on y délaie une pincée d'amidon en poudre, à l'aide d'un petit bâtonnet de verre. Alors, avec ce même bâtonnet, on y ajoute quelques gouttes de chlorure de chaux liquide. On doit agiter ce mélange à chaque goutte que l'on y dépose, et laisser entre chacune d'elles un intervalle de quelques secondes. Il est bien rare qu'il faille plus de deux à trois gouttes pour obtenir la coloration bleue cherchée et qui se manifeste quasi instantanément. Ce moyen appartient à M. Eymael, pharmacien de première classe à Liège, pour constater instantanément l'iodure dans les urines, et je l'ai appliqué avec une réussite aussi constante à la recherche du même corps dans le lait ;

2° L'analyse précédente ne suffirait pas si l'on voulait s'assurer que l'iodure de potassium n'a pas été mis après coup dans du lait ordinaire. Voici comment on reconnaîtrait la fraude : si dans 30 grammes de sérum on plonge une languette bien sèche de papier préparé à l'empois, et qu'on y laisse tomber trois à quatre gouttes de chlore liquide, une coloration bleuâtre apparaît sur-le-champ quand l'iodure n'a pas été introduit par l'estomac de la vache. Dans le cas contraire, c'est-à-dire quand il y a eu assimilation digestive, il faut ajouter au chlore liquide dix, quinze et même vingt gouttes d'acide nitrique, sans quoi la coloration n'a jamais lieu. Je n'insiste pas sur l'importance de ce singulier résultat qui démontre, d'ailleurs, si victorieusement, que chaque molécule du sel inorganique est combinée intimement à une molécule du produit animal, comme cela doit avoir lieu dans l'huile de foie de morue qui, dès lors, doit être remplacée par un liquide possédant tous ses avantages naturels et à un plus haut degré, et qui n'a aucun de ses nombreux inconvénients.

Quant aux analyses quantitatives, je n'ai point à m'en

occuper ici, mais c'est en traitant le lait par la soude, l'évaporation, et ensuite le nitrate de palladium, que nous sommes parvenus à déterminer les quantités d'iodure de potassium qui se trouvait dans un litre de notre lait. La plus forte pesée a été de 257 milligrammes; il est vrai que le liquide provenait d'une vache chez laquelle j'avais un peu forcé les doses du médicament.

Mode d'administration. — Quels que soient l'âge du malade et son affection, nous prescrivons le lait à la même dose. Un demi-litre suffit ordinairement, quoique j'en aie fait prendre plus d'un litre par jour, et pendant plus de huit mois, à un tout jeune enfant nourri au biberon. Excepté dans le cas d'allaitement artificiel, les deux tiers du demi-litre sont employés le matin en potage ou avec le racahout, le café, etc., etc.; le reste se boit; le soir, au moment du coucher. J'ai déjà dit que ce produit pouvait, au besoin, être coupé avec d'autres liquides. Inutile d'indiquer ici les motifs qui nous font recommander, lorsqu'on croit devoir faire bouillir le lait, de se servir d'ustensiles de ménage non métalliques.

Avant de dire un mot des effets thérapeutiques qui ont été observés jusqu'à ce moment à la suite de l'administration de ce nouveau produit, il conviendrait peut-être de parler de ses effets physiologiques; mais comme ils ne diffèrent en rien de ceux que l'on remarque à la suite de l'administration de l'huile de foie de morue, je ne crois pas devoir m'y arrêter. Les digestions deviennent plus faciles, le système musculaire retrouve de la tonicité, la coloration du visage et l'embonpoint se prononcent, etc., etc.

Effets physiologiques. — Je ne passerai pas sous silence, cependant, une circonstance qui s'est reproduite déjà

plusieurs fois , à ma connaissance , et à laquelle les praticiens pourraient accorder une certaine importance qu'elle ne me semble pas mériter. Il est arrivé , en effet , qu'après quelques jours de l'administration du lait ioduré , un enfant de quatre mois et une femme d'une constitution nerveuse et délicate , à qui je donnais des soins , ont présenté sur diverses parties du corps une éruption érythémateuse ; mais comme l'iode était parfaitement indiqué , que les lésions qui en avaient nécessité l'emploi récent , n'avaient pas encore cédé d'une manière notable , et que surtout je n'observais ni fièvre , ni nausée , ni rougeur des yeux , ni perte d'appétit , je n'ai tenu aucun compte de cet épi-phénomène , et l'aliment médicamenteux , qui n'a pas été discontinué , a triomphé des troubles pour lesquels on y avait recours. Cette éruption n'a duré que quarante-huit heures. A Paris , sur un enfant de sept ans , on a cru devoir , pour le même motif , suspendre l'usage du lait , mais quatre jours après on y est revenu , et on l'a continué jusqu'à la disparition de lésions graves déterminées par un tempérament lymphatique. L'érythème n'a pas reparu.

Ce ne sont là , probablement , que des coïncidences , mais je crois devoir rapporter à l'usage du médicament une éruption papuleuse , légère , qui s'est montrée après quarante-cinq jours , chez un jeune enfant de onze à douze ans , qui prenait par jour 500 grammes de lait. C'était , si je puis m'exprimer ainsi , une véritable crise qui était le complément d'une cure très remarquable. Depuis ce moment , le développement de cet enfant , qui est le fils d'un des premiers magistrats de notre cité , a pris un accroissement rapide. Cette observation appartient à mon confrère et ami , le docteur Melays.

Résultats thérapeutiques. — Les effets thérapeutiques et l'efficacité de ce médicament ioduré et animalisé ont été

constatés, depuis quelques mois, par plusieurs de mes confrères de Rouen, dont quelques-uns font partie de l'Académie de cette ville. Si donc c'était ici le lieu de publier les observations avec tous les détails dont on les accompagne ordinairement, ces médecins y retrouveraient l'histoire de leurs malades dont ils m'ont entretenu de vive voix ou par écrit. Je me bornerai, par conséquent, à indiquer les résultats par groupes de maladies.

Mon ami le docteur Labourdette, qui exerce son art à Paris, n'échoue jamais, chez des enfants scrofuleux, à faire disparaître très promptement les engorgements des ganglions lymphatiques, les tumeurs des glandes avec ou sans ulcération, les ophthalmies, etc., etc., par l'usage du lait ioduré. Dans presque tous les cas où il y a eu recours, les enfants ne pouvaient plus supporter l'huile de foie de morue, et l'on conçoit que les familles ne consentent à la prescription d'un médicament nouveau, que lorsque celui sur lequel on a le plus compté jusqu'à présent, s'est montré impuissant ou que les organes digestifs n'ont pu le supporter.

Un jeune garçon lymphatique, âgé de treize ans, le fils de M. Minard, de Bercy, a repris, en moins de six semaines, un embonpoint très extraordinaire. Pesé avec soin au commencement et à la fin du traitement, l'augmentation était de 4 kilogrammes.

Chez une enfant, petite fille de l'un des membres de la Commission de nos Asiles d'aliénés et membre également de l'Académie de Rouen, l'usage du lait a permis de constater qu'au bout de quatorze jours seulement, il y avait avantage d'un kilogramme. L'expérience a été faite avec toutes les précautions désirables; j'avais donné, à ce sujet, mes indications par écrit, la veille du jour où l'aliment réparateur a été donné pour la première fois.

Dans des lésions beaucoup plus graves, celle du système

osseux, nous avons aussi beaucoup de succès à enregistrer. En ce moment même, M. Leudet fils constate une amélioration considérable chez un enfant affecté en même temps de tumeur blanche de l'articulation coxofémorale, d'abcès par congestion et d'ostéite du fémur. Cet enfant, revenu mourant de Paris, n'a plus de fièvre depuis six semaines qu'il est en traitement : l'appétit a reparu avec le sommeil et un certain embonpoint, quoique l'affection de la hanche nécessite une immobilité complète au lit.

Je souhaiterais vivement que, dans les hospices d'enfants trouvés, où il est impossible de donner une nourrice à chacun de ces petits infortunés, et où la mort moissonne si largement, on pût faire l'emploi du lait naturellement ioduré. On verrait, je n'en doute pas, des changements bien singuliers et bien consolants dans les chiffres d'une statistique qui fait gémir les amis de l'humanité; les faits, isolés, il est vrai, que je possède, me donnent pleine confiance dans la mesure que je rêve et que je conseille d'établir. Dans les grandes villes, dans les grands centres manufacturiers; ce serait une digue puissante aux envahissements si inquiétants de la dégénérescence de notre espèce.

Les jeunes femmes du monde, aujourd'hui si faibles, si délicates, sans que pourtant aucun organe soit intrinsèquement lésé, ont presque toutes besoin d'iode, et notre méthode consistant à l'offrir sous une forme qui leur plaît et qui leur convient, m'a prouvé qu'elle est préférable à toutes les autres. Les adultes même, d'une constitution vigoureuse, n'éprouvent jamais d'ailleurs le moindre trouble de l'emploi du lait ioduré dans les aliments. Depuis deux ans j'ai voulu, au point physiologique, l'expérimenter sur moi-même, et il n'a rien produit de particulier. Plusieurs personnes de ma maison et de l'établissement que je dirige n'en sont pas influencées. Il est donc incon-

testable que ce produit peut être essayé dans tous les cas avec la plus grande sécurité.

Si je ne craignais d'abuser des moments de l'Académie, je pourrais transcrire ici, *in extenso*, des observations de bronchites graves et chroniques, dues à la présence de tubercules non encore ramollis, lesquelles ont disparu grâce au lait ioduré; je n'aurais que l'embarras du choix. Les phthisies confirmées et au troisième degré ont été notablement améliorées par ce puissant modificateur; plusieurs malades, aujourd'hui en traitement, présentent des lésions qui paraissent vouloir s'enrayer, les forces digestives se récupèrent, les sueurs et le commencement de marasmes cèdent du terrain, et l'on sait, en médecine, que dans cette terrible affection, pouvoir gagner du temps est le point capital, puisqu'il n'est pas rare de voir alors une caverne pulmonaire se cicatriser radicalement. L'exemple le plus brillant que je pourrais citer à l'appui du traitement que nous préconisons, M. Labourdette et moi, est celui d'une dame de Paris, qui a été vue par M. Andral et à laquelle il a prescrit notre lait. L'ulcère du poumon s'est fermé, et la malade, qui était dans un état désespéré, a recouvré une santé parfaite; c'est la parente d'un de nos professeurs distingués du Lycée impérial de Rouen. Une bouteille de lait, que je lui envoyais de Rouen, y a été rapportée de Paris et a été analysée par le savant professeur Girardin, qui y a retrouvé l'iode en grandes proportions.

Il ne faudrait pas se promettre que les choses se passeront toujours ainsi dans la phthisie; dernièrement encore, pour un de mes malades de l'Asile, le lait n'a pas empêché la terminaison funeste, quoiqu'il ait été prescrit près de trois mois avant le début de la fonte tuberculeuse. Je noterai cependant comme atténuation que, dans cet établissement, la phthisie prend ce que nous appelons ordinairement la

forme galopante, tandis qu'elle marche beaucoup plus lentement dans les lieux bas, humides et peu exposés à l'impétuosité du vent. Pendant mon internat à Paris, j'avais été frappé de la différence qui existe, sous ce rapport, entre les malades de cette catégorie qui sont dirigés sur l'hospice Beaujon ou l'Hôtel-Dieu. Ceux-ci prolongeaient leur existence au-delà d'une et même de deux années; ceux-là succombaient en trois ou quatre mois. J'ajouterai encore que le jeune malade dont je viens de parler n'a jamais pu digérer parfaitement le lait. Ne serait-il pas convenable, dans des cas analogues, de ne présenter à ces individus que le sérum du lait ioduré? N'ai-je pas lu quelque part que le petit-lait seul avait produit de si bons effets dans la phthisie, que le gouvernement autrichien, au commencement de ce siècle, avait pris sous sa protection officielle un établissement rural, fondé près de Vienne par le docteur Gellei, où il soignait avec le plus grand succès les maladies chroniques du poumon, par l'usage du petit-lait de chèvre ou de brebis?

Néanmoins, je n'oserais pas fonder, je le crois, des espérances exagérées sur cette méthode contre la lésion organique dont il s'agit; pour ma part, j'aurais plus de confiance, pour combattre la phthisie et les diverses formes du cancer, dans un lait qui contiendrait un autre médicament, je veux parler de l'arsenic, et je me propose prochainement d'instituer de nouveaux travaux et de me livrer à d'utiles recherches dans ce sens. Il me suffit aujourd'hui de faire part de mes intentions à l'Académie de Rouen, car j'espère qu'elle aura la bienveillance de vouloir bien m'en donner acte au besoin.

Je ne terminerai pas ce qui a trait aux effets du nouveau produit ioduré sans indiquer que, dans certaines formes de lypémanie et dans quelques cas de paralysie générale au début, ce lait seul, à la dose d'un demi-litre ou d'un litre

par jour, m'a rendu de très grands services. Dernièrement, un jeune homme de Rouen, à la suite de nombreux excès alcooliques, est entré à Quatre-Mares avec tous les symptômes de la folie paralytique : sa santé était détruite ; il ne pouvait plus quitter le lit, et l'estomac refusait toute espèce de nourriture. Le lait ioduré a été d'abord son seul aliment ; tous les accidents ont disparu, et il est sorti, après trois mois de soins, dans un état physique et intellectuel dont j'étais étonné moi-même.

Ici s'arrêtent les développements que je voulais donner à cette partie de mon mémoire, mon intention n'étant pas de me laisser entraîner aux illusions, quelquefois décevantes, qui naissent souvent après les premiers pas engagés dans une carrière nouvelle ; c'est à mes honorables confrères qu'il appartient de vérifier si mes appréciations et mes prévisions n'ont rien d'exagéré, et si cet indispensable modificateur, qui s'appelle l'iode, ne gagnera pas en puissance lorsqu'il sera assimilé sous la forme animalisée.

Conclusion. — Je crois donc pouvoir conclure de ce qui précède :

1° Que le lait rendu médicamenteux, soit par les végétaux, soit par les minéraux, à l'aide des fonctions digestives, est d'origine très ancienne ;

2° Que les essais entrepris pour l'ioduration du lait ont toujours échoué jusqu'à ce jour ;

3° Qu'il est incontestable aujourd'hui que l'on peut entraîner des vaches à l'aide des moyens que nous avons publiés, M. Labourdette et moi ;

4° Que le lait de nos animaux contient plus de centigrammes d'iodure de potassium que l'huile de foie de morue n'en contient de milligrammes ;

5° Que les mammifères qui le sécrètent peuvent rester en parfaite santé pendant des années entières, sans que la qualité du liquide soit altérée et que la quantité en diminue notablement ;

6° Que les résultats thérapeutiques enregistrés dès à présent démontrent que l'administration de l'iode, amené à cet état physiologique, confirme toutes les présomptions thérapeutiques que l'analogie et une connaissance approfondie de la science médicale exigent qu'on lui attribue.



DOCUMENTS

POUR LA

STATISTIQUE DU COMMERCE

DE LA FRANCE

A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE (1792),

PAR M. J.-A. DE LÉRUE.

(*Séance du 19 Juin 1857.*)

Je crois, Messieurs, qu'on trouverait difficilement aujourd'hui, dans les dépôts publics, une statistique complète du commerce de la France avec l'étranger avant la première révolution. Alors, les faits généraux de l'industrie, du commerce, la production du sol n'étant pas communiqués au public, les gouverneurs de province, tout au plus, avaient à cet égard des données approximatives; encore étaient-elles, pour chacun d'eux, restreintes dans les limites de son gouvernement. Dans tous les cas, je le répète, le public n'en pouvait avoir aucune idée. Seuls, les ministres du Roi possédaient ces documents dont la formation, en tant que statistique générale, ne paraît pas avoir une origine plus ancienne que les essais tentés sous Louis XIV au point de vue de la situation territoriale, dans ses rapports avec les produits du sol; essais commencés par Colbert en 1648, secondés par les travaux personnels de Vauban (production agricole), continués en 1788 par M. de Tolosan, intendant général du commerce, et

portés à un certain point de développement sous le règne de Louis XVI, et l'administration des ministres Turgot, Malesherbes et Necker.

Tout porte à croire que c'est seulement vers 1794 que des documents de statistique générale ont été recueillis, groupés d'une manière méthodique et livrés à une certaine publicité; c'est-à-dire qu'ils étaient communiqués aux bureaux de l'Assemblée nationale, à la Commune de Paris, et peut-être aux représentants du peuple en mission dans les départements, pour que ceux-ci pussent s'en servir dans leurs investigations.

Les archives du département de la Seine-Inférieure n'offrent toutefois aucune trace de ces documents.

Rétrospectivement, la statistique de la France, par le ministère des travaux publics, en 1838, comprend, il est vrai, un tableau des *valeurs* du commerce de la France, de 1787 à 1810; mais ce point de comparaison est, sous plusieurs rapports, incomplet; et, quelque exactitude qu'on puisse attribuer aux données qu'il présente, il a été dressé de *seconde main* et à un point de vue qui n'est peut-être pas complètement celui des temps où nous sommes.

Il peut donc ne pas offrir, dans ce sens, les mêmes garanties que le travail remarquable, travail que j'appellerai contemporain, dont un heureux hasard m'a permis de faire la trouvaille, et que je m'empresse de vous faire connaître.

C'est la copie que j'ai fait tirer d'un grand tableau recueilli dans la succession d'un ancien commerçant de Rouen, connu par son goût pour les collections de ce genre.

Ce tableau est encadré avec soin, divisé en un grand nombre de compartiments rectilignes dont chaque séparation imprimée, comme le texte, à l'encre noire, a été retouchée probablement à la main, au moyen d'une application de dorure. Il n'indique ni le nom de l'imprimeur ni le lieu où il a paru. Il a pour titre (je copie textuellement) :

« *Apperçu de la Balance du commerce de la France, année 1792. Ensemble le relevé de la population, des finances et forces militaires des principales puissances de l'Europe.* »

Bien que ce travail n'ait pas les caractères d'un document officiel, le soin qu'on a pris de le conserver après l'avoir *illustré*, le lieu où il a été retrouvé, et certaines circonstances particulières qu'il serait trop long d'indiquer, me portent à penser que c'est là une de ces publications faites, comme je le disais tout-à-l'heure, par le Gouvernement pour les besoins de ses mandataires provinciaux.

J'en extrairai, si vous le permettez, quelques renseignements, afin de vous mettre à même de les comparer avec la situation actuelle.

Le premier cadre (étendue, population et finances des principaux États de l'Europe, en tout 24 nations) comprend la France pour une étendue territoriale de 26,965 lieues carrées de 2,000 toises, possédant 24,826,290 habitants, soit 955 habitants par lieue carrée.

Ses revenus annuels s'élèvent à 666,323,846 L.

Ses dépenses militaires sont de 141,212,000

Et ses dépenses générales de 718,545,064

(On n'explique pas si, dans ce dernier chiffre, est compris le précédent).

D'après le deuxième cadre, la France *exportait* alors annuellement pour une valeur de 330,000,000 de livres tournois, divisées ainsi :

Marchandises manufacturées. 117,000,000 L.

Objets divers de l'industrie nationale 42,000,000

Productions du sol. 55,000,000

Denrées des îles. 98,000,000

Une partie des importations. 18,000,000

Total. 330,000,000 L.

Les *possessions extérieures* de la France à cette époque (aux Antilles, en Amérique et en Afrique), contenant une population blanche de 67,900 âmes et de 526,700 esclaves, entraient dans le commerce général pour un mouvement annuel de 183,000,000 fr. Et dans ce chiffre n'étaient pas compris les *établissements français* au-delà du cap de Bonne-Espérance (l'Ile-de-France, l'île Bourbon, Madagascar, Pondichéry et Chandernagor), comptés pour une population blanche de 15,000 âmes et 67,000 esclaves.

Le seul article *cotons* pour les Antilles se trouvait représenté par un chiffre de 17,923,000 fr.

L'article *pêche de la morue* à Saint-Pierre-Miquelon, aux côtes de Terre-Neuve et sur le Grand-Banc, offrait un produit annuel de 6,100,000 fr.

Le tableau des importations n'est pas moins intéressant, et là, comme dans la première partie, on rencontre une précision de détails qui montre que cette statistique tout entière ne pouvait être qu'un document officiel.

Ce tableau se divise en : matières premières nécessaires aux manufactures de l'intérieur, pour une valeur de 113,000,000 L.

(Dans ce chiffre, l'or et l'argent figurent pour 17 millions, les diamants et les pierres précieuses pour 8).

Comestibles 40,000,000 L.

(Le blé et les autres grains entrent dans ce chiffre pour 6,000,000 seulement).

Marchandises de l'Inde 20,000,000 L.

Marchandises manufacturées 40,000,000

Dans lesquelles on n'est pas peu surpris de trouver pour 4,000,000 de papiers et livres importés.

D'autres objets divers (y compris le tabac pour 10 millions et le charbon de terre pour 3) sont évalués à 60,000,000.

Ce qui porte le total de la valeur des choses pour les-

quelles la France était alors tributaire de l'étranger,
à 270,000,000 f.

Or, on a vu plus haut que notre pays exportait annuellement pour 330,000,000 de livres.

La balance en faveur de la production française était donc de 60,000,000.

D'autres points de statistique sont compris dans ce tableau.

Ce sont : 1° un état comparatif des forces militaires et de la marine des principales puissances de l'Europe, où la France figure pour un état militaire (sur pied de paix) de 230,000 hommes d'infanterie et de cavalerie, et pour une force navale de 82 vaisseaux de ligne, 68 frégates et corvettes, 126 autres navires, total 276 bâtiments à la mer. L'Angleterre, alors la plus puissante nation maritime, en possédait 488.

2° Un tableau comparatif du commerce des nations de l'Europe avec les Indes et la Chine (1789), tableau où la France figure pour 14 vaisseaux expédiés, 7 de retour.

Une valeur d'exportation de 12,000,000 L.

Une valeur d'importation de 20,000,000

3° Enfin, un résumé de la valeur réelle des importations en Europe, montrant, quant à la France, qu'elle tirait :

De la côte d'Afrique et des Echelles

du Levant, pour 20,000,000 L.

De l'Amérique méridionale. 7,000,000

— septentrionale. 12,000,000

Des Etats-Unis 184,600,000

Des Antilles. 20,000,000

De la Chine et des Indes orientales. . . *Mémoire.*

Total. 240,600,000 L.

Or, Messieurs, un seul chiffre suffira pour fixer dans votre esprit le point saillant de la comparaison qui a été

le but de mes recherches : c'est qu'en 1855, le commerce général a *importé*, par 9,587 navires français, d'un tonnage de 1,248,086, une valeur officielle de produits de 567,000,000 fr., par navires étrangers (13,400) d'un tonnage de 2,054,482, une valeur de 708 millions; par voie de terre 675 millions; total 1 milliard 950 millions, et que, la même année, le total des exportations, tant par mer que par terre, s'est représenté par une valeur officielle de 2 milliards 027 millions.

Ces chiffres sont irrécusables.

En tenant compte de l'accroissement naturel de production et de consommation résultant de l'augmentation de la population française depuis 1792, augmentation qui a été de 12 millions d'âmes (de 24 à 36) les développements du commerce pendant cette même période de 64 ans ne semblent-ils pas reculer les bornes du possible?

Quoi! dans le cours de deux générations à peine, voici un pays dont le territoire a diminué au lieu de s'étendre, et qui, dans ce laps de temps, malgré quatre révolutions, malgré des guerres presque continuelles, a trouvé le moyen de tripler sa force productrice, de décupler sa puissance d'expansion commerciale et maritime! Quand de pareils faits se produisent dans l'histoire d'un peuple, l'imagination n'est-elle pas autorisée à rêver pour l'avenir un déploiement d'activité plus vaste encore? L'économisme peut-il être accusé d'imprudence en lançant sa pensée dans les horizons incommensurables, et en créant, pour les besoins de cet avenir inouï, de ces plans gigantesques qui sembleraient actuellement dépasser les limites d'un progrès naturel?

En présence de cette comparaison, a-t-on besoin encore de démontrer la progression constante des sociétés vers un but inconnu, la perfectibilité de toutes choses, d'après une loi providentielle, dont l'accomplissement est indé-

pendant des évènements même les plus graves, des systèmes humains les mieux combinés?

Et, ramené dans les bornes de l'action humaine, ce grand fait que deux chiffres résument, n'est-il pas le plus magnifique éloge que l'on puisse faire des *sciences* de toute nature qui ont théoriquement ouvert les mille chemins de ce progrès; de l'*industrie* agricole, manufacturière, commerciale et maritime qui les a défrichés, et des *arts* eux-mêmes, dont l'influence dans ces conquêtes de la nation française a été grande, car ils ont concouru à favoriser, par l'éducation générale, l'intelligente persévérance des pionniers du commerce et de la civilisation?

Je regrette, Messieurs, que le temps m'ait manqué pour développer la comparaison qu'eussent rendue possible, et certainement très intéressante, les deux tableaux dont j'ai l'honneur de vous faire hommage, et pour m'appesantir sur les conséquences économiques des importations et exportations envisagées article par article. C'est un travail qui, d'ailleurs, eût peut-être excédé mes forces et demandé une aptitude plus complète que la mienne.

Heureusement, le dépôt de ces documents dans les archives de l'Académie permettra, à ceux de ses membres qui ont du loisir, et pour qui ce genre d'études est familier, d'entreprendre et de mener à bien une œuvre que je regarde historiquement comme très utile, et dont je n'ai pu que tracer le cadre.

(*Suivent les Tableaux.*)

TABLEAU A.

APERÇU

DE LA BALANCE DU COMMERCE DE LA FRANCE. — ANNÉE 1792.

Ensemble, le Relevé de la population, des finances et forces militaires des principales puissances de l'Europe.

(Copie textuelle d'un document inédit.)

RÉSUMÉ DE L'ÉTENDUE, POPULATION ET FINANCES DES PRINCIPAUX ÉTATS DE L'EUROPE.						
DÉSIGNATION DES PUISSANCES.	LIEUES carrées de 2,000 toises.	NOMBRE D'HABITANS		ÉTAT DES FINANCES		
		De tout âge et tout sexe.	Par lieues carrées de 2,000 toises.	Revenus annuels.	Dépenses militaires.	Dépenses générales.
				fr	fr	fr
La France.	26,965	24,826,290	955	666,323,816	141,212,000	718,515,064
L'Angleterre.	16,667	10,800,000	850	312,000,000	90,000,000	408,000,000
La Turquie.	130,000	5,000,000	398	250,000,000	60,000,000	200,000,000
L'Autriche.	34,820	19,500,000	692	215,000,000	79,000,000	208,000,000
La Russie.	160,000	23,800,000	154	160,000,000	86,000,000	130,000,000
L'Espagne.	12,920	11,480,000	812	180,000,000	70,000,000	220,000,000

La Prusse	30,358	6,200,000	204	96,000,000	55,000,000	88,000,000
Le Portugal	5,028	3,500,000	648	72,000,000	20,000,000	58,000,000
La Hollande	1,736	2,400,000	1,328	68,000,000	42,000,000	87,000,000
Les Deux-Siciles	5,100	5,800,000	1,120	40,000,000	16,000,000	33,000,000
Le Danemark	16,333	2,500,000	180	33,000,000	17,000,000	28,000,000
La Suède	35,555	2,400,000	68	29,000,000	18,000,000	31,000,000
La Sardaigne	7,400	3,200,000	452	28,000,000	9,000,000	19,000,000
La Saxe	1,560	1,700,000	1,104	28,000,000	6,000,000	21,000,000
République de Venise	1,700	2,800,000	1,652	27,000,000	12,000,000	25,000,000
La Bavière	1,600	1,600,000	1,000	23,000,000	6,000,000	20,000,000
L'Etat Ecclésiastique	2,200	2,000,000	908	20,000,000	7,000,000	28,000,000
La Toscane	1,200	1,700,000	1,445	16,000,000	3,000,000	12,000,000
Le pays d'Hanovre	915	800,000	875	15,000,000	5,000,000	10,000,000
République de Gènes	506	1,200,000	2,380	15,000,000	4,000,000	12,000,000
La Pologne	35,833	9,000,000	263	10,000,000	9,000,000	15,000,000
Le Wirtemberg	720	600,000	850	6,500,000	2,000,000	8,000,000
Le pays d'Hesse Cassel	680	540,000	928	6,000,000	4,000,000	5,800,000
La Suisse et Alliés	2,830	1,900,000	690	<i>Mémoire.</i>		<i>Mémoire.</i>

EXPORTATIONS.

Marchandises manufacturées.	
DÉSIGNATION.	SOMMES.
Draps et étoffes de laine.	35,000,000 ⁷⁷
Bas et ouvrages de bonneterie	16,000,000
Toiles	10,000,000
Batistes.	4,000,000
Dentelles	2,000,000
Diverses étoffes de soie	25,000,000
Celles mêlées d'or et d'argent.	8,000,000
Tapisseries.	4,000,000
Glaces	2,000,000
Papiers	4,000,000
Chapeaux.	3,000,000
Savons	3,000,000
Bougies.	1,000,000
Total	117,000,000
Divers Objets de l'Industrie nationale.	
DÉSIGNATION.	SOMMES.
Modes et parures	10,000,000 ⁷⁷
Meubles recherchés	4,000,000
Vaisselle sculptée	4,000,000
Ouvrages d'acier.	3,000,000
Bijoux	5,000,000
Montres.	2,000,000
Galons	3,000,000
Broderies.	2,000,000
Tableaux	2,000,000
Estampes	2,000,000
Livres	2,000,000
Cuir.	1,000,000
Eventails, Gants, etc., etc..	2,000,000
Total	42,000,000

Production du sol.

DÉSIGNATION.	SOMMES.
Vins	30,000,000 [#]
Eaux-de-vie.	8,000,000
Autres liqueurs	2,000,000
Bleds.	4,000,000
Autres grains	2,000,000
Huiles de Provence	3,000,000
Fruits	1,000,000
Beurres	1,000,000
Fromages.	1,000,000
Légumes	200,000
Sels	1,300,000
Productions des pêcheries	1,500,000
Total	55,000,000

Denrées des Iles.

DÉSIGNATION.	SOMMES.
Sucres	63,000,000 [#]
Cafés	16,000,000
Cotons.	7,200,000
Indigo	11,000,000
Cacao, etc.	800,000
Total	98,000,000

Partie des Importations.

DÉSIGNATION.	SOMMES.
Thés de la Chine	3,000,000 [#]
Cafés de Moka	400,000
Cafés de Bourbon	500,000
Vernis de la Chine	100,000
Etoffes de soie de la Chine	2,000,000
Poivres du Malabar	500,000
Mousselines du Bengale	3,000,000
Toiles du Coromandel	4,000,000
Basins des Indes.	500,000
Mouchoirs de Mazulipatan.	500,000
Porcelaines de la Chine	500,000
Marchandises du Levant	3,000,000
Total	18,000,000

RÉSUMÉ.

DIFFÉRENTS ARTICLES.	SOMMES.
Marchandises manufacturées	117,000,000 [#]
Divers objets de l'industrie.	42,000,000
Productions du sol	55,000,000
Denrées des Iles.	98,000,000
Partie des Importations.. . . .	18,000,000
Total	330,000,000

COMMERCE ET POPULATION DES COLONIES FRANÇOISES

DENRÉES IMPORTÉES EN FRANCE EN 1790.		
De Saint-Domingue.		
DÉSIGNATION.	QUOTITÉ de livres pesant.	VENDUES.
Sucres	150,685,000	75,000,000 ⁷⁷
Cafés	45,274,200	21,600,000
Indigo.	1,948,000	17,000,000
Cotons.	3,845,700	9,712,000
Cacao.	600,000	450,000
Sirop ou mélasse	15,000	900,000
Tafia	4,000	70,000
Canesice.	80,000	26,000
Roucou	50,000	30,000
Carret.	5,000	62,000
3,160 cuirs.	"	250,000
Bois de teinture	9,600,000	1,200,000
Or et argent	"	2,700,000
Total.	"	129,000,000

De la Martinique et des Isles dépendantes.		
DÉSIGNATION.	QUOTITÉ de livres pesant.	VENDUS.
Sucres	33,845,000	17,000,000 ⁷⁷
Cafés	9,594,000	4,500,000
Indigo	126,500	1,100,000
Cotons	1,800,000	4,539,000
Cacao.	160,000	861,000
Total	"	28,000,000

De la Guadeloupe et Isles dépendantes.

DÉSIGNATION.	QUOTITÉ de livres pesant.	VENDUS.
Sucres	30,740,000	15,600,000 ⁷⁷
Cafés.	7,136,000	3,600,000
Indigo	179,000	1,500,000
Cotons	1,300,000	3,672,000
Cacao.	331,000	228,000
Total	"	24,600,000

POSSESSIONS TERRITORIALES.

Aux Antilles.

DÉSIGNATION.	POPULATION.		VALEUR RÉELLE.
	Blancs.	Esclaves.	
Saint-Domingue.	34,500	308,000	129,000,000 ⁷⁷
La Martinique	12,500	83,000	22,000,000
Isles dépen- { Ste-Lucie.	2,300	16,000	4,000,000
dantes { Tabago	400	8,000	2,000,000
La Guadeloupe	14,600	89,500	21,000,000
Isles dépendantes.	1,100	9,000	3,600,000
Total.	65,400	513,500	181,600,000
Amérique. { La Guianne.	1,300	8,200	500,000 ⁷⁷
{ Cayenne.	400	2,000	400,000
Afrique. { Le Sénégal.	300	3,000	750,000
{ Gorée	500	"	350,000
Total	2,500	13,200	2,000,000

**Etablissements françois au-delà du Cap
de Bonne-Espérance.**

DÉSIGNATION.	POPULATION		DISTRICTS ET COMPTOIRS.
	Blancs.	Esclaves	
Isle de France.	7,500	30,000	Canton.
Isle de Bourbon	7,300	35,000	Moka.
Madagascar.	800	2,000	Velancour.
Pondichéry.	8,000	"	Brahour.
Chandernagor	1,400	"	Karikal.
			Mahé.
			Surate.
Total.	25,000	67,000	

Relevé de la pêche de morue de l'année 1790.

DÉSIGNATION.	QUINTAUX de morues sèches.	NOMBRE de morues vertes.	VENDUS.
St-Pierre-de-Miquelon . .	36,670	"	374,570 ^{ff}
Côtes de Terre-Neuve . .	190,600	"	3,771,895
Grand banc.	"	2,114,500	1,403,315
3,200 barriques d'huile. .	"	"	550,220
Total.	"	2,114,500	6,100,000

On vient de voir, p. 196, que les exportations
s'élèvent à. 333,000,000

On verra, p. 202, que les importations sont
évaluées à. 273,000,000

D'où il suit que la balance annuelle du
commerce devait être alors, en faveur de la
France, d'environ 57,000,000

IMPORTATIONS.

Matières premières nécessaires aux manufactures.	
DÉSIGNATION.	SOMMES.
Soies et laines.	30,000,000 ⁷⁷
Chanvres et cotons.	22,000,000
Graines et fils de lin.	6,000,000
Métaux d'or et d'argent.	15,000,000
Diamants	6,000,000
Autres pierres précieuses	2,000,000
Argent vif.	2,000,000
Bois précieux	3,000,000
Peaux de castors et autres.	4,000,000
Cires et suifs	7,000,000
Soude et cuirs.	6,000,000
Ecaille et ivoire.	4,000,000
Drogues propres à la teinture.	6,000,000
Total.	113,000,000
Marchandises manufacturées.	
DÉSIGNATION.	SOMMES.
Toiles de Flandre	6,000,000 ⁷⁷
Celles de Suisse	4,000,000
Celles de Hollande.	3,000,000
Mousselines fines tirées d'Angleterre	3,000,000
Celles de Zurich.	2,000,000
Montres de Genève et d'ailleurs	1,000,000
Mercerie de Hollande	3,000,000
Quincaillerie d'Angleterre.	5,000,000
Gazes d'Italie	2,000,000
Taffetas de Florence.	3,000,000
Quincaillerie d'Allemagne.	2,000,000
Velours de Gênes	2,000,000
Papiers et livres.	4,000,000
Total.	40,000,000

Comestibles.

DÉSIGNATION.	SOMMES.
Bleds.	4,000,000 ⁷⁷
Autres grains	2,000,000
Huiles d'Italie.	8,000,000
Epicerics	8,000,000
Poissons	3,000,000
Bestiaux.	3,000,000
Bœuf salé d'Hambourg.	2,000,000
Celni d'Irlande	1,000,000
Fromages de Suisse.	2,000,000
Vins et liqueurs	3,000,000
Eaux-de-vie étrangères	3,000,000
Fruits secs	1,000,000
Total.	40,000,000

Marchandises des Indes.

DÉSIGNATION.	SOMMES.
Etoffes et soies de la Chine.	3,000,000 ⁷⁷
Thés et cafés	5,000,000
Toiles du Coromandel	6,000,000
Mousselines du Bengale.	4,500,000
Poivre du Malabar.	1,500,000
Total.	20,000,000

Objets divers.	
DÉSIGNATION.	SOMMES.
Tabacs	10,000,000 ⁷⁷
Chevaux.	6,000,000
Fer et cuivre	8,000,000
Plomb et étain	6,000,000
Bois de construction	7,000,000
Mâts et merrain	4,000,000
Bray et goudron.	4,000,000
Planches	3,000,000
Charbon de terre	3,000,000
Fourrures et pelleteries.	4,000,000
Plumes et parfums.	3,000,000
Drogues propres à la pharmacie	2,000,000
Total	60,000,000
RÉSUMÉ.	
DIFFÉRENTS ARTICLES.	SOMMES.
Matières premières.	113,000,000
Marchandises manufacturées.	40,000,000
Comestibles	40,000,000
Marchandises des Indes	20,000,000
Objets divers	60,000,000
Total.	273,000,000

RAPPORT DU COMMERCE DES NATIONS DE L'EUROPE

Aux Indes et à la Chine.

NATIONS.	VAISSEAUX		ANNÉES des VENTES.	VALEUR DES DENRÉES		SOLDE de compte en argent.
	expédiés.	De retour.		Exportées de l'Europe.	Importées en Europe.	
La France	14	7	1789.	12,000,000 ^{ff}	20,000,000 ^{ff}	8,000,000 ^{ff}
L'Angleterre	64	21	1787.	70,500,000	73,500,000	3,000,000
La Hollande	40	14	1780.	34,000,000	40,000,000	6,000,000
L'Espagne	6	2	1788.	3,000,000	5,000,000	2,000,000
Le Portugal.	10	5	1788.	4,000,000	6,000,000	2,000,000
La Russie	4	2	1784.	2,000,000	3,000,000	1,000,000
Le Danemarck.	11	7	1786.	1,500,000	4,500,000	3,000,000
La Suède	11	4	1785.	1,000,000	3,000,000	2,000,000
La Compagnie Impériale . .	7	3	1786.	1,000,000	2,000,000	1,000,000
Les puissances d'Italie. . .	13	5	1783.	1,000,000	3,000,000	2,000,000
Total	180	70	»	130,000,000	160,000,000	30,000,000

ÉTAT DES FORCES MILITAIRES ET DE LA MARINE

Des principales puissances de l'Europe.

DÉSIGNATION des PUISSANCES.	Etat Militaire.			Etat de la Marine.		
	SUR PIED DE PAIX.		TOTAL GÉNÉRAL.	VAISSEAUX de ligne.	FRÉGATES et Corvettes.	AUTRES Bâtiments.
	INFANTERIE.	CAVALERIE.				
	Hommes.	Hommes.	Hommes.			
L'Autriche.	248,800	51,200	300,000	"	"	"
La Russie	239,520	60,480	300,000	60	40	150
La France.	194,200	35,800	230,000	82	68	126
La Turquie	88,000	132,000	220,000	20	12	40
La Prusse	167,000	33,000	200,000	"	"	"
L'Espagne.	69,000	21,000	90,000	60	42	102
L'Angleterre	48,000	12,000	60,000	108	80	300
Le Danemarck	35,000	15,000	50,000	20	15	40
La Suède	39,700	7,800	47,500	12	21	80

Les cercles d'Empire	30,000	10 000	40,000	"	"	"
La Hollande	29,000	6,000	35,000	25	50	40
Les Deux-Siciles.	23,200	4,800	28,000	6	12	18
Le Portugal	19,800	5,200	25,000	20	12	30
La Sardaigne	19,200	4,800	24,000	"	6	12
La Bavière.	18,000	4,000	22,000	"	"	"
La Saxe.	18,800	2,200	21,000	"	"	"
La Pologne	8,572	9,428	18,000	"	"	"
Le pays d'Hanovre.	11,300	3,700	15,000	"	"	"
République de Venise.	11,000	3,000	14,000	8	10	20
Le pays d'Hesse-Cassel	9,200	2,800	12,000	"	"	"
L'Etat Ecclésiastique	4,200	1,800	6,000	"	4	6
La Toscane	4,800	1,200	6,000	"	6	8
République de Gênes	4,200	800	5,000	"	8	12
Le Wirttemberg.	3,800	1,000	4,800	"	"	"

PARTIE DE LA VALEUR RÉELLE DES DENRÉES IMPORTÉES EN EUROPE.

206

ACADÉMIE DE ROUEN.

EN HOLLANDE.			
PROVENANT des POSSESSIONS.	POPULATION.		VALEUR RÉELLE.
	Blancs.	Esclaves.	
Cap de Bonne-Espérance	15,000	50,000	4,800,000 [#]
Aux Indes	Batavia	400,000	" 28,000,000
	Les Moluques	12,000	" 12,000,000
	Amboine	1,200	" 3,000,000
	Banda	800	" 2,300,000
	Ceylan	4,000	" 2,200,000
	Paliacate	2,200	" 2,000,000

En Amérique . . .	{	Surinam	2,800	60,000	19,000,000
		La Berbice	300	4,000	400,000
		Essequebo.	400	4,000	800,000
Aux Antilles . . .	{	Saint-Eustache	6,000	8,500	20,000,000
		Curaçao	1,200	3,000	10,000,000
		Saint-Martin	700	500	500,000
Total!			446,600	130,000	105,000,000

Le Commerce des côtes d'Afrique , peut être évaluée à 75 millions.

EN PORTUGAL.				
PROVENANT des POSSESSIONS.		POPULATION.		VALEUR RÉELLE.
		Blancs.	Esclaves.	
En Amérique . . .	Le Brésil	195,900	250,000	57,900,000 [#]
Aux Indes . . .	Goa	17,900	"	3,800,000
En Afrique . . .	Cap-Vert	1,200	4,000	1,000,000
	Mozambique	1,000	1,200	"
Total		216,000	255,200	62,700,000

EN ESPAGNE.

PROVENANT des POSSESSIONS.		POPULATION.		VALEUR RÉELLE.
		Blancs.	Esclaves.	
Aux Indes	Les Philippines	30,000	"	3,200,000 [#]
	Le Mexique	5,200,000	180,000	60,800,000
Dans l'Amérique septentrionale	Guatimala	200,000	"	10,000,000
	La Louisiane	17,000	8,000	2,000,000
	La Floride	15,000	4,000	800,000
Dans l'Amérique méridionale. . . .	Le Pérou	800,000	50,000	28,700,000
	La Nouvelle-Grenade	260,000	12,000	12,700,000
	Carthagène	26,000	7,000	2,200,000
	Le Chili	50,000	5,000	2,700,000
<i>A reporter</i>		6,598,000	266,000	123,100,000

EN ESPAGNE. — Suite.

PROVENANT des POSSESSIONS.		POPULATION.		VALEUR RÉELLE.
		Blancs.	Esclaves.	
<i>Report.</i>		6,598,000	266,000	123,100,000
Dans l'Amérique méridionale.	Le Paraguay.	18,000	30,000	1,800,000
	Le Tucuman.	30,000	70,000	2,000,000
	Buénos-Ayres	40,000	80,000	5,000,000
	Vénézuëla.	30,000	12,000	4,000,000
	Caraque	24,000	"	3,200,000
	Cunama	3,000	2,000	1,000,000
Aux Antilles.. . . .	Cuba.	170,000	30,000	14,000,000
	Porto-Rico	75,000	6,000	3,000,000
	Saint-Domingue.	22,000	4,000	900,000
Total		7,010,000	500,000	158,000,000

EN ANGLETERRE.

PROVENANT des POSSESSIONS.		POPULATION.		VALEUR RÉELLE.
		Blancs.	Esclaves.	
Aux Indes	Le Bengale	800,000	•	67,000,000 ⁷⁷
	Madras.	300,000	"	11,000,000
	Bombay	20,000	"	5,000,000
En Amérique	Le Canada	130,000	•	4,100,000
	L'Acadie	50,000	"	450,000
	Baie d'Hudson	400	"	1,000,000
	Bermudes	9,000	"	450,000
Pêche à Terre-Neuve.		"	"	12,000,000
Aux Antilles	La Jamaïque.	18,700	195,000	45,000,000
<i>A reporter.</i>		1,328,100	195,000	146,000,000

EN ANGLETERRE. — Suite.

PROVENANT des POSSESSIONS.		POPULATION.		VALEUR RÉELLE
		Blancs.	Esclaves.	
	<i>Report</i>	1,328,100	195,000	146,000,000
Aux Antilles.	La Grenade	3,800	46,000	15,000,000
	La Barbade	10,000	50,000	10,000,000
	Antigua	3,500	27,000	11,500,000
	Saint-Christophe	1,800	26,000	8,000,000
	Saint-Vincent	600	2,000	3,000,000
	La Dominique	1,100	15,000	3,000,000
	Montserat.	1,000	8,000	2,500,000
	Nièves	600	5,000	1,600,000
	Les Vierges	700	6,000	2,400,000
	Total	1,351,200	380,000	203,000,000

PAR LES ÉTATS-UNIS.

PROVENANT des POSSESSIONS.	POPULATION.		VALEUR RÉELLE
	Blancs.	Esclaves.	
Hampshire.	180,000	7,000	2,400,000 [#]
Massachusset.	400,000	15,000	6,800,000
Connecticut	150,000	8,000	2,100,000
Rod-Island	100,000	3,000	2,500,000
New-Yorck	250,000	80,000	4,000,000
Pensylvanie	280,000	50,000	13,240,000
La Délaware.	50,000	4 000	300,000
Maryland	320,000	20,000	4,500,000
La Virginie	550,000	150,000	12,000,000
New-Jersey	130,000	1,000	60,000
Caroline septentrionale	30,000	2,000	1,500,000
<i>A reporter.</i>	2,440,000	340,000	49,400,000

PAR LES ÉTATS-UNIS. — Suite.				
PROVENANT des POSSESSIONS.		POPULATION.		VALEUR RÉELLE.
		Blancs.	Esclaves.	
<i>Report.</i>		2,440,000	340,000	49,400,000 ⁿ
Caroline méridionale		130,000	145,000	9,000,000
La Géorgie		30,000	15,000	1,600,000
Total		2,600,000	500,000	60,000,000
Le commerce des Echelles du Levant, peut être évaluée à 25 millions.				
EN DANEMARCK.				
Aux Antilles . . .	Sainte-Croix	"	"	"
	Saint-Thomas	3,700	29,000	8,000,000
	Saint-Jean	"	"	"

RÉSUMÉ GÉNÉRAL

De la valeur réelle des Importations en Europe.

NATIONS.	De la Côte d'Afrique et des Echelles du Levant.	DE L'AMÉRIQUE			De la Chine et des Indes Orientales.	TOTAL.
		Méridionale, Septentrion ^{le} .	des Etats-Unis.	des Antilles.		
	liv.	liv.	liv.	liv.	liv.	liv.
LA FRANCE	20,000,000	7,000,000	12,000,000	181,600,000	20,000,000	240,600,000
L'ANGLETERRE.	30,000,000	18,000,000	16,000,000	102,000,000	73,500,000	239,500,000
L'ESPAGNE	10,000,000	156,000,080	9,000,000	17,900,000	5,000,000	178,800,000
LE PORTUGAL	7,000,000	57,900,000	2,000,000	»	6,000,000	72,900,000
LA HOLLANDE	25,000,000	20,200,000	10,000,000	30,500,000	40,000,000	125,700,000
LA RUSSIE	»	»	3,000,000	»	5,000,000	6,000,000
LE DANEMARCK	»	»	2,000,000	8,000,000	4,500,000	14,500,000
LA SUÈDE.	»	»	2,000,000	»	3,000,000	5,000,000
LA COMPAGNIE IMPÉRIALE..	»	»	»	»	2,000,000	2,000,000
LES PUISSANCES D'ITALIE..	8,000,000	»	4,000,000	»	3,000,000	15,000,000
Total.	100,000,000	239,100,000	60,000,000	340,000,000	160,000,000	900,000,000

Copie conforme à un Document du temps.

DE LÉRUE.

TABLEAU

Comparatif des principaux résultats du Commerce et de la Navigation de la France avec ses Colonies et les Puissances étrangères, pendant les années 1853, 1854 et 1855.

COMMERCE GÉNÉRAL.

		NOMBRE de Navires chargés.			TONNAGE.			VALEURS OFFICIELLES exprimées en millions.			
		1853	1854	1855	1853	1854	1855	1853	1854	1855	
Importations.	par mer	Navires français	9,210	9,307	9,587	1,065,688	1,131,702	1,248,086	m. c. 307.1	m. c. 461.1	m. c. 567.3
		Navires étrangers	11,569	10,980	13,400	1,685,011	1,608,607	2,054,482	522.1	579.8	708.1
	Total		20,779	20,287	22,987	2,750,699	2,740,309	3,302,568	1,029.2	1,040.9	1,275.4
	par terre	»	»	»	»	»	»	602.2	668.3	675.3	
Total		20,779	20,287	22,987	2,750,699	2,740,309	3,302,568	1,631.4	1,709.2	1,950.7	
Exportations.	par mer	Navires français	6,623	5,726	5,768	796,350	786,733	933,948	619.7	559.4	672.3
		Navires étrangers	8,856	7,919	8,002	1,058,315	1,039,562	1,096,750	869.0	862.3	908.3
	Total		15,481	13,645	13,770	1,854,665	1,846,295	2,030,698	1,488.7	1,421.7	1,580.6
	par terre	»	»	»	»	»	»	372.6	366.2	447.2	
Total		15,481	13,645	13,770	1,854,665	1,846,295	2,030,698	1,861.3	1,787.9	2,027.8	

COMMERCE SPÉCIAL.

218

ACADEMIE DE ROUEN.

		UNITES.	QUANTITÉS.			VALEURS OFFICIELLES exprimées en millions.					
			1853	1854	1855	1853		1854		1855	
						m.	c.	m.	c.	m.	c.
Importations.	Bestiaux..	Bœufs et vaches.	Tête...	31,046	83,808	114,070					
		Moutons et agneaux.	Idem ..	191,526	278,688	314,419	10.1		20.7		26.1
		Autres	Idem ..	141,180	176,238	196,907					
	Boissons..	Vins de toute sorte.	Hectol. .	4,478	155,178	417,103	0.8		4.7		12.
		Eaux-de-vie de toute sorte (alcool).	Idem. .	12,742	65,151	202,888	0.8		5.6		10.7
	Céréales..	Grains	Idem. .	4,469,847	5,097,443	5,593,735	96.5		114.8		75.7
		Farines.	Q. mét. .	515,937	687,604	284,200					
		Riz en grains.	Idem. .	328,267	461,532	328,984	15.1		18.8		15.
	Denrées coloniales.	Sucres { Des Colonies françaises.	Idem. .	656,821	822,114	907,473	42.4		52.9		59.5
			Idem. .	308,780	380,676	596,349	14.2		17.2		27.
		Café	Idem. .	199,568	217,200	267,406	17.5		19.0		25.5
		Thé	idem. .	1,498	1,842	1,832	0.9		1.1		1.1
		Cacao.	Idem. .	31,073	37,154	44,891	2.8		3.3		4.0
		Poivre	Idem. .	19,811	19,606	19,479	2.8		2.7		2.7
		Coton en laine.	Idem. .	750,915	715,940	761,365	135.3		127.2		135.1
	Fils..	De coton	Idem. .	493	281	579	1.1		0.7		0.9
		De chanvre et de lin	Idem. .	9,925	4,445	6,279	5.9		1.8		2.5
	Graines oléagineuses. {	De lin	Idem. .	207,877	178,205	236,573	15.6		13.4		17.
		Autres	Idem. .	297,780	333,224	333,727	22.3		25.1		25.1
	Houille crue.		Idem. .	28,181,922	31,238,929	38,171,614	42.3		46.9		57.
	Huile d'olive.		Idem. .	158,508	149,222	244,562	12.7		11.9		19.
	Laines en masse		Idem. .	246,080	245,514	335,553	48.0		48.9		68.

Importations.

Machines et mécaniques	Q. mét. .	28,960	20,765	22,940	3.9	2.8	5.5
Métaux. { Fonte brute	Idem ..	736,736	834,160	1,182,096	11.1	12.5	17.7
{ Fers étirés en barre (y compris les rails)	Idem ..	39,186	71,980	546,105	1.5	2.0	13.4
{ Cuivre pur de 1 ^{re} fusion.	Idem ..	80,296	87,146	117,918	16.1	17.4	26.6
{ Plomb, métal brut.	Idem ..	159,193	151,626	239,429	7.2	16.8	10.8
{ Zinc de 1 ^{re} fusion	Idem ..	235,038	166,052	236,030	10.2	6.6	10.2
Nitrates. { De potasse	Idem ..	19,952	16,043	37,339	1.0	0.8	1.9
{ De soude.	Idem ..	44,506	39,272	67,166	1.8	2.4	2.7
Soies. { Grèges.	Idem ..	13,097	11,895	13,154	52.4	47.6	52.6
{ Moulinées	Idem ..	9,022	9,756	11,392	63.2	68.5	81.1
{ Bourres.	Idem ..	10,283	8,650	11,422	14.5	12.6	17.1
Teintures préparées. { Indigo	Idem ..	10,046	10,761	11,547	19.9	21.5	22.9
{ Cochenille	Idem ..	2,285	1,914	1,876	6.9	5.7	5.6
Toiles de lin et de chanvre.	Idem ..	13,631	8,526	8,745	10.2	6.2	6.0
Autres articles.	Idem ..				402.7	410.6	513.0
Total.					1103.5	1168.0	1368.0
Métaux précieux.							
{ Or	Hectog. .	1,062,622	1,602,315	1,269,700	318.8	480.7	580.9
{ Argent	Idem ..	5,628,402	4,992,424	6,044,570	112.6	99.8	120.9

COMMERCE SPÉCIAL (Suite),

220

ACADÉMIE DE ROUEN.

		UNITÉS	QUANTITÉS.			VALEURS OFFICIELLES exprimées en millions.			
			1853	1854	1855	1853	1854	1855	
									m. c.
Exportations.	Bestiaux .	Bœufs et vaches.	Tête . . .	23,592	23,148	18,817	5.7	5.7	5.0
		Moutons et agneaux	Idem . .	45,211	51,425	53,788			
		Autres	Idem . .	41,459	45,239	42,104			
	Boissons..	Vins	Hect.	1,976,026	1,350,215	1,214,977	76.2	60.1	54.9
		Eaux-de-vie et esprit-de-vin (alcool pur)	Idem . .	270,020	158,867	159,869	23.3	14.1	12.8
	Céréales..	Grains.	Q. met. .	1,768,023	117,771	28,723	29.9	4.0	2.4
		Farines.	Idem . .	449,547	108,492	100,783			
	Chanvre et lin		Idem . .	33,605	12,774	5,005	2.1	1.0	0.2
	Fils.	De coton.	Idem . .	2,281	2,297	2,352	1.8	1.8	1.9
		De chanvre et de lin	Idem . .	1,628	1,500	1,381	1.0	0.9	0.8
	Garances.		Idem . .	152,853	159,985	163,005	14.8	15.5	16.2
	Livres , gravures et musique.		Idem . .	16,624	16,280	17,120	14.6	14.2	13.7
	Machines et mécaniques		Franc. . .	23,914	23,487	34,257	3.2	3.1	3.9
	Meubles		Idem . .	"	"	"	5.6	5.2	5.2
	Modes (ouvrages de)		Q mét. .	"	"	"	5.6	6.5	6.5
	Ouvrages en fonte, fer, cuivre, plomb, étain , zinc.		Idem . .	99,252	95,596	105,048	22.4	21.4	21.1
	Papier		Idem . .	74,589	65,910	73,850	16.6	15.4	17.1
	Peaux.	Préparées	Idem . .	44,947	38,006	41,078	20.8	16.2	17.4
		Ouvrées (ganterie et autres)	Idem . .	18,517	16,280	18,258	45.1	41.8	45.2
	Savons.		Idem . .	60,649	65,765	75,240	5.6	5.9	4.4
	Sel marin et sel gemme		Idem . .	822,598	917,515	1,171,784	2.5	2.8	3.5

Exportations.	Soies . . .	Ecrues	Idem ..	5,220	2,324	3,525	18.8	14.4	20.9
		Teintes	Idem ..	531	530	426	3.1	3.1	4.0
	Sucre raffiné.		Idem ..	180,478	249,213	322,636	21.7	29.9	38.7
	Tissus . . .	De lin ou Toiles.	Idem ..	16,710	13,937	21,891	22.2	21.5	30.0
		De chanvre. Batiste et linon	Idem ..	703	525	573	11.3	8.4	9.2
		De laine.	Idem ..	49,387	47,380	53,710	143.8	133.2	175.2
		De soie.	Idem ..	25,342	22,608	26,734	288.4	257.5	306.6
		De coton	Idem ..	79,788	76,576	97,463	163.9	154.6	196.0
	Vitrifications	Cristaux et autres verreries.	Idem ..	234,066	234,161	292,762	16.1	15.4	13.9
		Porcelaines et autres poteries	Idem ..	88,542	88,462	86,761	22.4	23.4	20.9
	Autres articles						354.7	346.5	393.8
	Total.						1,363.2	1,261.3	1,443.2
	Métaux précieux . . .	Or	Hectog. .	99,095	213,243	541,538	29.7	64.6	162.5
		Argent.	Idem ..	11,472,674	15,177,110	13,902,332	229.5	263.3	318.1

Ainsi que l'indique le tableau du commerce de 1854, la valeur totale des importations (Commerce spécial) a présenté, en prenant pour base les taux d'évaluation *actuelle*, une différence en plus de 134 millions, soit 12 p. % par rapport aux *valeurs officielles*.

Relativement aux exportations (Commerce spécial), la différence a été de 150 millions en plus, soit 12 p. %.

(Copie d'un document officiel publié en 1856.)

DE LÉRUE.

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE LA CLASSE DES LETTRES ET DES ARTS,

Par M. A. POTTIER,

Secrétaire de cette classe.



MESSIEURS,

L'année 1857 restera inscrite dans les fastes des Sociétés savantes rouennaises comme une date mémorable. Isolées jusqu'alors et sans lien commun qui les rattachât les unes aux autres, ces Sociétés, grâce à la protection bienveillante dont les entoure l'Administration supérieure, ont vu s'opérer un rapprochement qui ne sera pas sans influence sur leur destinée et leurs progrès. Un vaste édifice, l'Hôtel de l'ancienne première présidence du Parlement de Normandie, a été consacré à leur installation, et partagé entre elles de manière à ce que chacune eût sa salle d'assemblée et son dépôt d'archives, tandis qu'une salle commune demeure affectée à la réunion des diverses bibliothèques. Les Sociétés, tout en conservant leur indépendance, la spécialité de leurs travaux et ce qu'on pourrait appeler leur individualité propre, ont cependant trouvé, dans ce

rapprochement, la possibilité de confier à une agence unique, dirigée par une délégation de chaque Société, les détails matériels de leur administration intérieure.

Cette installation des Sociétés savantes dans un édifice qu'on peut, sans exagération, qualifier de somptueux, contribuera, on n'en saurait douter, à rehausser leur importance aux yeux de la cité, et deviendra pour chacune d'elles une nouvelle cause d'émulation et d'activité; peut-être même provoquera-t-elle un jour une association plus intime, d'après le principe et sur le modèle de la réunion des cinq classes de l'Institut de France.

Cette éventualité, si elle tendait à se réaliser, pourrait être envisagée sans crainte par l'Académie, la plus ancienne et la plus considérable, sans contredit, des diverses Sociétés groupées autour d'elle. L'Académie française, quoique unie par des liens étroits de confraternité aux autres classes de l'Institut, dont quelques-unes sont d'institution récente, n'a perdu, par cette association, ni le prestige de son illustre origine, ni la consécration qui s'attache désormais à son nom.

L'Académie de Rouen gardera éternellement un souvenir reconnaissant de l'hospitalité généreuse qu'elle a reçue au sein même de l'Hôtel-de-Ville, pendant un demi-siècle, continuation d'un patronage éminent qu'elle avait obtenu dès son origine et qui ne fut interrompu que par la Révolution. Soutenue et fortifiée par cette sécurité qui naît d'une position stable et d'une protection assurée, elle a, durant cette période, conquis à sa mission civilisatrice et groupé dans son sein la plupart des intelligences d'élite et des capacités marquantes qui se sont trouvées à portée de sa sphère d'action. C'est avec leur concours qu'elle a pu accomplir cet ensemble de travaux dont les cinquante volumes de son *Précis* ne contiennent qu'une bien faible partie.

L'avenir ne saurait être moins fructueux que le passé. L'Académie de Rouen, désormais en possession des titres et des avantages qui recommandent une institution à la bienveillance de l'Autorité et aux respects du public, maintiendra, en l'augmentant encore, la prépondérance qu'elle a si justement acquise dans le domaine des investigations scientifiques et des saines études littéraires. La phase nouvelle dans laquelle elle entre aujourd'hui s'ouvre sous de trop favorables auspices pour que, forte de son passé, confiante dans l'avenir, elle ne l'aborde pas avec une garantie assurée de gloire et de succès.

Ce préliminaire avait simplement pour objet de fixer une date et de consigner un souvenir qui, sans être, à la rigueur, exposé à se perdre, pouvait cependant devenir bientôt confus et incertain. Entrons maintenant dans l'examen ordinaire des travaux de la classe des Lettres, et justifications, s'il se peut, par l'importance même et la variété des œuvres que nous allons passer en revue, le légitime fondement du présage que nous n'avons pas craint d'exprimer.

Une classification rigoureuse des sujets traités nous paraissant impossible, ou du moins de médiocre utilité, nous nous contenterons de classer les travaux suivant certains rapports d'analogie dont le lecteur saisira sans peine la suite et l'enchaînement.

L'Histoire, sous toutes ses formes et dans toutes ses ramifications, quels que soient les développements infinis qu'elle comporte, l'histoire du pays surtout, doit être considérée comme la plus noble, la plus sérieuse, la plus constante passion de notre époque. Il serait sans contredit bien digne d'intérêt de rechercher les causes de ce mouvement des esprits, d'analyser cette tendance qui entraîne une grande partie des intelligences vers l'étude du passé; car, ce que l'on considère souvent comme l'effet d'une

vogue fortuite, développée à la suite de quelques succès éclatants, a sa raison d'être dans un ensemble de causes morales d'un ordre élevé; c'est cette impulsion latente, née de besoins inexpliqués, qui régit à notre insu les destinées des peuples, et qui pousse l'humanité, tantôt dans une voie, tantôt dans une autre, vers un but ignoré qui est le secret de l'avenir. Quoi qu'il en soit de cette propension des esprits à tout explorer, tout révéler, à soulever tous les voiles du passé, ce n'est pas à nous qu'il appartient de l'expliquer; nous devons nous borner à constater son influence sur les travaux dont nous avons à rendre compte.

Il est certain que, dans ce qu'on est convenu d'appeler le domaine des lettres, pour le distinguer de celui des sciences de calcul et d'observation et de celui des beaux-arts, les études historiques, multipliées sous toutes les formes, s'appliquant à tous les sujets, quelque vastes ou quelque réduits qu'ils soient, ont aujourd'hui à peu près tout envahi. La critique littéraire, si féconde au temps des La Harpe et des Geoffroy, a disparu pour faire place à l'histoire littéraire; la philosophie n'est plus guère que l'histoire des systèmes. Il en est ainsi de toutes les divisions de cet arbre aux nombreux rameaux; dans chacune d'elles, il s'est développé une branche nouvelle; et, quelque forme qu'elle affecte : patiente recherche des faits, analyse ou synthèse des matériaux recueillis, critique philosophique appliquée à l'établissement d'une théorie, c'est toujours, sous ces apparences diverses, la forme historique qui se produit et se substitue à la forme spéculative.

Tandis que, dans les sciences d'observation, l'esprit humain, toujours en quête de faits nouveaux, de principes à établir, se montre infatigable en ses conquêtes, dans les sciences de spéculation, au contraire, il semble que, satis-

fait du progrès accompli , il se replie sur son passé pour le mesurer, le reconnaître et n'en rien laisser perdre.

Ne nous étonnons donc pas si , dans une Académie composée d'hommes d'élite, qui , par la direction variée de leurs études, représentent au plus haut degré l'intelligence contemporaine , avec ses aptitudes , ses lumières acquises et ses tendances , nous retrouvons les mêmes préférences pour la forme historique qui caractérisent l'esprit littéraire à notre époque ; c'est une conséquence naturelle des influences réciproques , de la pénétration intime des esprits les uns par les autres , qui s'opère constamment au sein des sociétés ; c'est d'ailleurs la meilleure preuve que nous puissions apporter que les Académies elles-mêmes , que l'on accuse souvent de vouloir s'isoler du mouvement général des intelligences , en reflètent fidèlement , au contraire, les puissances actives, les aspirations et le progrès.

Ces observations , qu'il nous a paru à propos d'exposer en tête de ce compte-rendu , nous dispenseront de chercher à établir des classifications dans notre travail ; on reconnaîtra , par l'enchaînement des sujets , que , à bien peu d'exceptions près , tous se rattachent à la matière des études historiques.

M. de Beaurepaire , voué , comme on sait , par ses fonctions d'archiviste départemental , à la classification et à l'étude des innombrables titres accumulés dans le dépôt qu'il administre, réussit , à force de sagacité , à extraire de ces documents isolés , fugitifs et sans relation apparente entre eux , de riches moissons de faits suivis , méthodiquement enchaînés , dont l'ensemble authentique a tout l'intérêt d'une histoire racontée par un chroniqueur contemporain.

Ces études , si ingénieusement serties et agencées , à l'aide de passages de mémoriaux , d'articles de comptes ,

de libellés d'instruments officiels, possèdent le double mérite de révéler, ou d'exposer sous leur véritable jour quelques faits peu connus d'histoire locale, et de se produire avec une forme neuve et saisissante, avec une poésie de détails qu'elles empruntent directement aux sources inexplorées auxquelles l'auteur a puisé.

Le Mémoire que M. de Beaurepaire a lu cette année à l'Académie a pour objet d'établir que Louis XI, pendant le cours de son règne, visita six fois la ville de Rouen; ce qui conduit le narrateur à déterminer la durée de chaque séjour, à rendre compte des motifs qui amenèrent le monarque dans la capitale de la Normandie, et à raconter les incidents qui signalèrent son passage. Une semblable étude ne saurait être stérile, pour peu qu'on réfléchisse aux circonstances difficiles au milieu desquelles ce roi cauteleux eut à lutter pour asseoir sa souveraineté contestée, et à son infatigable activité excitée sans cesse par l'ambition et la défiance.

C'est au mois d'août 1462 que Louis XI fit sa première entrée à Rouen en qualité de souverain. Ce voyage n'avait pas de but déclaré, si ce n'est celui de montrer le nouveau monarque à des sujets dont il pouvait craindre de voir ébranler la fidélité; mais, au fond, les projets que Louis XI méditait alors contre l'Angleterre, projets que l'auteur développe dans un récit succinct, pouvaient en être le motif secret. Quoi qu'il en soit, la réception fut solennelle; le monarque était escorté de princes et de barons. Le sénéchal Pierre de Brézé chevauchait en tête du cortège, ce qui causait à tous les habitants autant de joie que d'étonnement; car ce grand capitaine, qui avait le plus contribué à reconquérir la Normandie, avait vu naguère sa fidélité récompensée par l'exil et ses services payés par la captivité. Les bourgeois de Rouen ne se mirent point toutefois en frais de réjouissances publiques; ils pressentaient qu'un

roi positif tel que Louis XI regretterait l'argent follement dépensé, mais ils lui offrirent deux cents marcs d'argenterie, et le monarque se montra gracieux en recevant un aussi riche présent.

En 1464, Louis XI fait presque coup sur coup deux voyages à Rouen ; il redoutait une descente des Anglais, et voulait être à portée de les repousser ; il y revient en 1465 ; il venait de livrer la bataille de Montlhéry et redoutait des mouvements populaires ; il songeait d'ailleurs à réunir de nouvelles forces pour les opposer à la Ligue du bien public. Dans ce but, il convoqua toute la noblesse de Normandie, ainsi que les titulaires d'offices, les possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs. Pour s'attacher les Rouennais, il supprima des impôts qu'on trouvait oppressifs ; mais bientôt, sur la nouvelle que Paris était menacé par les princes confédérés, il se hâta de courir au secours de sa capitale assiégée.

Le cinquième voyage, qui eut lieu à la fin de mai 1467, fut signalé par une pompe inaccoutumée ; une nombreuse suite de princes et de seigneurs accompagnait le roi qui fut bientôt rejoint par la reine et ses filles. C'est qu'il s'agissait d'une entrevue solennelle sur le succès de laquelle Louis XI fondait l'espoir de la réussite de profonds desseins politiques : il allait recevoir le puissant comte de Warwick, l'arbitre de l'Angleterre, et, par l'entremise de ce prince, il espérait se ligner avec Edouard pour abaisser l'orgueil de la maison de Bourgogne ; espoir qui, cependant, n'aboutit qu'à une cruelle déception.

Une déception non moins amère l'attendait au dernier voyage qu'il fit à Rouen. Quelques années s'étaient écoulées, on était au mois de mai 1475. Le connétable de Saint-Pol, dont la politique tortueuse visait à tenir en échec le roi de France et le duc de Bourgogne, en s'opposant à toute prépondérance de l'un sur l'autre, alarmé des

succès de Louis XI en Picardie, fit parvenir à ce prince l'avis mensonger que les Anglais préparaient une descente en Normandie. Louis, malgré toute sa défiance, se laissa prendre à ce piège ; il accourut à Rouen, visita le littoral, et reconnut que nulle part il n'était question des Anglais. La ruse cependant avait réussi, et, pendant cette course vaine, une armée anglaise, appelée par le duc de Bourgogne, débarquait à Calais.

Louis XI ne revint plus à Rouen ; le traité de Péquigny lui avait enfin assuré la paix avec l'Angleterre ; d'autres intrigues à déjouer, d'autres ennemis à combattre l'appelaient vers d'autres contrées, et d'ailleurs peut-être gardait-il un âcre souvenir des lieux qui avaient été témoins de ses humiliantes déceptions.

Tel est le sommaire décoloré de cette brillante étude qu'animent de piquants détails de mœurs, que rehaussent d'intéressantes considérations politiques, exposées avec précision et clarté, et qu'enrichissent de nombreuses pièces justificatives. Nous regretterions de n'en avoir donné qu'une trop imparfaite idée, si l'Académie, en votant l'impression de ce travail dans son *Précis*, n'avait mis le lecteur à même de se passer de ce compte-rendu.

Le remarquable Mémoire que nous venons d'analyser eût sans doute suffi pour payer largement la dette annuelle de tout académicien consciencieux ; cependant, notre laborieux confrère ne s'est pas tenu pour exonéré : il y a joint deux rapports, excellentes études de critique historique, qui ont l'avantage de nous faire connaître d'importants ouvrages dus à la plume de deux de nos compatriotes.

Le premier de ces rapports a pour objet l'ouvrage d'un de nos confrères, fécond travailleur lui-même, M. Léon de Duranville. Il s'agit d'un *Essai historique et archéologique sur la ville du Pont-de-l'Arche et sur l'abbaye de*

Notre-Dame-de-Bonport, dédié à la mémoire d'Hyacinthe Langlois.

La petite ville du Pont-de-l'Arche méritait sans contredit, par sa haute antiquité, par le rôle qu'elle a joué dans les guerres dont notre province fut le théâtre, par ses monuments peu nombreux mais d'un vif intérêt, de rencontrer un historien qui se fît le collecteur zélé de ses grands souvenirs. M. de Duranville s'est livré à cette tâche avec ce soin consciencieux qu'il apporte à réunir tous les détails, à les enchaîner l'un à l'autre, à leur donner la couleur et la vie. Peut-être se contente-t-il trop facilement de prendre ses matériaux dans les chroniques imprimées, dans les ouvrages de seconde main, sans aller les demander aux chartes mêmes, aux documents inédits, qui ont le double mérite de posséder une autorité incontestable et de révéler souvent une foule de faits ignorés. Mais il n'est pas au pouvoir de tous les travailleurs de sonder avec succès les mystérieux arcanes de la science paléographique; il y faut apporter une patience à toute épreuve, une habileté exercée, une sûreté d'interprétation à l'abri de toute méprise, sans quoi l'on s'expose à ne tirer de ces feuilles énigmatiques que d'infidèles oracles. En face d'un pareil danger, signalé de nos jours par d'éclatantes mésaventures, la prudence est plus qu'un droit, c'est un devoir. M. de Duranville l'a pressenti sans doute; il a préféré, renonçant aux découvertes chanceuses, marcher sur le terrain solide de la tradition acquise et vérifiée; il serait injuste de lui en faire un tort. Son ouvrage abonde en faits intéressants, en brillants faits d'armes, en dramatiques épisodes de nos sanglantes guerres civiles; il sera, pour la petite cité dont il consacre les souvenirs glorieux, un titre de légitime orgueil, et il contribuera à répandre le goût des études locales et le respect des monuments du passé.

Dans son deuxième rapport, M. de Beaurepaire a entretenu l'Académie d'un ouvrage que signalent tout à la fois la nouveauté du sujet, l'étendue des recherches et l'importance historique des résultats obtenus ; il a pour titre : *la Paix et la Trêve de Dieu ; Histoire des premiers développements du Tiers-Etat par l'Eglise et les associations*. L'auteur, M. Ernest Semichon, avocat à Neufchâtel et membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, en est à ses premiers débuts dans la carrière historique ; mais les qualités éminentes qu'il a développées dans cette œuvre, le but élevé qu'il s'est proposé et qui dépasse la portée ordinaire des publications provinciales, font facilement augurer qu'il tiendra un rang distingué dans cette phalange d'écrivains sérieux et de haute valeur que la province oppose sans trop de désavantage à l'orgueilleuse armée littéraire de la capitale.

Essayons de donner en peu de mots une idée de ce livre. Il exista, aux époques qui suivirent les grandes invasions du v^e siècle, un droit barbare, issu des coutumes germaniques, et qui s'imposa violemment à la société nouvelle qui allait se fonder ; ce droit, c'était celui de venger, soi-même et à main armée, son offense ; c'était le droit de guerre particulière de seigneur à seigneur. Ce fut, on le croira sans peine, un des plus cruels fléaux de la société au moyen-âge. Comprimé un instant par Charlemagne, ce droit se développa, en toute liberté et avec toutes ses horreurs, au x^e siècle : il acheva d'éteindre, dans les ténèbres et les convulsions de l'anarchie, les derniers rayons de la civilisation romaine ; il allait amener le chaos social, si l'Eglise, à son éternel honneur, n'avait, dans cette lutte suprême, conservé l'idée et l'amour de l'ordre, si elle n'avait protesté avec énergie contre l'abus de la force ; si, saisissant ses armes spirituelles, elle ne s'était jetée courageusement dans la mêlée, pour séparer, au nom du Dieu

de paix, d'impies combattants. C'est alors que furent proclamées la *Paix* et la *Trêve de Dieu*, deux grands faits religieux et sociaux qu'il ne faut pas confondre. La *Paix de Dieu*, c'était une sauvegarde perpétuelle déclarée en faveur de tout ce qui porte un caractère sacré, de tout ce qui demeure privé de moyens de défense : en faveur des églises, des cimetières, des couvents, des clercs, des religieux, des femmes, des paysans. La *Trêve de Dieu*, c'était la défense faite aux possesseurs de fiefs, à la classe guerroyante en un mot, de commettre aucune hostilité, à certains jours de la semaine, à certaines époques de l'année. C'étaient donc deux institutions qui s'appliquaient à des objets distincts, mais qui se complétaient l'une par l'autre, et qui constituaient un système de défense contre le désordre des guerres privées.

Par quels moyens, par quelles armes, à l'aide de quels auxiliaires l'Eglise réussit-elle à se poser ainsi en puissance modératrice, et quels résultats couronnèrent ses généreux efforts? Ce sont ces questions-là mêmes qui sont l'objet du livre de M. Semichon, et que leur étendue nous défend d'aborder. Disons seulement que, donnant à son autorité spirituelle une force souveraine au moyen de l'interdit, l'Eglise prit son point d'appui dans une puissance nouvelle, dans la nation même; qu'elle lia tous les fidèles, depuis les plus élevés jusqu'aux plus humbles, par le serment; qu'elle en forma des associations imposantes, et qu'elle se mit en état de faire respecter la paix et les décisions de la justice. Bientôt, de ces associations provoquées par le clergé et formées sous sa protection, sortit le grand mouvement communal devant lequel s'abaissa la féodalité, et par lequel s'établit la société moderne; que dire de plus pour faire comprendre l'intérêt de ce livre, qui contient en principe l'histoire sociale de notre patrie?

Déjà, à bien des reprises différentes, dans ces rapports annuels, nous avons dû rendre témoignage à M. l'abbé Cochet de l'infatigable activité qu'il déploie pour exhumer, mettre en lumière, coordonner et décrire ces innombrables reliques du passé que la terre lui prodigue; ce serait donc inévitablement tomber dans d'inutiles redites que d'insister davantage sur cet éloge incontesté. M. l'abbé Cochet s'est approprié, dans le vaste champ de l'archéologie, un domaine spécial qu'il exploite avec un merveilleux succès; il est le créateur d'une science nouvelle qu'on appellera peut-être un jour la *sépulcrologie*; il en pose les bases; il en établit les divisions; il en formule la nomenclature; il en détermine surtout les méthodes variées d'investigation. C'est donc à ce sujet si fécond entre ses mains, à quelque fait nouveau qui s'y rattache, qu'il faut s'attendre à lui voir appliquer les ressources de sa longue expérience et la sagacité de son discernement.

Le premier des Mémoires que M. l'abbé Cochet a adressés à l'Académie a pour objet la découverte faite à Envermeu (Seine-Inférieure), en septembre 1856, de la sépulture d'un jeune guerrier franc. On sait que c'est principalement sur les monuments funéraires de la période mérovingienne, sur les curieux débris de parures, d'ustensiles et d'armes qu'ils renferment, que l'auteur a contribué à jeter la plus vive lumière. Avant lui, les trouvailles de ce genre étaient rares, isolées et accidentelles; les objets qu'elles faisaient découvrir demeuraient indéterminés, sans date certaine, et se rapportaient, à l'aventure, soit aux Gaulois, soit aux Romains. En observant scrupuleusement les circonstances de position, de voisinage et de terrain que gardèrent les peuplades franques dans l'établissement de leurs sépultures, M. l'abbé Cochet a donné à ses investigations une direction d'une sûreté presque infaillible; en constatant que ces sépultures, toujours groupées, se suivent en longues

lignes parallèles, il a pu multiplier à volonté les découvertes qu'une exploration régulièrement poursuivie devait amener; enfin, en accumulant, par ces fouilles réitérées, les matériaux d'examen, il a mis les savants à même d'établir les usages funéraires de ces peuples, et d'apprécier l'état de leur civilisation par le degré de leurs progrès dans l'art et l'industrie.

Il arrive quelquefois, cependant, que les habiles prévisions de l'explorateur sont déjouées; les fosses ont été fouillées et bouleversées à des époques qu'on ne saurait préciser, et tous les objets précieux ont été ravis. La fouille d'Envermeu, qui fait l'objet du mémoire cité, présenta un exemple de cette violation antérieure; toutefois, une sépulture était restée intacte, et elle fournit à M. l'abbé Cochet un excellent sujet d'étude que celui-ci a scruté avec sa sagacité ordinaire. Comme on l'observe habituellement dans les sépultures appartenant à la race franque rencontrées sur notre sol, la tombe était profondément creusée dans la craie, orientée de l'est à l'ouest, et le mort avait été inhumé avec ses vêtements, ses parures et les ustensiles caractéristiques de son sexe et de sa condition. Reconnaissance faite de tous ces objets, on éprouva quelque embarras à qualifier le personnage, car des bijoux, qu'on regarde généralement comme l'attribut du sexe féminin, étaient associés à des armes et à un ceinturon militaire. On s'arrêta à cette idée que ce devait être un jeune homme, un jeune guerrier sans doute, les jeunes gens, surtout chez les peuples primitifs, affectant souvent le luxe et les parures de l'autre sexe. Ce luxe barbare consistait dans deux boucles d'oreilles d'argent, incrustées de verroteries, et dans un collier de perles cylindriques en pâte vitrifiée de couleur rougeâtre, sur laquelle serpentent des ornements d'émail jaune. Un style en argent, un fermoir de bourse en forme de croissant, terminé à chaque pointe par

une tête d'oiseau de proie , et incrusté de verroteries doublées de paillon , des boucles de ceinturon , un couteau de fer plongé dans une gaine de cuir , une lance également de fer couchée à la droite du cadavre , deux défenses de sanglier , témoignant sans doute de quelque exploit de chasse ; tel fut le butin de cette trouvaille , remarquable par un ensemble rare , et plus susceptible que bien d'autres d'éclairer d'une lueur certaine les goûts , les habitudes , et jusqu'aux recherches mondaines des barbares conquérants germains.

C'est encore une sépulture qui fait l'objet du second Mémoire , mais il s'agit ici d'une sépulture du XIII^e siècle , découverte en novembre 1856 , au Havre , section de Leure , en creusant les fondations de la nouvelle église qu'on édifie en cet endroit. Les découvertes de ce genre , qui rentrent d'ailleurs dans le domaine des faits ordinaires , parlent moins à l'imagination que celle que nous venons de mentionner , mais elles apportent souvent à la critique historique des révélations inattendues dont celle-ci sait faire son profit. Le monument tumulaire était encore intact lorsqu'on en fit la rencontre , à un mètre de profondeur au-dessous du sol. La partie principale consistait en une belle pierre tombale de deux mètres et demi de longueur sur plus d'un mètre de largeur , allant en se rétrécissant de la tête aux pieds du cadavre , suivant un usage assez ordinaire , mais qui cependant ne devint jamais général. Sur cette dalle , gravée très profondément et d'un contour aussi simple que franchement accusé , est représenté le défunt , en costume civil , tête nue , vêtu d'une longue robe doublée de fourrure et chaussé de larges brodequins fendus. Ses mains sont jointes sur sa poitrine , et ses pieds reposent sur un levrier. Une arcade trilobée , surmontée d'un faîte aigu et reposant sur deux colonnettes , forme l'encadrement de la figure , et quatre anges tenant

des cierges ou agitant des encensoirs complètent l'ornementation et le symbolisme de cette funèbre représentation. L'inscription, d'un laconisme sévère, qui forme bandeau autour de la dalle, donne une individualité et, en quelque sorte, prête un langage à cette muette image : ICI. GIST. PIERES. BERENGVIER. DEX. EIT. MERCI. DE. S'AME. AMEN. C'est-à-dire : *Ici gît Pierre Bérenger. Dieu ait pitié de son ame. Amen.* Point de date, comme on voit; mais, dans les monuments de ce genre, les ressources que fournissent l'épigraphie, le costume et l'ornementation ont bientôt suppléé au silence de la pierre, et M. l'abbé Cochet n'a pas de peine à démontrer, à l'aide de quelques comparaisons de monuments analogues, que ce tombeau doit être rapporté à la seconde moitié du XIII^e siècle.

Cette question de date résolue, l'auteur se demande quel put être ce Bérenger qui, de son existence qui dut être honorable (l'importance de son monument le prouve), et qui fut peut-être glorieuse, n'a laissé subsister d'autre souvenir que son nom? Alors, à l'aide d'ingénieuses inductions, il arrive à le rattacher, avec assez de vraisemblance, à une famille de ce nom, qui habitait le Havre-de-Leure au XIV^e siècle, et dont un des membres figure au rang des capitaines français qui combattirent et succombèrent vaillamment à la bataille navale de l'Ecluse.

L'examen attentif des restes du corps eût peut-être fourni matière à d'intéressantes observations, si des ouvriers ignorants n'eussent bouleversé cette dépouille mortelle et brisé tout ce qu'ils trouvèrent. Toutefois, il fut constaté qu'autour de la tête du cadavre étaient rangés six petits vases remplis de charbons à demi consumés. M. l'abbé Cochet fut assez heureux pour recouvrer quelques débris de ces vases, et, à l'aide de ces fragments, pour reconstituer la figure d'un vase entier. Ces vases sont analogues à une foule d'autres trouvés dans des

sépultures de différents âges ; ils sont percés de trous au pourtour, et servaient, suivant un rite pieux, à brûler de l'encens au moment de la cérémonie des funérailles. L'auteur apporte de cet usage une confirmation aussi certaine que curieuse, c'est une miniature tirée d'un livre d'heures du ^{xiv}^e siècle, où l'on voit plusieurs de ces vases, d'où s'échappe une flamme légère, rangés autour d'un cercueil pendant la célébration du service funèbre.

Tel est le contingent que M. l'abbé Cochet a adressé cette année à l'Académie ; s'il témoigne que le zèle de notre confrère pour les recherches auxquelles il a voué sa vie est loin de se ralentir, il témoigne également, par la régularité des communications, quel intérêt l'auteur attache au suffrage de la Compagnie.

Un des plus importants travaux dont l'Académie ait entendu la lecture pendant le cours de ses séances, est sans contredit l'*Etude sur Michel-Ange*, composée par M. Edmond Lévy, architecte, étranger à la Compagnie, il est vrai, mais dont la communication a été donnée par M. Auguste Lévy, son frère, membre résidant. L'Académie, en décidant que cette remarquable composition serait imprimée dans son *Précis* de cette année, a donné la meilleure preuve de son estime et de son approbation ; notre tâche se trouve donc restreinte à cet égard, et il va nous suffire d'extraire de ce travail quelques idées générales qui en sont comme l'âme et la pensée principale, pour la faire convenablement apprécier.

L'auteur justifie son entreprise, qui pourrait sembler surabondante ou téméraire, après tant d'apologies ou de critiques, en établissant que cette grande figure de Michel-Ange, ce géant de l'art italien, n'a point encore été ramenée à ses véritables proportions, et jugée au point de vue d'une saine impartialité. Panégyristes fanatiques,

ses admirateurs encensent et ne discutent pas; injustes détracteurs, ses critiques vont jusqu'à lui dénier le don du génie. Il reste donc une tâche à remplir, c'est de développer complètement le caractère du talent de Michel-Ange, c'est de poser les principes sur lesquels il basait ses études; c'est de montrer, avec sincérité et sans faiblesse, les côtés defectueux de son talent. Cette étude ne sera donc ni une biographie, ni un catalogue; elle ne s'adresse qu'à ceux qui connaissent déjà l'homme et son œuvre, mais elle s'efforcera de donner la juste mesure des forces, de signaler les coups d'audace, de dévoiler les défaillances et les faiblesses, et enfin, pour considération finale, de montrer la moralité de la vie rehaussant l'éclat du génie, et l'ascendant d'une sublime renommée amenant, au xvi^e siècle, l'émancipation des artistes.

Ce plan, comme on voit, saisit par sa grandeur et commande l'intérêt; l'auteur en aborde résolument les différentes parties. Une première idée fondamentale qu'il met en lumière, c'est que si la Providence avait doté Michel-Ange d'une âme forte et d'une intelligence supérieure, elle le plaça constamment dans les situations les plus favorables au développement de ses facultés naturelles. Pour le prouver, il raconte la jeunesse de l'artiste, sa première initiation aux beautés de l'antique, ses études persévérantes dans la science de l'anatomie, l'éclosion subite de son talent, lorsqu'il avait vingt ans à peine, et sans que nul chef d'école eût pesé sur ses tendances, sans qu'il eût eu d'autres guides que la nature, l'esprit d'observation et la puissance de l'intelligence.

Le maître s'est donc révélé tout entier. A partir de ce moment, deux grandes qualités dominant constamment dans toutes ses œuvres : la science profonde du dessin qui donne tant d'énergie et de sûreté à son exécution, et le sentiment de la loi générale de l'harmonie des contrastes,

qui devient la base de toute sa méthode. Hors de là, il n'y a pour lui qu'hésitation et incertitude. C'est donc en vain qu'on chercherait dans ses œuvres cette expression profonde qui naît de la véritable intuition du sentiment qu'il s'agit de rendre. Il remplace le sentiment par de violents contrastes; il oppose la vie à la mort, la grâce à la sévérité, la jeunesse à la force, et croit avoir suffisamment touché le but.

Il serait superflu sans doute d'avertir que ces jugements que nous enchaînons rapidement, et qui sont comme le corollaire de cette partie du travail de M. Lévy, sont justifiés par l'examen approfondi des œuvres de l'artiste. L'auteur discute avant de prononcer, et, s'il se montre parfois sévère, c'est qu'il est convaincu.

Après l'étude de l'artiste, il entreprend celle de l'homme; il passe donc en revue toute la vie de Michel-Ange; il rappelle sa noble origine, son éducation toute chrétienne, ses études précoces et poursuivies avec une ardeur passionnée, les liaisons de sa jeunesse avec d'éminents littérateurs de son époque, les méditations qu'il fit sur l'Écriture-Sainte, mais en même temps l'influence qu'il reçut des idées prédominantes de son siècle en faveur de l'antiquité païenne, l'éloignement qu'il montra toujours pour les agitations de la politique au milieu des révolutions de sa turbulente patrie; il signale le respect dont il sut entourer son isolement par la seule force de sa dignité personnelle, et, toutefois, en opposition avec ce calme, l'énergie qu'il déploie pour révolutionner les arts et se placer à la tête des nouvelles écoles; mais alors aussi, manifestant un double aspect de force et de faiblesse, brillant par la force de son caractère et fléchissant sous le poids de l'indifférence religieuse; inébranlable et austère dans sa vie privée, mais tourmenté par le vide profond qui règne dans son âme.

Ce n'est là, sans doute, qu'une bien imparfaite esquisse d'un vaste et splendide tableau ; telle qu'elle est, cependant, puisse-t-elle inspirer le désir de lire l'œuvre éminente dont elle n'est qu'un pâle reflet.

Cette individualité puissante de Michel-Ange a des proportions tellement vastes, une organisation tellement complexe que, lorsqu'on croit l'embrasser tout entière, il peut arriver que bien des aspects échappent à l'observation ou soient laissés volontairement dans l'ombre. M. Edmond Lévy n'a considéré que Michel-Ange peintre et sculpteur ; il tenait sans doute à mettre de l'unité dans son sujet ; et, restreint à ce double aspect qui se résout facilement en un seul, le grand artiste se prêtait, mieux que sous toute autre face, à l'étude esthétique et morale que l'auteur voulait entreprendre. Mais ce n'est pas là Michel-Ange tout entier : il y a encore Michel-Ange architecte, révolutionnant l'architecture, suspendant le Panthéon d'Agrippa sur Saint-Pierre de Rome, et créant, dans ce gigantesque édifice, un type nouveau qui va s'imposer pour trois siècles à tout l'univers chrétien. Il y a enfin Michel-Ange poète. S'il est peu connu parmi nous sous cette forme de son génie, c'est que, jusqu'à nos jours, ses vers n'avaient jamais été traduits ; mais si l'on demande à sa patrie ce qu'elle pense du poète, l'Italie tout entière répondra en le montrant assis au premier rang, et formant, avec Dante et Pétrarque, une trinité glorieuse et indivisible.

M. Ballin, pour qui cette belle littérature italienne du ^{xvi}^e siècle eut toujours des attrait, a regretté sans doute, en entendant la lecture de l'étude de M. Lévy sur Michel-Ange, que l'auteur eût gardé le silence sur cette face du talent de cet homme universel. Il a voulu revendiquer ce titre de gloire, et, dans une courte et rapide esquisse,

qui sera imprimée à la suite de l'étude qu'elle complète, il nous a montré Michel-Ange poète. Michel-Ange, comme Pétrarque, n'a composé que des sonnets ou des pièces de peu d'étendue. Un seul sentiment règne dans ses vers : l'amour passionné, tendre, respectueux. C'est que le poète avait, comme Dante et Pétrarque, sa muse inspiratrice : *Vittoria Colonna*. La célèbre marquise de Pescaire était bien digne d'un pareil hommage ; son illustre origine, sa beauté, ses vertus, son talent poétique qu'elle consacra uniquement à célébrer la mémoire de son époux, l'ont rendue, au jugement de tous, l'honneur de son sexe et de son siècle ; muse bien digne à son tour d'inspirer cette grande âme, qui ne connut jamais de l'amour que ce qu'il a de plus pur et de plus idéalisé.

Rien de plus intéressant à lire ou à entendre raconter que ces excursions accomplies par un de ces touristes en qui la science et l'imagination se trouvent réunies dans une juste mesure ; se tempérant l'une par l'autre, et qui, dans leurs descriptions, savent toujours allier la curiosité investigatrice de l'antiquaire au sentiment passionné de l'artiste.

M. de Glanville, notre honorable président, nous a fourni un excellent modèle de ces agréables compositions, en nous racontant une visite qu'il fit, en juin 1856, aux monuments celtiques de Carnac et de Locmariaker. Tout le monde a entendu parler de ces étranges monuments, semés sur le littoral de la Bretagne, aux environs de Vannes et d'Auray ; restes survivants d'un âge inconnu, œuvres gigantesques d'un peuple disparu sans laisser de souvenir, énigme indéchiffrable dont aucune science n'a encore réussi à pénétrer le symbole mystérieux.

C'est au milieu de landes incultes, sur un sol déchiré

par des affleurements granitiques, au voisinage de grèves désolées qu'on les rencontre, et l'on est bientôt forcé de convenir que la nature sauvage qui les entoure est encore moins sauvage qu'eux. A l'aspect de ces monuments qu'aucun art n'a dégrossis, qu'aucune civilisation n'a marqués de son empreinte, et qui représentent tantôt des tables énormes tenues en équilibre sur des piliers grossiers, tantôt de longues galeries couvertes, tantôt enfin des obélisques, ou même des espèces de bornes semées en quantités innombrables et s'alignant en longues allées parallèles, on se demande quelle a pu être la destination de tous ces restes, le but de tant d'efforts : autels ou tombeaux, monuments de sacrifices ou trophées de victoire, enceinte de délibérations ou remparts de défense ? Toutes ces conjectures, depuis longtemps émises, sont plausibles, et l'auteur en discute quelques-unes. Mais la légende populaire, qui trône ici en souveraine, peut souvent lutter de vraisemblance avec l'interprétation hasardée du savant. Nous n'analysons pas, par la raison que ce serait déflorer cet attachant récit qui fait partie du volume où paraît ce compte-rendu. Le lecteur est trop heureux quand il peut substituer, au sommaire décoloré de celui qui enregistre, les vivantes peintures de celui qui a vu et ressenti.

L'Académie ayant reçu, dans le cours de l'année, M. le docteur Dumesnil, directeur et médecin en chef de l'hospice des aliénés de Quatre-Mares, le nouvel élu, en venant prendre place au sein de la Compagnie, a prononcé son discours de réception. La spécialité de l'orateur devait naturellement le rattacher à la classe des sciences ; mais la matière qu'il a traitée paraissant se rapporter plus particulièrement à la classe des lettres, nous avons été chargé de rendre compte de ce discours.

L'orateur a pris pour épigraphe : *Natus ad laborandum*, et, pour sujet, la *glorification du travail*. Il a voulu démontrer que, dans toutes les conditions sociales et particulièrement dans les carrières libérales, le travail persévérant conduit au succès assuré. Cependant, cette légitime ambition de parvenir, qui saisit tous les cœurs jeunes et fortement doués, a trouvé de tout temps des détracteurs. Des esprits timides, qui s'effraient du mouvement que suscite le progrès, et qui consentiraient à immobiliser les castes dans le rang où le sort les a placées, voudraient que les carrières libérales ne fussent ouvertes qu'à ceux qui jouissent déjà des dons de la fortune : singulière prétention dont le raisonnement et l'ironie de l'orateur n'ont pas de peine à faire justice. Le principe des plus courageux efforts ne réside-t-il pas dans ce besoin qu'éprouve celui qui est dépourvu des biens de la fortune, de conquérir par le travail, sinon la richesse, au moins une honnête aisance ? Celui dont l'existence est assurée n'inclinera-t-il pas à écouter les entraînant sollicitations de la mollesse plutôt que la voix austère du devoir ? Et tous ces hommes de génie, qui ont illustré les lettres, les sciences et les arts, seraient-ils sortis de l'obscurité s'ils n'avaient eu la nécessité pour stimulant et pour soutien ?

L'étude des sciences et des lettres, ajoute-t-on, n'est indispensable que pour certaines professions spéciales d'un nombre restreint ; alors à quoi bon généraliser cet enseignement, puisque l'agriculture, le commerce et l'industrie ne réclament point d'intelligences savamment préparées ? Mais, répond l'orateur, la physique, la chimie, la mécanique, n'ont-elles pas à tout instant leur application ? Et, d'ailleurs, celui qui aura été initié pendant quelques années aux notions scientifiques et littéraires, ne l'emportera-t-il pas toujours, à organisation égale, sur celui qui n'aura reçu aucune instruction ?

M. le docteur Dumesnil, en résumant son travail dans lequel il fournit lui-même l'exemple du parti qu'on peut tirer d'une brillante éducation classique pour orner un sujet philosophique, en déduit plusieurs considérations : il est plus facile d'éclairer et de diriger ce besoin qu'éprouve l'homme de chercher sans cesse à s'ouvrir des voies nouvelles, qu'il n'est possible de le supprimer. Aider au progrès des sciences et de la civilisation, en élevant le niveau des intelligences, c'est concourir au bonheur de nos semblables. Les carrières libérales, accessibles à tous ceux qui s'y engagent résolument, conduisent toujours à la considération et à l'aisance. L'instruction n'est incompatible avec aucune profession. Il y aura toujours, quoi qu'on fasse, des êtres incomplets, dévorés d'orgueil et d'envie, maudissant leur destinée et s'obstinant à ne rien faire pour la changer. Ce sont des insensés.

M. de Glanville, président de l'Académie, qui répondait au récipiendaire, reconnaît comme lui que l'homme est né pour le travail, depuis que le travail fut imposé par la justice céleste à sa nature déchue; et non pas seulement pour le travail du corps, mais aussi pour le travail de la pensée, pour le développement de l'intelligence. L'instruction a pour mission de moraliser les hommes, d'élever la pensée de tous, de combattre la routine grossière, d'ouvrir l'esprit aux perfectionnements nouveaux, de rendre compréhensible le but des efforts, de détourner l'intelligence des penchants grossiers qui l'altèrent et la déshonorent, et de reporter la pensée vers les grandes conceptions, semences heureuses de l'avenir.

Mais, à côté de ces bienfaits que dispense l'instruction, se placent les dangers. L'orgueil corrompt souvent les dons du savoir. On croit ne devoir la supériorité acquise qu'à son propre génie, et, lorsque le succès se fait at-

tendre , on accuse la société d'ingratitude ; on termine misérablement sa vie par le suicide , et le monde s'en prend à la science de catastrophes dont on doit chercher la cause ailleurs. Ce n'est pas à l'instruction , en effet , qu'il faut les attribuer , mais à la fausse direction qu'on lui a donnée.

Quel contrepoids opposer à ces excès de l'orgueil humain ? Comment combattre ces tendances qui poussent l'homme vers les jouissances matérielles , tendances dont chacun s'effraie ? Le système d'études actuellement en vigueur n'aggrave-t-il pas encore les périls pour la génération future ? Délicates questions , problèmes redoutables ! L'orateur ne voit de remède que dans l'application de l'humilité chrétienne , dans la pratique de la vraie science , qui nous rabaisse à nos propres yeux , en nous convaincant que nous savons bien peu en comparaison de ce qui nous reste à connaître. Ce qu'il faut avant tout , c'est que l'éducation morale s'élève au niveau des connaissances purement humaines ; c'est que les études prennent un caractère religieux qui leur manque aujourd'hui.

Au reste , conclut l'orateur , malgré l'opposition apparente des deux thèses soutenues dans les deux discours : d'un côté les avantages de l'instruction , de l'autre ses dangers , la cause défendue de part et d'autre n'est cependant pas différente. De chaque côté on rend hommage au même principe : à la nécessité de l'instruction dans toutes les positions de la vie. Seulement , cette instruction doit être tempérée par la raison , sans laquelle elle devient un péril. L'orgueil de la science rapetisse l'homme en croyant le grandir ; l'humilité , conséquence de l'éducation chrétienne , l'élève en voulant l'abaisser.

Cette belle et courtoise discussion , dans laquelle a été agitée l'une des plus hautes questions de la science

sociale , celle de la direction à donner à l'éducation des sociétés humaines , a été entendue avec un vif intérêt et laissera un durable souvenir dans l'esprit de tous ceux qui l'ont entendue.

Les services que M. de La Quérière a rendus à l'archéologie locale , sont , certes , assez connus. La mission qu'il s'est donnée et qu'il a poursuivie avec une rare persévérance pendant plus de trente années , a surtout consisté à signaler , parmi les monuments de la cité , les plus humbles , les moins connus et les plus dédaignés , à veiller à leur conservation , à jeter le cri d'alarme lorsqu'ils étaient menacés , à lutter courageusement pour leur défense tant qu'il restait une chance de les sauver, et , lorsque l'impitoyable besoin d'améliorations , de renouvellement et de progrès les avait définitivement condamnés , à recueillir , en forme de pieux nécrologe , tous les renseignements qui pouvaient constituer leur histoire ou rappeler leur souvenir. Cette mission , continuée sans relâche avec une ténacité qui ne parut jamais lassée , a produit , on ne saurait le nier , d'utiles résultats. Sous la pression de ces réclamations persistantes , on s'est habitué à porter son intérêt , à étendre sa sollicitude sur une foule de constructions privées dont auparavant on ne tenait aucun compte ; on a mieux compris que l'art , à toutes les époques , s'était plu à décorer jusqu'aux plus modestes habitations ; que la splendeur monumentale d'une ville ne résidait pas uniquement dans quelques grands édifices , imposants par leurs proportions ou vénérables par leur antiquité ; que le contraste piquant produit par les anciennes constructions conservées au milieu des nouvelles , entrainait pour beaucoup dans la physionomie caractéristique d'une cité qui parle avec orgueil de ses grands souvenirs , et qu'il fallait sauver le plus possible , de peur de se trou-

ver bientôt complètement dépouillé. Ce zèle ardent et convaincu a suscité en maint endroit de nombreux imitateurs. Les publications de notre confrère sur les maisons anciennes, sur leurs décorations intérieures et extérieures, ont servi de modèle à une foule d'autres du même genre, et cette impulsion, quelque limitée qu'elle paraîsse, n'a point été sans influence sur le grand mouvement artistique, manifesté sous tant de formes, qui a signalé notre époque.

Le Mémoire à propos duquel nous sommes amené à rendre à notre laborieux confrère ce sincère témoignage d'estime, avait, dans l'esprit de son auteur, tout l'intérêt d'un pieux devoir accompli. C'est l'histoire d'une modeste église de Rouen, appelée Saint-Cande-le-Jeune, qui, comme tant d'autres, fut supprimée en 1794, et dont on soupçonnerait à peine aujourd'hui l'existence, enveloppée qu'elle est tout entière dans les constructions qui l'entourent, si une petite tour carrée qui la surmonte et qu'on aperçoit dans la rue aux Ours, auprès de l'entrée de la rue du Petit-Salut, ne déterminait son emplacement. Cette église fut la paroisse natale de l'auteur; c'est dans son enceinte que se concentrent et revivent tous les souvenirs religieux de son enfance; c'est donc un hommage pieux qu'il consacre bien plus encore qu'un document qu'il recueille et transmet.

Au reste, l'église de Saint-Cande-le-Jeune, centre d'une des paroisses les plus restreintes de la ville de Rouen, ne présentait, dans ses proportions, sa construction ou ses ornements, rien qui dût attirer particulièrement les yeux. Fondée vers le milieu du XI^e siècle, mais ne datant, dans son œuvre actuelle, que du XIV^e et du XV^e, elle ne pouvait guère prétendre, avec sa nef courte et sans bas-côtés et sa voûte en bois, qu'au titre de grande chapelle. Il paraît, toutefois, que ses vitraux étaient remar-

quables ; quoique déjà , longtemps avant leur destruction , et sans respect pour l'intégrité des sujets , les marguilliers se taillassent, à même les panneaux historiés , bon nombre de fenêtres en verre blanc , sous prétexte d'y voir plus clair.

Il fallait véritablement tout le zèle dont M. de La Quérière se montre animé pour la recherche des détails , pour arriver à grouper , autour de ce mince sujet , un ensemble de notions et de faits susceptible d'intéresser même les plus indifférents. L'auteur s'est heureusement acquitté de cette tâche , en entremêlant la description au récit , en remémorant de curieux usages , en citant quelques documents inédits , exhumés avec discernement. L'Académie , qui a entendu la lecture de cette notice avec un vif intérêt , se fût empressée d'insérer ces précieux souvenirs d'histoire locale dans son *Précis* , si la publication que vient d'en faire , dans ses Mémoires , la Société des antiquaires de Normandie , ne lui eût ravi prématurément cette bonne fortune.

M. Vervoitte , l'habile maître de chapelle de notre métropole , a traité , dans un Mémoire important , une question qui , sous le rapport historique , artistique ou religieux , ne manque ni de grandeur ni d'actualité. On sait que , pour se conformer aux décrets du Saint-Siège qui prescrivent , dans tous les diocèses , le retour à l'unité de la liturgie romaine , le chant ecclésiastique lui-même devra subir des modifications , à proportion des altérations qu'il aura subies dans le cours des âges. Mais l'application de ce principe rencontre de nombreuses difficultés. Le chant romain n'est pas fixé d'une manière incontestable. Les livres cantoraux qu'on présente comme exclusivement romains sont très différents entre eux. Le choix à faire implique donc une grande responsabilité pour ceux qui , dans chaque diocèse ,

seront chargés de ce soin. Il semble bien , ensuite , que l'abandon de toutes ces mélodies , apprises dès l'enfance et qui devront faire place à des formes nouvelles , fera longtemps obstacle au concours vocal des fidèles dans la célébration des offices. Enfin , le renouvellement obligé de tous les anciens livres de chant est une nécessité dispendieuse que redoute avec raison le trésor des églises paroissiales. L'auteur serait fâché qu'on lui prêtât l'intention de grossir ces difficultés , quand son but est seulement d'établir que , suivant l'expression de notre premier pasteur , il ne faut procéder à ces changements qu'avec une sage temporisation. Or , ne serait-il pas possible de concilier tout à la fois les exigences de l'art et les préférences des fidèles , et d'introduire , dans une juste mesure , au milieu d'habitudes prises , des rectifications assez logiques pour être acceptées sans regret ? La province de Normandie , entre toutes ses gloires , peut encore revendiquer celle d'être une des contrées qui a conservé avec le plus de fidélité ses traditions religieuses et les marques ostensibles de sa foi. Si donc il est facile de prouver que le chant rouennais , bien qu'il ait subi des altérations , n'en est pas moins pour le fond demeuré romain , surtout dans les parties de l'office les plus populaires , peut-être paraîtra-t-il admissible de prendre un parti qui laisserait aux fidèles la possibilité de participer aux concerts où se complaisait leur piété.

Nous ne faisons qu'indiquer ici le sujet du curieux et savant mémoire de notre confrère ; il serait impossible , dans une simple analyse , de passer en revue l'historique qu'il trace des vicissitudes du chant ecclésiastique , depuis ses premiers monuments connus jusqu'à nos jours. Mais cette brièveté , que nous nous imposons , nous laisse sans regret , puisque l'Académie , en votant l'impression du travail de M. Vervoitte , a mis chacun à même d'en apprécier le mérite et d'en connaître les développements.

L'Académie possède, dans la série non interrompue de ses *Précis*, un riche répertoire de la plupart des mémoires importants qui ont été lus dans ses séances ; c'est l'histoire honorable de sa vie intérieure, rendue manifeste par ses travaux. Toutefois, il est juste de dire qu'on chercherait en vain, dans cette collection, la mention d'une foule de faits, de particularités ou d'incidents, qui se sont produits au sein de la Compagnie, ou auxquels celle-ci a pris part. Beaucoup de ces faits même, passés en dehors de la tenue des séances, n'ont pas trouvé place dans les procès-verbaux. Recueillir ces faits isolés, les enchaîner par l'ordre chronologique, en constituer un véritable mémorial, facile à consulter et renseignant avec exactitude et précision, c'était là certainement une entreprise utile, et personne n'était plus capable d'en réunir les matériaux et de les coordonner que l'archiviste de l'Académie. Aussi, M. Ballin, qui, déjà, il y a plusieurs années, avait communiqué à la Compagnie la première partie de ce mémorial, s'arrêtant à l'année 1834, a-t-il voulu, à l'occasion de l'installation dans le nouvel hôtel, lui présenter la suite de ce travail. Cette suite embrasse la période comprise depuis 1834 jusqu'à l'époque actuelle ; c'est une ère qui se clôt, une autre ère commence. L'auteur n'a pas eu l'intention de faire une histoire suivie de la Société ; c'est un simple recueil de faits, un utile document d'archives. Quelque insignifiants que puissent paraître quelques-uns de ces faits, ils peuvent, dans certains cas, acquérir une importance inattendue, fournir un précieux renseignement. Peut-être un jour reconnaîtra-t-on combien il serait opportun que chaque établissement public eût ainsi son mémorial, ainsi que chaque commune sa modeste chronique.

Un membre d'admission récente au sein de l'Académie, M. De Lérue, semble avoir pris à tâche de justifier toutes

les espérances que sa réputation acquise de littérateur délicat et de savant exercé avait fait concevoir. Ses nombreux travaux de cette année, aussi variés de forme que de sujets, témoignent tout à la fois de son zèle et de ses aptitudes diverses. La poésie, qu'au sein des préoccupations sérieuses de l'administrateur, il a toujours cultivée comme un délassement de la nature la plus élevée, lui a fourni quelques belles inspirations. Dans une gracieuse allégorie intitulée : *Musa ales*, c'est la poésie elle-même qu'il a chantée,

. La poésie
 Qui, par une divine loi,
 Rattachant la vie à la foi,
 Sait nous donner foi dans la vie.

Dans une autre pièce, d'une portée beaucoup plus haute, et sous le titre de *Fragment d'un poème sur Notre-Dame de Rouen*, l'auteur, se laissant emporter par la muse aux plus sublimes régions de l'inspiration religieuse, célèbre les premiers pas de l'apostolat de saint Mellon dans nos contrées, et dépeint, en vers aussi harmonieux que pittoresques, le site à demi sauvage et la bourgade informe qui allait se transformer, sous l'excitation de la sainte parole de l'apôtre, en capitale de la Normandie.

L'œuvre de notre confrère, qui peut devenir, si l'inspiration soutient sa verve, le poème national de notre province, mérite à coup sûr tous nos encouragements, et nous faisons des vœux pour que le poète, ne se laissant décourager ni par la grandeur ni par les difficultés de l'entreprise, accomplisse enfin cette tâche digne tout à la fois de son patriotisme et de son talent.

M. De Lérue a, en outre, communiqué à l'Académie un opusculé ou fantaisie littéraire intitulée : *Réverie d'un*

Soldat. L'auteur a eu pour but de peindre, dans cette poétique esquisse, les pensées, les aspirations, les regrets de la patrie absente, qui animent nos braves soldats d'Afrique, pendant les longues heures du bivouac en face de l'ennemi. Il passe donc successivement en revue les différents types provinciaux qui vivent réunis et confondus sous le même drapeau : le Breton, le Provençal, le Normand, l'Auvergnat, et enfin le Picard, dont il fait particulièrement l'interprète des touchantes pensées qu'il prête à tous ces cœurs généreux. Tous s'émeuvent et expriment d'affectueux regrets au souvenir du champ natal, de la famille aimée ; mais tous cependant n'hésitent pas à braver la mort pour soutenir l'honneur du drapeau et la gloire de la patrie.

Le devoir d'un académicien consciencieux est de rendre exactement compte des ouvrages renvoyés à son examen. On accomplit ainsi un acte de courtoisie en quelque sorte indispensable à l'égard de l'auteur qui soumet son œuvre avec déférence au jugement de la Compagnie ; on rend, en outre, un service précieux à tous ses confrères, en les renseignant pertinemment sur l'existence et la valeur de travaux qu'ils peuvent avoir un grand intérêt à connaître. M. De Lérue a l'habitude de prendre au sérieux cette tâche, souvent acceptée, mais trop rarement remplie ; ses rapports fréquents se distinguent toujours par une forme délicatement étudiée. Ce sont moins des analyses qu'une suite d'aperçus et de jugements finement pensés et ingénieusement exprimés ; la critique littéraire et philosophique, envisagée d'un point de vue élevé, s'y développe avec élégance et discute avec courtoisie. Nous citerons en témoignage un rapport sur un poème d'un auteur belge, M. l'abbé Duvivier de Stréel, lequel a pour titre la *Cinéide ou la vache reconquise*, et pour sujet les péripéties, tout à la fois comiques et sanglantes, d'une guerre entre

seigneurs, dont le bourg de Ciney, en Belgique, fut le théâtre au commencement du XIII^e siècle. Nous citerons encore un rapport sur un volume de légendes poétiques, publié par M. Jules Canonge, sous le titre de *Ginèvre*; un rapport sur l'Annuaire que publie la Société philotechnique de Paris, et dont la poésie fait à peu près tous les frais; un autre rapport sur les nombreuses productions poétiques et littéraires, adressées à l'Académie par M. Alphonse François, pour servir de titres à sa candidature; et, enfin, le remarquable rapport qui a eu les honneurs de la séance publique, sur le concours ouvert pour l'éloge du général Duvivier, et qui, à ce titre, est imprimé en entier dans le *Précis* de cette année.

Au nombre des rapporteurs consciencieux auxquels nous avons l'habitude de rendre, chaque année, le témoignage de gratitude qu'ils ont si bien mérité, nous devons citer M. de Caze, qui applique constamment à remplir une tâche peu ambitionnée toutes les ressources d'un savoir étendu et d'un esprit fertile en ingénieuses considérations. Une production d'une littérature frivole et trop souvent dangereuse par les tendances qu'elle manifeste, un roman, enfin, par M. Lelion, d'Amiens, intitulé : *Madame Louise*, dont le but est de retracer la vie d'une femme précipitée dans le vice par la misère, compagne de ses premières années, et qui abandonne tout-à-coup cette position honteuse pour achever sa vie dans la pratique de la vertu, a paru à l'honorable rapporteur, malgré la conclusion réparatrice qui la termine, une œuvre d'une lecture insidieuse et d'une moralité équivoque; loin d'empêcher certaines curiosités de naître, certains instincts fâcheux de s'éveiller, elle suscitera plutôt, chez les natures faibles et impressionnables, le désir de tenter d'aventureuses expériences, quelque périlleuses qu'elles soient.

La lecture de ce livre serait peu profitable pour les femmes et les jeunes filles, à qui, cependant, l'auteur le destine à titre d'enseignement.

La réception par l'Académie des splendides publications de l'Institut Smithsonien, de New-York, fournit habituellement à M. de Caze l'occasion de communications du plus haut intérêt. Laissant de côté les Mémoires de science purement spéculative, les travaux dirigés dans un but spécial et restreint, il aborde quelque œuvre importante aux amples développements, ou quelque sujet d'une curiosité neuve et inattendue, et réussit à parer son analyse ou son résumé des formes attrayantes d'une composition originale. C'est avec cette excellente méthode qu'il nous a fait connaître un Mémoire de M. Samuel Haven, qui a pour objet de fixer la situation géographique et le degré de civilisation des peuplades originaires du Nouveau-Monde, aux époques antéhistoriques.

Les opinions les plus diverses sur la manière dont l'Amérique a pu être originairement peuplée ont naturellement été tour-à-tour émises par les savants. Pour résoudre cette épineuse question, ce sont bien moins les traditions antiques qu'il faut interroger, les conjectures hypothétiques qu'il s'agit de mettre en avant, que l'examen des monuments encore debout, la comparaison des caractères physiques des races, et, enfin, l'étude de la structure grammaticale des nombreux dialectes des tribus américaines. Appuyées sur ces bases d'observation véritablement scientifiques, les conclusions présentées par l'honorable rapporteur, conformément aux déductions de la science, tendent à prouver, d'une manière générale, que les races américaines sont d'une haute antiquité; que leurs religions, leurs superstitions, leurs usages et leurs arts rappellent les âges primitifs du monde; qu'on leur trouve des affinités avec les races asiatiques; mais aussi

que quelques immigrations fortuites, advenues sans doute à la suite de naufrages, peuvent avoir peuplé certaines localités, sans qu'on puisse s'expliquer pourquoi le Nouveau-Monde est resté si longtemps inconnu à l'Europe, et que, dans l'état actuel de nos connaissances, la question est insoluble au point de vue scientifique et ne saurait être utilement débattue.

M. Lévesque est encore un de ces rapporteurs consciencieux dont chacun de nos comptes-rendus ramène l'occasion de louer le zèle et la critique éclairée. Ayant à rendre compte d'un volume des Mémoires de la Société académique des sciences morales du département de Seine-et-Oise, il a remonté jusqu'à l'origine d'ailleurs assez récente de cette Société pour jeter un coup d'œil rétrospectif sur ses différents travaux. Chemin faisant, il a rencontré ceux de deux de nos jeunes compatriotes, MM. Frédéric Baudry et Arsène Legrelle, et, naturellement, il leur a consacré la meilleure part de son analyse bienveillante. Les travaux de haute érudition de M. Baudry ont pour objet l'histoire générale de l'Inde, d'après l'étude des Védas, et la grammaire, considérée comme l'histoire naturelle des langues. Le Mémoire de M. Legrelle, produit victorieux d'un concours, est une étude biographique sur le sculpteur Houdon, non moins remarquable par la recherche patiente des faits et le judicieux examen des œuvres, que l'éloge de Turnèbe, du même auteur, naguère couronné par notre Académie. M. Lévesque, en s'attachant à nous faire connaître les travaux de deux jeunes savants que la ville de Rouen peut déjà réclamer avec orgueil comme ses enfants, a fait acte de patriotisme et de bon goût.

Notre honorable vice-président, M. Deschamps, nous a fait apprécier, par une analyse aussi exacte que sub-

stantielle, une grande œuvre dramatique de notre compatriote et confrère, M. Th. Muret, intitulée : *Michel Cervantes*. Si cette œuvre n'avait pas reçu la consécration d'un éclatant succès sur l'une des deux premières scènes de la capitale, ce serait pour nous un devoir de résumer à notre tour cette brillante analyse; mais la publicité que donne le théâtre, mais celle que vient y ajouter l'impression ayant mis à la portée de tous ceux qui s'intéressent aux nobles études littéraires cette éloquente revendication des droits du génie méconnu, il nous suffit de consigner ici que l'Académie s'est associée, par le plus sympathique élan, aux justes éloges formulées par M. le rapporteur, et qu'elle a chaleureusement appuyé le vœu qu'elle s'est chargée d'exprimer à l'Administration municipale, dans le but de faire représenter sur notre scène théâtrale les deux belles œuvres dramatiques de nos deux compatriotes, MM. Th. Muret et Louis Bouilhet.

M. Hellis s'acquitte ponctuellement chaque année de l'obligation qu'il s'impose de rendre compte des travaux de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse. Ce rapport possède un intérêt tout particulier. L'Académie, instituée sous le patronage de Clémence Isaure, par les prix multipliés qu'elle propose pour tous les genres de poésie, par l'immense concours d'œuvres diverses qu'elle provoque, fournit mieux que toute autre l'occasion de constater l'état et le mouvement de l'inspiration poétique en province, et, par l'examen des productions qu'elle distingue et qu'elle publie, on arrive facilement à établir le niveau général et les tendances dominantes de ce genre de compositions. M. Hellis, en critique expérimenté, s'attache à faire ressortir ces intéressantes conclusions, et son rapport présente toute l'utilité d'un tableau statistique annuel de l'esprit poétique en France.

La poésie, malgré le rang secondaire qu'elle paraît devoir occuper désormais dans les académies du pays de Sapience, a pourtant le bon esprit de ne point se décourager, et ses gracieuses inspirations, qui sont d'autant mieux accueillies qu'elles savent en quelque sorte se faire désirer, sont toujours certaines de trouver parmi nous un auditoire bienveillant et empressé.

Rien de plus insaisissable à l'analyse que ce parfum délicat qui s'exhale de la poésie, et surtout de la poésie légère ; que les auteurs de ces fugitives productions nous pardonnent donc d'invoquer notre insuffisance pour justifier la brièveté de nos mentions.

M. Clogenson, cet épicurien aimable qui semble avoir vécu dans l'intimité de Voltaire et des beaux esprits du XVIII^e siècle, nous a communiqué deux charmantes petites pièces, assaisonnées d'un véritable sel attique, et improvisées, en quelque sorte, au feu des saillies et au choc des verres, dans le tumulte joyeux d'un banquet.

M. Avenel, qui saisit assez volontiers l'occasion de donner carrière à sa verve badine, a pris texte de la translation du siège de l'Académie dans le nouveau local qu'elle doit désormais occuper, pour gloser, sur le ton de l'épître familière, et pour donner à ses confrères quelques bons conseils, dont ceux-ci sans doute sauront faire leur profit.

M. Adolphe Mouton, membre correspondant, n'est point aussi étranger à l'Académie que ce titre pourrait le faire supposer. L'attraction qu'exerce sur lui sa cité natale le ramène fréquemment parmi nous. Il use alors avec em-

pressement de son droit d'assister à nos séances, et, pour payer à la Compagnie ce tribut littéraire que lui doit tout membre zélé, à quelque degré qu'il lui appartienne, il nous communique de temps en temps ses inspirations poétiques les plus fraîchement écloses. Son contingent de cette année est aussi riche que varié : c'est, d'abord, une fable intitulée *les Deux Mères*, dans laquelle, sous l'allégorie d'une *Fauvette* et d'un *Pinçon*, le poète met en contraste deux systèmes d'éducation, et fait ressortir les conséquences heureuses ou fatales que l'un ou l'autre peut entraîner. C'est ensuite une piquante *Moralité*, à propos de deux vers de *Milton* ; texte qui fournit l'occasion de tancer, en vers élégants et bien frappés, la commune manie de s'élever au-dessus de sa condition, et de poursuivre, à travers de douloureux mécomptes, un but ambitieux auquel on ne saurait atteindre ; c'est aussi un troisième *Dialogue entre Brillantin et Sauvageon*, ces deux défenseurs, l'un du luxe, l'autre de la simplicité, dont nous avons déjà parlé dans notre précédent compte-rendu ; c'est, enfin, une gracieuse légende normande, intitulée *le Pénitencier*, dont l'Académie a enrichi le programme des lectures de sa séance publique, et ordonné l'insertion dans son *Précis*.

Il ne nous reste plus à citer, pour compléter cette trop rapide revue des œuvres poétiques, que la brillante évocation que M. Deschamps a intitulée : *La Poésie des Sciences, impressions de l'Exposition universelle*, œuvre chaleureusement inspirée, dans laquelle le poète fait intervenir tour-à-tour le génie de la poésie antique et le génie de la science moderne, et, leur prêtant un langage, célèbre leur grandeur et énumère leurs bienfaits. Une pareille œuvre, aussi magistralement traitée, mériterait à coup sûr que l'analyse en fît valoir les beautés, si

l'Académie, en l'insérant dans ce volume, ne lui avait donné une plus haute consécration que ne pourraient le faire nos faibles éloges.

Ici se termine notre tâche, toujours trop vaste au gré de nos forces, et qui, pour être convenablement remplie, demanderait un tout autre historien.

Profitons, cependant, du retard apporté à la publication de ce volume, pour exprimer la satisfaction avec laquelle l'Académie a vu rentrer dans ses rangs M. Homberg, conseiller à la Cour impériale, l'un de ses anciens présidents, que de hautes fonctions judiciaires avaient éloigné de Rouen depuis sept ans; elle s'est également empressée de se rendre au vœu de M. Mouton qui, après avoir fait une espèce de stage comme correspondant, vient d'obtenir la résidence. Enfin on a vu, p. 245, la réception de M. le Dr Dumesnil.

Si l'Académie se félicite de n'avoir eu à déplorer la mort d'aucun de ses membres résidants, nous devons toutefois constater les regrets qu'elle a éprouvés de la perte récente de trois de ses honorables correspondants : MM. Estancelin, littérateur; Garneray, peintre, et le Dr A. Comarmond, antiquaire. Ce dernier, conservateur du Musée lapidaire de la ville de Lyon, nous a adressé, en 1855, un magnifique volume gr. in-4°, orné de 19 planches, contenant la description de cet important établissement, que ses soins ont enrichi d'un nombre considérable de curieux monuments épigraphiques.

Un hommage doit aussi être rendu à la mémoire de M. Le Filleul des Guerrots, auquel une notice spéciale sera consacrée ultérieurement.



MÉMOIRES
DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION
DANS SES ACTES.



VISITE

AUX

MONUMENTS CELTIQUES

DE CARNAC ET DE LOCMARIAKER,

PAR M. B. DE GLANVILLE.

Le Congrès archéologique de France avait ouvert à Nantes , au mois de juin 1856 , la série de ses séances ; nous avons pris part à ses travaux , et , l'esprit rempli des merveilleuses descriptions que nous avons entendues , nous résolûmes de mettre à exécution un projet depuis longtemps conçu , de voir autrement qu'en gravure les curiosités archéologiques de cet intéressant pays. Quelques jours plus tard , la diligence nous déposait à Auray , petite ville connue de tous pour les pèlerinages à sainte Anne , qui se font presque toute l'année dans son voisinage , et peu éloignée des villages de Carnac et de Locmariaker , non moins célèbres pour leurs remarquables monuments celtiques.

Déjà la nuit s'avancait , la pluie tombait par torrents , le vent soufflait de l'ouest , tout annonçait encore du mauvais temps pour le lendemain ; et cependant , d'après notre itinéraire , nous ne pouvions disposer que de cette seule

journée , il fallait l'utiliser ou ne rien voir. Bravant donc les apparences , nous employâmes le peu de temps qui nous restait à tracer un plan de voyage. Deux moyens de transport s'offraient à nous pour arriver jusqu'à Locmaria-ker : la voie par terre , la voie par eau ; cette dernière nous parut plus agréable ; nous retînmes une barque pour le lendemain , et , la tristesse dans l'âme , jointe aussi à quelque espérance , nous nous endormîmes en répétant cet hémistiche de Virgile :

..... Audaces fortuna juvat.

L'évènement devait bientôt prouver la justesse des paroles du poète , passées aujourd'hui en proverbe. Le lendemain , en effet , à cinq heures du matin , le soleil était déjà haut et resplendissait du plus vif éclat , lorsque , quittant l'hôtel du *Pavillon-d'en-Haut* , nous descendîmes la pente rapide qui conduit au port.

Auray n'a rien de remarquable en architecture.

Le granit entre en grande partie dans la construction de ses maisons , le bois est fort rarement employé ; quelquefois , cependant , des pignons pointus ou des corniches sculptées , saillant sur l'étage inférieur , rappellent nos constructions normandes et permettent de leur assigner une date assez reculée.

Mais en revanche la situation est des plus pittoresques : la ville est située en amphithéâtre sur une pente granitique ; l'œil plonge sur un vallon bordé de maisons entremêlées de verdure , au fond duquel serpente une modeste rivière , sorte de crique dans laquelle la mer amène , en montant , des navires d'un assez fort tonnage. Un pont en pierre réunit les deux rives et complète le paysage ; c'est là que devait nous attendre le batelier.

Nous le trouvâmes à son poste occupé à nettoyer sa

barque et disposant ses agrès. Notre équipage se composait de maître Joseph Bilgotte, ancien matelot de la marine royale, et de son neveu, jeune garçon de 15 ans, tout nouvellement arrivé de l'expédition de Crimée, où il avait servi pendant dix-huit mois en qualité de mousse, sous les remparts de Sébastopol; noble baptême qui l'avait initié, pour la première fois, au rude métier du marin.

La brise soufflait du nord-ouest, direction favorable pour notre voyage; la misaine et le taille-vent furent promptement hissés; le patron saisit la barre du gouvernail, nous plaça à sa droite; l'amare fut larguée, et nous partîmes, laissant derrière nous un long sillon d'écume.

Ce premier moment de préoccupation passé, maître Joseph se mit plus à son aise, puis, dénouant les cordons d'un petit sac de cuir qu'il tenait caché dans l'une des poches de son ample veste, il y prit une grosse pincée de tabac qu'il se poussa dans l'un des coins de la bouche, et nous commençâmes ensemble une conversation qui ne devait cesser qu'à notre arrivée, une de ces causeries comme les marins seuls en savent faire, suite continue de faits, d'événements, de dangers, de succès, se croisant, s'enchaînant mutuellement, naïvement présentés, longuement racontés, et dans lesquels le narrateur joue presque toujours le premier rôle. Maître Joseph n'était pas de ces orateurs exigeants dont la verve ne peut être surexcitée que par une attention soutenue de la part de ceux qui les écoutent, et quelques monosyllabes interrogatifs, placés à propos, suffisaient pour entretenir l'exactitude de sa mémoire, tout en nous laissant le libre arbitre de notre attention pour contempler à notre aise les riches points de vue qui passaient rapidement sous nos yeux.

La baie qui, d'Auray, va gagner la mer, serpente en gracieux contours, tantôt resserrée entre deux rives

rocailleuses et couvertes de sapins au noir feuillage , tantôt bordée de fraîches prairies au milieu desquelles un château déploie ses blanches tourelles. D'autres fois , l'horizon s'élargit, et l'œil plonge au loin sur de vastes marais humides et déserts au milieu desquels cependant quelques femmes , portant une hotte sur le dos et un bâton à la main , viennent à chaque marée recueillir les différents mollusques que la mer y a déposés en se retirant. Leur costume est des plus bizarres : leurs jupes relevées en forme de pantalon, une peau d'animal sur les épaules , un bonnet de toile goudronnée sur la tête , et aux pieds deux planches attachées à leurs sabots en guise de patins, pour les empêcher de s'enfoncer dans la vase , leur donnent un aspect des plus extraordinaires. Ces marais sont dangereux , et malheur à celui qui s'y aventurerait sans précautions.

« Un jour , nous dit Bilgotte , je revenais à la nuit tombante , dans mon canot , de Locmariaker à Auray ; mon père était avec moi : nous entendîmes à quelque distance de nous des cris plaintifs et suppliants ; je mis le cap à la côte , et bientôt je fus témoin d'un spectacle horrible : un homme, enfoncé dans le sol jusqu'aux épaules, se débattait convulsivement contre l'approche d'une mort affreuse qu'il voyait arriver sans pouvoir s'y soustraire. Cet homme , pour raccourcir le trajet qu'il avait à parcourir , s'était imprudemment aventuré dans le marais ; la nuit approchait ; il s'était égaré de sa route, et bientôt il tomba dans un abîme sans fond qui se creusait à proportion des efforts qu'il faisait pour en sortir. Pour comble de malheur , la mer montante était arrivée jusqu'à lui ; l'eau s'élevait rapidement ; la tête seule du malheureux était encore libre : c'en était fait de lui ; mais j'arrivai à temps ! je dénouai ma cravate , je la liai fortement à l'un de ses poignets ; j'y attachai la drisse de la grande voile , et halant dessus ,

mon père et moi, nous parvînmes, grâce à Dieu, mais non sans peine, à l'amener à bord. »

La joie de cet homme était si grande qu'il offrit à son sauveur tout ce qu'il avait d'argent sur lui; mais Joseph Bilgotte avait l'âme trop élevée pour se faire payer d'une bonne action, et il se contenta d'un repas copieusement arrosé de cidre du pays qui lui fut généreusement offert dans l'auberge la plus voisine. Ce repas devait être délicieux, car le souvenir en faisait encore sourire de félicité le narrateur.

Au milieu de semblables récits et en présence du spectacle que nous avions sous les yeux, le temps s'écoulait rapidement; nous avions presque oublié le but de notre course, et déjà nous étions arrivés à Locmariaker; dès lors, sous la direction du jeune mousse devenu patron à son tour, commença la série de nos explorations archéologiques. Nous éviterons de vous les faire suivre pas à pas, nous bornant à vous signaler nos impressions les plus vives; autrement le voyage pourrait paraître un peu long.

En mettant le pied sur le rivage, on aperçoit tout d'abord un vaste monticule au front chauve, à la forme allongée, et composé d'un assemblage de terre et de pierres amoncelées sans liaison, et qui n'a pas moins de 15 mètres de hauteur; c'est le mont Héleu, ainsi qu'on l'appelle dans le pays. Au pied de cette vaste tombelle et au loin dans la plaine, se trouve un grand nombre de ces monuments curieux que les antiquaires appellent *dolmen*, *allées couvertes*, mais plus généralement connus sous le nom de pierres druidiques, grottes aux fées. Ils sont épars çà et là sans ordre aucun, et ne diffèrent entre eux que par les proportions et par leur degré de conservation. Les uns, presque intacts, semblent récemment dépouillés de l'enveloppe de terre où ils étaient renfermés, tandis que d'autres, renversés, brisés, dénaturés, portent l'empreinte

des siècles et de la main des hommes plus destructive encore.

Pour avoir une idée à peu près exacte de ces étranges constructions, que l'on veuille bien se figurer par la pensée des blocs de granit de formes irrégulières, plantés verticalement sur deux files parallèles, et supportant de leur partie supérieure d'autres pierres aussi informes que les premières, mais plates, d'un diamètre beaucoup plus considérable, et formant ainsi par leur ensemble une galerie couverte conduisant à une chambre à peu près carrée, d'une construction analogue mais plus large, quelquefois plus élevée, et souvent partagée en deux compartiments par des pierres placées sur le champ. C'est là que les Celtes déposaient les corps de leurs défunts les plus distingués.

La table destinée à recouvrir ces chambres sépulcrales est souvent formée d'une seule pierre, et atteint quelquefois les plus vastes proportions. Nous en avons mesuré qui portaient jusqu'à sept mètres de longueur sur cinq de largeur et 60 à 80 centimètres d'épaisseur. Les intervalles laissés libres par les irrégularités des pierres étaient remplis au moyen de fragments plus petits ; un amas de débris et de terre recouvrait le tout, et le monument était terminé. Ces galeries souterraines ont quelquefois de 10 à 12 mètres de longueur sur 1 mètre 50 d'élévation ; leur largeur est de 1 mètre 50 dans la partie la plus étroite, et de 4 à 5 mètres dans la plus large. Ces mesures, nous le répétons, sont très irrégulières et varient à chaque instant.

Sur la face intérieure de l'une de ces effrayantes pierres, celle que l'on connaît dans le pays sous le nom de table de César, se trouve une gravure grossière, mais en même temps très curieuse, que nous avons relevée sur place, et nous pouvons garantir l'exactitude de notre dessin, bien qu'il diffère essentiellement de la figure donnée par

M. Bathurst dans le 25^e vol. des *Mélanges d'Archéologie* publiés à Londres. Elle nous a paru représenter un de ces objets en silex dits haches celtiques, fixé à l'extrémité d'un manche que nous ne pouvons trop définir, mais qui, se contournant à la partie opposée, affecte la forme d'une poignée de sabre.

Cette figure a été prise par certains antiquaires pour les signes hiéroglyphiques d'une écriture inconnue, ou simplement des griffonnages baroques dus à l'imagination naïve des bergers qui viennent sous ces pierres se mettre à l'abri des orages; car, disent-ils, la religion druidique interdisait sévèrement de toucher avec le fer aux objets consacrés au culte. Nous croyons avoir répondu au premier de ces systèmes, nous ne pouvons pas davantage admettre le second. Cette sculpture est bien véritablement contemporaine du monument, et elle a cela de remarquable, qu'elle n'est pas gravée en creux, mais bien au contraire qu'elle ressort en bosse sur le fond. Elle jetterait, suivant nous, un grand jour sur l'histoire de ces haches, si on n'avait déjà trouvé dans quelques localités des pierres analogues solidement enchâssées dans des cornes de cerf, de manière à en faire un instrument de défense ou de décoration.

Cette sculpture est encore intéressante sous un autre point de vue : sa présence dans un tombeau, au-dessus même du corps d'un défunt, doit faire supposer qu'à cet instrument s'attachait une idée de mort ou d'expiation, et que cette pensée pouvait remplacer pour les Gaulois celle que nous révèle l'expression employée souvent sur les tombeaux romains : *sub ascia dedicavit*.

Sur la pierre formant le fond de cette même chambre, pierre taillée à peu près en triangle, d'autres figures du même genre, mais encore plus grossières, présentent des espèces de stries rangées symétriquement en deux séries,

l'une recourbée à droite et l'autre à gauche ; une sorte de bordure peu apparente encadre ce singulier bas-relief. Dans tous les autres monuments de ce genre que nous avons visités, nous n'avons pas rencontré d'autres traces d'un travail d'art ; il en existe cependant, mais rarement, dans quelques autres localités.

Toutes ces grottes sont placées dans la même direction, et orientées de l'est à l'ouest.

En entrant sous ces galeries profondes, on ne peut se défendre d'un sentiment d'étonnement et d'effroi. Pour s'y avancer il faut courber la tête, et l'on voit qu'au-dessus de soi se trouvent d'énormes blocs de granit, suspendus sur la pointe saillante de trois ou quatre rochers, sur lesquels ils semblent s'appuyer à peine. On dirait que le moindre mouvement du visiteur peut détruire tout cet échafaudage et le renverser sur lui. Ces lugubres sanctuaires de la mort dressent leur grossière architecture au milieu de landes arides et silencieuses. On dirait que la population de ce pays, si attachée au souvenir de ce qui n'est plus, respecte en eux les mânes de ses pères et craint de troubler leur éternel sommeil. On raconte sur ces pierres des fables étonnantes, des récits effrayants, et le paysan le plus hardi n'oserait passer sans terreur auprès de ces sinistres ouvrages lorsque règnent les ténèbres ; car il sait que leur voisinage est fréquenté, à l'heure de minuit, par des fées, des crions, des kouriquets et autres lutins amis de la danse, qui contraindraient de sauter avec eux, jusqu'à extinction de forces, l'imprudent qui oserait venir troubler leurs nocturnes orgies. Malgré cette effrayante croyance, on trouve encore parfois dans le creux des pierres de petits bouts de laine filée, liés avec du clinquant, qu'une jeune fille est venue déposer furtivement pour savoir si elle sera mariée dans l'année, et si elle aura pour époux celui que son cœur aime.

On a donné le nom de menhirs, peulvans, pierres levées, à des pierres brutes de toute hauteur, mais d'une forme allongée, implantées verticalement dans la terre; ce sont les monuments les plus simples et, en même temps, les plus nombreux de l'époque celtique.

Auprès de l'un des beaux dolmen de Locmariaker, se dressait fièrement autrefois la plus grande de ces pierres levées connues jusqu'ici; mais, suivant une tradition locale, par un jour d'orage, une lutte terrible s'établit, il n'y a pas encore un grand nombre d'années, entre le ciel et la terre; la foudre éclata sur le roi des menhirs; le colosse renversé tomba, et, dans sa chute pesante, se brisa en quatre morceaux. Malgré notre désir d'ajouter foi aux antiques traditions, nous pensons qu'il est plus vraisemblable d'attribuer la perte de ce monument curieux, et peut-être unique dans son genre, à la vengeance des Romains qui cherchèrent, en brisant d'inoffensives pierres, à humilier l'orgueil national, et à froisser l'esprit religieux des peuples vaincus.

Nous avons mesuré les quatre fragments de cette imposante pierre, et nous avons trouvé qu'en leur restituant la place qu'ils occupaient primitivement, l'ensemble devait former une longueur de 49 mètres 50. Le plus grand diamètre, de 2 mètres environ, se trouvait à peu près au milieu, les deux extrémités se terminant en pointe. A en juger par le volume, son poids devait être de près de 200,000 kilogrammes.

On ne sait ce que l'on doit le plus admirer ici, ou de la force qui put élever ce pesant monolithe ou de celle qui dut le rompre. A le voir là gisant au milieu d'une lande aride et sauvage, entouré de débris granitiques et de monuments écroulés, on dirait un général d'armée renversé au milieu de ses soldats vaincus, et abandonné après une honteuse défaite.

A peu de distance de là , on montre une éminence élevée d'environ 2 mètres au-dessus du sol , où les femmes viennent recueillir avec soin une terre grise et friable ; elles s'en servent en guise de cendres pour faire la lessive. C'est en cet endroit , nous a-t-on dit , que , suivant la tradition , on devait brûler les victimes immolées en l'honneur des défunts les plus distingués. Grâce aux soins de notre savant collègue , M. Girardin , cette terre a été analysée : elle ne renferme que de l'argile et du sable ; pas un atome de cendres ou d'alcali quelconque. Cette analyse prouve la confiance que l'on peut avoir aux rapports et aux traditions passés en principes parmi les habitants des campagnes.

Loc-maria-ker tire le nom qu'il porte de son église, dédiée à la sainte Vierge (1) ; il est situé à l'entrée du golfe du Morbihan , et n'est plus qu'un simple village peuplé de marins et de pêcheurs ; suivant les historiens , il existait longtemps avant l'ère chrétienne sous le nom de *Dariorig*. C'était alors la métropole de la tribu des Vénètes , l'une des plus belliqueuses de la contrée.

De puissants retranchements en protégeaient l'approche et arrêtaient longtemps les Romains dans leur victoire. Ce fut en vue de ses côtes que se donna le fameux combat naval qui devait décider du sort de toute l'Armorique.

Les Romains vainqueurs y élevèrent d'importantes constructions dont on retrouve des restes à chaque pas en creusant la terre. On a découvert des tuiles , des monnaies , des statues , des tronçons de colonnes , les traces mêmes d'un cirque ; mais tous ces débris du luxe et de la civilisation des vainqueurs du monde ont disparu sous la poussière du temps , tandis que l'architecture barbare des Celtes a

(1) De Caylus , *Recueil d'antiquités*, t. VI , p. 374.

traversé les siècles , a résisté à toutes les destructions pour venir attester la force et le courage des vaincus.

Au milieu de ces ruines , sur ce sol si riche de souvenirs et de gloire , une population appauvrie a dressé ses chétives habitations de bois et d'argile ; ses enfants, élevés sans éducation , sans soins, et couverts de haillons , jouent et se vautrent dans les rues , ne rougissant de rien , pas même de tendre la main aux étrangers pour leur demander l'aumône ; on ne peut que regretter le passé de l'antique Dario-rigens et plaindre son avenir.

Quelques kilomètres seulement nous séparaient de Karnac, mais les chemins , naturellement effrayants pour tout homme étranger au pays, et détrem pés par la pluie de la veille, devaient être devenus impraticables ; il nous eût fallu d'ailleurs traverser des marais , et nous avions encore trop présents à la mémoire les lugubres récits de notre guide pour nous exposer à de semblables dangers. Nous préférâmes retourner sur nos pas, et nous remontâmes dans notre barque en pensant aux destinées si diverses de ce coin de terre , aux événements dont il avait été témoin, à sa gloire, à son abaissement.

Le vent n'était plus favorable à notre marche ; la manœuvre plus difficile nécessitait toute l'attention de notre pilote, et son silence, interrompu seulement de temps à autre par quelques mots indispensables pour la prompte orientation des voiles , nous laissait tout à notre aise plongé dans nos réflexions.

Ces monuments celtiques, dont nous avons souvent entendu parler , sur lesquels nous avons lu de savants rapports , nous venions de les voir , de les toucher , nous avons pu étudier le sol qui les environnait ; il nous était permis de porter un jugement à notre tour : pour nous, il est incontestable que la pierre qui les compose n'a point été apportée de carrières fort éloignées, comme on a bien

voulu le dire quelquefois ; elle est propre à la localité, c'est le granit de toute cette partie de la Bretagne , le sol qui en est tout hérissé ne peut laisser de doute à cet égard ; nous serions même disposé à croire que l'on s'est servi, pour former ces monuments, de pierres naturellement disposées. On voit à chaque pas de vastes dalles de granit surgissant à la surface du sol. Il suffisait, dans ce cas, de creuser la terre au-dessous de ces pierres, de les appuyer sur des supports, d'y ajouter une allée couverte, de recouvrir le tout d'une tombelle, et la grotte se trouvait ainsi disposée sans de très grands efforts. Nous sommes loin de vouloir généraliser ce système : nous serions étonné, cependant, qu'il n'eût pas été quelquefois employé. On expliquerait ainsi pourquoi ces monuments sont épars de çà et de là dans la plaine, sans ordre et sans alignement, bien que tous les peuples aient eu la pensée de réunir dans un même sol leurs frères défunts, comme ils aimaient à se réunir pendant leur vie ; c'est que, alors, on aurait pris les pierres où elles se trouvaient naturellement placées.

Pour nous, ensuite, il n'y a plus de doute : ces prétendus autels druidiques, sur lesquels le doigt de certains antiquaires voulait nous faire voir la rigole destinée à recevoir le sang des victimes, ces autels ne sont que des tombeaux ; ce ne sont que les chambres sépulcrales construites par les Celtes, et dépouillées par le temps des tombelles qui les dérobaient aux regards profanes, et, par la main des hommes, des allées couvertes qui leur donnaient accès. On peut admettre, cependant, que des sacrifices aient été consommés sur ces pierres, mais, alors, ils n'auraient eu lieu que pour célébrer les vertus ou la gloire des défunts au moment de l'inhumation, et il faut aller chercher ailleurs les honneurs rendus à la divinité.

De retour à Auray, nous montâmes en voiture ; au bout d'une heure, notre conducteur nous déposa auprès

d'une chétive chaumière cachée dans un fourré de genêts, et fit entendre quelques sons rauques et inarticulés. A cet appel, une vieille femme à l'œil louche, au teint bistré, sale et couverte de vêtements en désordre, sortit de sa modeste demeure, et, après avoir échangé quelques paroles, inintelligibles pour nous, elle saisit un morceau de pain noir qu'elle se mit à grignoter, puis elle prit sa course aussi vite que le lui permettaient de lourds sabots ferrés. Comme nous n'étions pas venu à Carnac pour étudier la beauté des types humains, nous acceptâmes avec docilité le cicérone de nouvelle espèce qui nous était imposé, et nous marchâmes à sa suite en suivant un étroit sentier, mal tracé à travers les bruyères et les pierres. Mais, lorsqu'au bout de quelques instants nous voulûmes lui adresser la parole, elle se retourna vers nous en hochant la tête, comme voulant dire : Je ne vous comprends pas ; puis elle nous répondit en une langue que nous ne comprîmes pas davantage. Il devint clair pour nous que nous ne pourrions tirer aucun parti de ce monstre humain, et, dès lors, nos rapports ensemble se bornèrent à une simple et rare pantomime.

Nous ne savons comment exprimer l'impression que l'on éprouve lorsque l'on entre pour la première fois dans la plaine de Carnac, et que l'on aperçoit une étrange phalange de pierres bizarres, et alignées sur de longues files, dans une lande déserte et silencieuse, couverte de bruyères sauvages, et bordée à l'horizon par un sombre bois de sapins. L'œil a de la peine à saisir ce qu'il voit, et l'on se demande quelle est cette surprenante armée. On croit être victime d'un rêve ou de quelque illusion fantastique.

Toutes ces pierres brutes et grossières, de toutes formes, plantées verticalement en terre et alignées dans la direction du sud-est au nord-ouest sur dix à douze files

parallèles, s'étendaient autrefois au nombre de 4,000 dans une longueur de terrain d'environ trois kilomètres, sur une largeur de 100 mètres; à l'une des extrémités ces lignes se recourbent en cercle et forment une sorte d'enceinte. Ces vastes alignements sont aujourd'hui interrompus en plusieurs endroits; la main des hommes, trop souvent complice du temps pour détruire, a renversé une partie des pierres qui les composaient, l'agriculture en a fait disparaître beaucoup d'autres; l'église paroissiale, les fortifications de Belle-Isle et des constructions particulières en ont employé un grand nombre, et si l'administration départementale ne s'était émue de cette rapide destruction, elle eût été complète au bout de quelques années.

La taille de ces pierres varie autant que leur forme; elle atteint depuis la hauteur de nos bornes ordinaires jusqu'à celle de 6 à 7 mètres; dans ce cas leur poids énorme peut dépasser 100,000 livres. Les plus grandes sont placées sur des éminences, et souvent elles sont plantées la pointe en bas, de manière que leur volume est plus considérable au sommet qu'à la base. On n'en compte plus aujourd'hui qu'environ 1,500 divisées en groupes: mais ces masses sont encore d'une grandeur et d'une majesté vraiment imposantes. Leur nombre, leurs statures colossales, leurs formes bizarres et variées, leurs sommets couverts de lichens jaunes et gris, leurs flancs rongés par le temps malgré la dureté du granit qui les compose, le silence profond qui les entoure, tout cet ensemble de force et de vieillesse, de puissance et d'immobilité, déconcerte l'imagination. On dirait que ce sol, profondément remué par quelque immense cataclysme, laissa sortir, des profondeurs où ils reposaient depuis des siècles, les puissants ossements d'une génération de géants inconnue jusqu'alors; ou bien encore que cette terre maudite fut

frappée de stérilité, et que ses habitants furent changés en pierres par un arrêt de la vengeance divine. Si en effet l'on consulte les naïfs habitants de ce sol étrange sur l'origine de ces curieux monuments, ils vous répondront que saint Corneille, un des premiers prédicateurs de la foi catholique dans cette partie des Gaules, poursuivi par les armées romaines, repoussé jusqu'à la mer et ne sachant comment échapper au péril qui le menaçait, s'agenouilla en cet endroit pour se recommander à la protection divine, et qu'aussitôt ses farouches ennemis, frappés du doigt de Dieu, devinrent autant de rochers; ou bien que ce sont des grains de sable apportés par les souliers de Gargantua, ou les pierres à aiguiser dont se servaient les faucheurs de ce temps-là.

Les antiquaires, de leur côté, ont cherché des explications plus sérieuses, mais ils ont aussi varié souvent dans leurs sentiments. Ont-ils jeté sur la question beaucoup de lumière ?

On a cru voir, dans ces longs alignements de pierres plantées debout de distance en distance, un camp où César vint se mettre à l'abri du vent de mer lorsqu'il eut vaincu les Vénètes (ce qui nous rappelle malgré nous l'opinion de M. de Persigny, que les Pyramides d'Egypte n'ont eu d'autre mission que d'arrêter les sables du désert); d'autres y ont vu un cimetière, un lazaret, une arène spacieuse où se disputaient les prix de la course.

D'autres, s'approchant peut-être plus près de la vérité, ont reconnu courbes ces longues files qui nous avaient paru droites, et jugent qu'elles forment par leurs ondulations un *dracontium* ou lieu consacré par l'aphiolâtrie au culte du serpent céleste, qui aurait été répandu dans l'Armorique aussi bien qu'en Orient. La partie ronde que nous avons signalée ne serait rien moins que son œuf.

Quant à nous, s'il nous est permis de formuler une opi-

nion au milieu des sentiments si divers d'hommes que nous devons regarder comme nos maîtres, nous ne balancerons pas à nous ranger du côté de ceux qui pensent que ces avenues de pierres étaient comme le vaste parvis d'un temple, d'un lieu consacré à une divinité quelconque, serpent ou tout autre, dans lequel venait se réunir, à certains jours et dans certaines circonstances, la nation armoricaine tout entière, *natio admodum dedita religionibus*, ainsi que nous l'apprend César. Il n'y a, suivant nous, qu'une pensée religieuse qui ait pu mettre en jeu les efforts surhumains nécessaires à un peuple réputé barbare, pour faire mouvoir ces masses énormes devant lesquelles reculerait presque notre orgueilleuse civilisation.

D'ailleurs on ne peut révoquer en doute le culte des pierres dans la plus haute antiquité, et il semble que c'était lui que Dieu avait en vue dans ces paroles du Lévitique (1) : *Non insignem lapidem ponetis in terra vestra ut adoretis eam*. Ces paroles ne supposent-elles pas que cette pratique avait déjà dégénéré en idolâtrie ?

En approchant d'une large pierre placée en dehors de la 44^e file et inclinée vers l'ouest, notre guide nous fit remarquer de la main les cavités que présentait sa face supérieure. A cet aspect, sa figure prit un caractère sinistre, sa voix s'anima dans un monologue strident et précipité; elle s'étendit sur cette pierre, se livrant à des contorsions convulsives; nous ne comprenions aucune de ses paroles; mais il était facile de juger, d'après ses gestes, son désir de nous faire entendre que, dans sa pensée, cette pierre avait dû jouer un rôle important; qu'il s'y rattachait une idée de tourments et de mort. C'est d'elle sans doute que M. Bathurst Deam a voulu

(1) Chap. 26, v. 1^{er}.

parler dans un passage de son *Mémoire*, déjà cité, dont nous allons donner à peu près la traduction.

« Sur la surface est une cavité artificielle, probablement destinée à recevoir le corps d'une victime humaine préparée pour le sacrifice. Etant couché sur cette pierre, je trouvai que les épaules étaient reçues dans une cavité justement suffisante pour les contenir, pendant que le cou, appuyé dans une étroite tranchée, était courbé sur une petite éminence et la tête inclinée; en bas de la tranchée étroite où se place le cou, était dirigé un petit conduit destiné à recevoir le sang qui coulait de la veine jugulaire. Une personne couchée dans ces cavités est tout-à-fait sans défense et dans une position telle qu'un enfant peut sacrifier l'homme le plus fort. Personne ne peut douter de l'aptitude d'un tel autel pour l'immolation d'une victime humaine, quel que puisse être son scepticisme, etc. »

Nous sommes obligé de convenir que les cavités de cette pierre nous ont paru parfaitement naturelles. Sans vouloir combattre les idées de M. Deam, ni contester ici les sacrifices humains signalés par quelques historiens, nous croyons pouvoir affirmer que s'il eût pris fantaisie à notre guide de nous couper la jugulaire, lorsqu'à notre tour nous voulûmes nous placer sur cette pierre pour mieux juger la position que l'on pouvait y occuper, nous eussions pu parfaitement nous relever et nous soustraire à ses étreintes.

Au milieu de ces étranges monuments et près d'un dolmen à moitié ruiné, une croix de pierre a été plantée à une époque très reculée comme pour purifier par sa présence des lieux consacrés à la pratique des rites du paganisme. C'est ainsi que le christianisme, pour mieux anéantir l'idolâtrie, chercha toujours à s'approprier les endroits déjà vénérés en se substituant aux anciennes croyances.

Tout près de là se dresse un monticule fort élevé, formé par la nature, mais évidemment augmenté par la main des hommes qui ont amoncelé sur ses flancs une masse prodigieuse de fragments de rochers. Contemporain des monuments de Carnac, il dut participer à leurs mystères, à leurs beaux jours de gloire, et, à cause de la position qu'il occupe au milieu d'eux, il dut avoir une noble destination. De tous les points des alignements on pouvait l'apercevoir ; c'est là que devait se tenir le grand prêtre ; c'est là que devaient se passer les scènes les plus émouvantes de cette religion qui nous est inconnue. Sous les Romains, un temple dédié au soleil, couronnait le point le plus élevé de cette montagne ; il est aujourd'hui remplacé par une chapelle bâtie sous l'invocation du chef des archanges, où tous les ans viennent se rendre de nombreux pèlerins ; au pied coule une fontaine vénérée des populations. Ces différents cultes qui se sont succédé avec les générations, ce respect de tous les âges n'annoncent-ils pas un lieu consacré, dès l'origine, au culte de la divinité ? C'est là, nous le répétons, que devait être le principal sanctuaire.

Après avoir admiré le riche panorama qui se déploie au pied du coteau dédié à saint Michel, après avoir jeté un coup d'œil sur l'église de Carnac, dont le portail en granit est surmonté d'un amortissement en forme de couronne, taillé, dit-on, dans une pierre celtique, on nous fit voir, au petit village de Plouharnel, deux grottes ou allées couvertes, si rapprochées l'une de l'autre, que la même muraille leur servait de clôture : l'une renfermait des ossements ; dans l'autre, au fond d'une allée couverte, de 43 mètr. de long, on a trouvé au milieu de la chambre et enfermés dans un vase de poterie noire et très grossière, une petite hache celtique en agathe, très finement polie, quelques fragments de bronze et deux magnifiques bracelets en or.

Cette découverte récente et bien authentique ne peut laisser de doute sur la destination de ces grottes aux fées.

Mais terminons ; car, sur ce sol privilégié , chaque pierre mériterait une description particulière.

Les pierres levées de Carnac , le monument le plus étrange et le plus vaste qu'ait élevé la main de l'homme en l'honneur de la divinité , et peut-être unique dans tout l'univers , annoncent le goût le plus gigantesque , la force la plus prodigieuse dans la nation des Celtes , mais en même temps elles produisent une impression pénible de mélancolie et de regret. Le voyageur , que la curiosité avait amené , quitte ces lieux la tristesse dans l'âme et en songeant aux vanités des choses du monde , lorsqu'il voit que ces antiques témoins des cris de guerre ou des chants religieux de mille générations éteintes sont impuissants à fournir à l'histoire le moindre enseignement , et restent muets lorsqu'on leur demande pourquoi ils ont été mis là et quelle main les y a placés.



NOTES

SUR

SIX VOYAGES DE LOUIS XI

A ROUEN,

PAR

M. Ch. DE BEAUREPAIRE.

Dans les six premières années du règne de Louis XI, la ville de Rouen reçut la visite de plusieurs personnages qui jouèrent un rôle considérable dans les affaires de leur temps. Ce furent, au mois de décembre 1461, le comte de Charolais, récemment nommé lieutenant-général de Normandie (1); le 13 juillet 1462, l'héroïne de la sanglante guerre des Deux-Roses, Marguerite d'Anjou, femme d'Henri VI (2); le 8 août 1464, Yolande, princesse de Piémont, sœur du Roi, pour laquelle Charles-le-Témé-

(1) Sa nomination est du mois d'octobre 1461. — Sur le séjour du comte de Charolais à Rouen, V. *l'Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, de Thomas Basin, édition de M. J. Quicherat, t. II, p. 69; la *Chronique des ducs de Bourgogne*, de Georges Chastellain, édition de M. Buchon, p. 187; les *Pièces justificatives* publiées à la suite de ce Mémoire, n° I.

(2) *Pièces justificatives*, n° II.

raire devait plus tard entreprendre cette guerre contre les Suisses, qui lui fut si fatale; le 22 septembre de la même année, Louis II, duc de Savoie, beau-père de Louis XI (1); la nuit du 27 au 28 septembre 1465, le duc de Bourbon, un des principaux conjurés de la *Ligue du Bien public* (2); le 25 octobre 1465, Charles, duc de Berry, qui venait d'obtenir, pour sa part de la proie que se partagèrent les princes, la Normandie en apanage (3); le 29 décembre 1466, le comte de Saint-Pol, connétable de France et capitaine de Rouen, dont on connaît la fin tragique (4); au mois de mai 1467, le comte de Warwich, ce *faiseur de rois*, comme on l'appelait, qui, dès lors, commençait à trouver pesante l'autorité du maître qu'il s'était donné. Louis XI, lui-même, paraît cinq fois à Rouen dans cet intervalle de temps. Nous l'y voyons en 1462, au mois de juillet, au mois de novembre 1464, en 1465, en 1467. Il devait y revenir huit années après, en 1475. C'est de Louis XI qu'il sera principalement question dans ce Mémoire. Nous essaierons de déterminer à chacun des voyages que nous venons de mentionner, la durée de son séjour à Rouen; nous rechercherons les motifs qui l'y conduisirent, et retracerons les faits qui marquèrent son passage. Avec un homme du caractère de Louis XI, une semblable étude ne saurait être complètement stérile. On accordera sans peine que l'itinéraire de ses tournées dans son royaume ne dut jamais être abandonné au hasard, pour peu qu'on réfléchisse aux circonstances au milieu desquelles il régna, à son infatigable activité qu'excitaient sans relâche l'ambition et la défiance.

(1) *Pièces justificatives*, n° V.

(2) Thomas Basin, t. II, p. 128.

(3) *Pièces justificatives*, n° VI.

(4) *Ibidem*, n° VII.

La première entrée de ce prince à Rouen, en qualité de souverain, eut lieu au mois d'août 1462. Le *Recueil des Ordonnances des Rois de France* contient un certain nombre de lettres-patentes datées de Rouen à cette époque. Quatre portent la date des 6, 10, 12 du mois d'août (1); la première de ces dates nous paraît erronée; il faut vraisemblablement lire *seizième* au lieu de *sixième*. Une délibération du Chapitre de la Cathédrale prouve, en effet, que le Roi n'arriva à Rouen que le 10.

La réception fut solennelle, comme on devait l'attendre, dit Chastellain, de telle ville et de tel peuple (2). L'année précédente, quand Louis était parti de Tours pour visiter les frontières de ses États, on l'avait vu cheminer avec cinq compagnons de route pour tout cortège, habillé comme eux de gros drap gris, en manière de pèlerin, et portant, suspendue au cou, une patenôtre de bois grossièrement taillée (3). Il avait parcouru, sous cet accoutrement étrange, les provinces du midi de la France, non pas en monarque soucieux des hommages de ses sujets, mais en inspecteur ombrageux, et qui entendait n'être point troublé dans ses enquêtes mystérieuses. Au bout de plusieurs mois d'attente (4), quand il se décida à venir dans

(1) *Ordonn. des rois de France*, t. XV.

(2) « Or vint le jour douziesme d'aoust que le Roy devoit entrer en Rouan, et de fait y entra bien solempnellement reçu, comme à ymaginer fait, d'une telle ville et de tel peuple. » Chastellain, p. 220. — Ce chroniqueur, comme on le voit, recule de deux jours l'arrivée de Louis XI à Rouen.

(3) Chastellain, p. 189.

(4) « Le Roy pour ce temps se tenoit quoy en Normandie, mais encore n'avoit faict son entrée à Rouen. » Chastellain, p. 202. On attendait Louis XI à Rouen, en même temps que la reine d'Angleterre. Voyez *Arch. de la Seine-Inf.*, reg. capitul., délibération du 12 juillet 1462.

la capitale de la Normandie, il y mit plus de cérémonie. Il parut escorté de princes et de barons. Mais ce qui toucha surtout les Rouennais, ce fut de voir à ses côtés le sénéchal messire Pierre de Brézé, un des capitaines les plus distingués de l'époque, un de ceux qui avaient le plus loyalement servi Charles VII dans cette campagne glorieuse qui avait rendu la Normandie à la France. La présence de ce personnage, à cette place d'honneur et dans une telle circonstance, fut pour tous un sujet de joie et d'étonnement. Qui eût pu s'attendre à voir Brézé à la tête du cortège et presque le héros de la fête, lui qui, peu de temps auparavant, avait été dépouillé de sa charge, banni du royaume, contraint à se cacher comme un criminel, et, plus tard, quand, de son propre mouvement, il se fut livré aux mains du Roi, enfermé dans une étroite prison du château de Loches ! De motifs à une persécution aussi violente, on n'en devait pas chercher d'autres que les services signalés qu'il avait rendus, et la haute faveur dont il avait joui sous le dernier règne. Ces motifs étaient loin de justifier Louis XI dans l'opinion publique, généralement favorable à Charles VII ; encore moins pouvaient-ils satisfaire les Rouennais sincèrement attachés au sénéchal. « *Homme tant aymé, nous dit le chroniqueur déjà cité, ne se trouva en ville ne en marche, comme cestui en Rouen, tant y avoit noblement vescu, et mieulx valué de ly et de sa gouvernance* (1). » Cet éloge qu'inspira l'amitié ne paraît point cependant entaché d'exagération. On peut juger, par l'influence qu'exerça plus tard la veuve de Brézé (2),

(1) Chastellain, p. 202. V. dans ce chroniqueur, sur Brézé, les pages 183, 184, 220, etc.

(2) Jeanne Crespin, sœur d'Antoine Crespin, archevêque de Narbonne. Anselme, *Dictionn. généal.*, t. VI, p. 635.

jusqu'à quel point son mari avait su se concilier la sympathie des Rouennais. Un homme qui sait se faire aimer de cette sorte, et qui laisse un si profond souvenir, ne saurait être rangé parmi les gens médiocres; et de fait, nous savons qu'aux avantages que donnent un nom illustre, une haute position, une fortune considérable, Brézé joignait le talent militaire, une bravoure à toute épreuve, une éloquence naturelle, et cet esprit ouvert et fécond en vives saillies qui va si bien au peuple (1).

Si la réception du Roi à Rouen répondit à la dignité du visiteur et au rang de la cité, il est probable pourtant qu'elle ne présentait rien d'extraordinaire, qu'elle ne fut point, notamment, accompagnée de représentations théâtrales dans le genre de celles qui avaient fait, l'année précédente, l'admiration des bourgeois de Paris, et qu'on devait voir à Rouen en 1484, à la joyeuse entrée de Charles VIII. Les conseillers de la ville savaient, et peut-être le leur avait-on rappelé, que Louis XI avait peu de goût pour la pompe et l'ostentation; que c'était un monarque positif, dans toute la force et la vulgarité du terme, préférant à l'éclat de vaines fêtes, le solide, l'argent, qui devint entre ses mains un si puissant moyen d'influence (2). Ils se conformèrent à ses désirs, sinon à une volonté clairement exprimée, et, au lieu de se mettre en frais de réjouissances publiques, ils lui offrirent 200 marcs de vaisselle d'argent, « *qu'il prinst très agréablement, en remerciant ceulx qui de par la communaulté luy*

(1) « Coustumier de beau parler mieulx que homme de France en estat de chevalier. » Chastellain, p. 226. Cf. pages 337, 339. « Et le dit en gaudissant, car ainsi estoit-il accoustumé de parler. » Commynes, édition de M^{lle} Dupont, t. I, p. 30.

(2) Chastellain, p. 189, 219, 220, 221. *Mémoires de Du Clercq*, édition de M. Buchon, p. 224. Commynes, *passim*.

feirent cette promesse. » De plus, ils présentèrent de riches cadeaux à deux hommes qui jouissaient alors de toute sa faveur; Jean Guaste de Montespédon, chambellan du Roi, son bailli de Rouen et *très prouchain* dudit seigneur, reçut six hanaps et une aiguière d'argent. On donna au chancelier Pierre de Morvilliers douze tasses d'argent du poids de 25 marcs (1).

Dès le lendemain de son entrée, Louis se rendit à la Cathédrale, précédé de tout le clergé de la ville. Le doyen, Nicolas du Bosc, l'attendait à la grande porte de la basilique, et lui présenta, suivant le cérémonial d'usage, l'eau bénite, l'Evangile et l'encens. Nous passons les détails de cette réception qui, du reste, ressembla à toutes les autres. Nous ne pouvons cependant nous dispenser de faire observer que la dévotion du Roi fut remarquée, et que, par une flatterie d'un genre assez singulier, les chanoines et les chapelains de la Cathédrale avaient pris soin de se revêtir d'ornements rouges et blancs (2). C'étaient les couleurs que Louis XI avait adoptées pour sa livrée. A Avesnes en Hainaut, le jour même du service qu'il avait fait célébrer pour Charles VII, on l'avait vu s'empresser d'abandonner les insignes d'un deuil qui n'était point dans son cœur, et paraître au milieu de ses courtisans encore indécis sur la figure qu'ils devaient prendre, vêtu d'un habit mi-parti blanc et rouge, et coiffé d'un chapeau des mêmes cou-

(1) *Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Rouen*, reg. A 8, f° 204. Délibération du mois d'août 1462. Elle a été publiée, ainsi que les délibérations relatives à la réception du comte de Charolais et de Marguerite d'Anjou, par M. Ch. Richard, dans ses *Recherches historiques sur Rouen; Episodes relatifs à la vie privée et publique et à l'histoire politique, administrative et militaire de la ville de Rouen aux XIV^e et XV^e siècles*. V. la *Revue de Rouen* de 1845.

(2) *Pièces justificatives*, n° IV.

leurs (1). Thomas Basin, qui avait été témoin de cette transformation subite, et qui nous semble l'avoir interprétée d'une façon trop malicieuse, avait pu le conter aux chanoines de Rouen, ses anciens confrères.

Le 15 août, jour de l'Assomption, le Roi retourna à la Cathédrale où il entendit la messe dans la chapelle de la Vierge, derrière le chœur. A la fin de l'office, il déposa sur l'autel une offrande de 40 écus. Il sortait de l'église, quand un messenger vint lui apporter la nouvelle d'une victoire. Le secrétaire du Chapitre, qui mentionne ce détail dans le livre des *Délibérations*, n'indique pas quelle fut cette victoire; le nom est resté en blanc, mais il est clair qu'il ne peut s'agir que de quelque fait d'armes des troupes françaises en Espagne, où elles étaient passées pour porter secours à Jean II, roi d'Aragon, contre les Catalans révoltés. D'après l'ordre du Roi, un *Te Deum* et une messe solennelle d'actions de grâce furent chantés à Notre-Dame, le lendemain dimanche avant la grand'messe. Ce jour-là, Louis XI vint entendre la messe à la Cathédrale, et, cette fois encore, dans la chapelle de l'abside, pour laquelle, ainsi que ses visites et ses offrandes le témoignent, il avait une affection toute particulière (2).

Louis était encore à Rouen le 19 août (3), mais bien près de son départ, puisque nous le voyons à Bayeux le 26 du même mois, et que, dans l'intervalle, il avait trouvé le temps de se rendre en pèlerinage au Mont-Saint-Michel (4).

Si maintenant nous nous demandons le motif de son

(1) Thomas Basin, t. II, p. 7.

(2) *Pièces justificatives*, n° IV.

(3) Lettres-patentes données à Rouen, à cette date. *Arch. de l'Hôtel-de-Ville de Rouen*.

(4) Lettres-patentes datées de Bayeux, 24 août, et du Mont-Saint-Michel, au mois d'août. *Ordonn. des rois de France*, t. XV.

voyage à Rouen en 1462, nous le trouverons dans les projets que ce prince méditait alors contre l'Angleterre. Le récit des faits le fera assez comprendre.

Après la sanglante bataille de Towton, qui semblait avoir anéanti toutes les forces du parti des Lancastres, Marguerite d'Anjou était allée demander à l'Ecosse un asile pour son mari presque insensé, pour son fils encore enfant. Les malheurs extraordinaires, la constance admirable de cette reine, sa proche parente, avaient touché Charles VII. A l'exemple des rois d'Ecosse et de Danemarck, il avait manifesté ses sympathies pour la cause du roi déchu. Malheureusement la mort le surprit avant qu'il eût pu songer à réaliser ses bons desseins (1). L'arrestation momentanée, il est vrai, de Somerset, fit craindre que Louis XI ne se crut pas lié par les sympathies et la politique de son père. Mais bientôt le mauvais accueil fait au seigneur de la Barde, ambassadeur de France à Londres, changea les dispositions du Roi, et le porta à prendre parti pour la reine Marguerite (2). Quand elle vint, escortée de quelques amis fidèles, le trouver à Tours, elle fut reçue avec les honneurs dus à son rang et à sa naissance. Elle conclut avec lui, le 28 juin, un traité aux termes duquel Louis XI devait lui fournir quelques troupes; de plus, il lui prêta 20,000 livres, à condition que la ville de Calais serait remise, à titre de gage, aux mains de la France (3).

Dans cette alliance, comme dans celle qu'il avait conclue avec le roi d'Aragon, ce que Louis recherchait uniquement, c'était son intérêt, l'accroissement de ses États. Il lui importait assez peu que les Lancastres, dont le

(1) Thomas Basin, t. II, p. 47.

(2) Chastellain, p. 200.

(3) Thomas Basin, t. II, p. 49.

royaume avait eu si longtemps et si cruellement à souffrir, reprissent le dessus sur la maison d'York ; mais c'eût été le chef-d'œuvre de sa politique , de pouvoir , sous prétexte de secourir Marguerite , chasser les Anglais de Calais et effacer la dernière trace de la domination étrangère dans notre pays. Ce fut le but qu'il s'efforça d'atteindre. Pour cela , malheureusement , il ne pouvait se passer du concours du duc de Bourgogne. Tout d'abord , il ne désespéra pas de le gagner à sa cause. A cet effet , il envoya à Bruxelles un ambassadeur , le seigneur de Nantouillet , avec mission de confier son projet au duc de Bourgogne , et de le prier de trouver bon que le comte de Charolais fût mis à la tête de l'armée d'expédition. On lui demandait aussi de permettre au Roi d'emprunter des vaisseaux en Hollande et en Zélande , et de faire marcher les troupes à travers la Picardie et le Boulonnois. La mission ne fut pas heureuse. Philippe-le-Bon refusa de se rendre aux désirs du Roi en alléguant les trêves conclues entre la Bourgogne et l'Angleterre , et l'intérêt manifeste de ses sujets. Il chargea le seigneur de Croy d'aller présenter ses excuses à Louis XI , alors à Rouen ; mais celui-ci , qui n'ignorait pas que ses propositions n'avaient point été agréées , fit sentir son dépit à l'ambassadeur en refusant de lui donner audience avant son retour du pèlerinage du Mont-Saint-Michel. Enfin , à Bayeux , il fallut recevoir les explications et comprendre qu'il n'y avait rien à espérer du duc de Bourgogne. Dans les circonstances où il se trouvait , Louis XI craignit de se mettre sur les bras deux puissants ennemis à la fois ; il jugea prudent de renoncer pour le moment à son projet (1).

(1) Chastellain, p. 200, 220. « Atant cessa la rigueur ; et ne sortit à nul effect ce de quoy avoit esté bruyt, et s'avisa le Roy de sur-céder la chose et déployer ses gens d'armes en aultre affaire ailleurs. »

Pendant que cette affaire se traitait, Marguerite était venue en Normandie s'occuper des préparatifs de son expédition pour l'Angleterre.

Le 11 juillet, les chanoines de Rouen avaient reçu une lettre ainsi conçue :

« De par le Roy.

« Chiers et bien amés, notre très chière et amée cousine, la royne d'Angleterre, s'en va par delà pour aucunes ses besoingnes et affaires, et a entencion de passer par notre ville de Roen et ailleurs en notre país et duchié de Normandie, ainsi que ses dictes affaires le requerront. Si veuillés, pour l'onneur de nous, la recueillir et recevoir en telx honneur, bonne chière et révérence que feries notre très chière et très amée compaignie la Royne, de quoy vous scaurons très bon gré et le réputerons à nous estre fait. Donné à Mellay, le huitième jour de juillet. Signé : LOYS, et plus bas : DELALOÈRE (1). »

Deux jours après, le 13 juillet, Marguerite faisait son entrée à Rouen, accompagnée de Sommerset et de l'archevêque de Narbonne, Antoine du Bec-Crespin (2). Elle fut reçue avec beaucoup d'honneur. Les gens du Roi, une députation des Vingt-Quatre du Conseil de la ville, dix hommes notables de chaque quartier allèrent à cheval au devant

(1) Cette lettre a été publiée par M. Fallue, dans son *Histoire de la cathédrale de Rouen*. — Mellay est une localité voisine de Chartres.

(2) Antoine Crespin, évêque et duc de Laon, nommé évêque de Laon le 3 mars 1449, succéda à son frère aîné Jean Crespin, seigneur de Mauny, du Bec-Crespin et de Cramenil, mort sans enfants, fut transféré à l'archevêché de Narbonne en 1460, mourut le 15 octobre 1472, et fut enterré aux Jacobins de Rouen. — Anselme, *Dictionn. généal.*, t. II, p. 112.

d'elle. Ils la rencontrèrent entre Grammont et Sotteville. Gauvain Mauviel, lieutenant-général du bailli, au nom de la ville, lui adressa la parole, sans descendre de cheval. L'archevêque de Narbonne répondit pour Marguerite.

Après la réception, la Reine alla loger chez Regnault de Villeneuve, avocat, à l'hôtel du Lion-d'Or, en face de Notre-Dame-de-la-Ronde (1). Le comte de Charolais y était descendu l'année précédente. L'hôtel du Lion-d'Or, auquel se rattachent ces deux souvenirs historiques, ne peut être que l'hôtel connu aujourd'hui sous le nom de Détancourt. Il conserve encore actuellement quelques marques de son ancienne splendeur.

Ce n'était point, on le comprend, pour recueillir de stériles hommages que Marguerite s'était rendue à Rouen. Elle y était venue, selon toute vraisemblance, pour s'entendre avec Brézé sur l'expédition qu'elle projetait. Aussi voyons-nous qu'elle s'était fait accompagner du beau-frère de Brézé, l'archevêque de Narbonne.

Alors Rouen n'était pas seulement, comme de nos jours, un port commerçant; c'était aussi un port de guerre. Bien que son *Clos des galées* n'eût plus la célébrité dont il avait joui un siècle auparavant, le Roi y avait encore des vaisseaux et vraisemblablement des armements assez considérables. Il est probable que le sénéchal y possédait lui-même quelques galères de guerre. Nous voyons en effet dans les Délibérations de l'hôtel-de-ville de Rouen, sous la date du 14 février 1460, que les conseillers avaient prêté, à un nommé Audry Sac, pour l'équipement de deux galères ap-

(1) *Pièces justificatives*, n° II. — Regnault de Villeneuve est cité avec le titre d'avocat du Roi, en la vicomté de Rouen, dans le *Registre manuel de l'Echiquier de Normandie*, de l'année 1462, p. 12. Aux Arch. du Palais-de-Justice de Rouen.

partenant à Pierre de Brézé, *deux arbalestres d'achier, deux engins et deux cens de viretons ou traict* (1).

Le choix que Louis XI fit de Brézé pour l'expédition d'Angleterre s'explique tout naturellement sans qu'il soit nécessaire d'admettre les suppositions malveillantes de quelques auteurs. « Brézé était *celui de France*, suivant la remarque de Chastellain, *qui connût le mieux les Anglais, et sût le mieux les manier.* » On n'avait point oublié que, sous Charles VII, il avait été chargé d'une mission pareille et s'en était tiré à son honneur. De plus il faut noter qu'il avait été le vassal et l'ami de René, duc d'Anjou, le père de Marguerite, et qu'à ce double titre elle avait en lui une entière confiance (2).

Malgré cela, on était si prévenu contre le Roi, qu'on le soupçonna d'avoir voulu, en envoyant Brézé en Angleterre, se défaire de lui, comme il avait voulu, disait-on, se défaire du comte de Dunois, en l'envoyant à Gênes (3). Ce qui sembla prêter quelque fondement à cette accusation ontrageante, ce furent les secours mesquins accordés à Marguerite. Mais, à considérer la chose avec impartialité, il est évident qu'on ne peut rien induire de ce fait, si ce n'est que Louis XI n'attachait point une extrême importance au succès de son alliée; l'on comprend d'ailleurs qu'il fût intéressé à ménager ses troupes pour le siège de Calais et pour l'expédition d'Espagne.

Il reçut à Bayeux, vers la fin du mois d'août, les expli-

(1) *Pièces justificatives*, n° III. — Audry Sac appartenait à la haute bourgeoisie de Rouen vers le milieu du xv^e siècle; il avait épousé Maline, veuve de Michel Durand, d'abord vicomte de Rouen, ensuite receveur général de Normandie. Voy. *Reg. du Tabell. de Rouen*, acte du 2 juin 1440.

(2) Chastellain, p. 201.

(3) Thomas Basin, t. II, p. 49, 50. Chastellain, p. 201.

cations du seigneur de Croy, qui eurent pour résultat de lui faire remettre à un autre temps l'exécution de ses projets sur Calais. Quelques jours auparavant, étant à Rouen, il avait donné à Brézé l'ordre de partir pour l'Angleterre (1).

Brézé se montra digne de la confiance de Marguerite. Louis XI avait accordé à cette princesse infortunée un secours de 20,000 écus, à une condition qui écarte toute idée de bienfait. Brézé dépensa pour elle plus de 50,000 écus. L'expédition eut une issue funeste ; mais, parmi ceux qui s'en affligèrent le plus, aucun ne put reprocher au protecteur de Marguerite d'avoir manqué de courage ou d'habileté. « *Il se thira hors le plus notable chevalier et le plus honoré qui oncques mist pied en terre estrange* (2). »

Louis XI, que nous venons de voir, en 1462, se déclarer l'allié de la reine d'Angleterre, l'avait bien oubliée en 1464 ; son intérêt lui inspirait une politique différente. Il cherchait alors à traiter avec Edouard IV, afin de pouvoir, une fois tranquille de ce côté, travailler à affranchir l'autorité royale des entraves que des vassaux trop puissants ne cessaient d'apporter à son action. On l'avait entendu dire que, « *s'il pooit avoir repos avec les Anglois, il mettroit en subjection et en rabaissement les deux cornes du royaulme les plus roydes* (3). » Il entendait parler des maisons de Bourgogne et de Bretagne. Pour parvenir à cette paix qu'il lui fallait à tout prix, qu'il désirait avec une ardeur malheureusement trop peu dissimulée, il fondait beaucoup d'espoir sur une conférence qui devait avoir lieu entre lui-même en per-

(1) Thomas Basin, t. II, p. 50. Note de l'éditeur.

(2) Chastellain, p. 201, 222, 223 et suiv.

(3) Chastellain, p. 303.

sonne et les ambassadeurs d'Edouard à Hesdin, dans les Etats et en présence d'un allié commun, le duc de Bourgogne. Cette conférence avait été fixée au 15 juillet 1464 ; Warwick, honoré et craint alors à l'égal d'un souverain, avait pris l'engagement de s'y trouver. Louis XI n'eut garde de se faire attendre ; mais, au lieu du puissant comte, on ne vit paraître que messire Jean Wenlok, grand bouteiller d'Angleterre, et le capitaine de Guines. Ils n'étaient munis d'aucuns pouvoirs ; l'unique but de leur mission était de faire agréer au Roi les excuses de leur maître, auquel de sérieux embarras ne permettaient pas, pour l'heure, d'entendre à une affaire de cette importance, et de le prier de consentir à ce que l'entrevue fût remise au mois d'octobre suivant. Ce retard était loin de faire l'affaire de Louis XI ; toutefois, il sut en prendre son parti en homme habile ; il n'en fut pas moins d'une bienveillance extrême à l'égard des deux ambassadeurs ; il les emmena à Dampierre, où se trouvait la Reine avec ses deux sœurs, les filles du duc de Savoie. Il leur fit fête, et trouva moyen de leur insinuer qu'il saurait reconnaître comme il le faudrait le service qu'ils lui rendraient en s'employant à faciliter la conclusion de la paix entre les deux royaumes. Retournant ensuite à Hesdin auprès du duc de Bourgogne, il le pria de ne point s'écarter jusqu'à l'époque de la conférence. Le duc de Bourgogne le promit au Roi, et, par l'effet, nous voyons qu'il demeura à Hesdin jusqu'au terme fixé. Vers ce temps-là, on vint annoncer à Louis XI que des vaisseaux anglais rôdaient le long des côtes, et qu'on avait sujet de craindre une descente en Normandie (1). Cette nouvelle le décida à se rendre à Dieppe, et de Dieppe à Rouen. Il arriva dans

(1) *Sur le voyage de Louis XI à Hesdin*, V. la *Chronique scandaleuse*, et surtout Chastellain, p. 311, 312, 313.

cette dernière ville le 23 juillet 1464 ; ce jour-là même , il se rendit à la Cathédrale. Le lendemain, le doyen vint le saluer au nom du Chapitre et lui recommander l'église (1).

Le Roi fit un court séjour à Rouen. Le 30 juillet (2), au plus tard , il était à Mauny , au logis de Pierre de Brézé, comte de Maulévrier. Il y resta l'espace d'un mois (3) , séduit sans doute par l'hospitalité qu'il y reçut , et peut-être aussi par le voisinage de la forêt , qui lui permettait de se livrer à son goût passionné pour la chasse. La Reine ne l'avait point accompagné jusque-là : il l'avait laissée à Neufchâtel, et devait l'y reprendre à son retour en Picardie. Pour retenir le duc de Bourgogne à Hesdin et l'amuser en attendant le jour de la conférence , Louis XI lui envoya la Reine avec les princesses ses sœurs, dont il eût bien voulu marier l'une ou l'autre au roi d'Angleterre. La princesse de Piémont fut aussi du voyage ; plus tard , ce fut le tour du roi de Chypre , et , peu de jours après , celui du duc de Savoie (4). La princesse de Piémont passa par Rouen le 8 août ; sur sa demande , tous les prisonniers criminels renfermés dans les prisons du Roi furent élargis. Les conseillers de la ville lui firent la même gracieuseté qu'ils avaient faite , quelques années auparavant , au comte de Charolais (5), et dont celui-ci, au dire de Chastellain , leur fut reconnaissant toute sa vie ; ils lui offrirent *deux draps de Rouen , un drap d'écarlate et un drap gris , des meilleurs et des plus fins qu'ils purent trouver*. Ces pré-

(1) *Arch. de la Seine-Inf.*, reg. capitul.

(2) *Ordonn. des rois de France*, t. XVI.

(3) Chastellain , p. 313.

(4) *Idem*, p. 313 , 314 , 317 , 318 , 319.

(5) « Lui donnèrent une escarlatte moult belle et ung gris le plus fin des aultres sans les vins et autres gratuités qui estoient de grand coust. » Chastellain , p. 187.

sents sont curieux à noter pour l'histoire du commerce de notre ville (1) ; à défaut d'autres preuves qu'il serait aisé de fournir, ils font connaître en quelle haute estime la draperie de Rouen était pour lors. Le 22 septembre, le duc de Savoie vint à Rouen ; les conseillers le reçurent avec moins de façon ; ils se contentèrent de lui offrir une *queue de vin de Beaune* (2).

Au milieu des fêtes qu'il donnait à ses hôtes, avec une magnificence vraiment royale, le duc de Bourgogne n'était pas sans de graves préoccupations, sans de vives inquiétudes. Le duc de Bretagne, alarmé des mauvaises dispositions du Roi à son égard, avait envoyé en Angleterre son vice-chancelier, le seigneur de Rouville, avec mission d'exposer ses plaintes et de s'assurer les sympathies et la protection d'Edouard IV. Quelques précautions que François II eût prises pour tenir ces démarches secrètes, le bruit en vint à l'oreille de Louis XI. Il en ressentit le plus violent dépit. Ce fut bien pis quand il apprit que l'ambassadeur breton, non content de ses intrigues en Angleterre, était allé en nouer d'autres avec le comte de Charolais ; alors, n'y tenant plus, il chargea le bâtard de Rubempré d'aller à Gorkum surveiller Rouville. Peut-être aussi la mission de Rubempré ne se bornait-elle pas à un simple rôle d'espion. Malheureusement, l'aventurier fut découvert ; on mit la main sur lui. Le comte de Charolais s'alarma ou feignit de s'alarmer ; il cria à la trahison, et accusa ouvertement Louis XI d'avoir voulu attenter à sa liberté et à sa vie. Tout cela donnait fort à penser à Philippe-le-Bon. Le Roi ne se trouvait pas moins embarrassé ; il se voyait menacé d'une guerre intérieure, et, dans ce

(1) *Pièces justificatives*, n° v.

(2) *Ibidem*.

temps-là même, peut-être par suite des manœuvres de Rouville, l'espérance de traiter avec l'Angleterre lui échappait. Le jour de la conférence arrivé, aucun ambassadeur ne parut. A ce mécompte s'en vint joindre un autre qui lui fut encore plus sensible, ce fut le départ précipité du duc de Bourgogne pour Saint-Pol, au moment même où le Roi lui annonçait qu'il se disposait à l'aller voir à Hesdin. Dans de semblables conjonctures, Louis XI n'avait plus rien à faire en Picardie. Il quitta donc presque immédiatement Abbeville (1), et se dirigea du côté de Rouen, où il arriva le 13 octobre. Il y prolongea son séjour jusqu'au 6 ou 7 du mois suivant. Dans cet intervalle, il visita cinq fois la Cathédrale, et toujours le samedi, si ce n'est la veille de son départ. A chaque visite, il déposa sur l'autel une offrande de 13 écus. Il donna aux chanoines une nouvelle preuve de son zèle pour le culte divin en leur annonçant son intention de fonder dans leur église une chapelle en l'honneur de saint Pierre (2).

Notons encore que, le 25 octobre 1464, le Roi donna aux Rouennais une preuve nouvelle de sa bienveillance à leur égard, en confirmant de nouveau cette Charte aux Normands qui leur était si chère, et qu'il avait déjà confirmée le 4 janvier 1462 (3).

Pendant qu'il était à Rouen, Louis XI reçut la visite de Robert Nevill, cousin et secrétaire du comte de Warwick. Ce Robert Nevill rend compte des résultats de ses informations

(1) Chastellain, p. 335-339.

(2) Les lettres du Roi pour cette fondation sont datées de Rouen, au mois d'août 1464. *Arch. de la Seine-Inf.*, F. du Chapitre.

(3) *Des histoires provinciales, et spécialement de l'histoire de Normandie*, article de M. Chéruel, dans la *Revue des Sociétés savantes*, t. II, p. 7.

dans une lettre fort curieuse qu'il adressa à Warwich, à la date du 17 novembre 1464. Elle a été publiée par M^{lle} Dupont, à la suite de sa belle édition des *Mémoires de Commynes* (1). Nous ne pouvons nous dispenser d'en dire quelques mots : « *J'ai été à Rouen, écrit-il, devers le roy Loys, et lui ay présenté les lettres, et m'a fait très grant chière, et ayme cordialement monseigneur.* » A la fin de sa lettre, il revient sur cet accueil : « *Le roy Loys, dit-il encore, m'a fait très grant chière pour honneur de monseigneur, et m'a fait des biens largement.* » Charmé par cette hospitalité cordiale et généreuse que Louis XI savait pratiquer avec tant d'art, dès qu'il y trouvait son compte (2), il s'était oublié à Rouen auprès du Roi, et lorsqu'enfin il lui avait fallu prendre congé de lui, il avait emporté de sa personne et de sa politique une idée extrêmement favorable, que n'effacèrent pas les prévenances et les amabilités dont il fut l'objet à la cour du duc de Bourgogne. Il n'y avait pas jusqu'à Tristan-l'Hermite qu'il n'admirât; ce docile agent d'un despotisme sans merci, ce *chastie-fol du Roy*, comme il l'appelle, qui ne nous inspire qu'un sentiment de répulsion, lui avait paru *le plus diligent et le plus vif esprit et le plus fin du royaume. Il fût allé, dit-il, et venu en deux jours et demi de Rouen à Monstereuil.* » Dans la même lettre, Nevill engage son cousin à n'ajouter aucune foi à ce que Rouville était allé rapporter en Angleterre. Le duc de Bretagne était à la discrétion du Roi. *Pierre de Brézé, gentil chevalier, fort amé et craint en Nor-*

(1) *Des histoires provinciales, et spécialement de l'histoire de Normandie*, article de M. Chérueil, dans la *Revue des Sociétés savantes*, t. II, p. 211.

(2) *Chronique scandaleuse*. — Commynes, édition de M^{lle} Dupont, t. II, p. 166.

mandie, se faisoit fort de l'amener au Roy par le poing dès qu'il le faudrait. Quant à l'affaire de Gorkum, c'était, suivant lui, une autre duperie, à en juger par les explications que les ambassadeurs de France avaient données à Philippe de Bourgogne, en présence même de son fils, le comte de Charolais.

Le quatrième voyage de Louis XI à Rouen nous reporte au mois d'août 1465, peu de temps après la bataille de Montlhéry. Pendant que les rebelles, surpris de leur victoire, perdaient leur temps à Etampes, et ne savaient à quoi se résoudre, le Roi mettait à profit tous les instants, et déployait la plus grande activité. Le 10, il quitta Paris, après en avoir confié la défense à des troupes composées de Normands en majeure partie, et s'achemina du côté de Rouen (1). Le 14, au plus tard, il était dans cette ville; le lendemain, jour de l'Assomption, il vint à la Cathédrale entendre la messe et les vêpres dans la chapelle de la Vierge (2), où, quelques jours auparavant, on avait déposé le corps de Brézé (3).

Deux motifs amenaient Louis XI à Rouen. « Il venait, » dit Commynes, « pour assembler ses gens et de peur qu'il n'y eut quelque mutation au pays. » Cette crainte n'était que trop fondée. Le bruit s'était répandu qu'à la bataille de Montlhéry, Brézé avait été tué par l'ordre même du Roi, et l'on avait fait concevoir aux Rouennais, inquiets des tendances du nouveau règne, l'espérance de voir leur ville redevenir la capitale d'un duché indépendant, la rési-

(1) *Chronique scandaleuse.*

(2) *Arch. de la Seine-Inf., reg. capitul.*

(3) *Ibidem.* — M. Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 57, 58, 59, 67.

dence d'un duc de Normandie (1). Ces idées commençaient sans doute à fermenter au mois d'août 1465, mais il n'y avait point encore de conspiration à déjouer.

Le second motif du voyage de Louis XI était de réunir des forces à opposer à celles de la *ligue du bien public*; aussi, le voyons-nous convoquer toute la noblesse de Normandie, tous ceux qui tenaient de lui des fiefs, des arrière-fiefs ou des offices. Cette levée, dont le soin fut confié aux baillis, fut menée avec une grande célérité; dans les derniers jours du mois, le Roi se vit à la tête d'une armée considérable (2). Il en était grand temps; les princes confédérés étaient enfin sortis de leur inaction; ils étaient venus sous les murs de Paris. Là, ils avaient sommé les bourgeois d'ouvrir leurs portes au duc de Berry, comme régent du royaume, les menaçant, en cas de résistance, de dévaster leurs vignes, de détruire leurs maisons et de donner l'assaut. Les Parisiens demandèrent quelques jours de réflexion; ils profitèrent du temps qu'on leur accorda pour avertir le Roi, et le supplier de venir le plus promptement possible à leur secours. Sur cet avis, Louis XI se hâta de quitter Rouen, accompagné de tous les gens de guerre qu'il avait pu rassembler. Il entra à Paris le 28 (3). Il pouvait alors parler en maître, et n'attendait

(1) *Le dernier duché de Normandie*, excellent article de M. Chéruel, publié dans la *Revue de Rouen* de 1847, et refondu dans un travail plus général du même auteur, cité plus haut.

(2) *Mémoires de Du Clercq*, p. 272. — Rien ne fait croire que Louis XI n'ait fait que passer à Rouen. Le mandement au vicomte de Falaise pour assembler la noblesse de son district et l'envoyer à Caen prendre les ordres du bailli du Cotentin, n'émane pas du Roi, mais du lieutenant du bailli de Caux. On peut voir cette pièce dans M. Champollion, *Mélanges*, t. II, p. 377.

(3) *Mémoires de Du Clercq*, p. 273.

qu'un moment favorable pour disperser ses ennemis. Mais il reçut, dans les derniers jours de septembre, une nouvelle qui déranger ses plans ; son frère venait d'être proclamé duc de Normandie, et toute la province était prête à entrer dans la révolte. Il changea alors de tactique et de langage ; il se hâta de dissoudre la ligue au moyen de promesses qui ne lui coûtèrent point à donner, et qu'il se réservait de ne point tenir (1).

Le lendemain même de son retour à Paris, le 29 août 1465, Louis XI avait aboli une imposition de 12 deniers pour livre qui avait cours à Rouen, soit qu'il eût été satisfait des sentiments des Rouennais, soit que, voyant leur fidélité chanceler, il crût nécessaire de les attacher à son parti par une faveur nouvelle. Cette imposition était considérée comme oppressive ; ils s'en prenaient à elle de la décadence de la ville, de la diminution que l'on observait dans sa population et dans son commerce. En en prononçant l'abolition, le Roi avait eu soin de déclarer que c'était en considération « *de la bonne et grant loyauté et obaisance, que tousjours ilz avaient monstrée envers lui, de la bonne union qui était entr'eulx et qu'il espérait qu'ilz auraient ou temps advenir ou bien de lui et de sa couronne, et pour les rendre plus enclins à y continuer et persévérer de bien en mieux, à la conservation de sa magesté et auctorité royal* » (2). »

Quelques mois après, en janvier 1466, Louis XI revint en Normandie détruire ce fantôme de duché qu'on avait voulu ressusciter, autant pour lui faire pièce que par souvenir de l'ancienne indépendance de la province. Mais

(1) M. J. Quicherat, *Vie de Thomas Basin*, p. XL, XLII, en tête du t. I^{er} de Thomas Basin.

(2) *Arch. de la ville de Rouen*, n^o $\frac{245}{4}$.

il se garda cette fois de paraître à Rouen ; il s'arrêta à Pont-de-l'Arche, où il eut le plaisir de recevoir la soumission des Rouennais, bien humiliés de l'issue de leur folle équipée.

Le cinquième voyage de Louis XI à Rouen eut lieu au mois de mai 1467. Le roi arriva dans cette ville le 28, venant de Paris par la Croix-Saint-Leufroy et Pont-de-l'Arche. Il était accompagné du bâtard de Bourbon, amiral de France, du comte de Longueville, de Gaston du Lion, sénéchal de Saintonge, des sires de Bueil, de Précigny, de la Forêt, de l'archevêque de Narbonne (1). Citons encore, comme présents à Rouen en même temps que lui, plusieurs fonctionnaires d'un ordre élevé et d'une influence considérable : Etienne Chevalier (2), Jean de Popincourt, Olivier Le Roux et Guillaume Many-Penny, sieur de Concressaut (3). Peu de temps après, la Reine et ses filles vinrent rejoindre Louis XI à Rouen.

Le jour même de son arrivée, le Roi se rendit à la Cathédrale. Il déposa 15 écus d'or sur l'autel de la Vierge, et 34 écus sur l'estrade où le Saint-Sacrement se trouvait exposé. Il revint à Notre-Dame le 17 juin, avant son départ, et fit une offrande de 13 écus. Pendant son séjour, les chantres de sa chapelle, dont il se faisait suivre volontiers, furent sans doute mis à la disposition des chanoines, puisque ceux-ci se crurent obligés de leur offrir un régal, dont la dépense s'éleva à 117 sous (4).

Le 30 mai, Martin des Essars, procureur de la ville,

(1) *Ordonn. des rois de France*, t. XVI, p. 576.

(2) *Arch. de la Seine-Inf.*, reg. capitul., 25 mai 1467.

(3) *V. Pièces justificatives*, n° VIII.

(4) *Arch. de la Seine-Inf.*, reg. capitul. Délib. du 16 juin.

vint prier le Chapitre, de la part des conseillers, de députer deux de ses membres à l'hôtel commun, où il s'agissait de délibérer sur les compliments à adresser au Roi, et sur les requêtes qu'il convenait de lui présenter (1).

Fût-ce à la demande des conseillers ou de son propre mouvement que Louis XI, le 40 juin 1467, accorda aux bourgeois de Rouen un privilège qu'ils avaient juste sujet d'envier aux bourgeois de Paris, le droit d'acquérir, de posséder et de transmettre des fiefs nobles, sans payer finance? Ce qui le portait à leur faire cette concession, *c'était, disait-il, la grant et bonne loyaulté qu'ils avaient tousjours eue envers ses prédécesseurs Roys, lui et la couronne de France, ainsi qu'ilz l'avaient monstre par effect, quant le cas se y étoit offert, en actendant sièges, endurant poreté, famines, mortalitez et autres peines et misères, comme il était assez notoire, et les grans charges et oppressions qu'ilz avaient par long-temps paciemment et libéralement portées et soustenuës à l'occasion des grans subsides, aydes et autres subvencions qui avaient été mises sus, et levées pour le faict des guerres* (2). Plus tard, le Roi étendit le même privilège aux bourgeois d'Orléans et de quelques autres villes (3). Par ces mesures, il portait une profonde atteinte à l'ancienne constitution de la noblesse, et gagnait l'affection des classes moyennes. Nul doute que les lettres du 40 juin 1467 n'aient été accueillies avec beaucoup de faveur dans la ville de Rouen, où depuis longtemps, par suite des fortunes considérables qu'y formait le commerce, les bourgeois réussissaient à faire passer en leurs mains la propriété d'un grand nombre de fiefs.

(1) *Arch. de la Seine-Inf.*, reg. capitul.

(2) *Ordonn. des rois de France*, t. XVI, p. 576.

(3) *Henri Martin, Hist. de France*, t. XVI, p. 16.

Le but du voyage de Louis XI à Rouen, en 1467, est facile à saisir; il n'a point échappé à la plupart des historiens. Il s'agissait de recevoir Warwich qui, depuis si longtemps, se faisait attendre. Pour bien comprendre l'importance et les raisons de cette entrevue, il est nécessaire de rappeler quelques faits. Louis XI voulait à toute force ruiner ou du moins affaiblir la puissance des ducs de Bourgogne, que l'orgueil et l'ambition de Charles-le-Téméraire allait lui rendre plus que jamais redoutable et odieuse. Pour y arriver, il ne fut point toujours délicat sur le choix des moyens; plus tard, on le vit rechercher jusqu'à l'alliance du duc de Gueldres, que ses forfaits avaient voué à l'exécration universelle (1). Mais attaquer directement le duc de Bourgogne, tant qu'on pouvait craindre que ce puissant feudataire, secondé déjà par le duc de Bretagne, ne le fût encore par les Anglais, c'eût été jouer un jeu dangereux et s'exposer à tout perdre. La première chose que Louis XI avait à faire, c'était d'empêcher ou de rompre l'alliance de la Bourgogne et de l'Angleterre. De là ses prévenances, ses cajoleries, ses magnifiques libéralités à l'égard du comte de Warwich (2). Tout cela semblait bien, il est vrai, au-dessous de la majesté royale; mais si Louis XI en aimait le titre, il ne s'en faisait point l'esclave; il s'appliquait à lui-même, comme aux autres, cette devise qui lui était familière : « Quand orgueil chevauche devant, honte et misère suivent de près. »

De son côté, Warwich avait un dégoût prononcé pour le comte de Charolais. Il n'était pas non plus insensible à la

(1) *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi*, t. IV, p. 1.

(2) Thomas Basin, t. II, p. 177, 178.

gloire de jouer le rôle d'arbitre entre deux puissants souverains. Habitué depuis quelques années à occuper dans l'Etat une place prédominante, à passer pour le protecteur plutôt que pour le sujet d'Edouard IV, il sentait avec amertume son crédit diminuer, son prestige s'anéantir devant l'influence de jour en jour croissante de la famille Widwille.

Plusieurs ambassades avaient déjà été échangées entre les cours de France et d'Angleterre, afin d'arriver à la conclusion d'un accord durable (1). Le 6 mai, sur de nouvelles propositions de Louis XI, Edouard IV confia au comte de Warwick la mission d'aller traiter avec le Roi de France et ses ambassadeurs pour la *paix et les trêves* (2). Nul choix ne pouvait être plus agréable à Louis XI; il n'en fit point de mystère; il accabla Warwick d'honneurs, et le traita avec autant de distinction que s'il se fût agi du roi d'Angleterre en personne. Écoutons là-dessus le récit de la *Chronique scandaleuse* :

« Au mois de juin 1467, le Roy se partit de Paris, et ala à Rouen, en Normendie, et ailleurs, et luy estant à Rouen, fist venir à luy le comte de Warwick hors du royaulme d'Angleterre, pour aucunes causes qui le meurent, et illec se mist en bateaulx lui et sa compagnie et vindrent jusques à la Bouille, assis sur la rivière de Seine à cinq lieues de Rouen à ung samedi, 7 juin, à l'eure de disner, lequel trouva illec son disner tout prest, et le Roy qui estoit illec ainsi arrivé pour le recevoir, et y

(1) Rymer, *Fœdera*, édition de La Haye, 1739, t. V, part. 2, p. 144.

(2) *Ibidem*.—Warwich ne vint pas à Rouen de son chef, comme l'auteur de la *Chronique scandaleuse* et comme Basin l'ont supposé. M. Quicherat a déjà fait observer cette méprise dans son édition de Thomas Basin, t. II, p. 178.

fut moult fort festoyé , et tous ceulx de sa dicte compaignie ; puis , après disner , entra ledit Warwich ès dits bateaulx , et s'en ala par la rivière de Seine , et le Roy s'en ala par terre , lui et sa compaignie , jusques audit Rouen . Et alèrent à l'encontre ceulx de la dicte ville par la porte du Cay S.-Eloy , où le Roy lui fist faire moult grant recueil et honorable ; car de toutes les paroisses et églises de la dicte ville furent portées au devant de lui les croix , bannières , eaue benoïste et tous les prestres revestus en chappes . Et ainsi fut conduit jusques à la grant église Notre-Dame de Rouen , où il fist son offrande , et après s'en ala en son logis qu'on lui avoit ordonné aux Jacobins dudit lieu . Et après vindrent en la dicte ville la Royne et ses filles , et demoura illecques le Roy avecques ledit Warwich par l'espace de douze jours . Et après , ledit Warwich s'en départist et retourna en Angleterre ; renvoya le Roy avecques lui M^{gr} l'amiral , l'évesque de Laon , maistre Jean de Poupaincourt , son conseiller , maistre Olivier Le Roux et aultres .

« Et est assavoir que , durant le temps que ledit de Warwich et ceulx de la dicte compaignie furent et séjournèrent à Rouen , que le Roy leur fist de moult grans dons comme de belles pièces d'or , une coupe d'or , toute garnie de pierreries ; et Monseigneur de Bourbon aussi lui donna ung moult beau riche diamant et d'aultres choses ; et si fut du tout desfrayé de toute la despense que lui et tous ses gens avoient faicte depuis qu'ilz descendirent de la mer à terre jusques à ce qu'ils remontassent en mer (1). »

Rapprochons de ce récit quelques autres renseigne-

(1) Godefroy, *Mémoires* de Ph. de Comines , édition de Bruxelles , 1714 , t. I , 2^e partie , p. 110 . Cf. *ibid.* , t. IV , p. 359 . — Thomas Basin . t. II , p. 51 .

ments relatifs à la même réception. Nous les avons recueillis dans les registres capitulaires de la Cathédrale, dans l'histoire de Thomas Basin et dans un mémoire signé de Louis XI, dans lequel se trouvent détaillées les dépenses faites pour le compte du Roi à l'occasion du séjour de Warwick à Rouen. Nous devons la connaissance de cet intéressant document à l'obligeance de M. Léopold Delisle.

Le lundi 9 juin, en vertu d'une délibération prise le samedi précédent, douze chanoines, au nom du Chapitre, se rendirent par eau à la Bouille, au-devant du comte de Warwick. Il y était arrivé dès le 7, et y avait été reçu par le Roi, que nous y voyons dès le 5 du même mois (1).

Le voyage de Warwick en Normandie ressembla à un triomphe : à son passage à Honfleur, à Quillebeuf, à Caudebec, à Rouen, les clés de la ville lui furent présentées par les conseillers conformément aux instructions de Louis XI. On n'eût pas mieux fait pour le Roi de France (2).

La suite du comte était nombreuse et donnait une haute idée de sa puissance ; elle se composait de plus de deux cents Anglais, archers, trompettes, hérauts et chevaliers. On distinguait, entre tous, Jean Wenlok, dont nous avons déjà eu l'occasion de citer le nom, Robert Harcourt,

(1) *Ordonn. des rois de France*, t. XVI, p. 576. « Donné à la Bouille, le 5 juin de l'an de grace 1467. » Le savant éditeur, M. de Pastoret, avoue qu'il ne sait où est le lieu qui porte ce nom, mais un Rouennais n'a pas de peine à reconnaître la Bouille.

(2) Thomas Basin, t. II, p. 178. — Cet auteur se trompe en disant que Warwick débarqua à Harfleur ; ce fut à Honfleur, comme on le voit par le Mémoire de Louis XI.

Thomas Kent, Thomas Colt (1) et l'évêque d'Aberdeen. Warwick et ses seigneurs avaient voulu prévenir les gracieusetés de Louis XI; ils lui offrirent des haquenées et des lévriers d'Angleterre.

Ce fut peu de chose auprès des largesses du Roi; il fit remettre à Jacques Haye, maître-d'hôtel de Warwick, douze tasses et un drageoir d'argent, pesant quarante-quatre marcs, qui lui revinrent à 502 l.; il fit faire exprès à Rouen, ville qui semble alors avoir été renommée pour son orfèvrerie, une coupe d'or qui lui coûta plus de 2,000 l.; elle était destinée à Warwick. Il chargea Adam Hémory, qui lui avait offert sept lévriers de la part de Guillaume Herbert, de reporter à son maître six tasses d'argent du prix de 160 l. Il acheta pour près de 1,600 l. de vaisselle blanche et dorée, qu'il donna en cadeaux aux chevaliers anglais. Personne ne put échapper à sa libéralité. Il avait recommandé aux marchands de drap de Rouen de fournir aux Anglais, sans se faire payer, tout ce que ceux-ci leur demanderaient; lui seul se chargeait de toute la dépense (2). « Il en résulta, dit Basin, que tous les gens de l'ambassade s'en retournèrent chez eux vêtus de damas et de velours, de ces draps fins et précieux qui assurent au commerce de Rouen la supériorité sur toutes les villes du royaume. » Voilà encore, pour le dire en passant, un témoignage remarquable de l'excellence de la draperie de Rouen au xv^e siècle (3).

Warwick logea au couvent des Jacobins, occupé aujourd'hui par la Préfecture. Cette fois le Roi n'alla point loger au château: afin d'être plus près de Warwick, il vint

(1) Rymer, *Fœdera*, t. V, part. 2, p. 144.

(2) *Pièces justificatives*, n^o VIII.

(3) Thomas Basin, t. II, p. 178.

s'établir dans un hôtel voisin de la porte Saint-Eloy, et qui appartenait au conseiller maître Robert Biote (1).

Le comte passa six jours à Rouen; il se rembarqua le 16 juin, se rendit à Honfleur, et reprit la mer le 23.

Peu de temps après lui partirent pour l'Angleterre, en qualité d'ambassadeurs, l'archevêque de Narbonne (2), le bâtard de Bourbon, Guillaume Many-Penny, sieur de Concressaut, maître Jean de Popincourt, conseiller, et Olivier Le Roux, notaire et secrétaire du Roi (3). Ils étaient accompagnés de trois cents personnes, mariniers et francs-archers. Louis XI se croyait à la veille de conclure enfin la paix avec l'Angleterre. Que de peines ne s'était-il point données, quelles avances n'avait-il point faites afin de l'obtenir? à ce point qu'à la cour de Bourgogne,

(1) *Pièces justificatives*. n° VIII. Robert Biote, « maistre des requestes de l'ostel du Roy, lay conseiller » cité dans le registre manuel de l'Echiquier de Normandie, de 1462, p. 1, aux arch. du Palais-de-Justice de Rouen.

(2) Ce fut bien Antoine du Bec-Crespin qui fut chargé de l'ambassade d'Angleterre, ainsi que le dit Thomas Basin, et non l'évêque de Laon, J. de Gaucourt, comme le récit de la *Chronique scandaleuse* l'a fait croire à M. Quicherat, t. II, p. 179. Le Mémoire de Louis XI ne laisse aucun doute à cet égard.

(3) Many-Penny était Écossais d'origine. (Rymer, *Fœdera*, t. V, part. 1, p. 179.) Il en est question dans une délibération de l'Hôtel-de-Ville de Rouen, du 30 avril 1471. On rappelle que la ville avait donné à ce personnage « un livre tout noef et tout prest enluminé, nommé le livre de Bocasse.... pour considération de plusieurs services par lui faits à Rouen. » V. la Notice sur l'ancienne bibliothèque des Echevins de Rouen, de M. Ch. Richard, dans les *Mémoires de l'Académie de Rouen*. — Jean de Popincourt était président au Parlement de Paris; il avait été envoyé par le roi Louis XI à François II, duc de Bretagne, pour l'affaire de Saint-Jean-d'Angely. *Notices des manuscrits*, t. IV, p. 55. Le saufconduit accordé par Edouard IV aux ambassadeurs est du 25 juin 1467. Rymer, *Fœdera*, t. V, part. 2, p. 144, 145.

on était allé jusqu'à dire que, pour gagner l'amitié d'Edouard IV, Louis XI avait offert de lui céder le pays de Caux, la ville de Rouen, et de lui aider à prendre, sur les Bourguignons, Abbeville et le comté de Ponthieu (1). Et pourtant, il ne put arriver à conclure un traité, et jamais plus brillante ambassade n'eut, en définitive, un résultat plus insignifiant. Le vent avait changé; en courtisant Warwich, le Roi avait perdu sa peine. Pendant que l'orgueilleux comte se plaisait à recevoir à Rouen des honneurs d'ordinaire réservés aux têtes couronnées, Edouard IV faisait un coup d'État contre son ancien favori; il enlevait à main armée les sceaux à l'archevêque d'York, frère de Warwich (2). Un pareil fait devait faire craindre que le roi d'Angleterre ne se montrât pas très empressé de ratifier les promesses de son ambassadeur; mais, bientôt, Louis XI sut nettement à quoi s'en tenir, lorsqu'il apprit que le comte de Charolais, son ennemi mortel, à la veille de devenir duc de Bourgogne, allait épouser la princesse Marguerite, sœur d'Edouard. Les ambassadeurs rapportèrent à Louis XI, de la cour du roi d'Angleterre, des trompes de chasse et des bouteilles de cuir, cadeaux qui paraissent dérisoires, et qui, en tous cas, contrastent étrangement, comme le remarque l'auteur de la *Chronique scandaleuse*, avec les belles pièces d'or, les coupes, les pierreries, qui avaient été offertes à Warwich.

Ce n'était point la dernière déception de Louis XI; il lui en était réservé de plus amères: mais peu lui furent aussi sensibles que celle qu'il éprouva en 1475, et cette

(1) Thomas Basin, t. II, p. 181.

(2) Rymer, *Fœdera*, t. V, part. 2, p. 116.

fois , de la part d'un homme qu'il avait comblé de ses faveurs.

A la tête d'une armée nombreuse et bien ordonnée , Louis XI était en train de réduire les villes que le comte de Charolais possédait en Picardie. Le connétable de Saint-Pol , qui s'était proposé de tenir la balance entre le Roi de France et le duc de Bourgogne , pour se faire courtiser de l'un et de l'autre , s' alarma des rapides succès du Roi ; il le trompa en lui donnant avis que les Anglais se préparaient à descendre en Normandie , et qu'il était urgent de s'y rendre au plus vite (1). Si défiant que fût Louis XI d'ordinaire , il ne soupçonna pas le piège. Il renonça pour le moment à l'expédition de Picardie , et s'achemina , sans tarder , en Normandie , accompagné de l'amiral et de cinq cents lances , avec les nobles et les francs-archers. Il se rendit à Dieppe , à Honfleur , à Caudebec , à Rouen. Nulle part il n'était question d'Anglais. Après avoir passé quelques jours à Rouen , il se retira à Ecouis , au château de Gaillardbois , qui appartenait alors à Jean Le Sec , lieutenant-général de Guillaume de Casenove , vice-amiral de France (2). Là , il reçut des nouvelles qui ne lui laissèrent plus de doutes sur la trahison dont il était victime. Les Bourguignons , que Saint-Pol s'était fait fort de réduire , comme si c'eût été une

(1) Thomas Basin , t. II , p. 347, 348, 351. — *Chronique scandaleuse*.

(2) La *Chronique scandaleuse* dit que Louis XI se retira à Ecouis , dans un hôtel nommé Gaillardbois , qui appartenait à Coton , lieutenant de l'amiral. *Coton* est une mauvaise leçon ; il faut lire *Coulon* , surnom de Guillaume de Casenove. Ce *Coulon* était vice-amiral de France ; ce ne fut que plus tard que Gaillardbois lui appartint en toute propriété , par son mariage avec Guillemette Le Sec , dame de Gaillardbois et de Charleval. V. Anselme , *Dictionn. généal.* , t. VII , p. 856.

petite besogne , ne se sentant plus pressés par les troupes du Roi , avaient repris l'offensive et envahi les frontières. En même temps , sur l'appel du duc de Bourgogne , une armée anglaise avait débarqué à Calais (1).

Louis XI était arrivé à Rouen le 30 mai au soir. Ce jour-là même , il avait visité l'église Notre-Dame et y avait été reçu solennellement par le Chapitre. Il y revint plusieurs fois et se montra plus généreux encore que dans ses autres voyages. La Cathédrale de Rouen semble avoir été un de ses sanctuaires de prédilection. Cette année-là même , à la suite d'un vœu fait dans des circonstances que nous ignorons , il avait envoyé 4,200 écus aux chanoines « *pour la singulière dévotion qu'il avoit à la benoïste glorieuse Vierge Marie , à ce que par sa grâce elle lui fût secourable en tous les fais et affaires de lui et de son royaume , en les priant de l'avoir toujours , lui et le Dauphin , en leurs bonnes prières envers Dieu et ladite Dame pour recommandez.* »

Le 13 juin , il donna une nouvelle preuve de sa dévotion. C'était la fête de saint Aignan , en qui il déclarait avoir *singulière révérence*. Il exprima aux chanoines le désir de voir célébrer cette fête avec plus de solennité que de coutume , et ne manqua pas d'assister à l'office.

Pendant le séjour du Roi , il y eut à Rouen une réunion du clergé , présidée par le vicaire-général de l'archevêque , J. du Mesnil , et une assemblée de ville , tenue pour délibérer sur les affaires publiques , les droits et les libertés du pays (2).

(1) *Chronique scandaleuse.*

(2) *Sur le voyage de Louis XI à Rouen , V. aux Arch. de la Seine-Inf. , les reg. capitul. et les Pièces justificatives , n° IX. Des lettres-patentes de Louis XI en faveur de la Madeleine de Rouen portent la date de Rouen , 17 juin 1475. On voit par ces lettres que l'évêque d'Avranches accompagnait Louis XI.*

Louis XI quitta Rouen vers la mi-juin. Il ne devait point y revenir. Ses affaires ne l'appelèrent plus de ce côté, lorsque le traité de Péquigny (1) lui eut enfin assuré la paix avec l'Angleterre.

Nous finirons cette notice par deux anecdotes qui peuvent servir à faire connaître le caractère de Louis XI. Elles se rapportent à l'un ou à l'autre des six voyages dont nous venons de parler, nous ne saurions dire auquel; il importe du reste assez peu d'arriver, en pareille matière, à une détermination de temps plus précise.

L'évêque de Lisieux, Thomas Basin, à la fin de son *Histoire de Charles VII et de Louis XI*, dont nous devons la révélation complète à l'érudition de M. J. Quicherat, établit un parallèle entre ces deux princes de physionomie si différente. Ce parallèle est tout à l'avantage du premier. « Le père, » nous dit-il, « fut d'une sobriété et d'une tempérance remarquable; le fils, au contraire, se fit une déplorable réputation par son intempérance en tout genre. Un jour qu'il se trouvait à Rouen à dîner dans une taverne publique, en compagnie de buveurs renommés, il prit entre ses mains la croûte d'un énorme pâté qu'un insigne biberon lui présentait remplie de vin jusqu'aux bords, et la vida d'un seul trait. Par là, on peut se faire une idée de la tempérance et de la gravité du personnage, pour ne pas dire de sa sottise. » C'est un ennemi qui parle, ne l'oublions pas; Louis XI avait fait assez de mal à Thomas Basin pour avoir perdu le droit de compter sur sa bienveillance. Ce n'est pas que l'anecdote nous paraisse absolument invraisemblable, mais la conclusion est certainement forcée et dure à l'excès. Ces manques de convenance qui choquè-

(1) Conclu le 29 août 1475.

rent notre historien n'étaient peut-être qu'un calcul de la part de Louis XI, et nous serions assez porté à croire que le renom de bon vivant, de joyeux compère, était considéré par le rusé monarque comme un élément de la popularité qu'il recherchait.

L'autre trait nous le montre sous un autre jour. Louis XI se trouvait dans le chœur de la Cathédrale ; il examinait le tombeau de Bedford, placé à peu de distance du monument qui recouvrait le cœur de Charles V. Le contraste semblait choquant, et fournissait beau prétexte à une boutade de faux patriotisme. Un seigneur de la suite du Roi ne manqua pas l'occasion : « Pourquoi, s'écria-t-il, souffrir plus longtemps un monument qui n'est bon qu'à perpétuer le souvenir de la honte du pays ? » — « Non, » répondit Louis XI, « laissons reposer en paix les cendres d'un prince qui ferait, s'il était en vie, trembler le plus hardi d'entre nous. Je souhaiterais qu'on eût élevé un monument plus magnifique à sa gloire (1). » Si, sur l'autorité de Rapin Thoyras, il faut tenir cette réponse pour authentique, ce que nous sommes loin de vouloir garantir, nous serions tenté, nous l'avouons, de lui assigner pour date un jour où elle aurait pu passer pour une flatterie délicate et habile, le jour où le comte de Warwick se trouvait à Rouen avec ses deux cents Anglais.

(1) Rapin Thoyras, dernière édition, t. IV, p. 267.



PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

LE COMTE DE CHAROLOIS A ROUEN. DÉCEMBRE 1461.

Extrait des Registres de la Cathédrale de Rouen : — Vendredi 18. Decembre 1461. — « Domini capitulantes concluderunt quod, si contingat dominum de Charoloys qui de brevi, prout fertur, venturus est ad hanc civitatem, descendere ad ecclesiam, propter honorem domini nostri Regis, qui personam suam habet valde recommissam, honeste recipiatur, scilicet quod in navi ponetur scabellum paratum pro orando; si velit; et infra chorum Domini canonici et capellani ac alii de ecclesiâ in suis cathedris eum expectabunt, et ei ibidem reverenciam exhibebunt; et postmodum ad altare sibi presentabuntur reliquie, ut illas deosculetur; et deputarunt magistrum Philippum de Rosâ, thesaurarium, ad portandum verbum pro ecclesiâ, et ipsos ac beneficiatos in eâ sue gracie recommendandum et offerendum. »

Lundi 21. Decembre... « Item de sex obolis oblatis die dominica precedente dominus (*sic*) de Charoloys ad reliquias quâ die venit ad ecclesiam Rothomagensem horâ majoris misse, que propter sui presenciam fuit solenniter et in vestimentis azureis opulentissimis decantata. »

Extrait des registres des Délibérations de l'hôtel-de-ville de Rouen. A. 8, f° 197, v°. — « Le Vendredi xix^e jour de Decembre

mil m^{re} LXI., Mons^r. de Charoloys, fils de Mons. le duc de Bourgogne arriva à Rouen et fu logé au *Lion-d'Or*, devant la Ronde, et fut l'en à l'encontre de lui en notable compagnie de par la ville lui faire le bienvenant, ainsi que le Roy l'avoit adverti par ses lettres adreçantes à ladicte ville.

Item, tantost lui arrivé, lui furent presentez de par ladicte ville m. pouchons de vin, l'un de Bourgogne, l'autre de Paris, et le tiers blant de Beaune.

Item, depuis donnez m. draps entiers de par icelle ville, c'est assavoir : une escarlate, ung drap pers et ung drap gris, des draps fais à Rouen. »

II.

MARGUERITE D'ANJOU A ROUEN, EN JUILLET 1462.

Extrait des registres de la Cathédrale de Rouen .13. juillet 1462.

« Illa die, horâ sextâ de releveyâ, applicuit Regina Anglie de quâ in precedenti paginâ fit mencio (à l'occasion de la lettre de Louis XI que nous avons insérée dans notre texte) cui preceserunt obviam processionaliter religiosi S.S. Audoeni, Laudi Magdalene, curati parrochiales et mendicantes, que à Dominis decano et capitulo, videlicet Dominis canonicis, capellanis, et clericis fuit honeste recepta, ut die dominicâ precedenti fuit conclusum, et ulterius fuit pulsatum *au quarreillon*.

Extrait des registres de l'hôtel-de-ville de Rouen. A. 8, f^o 203.

« L'an mil m^{re} LXII., le mardi xiiii^e. jour de juillet aprez nonne, vers le soir, la Royne, femme du Roy d'Angleterre, fille du Roy de Secille, duc d'Anjou, arriva de devers le Roy notre sire en ceste ville de Rouen, et fu moult honorablement reçue par Messieurs les gens du Roy, les conseillers et autres des xxiii. du Conseil de ceste ville avec x homes notables de chacun quartier, lesquels alèrent à l'encontre d'icelle Royne, à cheval, et la rencontrèrent sur le chemin d'entre Grantmont et Socteville, et la reception fu faite et la parole portée, en obtempérant aux lettres et mandemens du Roy notre dit Seigneur, par Gauvain Mauviel, escuier,

lieutenant général de Mons. le Bailli de Rouen, parlant, sans descendre de son cheval, à ladicte Royne, et fist la responce, regraciacion pour ladicte Royne, Mons. l'archevêque de Nerbonne, Mons. Maistre Anthoine Crespin, et fu présenté et donne à icelle Royne et envoyé en son logeys, qui fut en l'ostel du *Lion d'Or*, devant l'église de la Ronde, chieix Regnault de Villeneuve, advocat à Rouen dudit Seigneur, trois bons pouchons de vin vermeil de plusieurs sortes, et depuis lui furent oultre présentés... » (le reste en blanc).

III.

BREZÉ, PROPRIÉTAIRE DE VAISSEAUX DE GUERRE AU PORT DE ROUEN.

Extrait des registres de l'hôtel-de-ville de Rouen. A. 8, f° 185, v°. — « Le samedi, xiiii^e jour de février mil m^{re} LX, par Sires Robert le Cornu, Guillaume de Fengueray, Jehan Alorge, Robert du Bosc, et Nicolas Poilevilain, conseillers.

Delibéré fu et ordonné que par Richart Ango, commis au gouvernement des ouvrages de la ville, seront bailliées et délivrées à Audri Sac, lequel va en armée sur la mer en deux gallées, estant de présent aux *clos aux gallées* de la dicte ville, que l'en dit appartenir à Monsieur le Grant Seneschal de Normandie, cappitaine de ceste dicte ville, en fourme et manière de prest à recouvrer, qui recouvrer les pourra, dudit Audry Sac, c'est assavoir: deux des arbalestres d'achier de ladicte ville, et deux engins et n^e de viretons ou traict. »

IV.

LOUIS XI A ROUEN, AU MOIS D'AOUT 1462.

Extrait des registres de la Cathédrale de Rouen. — 12. juillet 1462. Députation du doyen, du trésorier, de l'archidiacre,

Guillaume du Désert et Roussel, pour s'entendre avec les bourgeois et conseillers de la ville « pro jocundo adventu Domini nostri Regis qui, de brevi, sicut fertur, venturus est ».

Mardi 3. Aout 1462. « Ipsa die, fuit conclusum quod noster Rex Ludovicus, qui de brevi venturus est ad hanc civitatem, honeste recipiatur in cappis ad valvas ecclesie, juxta antiqua registra.

Mercredi 11. Aout.— « Conclusum fuit, juxta conclusiones prehabitas, quod unusquisque tam dominorum canonicorum quam capellauorum et aliorum de ecclesia et honeste se habeant in receptione domini nostri Ludovici, Regis Francie, qui hodierna die venturus est, et claudantur porte usque ad suum adventum, et recipiatur per Dominum decanum et duos vel tres de majoribus et Dignitatibus cum aqua benedicta, libro evangeliorum et thuribulis, processione in ecclesia juxta valvas per ordinem existente et actendente ingressum Domini nostri Regis predicti, que statim moveat propter pressuram gencium, et reclaudantur porte seu valve ecclesie, quantum fieri poterit, et similiter claudantur porte chori, et parentur unum scabellum in cimiterio, ubi primo recipiatur Dominus noster Rex modo premissis, secundum ante pulpitum ubi possit orare, et tertium juxta majus altare ubi ponantur et collocentur reliquie; et ibi fiat brevis collacio per Dominum decanum recommandando ecclesiam et collegium, prout viderit expedire.

Illâ die, prefatus Dominus noster Rex intravit civitatem Rothomagi cui precesserunt, prout fuit relatum in capitulo, omnes viri ecclesiastici, in superliciis et cappis, tam curati quam religiosi S. Andoeni, S. Laudi et Beate Marie Magdalene et cappellani parrochiarum honeste; et postmodum venit ad ecclesiam Rothomagensis quasi inter quartam et quintam horas, juxta conclusionem predictam, cum decantatione de *Te Deum laudamus*, pulsacione organorum et alias, prout honestius fieri potuit, et per dictum Dominum decanum fuit facta collacio juxta et ad fines supradictas, et in illâ receptione fuerunt domini canonici et capellani ac alii beneficiati, quantum fieri potuit, *induti capis albis et rubeis juxta libratam* ipsius Domini nostri Regis, et oravit ubique idem Dominus noster Rex, et cum gaudio et trepidio intravit, fuit receptus, et recessit ab ecclesia tendendo ad Castrum.

Ipsâ die, fuit conclusum quod crastinâ die fiant processiones generales pro reductione Normannie, prout est fieri consuetum. »

Samedi 15. Aout. « Ipsâ die, prefatus Dominus noster Rex venit ad ecclesiam, et audivit missam cum decantatione simplici in capellâ B. M., et ibidem obtulit in fine misse, prout fuit relatum, quadraginta scuta.

Ipsâ vero die sabbati, post exitum illius misse, venerunt nova Domino nostro Regi predicto de certâ victoriâ apud pro quibus ad instantiam Domini nostri Regis fuit decantatum *Te Deum laudamus*, et in crastinum requisivit quod celebraretur missa solennis ad laudem Dei pro victoriâ hujusmodi, dicens quod satisfaceret ecclesie.

Dominicâ in festo assumptionis Beate Marie, XV^{ta} Augusti, in choro dicte ecclesie fuit celebrata missa solennis ad causam et instantiam predictas, et hoc ante majorem missam et processionem ilius diei.

Ipsâ vero die prefatus Dominus noster Rex audivit missam in capellâ B. M. retro altare majus atque vespas cum cantu simplici, durante majori missâ, et in offertorio obtulit xiii. scuta, prout fuit relatum in capitulo, et per assertionem custodis altaris capelle Beate Marie, et non amplius etiam, cum juramento, quia erat difficultas de ampliori summâ (1).

Similiter misit ecclesie centum scuta pro premissis....

(1) Les mots *ampliori summâ*, transformés par l'auteur de l'*Histoire de la cathédrale de Rouen* en *amphora oblongua*, lui ont fait croire que Louis XI, à la fête de l'Assomption, avait présenté à l'offertoire un vase de forme allongée. Une erreur plus sérieuse, c'est d'avoir dit que Charles, fils aîné de Louis XI, fut du voyage, et que, par une lettre adressée de Rouen aux gens de ses comptes, ce prince leur ordonna d'allouer au trésorier Jean d'Orbec la somme de 242 fr. Ce fils aîné de Louis XI est inconnu, et ce mandement nous a tout l'air d'être antérieur d'un siècle à l'époque qu'on lui assigne. *Histoire de la cathédrale de Rouen*, t. II, p. 507.

V.

LA PRINCESSE DE PIÉMONT ET LE DUC DE SAVOIE A ROUEN,
EN 1464.

Extrait des registres de l'hôtel de-ville de Rouen, A. 8. —
..... « Mercredi viii^e jour d'aoust, l'an mil cccc lxiij., présens
Gauvain Mauviel lieutenant général de Mons. le bailli de Rouen,
Guillaume Ango, Robert Le Cornu, Guillaume du Feugueray,
conseillers, Gieffin du Bosc, Jehan Le Roux, Guillaume Gombaut,
anciens conseillers, Martin des Essars, procureur, et
aultres, fu deliberé et ordonné faire présent et donner de par
la ville de Rouen pour l'onneur d'icelle à très hault et excellent
princesse, Madame la princesse de Pimont, fille de France et seur
du Roi Louys, notre Souverain Seigneur, espouse de l'ainsné filz
de Mons. le duc de Savoye, en sa nouvelle et bonne entrée en
ladicte ville de Rouen, en révérence et honneur du lieu et maison
dont elle est yssue, deux excellens et fins draps de Rouen, c'est
assavoir ung drap d'escarlade et ung drap gris des meilleurs
et plus fins que l'en pourra recouvrer.

Item, est assavoir que, en obtempérant à la délibéracion dessus
dicte, furent achactez à Perrenot Gueroult, drappier, demourant
en ladicte ville de Rouen, deux fins draps; c'est assavoir ung
demy-drap d'escarlade contenant dix aulnes, qui cousta viii l. t.
chacun aune, item ung autre demy-drap gris contenant aussi dix
aulnes, qui cousta c. s. t. chacune aune. »

En marge : « Nota que à sa nouvelle et joyeuse venue à Rouen,
elle fit des prisons délivrer les prisonniers criminels estans es
prisons du Roy. »

...« Samedi aprez nonne, xxi^e jour de septembre mil cccc. l. xiiij.,
Mons. le duc de Savoye, père de la Reine de France, arriva à
Rouen, et fust l'en à l'encontre de luy en notable compaignie de
par la ville à cheval, et lui fu présenté de par lad. ville pour
l'onneur d'icelle, en révérence de ce que le Roy notre Sire a
espousé sa fille, une queue de vin de Beaune et deux pouchons
de vin vermeil, vin de Tournus.

VI.

LE DUC DE BERRY A ROUEN, EN NOVEMBRE 1465.

Extrait des registres des délibérations de l'hôtel-de-ville de Rouen.— « Lundi aprez nonne, xxv^e jour de Nob^{re}. l'an mil iii^e LXV, Charles fils, frère du Roy notre Sire, à présent Duc de Normandie, et notre très redoubté Seigneur entra en la ville de Rouen, et print possession de la ville comme Duc de Normandie, lequel ouparavant estoit Duc de Berry, et le Dymence au matin ensuivant, il vint en l'église N. D. dudit lieu de Rouen, en grant et notable compaignie, où là fu dit une notable messe, et illec fait les solennitez appartenant à Duc de Normandie » (1).

VII.

LE COMTE DE S POL A ROUEN.

Extrait des registres de l'hôtel-de-ville de Rouen. A. 8, f^o 260, v^o. — « Du Lundi, xv^e jour de Décembre l'an mil iii^e LXVI., en l'ostel commun de la ville de Rouen, en notable assemblée, présens Révérend Père en Dieu Mons. l'archevesque de Nerbonne, Mons. le bailli de Rouen, maistre Jehan de La Driesche, trésorier de France, maistre Guill. Picart, général des finances, Mons. Jehan de Hangest, chevalier, S^r de Jenli, et à présent lieutenant de Mons. le conte de S. Pol, connestable de France et capp^{ne} de Rouen, icellui S^r de Jenli, lieutenant ès ville et chastel dudit lieu de Rouen, Mons. Daviot de Poix, chevalier, lieutenant pour mondit S^r le capitaine au Palais de Rouen, Mons. Philippe de la Tour, chevalier, lieutenant de mondit S^r le cappitaine au pont de

(1) Voy., dans la *Revue de Rouen*, de 1847, un article de M. Chéruel : « Le dernier duché de Normandie. »

Sayne de Rouen, Noel Le Barge, receveur général de Normandie, Jaques de Croismare, lieutenant général de mondit Sr le bailli, les avocas et procureurs du Roy notre Sire, le lieutenant général de Mons. le bailli, Mess. les conseillers, les quarteniers, centeniers, cinquanteniers, et vi hommes, notables personnes d'icelle, en grant nombre, furent leues les lettres patentes du Roy notre souverain Seigneur, données à Orléans, le xiii^e jour de Novembre derr. passé, par lesquelles hault et puissant Seigneur mondit Seigneur le Conte de S. Pol estoit ordonné et constitué capitaine de ceste dicte ville de Rouen, ou lieu de Mons. le Conte de Maulévrier, lequel mondit Seigneur le conte de Maulévrier, par autres lettres dudit Seigneur données audit lieu d'Orléans, le dit xiii^e de Novembre derrain passé, estoit honnorablement deschargé par icellui Seigneur d'icelle cappitainerie de Rouen, et en présence (f^o 261) de ceux dont dessus est faicte mencion, furent baillées les clefz desd. ville, chastel, pont, palaiz et pont de Rouen par les commis ad ce par mondit Seigneur le Conte de Maulévrier, lesquelles furent en présence, comme dessus, incontinent rebailées et delivrées aux dessus nommez Seigneurs de Jenli, de Verrières et Philipe de la Tour, chevaliers, ainsi que à chacun pour sa charge touchoit.

Item, et à ladicte heure et plaine assemblée, Martin des Essars, procureur de ladicte ville, fist la protestacion acoustumée faire par les procureurs de ladicte ville, pour et ou nom d'icelle, quant il y a mutacion ou nouvelle institucion de cappitaine, au regard de plus grant pencion ou gaiges, et se plus grant pencion que de cent livres tournois par an est par ladicte ville acordée audit Mons. de S. Pol comme capitaine, que ce ne face ou porte aucun préjudice pour le temps avenir à icelle ville, ne ce atrait une autrefois à consenque (*sic*; lisez à conséquence) ou préjudice de ladicte ville, en en réquerant à mondit Sr le bailli de Rouen lettre de non préjudice, qui acordée lui fu par icellui Mons. le bailli...

Le dit dernier jour aprez nonne, par le lieutenant du bailli, les avocas et procureur du Roy, les xxiii., et les conseillers et autres,

Fu delibérés oultre faire gratuité à Mons. de S. Pol, connestable de France, lieutenant général du Roy en Normandie et

cappitaine de ceste ville de Rouen , et à Madame sa femme, seur de notre très redoubtée dame la Royne , à leur nouvelle venue en icelle ville , de six pouchons de vin excellent au Seigneur et à ladicte Dame , de trois demis draps de Rouen , l'un une escarlate , l'autre ung fin pers , et le tiers ung fin gris.

Extrait des Registres de la Cathédrale de Rouen, penultième jour de Decembre 1466. — « Ad adeundum domum ville pro tractando quid agendum in novo adventu Domini Connestabularii , qui heri de releveyà venit et applicuit in hanc villam, fuerunt commissi et deputati Ma. Jo. de Gouvis , Guill. Auvray, et refferant. »

VIII.

LOUIS XI ET WARWICH A ROUEN , EN 1467.

Roole des parties et sommes de deniers que le Roy notre Sire a ordonnées et commandées estre païées , baillées et delivrées par Noel le Barge , naguères receveur général de ses finances en son pays et duchié de Normendie , tant pour partie de la despence du conte de Warwyk et autres Seigneurs d'Angleterre venuz en sa compagnie en ambaxade devers le Roy notre dit Seigneur en la ville de Rouen , ès mois de May et Juing mil cccc lxxvii., que pour le fait de plusieurs dons que le dit Sieur a faiz ausdis ambaxadeurs et à aucuns autres gens de ladite compagnie , et aussi pour la despence faicte pour le fait de l'advitaillement d'aucuns des navires dudit conte de Warwyk et d'autres ordonnez pour le passage et repassage desdis ambaxadeurs du Roy notre dit Sr, que lors il envoioit en Angleterre en la compagnie dudit conte de Warwik , en ce comprins le paiement des mariniers et francs archiers mis en iceulx navires , pour la seurté et conduicte d'iceulx et desdits ambaxadeurs, en la manière qui sensuit :

Et premièrement

Deniers paiez pour le fait de ladite despense.

Audit Noel Le Barge, la somme de deux mil six cens six livres

deux solz deux d. t., foible monnoye lors courant oudit pays de Normendie, pour le rembourser de semblable somme qu'il a baillée du sien, cest assavoir : mil treize livres huit deniers t. pour la despense qui a esté faicte en la ville de Rouen par Robert Boukeland, l'un des maistres d'ostel dudit conte de Warwyk et plusieurs autres gentilz hommes et serviteurs d'icelui conte et par lui envoie par Calaiz audit lieu de Rouen, depuis leur entrée en ladite ville de Rouen jusques au xxix^e jour dudit mois de may mil cccc lxxvii., en ce comprins aucunes provisions qui avoient esté faictes par ledit maistre d'ostel pour la venue d'icelui conte de Warwyk son maistre. Item, unze cens livres t., pour autre despense faicte par ledit conte de Warwyk et autres anglois estans en sa compagnie depuis qu'ilz furent descenduz à Honnefleu jusques à leur venue à la Boulle près Rouen. Item, trois cens vingt cinq livres six sols six deniers t. pour autre despense faicte par les dessusdiz audit lieu de la Boulle, durant le temps qu'ilz y ont esté. Item, et huit vings sept livres quinze sols t. pour autre despense faicte à Caudebec par aucuns des gens de la compagnie dudit conte de Warwyk, qui ont prins leur chemin par ledit lieu de Caudebec pour venir à Rouen, de laquelle somme de $\text{m}^{\text{m}} \text{vi}^{\text{c}} \text{vi} \text{l. ii. s. ii. d. t.}$ le Roy notre dit S^r a fait veoir et visiter les parties par aucuns de ses maistres d'ostel et autres à ce de par lui ordonnez, et n'a voulu ne veult que ledit receveur général soit tenu d'en rapporter sur ses comptes autre déclaration, quictances ou certificacion que ce présent roole seulement, pour ce. $\text{m}^{\text{m}} \text{vi}^{\text{c}} \text{vi} \text{l. ii s ii d. t.}$

A luy, la somme de trois mil six cens soixante dix neuf livres seize solz ung denier tournois dicte monnoye, que pareillement le Roy notre dit S^r lui a ordonnée pour le rembourser de semblable somme qu'il a païé du sien, c'est assavoir : quatorze cens soixante dix neuf livres cinq deniers tournois pour autre despense faicte par le dit conte de Warwyk, sesdis gens et autres de sa compagnie et ambaxade, depuis le xvi^e jour dudit mois de juing qu'il parti de Rouen pour s'en retourner en Angleterre, tant à la Boulle, Caudebec, Quillebeuf que Honnefleu où il séjourna jusques au xxiii^e jour d'icelui mois qu'il entra en mer, ainsi qu'il est apparu par les singulères parties d'icelle despence

venes et visitées chascun jour et signées par Guion de Broc, Sr de Bas, maistre d'ostel du Roy nostre dit Sr et maistre Laurens Girard son secrétaire et contrerolleur général de ses finances, et deux mil deux cens livres quinze solz huit d., pour autre despence faicte pour l'advitaillement des navires, et païée du commandement du Roy nostre dit Sr par le dit Noel Le Barge, tant de ceulx dudit conte de Warwyk que de ceux ordonnez par le Roy nostre dit Sr, pour le passaige et repassaige de *Monsr l'arcevesque de Nerbonne, Monsr l'admiral, maistre Jehan de Popincourt*, et autres que le dit Sr envoya en embaxade oudit pays d'Angleterre en la compagnie dudit conte de Warwyk, en ce comprins le paiement desd. navires, mariniers et de certain nombre de francs archiers mis en iceulx navires, pour la conduicte et seurté d'iceulx ambaxadeurs, ainsi qu'il est apparu par les parties signées et certifiées par Messesseurs des finances dudit Sr, c'est assavoir : maistre Guillaume Picart, maistre Jehan Hébert, delaquelle somme de **III^m VI^c LXXIX l. XVI. s. 1. d. t.**, le Roy nostre dit Sr a fait deuement veoir et visiter les parties par aucuns de ses maitres d'ostel et autres dès lors et depuis à ce par lui commis et depputez, et d'icelles lui est deuement apparu tant par certificacions d'aucuns généraulx de ses finances que de ses dis maistres d'ostel, quittance des parties et autrement, et d'icelles s'est tenu pour content, et n'a voulu ne veult icelui Sr autre déclaration en estre faicte, ne que ledit receveur général en soit tenu rapporter sur ses comptes autre acquict, quittance ou certificacion, fors seulement ce présent roole, pour ce, cy. **III^m VI^c LXXIX l. XVI. s. 1 d.**

A luy, la somme de trois cens quatre vings trois livres huit solz quatre deniers t., dicte monnoie, pour pareillement le rembourser de semblable somme qu'il a baillée du sien, c'est assavoir **III^m XI. l. XIII. s. III. d. t.** pour certaines réparacions faictes par Jehan le Fèvre, de l'ordonnance du Roy nostre dit Sr, en l'ostel des Jacobins de ladite ville, où ledit conte estoit logié, et **II^c III^m XI. l. XV. s. t.** pour autres réparacions que le dit Noel le Barge a aussi fait faire par l'ordonnance que dessus, tant en la maison maistre Robert Byote où le Roy nostre dit Sr a esté logié en lad. ville que au logeis mons^r de Dunoy, et pour deux galeries traversans lesd. maisons et la porte S. Eloy, comme pour

les galleries et murailles qui ont esté faictes du logeis dudit Sr
jusques au Palays, pour ce. iii^c iii^{xx} iii. l. viii. s. iii d. t.

Deniers paiez par l'ordonnance du Roy.

A Nicollas Pellevillain, maistre de la monnoye de Rouen, la
somme de cinq cens deux livres huit solz ung denier ob., monnoie
de Normendie, à lui ordonnez par le dit Sr, pour douze tasses et
ung drageouer d'argent pesant quarante quatre marcs cinq onces
dix esterlins, que ledit Sr a fait prendre et acheter de luy ladicte
somme, pour donner à Jacques Haye, maistre d'ostel dudit conte
de Warwyk, pour ce, la dite somme de v^c ii l. viii. s. i. d. ob.

Audit Noel Le Barge, la somme de deux mil neuf livres treize sols
neuf deniers t. pour la façon et déchet d'une coupe d'or que
le Roy notre dit Sr avoit fait faire à sa plaisance en lad. ville
de Rouen, la somme de deux mil neuf cens livres treize sols
neuf deniers t., monnoye dudit pays de Normendie, laquelle
coupe a esté baillée et livrée audit Sr qui l'a retenue, et s'en
est tenu pour content, et n'a voulu ne veult que icelui receveur
général en soit tenu rapporter sur ses comptes quictance,
certificacion ne autre acquit, fors seulement ce présent roole
pour ce ii^m ix l. xiii s. ix d.

A Guillaume Restout, changeur, demourant audit lieu de
Rouen, la somme de huit vings neuf livres deux solz t., monnoye
oudit pays de Normendie, pour six tasses d'argent pesant xv. mars
cinq esterlins, que le dit Sr a fait prandre et acheter de lui audit
pris de xi. l. v. s. t. pour chascun marc, pour donner à Adam
Hemory, serviteur de messire Guillaume du Herbert, chevalier
d'Angleterre, en faveur de ce qu'il luy avoit amené dudit
pays sept lévriers que ledit sieur du Herbert lui envoyoit
pour ce viii^{xx} ix. l. ii s. t.

Audit Guillaume Restout, la somme de quinze cens soixante
neuf livres douze solz tournois, dicte monnoye de Normendie,
pour six vings quinze marcs trois onces quinze esterlins d'argent
ouvré en plusieurs sortes et espèces de vaisselle tant dorée que
blanche que le dit Sr a fait prendre et acheter de lui le pris
dessus dit, pour la donner à aucuns chevaliers et autres du royaume

d'Angleterre, qui estoient venuz devers luy en la dicte ville de Rouen, en la compaignie dudit conte de Warwyk, et ce, oultre le nombre de LXXVII. marcs cinq onces d'argent, que ledit Sr a semblablement fait prendre et acheter de Guillaume Le Tavernier, orfèvre dudit Rouen, pour donner pareillement ausdiz Anglois, pour ce lad. somme de xv^c LXIX l. XII s. t.

A lui, la somme de six vings dix neuf livres cinq solz t., monnaie dudit pays, pour douze marcs dix sept esterlins d'argent blanc ouvré en douze tasses et deux salières que le dit Sr a fait prendre et acheter de lui le pris dessusdit, pour les bailler à deux Anglois ausquelz il en a fait don, et ce, oultre les autres parties de vaisselle que ledit Sr a fait acheter dudit Restout pour donner a autres Anglois, pour ce. vi^{xx} XIX l. v. s. t.

A Guillaume Le Tavernier, orfèvre, demourant audit Rouen, la somme de huit cens quatre vings livres quinze solz t., monnoye dudit pays de Normendie, pour soixante dix sept marcs cinq onces d'argent ouvré en plusieurs sortes de vaisselle tant dorée que blanche, que ledit Sr a fait prendre et acheter de lui le pris dessus dit pour la donner à aucuns chevaliers et autres dudit royaume d'Angleterre venuz devers luy en lad. compaignie d'icelui conte de Warwyk, et ce, oultre le nombre de vi^{xx} quinze marcs trois onces quinze esterlins, que ledit Sr a fait prendre en une autre partie dudit Guill. Restout, cy dessus nommé, pour donner pareillement ausd. Anglois pour ce. . . viii^c iii^{xx} vi. l. xv. s. t.

Aux archiers et trompette dudit conte de Warwyk la somme de deux cens trente quatre livres sept sols six deniers t., monnoye dudit Normendie (*sic*), pour cent cinquante escuz que le dit Sr a donnez et fait bailler et délivrer comptant, c'est assavoir ausd. archers cent escus, et ausd. trompectes cinquante escus, pour ce lad. somme de ii^c xxx iii. l. vii s. vi d.

A Warwyk le hérault la somme de sept vings seize livres cinq s. t., pour cent escus d'or que le Roy notre dit Sr lui a donnez en faveur de ce qu'il estoit venu devers lui de par ledit conte de Warwyk, son maistre, pour ce. . . vii^{xx} xvi. l. v. s. t.

Au maistre palefrenier et paiges dudit conte de Warwyk, et à

deux autres de ses serviteurs, la somme de sept vings seize livres cinq solz t., monnaie dessus dite, pour cent escuz, que ledit Sr leur a donnez et fait bailler et délivrer comptant, c'est assavoir audit palefrenier et pages cinquante escuz en faveur de ce qu'ilz ont présenté au Roy notre dit Sr de par leurdit maistre deux haquenées d'Angleterre, et ausdis deux autres serviteurs dudit conte autres cinquante escuz, c'est assavoir à l'un trente escuz pour six lévriers, et à l'autre vingt escus pour ung petit chien de treict qu'ilz ont pareillement présenté au Roy notre dit Sr de par leurd. maistre, pour ce lad. somme de. vii^{xx} xvi. l. v. s. t.

A l'évesque de Habredin, du royaume d'Escosse, la somme de trois cens douze livres dix solz t., foible monnoye, pour ii^c escuz d'or que le Roy notre dit Sr lui a donnez pour luy ayder à supporter la despence qui lui a convenu faire où voyage qu'il a fait par devers luy dudit royaume d'Escosse en lad. ville de Rouen, pour ce lad. somme de. iii^c xii. l. x. s. t.

A Jehan Hannequin, palefrenier dudit conte de Warwyk, la somme de trente une livres cinq solz t., monnaie dudit pays de N^{ie}, pour xx escuz d'or que le Roy notre dit Sr lui a donnez, en faveur de ce qu'il lui a présenté deux chavaulx de par son dit maistre, pour ce. xxxi. l. v. s. t.

Aux deux huissiers de mons^r le conte de Warwyk la somme de sept vings seize livres cinq solz, foible monnoie, en cent escuz d'or que le Roy notre dit Sr leur a fait délivrer et paier comptant par le dit receveur général, en sa présence, pour ce vii^{xx} xvi. l. v. s. t.

A Thomas Boudin, Anglois, la somme de six vings cinq livres t., que le Roy notre dit Sr lui a ordonnez pour le récompenser d'un prisonnier françois qu'il avoit nommé Rogier Touzé, lequel s'estoit eschappé et mis en franchise à N. D. de Dieppe, pour ce vi^{xx} v. l. t.

A Guillon des Ferrières, escuier, la somme de trois cens quatre vings dix livres douze sols six deniers t., pour ii^c livres, escus d'or que le Roy notre dit Sr lui a ordonnez pour deux chevaulx, l'un grison et l'autre boyart, qu'il a fait prandre et acheter de lui, pour donner ausd. Anglois, pour ce iii^c iii^{xx} x. l. xii. s. vi. d. t.

A Mons^r l'arcévêque de Nerbonne, la somme de cent cinquante livres t. , pour ung cheval fauveau que ledit S^r a fait prendre et acheter de lui le dis pris , pour ce c. l. t.

A Bertrand de la Jaille , escuier, la somme de cent neuf livres sept solz six d. t. en soixante dix escus d'or, pour ung cheval grison que ledit S^r a fait prendre et acheter de luy ledit pris, pour ce cix l. vii. s. vi. d.

A Jehan de Blanchefort, escuier la somme de deux cens dix huit livres quinze sols t. pour sept vings escus d'or que ledit S^r lui a semblablement ordonnez pour ung cheval de poil noir qu'il a pareillement fait acheter de lui, pour ce. ii^e xviii. l. xv. s. t.

A maistre Guillaume Picart , conseiller du Roy notre sire et général sur le fait de ses finances, la somme de cent cinq livres t., foible monnoye, pour ung cheval de poil brun bay que ledit S^r a fait prendre et acheter de lui pour le dit pris, pour ce cv. l. t.

A Jacques Tourté , la somme de cent cinquante livres t. a lui semblablement ordonnez par le Roy notre dit S^r pour ung autre cheval de poil brun bay que aussi le dit S^r a fait acheter de lui ledit pris , pour ce. cl. l. t.

A maistre Jehan de Popincourt, conseiller du Roy notre Sire, la somme de soixante dix huit livres deux solz dix deniers t. en cinquante escus d'or pour la moitié de cent escus d'or que le Roy notre dit S^r lui a ordonnez, pour lui aider à supporter la despence qu'il feroit ou voyage, où le Roy notre Sire l'envoyoit oudit pays d'Angleterre, et desquelz cent escuz ledit S^r lui avoit fait paier par ledit receveur général cinquante, et les autres cinquante sur le faict de sa chambre, pour ce, cy. Lxxviii. l. ii. s. vi. d. t.

A maistre Olivier le Roux , notaire et secrétaire du Roy notre Sire la somme de xxxiiii. l. vii s. vi. d. t., foible monnoye, pour xxii. escuz d'or que le Roy notre dit S^r lui a ordonnez pour le restituer de semblable somme qu'il avoit baillée pour ung navire que Mons. l'admiral et luy avoient envoyé, par l'ordonnance dudit S^r et pour ses affaires, de Honnefleu en Angleterre, pour ce ladite somme de. xxxiiii. l. vii s. vi. d. t.

A Messire Guillaume de Meny-Peny, chevalier, S^r de Concressault, la somme de sept cens quatre vings une livre cinq solz t., monnoye de Normendie, pour cinq cens escus d'or que le Roy notre dit S^r lui a ordonnez, tant pour ung voyage qu'il a fait par son ordonnance ou royaume d'Angleterre en la compagnie de Mons^r l'admiral de France et de là en Escosse, comme aussi pour le récompenser de trois ou quatre chevaulx et haquenées d'Angleterre, que le dit S^r a fait par cy-devant prendre de luy, pour ce, cy. VII^e III^{xx} l. l. v. s. t.

Somme toute des parties contenues en ce présent roole quinze mil cent trente cinq livres neuf solz unze den. ob. t. monnaie de Normandie. *Bona.*

Nous, Loys par la grâce de Dieu Roy de France, certiffions à noz amez et féaulx gens de noz comptes et autres qu'il appartiendra que es mois de May et Juing mil III^e soixante sept, nous commandâmes et ordonnâmes à notre amé et féal conseiller et maistre d'ostel Noel le Barge, lors receveur général de noz finances en noz pais et duchié de Normendie paier, bailler et délivrer des deniers de sa recepte d'icelle année, la somme de quinze mil cent trente cinq livres neuf solz unze deniers maille t., monnaie. dudit pays de Normendie, aux personnes, pour les causes et, ainsi que contenu et declairé est en ce présent roole. En tesmong de ce, nous l'avons signé de notre main. Au Plessis du Parc, le XI^e jour d'octobre l'an mil cccc quatre vings.

Signé Loys (1).

VIII.

VOEU DE LOUIS XI A NOTRE-DAME DE ROUEN, EN 1475.

Extrait des registres de la Cathédrale de Rouen. — .5. avril 1475. Guillaume Gyel, chevaucheur d'escuyrie, remet aux chanoines la lettre suivante :

(1) *Bibl. imp.*, Fontanieu, titres originaux, portefeuille 140.

« Chiers et bien amez , pour la singulière dévotion que nous avons à la benoïste glorieuse Vierge Marie , Mère de Dieu notre créateur, à ce que par sa grâce elle nous soit secourable en tous les fais et affaires de nous et de notre royaume , nous avons voué la somme de xii^e escus d'or pour icelle estre employée en rente pour la fundacion de vostre eglise , laquelle somme de xii^e escus nous vous envoyons présentement pour vous bailler par ce porteur. Si vous prions que , ensuivant notre veu et volonté vous employez icelle somme de xii^e escus en rente pour l'augmentacion de la fundacion de la dicte église , en nous ayant tousjours nous et notre filz le Daulphin en vos bonnes prières envers Dieu et la dicte Dame pour recommandez. Donné à Paris, le premier jour d'avril, *sic signatum* : Loys Tilhart, *et in subscriptione erant ista verba* : « A nos Chiers et bien amez les doyen et chapitre de l'église Notre Dame de Rouen. »

IX.

LOUIS XI A ROUEN, EN MAY ET JUIN 1475.

Extrait des registres de la Cathédrale de Rouen. — Penultième jour de may 1475. « Eâ die , de sero , chistianissimus princeps Dominus noster Rex , de sero , circa viii^{am} horam , applicuit Rothomagum et visitavit ecclesiam, ubi fuit per dominos de capitulo honorifice receptus. »

Mardi 13. Juin 1475. « Eâ die, ob reverentiam et devocionem Domini nostri Regis ad Beatissimum Anianum, confessorem, cujus festivitas cras pluribus in locis celebratur, et ad ipsius Domini nostri Regis instantiam, qui festivitatem ipsam in hac ecclesiâ celebrari et illi interesse desiderat, conclusum hodie vespas, cras matutinas et missam de hujusmodi Sancto festive, more parvi triplicis, cum aperturâ tabule chori celebrari, Domino Cancellario magistro R. Le Goupil ad pulsacionis, luminaris et aliorum, que pro ipsius festivitatis celebratione conveniunt, directionem deputato. »

RAPPORT
SUR UN VOLUME
DES MÉMOIRES DE L'INSTITUT SMITHSONIEN

DE WASHINGTON,

PAR M. AUG. DE CAZE.

(Séance du 27 Mars 1857.)

MESSIEURS ,

Ce n'est point une petite tentative que celle d'essayer de vous rendre compte , en quelques pages , du gros volume que vous avez sous les yeux , et qui contient des Mémoires d'une haute importance. Je vais tâcher, toutefois , de vous donner une idée assez exacte des matières qui y sont traitées , et dont voici d'abord l'énumération générale.

1^o Un Traité en 144 pages sur les antiquités et l'archéologie des États-Unis, et notamment sur l'origine des peuples du Nouveau-Monde ;

2^o Un beau travail sur les aurores boréales , leur classification , leurs lois , leur origine et leurs causes , accompagné de plusieurs centaines d'observations faites dans de hautes latitudes septentrionales , le tout formant 150 pages ;

3° Un Mémoire sur les tangentes des cercles et des sphères , accompagné de 9 planches offrant la solution de divers problèmes ;

4° Une série d'observations chimiques et physiologiques contenue en 150 pages, concernant certains animaux vertébrés de l'Amérique septentrionale , ornée de 27 vignettes sur bois.

Quant aux antiquités du Nouveau-Monde , on peut dire que la prodigieuse activité des peuples qui habitent aujourd'hui les États-Unis , et le goût universel des voyages qui caractérise notre siècle , ont laissé sans exploration peu de parties de ce territoire. Dans le premier volume de l'institut Smithsonian , MM. Squier et Davis traitaient des monuments aborigènes de l'état de New-York ; l'année dernière , je vous ai entretenus des bizarres tumulus , ouvrages en terre , du Visconsin. Aujourd'hui , M. Samuel Haven soumet au public ses études sur la position physique et les progrès sociaux des peuples qui occupaient le sol du Nouveau-Monde à une époque ignorée de l'histoire.

Après la découverte de l'Amérique , un grand nombre de savants s'occupa de connaître la manière dont elle fut peuplée par les hommes et les animaux. Quelques-uns , se contentant de remonter au déluge , bornèrent leurs spéculations à l'époque où la terre fut divisée entre les enfants de Noé. D'autres , prenant leur vol de beaucoup plus haut , firent remonter bien plus loin l'époque de la population de l'Amérique , se fondant sur la théorie plausible d'une communication entre les deux continents au moyen de terres aujourd'hui submergées dans l'Océan Atlantique.

Sans s'arrêter à des différences de race que Voltaire et son école regardaient comme créées pour le sol qu'elles habitaient ; sans vouloir sauter à pieds joints sur des diffi-

cultés incompatibles avec l'Écriture-Sainte ; sans appuyer l'opinion d'une population antédiluvienne sur le continent américain ; l'auteur cite les écrivains qui prétendent avoir trouvé des preuves évidentes d'établissements faits en ce pays par les descendants immédiats de Noé. Mais de toutes les opinions qui peuvent s'appuyer sur l'histoire sacrée , aucune n'a compté plus de partisans que celle qui fait naître les tribus indiennes des dix tribus israélites qui furent emmenées en captivité par Psalmanasar , puis établies par ce roi dans le nord-est de l'Assyrie ; elles en disparurent et gagnèrent les parties de l'Asie les plus rapprochées de l'Amérique. En 1650 , parut un livre intitulé : *Les Juifs en Amérique , ou Probabilités que les Américains sont de la même race*. Mais , même avant cet ouvrage , avait paru une déclaration d'Antonio Monterinos , disant avoir reçu l'hospitalité d'une communauté de Juifs établis au Pérou. Il en prêta serment devant Manassé Ben-Israël , chef des rabbins d'Amsterdam , auteur d'un Traité tendant à prouver que les Juifs furent les premiers explorateurs de l'Amérique. De nombreux savants , parmi lesquels il faut compter Samuel Serval et les plus habiles théologiens du Massachussets , le comte de Crawford , lord Kinsborough , MM. Saint-Simon et plusieurs autres soutinrent constamment cette opinion.

L'histoire profane et les anciens classiques firent naître de nombreuses conjectures sur l'origine des Américains. On a prétendu trouver dans Sénèque le tragique , Aristote , Diodore de Sicile , et surtout dans Pomponius Mela et Ælien , la déclaration qu'au-delà de l'Europe , de l'Asie et de l'Afrique , existait un grand continent peuplé d'animaux monstrueux , et d'hommes d'une taille et d'une longévité extraordinaires.

En se rapprochant de nos jours , on a cru trouver des preuves de la découverte de l'Amérique antérieurement à

Christophe Colomb. Ainsi, l'on rappelle une expédition de huit frères arabes, qui, en 1147, cinglèrent de Lisbonne, et découvrirent, sur la côte américaine, un peuple de haute taille et à peau rouge; mais une critique éclairée donne lieu de croire que c'était seulement une des îles Canaries. On cite un autre voyageur du pays de Galles, nommé Madoc, qui, en 1170, aurait découvert la Floride. Le récit romanesque des frères Zeni, qui, en 1380, équipèrent à Venise un vaisseau à leurs frais, fait penser au géographe Malte-Brun qu'ils auraient voulu indiquer Terre-Neuve, la Floride et le Mexique.

Un Portugais, nommé Costa Cortereal, passe pour avoir trouvé, en 1464, ces mêmes parages de Terre-Neuve, et Oviédo affirme qu'en 1484, un pilote, jeté au loin par une violente tempête dans un pays inconnu, en revint avec le reste de son équipage, fut reçu dans la maison de Christophe Colomb, et y mourut peu après, lui laissant tous ses papiers.

Ici l'auteur passe en revue une foule de théories et de spéculations sur la manière dont l'Amérique fut peuplée. Pierre Martyr, d'Anghiera, homme célèbre du ^{xv}^e siècle, pensait que les habitants de l'Yucatan venaient de l'Éthiopie. Oviédo affirme que les Antilles sont les Hespérides des anciens. André Thevet, Français d'un grand savoir, coïncide dans ses observations avec Gomara et de Léry : tous les trois croient à une migration transatlantique des Israélites et des Chananéens. Guillaume Postel soutenait que le nord de l'Amérique avait été peuplé par les Maures, le Chili et le Pérou par les Gaulois. Paul Jove, à l'appui de cette opinion, disait que les Mexicains tenaient de la Gaule la pratique de leurs sacrifices humains; mais s'il était permis à votre rapporteur d'émettre une humble observation en si haute matière, il lui semble que si toutes ces nations avaient été la source de tous les

peuples plus ou moins civilisés de l'Amérique, elles y auraient laissé des traces indélébiles de leur écriture, ou tout au moins de leur langage; or, c'est ce qui n'existe absolument point, comme vous le verrez tout-à-l'heure. Nous passons sous silence un grand nombre d'opinions fondées sur des analogies de ressemblance avec des peuples de l'ancien monde, rien n'étant plus trompeur que ces ressemblances superficielles. Voyons, avec l'auteur, si nous arriverons à des conclusions plus certaines par l'examen des monuments, de certains caractères physiques, et par l'étude de la structure grammaticale de leurs nombreux dialectes.

Les premiers qui abordèrent les rivages du Nouveau-Monde n'y virent aucuns débris des arts comparables à ce que nous voyons sur notre continent. Mais, ainsi que nous l'avons déjà dit dans un autre rapport, les Espagnols qui parcoururent les Florides et la Louisiane y découvrirent ces ouvrages en terre dont nous vous avons déjà signalé les formes singulières et l'étendue. Au commencement du ^{xvii}^e siècle, des prêtres français, franciscains et jésuites, firent connaître, dans des rapports adressés à leurs supérieurs, les monuments, l'histoire naturelle de ces pays, les mœurs, les coutumes, les dialectes, et la distribution de ces nations sur le sol qu'elles habitaient.

Le Suédois Kalm déclare que, peu de temps avant son arrivée au Canada, en 1748, le gouverneur de ce pays chargea M. de Verandrier de traverser, avec une suite nombreuse, toute l'Amérique septentrionale jusqu'à la mer Pacifique. A plus de 300 lieues de Montréal, ils trouvèrent de vastes contrées désertes, sans bois, et pourtant couvertes de sillons, comme si elles avaient été jadis labourées et semées. Ils découvrirent dans ces lieux, que n'avait jamais foulés jusqu'alors le pied d'un Européen, une fois au milieu des bois, une autre fois au milieu d'une

vaste plaine, des piliers en pierre s'appuyant l'un sur l'autre; ces piliers, d'un seul morceau, étaient d'une telle dimension que ces Français ne pouvaient supposer qu'ils eussent été élevés de la main des hommes. Ils trouvèrent, incrustée au centre de l'un d'eux, une pierre assez petite, d'un pied de long sur quatre pouces de large. Ils l'emportèrent au Canada, d'où elle fut envoyée au comte de Maurepas. Elle était couverte de caractères inconnus. Plusieurs jésuites, qui avaient vu et tenu cette pierre, affirmèrent que ces caractères étaient les mêmes que ceux de certains volumes renfermant l'histoire de la Tartarie, et les nommèrent des caractères tartares. Ces piliers monolithes ne paraissent pas avoir été observés depuis; mais les traces de culture indiquées se retrouvent encore dans le Michigan et le Visconsin. Elles excitent encore l'étonnement et semblent donner quelque autorité au récit de M. de Verandrier.

William Bartram, en 1773, traversa les Carolines, la Géorgie, les Florides, et y vit des monuments, ouvrages d'une nation dont la période de grandeur avait dû précéder de beaucoup la découverte du nouveau continent. Ces découvertes nombreuses, l'exploration de fortifications anciennes, démontrèrent une vie sociale bien antérieure à Christophe Colomb. Ces inductions sont appuyées sur l'examen d'inscriptions en caractères plus ou moins connus, et plus spécialement par celle du rocher de Dighton, dans la Nouvelle-Angleterre. Sa forme rappelait au célèbre Washington d'autres inscriptions du même genre qu'il avait vues dans sa jeunesse, au milieu des forêts de l'Ouest, et qu'il attribuait aux Indiens aborigènes. M. Atwater, comme preuve de cette civilisation ancienne, cite des ouvrages d'argent, de fer et de cuivre, assez curieusement travaillés, trouvés à Marietta, dans un tumulus, et attribuant la population de l'Amérique aux Tartares méridi-

dionaux et aux Indous ; il va même jusqu'à dire : « Qui sait si, dans une époque reculée, les bords du Scioto, du Miami, de l'Ohio et du Mississipi ne furent pas aussi sacrés, aussi peuplés, aussi bien cultivés que les rivages de l'Indus et du Gange, ou du Boorram-Pooter ? »

Mais tous ces monuments, ces constructions, ces débris d'un art plus ou moins parfait se trouvent au sein des solitudes les plus vastes et les plus profondes, au milieu des forêts les plus épaisses, abandonnées à elles-mêmes depuis bien des siècles. Or, on sait que les sauvages abandonnent volontiers les lieux où ils ont éprouvé de grandes catastrophes, et qu'ils vont avec ardeur chercher au loin des pays inconnus ; c'est ainsi qu'on peut expliquer une dépopulation si prodigieuse. Il est cependant bien difficile de conjecturer quelle cause puissante de destruction put déterminer ces peuplades à émigrer plusieurs siècles avant l'arrivée des Européens. Fût-ce la peste, fût-ce la guerre ? Une tradition indienne dit que ces funèbres résultats furent dus à des hommes de race blanche. On sait en effet quelle est la supériorité intellectuelle de cette race, et que, malgré son aptitude à la plus haute civilisation, sa manie de détruire les hommes par milliers sur des champs de bataille n'est pas encore tout-à-fait éteinte de nos jours. Aussi, ces blancs ont-ils disparu à leur tour des lieux qu'ils avaient ravagés, et la lugubre dénomination de sombre et sanglant territoire appliquée au Kentucky semble-t-elle faire allusion à quelqu'un de ces tragiques événements, si loin de nous qu'on en a perdu la mémoire.

Une foule d'opinions excentriques furent émises de tout temps sur les origines américaines. Nous ne citerons que celle d'un M. Rafinesque, qui prétendait prouver que l'arche de Noé s'était arrêtée en Amérique, et qu'il y avait eu trois fils, l'un blanc, l'autre noir, le troisième

rouge, ce dernier, naturellement père de la race américaine. Nous ne parlerons pas d'une infinité de traditions américaines; elles sont toutes contradictoires, mensongères, et communiquées souvent dans le désir évident de tromper ou mystifier les investigateurs. L'impossibilité de s'éclairer auprès des sauvages est évidente pour ceux qui savent qu'au-delà d'un siècle, leurs souvenirs sont tout-à-fait confus, et, qu'en dehors de cette mesure, on chercherait vainement à en obtenir une information précise.

Examinons maintenant les inductions archéologiques qui ont été tirées des progrès faits depuis quelque temps dans l'analyse et la comparaison faites des mots et des idiomes des langues américaines.

Il y a longtemps déjà qu'en examinant les idiomes parlés en Amérique, on y a cherché un moyen de déterminer à quelle branche de la race humaine se rattachaient les premiers habitants de ce pays.

C'est dans la structure grammaticale, dans la manière d'associer et d'exprimer les idées, dans la syntaxe, en un mot, que la philologie moderne croit avoir trouvé la clé de l'origine et de la liaison qui peut exister dans toutes les variétés du langage humain. Cette idée est assez nouvelle pour être regardée comme une découverte à l'usage seul de la génération actuelle, et le chevalier de Bunsen l'attribue à Fréd. Schlegel en 1808. Ce principe est simplement ceci : que les noms des choses et la manière dont on les exprime sont transitoires; que, dans le laps du temps, ils peuvent être parfaitement remplacés par d'autres, tandis que le système de construction grammaticale est permanent, ne ressemble qu'à lui-même, et peut s'assimiler, conformément à ses lois, tous les matériaux nouveaux qui lui sont soumis. Appliqué aux langues américaines, ce principe a donné des résultats très remarquables. Aucune des théories qui les font

dérivée de l'ancien monde n'a pu résister à cette analyse.

Ni les Juifs, ni les Phéniciens, ni les Indous, les Chinois, les Tartares, ni les Gaulois, n'ont laissé derrière eux la moindre trace de leur syntaxe nationale. Les dialectes du nouveau continent, radicalement unis entr'eux et radicalement distincts de tous les autres, sont unis par la plus antique fraternité et le plus ancien système vocal de la race humaine. On ne connaît que deux langues qui aient quelque analogie avec celles de l'Amérique : c'est le congo et le basque. La première est parlée par un peuple sauvage de l'Afrique; l'autre est généralement regardée comme le style le plus remarquable et le plus ancien d'un langage primitif, dont l'origine remonte aux premiers âges du monde.

On distingue trois époques dans l'étude des langues d'Amérique. Dans la première, on cherche à découvrir dans les mots des ressemblances de sons et de sens avec ceux des autres langues; dans la seconde, l'étonnante analogie qui existe entre tous les dialectes du nouveau monde attire l'attention des observateurs; dans la troisième, on adopte le système de linguistique dont nous venons de parler.

Dès 1708, Adrien Reland, célèbre orientaliste, publia, à Utrecht, une dissertation sur les langues d'Amérique. Il avait étudié les dialectes brésilien, péruvien, chilien, mexicain, virginien, l'algonquin, le huron, et il déclara qu'il est impossible d'y découvrir la moindre affinité avec aucun langage de l'ancien monde d'où l'on puisse inférer quelle nation aurait peuplé l'Amérique. D'un autre côté, votre rapporteur craint qu'il ne se mêle à ces recherches beaucoup d'esprit de système, lorsqu'on voit Eugène Aram, un des plus savants philologues, trouver l'affinité la plus surprenante entre les langues latine, grecque,

hébraïque, française, chaldéenne, arabe et celtique, dont les exemples cités rappellent beaucoup l'épigramme de Ménage :

Alfana vient d'*equus*, sans doute,
Mais il faut avouer aussi
Qu'en venant de là jusqu'ici
Il a bien changé sur la route.

Une des plus grandes difficultés pour arriver à une solution satisfaisante, à une comparaison exacte des idiomes indiens, tient encore aux caprices et à la variété des orthographes adoptées par les écrivains des différentes nations. Il en résulte que les sons élémentaires sont rendus d'une manière méconnaissable, tant sont variées les combinaisons de lettres destinées à les représenter. Ainsi, la lettre *J* aura cinq ou six sons différents, selon qu'elle sera prononcée par un Anglais, un Français, un Italien, un Allemand, un Portugais ou un Espagnol; ce dernier, surtout, lui donnera la forte accentuation de son *Jota*.

Ajoutez à cette difficulté, qu'on trouve en Amérique plus de cent langues différentes, et que, dans soixante-treize tribus, les dialectes sont tellement dissemblables qu'ils ne peuvent être compris sans interprète d'une tribu à l'autre, malgré une certaine analogie entre les mots. Une particularité de ces idiomes est d'accumuler une multitude d'idées dans un seul mot. Faut-il en conclure que l'Amérique fut peuplée par cent peuples divers? Mais cela est contraire à la similitude de leur type physique, à leur couleur, à l'uniformité de leur grammaire et de leur syntaxe. Nous ne signalerons donc pas un plus grand nombre de particularités, ne trouvant à tirer aucune conclusion de ces considérations philologiques.

Sera-t-on plus heureux par l'étude des faits physiologiques? Les attributs physiques des aborigènes de l'Amé-

rique favorisent l'idée de l'unité et de l'antiquité de leur race. Presque tous les écrivains qui font autorité sont unanimes pour considérer la race américaine, les Esquimaux exceptés, comme une variété distincte de l'espèce humaine. En 1766, le gouverneur Pownal établissait que les Américains sont un peuple de même race, d'un bout du continent à l'autre, et que cette race est identique avec celle des Tartares, auxquels ils ressemblent, dit-il, par la couleur, la forme du crâne et les cheveux. D'autres observateurs très exacts, Alex. de Humboldt entr'autres, se refusent à admettre cette identité de race, disant que l'ostéologie nous apprend que le crâne de l'Américain diffère essentiellement de celui du Mongol. Il est un adage parmi les voyageurs, c'est que, qui a vu une tribu indienne les a toutes vues, tant les individus se ressemblent. Cette remarque est confirmée par le Dr Morton, qui a trouvé les crânes des plus anciens cimetières péruviens, des tombes mexicaines et des tumulus des Etats-Unis absolument du même type que ceux des tribus actuellement existantes. Toutefois on a constaté de grandes différences dans les crânes des anciens Péruviens qui habitaient les bords du lac Titicaca; mais notre savant d'Orbigny a pleinement démontré que cette particularité de forme était tout artificielle, et que cet aplatissement était dû à une compression bizarre et contre nature opérée dès l'enfance.

Le professeur Agassiz démontre que les continents américains ont, dans leur organisation physique et leurs traits, des caractères propres qui les font différer de l'ancien monde de la même manière que ceux-ci diffèrent entr'eux. C'est ainsi que l'Afrique tropicale n'a presque aucune espèce d'animaux commune avec l'Europe; que l'Asie tropicale diffère beaucoup de ses régions tempérées, et que l'Australie seule forme un monde tout-à-fait à part.

Dans ce résumé infiniment succinct, que vous aurez

trouvé encore trop long peut-être , d'un traité qui forme à peu près le tiers du gros volume dont vous m'avez confié l'examen , je n'ai pu vous donner qu'une idée bien abrégée de tous les aspects sous lesquels se présente la question de l'origine et des éléments de la race indienne ; mais à une ardeur qui s'éteint , vous demandiez un gage et je n'ai pu le refuser.

Les conclusions de M. Samuel Haven , auteur de ce Mémoire , les déductions de la science tendent à prouver d'une manière générale que les races américaines sont d'une haute antiquité ; leurs religions , leurs superstitions , leurs usages , leurs arts rappellent les âges primitifs du monde ; on leur trouve des affinités avec les races asiatiques ; mais aussi quelques arrivages fortuits , des naufrages peuvent avoir peuplé certaines localités , sans qu'on puisse s'expliquer cependant pourquoi le Nouveau-Monde est resté si longtemps inconnu à l'Europe , et quelque grand , quelque détaillé , quelque consciencieux que soit ce beau travail , il faut en arriver à cette opinion formulée par la Société ethnologique de Paris , c'est que , dans l'état actuel de nos connaissances , la question est insoluble au point de vue scientifique , et ne peut être utilement débattue.

NOTE

SUR LA SÉPULTURE

D'UN JEUNE GUERRIER FRANC

DÉCOUVERTE A ENVERMEU (SEINE-INFÉRIEURE),

Le 10 Septembre 1856,

Par M. l'Abbé COCHET,

Inspecteur des Monuments historiques de la Seine-Inférieure.

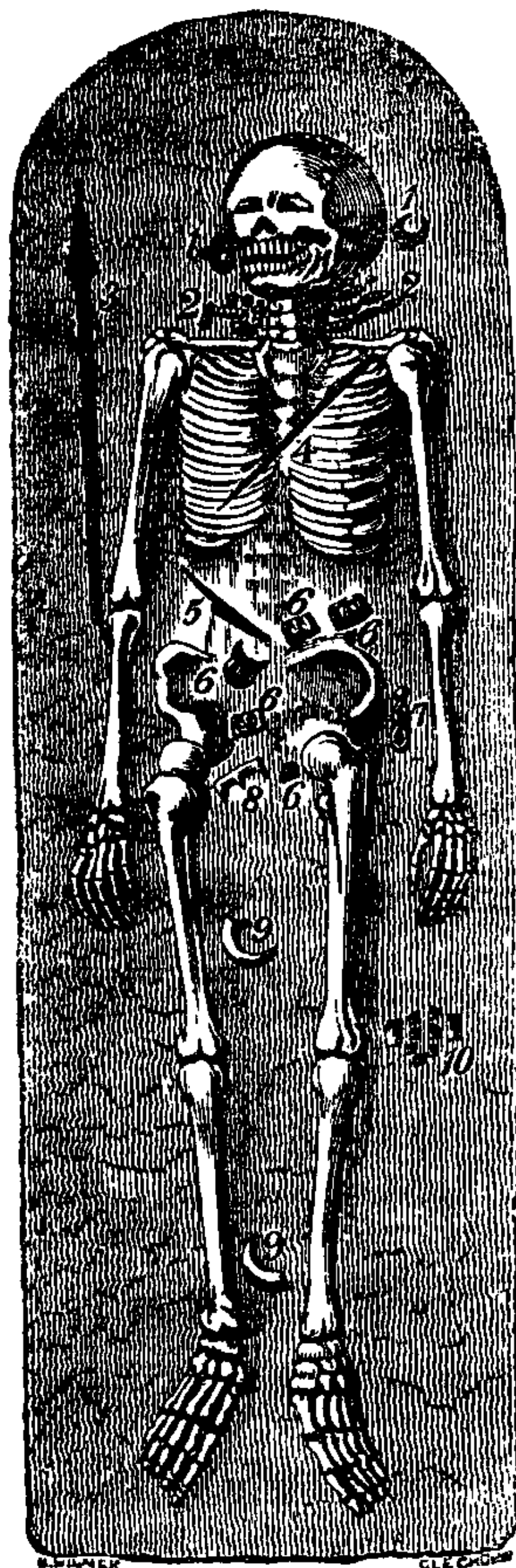
Le 8 septembre 1856 , je commençai ma septième et dernière fouille archéologique dans ce merveilleux cimetière d'Envermeu qui , depuis 1850, époque de sa découverte, m'a révélé à peu près toute l'archéologie mérovingienne. Le 10 , je me rendis moi-même sur le terrain afin de visiter les fosses préparées par les ouvriers. Ce jour-là , j'examinai sept sépultures dont la première fut la plus intéressante de la journée et même de toute la campagne.

Comme toutes les autres , elle était taillée dans la craie et descendait jusqu'à deux mètres de profondeur ; elle était orientée est et ouest, selon la coutume générale de ce temps, et selon la plus commune habitude des Francs. Tandis qu'un bon nombre des sépultures environnantes avaient été pillées ou violées à des époques déjà fort anciennes, celle-ci était restée intacte : le corps n'avait pas bougé, et chaque chose était à sa place comme au jour de l'inhumation.

Selon toutes les vraisemblances , cette fosse appartenait

à un jeune guerrier (1) qui avait été déposé ici dans toute sa parure et avec toute la coquetterie qu'il avait déployée

Fig. 1^{re}.



GUERRIER FRANC. — ENVERMEU.

(1) Plusieurs antiquaires anglais fort distingués (entre autres MM. Wylie et Akerman), auxquels j'ai fait part de ma découverte,

pendant sa vie. Grâce à la bienveillance et à la libéralité de la *Société royale des Antiquaires de Londres*, je puis offrir ici à mes compatriotes un dessin parfait du jeune guerrier franc, tel qu'il m'apparut dans sa tombe (1). Les chiffres qui accompagnent cette excellente représentation permettront au lecteur de suivre ma description dans tous ses détails. Commençons donc l'inventaire de ce trésor sépulcral.

Tout d'abord, le corps était environné, ou, pour mieux dire, encaissé dans toute sa longueur par une couche de noir qui ressemblait assez à du charbon de bois. Cette braise fine et non mélangée paraissait retracer les planches consumées du cercueil. Je parle ainsi, parce que l'analyse chimique de substances semblables, recueillies dans des circonstances analogues, m'a fait voir un bois pourri ou lignite fossile, là où mes yeux ne découvraient que du charbon (2).

La tête visitée la première, comme il convient dans ces sortes d'explorations, m'a présenté deux côtés verdis par l'oxyde. Là, en effet, se trouvaient, de chaque côté des tempes, des boucles d'oreilles en argent à bas titre, dont le cercle, grand et tors, fermait à l'aide d'un anneau placé à un bout et d'un crochet qui s'y emboîtait par l'autre (Voir

et qui ont poussé la bonté pour moi jusqu'à traduire dans leur propre langue le récit que j'en avais fait, pensent que mon jeune guerrier était une amazone, et ils soutiennent que cette particularité n'est pas rare en Allemagne ni en Angleterre à la période historique qui correspond à notre époque mérovingienne. — *Notes on the enternent of a young frankish warrior discovered at Envermeu by l'abbé Cochet, translated and followed by some remarks upon the abbé's notes, by W^m Wylie*, in-4° de 13 pages. London, 1857, et *Archæologia*, vol. XXXVII.

(1) Je dois aussi de vifs remerciements à M. Amédée Feret, de Dieppe, qui a bien voulu exécuter ce dessin d'après nature.

(2) J. Girardin, *Analyses de plusieurs produits d'art d'une haute antiquité*, p. 38, et *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen pour 1851-52*.

la *fig. I^{re}, n^o 1*). La boule, ou pendant de forme carrée, à angles rabattus, était composée avec une pâte ou mastic recouvert de feuilles d'argent fines et légères. Ces lamelles enchâssaient, sur les quatre pans principaux, des verrote-ries vertes taillées en losange; des triangles du même verre décoraient aussi les huit angles rabattus du pendant. A chacun des bouts de cette boule saillaient, sur le plan de l'argent, quatre petits tubes du même métal fermés par de fines lentilles de verre bleu d'un charmant effet.

Au côté droit de la tête se trouvait une lance de fer, longue de 24 centimètres, et dont une partie du manche, longue d'environ 20 centimètres, se reconnaissait encore à une traînée rougeâtre de bois oxydé (Voir la *fig. I^{re}, n^o 3*). C'est cette arme qui fait supposer qu'il s'agit ici d'un guerrier : sans elle, j'eusse naturellement songé à une femme, comme on pourra le voir par le reste de l'ornementation; mais cette petite lance, que j'appellerai volontiers une framée, m'a rappelé ces jeunes Germains auxquels, selon Tacite, on conférait la framée, comme on revêtait de la prétexte les jeunes Romains (1).

Au cou de notre jeune soldat, immédiatement au-dessous de la mâchoire inférieure, j'ai recueilli quatorze perles en pâte de verre qui durent former un collier (Voir la *fig. I^{re}, n^o 2*). Ces perles, simples ou doubles, sont arrondies et oblongues; douze sont d'une pâte rouge et dure, recouvertes d'incrustations d'émail jaune, dont les dessins imitent des yeux, des dents de scie, des godrons et des guillochures. Deux sont en verre verdâtre et foncé, enveloppées comme des barils dans des cercles d'émail blanc.

(1) « *Vel pater vel propinquus scuto framedaque juvenem ornant; hæc apud illos toga, hic primus juventutis honos : ante hoc domus pars videntur, nunc reipublicæ.* » Tacite, *De mor. Germ.* c. 5: — Je demande ici la permission de contrôler Tacite. Il est possible

STYLE EN BRONZE ÉTAMÉ. — ENVERMEU.



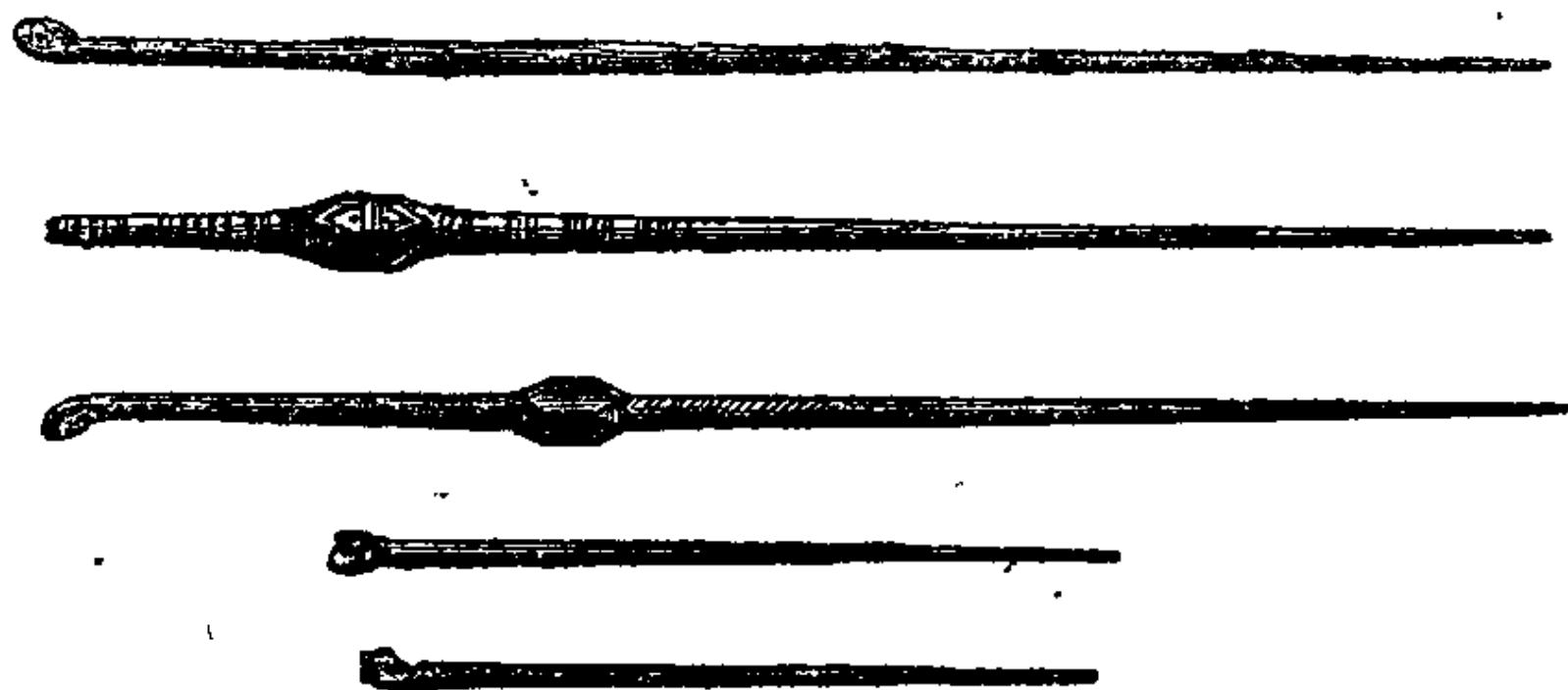
Ce qui complique singulièrement l'attribution militaire que nous sommes forcé de donner à notre jeune sujet, c'est la présence, sur la poitrine, d'un style en bronze étamé ou en argent, à bas titre, car il brille encore et il pourrait servir comme autrefois. (Voir la *fig. I^{re}*, n^o 4). Cet instrument, long de 23 centimèt., élégant et fort tout à la fois, avait donné aux vertèbres une teinte verdâtre, résultat de l'oxydation. Nous reproduisons ici ce style, le plus beau que nous ayons rencontré dans toute la vallée de l'Eaulne.

Les antiquaires anglais auxquels j'aime toujours à référer de mes découvertes et de mes opinions, à cause de la haute expérience qu'ils possèdent en matière archéologique, soutiennent que ce style, qui a passé sous leurs yeux, jouait ici le rôle d'épingle et servait à attacher ou les vêtements du mort ou le suaire qui l'enveloppait. Quelque grand que soit le respect que nous professons pour nos savants amis MM. Wylie, Roach Smith et Akerman, nous ne pouvons souscrire à cette interprétation qui nous paraît plutôt du domaine du roman que de celui de la science. Pour nous le style d'Envermeu est bien un style, et, jusqu'à démonstration du contraire, nous ne pouvons le distraire de sa destination primitive; pour notre justification, on nous permettra de citer ici plusieurs exemples de styles antiques

qu'au temps d'Auguste et de Trajan on donnât au jeune Germain le bouclier avec la lance; mais cette coutume avait dû se modifier aux siècles de Clovis et de Dagobert: car chaque fois que nous avons rencontré le bouclier dans nos sépultures franques, il était

trouvés dans les sépultures franques ou romaines de nos contrées.

En 1855, nous avons rencontré à Envermeu deux autres styles en bronze ; tous deux étaient à la hauteur de la poitrine (1). En 1854, au contraire, le seul que nous ayons recueilli était près de la tête (2) ; les neuf autres que nous avons rencontrés à Envermeu, de 1850 à 1853, avaient été vus près de la tête ou sur la poitrine des morts. Nous donnons ici un groupe représentant, à moitié de leur grandeur, cinq de nos styles de la vallée de l'Eaulne (3).



STYLES EN BRONZE. — ENVERMEU.

Il paraît bien que les Gallo-Romains plaçaient aussi leurs styles de bronze sur la poitrine des défunts ; car, dans un tombeau du iv^e ou du v^e siècle, trouvé à Angers le

toujours sur un guerrier éprouvé, qui souvent même portait l'épée, (*Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 225-26). La petite lance ou framée se trouvait au contraire sur de jeunes sujets privés de bouclier.

(1) *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 167 et 190,

(2) *Ibid.*, p. 168.

(3) *La Normandie souterraine*, première édit., p. 284 ; deuxième édit., p. 350.

15 juillet 1848, et reproduit par M. Godard-Faultrier, on voit à la hauteur de la poitrine une tablette de porphyre, et un style en bronze que M. Faultrier assure avoir été placé à la main gauche du défunt (1).

Généralement donc la poitrine ou la tête sont les places les plus ordinaires où nous trouvons le style dans les sépultures antiques, soit franques, soit romaines, et ici l'archéologie concorde avec l'histoire. Erinhard raconte que notre grand empereur Charlemagne, lorsqu'il était en campagne ou en voyage, portait toujours avec lui des tablettes et des styles pour écrire. Or, ces instruments, il les plaçait sous sa tête, dans sa litière : « *Temptabat et scribere tabulasque et codicillos ad hoc in lecto, sub cervicalibus, circumferre solebat* (2). » Il me paraît donc tout naturel qu'en inhumant les Francs avec leur mobilier, comme on le faisait alors, on ait placé leurs styles dans la position où ils étaient pendant la vie.

Toutefois, l'opinion de nos confrères d'Angleterre, si étrange qu'elle puisse paraître, ne leur est pas tellement particulière qu'elle n'ait trouvé des partisans sur le continent. M. Gosse, de Genève, raconte qu'il a découvert, en Suisse, deux sépultures bien conservées, ayant des styles en bronze, dont un est « orné de stries fines. » Ce dernier a été trouvé à la tête, et il ajoute « que l'oxydation avait encore conservé quelques-uns des cheveux dans lesquels il avait séjourné. » M. Gosse en conclut, un peu promptement, selon moi, que ces styles ont été employés comme épingles (3).

(1) Godard-Faultrier, *Rapport sur un tombeau gallo-romain adressé à M. le Préfet de Maine-et-Loire*, p. 5, pl. II, fig. 10 et 11.

(2) Erinhard, c. 25.

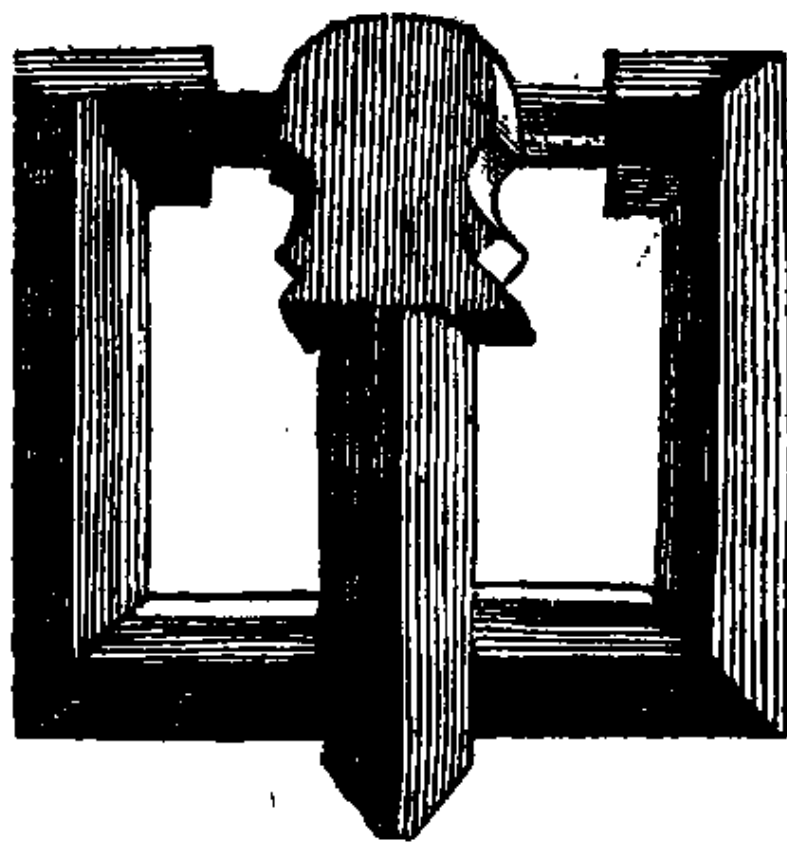
(3) Gosse fils, *Suite à la Notice sur d'anciens cimetières de la Suisse et de la Savoie*, p. 13 et 15, pl. III, fig. 23, et pl. IV, fig. 9.

Du reste, nous avons cité les diverses opinions : le lecteur choisira celle qui lui convient. Nous revenons à notre sépulture.

La ceinture a été ici, comme toujours, la mine la plus fertile en meubles et en ornements. D'abord nous y avons recueilli le couteau sacramentel. Ce couteau de fer, long de dix-sept centimètres avec sa soie, avait sa lame plongée dans un étui de cuir ; au sommet du manche en bois, dut saillir un trou allongé, disposé pour recevoir la lanière qui rattachait le couteau au ceinturon. (Voir la *fig. I^{re}*, n^o 5.)

Les boucles ne faisaient pas défaut, et il nous serait malaisé de donner raison de toutes. Mon expérience dans la matière ne me permet pas encore de tout expliquer (Voir la *fig. I^{re}*, n^{os} 6).

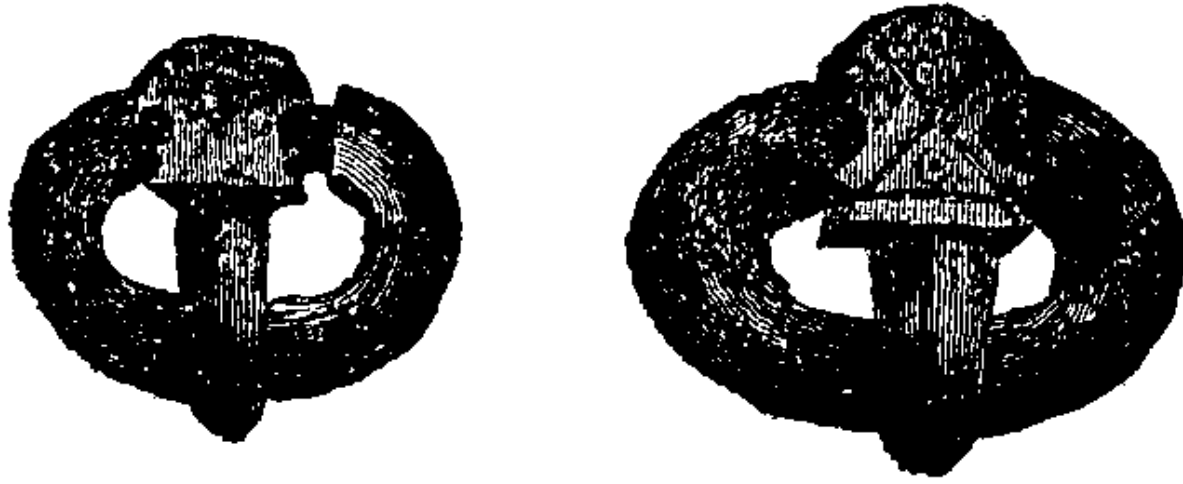
D'abord, j'ai recueilli une fort belle boucle carrée d'un bronze étamé, brillant comme de l'argent ; cette boucle était neuve et avait fort peu servi ; évidemment elle était destinée à fermer le ceinturon, lequel était sans doute de cuir ou de peau. Nous donnons ici le dessin de cette



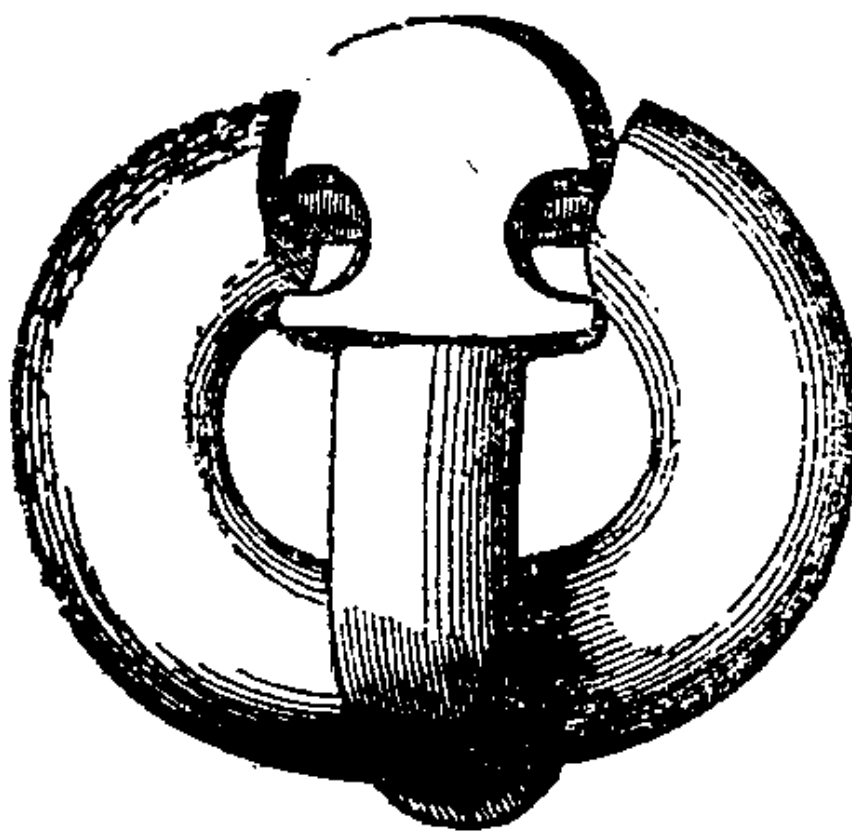
BOUCLE EN BRONZE ÉTAMÉ. — ENVERMEU.

boucle, rare par son type, car les boucles franques ou

saxonnes affectent habituellement la forme ovale qui suit :



BOUCLES FRANQUES. — *Demi-grandeur.*



BOUCLE ANGLO-SAXONNE. — *Grandeur naturelle.*

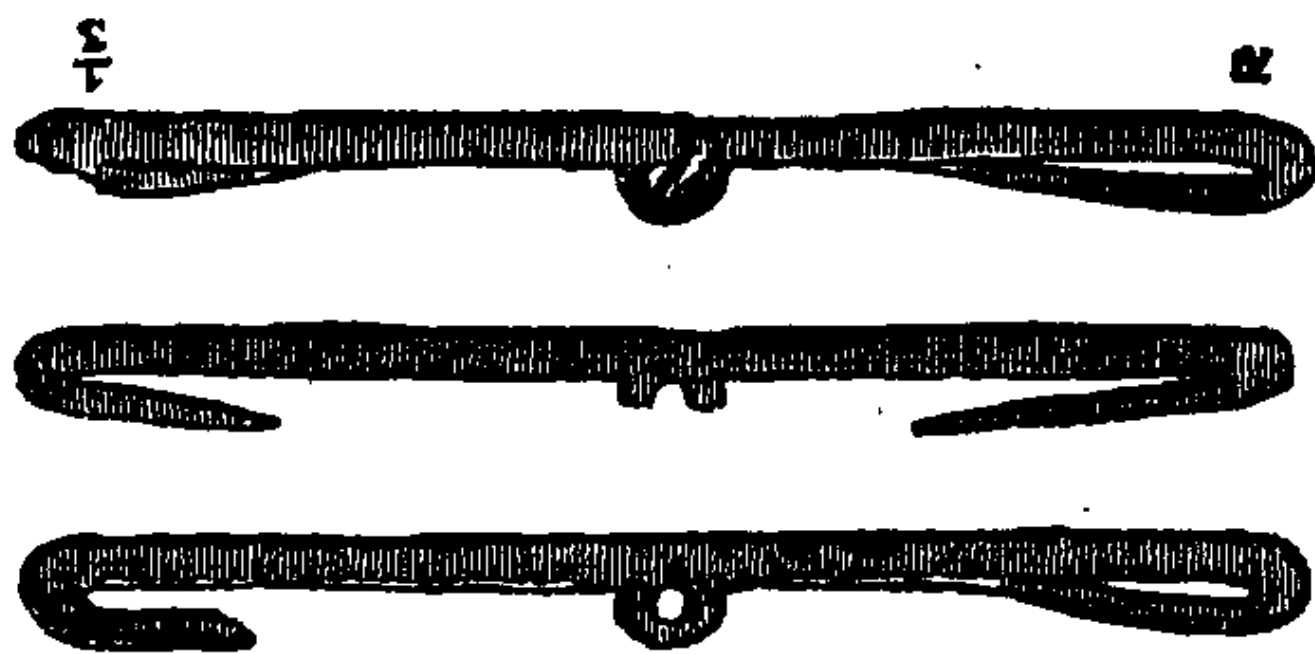
Une seconde boucle en bronze également, carrée, mais fort petite, a été trouvée dans les mêmes parages et devait servir à rattacher, à l'aide d'une lanière, l'étui du couteau à la courroie principale.

Il y avait encore deux boucles en fer dont l'une est enveloppée de cuir oxydé; puis un grand anneau commun dans les sépultures franques, mais dont je n'ai jamais pu me rendre compte. Celui-ci, je suis certain de l'avoir bien observé, a dû posséder autrefois un ardillon que

la rouille aura détruit. Des traces de frottement indiquent sur le cercle la place de ce dard mobile actuellement disparu. A quoi pouvaient servir ces trois agrafes ? C'est ce que je ne puis dire positivement. Toutefois, je ne saurais mettre en doute qu'elles n'aient fait partie intégrante du costume et du vêtement de nos pères.

A côté de là, mais un peu plus bas, se trouvait un bout de chaîne en fer, composé de trois chaînons seulement : un de ces anneaux était beaucoup plus grand que les deux autres : ces trois mailles de fer ressemblent à une attache autant qu'à une chaîne ; leur destination nous est totalement inconnue (Voir la *fig.* I^{re}, n^o 7).

Enfin, la ceinture nous a encore donné un fermoir de bourse, placé au côté droit du mort, un peu au-dessus du col du fémur (Voir la *fig.* I^{re}, n^o 8). Ce fermoir est une des pièces les plus rares et les plus intéressantes que nous ayons rencontrées. Je dis qu'elle est rare, parce qu'en général les bourses ou aumônières ne sont pas très communes sur les défunts de cette époque. Sur cinq cents sépultures visitées à Envermeu, j'ai peut-être recueilli de huit à dix fermoirs en fer et un en or. Ce dernier a été



FERMOIRS EN FER. — ENVERMEU.

rencontré, l'an passé, à la ceinture d'un guerrier qui possédait une lance, un angon, un bouclier, une hache,

une épée avec des balances et des poids, signes indicateurs d'un agent fiscal ou monétaire.

Cette fois, le fermoir était en bronze, et c'est le premier de ce genre que nous ayons encore trouvé. Les fermoirs recueillis sur les Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne sont généralement en fer (1). Je ne connais de fermoir de bronze analogue au nôtre, au moins quant à la matière, que celui qui fut recueilli, en 1846, dans le cimetière allémanique du Mont-Lupfen, à Oberflacht (Wurtemberg) (2); mais ce dernier est beaucoup moins décoré et bien moins travaillé que le nôtre. Pour l'instruction du lecteur, je reproduis ici le fermoir d'Oberflacht au tiers de sa grandeur.



FERMOIR EN BRONZE. — OBERFLACHT.

Le fermoir d'Envermeu, long de 9 centimètres et large de 12 millim. sur une épaisseur de plus d'un millimètre, est orné sur toute sa surface de dessins creux gravés au trait. Au milieu, c'est un quatre-feuilles incrusté, vide maintenant, mais qui, probablement autrefois, fut rempli d'émail. Ensuite on remarque çà et là quatre groupes composés de trois ronds et disposés perpendiculairement;

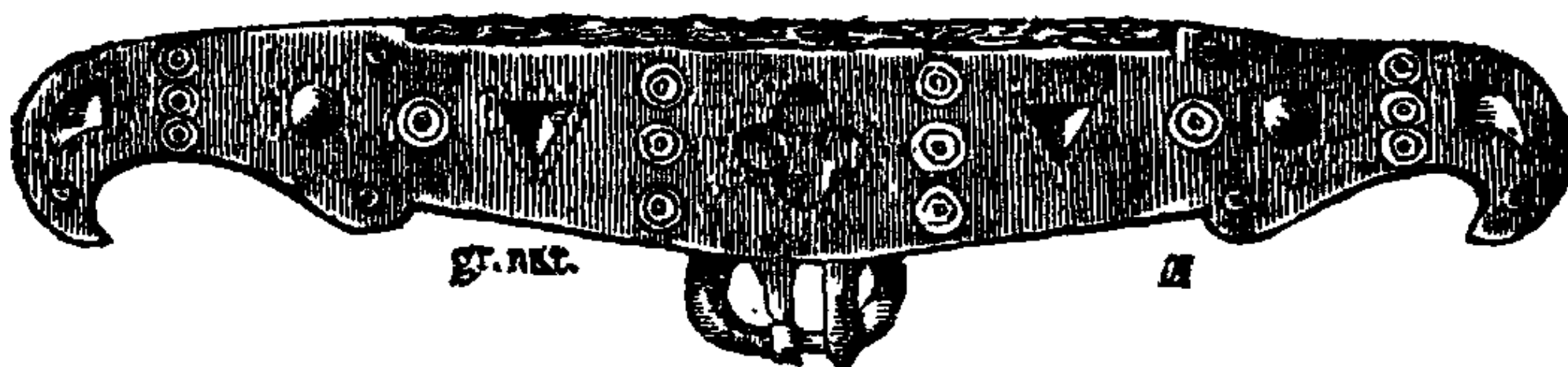
(1) Roach Smith, *Collectanea antiqua*, vol. III, p. 16. — Id., *Inventory sepulchrale*, p. 42.

(2) Von Durrich und Wolfgang Menzel, *Die heidengräber am Lupfen (bei Oberflacht)*, p. 9, pl. X, fig. 11.

on y observe enfin six trous percés dans toute l'épaisseur du métal. Ces trous ronds, triangulaires ou polygones, sont garnis de verroteries doublées de paillons, selon l'usage de ce temps-là. Au milieu inférieur de la pièce, sont deux tenons de cuivre dans lesquels est passée une petite boucle du même métal. Cette agrafe était probablement destinée à recevoir la lanière de cuir ou de tissu qui fermait la bourse ou aumônière.

Lorsque nous parlons de tissu de cuir ou de peau, nous avons nos raisons. C'est que ce fermoir, au moment de sa découverte, était tout enveloppé de matières oxydées qui nous ont paru être du tissu et du cuir, passés à l'état de rouille. A présent encore on reconnaît fort bien la trace d'une toile tissée très finement.

Mais ce que nous devons surtout observer dans ce fermoir de bourse, c'est que chacun de ses bouts reproduisait parfaitement une tête d'oiseau de proie, aigle ou perroquet. Les narines et les yeux de l'animal sont figurés par des incrustations de verroteries, tandis que la boucle reproduit les serres ou les pattes. Je donne ici le dessin exact de cette pièce rare et curieuse.



FERMOIR EN BRONZE. — ENVERMEU.

Nous observerons à ce propos que les représentations zoomorphiques étaient aussi fréquentes et aussi recher-

chées à l'époque franque que les décorations en verroteries coloriées. Dans tous les cas, nous avons déjà eu occasion de remarquer les mêmes particularités sur le fermoir de bourse en verroteries rouges, cloisonnées d'or, trouvé à Envermeu en 1855 (1), et nous sommes très convaincu que le roi Childéric en avait emporté un pareil dans la tombe, si nous en jugeons par les dessins conservés, quoique mal compris par Chiflet (2).

Le long des cuisses, au côté gauche (Voir la *fig. I^{re}*, n° 10), j'ai recueilli huit boutons de bronze, à tête pentagone, jadis argentés ou étamés avec soin, car ils sont encore brillants; chose singulière, les têtes étaient de bronze, mais les pointes étaient en fer. Ces pointes étaient destinées à traverser un cuir épais dont la plupart sont encore saturées; ce cuir, selon nous, n'était autre chose que celui du ceinturon, dont ces clous brillants étaient l'ornement terminal, ainsi que de petites lamelles de bronze qui devaient garnir les bords et en former le frange. Les décorations terminatives du ceinturon, faites avec des lamelles de cuivre, sont très communes en Suisse, en Savoie (3) et en Allemagne (4).

Enfin, et ce fut notre dernière découverte, nous avons recueilli deux défenses de sanglier placées, l'une dans les jambes, entre les fémurs, l'autre aux pieds, auprès des talons (Voir la *fig. I^{re}*, n°s 9). Que signifient ces défenses? à quoi se rapportent-elles? C'est ce que nous ne saurions

(1) *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 268.

(2) *Ibid*, p. 269-70. — Chiflet, *Anastasis Childerici I*, p. 226.

(3) Gosse, *Notice sur d'anciens cimetières*, etc., p. 11, pl. I, fig. 2; pl. V, fig. 2.

(4) Wilhelmi, *Beschreibung der alten deutschen todtenhägel bei Wiesenthal*, p. 22-23, pl. fig. 1, 2, 3.

dire. L'interprétation la plus naturelle qui se présente, c'est que ce sont les attributs d'un chasseur, profession fort ordinaire, pour ne pas dire générale, chez tous les hommes d'armes de ce temps-là.

Ce n'est pas la première fois que pareil objet se rencontre dans un cimetière franc; déjà, nous avons recueilli une défense de sanglier dans notre fouille d'Envermeu en 1852 (1), et nous savons que M. Lindenschmit en a trouvé une semblable sur un de ses guerriers de Selzen (2). Cette dernière pièce était travaillée et forée à la racine, ce qui prouve qu'elle avait servi d'ornement au défunt, et qu'elle avait fait partie de son costume; mais nos trois défenses d'Envermeu ne nous ont présenté aucune trace d'industrie humaine; celle de 1852 seulement était saturée de rouille dans sa partie creuse.

Cette pratique des Gallo-Francis devait être une tradition, ou, si l'on veut, un héritage des Gallo-Romains, car nous connaissons en France deux sépultures appartenant bien positivement à la période romaine, et probablement au III^e ou au IV^e siècle de notre ère, qui ont donné chacune deux défenses de sanglier. La première est celle d'un enfant, trouvé à Rouen, *rue du Renard*, en 1827. Les deux défenses de sanglier étaient passées à un anneau de bronze avec une clochette, des monnaies percées, et des perles de verre, amulettes ou joujoux d'un enfant (3). La seconde sépulture est celle d'une femme artiste gallo-romaine,

(1) *La Normandie souterraine*, 1^{re} édit., p. 298; 2^e édit., p. 375.

(2) Lindenschmit, *Das Germanische todtenlager, bei Selzen*, pl. VIII.

(3) H. Langlois, *Mémoire de la Société des antiquaires de Normandie*, t. IV, p. 236-52, pl. XX, fig. c.

découverte, en 1848, à Saint-Médard-des-Prés (Vendée). Dans la description qu'il nous en donne, M. Fillon assure qu'on a recueilli « sur sa poitrine deux dents de sanglier percées de trous, qui servaient à les suspendre à un lien passé autour du cou (1). »

Le sanglier, du reste, était chose prodiguée et habituelle dans l'ancienne Gaule et dans la France primitive; l'archéologie en retrouve les défenses et les ossements dans les tourbières, dans les *tumuli* (2) et dans les plus vieilles enceintes fortifiées (3), dans les villas comme dans les cités (4), au sein des sépultures franques (5) ou gallo-romaines (6). La figure de cet animal précieux et

(1) B. Fillon, *Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine*, p. 29.

(2) A Port-le-Grand (Somme), à Fontenay-le-Marmion, à Condé-sur-Laison, dans la tourbe du bassin de la Somme, etc. *Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville*, années 1834-35, 1838-40. — *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. VI et IX.

(3) A la cité de Limes, près Dieppe. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, année 1826, p. 52-54. — A Richborough, Kent, *The antiquities of Richborough, Reculver and Lymne*, p. 110.

(4) A Rotomagus (Rouen); à Uggate (Caudebec-lès-Elbeuf); à Juliobona (Lillebonne), à Mediolanum (le Vieil-Evreux), etc. *Bulletin monumental*, t. XX, p. 406 et 612. — *L'Étretat souterrain*, 2^e série, p. 9.

(5) *La Normandie souterraine*, 1^{re} édit., p. 298; 2^e édit., p. 375. — *Das Germanische todtenlager*, pl. VIII. — Éd. Leblant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. 1^{er}, p. 306.

(6) *Mémoire de la Société des antiquaires de Normandie*, t. IV, p. 236-52, pl. XX, fig. c. — *Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine*, p. 29. — *Annales de la Société d'agriculture, sciences, etc., du Puy*, t. XIV, p. 62.

terrible est exhumée chaque jour de nos ruines antiques (1), et elle brille sur les plus anciennes monnaies (2) comme sur les plus vieilles enseignes militaires des Gaulois (3). Sa chair est célébrée par les historiens les plus primitifs et les plus accrédités de la Gaule et de la France (4), et son nom est écrit dans les lois des Saliens, des Burgondes, des Ripuaires et des Bavarois, les premières de la patrie (5).

Toutes les fois que dans une sépulture on trouve les restes des hôtes des forêts, on songe tout naturellement à un chasseur : c'est déjà ce qui est arrivé lors de la découverte d'un bois de cerf, en 1850, dans une sépulture franque d'Envermeu (6) ; en 1855, dans une sépulture gauloise de

(1) *Bulletin monumental*, t. XXIII, p. 352. — *Mémoires de l'Académie impériale de Metz*, années 1855-56 ; — et *Notice sur quelques objets d'art antique*, p. 8 et 9, pl. XI, fig. 4, 5, 6, 7. — *Congrès archéologique de France. — Séances générales, etc.*, de 1856, p. 256.

(2) Ed. Lambert, *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XIII, p. 184-87. — De la Saussaye, *Revue numismatique*, année 1840, t. V, p. 245-60. — *Id.* année 1856, nouvelle série, t. 1^{re}, p. 449. — *Congrès archéologique de France. — Séances générales, etc.*, de 1856, p. 256.

(3) De la Saussaye, *Revue numismatique*, t. V, p. 245-50. — *Revue numismatique*, nouvelle série, t. 1^{re}, p. 149. — *Annuaire de l'institut archéologique de Rome*, 1845, t. XVII, p. 106.

(4) Tacite, *De mor. Germ.*, c. 45. — Strabon, lib. IV. « *Carnibus suillis tum recentibus tum salitis utuntur.* »

(5) *Lib. legis Salicæ*, tit. II.

(6) *La Normandie souterraine*, 1^{re} édition, p. 298 ; 2^e édition, p. 376.

Moulineaux, près Rouen (1), et en 1810, en Angleterre, lors de la découverte d'une sépulture saxonne à Dale-Park, près Arundel (2); ces débris sont considérés avec vraisemblance comme les trophées de nos nemrods primitifs.

Une chose qui nous a beaucoup surpris, et qui a certes droit d'étonner tout lecteur versé dans l'archéologie mérovingienne ou anglo-saxonne, c'est que nous n'avons pas rencontré de vases aux pieds; pourtant la richesse de la sépulture semblait nous promettre une pièce distinguée. Cette exception à la règle n'est pas la seule que nous puissions citer, mais, à nos yeux, c'est toujours une exception.

Notre monographie finit ici. Cependant, afin de donner au lecteur une idée plus complète et véritablement comparative de la sépulture des premiers Francs, nous reproduisons ici l'image d'un guerrier mérovingien trouvé, en 1846, à Selzen, près Mayence. On remarquera que ce vieux Ripuaire porte l'épée au côté gauche, un poignard et un couteau à sa ceinture, et qu'à côté des boucles qui fermaient le ceinturon, était une trousse contenant un peigne, une pince à épiler, et tout le mobilier de son antique parure. Ici, la lance est placée aux pieds, contrairement à l'usage qui s'observe généralement chez nous. Enfin,

(1) *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, p. 20.

(2) *The archeological Journal*, vol. II, p. 81.

entre les jambes, est un vase de bronze contenant une coupe de verre, que nous nommons *epistome*.

Fig. II.



GUERRIER FRANC. — SELZEN.

Nous nous empressons de remercier ici M. Lindenschmit, l'habile explorateur de Sélzen, qui a bien voulu nous communiquer cette curieuse représentation qui complète si heureusement notre travail.



ÉTUDE SUR MICHEL-ANGE ;

EXTRAIT D'UNE SÉRIE D'ÉTUDES SUR LES ARTISTES DU MOYEN-ÂGE
ET DE LA RENAISSANCE ,

Par Edmond LÉVY,

Architecte.

(Séances des 3 et 24 Avril 1857.)

PREMIÈRE PARTIE. ,

*Oh veramente felice età nostra, o beati
artefici, che ben così vi dovete chiamare,
da che nel tempo vostro avete potuto al
fonte di tanta chiarezza rischiarare le
tenebrose luci degli occhi !* (VASARI.)

« Dieu seul est grand ! » (MASSILLON.)

Etre loué sans mesure, être critiqué sans réserve, tel est le double écueil contre lequel vient trop souvent se heurter et s'amoindrir la réputation des artistes. Michel-Ange eut le rare bonheur de jouir de l'admiration et de l'enthousiasme que ses œuvres excitèrent chez ses contemporains ; mais cette admiration et cet enthousiasme d'une époque pour un homme qui, au point de vue de l'art, l'illustrait et la résumait presque en lui seul, empêchèrent d'apprécier son talent à sa juste valeur. Les auteurs

d'alors n'ont été que l'écho des acclamations du XVI^e siècle ; ils encensent et ne discutent pas.

Un siècle et demi plus tard, une réaction aussi violente qu'injuste eut lieu ; les de Chambray, les Mengs, les Milizia, allèrent jusqu'à refuser le génie à Michel-Ange. Ces attaques de l'envie contre un immense talent nous valurent de nouvelles apologies.

MM. Quatremère de Quincy et Jeanron prirent en main la défense de l'artiste florentin, et remirent en pleine lumière ses œuvres et son génie. Ces savants écrivains, irrités des attaques systématiques de l'ignorance ou de la jalousie, tombèrent dans l'excès contraire ; ils ne virent plus dans Michel-Ange qu'un talent irréprochable, et ses œuvres ne leur présentèrent que des beautés. Lorsqu'entraînés par la force de la logique, ils rencontrèrent sur leur route une œuvre incomplète, alors ils hésitèrent et n'osèrent se prononcer, tant ils eurent peur de donner des armes à la haine, tant ils craignirent d'affaiblir la renommée de l'artiste qu'ils ont placé au-dessus de tous les peintres et qu'ils auraient déifié deux mille ans plus tôt.

Nous ne voulons, dans cette étude, ne tenir aucun compte des attaques de l'envie : Michel-Ange est trop puissant pour qu'il soit nécessaire de le défendre ; mais nous pensons que, jusqu'ici, on n'a pas complètement développé le caractère de son talent, les principes sur lesquels il basait ses études, ni montré avec un courage suffisant les côtés faibles d'un artiste qui d'ailleurs, comme tout ici bas, n'a pu être parfait.

L'auteur qui a étudié et décrit avec le plus de soin les œuvres de Michel-Ange est M. Quatremère de Quincy. Mais, semblable à un professeur d'anatomie qui se contenterait de montrer à ses élèves toutes les parties du corps humain, sans expliquer les grandes lois de leurs

rapports mutuels et de leur action simultanée, M. Quatre-mère a négligé de tirer de ses études les conclusions et les enseignements qui en découlent.

Nous n'avons pas l'intention de recommencer l'histoire de Michel-Ange, ni celle de ses œuvres; nous ne nous adressons qu'à ceux qui les connaissent; notre but est de combler une lacune, en indiquant la juste mesure du talent, les coups d'audace et les faiblesses du premier des artistes modernes.

Il est encore une considération importante à faire valoir, considération négligée par tous les écrivains, et qui se trouvera développée dans la seconde partie de notre travail : c'est la moralité de la vie rehaussant l'éclat du génie, procurant à Michel-Ange l'estime et l'amitié des princes de ce monde et amenant, au XVI^e siècle, l'émancipation de tous les artistes.

La Providence avait accordé à Michel-Ange une âme forte et une intelligence supérieure; elle le plaça en outre constamment dans les positions les plus favorables au développement de ses facultés naturelles.

Le jeune artiste, au début de ses études, ne resta qu'un moment dans l'atelier du Ghirlandaio; il fut admis un des premiers à l'Ecole de sculpture fondée par Laurent le Magnifique; là, il trouva un maître digne de lui : l'*Antiquité*, représentée par de nombreux fragments réunis dans les jardins du palais ducal; il se mit à copier ces fragments, épura son goût et se prépara à des études plus fortes. Il eut en outre le bonheur de gagner l'amitié d'Ange Politien, ce savant littérateur, que Laurent de Médicis avait attiré à sa cour. Ses moments de loisir étaient consacrés à la littérature. On voyait le maître et le jeune élève commenter avec amour les fondateurs de la poésie italienne : Pétraque et le Dante. Quatre années se pas-

sèrent ainsi, temps trop court pour les jouissances intellectuelles de notre jeune artiste, suffisant pour ses premiers travaux d'imitation. Laurent vint à mourir. Michel-Ange retourna plein de tristesse à la maison paternelle. Peu de temps après, l'indigne successeur de Laurent, Pierre de Médicis, rappela à sa cour l'artiste aimé de son père, mais, dans sa futile oisiveté, il ne trouva à lui commander, pendant un hiver rigoureux, qu'une statue de neige. Cet abandon, qui semblait devoir porter un coup funeste à Michel-Ange, tourna au contraire à son avantage; car, ayant sculpté un crucifix en bois pour l'église de San-Spirito, le prieur satisfait chercha à lui être utile et mit à sa disposition les cadavres de l'hôpital annexé au couvent; c'est alors que Michel-Ange se livra à ses plus sérieuses études. Jour et nuit, le scalpel en main, penché sur des cadavres, il demandait à la nature de lui dévoiler ses mystères; il apporta dans ses travaux anatomiques cette fougue qui est un de ses traits caractéristiques, et s'y livra avec tant d'ardeur qu'il en tomba gravement malade.

Les études anatomiques, pratiquées alors sur les corps humains et même sur les animaux, sont aujourd'hui remplacées par celles qu'on se contente de faire sur des pièces artificielles; ces nouvelles études sont-elles donc suffisantes pour arriver à la parfaite connaissance de l'organisation? Les travaux anatomiques n'avaient-ils pas en outre l'avantage de frapper l'imagination des jeunes gens et de leur inspirer le goût de la méditation? Michel-Ange serait-il arrivé à une aussi prodigieuse entente de l'organisation humaine, s'il ne l'eût pas étudiée sur la nature même, questions, ce nous semble, dont les réponses ne sont pas douteuses?

Michel-Ange n'avait que vingt ans et l'on peut dire que son talent était déjà mûr. Le Combat d'Hercule, le

Crucifix de San-Spirito, le Cupidon endormi, étrange rapprochement, en sont autant de preuves. Remarquons que pas un chef d'école n'est venu peser sur les tendances du jeune artiste ; les œuvres diverses des siècles parcourues rapidement partout où il a pu les rencontrer, la nature, consultée dans ce qu'elle a de plus intime et de plus caché, l'esprit d'observation, la puissance de l'intelligence, discernant le vrai du faux, tels ont été ses seuls guides. Maintenant, laissons de côté le jeune homme qui a trouvé sa route ; ne voyons plus que le maître et demandons à ses œuvres le secret de son génie.

Michel-Ange possédait deux grandes qualités qui dominent constamment dans toutes ses œuvres sans exception. La première consistait dans la science du dessin, dans cette merveilleuse imitation qu'il savait faire du corps humain, dans la hardiesse et la sûreté de sa main.

La deuxième est plus délicate à établir, plus difficile à discerner.

De profondes méditations et de longues observations avaient fait saisir à Michel-Ange la loi générale de l'harmonie des contrastes dans la nature ; il avait compris la puissance de l'antithèse aussi bien dans les arts que dans la littérature ; il en fit la base de sa méthode pour tous ses travaux, comme nous le démontrerons.

En dehors de ces deux brillantes qualités, il n'y a guère, chez cet artiste, qu'incertitude et hésitation ; son esprit, fortifié par la poésie du Dante, nourri de la lecture des grandes et émouvantes scènes de la *Bible*, s'élèvera jusqu'à la conception des types des prophètes, des martyrs et des saints docteurs, mais il ne pourra parvenir à former une image digne du divin Rédempteur. Toutes les fois qu'il voudra peindre le Christ, il restera au-dessous de lui-même. La Providence avait posé des bornes à l'intelligence de celui qu'elle avait d'ailleurs si large-

ment doué, et ces bornes se reconnaissent dans les œuvres par quelques imperfections.

Un des premiers travaux qui portèrent au loin la renommée de Michel-Ange fut le groupe en marbre de la Pitié, commandé par Jean de la Groslay, cardinal de Rouen, et placé à Saint-Pierre, dans la chapelle de la Vierge Maria-Della-Febbre. Déjà, dans ce groupe, le futur peintre du Jugement dernier se révèle tout entier. La sainte Vierge tient le Christ mort sur ses genoux. Quel grave et magnifique sujet à traiter ! C'est un poème tout entier. C'est un chant de mort qui doit pénétrer de douleur et de tristesse quiconque viendra l'entendre ! Michel-Ange a détaillé avec un art inimitable le corps inanimé de Notre-Seigneur. Les bras, les jambes, les muscles, les tendons, les attaches, tout est d'une exactitude admirable, et la mort a bien imprimé son cachet sur ce corps qui s'affaisse. Mais la tête ne réclamait-elle pas autre chose qu'un savant modelé ? Sur les traits, ne devait-on pas lire, en caractères touchants, la sublime résignation de la divine victime ? Il n'y règne, hélas, que de l'incertitude ; on n'y découvre aucune pensée clairement sentie.

La figure de la sainte Vierge est moins irréprochable encore ; Michel-Ange voulut, pour établir un contraste qui n'était nullement nécessaire, laisser à la mère du Christ toute sa jeunesse. Il en résulte un contre-sens choquant qui fit dire à un homme du peuple que, pour la première fois, il voyait une mère plus jeune que son fils. Les vêtements de la Vierge, maigrement drapés, et son grand air de jeunesse, qui n'est même pas altéré par la douleur, ont été, à juste raison, vivement critiqués. On reste convaincu, après un examen attentif, que le désir de produire un effet saisissant en opposant la vie à la mort, les grâces de la jeunesse à la sévérité des formes

accusées du Christ, a fait négliger la réalité des faits et l'expression religieuse.

Le David que Michel-Ange tira d'un bloc abandonné par le Simone de Fiésole, est plus complet; il offre la même richesse de dessin, la même finesse de détails, et la tête respire la dignité du roi prophète.

Nous arrivons à l'œuvre vraiment révolutionnaire de Michel-Ange, au carton de la guerre de Pise. Tout le monde en connaît le sujet. Les soldats florentins se baignent dans l'Arno; un parti de Pisans surgit à l'improviste; le tambour bat, les trompettes sonnent l'alarme; les baigneurs sortent à la hâte du fleuve dont ils escaladent les bords, et ils se précipitent sur leurs armes pour repousser l'ennemi. Jamais sujet ne fut plus en rapport avec le talent de l'artiste. Les soldats sortant précipitamment de l'eau permettaient le nu avec les poses les plus impétueuses et les plus hardies. Quelle superbe occasion de montrer sa science dans la connaissance du corps humain! Or, remarquons-le, jusqu'alors les études de ce genre avaient été timides; mais depuis un siècle on étudiait sérieusement la structure humaine, et pour se convaincre des progrès accomplis lentement, mais sans interruption, dans la science du modelé, il n'y a qu'à parcourir les travaux de Giotto, d'Andréa de Pise, de Donatello, de Ghiberti et des autres artistes, jusqu'au Pérugin et à Léonard de Vinci.

Lorsque l'esprit humain tend vers un progrès déterminé, que les études sont avancées, que le siècle y touche, il surgit tout-à-coup un homme qui s'élance en avant, atteint le but, et recueille le prix de la victoire préparée cependant par ceux qui l'ont précédé.

L'homme de génie qui a, de son regard d'aigle, sondé les profondeurs de l'art et résumé les travaux de

ses devanciers, c'est Michel-Ange venant dire au XVI^e siècle : ce que vous cherchiez depuis si longtemps , ce que vous regardiez encore comme l'inconnu , ma main l'a tracé ; voyez et appréciez.

Le but atteint par Michel-Ange , c'était le modelé , le mouvement et la vie dans les arts de l'imitation. L'artiste florentin avait senti toute l'importance de son travail ; il avait compris qu'il se lançait dans une innovation hardie qui devait confondre ses adversaires ; aussi , considérez comme il s'enferme pour se recueillir et ne se laisser distraire par aucune influence étrangère. Artistes ! faites silence , et respectez cette retraite ! en ce moment s'opère un travail de géant. L'élu de la Providence résume dans une seule œuvre tous les progrès accomplis dans les arts depuis la décadence de l'antiquité païenne.

Le carton de la guerre de Pise , c'est , en effet , toute une révolution. Quelle en est la raison ? Quels en sont les résultats ?

Aux XII^e et XIII^e siècles , l'étude du modelé est à peu près nulle ; parfois un artiste comme Fra-Angelico trouvera pour les saints personnages des expressions d'une suavité angélique ; mais , sauf les physionomies plus expressives que correctes , la science du dessin est encore dans l'enfance ; au XIV^e siècle , le progrès dans le modelé se fait sentir ; au XV^e siècle , il devient général. La figure humaine a gagné dans l'ensemble , mais elle pêche dans les détails ; les groupes sont mieux disposés ; on a abandonné cette position monotone des personnages rangés en procession ; la science grandit chaque jour , et lorsque Michel-Ange vient tracer son œuvre gigantesque , il se trouve en face d'un peintre de premier ordre , de Léonard de Vinci , qui a dessiné pour la même salle un combat de cavalerie plein de rares qualités ; on y remarque , en effet , du mouvement , de l'acharnement dans le combat , des personnages savam-

ment dessinés et des draperies habilement entremêlées. Cependant, à l'apparition de l'œuvre du jeune et nouveau maître, Léonard de Vinci se sent vaincu; il baisse tristement la tête, et s'enfuit vers la France pour y chercher des consolations.

Que d'enseignements pour les artistes dans cet épisode de la guerre de Pise, dessiné par Michel-Ange sur un carton qu'on estime avoir eu environ vingt pieds de long sur douze de hauteur ! Au moment où les soldats se suspendent aux aspérités de la rive, la contraction de leurs muscles et de leurs nerfs marque leurs mouvements rapides. Il n'est pas un détail qui ait été négligé, et qui ne montre la plus profonde connaissance du corps humain. Ce n'est pas le sentiment du modelé habilement indiqué, c'est la représentation la plus savante de tous les détails de l'organisation humaine. Ces membres, ces muscles, ces tendons, de prime abord on les reconnaît bien placés, bien sentis; mais, en les examinant avec attention, on découvre leurs rapports mutuels et les parties internes qui les réunissent et les font mouvoir; c'est la vie enfin, c'est l'imitation de la nature dans tout ce qu'elle a de plus intime et de plus difficile à saisir.

Il fallut bien s'incliner devant le mérite éclatant de l'œuvre; aussi les artistes accoururent en foule pour l'admirer. Voici Ridolfo Ghirlandaio, Granacci, Bandinelli l'envieux, Andréa-del-Sarto, Francia Bigio, le Rosso, Raphaël lui-même, Raphaël ébloui, mettant à profit cette grande leçon pour que les siècles puissent lui décerner plus tard le titre de divin.

L'œuvre de Michel-Ange, objet de tant d'études et d'admiration, n'est malheureusement pas parvenue jusqu'à nous; Vasari nous a appris que, placée dans la grande salle du palais des Médicis et abandonnée aux artistes avec trop de confiance, elle fut, pendant une maladie du duc

Julien, mutilée et déchirée en plusieurs morceaux, soit par esprit de jalousie, soit par le désir coupable de posséder quelques fragments de cette œuvre étonnante. On peut l'apprécier aujourd'hui dans la gravure de Marc-Antoine, connue sous la dénomination des *Grimpeurs*, et dans quelques copies faites sur l'original.

Par ce dessin, qui ne fut pas reproduit en fresque, Michel-Ange se montrait dans toute la puissance de son talent scientifique ; en un jour, il reçut la récompense de ses longues veilles et de ses courageuses études ; mais, pour nous, il n'est pas complet ; nous avons maintenant à apprécier la valeur de son génie créateur.

Jules II appela Michel-Ange à Rome et lui commanda son tombeau ; l'artiste n'avait pas encore trente ans. Le désir d'obtenir un important travail de statuaire, le plus considérable auquel il eût encore mis la main et qui devait grandir sa renommée, le rendit courtisan, seul acte de faiblesse qu'on puisse peut-être lui reprocher dans sa longue carrière, mais qui a influé d'une manière fâcheuse sur le caractère de l'œuvre funéraire. Il n'eut qu'une seule préoccupation, celle de flatter la vanité de l'homme, et il oublia trop la personne du pontife ; sa composition est dénuée de tout caractère religieux ; on doit en faire à l'artiste un reproche d'autant plus vif que rien ne démontre que Jules II n'eût pas accepté un monument plus approprié à sa destination, et qui, au lieu de rappeler une apothéose, eût inspiré à l'âme le calme, le repos et la prière.

Au point de vue architectonique, ce monument était une innovation pour le xvi^e siècle, car on avait l'habitude d'adosser les tombeaux à quelque paroi de chapelle. Le mausolée de Jules II sortait des règles admises, puisqu'il devait être isolé de toutes parts.

Michel-Ange s'écartait, là comme partout, des routes battues, et sa hardiesse, en ce cas, le servait merveilleusement.

Les proportions du mausolée (on peut en juger par un dessin qui a été conservé) sont bonnes, les lignes harmonieuses et la pyramide d'un grand effet, voilà pour l'ensemble architectural; cherchons maintenant quelle pensée a présidé à la composition de ce monument funéraire: Jules II repose étendu sur son lit placé à la partie supérieure du mausolée; mais, pour couronner la pyramide et former une opposition heureuse entre les lignes, deux grandes figures se dressent de chaque côté, le Ciel et la Terre: la force, la gloire, le triomphe, d'une part; la douleur, le respect, la tristesse de l'autre, comme symbole et pensée. La puissance virile mise en face de la faiblesse et de la grâce féminines, comme éléments de la statuaire. Au-dessous, quatre statues colossales, saint Paul et Moïse, Rachel et Lia, deux figures d'homme, deux figures de femme: même opposition, mêmes principes de la statuaire. Le corps principal du sarcophage devait offrir quatre niches abritant des Victoires séparées par autant de Termes; des Captifs enchaînés et placés aux pieds de chaque figure devaient en compléter l'ornementation. Là encore, nous trouvons alternativement des sujets masculins et féminins. On a vainement cherché la signification de ces figures qui ne portent aucun attribut ni aucun caractère particulier dans l'expression, et frisent de bien près le paganisme. Les uns veulent y voir les Vices enchaînés et le triomphe des Vertus; d'autres les Victoires de Jules II et les figures emblématiques des villes soumises: personne n'en a donné d'explication satisfaisante; mais ce qui y perce en première ligne, c'est cette loi de l'harmonie des contrastes que Michel-Ange poursuit partout.

Reconnaissons que l'effet général est heureux, les op-

positions très harmonieuses ; cependant , l'idée créatrice est-elle à la hauteur de la beauté de l'exécution ? Nous le répétons ici , et nous devons le redire encore dans d'autres circonstances , le sentiment religieux a manqué dans la composition de ce mausolée.

Quelques figures achevées , seuls restes de cette œuvre , offrent de réelles beautés. Pour les statues de Captifs qui se trouvent au Louvre , et celle de la Victoire , possédée par le musée de Vienne , nous nous contenterons d'indiquer l'ouvrage de M. Quatremère de Quincy , qui les a admirablement appréciées. Nous avons hâte d'arriver au Moïse , véritable chef-d'œuvre de la statuaire moderne.

Une des lectures favorites de Michel-Ange était celle de la Bible ; il aimait à en retracer les grandes figures. Il savait donner aux législateurs , aux prophètes , aux apôtres , à ces hommes placés au-dessus de leurs semblables , et inspirés de l'esprit de Dieu , un caractère indicible de gravité et de majesté. Jamais Michel-Ange ne sera surpassé dans la représentation des personnages bibliques qu'il crée avec une énergie de dessin et une puissance d'expression dont seul il est capable.

Cette rare faculté se découvre au plus haut degré dans la grave et majestueuse figure de Moïse que les révolutions ont heureusement respectée pour la gloire de l'artiste et l'instruction des générations. Michel-Ange s'y trouve dans sa sphère : c'est de là qu'il plane sur ses contemporains et sur nous.

Michel-Ange est forcé d'abandonner le mausolée de Jules II et d'exécuter les peintures de la voûte de la chapelle Sixtine. Sa résistance est vaincue par la volonté papale , et dans la peinture comme dans la sculpture , il se maintiendra au premier rang.

Décrire la splendide décoration de la voûte de la

chapelle Sixtine serait sortir des limites que nous nous sommes imposées ; nous ne devons en rechercher l'appréciation qu'à un point de vue très général.

Sur les pendentifs, les Prophètes alternent avec les Sibylles. Ces figures appartiennent au domaine de Michel-Ange ; c'est assez dire qu'on y trouve les mêmes qualités que dans le Moïse. Leur ensemble présente une série d'opposition des plus heureuses, autant par le caractère et le sexe des personnages que par leur pose et leur expression. C'est Jérémie plongé dans une mélancolique méditation, Ezéchiel inspiré, faisant entendre ses prophéties, Joël attentif à sa lecture, Daniel écrivant le récit de ses visions, et au milieu d'eux les Sibylles, jeunes et vieilles, prophétisant et lisant. On s'oublie avec bonheur dans la contemplation de ces belles peintures, et les artistes y trouvent des sujets presque infinis d'étude.

Parmi les scènes bibliques qui décorent les grands compartiments de la voûte, la plus remarquable est la création de l'homme. Notre premier père vient de sortir des mains du Créateur ; il n'est encore qu'argile ; Dieu le couvre d'un souffle, le touche du doigt, et Adam reçoit une âme immortelle. Tout son corps frémit au contact divin, la vie s'éveille en lui. Il y a, dans les traits et dans toute l'expression d'Adam, quelque chose d'indéfinissable, comme un réveil général de tout son être. Pourquoi faut-il maintenant que nous ayons à parler de cette profusion de petites figures sans nom et sans signification qui remplissent jusqu'aux derniers recoins des voussures ?

Michel-Ange esquissait avec une rapidité et une facilité prodigieuses des figures humaines dans les positions les plus difficiles et les plus impossibles ; il a eu la regrettable idée d'en couvrir les parties secondaires de la voûte, variant les postures suivant la forme de la place. On ne saurait, sans le voir, se faire une idée de l'effet bizarre

produit par la nudité de ces corps affectant les poses les plus extravagantes ; ces détails se perdent , il est vrai , jusqu'à un certain point , dans l'ensemble ; mais on ne peut s'y arrêter sans en être choqué , et sans être contraint de blâmer ce manque de convenances et d'esprit religieux.

La chapelle Sixtine devait fournir à Michel-Ange l'occasion d'un redoutable travail : Clément VII et Paul III lui imposèrent le sujet du Jugement dernier.

Comment reproduire en peinture , sur quelques pieds carrés , cette scène immense , terrible , de la fin du monde , lorsque la pensée , qui ne connaît pas de limites et peut se lancer à son gré jusque dans l'infini , ne se figure qu'avec difficulté toutes les tumultueuses angoisses , toutes les joies , tous les désespoirs de cette heure dernière ? Comment représenter le Ciel et la Terre se confondant ensemble pour recevoir tous les siècles et tous les mondes ? Effrayant programme , qui n'est cependant pas un obstacle pour l'immense talent de l'artiste.

Le grave et austère peintre a compris qu'il devait resserrer dans une scène unique toute la pensée du jugement dernier ; et , avec cette sûreté de coup d'œil qu'il apporte dans le discernement des sujets favorables à son talent , il a choisi la chute des réprouvés , il a commenté de la manière la plus énergique le *Discedite a me , maledicti*.

Les temps sont venus , les trompettes sonnent , les morts sortent des tombeaux , le ciel s'ouvre , et le Christ , entouré des cohortes saintes , éblouissant de lumière , descend sur une nuée pour juger les hommes. Les plus téméraires des réprouvés , poussés par un dernier accès d'orgueil et de folie , ont voulu , nouveaux et impuissants Titans , entrer de force au séjour de lumière ; mais le Christ a étendu sa droite , et tous ces orgueilleux , foudroyés , tombent dans

la plus effrayante confusion ; leurs corps se mêlent , s'entrechoquent , et se tordent dans les convulsions de la rage ; le désespoir du vice dévoilé et condamné sans retour a imprimé sur leurs traits son hideux cachet. Oh ! s'est écrié avec raison un spectateur saisi d'effroi et d'admiration en face de cette chute de réprouvés, d'un effet indescriptible, Michel-Ange est le Dante de la peinture !

Cette terrible scène des réprouvés est le point capital de l'œuvre ; là , encore , la fougue du dessin et le désir de ne négliger aucun détail de la structure humaine ont égaré la pensée ; vanité de la science qui a empêché l'artiste de comprendre que, dans une chapelle, le sentiment religieux prohibait toutes les nudités qui naissaient trop facilement sous son pinceau. A Dieu ne plaise que nous demandions aujourd'hui que l'on touche à l'œuvre du maître , ce qui , cependant , a déjà été fait en partie ; mais on se sent froissé pour soi et pour les chastes personnes que le lieu saint doit nécessairement attirer. Si Michel-Ange eût mis dans son tableau quelque peu de cette réserve dont il a fait preuve dans sa vie privée, il eût pu parfaitement, grâce à son immense talent, arriver au même effet et garder plus de convenance.

Comme contraste avec les réprouvés précipités dans l'enfer, on voit, de l'autre côté du tableau, un groupe d'élus s'élever majestueusement vers les cieux. C'est le *Venite, benedicti* opposé au *Discedite a me, maledicti*. La chute des damnés et les désespoirs du vice contrastent heureusement, comme pensée et comme effet, avec le triomphe de la vertu et la joie des élus.

La figure seule du Christ n'est pas à la hauteur des autres parties de la composition ; il y règne de l'incertitude ; le bras qui foudroie manque d'énergie, et les traits du visage n'ont pas une expression nettement indiquée.

Il semble que, pour punir l'artiste de ses licences téméraires, le Très-Haut ne lui ait pas permis de toucher aux personnes divines.

Nous ferons la même observation au sujet du Christ à la Croix qui fut placé dans l'église de la Minerve ; le Fils de l'homme est debout, un de ses bras supporte la croix, l'autre reste pendant le long du corps. C'est une des œuvres de sculpture les mieux entendues sous le rapport du modelé et des détails, mais on s'aperçoit encore que Michel-Ange était mal à l'aise. L'expression du Christ est incertaine, aussi bien dans les traits que dans la pose. Si ce bras, qui reste nonchalamment étendu, s'était relevé pour indiquer la croix, ce simple geste eût donné à la statue un mouvement qui lui manque tout-à-fait. La science du dessin ne suffisait pas seule ici ; il eût fallu une inspiration religieuse, Michel-Ange ne l'a pas cherchée.

Les tombeaux des ducs Laurent et Julien de Médicis, placés dans la sacristie de l'église Saint-Laurent, à Florence, présentent les mêmes qualités et les mêmes erreurs. Michel-Ange a établi une belle harmonie d'opposition entre les deux mausolées placés en face l'un de l'autre ; mais il ne l'a obtenue qu'en dénaturant le caractère des défunts. Laurent a l'air méditatif ; le coude est appuyé sur le genou, et la tête repose sur la main.

Julien, ce prince nul, a reçu un air imposant et majestueux ; toute sa personne, fièrement campée, respire la noblesse et le commandement ; il est impossible de froisser davantage la vérité historique. Deux figures accompagnent chacune des précédentes, le Jour et la Nuit, le Crépuscule et l'Aurore, représentés par deux hommes et deux femmes, opposition heureuse et habile entre la force, la majesté, l'animation, d'une part ; la beauté, le calme et la douceur, de l'autre. Rien de plus élégant et de plus gracieux à traiter ; mais, comme pensée, que peut-on y trouver, sur-

tout quand l'artiste n'a donné à ses vagues personnages aucun attribut , et que les noms qu'on leur prête ne sont que des suppositions ?

Nous avançons dans cette étude ; nous pourrions multiplier les exemples et les recherches ; les résultats seraient identiques. Il est cependant une œuvre que nous ne pouvons passer sous silence , parce que le sculpteur du Moïse , le peintre du Jugement dernier , s'y montre sous un aspect différent : cette œuvre , on le pressent , c'est la coupole de Saint-Pierre.

Dans la création de ce gigantesque travail , Michel-Ange fut aussi bien inspiré que pour le Moïse et les grandes scènes de la chapelle Sixtine ; il ne suffisait pas , comme Bramante l'avait pensé peut-être , d'élever le Panthéon sur le Parthénon ; il ne suffisait pas davantage de couvrir le nouvel édifice d'un amas de styles divers , comme le proposait San-Gallo ; il fallait frapper l'esprit par la majesté de la construction , opposer à la faiblesse et aux proportions si restreintes de l'homme , l'immensité d'une coupole ; le fidèle , en entrant sous le dôme gigantesque de Saint-Pierre , devait être saisi de l'idée de son propre néant , avec autant de force que lorsqu'il se trouve sous la voûte étoilée des Cieux , ou que , placé au bord de la mer , son œil se perd dans les profondeurs d'un horizon sans bornes. Pénétré de ces pensées , et son génie aidant , Michel-Ange a créé , en architecture , le chef-d'œuvre des temps modernes , comme déjà il l'avait créé en sculpture et en peinture.

Voilà donc les œuvres qui ont porté si haut le nom de Michel-Ange ; quoiqu'elles montrent la puissance de l'artiste , sont-elles suffisantes pour en déterminer le caractère ? Les arts du dessin exigent deux génies : celui de l'imitation que donne l'étude , et celui de l'invention

déposé en germe dans notre esprit par la nature, développé et modifié par l'instruction et la méditation. Nous avons vu que Michel-Ange possédait, dans toute sa plénitude, la première de ces facultés, mais qu'il régnait dans ses compositions quelque chose de vague et d'indéterminé.

La source de ces incertitudes réside dans le génie du maître, et, jusqu'ici, elle ne s'est pas laissé suffisamment découvrir; peut-être la trouverions-nous en consultant les productions purement métaphysiques de l'artiste florentin. Michel-Ange confiait parfois ses inspirations à la poésie; lorsqu'il se sentait lassé d'étudier et d'imiter, il abandonnait pour un moment le marbre ou la fresque, et, prenant sa lyre, il se mettait à chanter. Sa voix devenait mélancolique et tendre, et, par son chant plein de force et d'images, il s'élevait, quant à la forme, à la hauteur de Pétrarque et du Dante.

Afin de donner à son âme les douces et faciles jouissances d'un amour platonique, il s'était formé un idéal de grâce et de beauté, de tendresse et d'amour. Un jour lui apparut une femme au front chaste, dont la beauté touchante le frappa vivement; il en garda l'image dans son esprit; il l'embellit encore, lui prêta toutes les perfections de l'âme et du corps; il en fit le rêve de sa vie entière, et lui adressa ses vers.

La poésie, pour Michel-Ange, c'était comme une rosée bienfaisante qui rafraîchissait les plaines brûlantes de son imagination, mais sans y faire germer de nouvelles moissons; on le retrouve poète, tel qu'il s'est montré statuaire, peintre ou architecte. Le sentiment du beau, la sûreté de la méthode, la science des détails, toutes ces qualités éblouissantes de ses travaux d'art, il les apporte dans la pureté de style, le choix des expressions, la richesse des images. La loi de l'harmonie et de la puissance des

contrastes devient celle de l'antithèse qu'il manie avec autant de bonheur et d'audace que le Dante ; que ne puis-je, sans m'écarter de mon sujet, redire quelques-unes de ses touchantes compositions si riches de formes ? Mais la pensée seule en ce moment doit fixer notre attention ! C'est en rêvant que chante Michel-Ange ; nous le voyons se plaire dans des régions imaginaires : sa poésie, dès lors, ne comporte en elle aucun enseignement précis ; on y retrouve ce vague et cette indécision qui existent au même degré dans ses œuvres précédentes , et dont on ne peut espérer découvrir la cause , la raison d'être, qu'en la cherchant dans l'étude de sa vie privée. Ce sera l'objet de la seconde partie de notre travail.

DEUXIÈME PARTIE.

« C'est la vérité et non l'éloquence
qu'il faut chercher dans la Sainte-
Écriture. »

(*Imit. de N. S. J.-C.*, I., I, chap. v.)

Nous avons suivi Michel-Ange presque pas à pas dans l'accomplissement de ses œuvres ; maintenant, après l'étude de l'artiste doit venir celle de l'homme : la connaissance de l'un est nécessaire pour compléter celle de l'autre. En effet, l'éducation, le choix des amis, les habitudes de la vie, les idées du siècle, pèsent de tout leur poids sur les tendances des artistes.

Si l'on ne voulait pas tenir compte de ces causes, qui pourrait dire pourquoi Le Fiesole, ce moine aux chastes et suaves extases, a donné à ses personnages le doux caractère qui lui a valu le nom d'Angélique ?

Pourquoi Jean Stein et Van Ostade se sont plu dans la représentation de scènes hideuses et repoussantes ? Pourquoi Salvator Rosa, ce voyageur intrépide, a reproduit avec tant de vérité et d'énergie le type dur et cruel des voleurs et des assassins de grand chemin ? Pourquoi

Holbein, Titien, Véronèse, Rubens, tous ces princes de la peinture, ont donné la préférence aux sujets brillants et distingués? Qui donc pourrait expliquer toutes ces différences, sans en aller chercher la raison dans l'étude de la vie privée?

Michel-Ange n'a pas à redouter le jugement de l'histoire; il descend de la noble famille des Canossa, dans laquelle l'honneur se transmet d'âge en âge comme héritage sacré, et il reçoit dans la maison paternelle une éducation toute chrétienne.

Nous avons vu que l'enfant avait été enlevé de bonne heure à la sollicitude de ses parents; il n'avait pas encore quinze ans, que déjà il était lancé dans la vie brûlante de l'atelier; bientôt les arts le dominèrent complètement.

Il eut des maîtres cependant, mais ils étaient plus païens que chrétiens. François d'Urbain lui avait enseigné les éléments de la grammaire; plus tard, Ange Politien lui inspira le goût des belles-lettres; son esprit s'orna aux dépens de son âme.

Michel-Ange se laissa dériver au courant du goût de son époque; ses idées étaient en faveur de l'antiquité païenne à laquelle on empruntait la science de l'allégorie, et, de même que le Dante nous présente un mélange de pensées chrétiennes et d'images païennes, le peintre du Jugement dernier groupe les chrétiens ressuscités autour de l'introducteur des âmes au royaume de Pluton.

L'artiste poète fut obligé, par le genre de ses travaux, de se livrer à la méditation de la Bible. La splendide vérité, qui jaillit avec tant d'éclat des deux inséparables testaments, agit vivement sur son âme aussi bien que sur son imagination. Si cette action fut entravée par les préoccupations de l'artiste et les tendances païennes du littérateur, si elle ne fut pas assez forte pour porter

Michel-Ange vers la pratique des devoirs religieux, elle fut du moins suffisante pour maintenir en lui la sagesse de la conduite ; sa vie en offre, dès le début, une preuve remarquable.

L'artiste était jeune encore lorsqu'éclata la révolution politique et religieuse de Florence ; il était dans l'âge où les passions bouillonnent, où la jeunesse aime et cherche les périls.

Savonarole s'était laissé égarer par l'orgueil, et n'avait pas craint de se proclamer inspiré de l'esprit de Dieu pour remuer et changer tout à son gré dans Florence. Il manquait auprès de lui un citoyen vertueux et énergique qui eût modéré et sauvé peut-être le dictateur monastique.

Michel-Ange eût pu, comme tous les autres, se lancer dans l'arène révolutionnaire, et chercher, de sa fouguese énergie, à dompter Savonarole et Florence. Mais après le triomphe, quelle voie lui serait restée ouverte ? L'artiste sentit que sa vocation l'éloignait des soucis de la politique ; il fut aussi sans doute choqué des violences de ce moine qui prêchait l'obéissance et donnait le scandale du mépris de ses supérieurs ; il se tint donc sagement à l'écart.

Dans cette turbulente Florence, où chaque citoyen s'efforçait de jouer un rôle, Michel-Ange se fit respecter dans son isolement par la seule force de sa dignité personnelle. Les travaux qu'il acheva dans sa retraite témoignent de son calme et de son indépendance ; ce sont : un saint Jean pour un membre de la famille exilée des Médicis, et le Cupidon endormi qui passa pour un antique, œuvres qui devaient, à double titre, déplaire à Savonarole : la première par la personne à qui elle était destinée, la seconde par sa licence et son caractère profane. Mais l'artiste marchait si franchement et si sincèrement dans sa voie, que les plus fanatiques s'inclinaient et le laissaient passer.

Nous avons vu les temps devenir meilleurs, et Michel-Ange, si calme au milieu des troubles politiques, s'animer tout-à-coup, s'élancer hardiment en avant, révolutionner les arts et se placer à la tête des nouvelles écoles.

L'heure de l'étude est écoulée. Toutes les forces vives du maître agissent à la fois. Son génie se développe dans sa puissance. Michel-Ange n'étudie plus; il accomplit son œuvre, mais il est, à son tour, dominé, emporté par le tourbillon de ses pensées formulées d'avance; tel il nous est apparu dans ses œuvres, sous un double aspect de force et de faiblesse, avec son merveilleux talent d'imitation et ses erreurs de composition; tel nous allons le voir dans sa vie, briller par la gravité de son caractère et fléchir sous le poids de l'indifférence religieuse.

Tous les écrivains sont d'accord pour reconnaître combien Michel-Ange fut sobre, juste et probe. Pour nous, un seul témoignage suffira, et nous pensons que personne ne songera à le récuser, c'est celui d'un de ses contemporains, d'un artiste doué d'un immense talent, mais ternissant sa gloire par la dépravation de ses mœurs, racontant dans ses Mémoires, avec une rare effronterie, les actes les plus cyniques de sa vie, et se plaisant dans la médisance ou la calomnie. Cet artiste, dont l'étude doit suivre celle de Michel-Ange parce qu'elle s'y rattache intimement au point de vue des arts, est le célèbre orfèvre florentin Benvenuto Cellini.

Papes, rois, cardinaux, grands seigneurs, personne n'échappe à ses attaques. Il n'y a qu'un seul homme dont Cellini ne parle jamais qu'avec éloge et respect, c'est Michel-Ange. Quel plus beau triomphe que celui de la vertu reconnue et saluée par le vice!

Au milieu des désordres effrayants de son époque, alors que les ambitions effrénées et les débordements de la vie

semblaient régner sans partage dans tous les rangs de la société, Michel-Ange reste inébranlable et austère, et pourtant son âme souffre, un vide profond s'y fait sentir.

Michel-Ange est arrivé à ce moment où l'on descend rapidement la pente de la vie. La tombe apparaît à l'horizon ; l'esprit se recueille dans le passé pour y chercher les gages de la vie à venir. L'artiste, respecté et admiré de tous, est parvenu au faite de la gloire ; lui seul est resté debout au milieu de toutes les ambitions déçues, de tous les désordres châtiés, de toutes les grandeurs tombées ; il a accompli de grandes œuvres pour la maison du Seigneur ; sa vie est restée exempte de reproches : tout semble se réunir pour apporter le calme et la sérénité dans l'âme du vieillard.

Par quel sort étrange n'en est-il pas ainsi ? La mélancolie s'est emparée de lui ; son front s'est voilé d'un nuage de tristesse ; sa parole est pleine d'amertume et de regrets. « Pourquoi, lui demande un ecclésiastique, n'avez-vous pas pris de femme ? Vous eussiez eu une compagne pour vous soutenir dans vos dernières années. — De femme, répond Michel-Ange, j'en ai eu trop d'une pour le repos de mon âme ; c'est mon art. » Parole d'une triste éloquence, qui trahit l'état du chrétien, et explique ce qui pour nous, jusqu'ici, était resté obscur.

Michel-Ange, comme nous l'avons déjà vu, avait demandé à la nature de lui dévoiler ses plus belles formes, puis il s'était arrêté. Son esprit, égaré dans des rêves abstraits, n'avait pas cherché à remonter jusqu'à la source première des choses ; il n'avait pas été frappé de cette loi de l'innombrable et de l'infini qui révèle la divinité ; il n'avait pas saisi ces voix mystérieuses qui s'échappent de la terre pour s'élancer jusqu'au ciel ; il n'avait rien

entendu, enfin, de ce perpétuel et ineffable concert de la nature en l'honneur du souverain Créateur.

Préoccupé de ses œuvres au point de vue unique des arts, il en a négligé le côté moral. Il a travaillé pour sa gloire et celle de son siècle. Il n'a pas songé un seul instant que ses peintures, destinées à décorer le temple saint, devaient aussi faire entendre des voix harmonieuses ou terribles comme celles de la nature, mais toujours empreintes de la majesté et du saint caractère de la religion qui relève et console.

C'est l'indifférence religieuse qui a rendu timide dans ses pensées cet artiste si hardi dans l'art du dessin; c'est elle qui l'a empêché de donner à ses œuvres le cachet de concordance avec le sujet et de haute moralité qui en aurait fait un puissant enseignement pour le peuple.

C'est cette indifférence, si vivement regrettée par le vieillard, qui a borné l'horizon de son génie créateur.

L'activité intellectuelle de l'artiste n'a pas de but moral. Dans son esprit et dans son cœur règnent toujours le vague et l'indécision. Il aime une femme; mais cette femme n'existe pas telle qu'il se la figure, c'est un idéal. Il croit à Dieu, mais il ne lui rend pas le culte qui lui est dû; ce n'est qu'un souvenir, une croyance d'enfance.

Cette incertitude qui existe dans ses croyances et ses pensées, nous avons vu qu'il l'avait également apportée dans ses œuvres.

Le grand tableau du Jugement dernier étonne par d'incroyables coups d'audace, par des poses qu'on aurait cru impossibles à rendre; il effraie par l'énergie de quelques figures; il émeut comme toute scène terrible habilement rendue; il ravit les artistes, mais il blesse la délicatesse du chrétien et ne touche pas son cœur. Bien vaine serait

donc la peinture religieuse , si elle ne devait pas tendre à moraliser et à éclairer les masses.

Lorsqu'on eut découvert cette grande scène du Jugement dernier , on vit arriver, pendant plusieurs semaines, une longue suite de visiteurs. Or, parmi cette foule accourue de tous les points de l'Italie, a-t-on pu constater une impression religieuse assez forte , non pas pour ébranler le siècle corrompu , c'eût été trop ambitieux , mais seulement pour ramener à Dieu un esprit égaré?

Oh ! si Michel-Ange eût cherché à atteindre ce but éminemment chrétien , s'il eût apporté dans ses œuvres la foi et la ferveur de Fra-Angelico , quand il n'aurait vu qu'un seul fidèle ému et recueilli devant son tableau , il eût goûté la satisfaction que procure une bonne action , et il n'aurait pas regretté plus tard les veilles et les travaux de sa longue existence.

Qu'a-t-elle donc produit, cette œuvre prodigieuse du plus grand des peintres modernes ?

Le vide dans l'âme de l'artiste.

Cependant , la voix de la conscience s'est fait entendre ; Michel-Ange s'est souvenu ! Il a soixante-douze ans ; il doute de ses forces , mais *il a tourné à la dévotion*, nous dit Vasari ; il est revenu à Dieu , reprenons-nous ; il a senti , pour la première fois peut-être , le besoin de travailler pour le ciel ; il se redresse sous le poids des années et accepte la rude tâche de Saint-Pierre (suivant son expression) pour le salut de son âme. Il semble , à la vue de ce noble vieillard tout plein d'une nouvelle ardeur , que les forces de la jeunesse lui soient revenues en même temps que la ferveur de ses premières croyances.

Qu'on ne croie pas que nous prêtions à Michel-Ange des pensées de piété dans un but mystique ou pour le besoin de notre étude.

L'illustre artiste ne cache pas cet esprit religieux qu'il apporte dans la construction de la basilique de Saint-Pierre, où son génie peut se développer à l'aise sans avoir à redouter les écueils de ses œuvres précédentes; il en fait, au contraire, sa consolation, et il ne laisse échapper aucune occasion de le proclamer.

Repoussant un jour des attaques aussi injurieuses qu'injustes, il s'adressa au pape devant toute la cour réunie, et lui dit : « *Très Saint-Père, si ces fatigues que j'endure ne sont d'aucune utilité pour mon âme, je perds mon temps et mon travail. — N'en doutez pas, lui répond le pape, en le bénissant, vous faites beaucoup pour votre âme.* »

Une autre fois, pressé par le duc Cosme de Médicis de venir terminer tranquillement ses jours à Florence, il écrit à Vasari : « *Si j'abandonnais mon œuvre, je me couvrirais de honte, et ce serait, d'ailleurs, un péché de perdre le prix de toutes les peines que j'ai endurées pendant ces dix années pour l'amour de Dieu.* »

Quelque temps après, il écrit encore à Vasari : « *En quittant Rome, je causerais la ruine de Saint-Pierre, et ce serait à moi une grande honte et une faute impardonnable.* »

Il lui adresse, en outre, quelques vers pleins de résignation chrétienne; il lui dépeint l'état de son esprit désabusé de toutes les erreurs de ce monde, et termine en lui disant qu'il se réfugie dans les bras du divin Crucifié.

Nous pourrions encore rappeler la mort de ce fidèle serviteur qui apprit à son maître, nous dit Michel-Ange, à mourir en bon chrétien; mais la lumière n'est-elle pas complète? Le but que nous poursuivions n'est-il pas atteint? La vie de l'artiste ne nous a-t-elle pas suffisamment expliqué le caractère de ses œuvres?

Nous serions injuste, et notre étude serait incomplète, si, après avoir jugé avec sévérité Michel-Ange comme

artiste chrétien, nous ne faisons pas ressortir l'importance du rôle qu'il a rempli comme citoyen.

Jusqu'au xvi^e siècle, les artistes jouissent de bien peu de considération; ils sont placés au dernier degré de l'échelle des artisans; parfois même, on les oublie. Au moyen-âge, l'architecte n'est qu'un maître d'œuvre; le sculpteur se confond avec l'ouvrier; le peintre est quelque chose de moins encore. A l'époque de la Renaissance, les artistes voient leur condition s'améliorer sans s'élever; les souverains les recherchent parce qu'ils s'en servent; ils y tiennent comme on tient à un meuble précieux, à un objet rare; il arrive même quelquefois ce fait bizarre et caractéristique, qu'en s'envoyant des présents, ils joignent l'artiste à l'œuvre.

Lorsque Michel-Ange témoigne de son inclination naturelle pour les arts, le chef de la famille des Canossa s'indigne de voir à son fils des goûts aussi peu distingués; il ne cède, enfin, que devant une vocation impérieuse et impossible à méconnaître.

L'artiste florentin se fait rechercher des princes par son talent; il se fait respecter par sa moralité; il passe au milieu des révolutions sans y rien perdre de la juste considération qui l'entoure. Lorsque Florence est menacée par les armées réunies du Pape et de l'Empereur, il ne s'informe pas si elle a tort ou raison. La patrie réclame le dévouement de ses enfants; il y court et en dirige la défense. Son courage ne peut sauver la ville trahie, du moins, il n'a pas de reproches à se faire; il s'éloigne plein de tristesse, mais sans aucun remords; et Clément VII, admirant sa grandeur d'âme autant que son génie, le rappelle auprès de lui pour le combler de nouvelles faveurs.

Désormais sa vie s'écoulera sans nuages, et il ne s'avan-

cera qu'entouré d'un brillant cortège de princes et de disciples. Le respect le suivra partout.

Le duc Alphonse d'Est, à l'arrivée de Michel-Ange à Ferrare, lui offre les plus beaux appartements de son palais pour lui et pour sa suite.

Paul III, à la tête de ses cardinaux, se rend à l'atelier du peintre.

Jules III le fait asseoir, tandis que les cardinaux restent debout.

Le duc Cosme vient à Rome avec la duchesse Leonora, sa femme; il mande Michel-Ange, le place à ses côtés, et le consulte sur ses projets.

Don François de Médicis traite l'artiste avec la même déférence que son père, et jamais ne lui adresse la parole sans avoir la tête découverte.

Les cardinaux et les princes lui portent la plus vive affection.

A sa mort, on lui rend des honneurs qui, jusqu'alors, étaient réservés aux souverains.

Cependant Michel-Ange n'est qu'un artiste, un citoyen à peine classé dans la société; pourquoi donc tout ce respect et tous ces honneurs? C'est que Michel-Ange a rehaussé l'éclat de son génie par la moralité de sa vie; c'est qu'au talent de l'artiste, il a joint la dignité de l'homme.

L'illustre Florentin, entouré de l'estime et du respect des grands de la terre, a jeté une nouvelle lumière sur le monde; il lui a fait connaître *la noblesse du talent*. Il a fait comprendre aux rois qu'ils rendraient plus brillant l'éclat de leur règne en s'entourant des princes de l'intelligence.

Quel immense service Michel-Ange n'a-t-il pas en outre rendu aux artistes, en leur montrant qu'ils ne devaient attribuer qu'à eux-mêmes et aux désordres regrettables de leur conduite, l'infériorité de leur condition dans le monde? Il leur a fait reconnaître qu'ils n'avaient pas su conquérir

la place qui, aujourd'hui, leur est légitimement réservée.

La Providence peut en effet donner, par droit de naissance, un rang élevé à quelques-uns; mais elle a voulu que celui auquel elle accordait le don du génie des arts fît lui-même sa position dans le monde, en complétant, par les qualités de l'âme et la pureté des mœurs, la puissance de l'influence que lui donnent ses facultés naturelles.

La gloire de Michel-Ange a rejailli sur tous les artistes; elle les a élevés dans l'estime du monde; elle a fait plus encore, elle les a placés aux premiers rangs de la société, et soyons fiers d'ajouter que nos artistes modernes ont su, depuis lors, toujours s'y maintenir.

En terminant cette étude, inclinons-nous avec respect devant le génie, parfois trop libre, mais toujours sincère, de Michel-Ange. Ses œuvres et sa vie resteront pour servir d'exemple aux générations à condition toutefois, que les artistes sauront y puiser de grands enseignements, et qu'ils devront reconnaître, avec le maître lui-même, qu'il faut bien prendre garde de provoquer les passions mauvaises par les licences de la peinture.

L'art a une mission de haute moralité à remplir; l'artiste qui ne le comprendrait pas resterait nécessairement incomplet; il creuserait le vide dans son cœur, et, plus tard, il n'aurait peut-être plus le courage ou l'occasion de finir sa carrière avec autant de dignité que le grand peintre florentin.



MICHEL-ANGE, POÈTE,

PAR M. BALLIN.

(SÉANCE DU 22 MAI 1857.)

L'intéressante étude sur Michel-Ange, que vous a communiquée l'honorable M. Lévy, au nom de M. son frère, m'a suggéré l'idée de vous entretenir aussi de cet homme aux *quatre âmes*, comme l'appelle Pindemonte, de ce génie transcendant auquel le monde a décerné une quadruple et immortelle couronne (1). Sa renommée brille d'un vif éclat, comme peintre, par son tableau du Jugement dernier; comme architecte, par sa coupole de Saint-Pierre; comme sculpteur, par sa statue de Moïse et par tant d'autres chefs-d'œuvre; mais il est moins connu comme écrivain, et cependant l'Italie le compte au nombre de ses poètes les

(1) Il Salviati afferma che tanta fù l'eccellenza di Michelagnolo in poetando, che meritamente gli si aggiunse, per la poesia, la *quarta corona*. Biagioli, p. xxviii.

plus célèbres, tant anciens que modernes ! Grand admirateur du Dante et de Pétrarque, il forme avec eux une glorieuse trinité. Inspiré par une muse incontestablement supérieure à Béatrix et à Laure, la plupart de ses compositions peignent un amour excessif, mais tendre et respectueux. Ses pensées sont ingénieuses, ses comparaisons nobles ; son style, tantôt énergique, tantôt gracieux, est toujours élégant.

Cependant les poésies de Michel-Ange, négligées en Italie, étaient complètement ignorées en France, où elles n'avaient jamais trouvé de traducteur (1), lorsque l'habile professeur Biagioli en donna une excellente édition, imprimée avec beaucoup de soin, en 1824, par Dondey-Dupré, et accompagnée d'un savant commentaire destiné à en faire ressortir les beautés et à en expliquer les passages obscurs.

C'est cinq ans plus tard que l'un de mes anciens amis, M. Varcollier, aujourd'hui conseiller de préfecture à Paris, entreprit de publier le texte des poésies de Michel-Ange, avec une traduction aussi fidèle qu'élégante (2), sous les auspices de Biagioli lui-même, notre maître à tous deux. Cette traduction, Messieurs, à laquelle j'ai contribué par quelques conseils, ainsi que M. Mauduit, a été accueillie avec faveur par la presse littéraire du temps (3), et mérite d'être recherchée par tous les amateurs de la belle langue

(1) Les œuvres de Michel-Ange furent publiées pour la première fois à Parme, en 1538, et réimprimées en 1544 à Venise, en 1623 et 1726 à Florence.

(2) Paris, chez Hesse et C^e, 1826, imp. par Firmin Didot.

(3) Voir le *Corsaire*, 18 janvier 1826 ; la *Pandore*, 27 janvier ; le *Moniteur*, 1^{er} février ; le *Frondeur*, 2 février ; l'*Opinion*, 5 février ; la *Lorgnette*, 24 février ; la *Gazette de France*, etc.

italienne. Elle est accompagnée de nombreuses et intéressantes remarques qui diffèrent entièrement des commentaires de Biagioli, et concourent avec eux à l'intelligence d'un texte souvent difficile à comprendre.

J'y reviendrai tout-à-l'heure, après avoir terminé ce que je veux vous dire sur l'auteur de ces poésies, que Biagioli appelle un *inestimable trésor*.

Dès ses plus jeunes ans, Michel-Ange s'était nourri de l'étude des *Trois Flambeaux* (*I tre lumi*), de la littérature italienne, *Dante*, *Pétrarque* et *Boccace*, surtout du premier qu'il apprit par cœur et où il puisa cette vérité, ce naturel qu'on admire aussi bien dans ses œuvres poétiques que dans sa peinture et sa sculpture.

Comme les deux premiers, il eut une muse inspiratrice : ce fut l'incomparable Vittoria Colonna (1).

Cette femme, qu'ont rendue célèbre sa noble race, sa beauté, son savoir, son génie, ses vertus, ses sentiments religieux et son amour conjugal, consacra, par ses immortelles poésies à la mémoire de son illustre époux Alphonse d'Avalos, marquis de Pescara (2), un monument plus glorieux et plus durable que le splendide mausolée élevé par la veuve du roi de Carie. Née en 1490 et morte à la fin de février 1547, plus de trois siècles et demi se sont écoulés sans que l'Italie ait donné naissance à aucune femme qui puisse entrer en comparaison avec elle.

La mort prématurée du marquis, arrivée le 25 novembre

(1) Voir, dans le *Précis* de 1846, ma Notice sur l'*Inauguration du buste de Vittoria Colonna dans le palais du Capitole, à Rome*.

(2) Ce fut l'un des plus habiles capitaines de son temps ; à la tête des troupes impériales, il gagna la bataille de Pavie, où François I^{er} fut fait prisonnier.

1525 (1), la plongea d'abord dans un indicible désespoir qui se changea en une inconsolable affliction ; c'est alors qu'elle se livra à la poésie , et la majeure partie de ses compositions furent en l'honneur de l'illustre défunt, qu'elle appelait *son soleil*.

Douée d'un génie sublime , elle était faite pour apprécier celui de Michel-Ange ; aussi l'honora-t-elle d'une amitié sincère , qui ne fut pas seulement partagée , mais devint chez l'artiste un sentiment d'enthousiasme auquel nous devons une grande partie des beaux vers qui l'ont placé au rang des meilleurs poètes du xvi^e siècle (2).

La plupart de ses œuvres sont des madrigaux et des sonnets , une *canzone* , deux *capitoli* (3) et quelques stances ; elles excitèrent en Italie une telle admiration , que l'Arétin , qui ne prodiguait pas l'éloge , les trouvait dignes d'être conservées dans une urne d'émeraude (4).

Les madrigaux (il y en a soixante-deux) sont autant de bijoux précieux qui ne sont ni dépassés ni même égalés par les épigrammes grecques ou latines les plus célèbres.

(1) Il succomba à Milan , à la suite de ses blessures et des fatigues de la guerre.

(2) Il était né à Florence le 6 avril 1474 , et mourut à Rome en 1564.

(3) La *canzone* répond à peu près à notre *ode*. Les *capitoli* sont une réunion de tercets dont le nombre peut s'étendre depuis dix jusqu'à cinquante et même au-delà. Cette dénomination vient de ce que les tercets ont souvent été employés à traiter des sujets de longue haleine qui , pour cette raison , ont été divisés en *chapters* ou *chants* , comme l'a fait le Dante. Les tercets s'appliquent , au surplus , à toutes sortes de sujets , tels qu'églogue , élégie , satire , et même à des pièces en style burlesque.

(4) Il a dit quelque part : *Gli scritti di Michelagnolo Buonarroti meritan d'essere conservati in un' urna di smeraldo*. Biagioli , p. xxviiij.

Quant aux sonnets, au nombre de soixante-quatre, si l'on veut les comparer à ceux du grand lyrique, on se trouve souvent dans la position perplexe d'une âme sollicitée à la fois par deux sentiments différents, mais d'une égale puissance.

Les madrigaux et les sonnets forment en quelque sorte un traité d'amour tel qu'on le définit dans les écoles platoniques, et où brillent la science, la sagesse et la moralité.

C'est l'amour du beau qui, loin de s'affaiblir, s'accroît, au contraire, avec le temps dans les âmes d'élite, et s'élève au-dessus des affections vulgaires et sensuelles.

Cette réunion de petites pièces qui, par leur forme originale, se distinguent de toutes les autres du même genre, est d'autant plus attrayante que l'auteur, suivant le précepte du législateur du Parnasse,

. sait, d'une voix légère,
Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Ses pensées sont exprimées avec tant d'art, de simplicité et de vérité, que chacun peut se figurer, en les lisant, qu'il les aurait rendues absolument de la même manière.

Le poète bannit toute pompe inutile, tout ornement superflu; il n'emploie ni jeux de mots, ni tours péniblement construits; ses compositions, pleines de sens, resplendissent d'un éclat perpétuel et reproduisent toujours la nature, qui est le but de l'art.

Maintenant, Messieurs, je vais essayer de vous donner une idée de la manière de l'auteur, par les doubles traductions de deux sonnets. Je commencerai par celles de M. Varcollier, et j'y ajouterai les miennes, où j'ai cherché à rendre vers pour vers. Les unes et les autres me paraissent aussi littérales que possible.

SONETTO XI.

Edition de M. Varcollier, p. 22 (1).

Fuggite , amanti , Amor , fuggite il fuoco ;
 Suo 'ncendio è aspro , e la piaga è mortale.
 Chi per tempo nol fugge , indi non vale
 Nè forza , nè ragion , nè mutar loco.

Fuggite , che 'l mio esempio or non fia poco ,
 Per quel che mi ferì possente strale ;
 Leggete in me qual sarà 'l vostro male ,
 Qual sarà l'empio e dispietato gioco (2).

Fuggite , e non tardate , al primo sguardo ;
 Ch' io pensai d'ogni tempo aver accordo ,
 Or sento , e voi 'l vedete , com' i' ardo.

Stolto chi , per desio fallace , e ingordo
 D'una vaga beltade , incontro al dardo
 Sen va d'Amor , cieco al suo bene e sordo (3)!

QUELQUES-UNES DES NOTES DE M. VARCOLLIER.

(1) Si ce sonnet n'est pas le plus beau de ce recueil , au moins ne le cède-t-il à aucun autre , et je n'oserais , sans beaucoup hésiter , en désigner un seul dans Pétrarque qui lui fût supérieur.

(2) Comme ce mot *gioco* , qui indique la légèreté de l'amour , est admirablement relevé par ces deux belles épithètes *empio* et *dispietato* , qui caractérisent soudain les amusements de ce dieu barbare.

(3) Cette fin est digne de tout ce qui précède : même harmonie , même force , même noblesse partout . . . de la sagesse avec de la passion ; de l'énergie avec de la douceur ; de l'abandon sans écarts ; de l'élévation sans emphase. Voici le cas ou jamais de faire une juste application de ce vers si connu de Boileau :

Un sonnet sans défaut vaut seul un long poème.



TRADUCTION DE M. VARCOLLIER.

Fuyez, amants, fuyez l'amour et ses ardeurs ; sa flamme est âpre, sa blessure mortelle. Qui ne le fuit soudain, lui opposera vainement plus tard le courage et la force, l'absence et la raison.

Fuyez : que le trait mortel qui m'a frappé ne soit pas pour vous une stérile leçon ! Voyez en moi les maux qui vous attendent, et combien sont barbares les jeux de cet enfant.

Fuyez-le, sans tarder, fuyez dès le premier regard. Je crus pouvoir, en tout temps, obtenir de lui le repos : hélas ! voyez maintenant le feu qui me dévore !

Insensé celui qui, violemment épris d'une beauté séduisante, égaré par de trompeurs désirs, ferme l'oreille et les yeux à son propre bonheur, pour courir au-devant des traits empoisonnés de l'amour !

MA TRADUCTION.

Fuyez, point de délai, fuyez le traître amour ;
Ses feux sont dévorants, sa blessure est mortelle ;
Fuyez : à la raison, si vous tardez d'un jour,
A la force, à l'absence, il deviendra rebelle.

Fuyez le trait puissant qui me perd sans retour,
A la crainte du Dieu que mon sort vous rappelle.
De ses jeux et trompeurs et cruels tour à tour,
Mes tourments sont pour vous une image fidèle.

Dès le premier regard, sans perdre un seul instant,
Fuyez : du doux repos j'eus un jour l'espérance,
Pourtant, vous le voyez, tout mon être est brûlant.

Epris pour la beauté d'un désir décevant,
Combien il est aveugle et qu'il a d'imprudence,
Celui qui de l'Amour brave l'arc menaçant !

SONETTO XVII.

Edition de M. Varcollier, p. 34.

Sovra quel biondo crin , di fior contesta ,
 Come sembra gioir l'aurea ghirlanda !
 Ma quel che più superbo innanzi manda ,
 Gode esser primo di bacciar la testa.

Stassi tutto il dì lieta quella vesta
 Che 'l petto serra , e poi vien che si spanda ,
 E 'l bell' oro non men , che d'ogni banda
 Le guance e 'l collo di toccar non resta.

Ma vie più lieto il nastro par che goda ,
 Che con sì dolci e sì soavi tempre
 Tocca e preme il bel petto ch' egli allaccia ;

E la schietta cintura , onde s'annoda
 Il fianco , dice : qui vo' stringer sempre ;
 Or che farebber dunque l' altrui braccia ?

QUELQUES-UNES DES NOTES DE M. VARCOLLIER.

Ce morceau est remarquable par une fraîcheur d'idées et une délicatesse dans le style et dans les images qui rappellent les premiers sonnets du poète.

On pourrait y trouver un peu trop de recherche, mais ce défaut est bien racheté par le charme des détails et l'élégance du style.

Note de Biagioli, p. 281, t. 2^a *Schietta* ; semplice ; nuda d'ogni ornamento. Questo sonetto è opera di perfezione.

TRADUCTION DE M. VARCOLLIER.

Qu'il est doux le destin de ces fleurs dont ta blonde chevelure est ornée ! avec quel orgueil l'une d'elles semble jouir des baisers qu'elle prodigue la première à ton front !

Cette robe qui, tout le jour, te couvre de ses plis amoureux ; ces parures d'or qui, de chaque côté, tombent en caressant à la fois ton col et ton visage, ont-elles un sort moins désirable ?

Mais plus heureux encore, dans ses contours voluptueux, le ruban qui touche et qui presse ce beau sein sur lequel il s'enlace !

Ah ! si dans la ceinture même qui se noue autour de ta taille, on croit voir le désir de ne s'en jamais détacher, que serait-ce des bras d'un amant ?

MA TRADUCTION.

Si ta noble guirlande, où l'or vient s'enlacer,
Jouit de couronner ta blonde chevelure,
La fleur, que sur ton front nous voyons s'avancer,
S'enorgueillit aussi d'embellir ta coiffure.

Ta robe, tout le jour, est fière de presser
Ce corps voluptueux dont elle est la parure ;
Heureux sont ces bijoux qui semblent caresser
Ton cou plus blanc que neige et ta douce figure.

Bien plus heureux encore est le ruban charmant
Qui sur ton sein se noue, et dont la main des Grâces
A dessiné pour toi le contour élégant.

Mais si, dans ta ceinture, un regard pénétrant,
Du bonheur qu'elle sent croit entrevoir les traces,
Que serait-ce, grands dieux ! des bras d'un tendre amant ?

CONSIDÉRATIONS
SUR LE
CHANT ECCLÉSIASTIQUE,

A PROPOS DU
RETOUR A LA LITURGIE ROMAINE,

PAR M. CH. VERVOITTE,
Membre résidant ;

Lues à la Séance de rentrée du 21 novembre 1856.

MESSIEURS ,

Monseigneur Blanquart de Bailleul, archevêque de Rouen, de concert avec son Chapitre métropolitain, vient de prendre une décision de la plus haute importance en décrétant, pour son diocèse, le retour à la liturgie romaine. De quelque façon qu'on apprécie cette mesure, il est évident, pour tous ceux qui ont étudié quelque peu cette grave question, qu'elle amènera nécessairement, dans nos cérémonies et nos usages, des modifications qui ne s'organiseront ni sans difficultés ni sans embarras préliminaires.

Parmi les nombreux changements qui doivent résulter du retour à la liturgie romaine, aucun ne nous paraît avoir une importance égale au changement du chant. Cette importance, qu'on pourrait, au premier abord, nous accuser d'exagérer et de grossir, se révélera dans toute

son étendue lorsque nous aurons donné une faible idée des difficultés morales, artistiques et matérielles que le changement du chant soulèverait parmi nous. Nous entendons, par difficulté morale, la modification à apporter dans les habitudes des fidèles, en substituant à ces mélodies enracinées dans leur mémoire depuis l'enfance, des mélodies, sinon tout-à-fait différentes, au moins assez éloignées du chant connu pour apporter quelque gêne dans leur concours vocal à la célébration de l'office. La difficulté artistique réside dans le choix à faire parmi les éditions qui se donnent comme romaines, et la responsabilité attachée à ce choix important. Quant à la difficulté matérielle, elle peut se résoudre en chiffres, et découle de l'obligation de réimprimer les livres, entreprise toujours très coûteuse et redoutée, non sans raison, par le trésor des fabriques paroissiales. (Dans tous les cas, il est vrai, cette réimpression est inévitable.)

En indiquant ces difficultés, notre intention n'est pas d'en faire des impossibilités ; notre but est seulement de commenter l'expression si judicieuse et de si haute portée dont s'est servi notre premier Pasteur, quand il exhorte les personnes chargées de l'organisation des divers changements dont il vient d'être parlé, de n'y procéder qu'avec une *sage lenteur*. Notre désir (nous serions fier de le pouvoir réaliser), serait de concilier tout à la fois et les exigences de l'art et les préférences des fidèles, et d'introduire dans une juste mesure, au milieu d'habitudes prises, des rectifications assez logiques pour être acceptées sans regret. On n'arrive point sans peine à un pareil résultat. Nous serions coupable de ne point étudier consciencieusement une question qui a préoccupé si longtemps les hommes les plus érudits en ces matières, et dont la solution, dans ce diocèse, peut nous être, jusqu'à un certain point, imputée. La réflexion et la prudence, toujours

si utiles , deviennent un devoir sacré quand il s'agit d'intérêts aussi élevés que ceux qui nous préoccupent aujourd'hui. La province de Normandie , illustre entre toutes , et par ses grands hommes et par les hauts faits accomplis sur son sol , peut encore revendiquer la gloire plus modeste , sinon plus honorable , d'être une des contrées de la France qui a conservé , avec le plus de fidélité et de respect , et ses traditions religieuses et les marques ostensibles de sa foi. Si , dégagé de toute préoccupation artistique , nous entrons dans la plus humble de nos églises de village , ce n'est pas le lutrin , souvent incomplet ou discordant , qui choque nos oreilles , c'est l'ensemble des voix des fidèles , concourant avec ferveur à la célébration des offices , qui captive notre attention et nous édifie. (Pourquoi faut-il que tant de ressources et de bonnes volontés soient en général privées d'une direction qui leur serait si profitable !) Chacun connaît l'office et ressent un pieux plaisir à le chanter.

S'il est facile de prouver que le chant rouennais , bien qu'il ait subi des altérations assez nombreuses , n'en est pas moins , pour le fond , demeuré romain , surtout dans les parties de l'office les plus populaires , on ne peut se dissimuler alors combien il est opportun d'apporter dans la question qui nous occupe un esprit dégagé de tout fol empressement , et combien nous devons être scrupuleux dans l'examen des différents chants qui , pour *romain pur* qu'ils se donnent , pourraient bien n'avoir sur le chant de Rouen d'autre avantage que celui de ne lui pas ressembler.

Après avoir constaté l'état du diocèse de Rouen , il est à propos , ce nous semble , de jeter un regard rétrospectif sur le mouvement qui s'est opéré en France depuis vingt ans , au sujet du chant religieux. Ayant eu l'honneur , un des premiers , d'avoir travaillé à la restauration de cette importante partie de la liturgie , nous avons dû suivre les

progrès de ce mouvement, nous pénétrer des doctrines professées et des renseignements fournis par les hommes érudits qui ont fait de l'art religieux le sujet de leurs travaux. C'est pourquoi nous nous flattons de l'espérance de pouvoir transmettre quelques lumières. Nous les mettons de grand cœur au service du clergé qui, pour la plupart, étranger jusqu'alors à ces questions, se trouve, par le fait du changement de liturgie, dans la nécessité de s'en occuper actuellement.

Il importe extrêmement, à notre avis, de connaître la source de tel ou tel chant, et de ne point risquer, par un excès d'empressement, d'accepter pour romain ce qui n'est, en effet, qu'une compilation inexacte et inintelligente. Il nous paraît utile de ne point laisser ignorer les manœuvres de telle ou telle maison de librairie qui, spéculant sur le zèle du clergé à revenir au chant romain, s'attache un complaisant compère et un faiseur de chant romain à la solde de l'établissement. Nous aurons bientôt, c'est à craindre, autant de chants romains qu'il y a de libraires, d'où il résulte que, loin d'arriver à l'unité qu'on ambitionne, on n'aura réussi qu'à délaisser, sans compensation, les chants diocésains les plus dignes d'admiration.

Nous aurions vivement souhaité que Monseigneur l'Archevêque, toujours si bienveillant pour nous, nous eût permis de rester neutre dans cette discussion; mais Sa Grandeur en ayant décidé autrement, nous croyons remplir plus efficacement notre mission, non en nous appuyant sur notre opinion personnelle, mais en faisant simplement le récit de faits plus éloquents que nos paroles, et dont les conséquences ne peuvent manquer d'être appréciées à leur juste valeur.

Quel est, en effet, le grand obstacle à la prompt solution de la question qui nous occupe? C'est la diversité

des chants donnés pour romains. « Il ne suffit pas, a dit M. Danjou, de décréter le retour au chant romain ou d'en conserver soigneusement l'usage dans les diocèses où il existe, il faudrait encore en donner une édition correcte et uniforme, et rechercher la tradition perdue de sa bonne exécution. On a toujours suivi la liturgie romaine dans les diocèses de Cambrai, Bordeaux, Avignon, Marseille, Aix, Montpellier, Angoulême et Langres; mais le chant de Bordeaux, celui de Cambrai et d'Avignon n'avaient, malgré cela, aucune ressemblance entr'eux; cela tient aux motifs que voici : des fautes nombreuses se sont glissées dans les éditions; des chants étrangers même ont pris place dans les livres et dans les offices; des traductions vicieuses, des altérations grossières ont successivement dénaturé l'œuvre de saint Grégoire. Voilà malheureusement la voie que l'on a suivie depuis deux siècles. On a donné de nouvelles éditions, des Graduels et Antiphonaires composés par Lebœuf, Chastelain, Lafeuillée et tant d'autres. Ces éditions étaient abandonnées aux soins d'ecclésiastiques qui ajoutaient de nouveaux chants et dénaturaient les anciens. On a entassé erreurs sur erreurs, et ajouté au désordre déjà existant un désordre plus grand encore; on ne respectait pas même les chants populaires consacrés par la tradition. Ainsi, la notation des hymnes *Pange lingua*, *Veni creator*, *Verbum supernum*, *Sacris solemniis*, *Vexilla Regis*, des antiennes à la sainte Vierge, etc., varie dans chaque diocèse, bien que les textes y soient les mêmes. Toutes ces variantes ont été imaginées par ceux auxquels on a confié la mission de réimprimer les livres notés. »

Il y a trente ans, Messieurs, personne ne se préoccupait encore de cet état de choses, hors un petit nombre de savants dont les travaux n'ont recueilli pendant longtemps

que l'indifférence, pour ne pas dire le dédain (1). A cette indifférence si regrettable a succédé depuis lors un intérêt toujours croissant pour ces graves questions.

Une réaction heureuse s'est opérée, et c'est à elle que nous sommes redevables du mouvement régénérateur qui s'est produit dans toutes les classes de la société en faveur des œuvres que le passé catholique a léguées à notre admiration et à nos respects.

M. Danjou disait « qu'il ne savait pas s'il fallait se réjouir de cet état de choses comme d'un retour complet à la foi de nos pères. On n'ignore pas, en effet, que de l'enthousiasme pour l'art chrétien à la foi pratique, il ne puisse y avoir une distance difficile à franchir. Mais, continue le même auteur, si l'on considère qu'avant de saper la religion dans ses dogmes, on a commencé au siècle dernier par mépriser, mutiler, dénaturer ses temples, il est permis d'espérer que, prenant aujourd'hui une marche diamétralement opposée, on arrivera de même à un résultat différent.

« Le marteau et la hache, qui ont naguère démoli nos églises, servent maintenant à les réédifier. C'est assurément pour tout esprit chrétien une amélioration notable,

(1) On connaît, dans la Normandie, la belle et honorable vie de M. Lair, conseiller de préfecture à Caen, fondateur ou bienfaiteur d'une foule d'œuvres utiles au progrès des arts.

Cet excellent et vénérable personnage avait, il y a quelques années; fondé un prix pour l'éloge de Choron, né à Caen; ce prix a été remporté au concours par M. Gautier, professeur de belles-lettres à Caen. Cette intéressante brochure retrace la vie d'un homme qu'un zèle ardent a conduit à consacrer sa vie à la restauration de la musique sacrée. Le récit touchant que fait M. Gautier des luttes, des efforts, des sacrifices inutiles de Choron, l'appréciation judicieuse de son mérite méconnu, laissent le lecteur dans un sentiment d'amertume et d'indéfinissable tristesse.

un fait de grande portée, et cela suffit pour qu'on doive s'associer, de toutes ses forces et par tous les moyens, à cette tendance de notre époque vers la restauration des œuvres de la foi.

« Ces œuvres n'appartiennent pas seulement aux arts du dessin. Elles n'ont pas pour unique objet les monuments hardis et grandioses où se rassemblent les fidèles; les tableaux, les sculptures qui parlent aux yeux, entretiennent la foi, excitent la piété par les souvenirs. La religion emploie encore un autre moyen non moins puissant pour frapper les sens, disposer l'âme au recueillement et l'élever vers Dieu : ce moyen, c'est l'harmonie, c'est le chant. »

L'étude approfondie du chant ecclésiastique, que le mouvement liturgique de ces derniers temps semble avoir remise en faveur, ne saurait se borner, comme quelques personnes paraissent le croire, au chant de l'Eglise romaine. Si la liturgie de cette Eglise-Mère est aujourd'hui celle de l'Eglise latine presque entière, ce n'est pas une raison, selon nous, pour s'en tenir exclusivement, en fait de chant, à la pratique de celui qui se prétend romain par excellence. Ce chant, ouvrage de quinze cents ans, ne s'est pas formé tout d'une pièce ni dans un seul pays. Les églises particulières y ont plus d'une fois laissé la trace de leurs usages; et, ainsi enrichi des emprunts de plusieurs siècles, ce chant se présente à nous avec une grande variété de caractère. Pourrait-on, en effet, laisser dans l'oubli tant de beaux chants, composés, depuis saint Grégoire, par des docteurs, des savants, des théologiens, des pontifes illustres? Le *Veni Creator* de Charlemagne, le *Vexilla Regis* de Fortunat, l'*Ave maris Stella* de saint Bernard, la prose *Veni Sancte Spiritus* du pape Innocent III, le répons *Judæa et Jerusalem* du roi Robert, sont des chefs-d'œuvre de mélodie. Deux religieux de l'ordre des frères

Prêcheurs et Mineurs, *Thomas de Celano* et *Jacopone*, le premier du XIII^e siècle, le second du XIV^e, ont légué à l'admiration de tous les temps le *Dies iræ* et le *Stabat Mater*.

On a beaucoup disserté pour savoir si les premiers chrétiens avaient emprunté leurs chants aux juifs ou aux païens. En l'absence de preuves à cet égard, il est plus raisonnable de penser que les premiers chants de l'Eglise furent composés par les prêtres, les évêques ou les fidèles, d'après leur propre inspiration. Ce qui prouve, ce nous semble, l'origine purement chrétienne des anciens chants de l'Eglise, c'est que, vers la fin du IV^e siècle, au moment où saint Ambroise formula le premier les règles de la tonalité ecclésiastique, il se trouva que cette tonalité n'était pas entièrement conforme au système musical des Grecs.

Or, saint Ambroise n'a pas dû inventer cette tonalité ; il s'est borné à en déduire les lois de la nature même des chants en usage de son temps ; il a pu augmenter le nombre des chants déjà existants (1), en perfectionner l'exécution, en déterminer les principes de composition, mais il n'a pas changé ni altéré cette musique chrétienne déjà établie avant lui.

(1) On lui attribue généralement le *Te Deum*. Les preuves, toutefois, ne sont pas péremptoires. Il est plus certain qu'il est l'auteur de plusieurs autres hymnes, particulièrement de celles qui suivent : *Æterne rerum conditor, Deus creator omnium, Veni Redemptor omnium, Splendor paternæ gloriæ, Consorts paternis luminis, O lux beata trinitas*. On prétend qu'un grand nombre de ces chants sont encore en usage dans l'église de Milan. La tradition rapporte qu'ils produisaient tant d'effet sur saint Augustin, que c'est à leur souvenir qu'il fait allusion quand il s'écrie dans ses *Confessions* : « J'étais si fortement ému en entendant ces hymnes et ces cantiques, que la vérité pénétrait dans mon cœur, et que la piété me faisait répandre des larmes. »

Recherchant avant tout la simplicité, et voulant, autant que possible, rendre l'usage du chant facile et le mettre à la portée de la multitude, il le débarrassa de la théorie compliquée des Grecs, et se borna à former quatre échelles de tons, en choisissant, dans leur gamme du mode diatonique, quatre groupes de huit sons, auxquels il donna les noms de premier, deuxième, troisième, quatrième ton. Ces tons correspondent aux modes *Dorien*, *Phrygien*, *Eolien* et *Mexolidien* des Grecs :

- 1^{er} ton. Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si, Ut, Ré.
 2^e ton. Mi, Fa, Sol, La, Si, Ut, Ré, Mi.
 3^e ton. Fa, Sol, La, Si, Ut, Ré, Mi, Fa.
 4^e ton. Sol, La, Si, Ut, Ré, Mi, Fa, Sol (1).

Les services rendus à la musique sacrée par saint Ambroise étaient considérables, eu égard à l'époque où il vivait, et il faut croire qu'il avait donné à l'ensemble de son système musical un caractère particulier, puisqu'il fut appelé *chant Ambrosien*.

Deux siècles après saint Ambroise, saint Grégoire réunit tous les chants admis par l'Eglise pour la célébration de l'office, et forma l'*Antiphonaire* qui porte son nom. Le travail de saint Grégoire fut appelé *Centorien*, c'est-à-dire composé de fragments, parce que le saint pape y avait réuni les plus belles mélodies usitées avant lui. Mais déjà le génie chrétien avait franchi les limites de la tonalité dans laquelle on s'était renfermé jusqu'à saint Ambroise, et saint Grégoire, ne pouvant faire concorder tous les chants qu'il recueillit avec les quatre modes établis par saint Ambroise, porta le nombre de ces modes à huit. Les

(1) Dans ce tableau, la place des demi-tons est indiquée par ce signe —.

quatre tons de saint Ambroise furent appelés *authentiques*, et ceux de saint Grégoire *plagaux*.

Voici la disposition des huit tons :

1 ^{er} ton [auth.].	Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si, Ut, Ré.
2 ^e ton [plagal]	La, Si, Ut, Ré, Mi, Fa, Sol, La.
3 ^e ton [auth.].	Mi, Fa, Sol, La, Si, Ut, Ré, Mi.
4 ^e ton [plagal].	Si, Ut, Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si.
5 ^e ton [auth.].	Fa, Sol, La, Si, Ut, Ré, Mi, Fa.
6 ^e ton [plagal].	Ut, Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si, Ut.
7 ^e ton [auth.]	Sol, La, Si, Ut, Ré, Mi, Fa, Sol
8 ^e ton-[plagal].	Ré, Mi, Fa, Sol, La, Si, Ut, Ré.

La réforme opérée par saint Grégoire eut cela de remarquable, qu'elle fut adoptée presque immédiatement dans toute l'Europe occidentale. Il établit une école de chant, à laquelle il ne dédaigna pas de présider souvent lui-même (1), et qui fournit en peu de temps un grand nombre

(1) Selon le cardinal Bona, il y a deux anciennes traditions sur l'institution de l'école des chantres à Rome : suivant l'une, cette institution serait due au pape Hilaire ; l'autre l'attribue à Grégoire-le-Grand. Cette dernière opinion a été émise par Jean, diacre, dans l'*Histoire de la vie de saint Grégoire*. Ce biographe, qui écrivait environ 256 ans après la mort de saint Grégoire, dit que, de son temps, c'est-à-dire vers 870, on conservait encore avec grande vénération dans l'Ecole de chant, près de Saint-Jean-de-Latran, le siège sur lequel le Saint-Père s'asseyait pour donner ses leçons, et la verge avec laquelle il châtiât les enfants. Saint Grégoire, dit-il, ne croyait pas avilir la première dignité de l'église en enseignant lui-même le chant à ses jeunes clercs. Dans le but de les rendre habiles dans la théorie et dans la pratique de cette science, il avait recueilli une quantité considérable de pièces qu'il avait notées de sa main, et dont il avait formé son *Antiphonaire*. C'était aussi dans le même but qu'il avait établi une école de chantres qui fut le modèle de plusieurs autres, et la source d'où le plain-chant sortit pour passer dans divers pays.

Pierre, évêque d'Urbino, dans ses *Scholies de la vie de Léon IV*,

d'élèves. Ces élèves répandirent le chant romain dans tous les pays où ils furent envoyés (1).

Une foule d'exemples, Messieurs, pourraient en effet démontrer que le chant était usité dans toutes les églises des Gaules à une époque où le paganisme était encore debout avec ses temples, ses prêtres et ses chants : dans le commentaire écrit par saint Hilaire, évêque de Poitiers, on lit ces paroles : *C'est le signe le plus certain de la misé-*

nous apprend comment les clercs y étaient élevés, et quelles étaient leurs fonctions. L'école des chantres était obligée d'assister aux stations, aux processions et aux cérémonies des fêtes principales des églises de Rome. Dans cette école, on apprenait la notation de la musique et le chant aux jeunes gens destinés à la cléricature. Ces clercs vivaient en commun et avaient à leur tête le *Primicerius*, dont la dignité était une des premières de Rome.

(1) Pendant la vie même de saint Grégoire, *Augustin* ou *Anstin*, depuis lors évêque de Cantorbéry, fut envoyé dans la Grande-Bretagne, afin d'y répandre la connaissance du chant grégorien. On lui avait donné pour compagnons de voyage quelques chantres de l'école romaine, qui donnèrent des leçons de leur art dans toutes les provinces de l'Occident où ils passèrent. Mais ce fut surtout en Angleterre qu'ils réussirent à faire adopter le chant grégorien.

Quelques chantres de la même école, envoyés par les papes, achevèrent l'ouvrage des premiers. Paulin, évêque d'York, envoyé en Angleterre en 601 par le pape Grégoire, avait un diacre nommé *Jacques*, qui, selon Bède, était très versé dans le chant ecclésiastique, et qui commença à instruire les Anglais dans cet art.

Théodore, archevêque de Cantorbéry, élu par le pape *Vitalien I^{er}*, en 657, avait été aussi envoyé en Angleterre pour le même objet. C'est vraisemblablement de ces premiers chantres que parle *Wilfrid*, évêque d'York, qui vivait en 668, lorsqu'il dit qu'il fut le premier, après la mort des chantres romains envoyés par le pape saint Grégoire, qui ait établi l'usage de la primitive Eglise de chanter l'office divin, les répons et les antiennes à deux chœurs, s'étant servi pour cela d'*Addius* et d'*Axone*, deux moines de Cantorbrie qu'il avait amenés de Rome. Mabillon ajoute, d'après Bède, que cet *Addius* est celui qui succéda au diacre *Jacques* dans la charge d'enseigner le chant aux habitants de Northumberland.

ricorde de Dieu , que cet empressement de tout un peuple qui se délecte dans le chant des hymnes.

En France , le chant ecclésiastique était déjà pratiqué vers la fin du ^{vi}^e siècle. C'est près d'un siècle plus tard que le chant grégorien y fut introduit. Pépin , père de Charlemagne , ayant reçu la visite du pape Etienne , entendit les chantres qui accompagnaient le pontife , et l'admiration qu'il en eut lui inspira le désir d'établir le chant romain dans toutes les églises de son royaume. Le pape Etienne envoya des livres de chant , et , ce qui n'était pas moins nécessaire , un chantre , Siméon , l'un des plus habiles musiciens de Rome. Une école de chant grégorien fut établie à Rouen , saint Remi , frère du roi Pépin , étant alors archevêque de cette ville ; et Siméon , directeur de cette école , eut bientôt un nombre considérable d'élèves , qui furent destinés à répandre dans les provinces la connaissance du chant romain. Le pape Paul ^I^{er} , successeur d'Etienne , ayant rappelé Siméon (1) avant qu'il n'eût complété l'éducation de ses élèves , un grand nombre de ceux-ci suivirent leur maître à Rome , et formèrent , à leur retour , à la cour et dans plusieurs villes , des écoles de chant (2).

(1) Le pape Paul s'excusa de ce rappel par une lettre conçue en ces termes , et adressée au roi Pépin :

« Soyez assuré que , sans la mort de Georges , qui gouvernait nos chantres , nous n'aurions jamais songé à retirer Siméon du service de votre frère ; nous lui avons recommandé d'instruire soigneusement les moines que vous avez envoyés à Rome , donnant l'ordre qu'ils soient logés et qu'ils demeurent ici jusqu'à ce qu'ils sachent parfaitement le chant ecclésiastique. »

(2) Dans son *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Ouen* , François Pommeraye , religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur , prétend que « les vieux manuscrits de la vie de saint Rém affirment que ce saint envoya lui-même à Rome des moines (appar-

Telle est l'origine des maîtrises.

Il ne peut pas être tout-à-fait sans intérêt pour vous, Messieurs, de constater, au moyen d'une courte digression, que la première maîtrise connue en France a été établie à Rouen.

Revenons toutefois au chant romain. Tant d'efforts, de zèle et d'études n'obtinrent point cependant le résultat qu'ambitionnait Pépin. Le goût national avait déjà dénaturé la pureté primitive du chant grégorien, lorsque Charlemagne succéda au roi Pépin, son père. Il mit aussitôt tous ses soins à le régénérer. A l'exemple de Pépin, il fit venir des chanteurs romains qu'il plaça à la tête des écoles de Metz et de Soissons (1), et ordonna en même temps,

tenant, selon toute probabilité, à l'abbaye de Saint-Ouen), pour s'y perfectionner dans la connaissance du chant grégorien. Il voulait, dit Dom Pommeraye, que l'Eglise de Rouen pût ainsi se conformer à celle qui doit servir de règle à toutes les autres. Les deux moines envoyés par saint Rémi communiquèrent à leur retour aux églises de notre ville, et particulièrement à leur abbaye, ce qu'ils avaient appris, et, depuis ce temps, assure Dom Pommeraye, le chant grégorien y a toujours été pratiqué très exactement. »

L'historien Gaguin est du même avis, lorsqu'il dit que Pepin se servit de son frère Rémi, archevêque de Rouen, pour corriger la rudesse du chant ecclésiastique. Il ajoute que ce prélat avait mis quelques moines sous la discipline de *Siméon*, le plus célèbre chantre de Rome, afin qu'il les instruisit dans le chant romain.

(1) Richard de Vassebourg, archidiacre de l'église de Verdun, dit, dans ses *Antiquités de la Gaule-Belgique*, que Charlemagne vit avec peine que, dans les églises de France et de Germanie, les heures canoniales et les autres offices étaient chantés sans ordre, sans goût, sans rythme prosodique, sans mélodie et d'une façon tout-à-fait barbare, excepté dans l'église de Metz. Cela fut cause, dit le moine de Saint-Cibard, d'Angoulême, que Charlemagne, étant à Rome vers 776, demanda au pape Adrien I^{er} des chantres pour instruire les prêtres de France. Le pape lui accorda volon-

qu'auprès de tous les monastères et de tous les évêchés, fussent instituées des écoles de chant. Il voulait que le chant romain fût introduit partout (1). Sa sévérité, à cet

tiers ce qu'il demandait, et lui donna Théodore et Benoist, qui passaient pour les meilleurs chantres de l'Eglise romaine. Charlemagne étant retourné en France, mit l'un de ces chantres à Metz et l'autre à Soissons, commandant à toutes les Eglises de son royaume d'envoyer leurs maîtres-chantres à l'Ecole de ces Romains, pour apprendre d'eux l'art de chanter le chant grégorien.

Le moine de Saint-Gal rapporte cette histoire d'une autre manière; il dit que le pape Adrien envoya à Charlemagne deux chantres des mieux instruits dans leur art pour enseigner les Français, afin que le chant grégorien fût en usage dans tout le royaume; que ces chantres, en partant de Rome, jaloux de conserver à leur nation la gloire de mieux chanter que les Français, résolurent de diversifier leurs leçons de telle sorte, qu'il ne pût y avoir, entre les diverses provinces de France, d'unité dans le chant ecclésiastique, et qu'ils exécutèrent leur projet. Mais la fourberie fut découverte, voici comment: Charlemagne, ayant passé les fêtes de Noël et de l'Epiphanie à Trèves et à Metz, y prit beaucoup de plaisir à entendre le chant romain qui y était en usage; mais l'année suivante, se trouvant, pendant les mêmes fêtes, à Paris et à Tours, il fut étonné d'y entendre un chant tout différent; il voulut savoir si le chant des églises où l'on avait envoyé les chantres romains serait plus uniforme, et il s'y trouva encore plus de diversité. Il en porta ses plaintes au Saint-Père qui, ayant rappelé ses chantres, les punit sévèrement, et envoya à Charlemagne deux ecclésiastiques fort instruits dans le chant de Rome. Charlemagne en retint un auprès de sa personne, et envoya l'autre à Metz. C'est de cette dernière Ecole que le chant romain s'étendit dans toute la France, et longtemps il ne fut connu que sous le nom de chant de Metz. De là vient qu'Amalaire parle de l'Antiphonaire de Metz comme du modèle des autres.

(1) Charlemagne étant à Aix-la-Chapelle, en 789, y tint une assemblée, et ordonna, par un capitulaire, qu'on établirait des écoles dans les cathédrales et dans les monastères pour y enseigner les psaumes, la notation romaine et le chant.

Nous avons un autre capitulaire de Charlemagne, alors empereur, qui est le résultat d'une assemblée tenue à Thionville, en 805, et

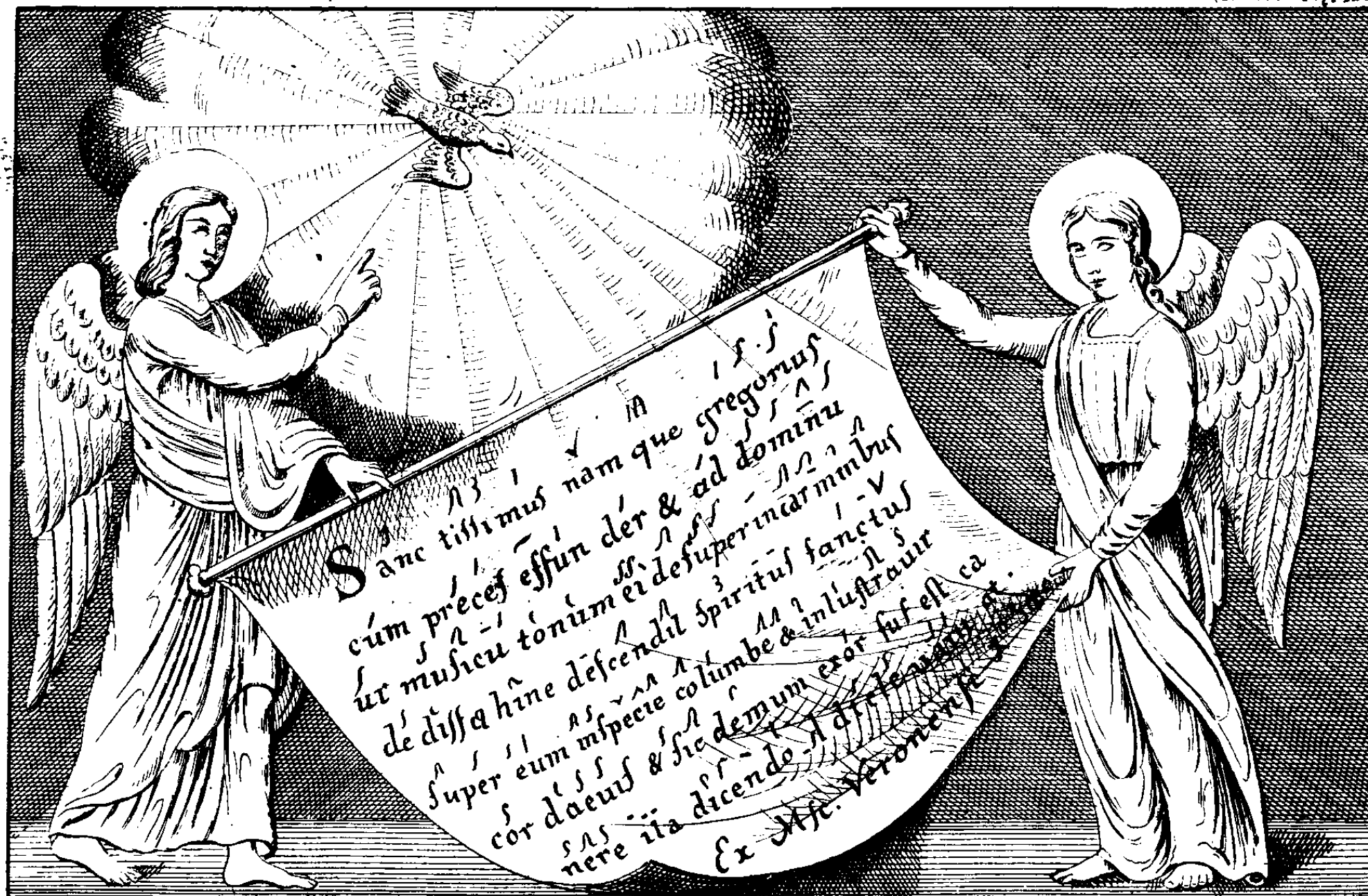
égard, était telle que, pour être reçu membre du sacerdoce, il fallait passer un examen rigoureux sur le chant. Aussi, les grandes écoles de Metz et de Soissons ne suffirent pas, et bientôt il en établit de nouvelles à Orléans, à Sens, à Lyon, à Cambrai, à Dijon et à Paris. De pareilles prescriptions et l'exemple qu'il donna lui-même en attachant à sa cour une école et une chapelle où lui-même et sa famille chantaient l'office, imprimèrent au chant grégorien un développement immense, et le rendirent en quelque sorte populaire.

Toutefois, malgré la persévérance et les efforts de Charlemagne, il ne put parvenir entièrement à son but. Le goût national, toujours persistant chez les uns, les tentatives de nouveau système chez les autres étaient autant de moyens de corruption et d'altération, contre l'influence desquels on pût lutter difficilement avec succès; et lorsque, pour remédier aux nouvelles altérations introduites dans le chant, Louis-le-Débonnaire envoya un de ses ministres à Rome, avec la mission d'obtenir du pape un *Antiphonaire*, sur lequel on pût corriger ceux de France, il n'en existait déjà plus; le dernier avait été remis à Wala, ministre de Charlemagne. C'est Amalarius, l'ambassadeur, qui raconte lui-même le résultat de sa mission auprès du pape.

Ainsi, au IX^e siècle, à *Rome même*, l'école de saint

qui ordonne aux évêques et aux abbés de faire exécuter le chant grégorien, selon l'usage de l'église romaine, ce qui avait déjà été ordonné en Angleterre par les actes d'un concile tenu en 758.

Enfin, nous trouvons un troisième capitulaire de Charlemagne, donné à Noyon, en 806, qui ordonne qu'on enverra de la cour quelques personnes dans les villes principales, et dans les monastères d'hommes et de femmes, pour examiner si le chant est exécuté suivant l'ordonnance du capitulaire précédent.



Lith. A. Péron, Rouen.

Fac-Simile du Manuscrit de Vérone - Notation musicale du X^e siècle.

Grégoire ne possédait plus que la tradition. Il est donc bien évident qu'abandonné à la simple mémoire ou à la notation incertaine, le chant grégorien a dû perdre successivement sa pureté originale.

Les Grecs et les Romains se servaient, pour noter leur musique, des lettres de leur alphabet, auxquelles ils donnaient des positions diverses. On croit généralement que c'est le système, mais simplifié, dont s'est servi saint Grégoire.

On prétend qu'il emprunta à l'ancienne notation latine les sept premières lettres de l'alphabet, et que ces lettres servirent, savoir :

Les majuscules *A, B, C, D, E, F, G*, pour désigner les sons graves ;

Et les minuscules *a, b, c, d, e, f, g*, pour représenter les sons aigus.

Si telle était la notation de saint Grégoire, elle n'a pas eu longue existence, car les signes employés pour la notation musicale dans le moyen-âge furent les neumes (1) ; c'est de cette manière au moins que sont notés les plus anciens monuments de chant de cette époque parvenus jusqu'à nous.

Les neumes (*planche 1^{re}*) étaient les signes de notation musicale des peuples du Nord ; leur origine semble remonter à une antiquité reculée ; elles ne paraissent avoir

(1) On donnait autrefois diverses significations au mot *neumes*. C'était tantôt un groupe de tons vocalisés, à la fin des antiennes, des nocturnes, des répons, ainsi que des graduels, et, le plus souvent, sur la dernière syllabe du mot *alleluia*. C'était tantôt une récapitulation de phrase de chant dans laquelle étaient rassemblées les notes caractéristiques de chaque ton. Telles étaient les neumes dont Hucbald a donné les formules dans son *Commentaire des tons du chant des psaumes*.

rapport avec les lettres d'aucun alphabet. Le caractère distinctif des neumes, et ce qui établit leur supériorité sur les lettres, c'est qu'elles parlent aux yeux en même temps qu'à l'intelligence par la position d'abaissement ou d'élévation qu'occupe chaque signe.

Deux espèces de neumes, l'une appelée notation lombarde, l'autre saxonne (*planche 2*), ont été les types sur lesquels se sont modelées toutes les notations en usage du VII^e au X^e siècle. Composées de sortes de points ronds ou carrés, de virgules diversement tournées, de crochets et de traits de diverses formes, dont les uns représentaient des sons isolés, les autres des groupes de sons, d'autres encore, certains ornements ou agréments du chant en même temps que le son principal, les notations saxonne et lombarde paraissent établies l'une et l'autre sur les mêmes bases; elles ont, du reste, une analogie telle, qu'on ne peut douter que leur origine ne soit la même; cette analogie consiste principalement en ce que, dans les deux systèmes, les sons isolés se trouvent représentés par des points dont la position respective d'élévation ou d'abaissement détermine les intonations; leur différence réside dans la figure des signes destinés à représenter les groupes de sons, et, dans cette particularité que tous les signes en général ont, dans la notation lombarde (*fig. 1*), une forme plus anguleuse et plus déterminée que dans la notation saxonne (*fig. 2*). Les notations étaient très imparfaites, en ce qu'elles n'indiquaient pas la relation de hauteur des signes entr'eux, mais seulement la marche ascendante ou descendante de chacun des signes. Le plus grand défaut de ces notations consistait dans la difficulté qu'il y avait pour le copiste de placer toujours les signes assez exactement pour que les chanteurs ne se trompassent pas sur leur degré de hauteur ou d'abaissement. Ces incertitudes existaient déjà dès la fin du IX^e siècle. Huchald, religieux de Saint-

I am dulcis amica uenit. Quasi cū cor meū diligo intra cubicū meū ornamen-
tis cunctis onustū. Ibi sunt sedilia strata & domus uelut ornata floresq' in domo sparguntur
herbesq' fragrantēs miscentur. Est ibi mensa appositā uniuersis cibis onusta. ibi clarum
uinū habundat. & quicquid te carā delectat. Ibi sonant dulcēs symphonie. inflantur
& altius tibi. ibi puer doctus & puella pangunt tibi carmina bella. Hic cū plectro
cithara tangit illa melos cum lyra pangit. portantq' ministri patera spiguitans
poculis plena. Non me nuat tantū conuiuiū quantū p' dulce colloquiū nec rerū
tantarū ubertas ut dilecta familiaritas. Iam nūc ueni soror electa. & p' cunctis
mibi dilecta. lux mea clari pupille. parsq' maior anime mea. Ego finis sola in silua & dilexi
loca secreta frequenter effugi tumultū & uitam p'p' multū. Karissima noli tardare.
studeamus nos nūc amare sine te non potero uiuere tā de & amore p'sicere. Quid
uiuat differre electa quæ tam p'facienda fac cū q' deris factura immeñ ē aliqua mora

Notation Musicale dite Saxonne (Fig.2.)

R Virgo israhel reuertere ad cumatē tuā usque quo
dolens auerteris generabis dominum saluatorem oblationem nouam inter
ra ambula bunt homines in saluationem. Jucundate per p'ua dilexite ideo
attraxit te miserans.

Fig.1. Chanson de Table - Bibliothèque Impériale de Vienne. X^{ème} Siècle.

Fig.2. Fragment d'une feuille de garde. - Bibliothèque de M^{rs} de Coussemaker. X^{ème} Siècle.

Amand, au diocèse de Tournay, au commencement du x^e siècle, est très explicite à ce sujet dans son premier Traité de musique ; ce qui y est relatif aux neumes nous paraît remarquable : « Venons aux notes musicales, dit Hucbald, ce n'est pas la partie la moins utile au chanteur. Les notes de musique ont été inventées pour représenter les sons, comme les lettres servent à désigner les sons et la distinction des mots dans l'écriture, afin que le lecteur ne se trompe pas. De cette manière, un chant noté peut être entonné sans maître par toute personne instruite de la notation employée pour ce chant ; mais les notes actuellement en usage (c'est des neumes qu'il est question ici), et qui sont irrégulières et différentes, selon les localités, n'offrent pas cet avantage, quoiqu'elles soient utiles en certaines circonstances : elles laissent toujours le lecteur dans l'incertitude. »

Hucbald ne borne pas sa tâche à celle de critique ; il cherche lui-même à obvier aux inconvénients qu'il signale, en proposant quelques notations nouvelles. Plusieurs de ces notations ne paraissent avoir été pourtant que des essais incomplets, car il n'en explique point les éléments, et il n'en a fait usage que dans quelques fragments placés dans son traité de l'*Institution harmonique*.

Au xi^e siècle, Jean Cotton dit aussi, en parlant de cette notation : « Les *neumes* ont une forme si incertaine et si défectueuse, que ce qui est une tierce mineure ou une quarte pour tel musicien, est une tierce majeure ou une quinte pour tel autre. »

L'altération progressive du chant grégorien date donc, nous l'avons dit, d'une époque fort éloignée. Déjà Reginon, abbé de Prum, la signalait en 885, dans son épître *De harmonicâ institutione*, adressée à Rathbod, archevêque de Trèves, et publiée par le savant Gerbert, abbé de Saint-Blaise, dans le premier volume de sa collection des écrivains ecclésiastiques.

tiques sur la musique. On y voit que Reginon , ayant pris chez lui l'*Antiphonaire* de la cathédrale de Trèves , en arrangeait les chants dans un meilleur ordre conforme à la constitution des tons ; puis il indique des anomalies dans un certain nombre d'antiennes , où la forme des modes n'était pas respectée , et qui , après avoir commencé dans un ton , finissaient dans un autre.

Les altérations introduites dans le chant de l'Eglise étaient déjà si considérables au commencement du XI^e siècle , que Guido d'Arèzzò , célèbre moine de Pompose , se crut obligé d'écrire un traité concernant leur correction. Il imagina de remédier à cette imperfection de l'écriture musicale , en traçant deux lignes qui indiquaient la relation de hauteur des signes des neumes. Il s'exprime sur le compte de cette notation en des termes qui prouvent qu'elle était aussi peu intelligible à cette époque qu'aujourd'hui. On n'est plus d'accord , dit ce célèbre auteur , sur la manière d'interpréter les signes de notation , d'où il résulte qu'il y a autant d'*Antiphonaires* que de maîtres de chant , et qu'on ne dit plus l'*Antiphonaire* de saint Grégoire , mais celui de Léon , ou d'Albert , ou de tout autre.

Si l'on demande comment on a pu conserver pendant tant de siècles une notation si défectueuse , pourquoi on a abandonné , ou plutôt pourquoi on n'a pas accepté l'usage de la notation par lettres , pourquoi on n'a pas accepté les perfectionnements proposés par Hucbald et Hermann-Contract , nous répondrons , avec M. Danjou , que la tradition et la mémoire jouaient alors un bien plus grand rôle que la science. Peu de personnes savaient lire : toutes savaient chanter. Les chanoines et les clercs étaient obligés d'apprendre par cœur tous les chants de l'*Antiphonaire* ; et ce qui paraîtrait de nos jours un effort surprenant de mémoire , était alors le résultat tout simple de la fréquentation des offices et de la pratique du plain-chant à laquelle on s'exer-

•

çait dès l'enfance. Ce ne fut que plus tard , à une époque de renaissance comme la nôtre, à la fin du XII^e siècle , alors que le chant était partout corrompu , qu'on essaya de le noter correctement , et que saint Bernard lui-même ne dédaigna pas d'écrire un traité : *De correctione Antiphonarii* ; mais on ne connaissait plus d'exemplaire de l'*Antiphonaire* de saint Grégoire , et il fallut procéder , comme l'a fait dans ces derniers temps , avec tant de science et de labeur , M. Fétis , directeur du Conservatoire de Bruxelles , par la critique , trop souvent incertaine dans ces décisions. M. Fétis écrivait en 1846 : « Ce n'est que dans les sources pures des plus anciens bréviaires notés et rituels , qu'on peut trouver des moyens efficaces pour rappeler le chant de l'Eglise à sa riche simplicité et à son unité , pour faire cesser enfin l'anarchie qui , par des circonstances diverses , s'est introduite dans ce chant. Si l'on veut connaître jusqu'où va cette anarchie , il suffira de rassembler , je ne dis pas toutes les éditions de Missels , Graduels , Antiphonaires , Vespéraux , Rituels , Processionnaires , qui ont été publiées dans le pays catholique depuis la fin du XV^e siècle , car l'entreprise serait impossible pour un particulier , un gouvernement même ne la réaliserait qu'avec peine , quelles que fussent les ressources dont il pût disposer ; il suffira , dis-je , de rassembler seulement quelques-unes des éditions les plus importantes , en commençant par les plus anciennes , et descendant jusqu'à celles de notre temps , publiées en Italie dans les divers États catholiques de l'Allemagne , en Espagne , en Portugal , dans les grandes villes de France et dans celles de la Belgique. »

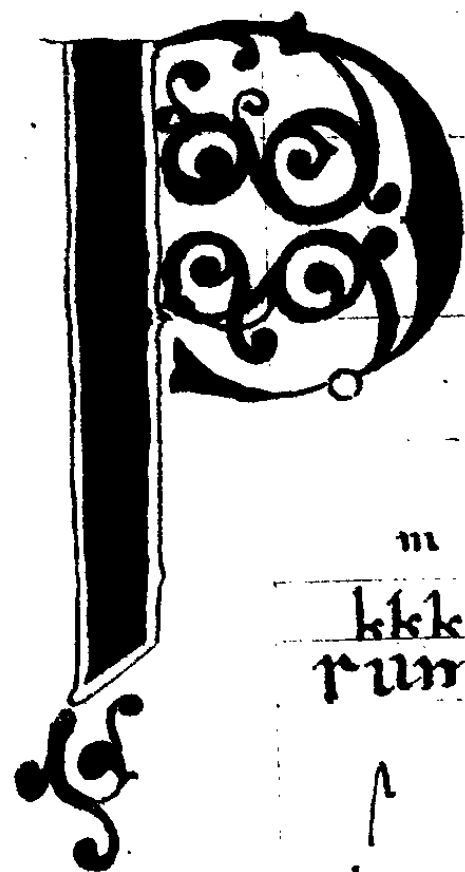
Le savant abbé Baini , dont l'autorité est importante en cette matière , et par sa longue expérience du chant ecclésiastique , et par ses recherches érudites , dit que toutes les éditions des livres de chant imprimées en France , en Allemagne , en Espagne et dans les Pays-Bas ,

qu'il a vues et comparées, sont remplies de variétés et d'altérations capricieuses ; « cependant, ce qu'il en connaissait, ajoute M. Fétis, n'était rien en comparaison de ce que je lui fis voir, pendant mon séjour à Rome, en 1841, dans certains chants de répons de Graduels, d'Antiphonaires, de Vespéraux, etc., et dont la variété se présentait sous soixante-douze formes plus ou moins différentes. Plusieurs fois il s'écria en parcourant ces variétés : *Non v'è più canto Gregoriano* ; le chant grégorien n'existe plus.

« Telle était l'opinion de celui à qui notre saint Père le pape Grégoire XVI daigna me renvoyer lorsque je lui rendis compte de mon travail pour la restauration du chant romain à l'usage des églises de France et de Belgique, en me disant : « *Voyez l'abbé Baini, et causez avec lui de votre entreprise, c'est un savant homme, qui mérite toute votre confiance.* »

Les choses en étaient à ce point, lorsque M. Danjou fit la découverte du manuscrit de Montpellier. A son retour d'un voyage en Italie, entrepris sur la demande de M^{gr} Affre, archevêque de Paris, et sous les auspices de M. de Salvandy, alors ministre de l'instruction publique, dans le but d'y faire des recherches relatives au plain-chant, M. Danjou, parcourant, le 18 décembre 1847, la bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, aperçut dans une armoire un volume in-folio, sur le dos duquel on lisait ces mots : *Incerti de musica*. Ayant demandé communication de ce volume, il reconnut qu'il contenait les chants de l'*Antiphonaire* romain avec une double notation en lettres et en neumes placée au-dessus du texte (*planche 3*). La découverte de ce manuscrit produisit une grande sensation, et devint l'objet de discussions dont le résultat fut de constater et l'authenticité et l'importance de cet antique document. Les érudits les plus éminents et les plus respectables, les prêtres les plus versés dans la science litur-

TE KARDVS



Ver na tusest no bis æ fi li us da tusest
 no bis cu ius impe ri um super hu me
 rum e ius æ uoca bitur nomen
 ius mag ni con fili i an ge lus

Fac-Simile de l'Antiphonaire de Montpellier. (IX^e Siècle)
 Double Notation Musicale en lettres et en neumes. Introit du jour de Noël.

Lith A Péron, Rouen.

gique, s'empressèrent d'adresser à M. Danjou leurs félicitations. Grâce à de précieux renseignements qui lui furent donnés par M. l'abbé Cousseau, alors supérieur du séminaire de Poitiers, aujourd'hui évêque d'Angoulême, il lui fut aisé de prouver que, non-seulement l'*Antiphonaire* de Montpellier était bien une des copies du chant grégorien qui ont servi à l'introduction de la liturgie romaine dans les églises des Gaules sous Charlemagne, mais encore que ce manuscrit appartenait, au x^e siècle, à l'abbaye de Saint-Avold, à Metz, ou à l'église même de Saint-Hilaire, à Metz, et que c'est un des deux exemplaires que Charlemagne rapporta de Rome en France, et qu'il déposa entre les mains de l'évêque de Metz.

Voici la description qu'en fait M. Danjou : « Ce livre est écrit en minuscules carolines ; les textes qui y sont contenus sont exactement ceux de l'*Antiphonaire* de saint Grégoire, tel qu'il a été publié par les Bénédictins dans le tome III^e des œuvres de ce saint. » La notation en lettres est celle que Boèce a fait connaître, c'est *la nota romana*, que les chantres romains, envoyés à Charlemagne par le pape Adrien, enseignèrent aux chantres français ; la notation en neumes, qui est superposée aux lettres, est celle que M. Fétis a désignée sous le nom de saxonne, et qui n'est au fond qu'une variété de ce genre d'écriture musicale.

Les divers chants de l'office du matin, dont l'ensemble forme ce qu'on nomme l'*Antiphonaire de saint Grégoire*, ne sont pas distribués dans le manuscrit d'après l'ordre de l'année liturgique, mais répartis en six divisions, savoir : 1^o *introïts et communions* ; 2^o *alleluia* ; 3^o *traits* ; 4^o *graduels* ; 5^o *offertoires* ; 6^o *antiennes et répons des processions*. Chacune de ces séries de chants est elle-même divisée en quatre parties, suivant l'ordre des modes authentiques *protus*, *deuterus*, *tritus*, *tetrardus*, qui correspondent aux premier, troisième, cinquième et septième tons du plain-chant.

La découverte opérée par M. Danjou eût été complète si l'office du soir s'était trouvé également noté en lettres ; mais alors le manuscrit eût paru moins authentique , précisément parce qu'il est fort incertain que saint Grégoire ait fait pour le vespéral le travail que la tradition lui attribue pour le graduel. D'ailleurs, après saint Grégoire, la constitution du chant ecclésiastique ne fut pas considérée comme complète et définitive , car la liturgie même ne renfermait pas encore toutes les prières récitées ou chantées, dont on a composé plus tard l'office du matin et celui du soir.

Plusieurs papes , successeurs de saint Grégoire , donnèrent des soins à la révision de l'ancien chant et à la composition de nouvelles mélodies. Ainsi, Vitalien I^{er}, qui mourut au mois de janvier 672, composa plusieurs hymnes et antiennes pour les fêtes solennelles. Saint Léon II, qui monta sur le siège pontifical en 682, et qui était aussi instruit dans le chant, composa des hymnes, des répons, et donna particulièrement des soins à la prosodie, dont il régla la tonalité en raison des fêtes, quoique son règne n'ait été que d'environ dix-huit mois. Enfin, le pape Sergius, qui mourut le 8 septembre 704, fit aussi des efforts pour l'amélioration de la liturgie et du chant ; ce fut lui qui ordonna qu'on chantât à la messe *Agnus Dei*, pendant que le prêtre rompt l'hostie. Il est même certain que l'usage ne s'en établit pas immédiatement partout, car on connaît des Missels des ix^e et x^e siècles qui n'ont pas ce chant.

D'autres papes encore ont composé des chants dont l'usage s'est conservé dans l'office divin, ou même ont fait composer des offices complets longtemps après saint Grégoire ; par exemple les sequences, appelées proses en France, ne remontent pas au-delà du x^e siècle, et plusieurs pièces de ce genre sont de beaucoup postérieures à cette époque.

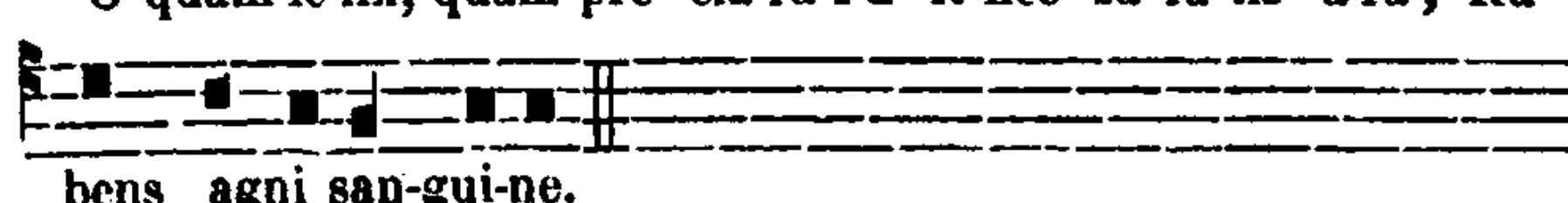
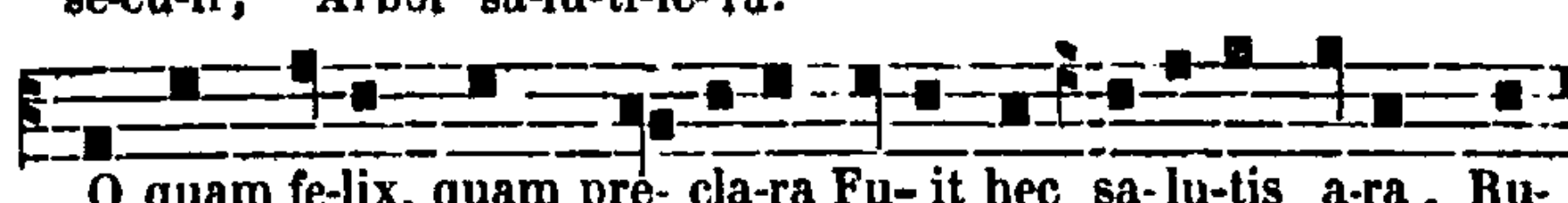
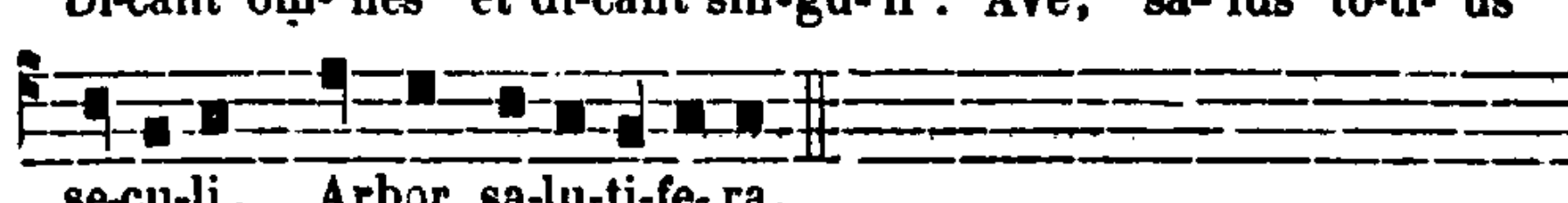
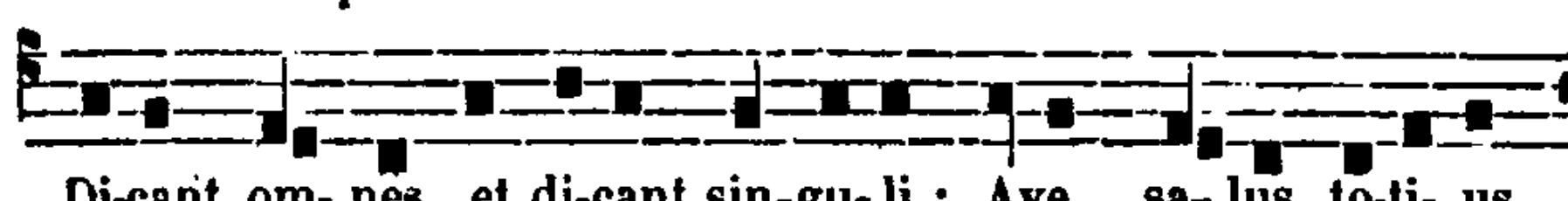
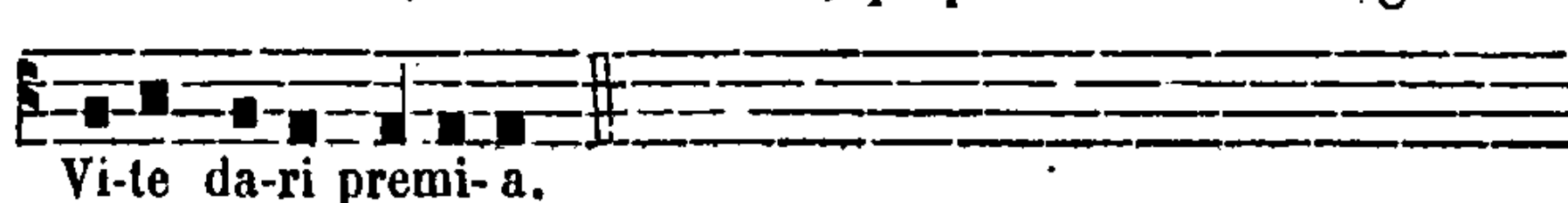
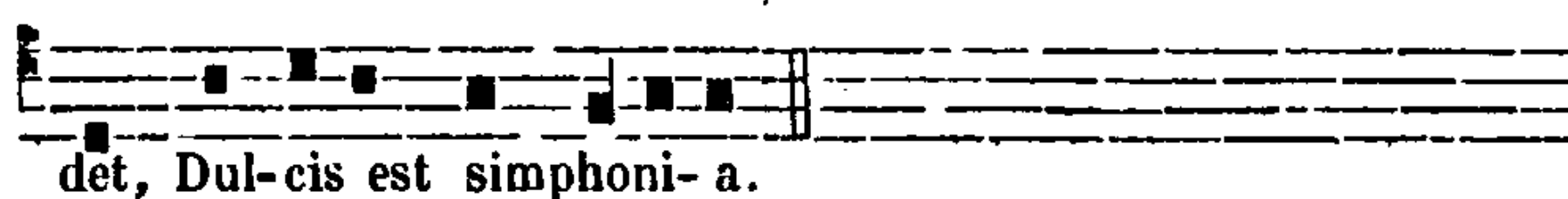
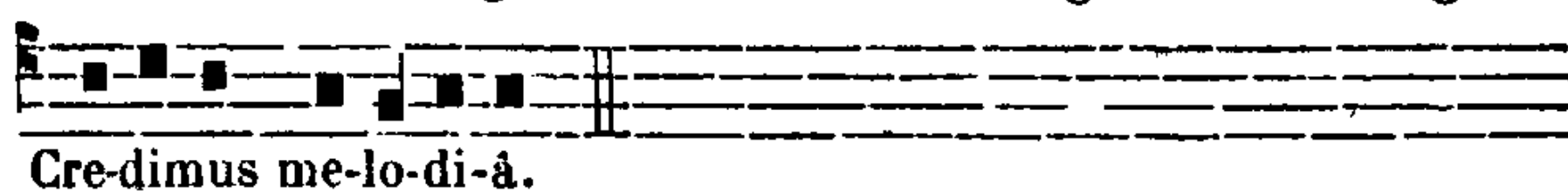
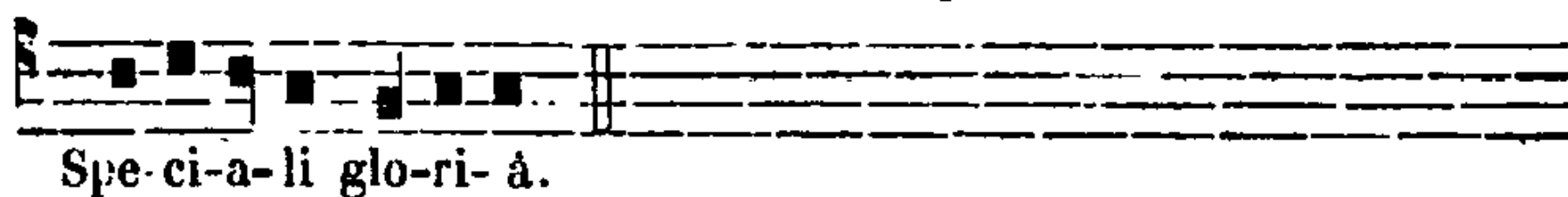
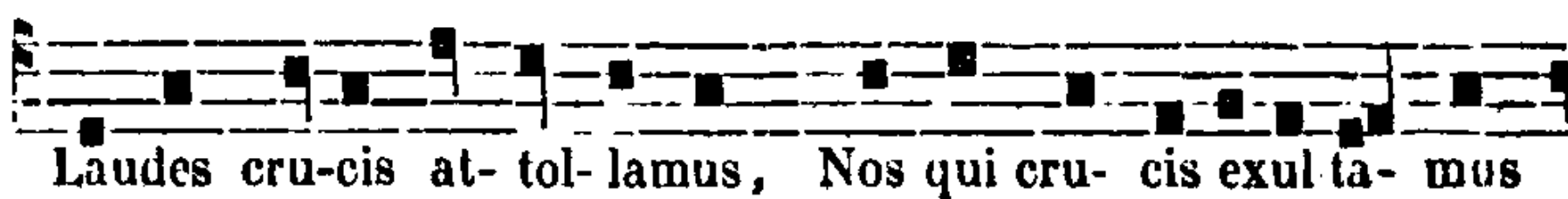
Ainsi, comme nous l'avons déjà dit, le pape Innocent III, qui mourut le 12 juillet 1216, est l'auteur de la prose *Veni sancte Spiritus*. Vers le même temps fut composée la prose des morts *Dies iræ*, et le *Stabat Mater*.

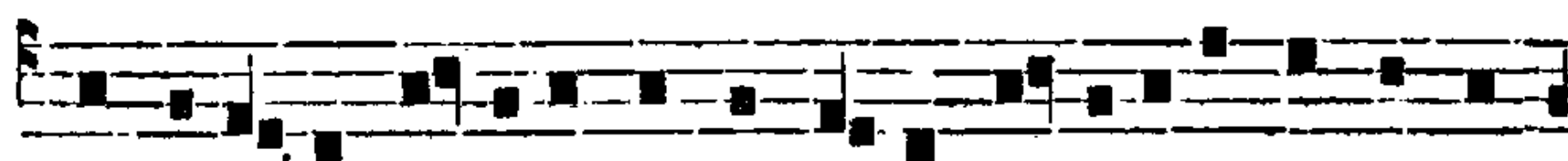
De même, il est à remarquer que, pour les offices introduits dans les siècles suivants, on a dû composer de nouveaux chants. On peut nous objecter, il est vrai, qu'on a fait quelquefois usage des chants anciens, et qui figurent dans l'*Antiphonaire* de saint Grégoire. Ainsi, l'introït *Gaudeamus*, qui est le même pour beaucoup de fêtes de saints. De même, l'introït *Cibavit*, qui appartient à l'*Antiphonaire* de saint Grégoire, à la première féerie de la semaine après la Pentecôte, est devenu textuellement, pour le chant et les paroles, l'introït de la fête du Saint-Sacrement, instituée en 1246. Le graduel de cette fête, *Oculi omnium*, se disait le huitième dimanche d'après la Pentecôte; l'*alleluia* fut imité sur celui de saint Laurent, *Levita Laurentius*; la prose a été mise sur le chant d'une plus ancienne qui servait à la fête de la Sainte-Croix, *Laudes crucis attollamus*, dans laquelle il y a une apostrophe à la croix en ces termes : *O crux lignum triumphale, vere salus mundi, vale*, etc.; dans l'imitation, le chant de cette apostrophe s'est rencontré sur *Ecce panis Angelorum*. Nous trouvons cette prose conservée dans le livre de chœur de la Cathédrale de Rouen (1), précieux manuscrit de différentes époques, dont la première partie paraît appartenir au commencement du XIII^e siècle, et la seconde au XIV^e. Ce Graduel contient, à la fin du volume, différents *Kyrie*, *Gloria*, etc., et un très grand nombre de proses, d'entre lesquelles nous extrayons celle-ci, que nous reproduisons avec la notation actuellement en

(1) *Liber cantus*, A | 335 | 413 | de la Bibliothèque de Rouen.

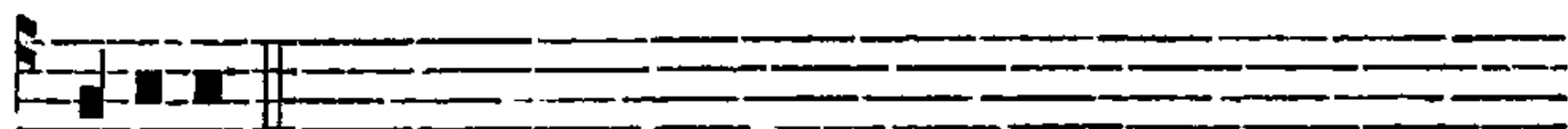
usage, tout en conservant au texte l'orthographe de l'époque :

EXEMPLE. — IN INVENTIONE S. CRUCIS.

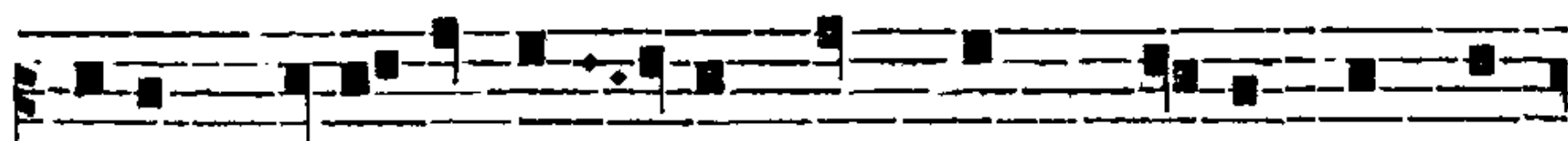




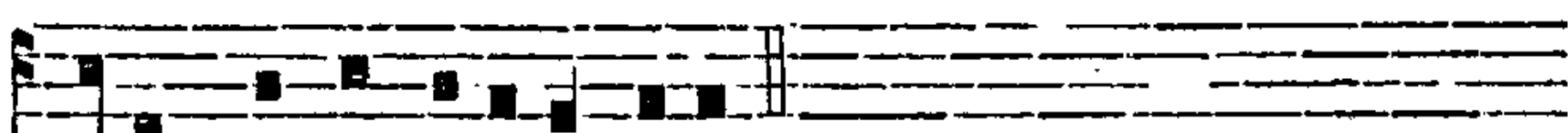
Agni si- ne ma- cu-lâ Qui munda- vit se- cu- la Ab an- ti- quo



crimi- ne.



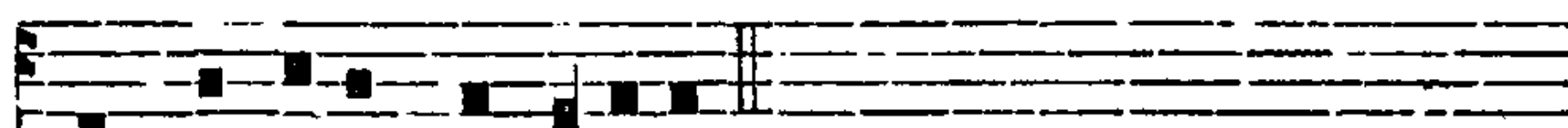
Hec est sca- la pec- ca- to- rum, Per quam Chris- tus, rex ce-



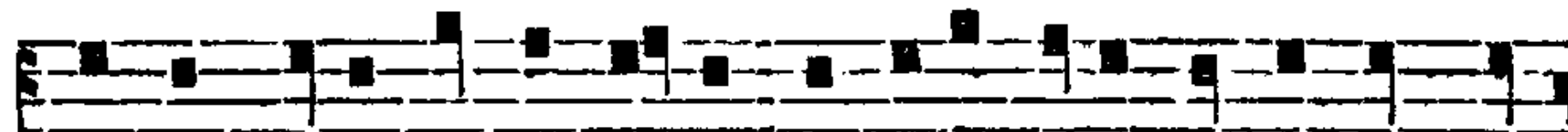
lorum, Ad se traxit omni- a.



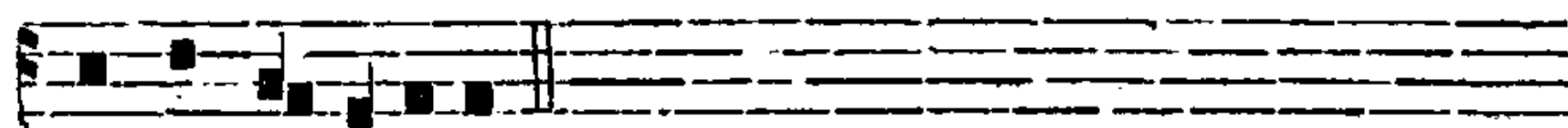
Forma cu- jus hoc os- ten- dit Que ter- ra- rum compre- hen-



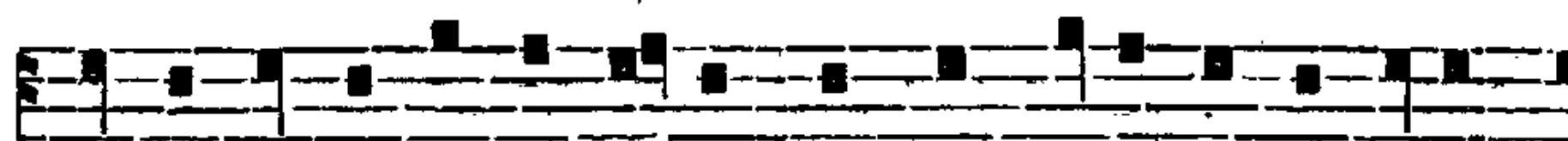
dit Quattu- or con- fi- ni- a.



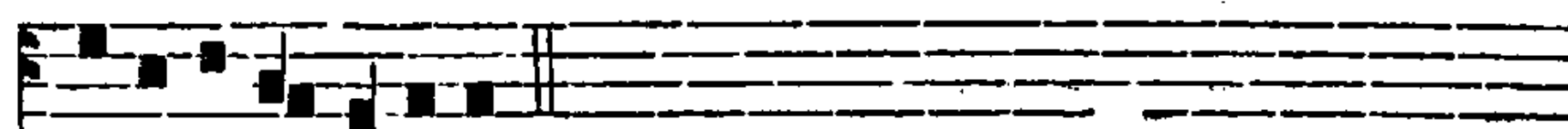
Non sunt nova sa- cra- men- ta, Nec re- cen- ter est in- ven- ta Cru-



cis hec re- li- gi- o.



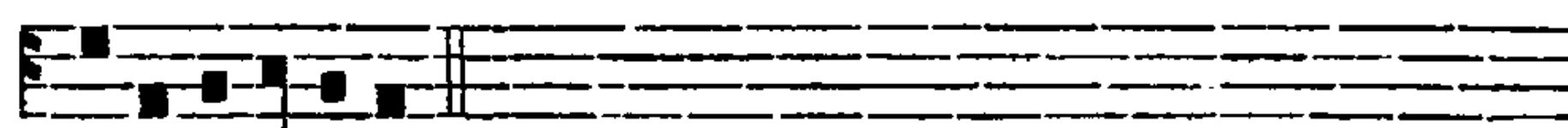
Ip- sa dul- ces aquas fe- cit, Per hanc si- lex a- quas je- cit



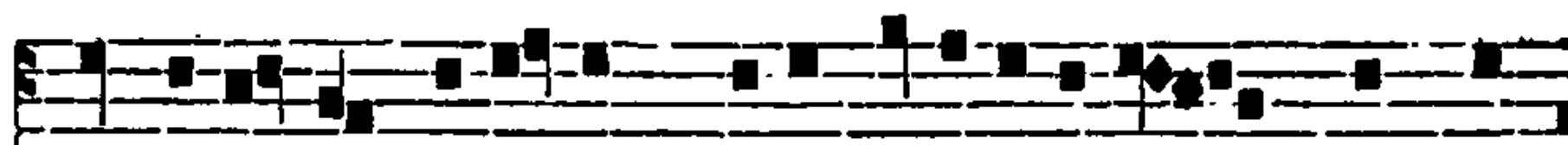
Mo- y- si of- fi- ci- o.



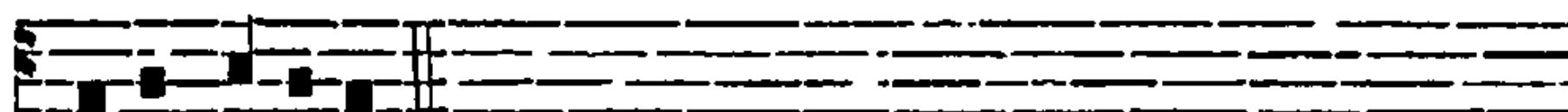
Nulla sa- lus est in do- mo, Ni- si cru- ce mu- nit ho- mo su-



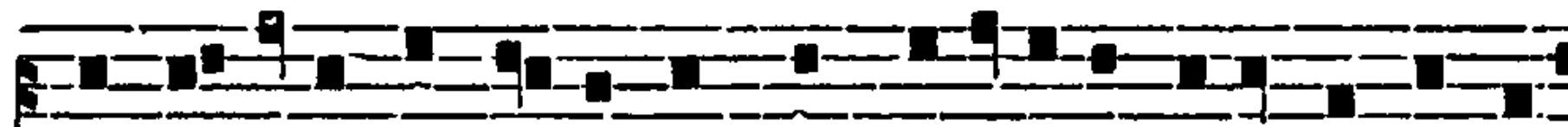
perlimi- na- ri- a.



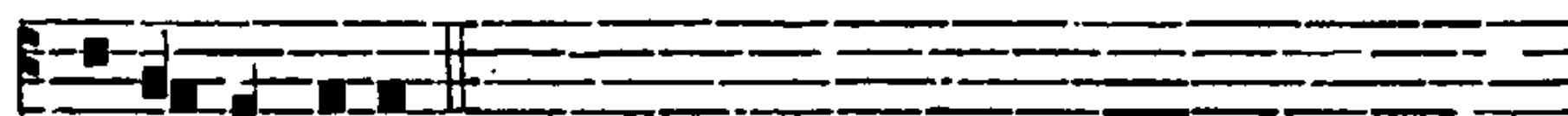
Ne-que sen-sit gla-di- um, Nec ami- sit fi- li- um Quis-quis



e-git ta-li- a.



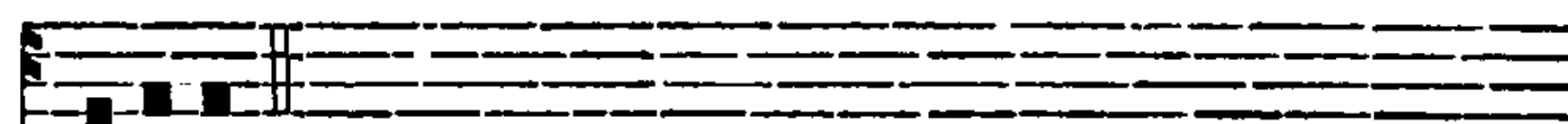
Li-gna legens in Sa-rep-ta, Spem sa-lutis est a dep-ta Pauper



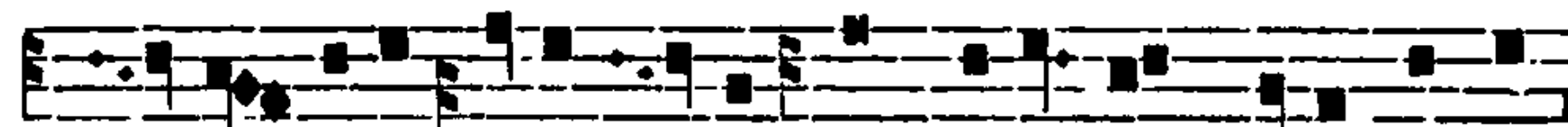
mu-li- er-cu-la.



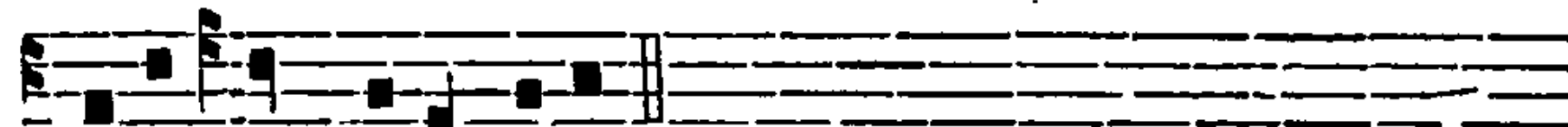
Si-ne lingnis fide- i, Nec le-chi-tus o-le- i va-let, Nec fa-



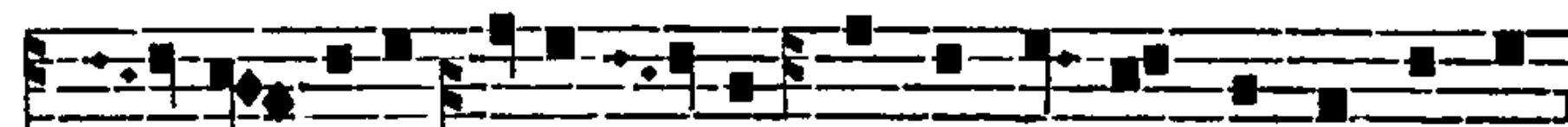
ri-nu-la.



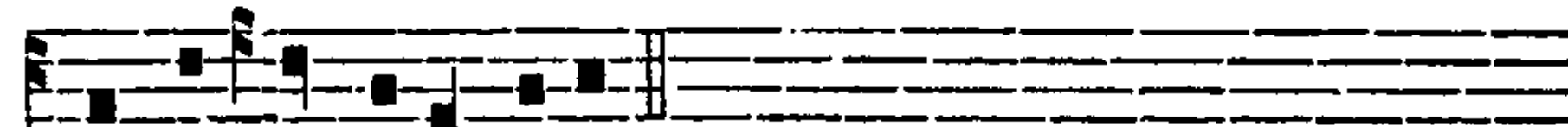
Ro-ma naves uni-ver- sas In profun-dum vi-dit mer-sas



U-na cum Maxen-ti- o.



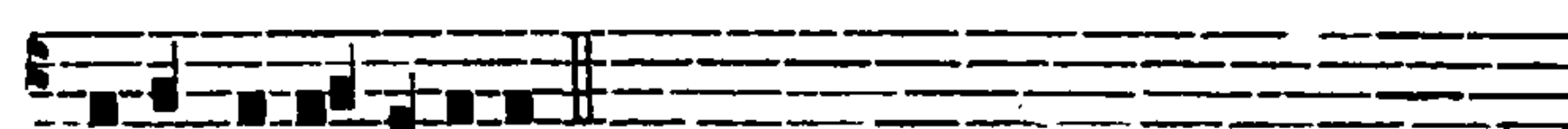
Fu- si Traces, ce-si Per- se, Sed et par- tis dux adver-se



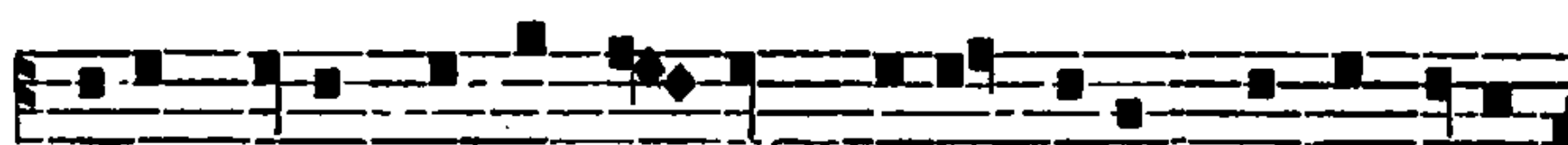
Vic-tus ab E-ra- cli- o.



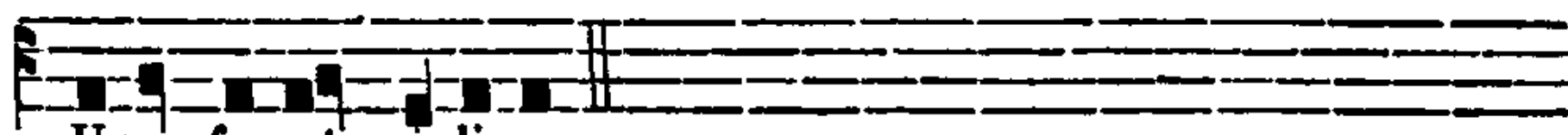
In scrip- tu- ris, sub fi- gu- ris Is- ta la- tent, Sed jàm patent



Cru- cis be- ne- fi- ci- a.



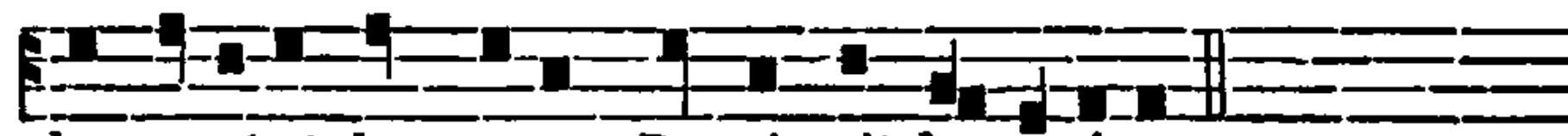
Reges credunt, hos-tes ce- dunt; So- là cru-ce, Chris-to du-ce,



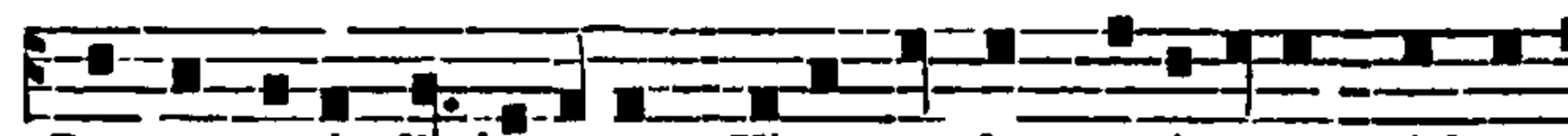
Unus fu-gat mi- li- a.



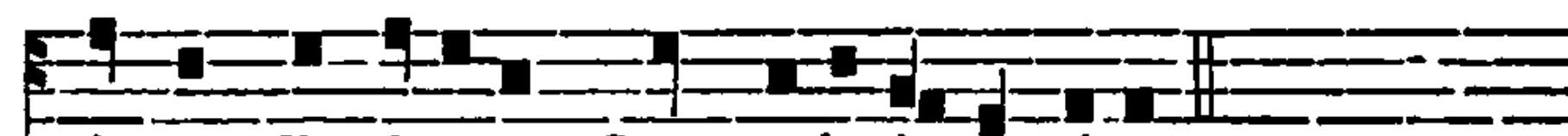
Ip-sa su-os for-ti-o-res Sem-per facit et vic-to-res, Mor-



bos sanat et lan-guores; Re-pri- mit de- moni- a.



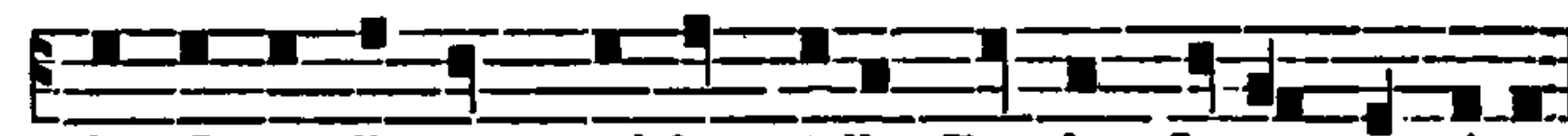
Dat cap- ti-vis li- berta-tem, Vi-te con-fert novi-ta-tem, Ad an-



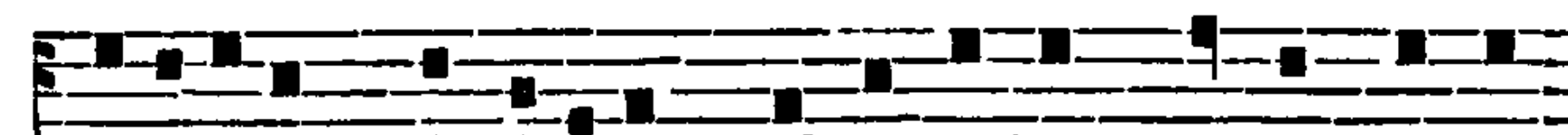
ti-quam di-gni-ta-tem Crux re-duxit omni- a.



O crux, lignum tri-um-pha-le, Mundi ve-ra sa-lus, va-



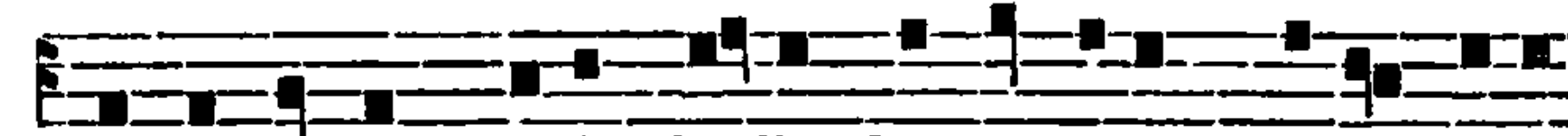
le! In-ter li-gnum nul-lum talle Fronde, flo-re, germi-ne.



Me-di-ci-na chris- ti- ana, sal-va sal-vos, e-gros sa- na,



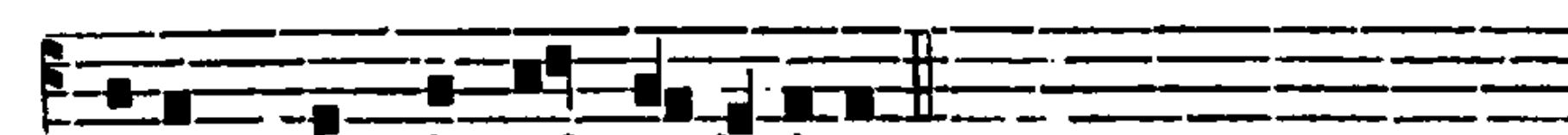
Quod non va-let vis humana Fit in tu-o no-mi-ne.



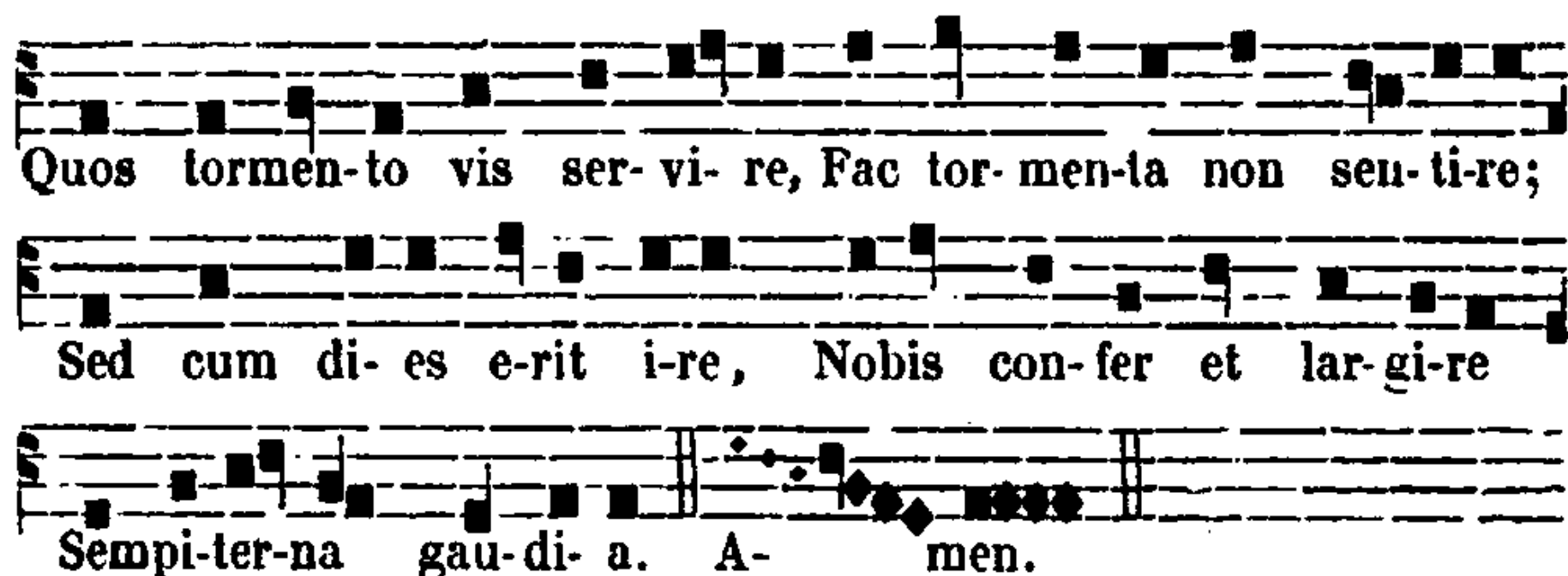
As-sis- ten-tes cru-cis laudi, Con-se- cra- tor cru- cis, audi,



Atque ser-vos tu- e cru- cis Post hanc vi- tam ve- re



lucis Trans-fer ad pa- la- ti- a.



M. Didron, le savant archéologue, a publié, dans ses *Annales*, plusieurs chants du XIII^e siècle, parmi lesquels il a placé celui d'*Ecce panis Angelorum* : « Les paroles de saint Thomas d'Aquin ont été, dit-il, appliquées sur un chant antérieur de deux siècles peut-être au XIII^e siècle. » M. Didron commet là une complète erreur. Mais ce qui nous paraît plus grave, c'est le goût fort douteux, pour ne rien dire de plus, dont il a donné la preuve évidente en publiant ces mélodies anciennes sur des accords dont la tonalité se rapproche plus infiniment de celle de *Robert-le-Diable* que de la tonalité du plain-chant.

Nous donnons ci-contre (*planche 4*) un spécimen de ces accompagnements dont M. Didron n'est pas, il est vrai, l'auteur, mais auxquels il prête l'appui de son autorité de savant et de son talent d'écrivain. Dans la préface de ses *Annales archéologiques*, M. Didron commence par cette phrase un peu solennelle : « Le mois de novembre 1849 marquera dans l'histoire de l'archéologie nationale. Avant cette époque, l'architecture, la sculpture et la peinture du moyen-âge étaient suffisamment réhabilitées dans les esprits; à partir de ce jour, cette réhabilitation se continue désormais à l'égard de la musique. »

Dans son enthousiasme d'un si beau jour et d'un si glorieux avenir, M. Didron ne paraît pas se souvenir des *Choron*, des *Fétis*, des *Danjou*, et de leurs féconds travaux. Nous n'avons pas besoin d'attirer l'attention des connais-

ECCE PANIS publié par M^r Didron dans ses Annales Archéologiques. (Pl. 434.)
(Année 1849.)

Plain-chant
p

SOPRANE
Ec . ce pa . nis an . ge . lo . rum fac . tus ci . bus vi . a . to . rum

CONTRALTE
p
Ec . ce pa . nis an . ge . lo . rum fac . tus ci . bus vi . a . to . rum

TÉNOR
p
Ec . ce pa . nis an . ge . lo . rum fac . tus ci . bus vi . a . to . rum

BASSE
p
Ec . ce pa . nis an . ge . lo . rum fac . tus ci . bus vi . a . to . rum

ORGUE
p

Plain-chant.

ve . re pa . nis fi . li . o . rum non mit . ten . dus ca . ni . bus

ve . re pa . nis fi . li . o . rum non mit . ten . dus ca . ni . bus

ve . re pa . nis fi . li . o . rum non mit . ten . dus ca . ni . bus

ve . re pa . nis fi . li . o . rum non mit . ten . dus ca . ni . bus

Le même passage a été écrit de cette manière
par M. Gauthier, de l'Institution des Jeunes Aveugles,
Organiste de St-Etienne-du-Mont, en 1843.
Plain-chant

M. Faraut, Directeur du Conservatoire de Reims
n'évite point non plus la tonalité d'Ut Mineur
dans son livre choral publié en 1854.
Plain-chant.

Score for Soprano, Contralto, Tenor, Bass, and Organ. The lyrics are: *ve. re pa. nis fi. li. o. rum*. The organ part is marked *Accompagnement*.

Nous croyons que l'on
pourrait sortir de cette
difficulté en écrivant ainsi:
(Faux-Bourçons de la
Cathédrale de Rouen,
année 1847.)

Score for Soprano, Contralto, Tenor, Bass, and Organ. The lyrics are: *ve. re pa. nis fi. li. o. rum*. The organ part is marked *Accompagnement*. The title *Plain-chant* is written above the Soprano part.

seurs sur ces accords dissonnants, sans préparation, ni sur la tonalité moderne presque partout employée, inconnue aux grands maîtres du ^{xvi}^e siècle, et appliquée à des chants auxquels M. Didron assigne une date déjà respectable, bien qu'elle soit, en réalité, de plusieurs siècles antérieure à celle qu'il croit leur appartenir. Au moins n'y a-t-il là encore qu'un anachronisme musical pour lequel un artiste seul aurait le droit d'être sévère. Mais l'altération de la mélodie elle-même est une faute qui n'admet pas d'excuse. L'auteur a commis cette faute au mot *filiorum*; il emploie là l'accord de *la septième diminuée* (accord des plus dissonnants) qui appartient à la tonalité moderne, fait sauter la basse du *mi bémol* au *si naturel* sous le mot *vere panis*, de sorte que la note *si* revenant presque aussitôt à la mélodie sur le mot *filiorum*, met l'auteur dans la fâcheuse nécessité de renouveler les témoignages de son *sans-façon* en dénaturant la mélodie et substituant un *si naturel* au *si bémol* qu'il aurait dû respecter. Cet écueil était pourtant facile à éviter; il fallait seulement se garder d'établir la tonalité d'ut mineur, ainsi que nous en avons fait l'essai nous-même dans les faux-bourbons de la Cathédrale de Rouen en 1847 (*planche 5*).

Parmi les autres chants exécutés à la Sainte-Chapelle en 1849, M. Didron publie également, dans ses *Annales archéologiques*, le *Domine salvum* du sixième ton, le même qui se chante chaque dimanche dans toutes les églises :

DOMINE SALVUM PUBLIÉ PAR DIDRON.

Do-mi-ne, sal-vam fac rempu-bli-cam et exau-di nos in

di-e quâ in-vo-ca ve-rimus te.

Ce chant, que nous avons entendu mille fois, et sur le mérite duquel il paraît que nous sommes blasé, puisqu'il n'excite en nous aucun transport extraordinaire, produit chez M. Didron une impression vive, profonde, saisissante, qui se traduit par le lyrisme des paroles suivantes : « La messe dite, Monseigneur l'Archevêque de Paris et tous ses acolytes se sont rangés en ligne le long des marches de l'autel, et là, chacun debout, Roger a entonné le *Domine, salvam fac Rempublicam*, notre *God save the Queen* à nous autres Latins. Nous félicitons M. Félix Clément d'avoir noté d'une manière inaccoutumée et souverainement intelligente, ce chant si remarquable.

« En entendant Roger poser gravement et carrément les trois mots : *Domine, salvam fac*, je croyais voir s'établir sur le sol un vigoureux piédestal ; puis, au mot *Rempublicam* lancé avec énergie et tout d'un trait par cette voix retentissante, semblait jaillir de ce soubassement une statue fière et brillante que la population entière acclamait avec la fin de la strophe. Il m'a paru que tous, même le Président de la République, sur lequel j'attachais mes regards, partageaient mon impression personnelle. *L'Exaudi nos* a été une véritable prière, et *l'Invocaverimus te* a saisi toute l'assistance. »

Qu'on veuille bien nous pardonner cette longue digression en faveur de la vérité qu'elle confirme, à savoir que les hommes les plus dignes de respect par leur science et la haute valeur de leurs travaux ne sont pas toujours à l'abri de l'engouement et de l'empressement irréfléchi qui portent certains esprits à accueillir, sous prétexte d'antiquité, les innovations les plus capricieuses et les plus arbitraires.

Revenons à la fête du Saint-Sacrement : l'offertoire de cette même fête fut imité sur celui de la Pentecôte, *Confirma hoc Deus* ; la communion, sur *Factus est repente*, aussi du

jour de la Pentecôte ; l'antienne du *Magnificat*, *O quam suavis*, imitée sur l'antienne de saint Nicolas *O Christi pietas omni prosequenda laude*.

Que saint Thomas d'Aquin n'ait pas composé le chant de l'office du Saint-Sacrement, et qu'il ait chargé quelques chantres de l'arranger sur des paroles dont il est l'auteur, cela est vraisemblable ; mais notre intention a pour but de faire remarquer que ces pièces n'y ont pris place que plusieurs siècles après saint Grégoire.

Pour achever de démontrer que le chant grégorien s'est complété, par de lentes et nombreuses additions, longtemps après le saint docteur de l'Eglise dont il porte le nom, il reste à faire remarquer qu'un grand nombre de fêtes ont été instituées par ses successeurs. Pour n'en citer que quelques exemples, nous dirons que Calixte II, mort à la fin de l'année 1124, fit composer l'office de la *Transfiguration de Notre-Seigneur*, dont il fixa la fête au 6 août ; que l'office de la Trinité n'a été écrit par Etienne, évêque de Liège, qu'à la fin du XI^e siècle ; enfin, que beaucoup d'offices du propre des saints ont été successivement ajoutés jusqu'au XIV^e siècle.

Ces faits suffisent pour démontrer jusqu'à l'évidence que la part du travail de saint Grégoire, dans le chant du *Graduel* et de l'*Antiphonaire*, doit être diminuée de tout ce qui avait été fait avant lui, et de tout ce qu'on a fait depuis sa mort. Aussi, M. Danjou n'eut pas la prétention de publier l'*Antiphonaire* de Montpellier, de telle sorte qu'il devint immédiatement un livre de chant à l'usage des diocèses. Il voulait, au contraire, publier ce monument précieux tel qu'il existe en manuscrit, en conservant l'ordre dans lequel les pièces sont placées, et y ajouter de nombreux *fac-simile*.

M. Danjou avait déjà de nombreux souscripteurs de tous les pays pour cette publication, et s'estimait heureux de pou-

voir livrer au public ce monument, résultat de ses recherches et des sacrifices qu'il s'était imposés pendant vingt-deux ans, dans le but de régénérer le chant de l'église. Au moment où cette publication allait avoir lieu, Nosseigneurs les Archevêques de Reims et de Cambrai obtinrent du gouvernement (1850) la remise du précieux manuscrit, et nommèrent une commission de douze membres présidés par M. l'abbé Tesson, directeur du Séminaire des Missions étrangères. Cette commission arrangea, d'après le manuscrit de Montpellier et d'autres manuscrits, des livres de chant pour l'usage des églises. Ces livres furent imprimés par la maison Lecoffre.

Ainsi furent récompensés les travaux et le dévouement d'un homme qui avait jusqu'alors passé sa vie au service de l'art religieux.

Découragé trop justement après une semblable issue, il renonça à la musique ; mais, tout en conservant jusqu'à la fin les sentiments et le langage d'un honnête homme, il ne put retenir cette plainte : « On aurait pu, tout en me ravissant le droit et l'honneur de publier le premier le manuscrit de Montpellier, s'emparer, comme on l'a fait, de ma découverte, non pour en faire une spéculation, mais pour éditer en *fac-simile*, avec *notes*, *commentaires* et *collations*, sur de nombreux manuscrits, cet unique monument de la notation et de la mélodie grégoriennes, et le livrer ainsi aux méditations des érudits. » Toutefois, et malgré ces regrets exprimés avec une modération si louable, M. Danjou, rendant hommage au zèle de M. l'abbé Tesson, chargé en sa place de la publication du manuscrit, s'exprime ainsi sur le compte de cet ecclésiastique distingué : « M. l'abbé Tesson, après avoir donné des soins peut-être trop précipités à l'édition du chant romain, a néanmoins cherché, et me paraît parvenu à élucider quelquefois des points obscurs relatifs à l'*exécution* du plain-chant. » L'ho-

(Fig. 1.)

ALLELUIA
 Ostende nobis domine misericordiam
 tuam et salutare.
 tuum
 nobis. **AD OFFERENDUM.**

Acte dñe leuau. AD COMMUNIONĒ.
 Dñs dabit benign. **PSAL.** Benedixisti.
AD REPETENDŪ. Ostende nobis dñe.

RG Viderunt omnes fines ter
 rae salutare de i nostris
 iubilare deo omnis
 ter
Notum fecit
 do
 mus saluta re suum ante
 conspectum gentium re uela uit
 iustitiam suam.

Fig. 1. Alleluia du 1^{er} Dimanche de l'Avent.

Fig. 2. Graduel de la Messe du jour de Noël.

Lith. A. Péron, Rouen.

norable M. Danjou écrit ceci en 1854. L'édition de la commission avait été publiée en 1852.

A une époque beaucoup plus récente ont paru diverses autres éditions de chant romain ; mais, pour ajouter quelque poids à leur travail, il serait à souhaiter que les auteurs de ces éditions pussent indiquer la source des chants qu'ils proposent et les autorités sur lesquelles ils s'appuient pour justifier les réformes qu'ils signalent comme nécessaires.

L'édition de Rennes, entr'autres, publiée en 1855, c'est-à-dire trois ans après celle de M. Tesson ; celle de Dijon, publiée en 1856, n'indiquent aucun nom d'auteur, et se taisent également sur les manuscrits qui auraient aidé à leur confection.

On annonce comme *sous presse* l'édition du Père Lambillotte, basée, dit-il, sur un manuscrit de saint Gall, que les hommes érudits ont déclaré indéchiffrable (*planche 6*), et qui, d'ailleurs, à l'exception des chants relatifs à l'adoration de la croix, n'est composé que de Graduels, d'*Alleluia* et de Traits.

Maintenant, Messieurs, et tout en protestant de notre désir bien sincère d'aider, autant qu'il est en notre pouvoir, Monseigneur l'Archevêque dans l'exécution des changements ou modifications qu'il jugera convenable d'apporter dans le chant de son diocèse, nous ne pouvons nous empêcher de terminer ce rapport par l'expression d'une pensée qui nous est commune avec les hommes les plus éclairés en matière de chant ecclésiastique ; c'est que le chant de Rouen, ainsi que nous avons eu déjà l'honneur de vous le déclarer, est romain en grande partie, plus romain que certaines éditions publiées tout récemment ; on le chante mal dans le diocèse, guère mieux à la Cathédrale ; mais quand on voudra le chanter bien, il ne s'agira que de lui appliquer les traditions de l'exécution romaine.

Par exécution romaine, nous entendons un art parti-

culier de phraser le plain-chant, de séparer les phrases, d'observer des repos, de donner de l'accent à certaines notes en coulant légèrement sur certaines autres.

Avec cette méthode, le plain-chant reprendrait une toute autre couleur, et nous éloignerait, à une heureuse distance, de cette exécution lourde, hachée et monotone à laquelle il faut un grand amour des traditions locales pour parvenir à s'accoutumer.

Tout en souhaitant à notre plain-chant une exécution plus animée, nous ne saurions nous associer au zèle exagéré de certains rénovateurs qui prétendent à ressusciter ces interminables vocalises que l'on retrouve dans quelques vieux manuscrits, mais que le Concile de Trente a, depuis, abrégées ou modifiées. Pour obtenir, d'ailleurs, une exécution irréprochable de ces vocalises, il faut une rapidité, une flexibilité qui ne peuvent être le partage de nos chantres, et qui réclameraient, tout au contraire, l'habileté d'un chanteur exercé, ainsi que l'étaient, au moyen-âge, ceux à qui appartenait l'honneur de chanter l'office divin.

A supposer même que, dans quelques cathédrales, on pût réunir un chœur assez versé dans l'art du chant pour exécuter convenablement ces difficiles vocalises, il faudrait donc réduire au plus absolu silence ces pieux fidèles qui, dans notre province particulièrement, ont coutume de mêler leurs voix à tous les chants de l'office, ou s'exposer, si l'on tolérât leur concours, à une insupportable cacophonie.

Une difficulté de nature plus spécialement artistique naîtrait également de la rapidité excessive avec laquelle on exécuterait certains groupes de notes; nous voulons parler de l'accompagnement de l'orgue. L'organiste se trouverait placé entre deux écueils : celui d'être obligé, par les lois de l'harmonie ancienne (la seule qui convienne au plain-

chant) de placer un accord sous chacune de ces notes rapides, ce qui produirait un tapotement fastidieux pour l'oreille; ou celui, non moins redoutable, de commettre un anachronisme en employant l'harmonie moderne et en considérant ces notes comme des notes de passage.

Ainsi donc, chantons, n'épelons point les notes, ne les précipitons point non plus; et, pour rester dans la juste mesure, éloignons-nous d'une légèreté trop rapide et d'une lourdeur qui rappelle à notre esprit la comparaison d'un homme traînant une meule de moulin en gravissant une montagne.

Quelques pièces modernes de peu de valeur ont été intercalées dans nos livres; il suffirait de les retrancher. D'un autre côté, nous possédons quelques chants qui, pour n'être pas romains, n'en sont pas moins d'une beauté incontestable.

Tels sont nos proses, quelques-uns de nos graduels et de nos introïts, la plupart de nos hymnes, de nos antiennes, de nos répons et même de nos psaumes, dont quelques-uns sont composés sur deux dominantes, et d'autres avec deux mélodies, particularité qui appartient en propre à la Normandie.

PSALMODIE DE ROUEN POUR LE PSAUME *In exitu*.



In exi-tu Is-ra-el de Ægyp-to * do-mus Ja-cob de
po-pu-lo bar-ba-ro.
Fac-ta est Judæ-a sanc-ti-fi-ca-ti-o e-jus * Is-ra-el po-
tes-tas e-jus. Etc.

Rien de plus populaire que ce chant psalmodique affecté au temps paschal ; (le chant gallican (1) de l'*In exitu*, connu en France sous le titre de premier ton irrégulier , est aussi en usage dans ce diocèse pendant les dimanches d'après la Pentecôte.)

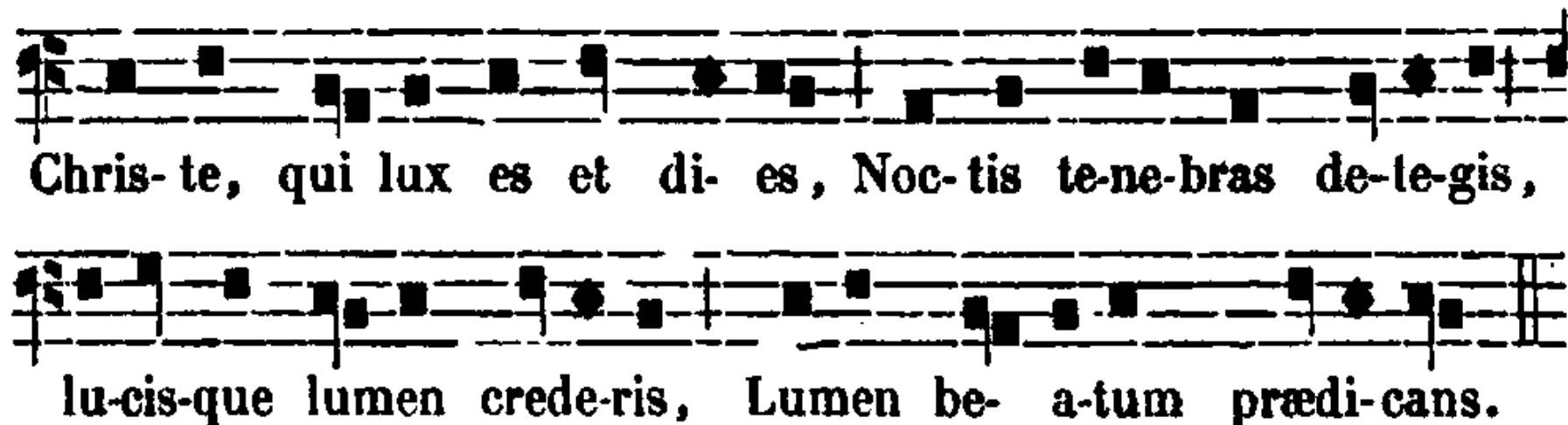
Et nos hymnes ! il faudrait les pouvoir citer presque toutes. Qu'il nous soit permis de reproduire au moins un verset de celle des dimanches après l'Épiphanie :

HYMNE DE ROUEN APRÈS L'ÉPIPHANIE.



Qui n'a admiré à la Cathédrale l'effet vraiment grandiose de l'hymne des complies du carême chantée par la masse des fidèles rassemblés sous les voûtes de notre vieille basilique ?

HYMNE DE ROUEN POUR LES DIMANCHES DE CARÊME.



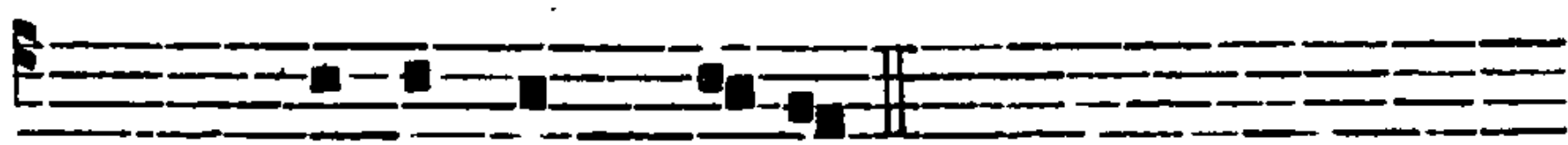
(1) Voir, dans le P. Martini (*Histoire de la musique*, t. 1, 3^e dissert.), l'histoire de ce chant gallican.

C'est pendant la station quadragésimale surtout, en entendant ces milliers de voix continuer d'un ton si sûr les pieuses mélodies entonnées par le prêtre, que l'on comprend mieux que jamais combien il serait regrettable de supprimer, en même temps que des chants si connus, un concert si unanime et si édifiant, et pour lequel le concours d'un seul chantre n'est pas même nécessaire. Que ce soit une antienne, un répons quelconque, l'initiation de la foule est la même. Si cette participation des fidèles au chant des offices est un fait particulier à ce diocèse, ne nous impose-t-elle pas, par là même, des égards particuliers? Le chant a pu s'altérer, il est vrai, par le progrès des temps; mais avec quel scrupule ne serait-il pas enjoint d'y toucher, si l'on considère d'ailleurs la diversité des chants donnés pour romains, les opinions contradictoires des auteurs sur ce sujet, et l'incertitude où l'on demeurerait toujours d'avoir restitué à la mélodie sa pureté primitive.

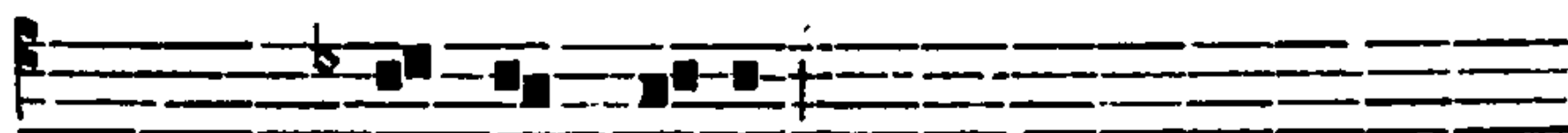
Au reste, il se pourrait qu'une étude approfondie nous révélât l'origine de telle ou telle de ces pièces comme appartenant à l'ancienne liturgie gallicane, c'est-à-dire à celle qui était en usage dans nos églises avant l'avènement de Charlemagne. Le *Christus vincit*, par exemple, l'*Asperges me*, le chant de l'hymne de saint Jean-Baptiste, et tant d'autres que nous ne pouvons reproduire ici faute d'espace.

The image shows three staves of musical notation in G-clef and F-sharp key signature. The first staff is labeled 'Duo Canonici.' and contains the lyrics 'CHRIS- TUS vin-cit, Chris- tus re-gnat, Chris-'. The second staff continues with 'tus im-pe-rat.' and ends with a double bar line. The third staff is labeled 'Chorus.' and contains the lyrics 'Chris- tus vin-cit, etc.'.

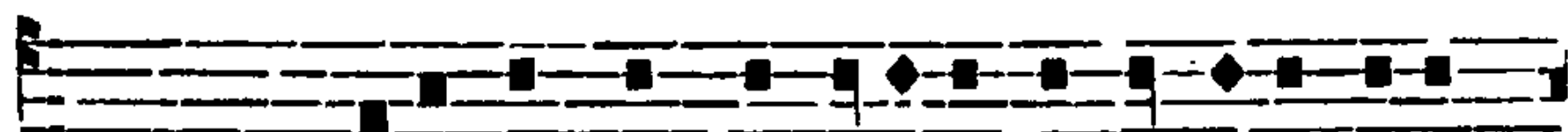
Duo
Canonici. CHRIS- TUS vin-cit, Chris- tus re-gnat, Chris-
tus im-pe-rat.
Chorus. Chris- tus vin-cit, etc.



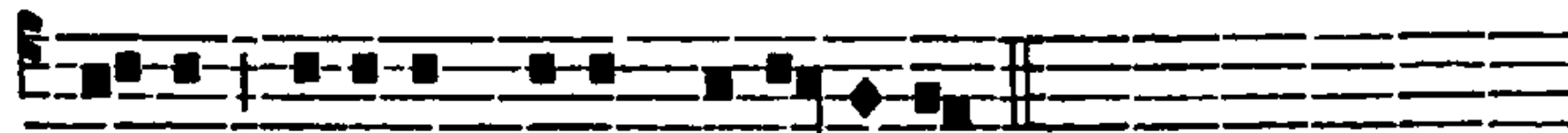
Canonici. Ex-au- di, Chris-te.



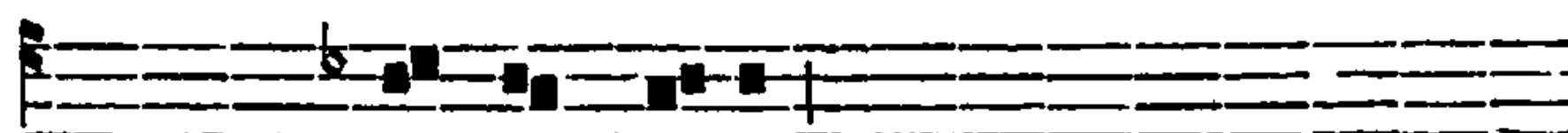
Chorus. Chris- tus vin- cit, etc.



Canonici. Pi- o summo Pon- ti- fi- ci et u- ni- ver- sa- li



Pa- pæ vi- ta et sa- lus perpe- tu- a.



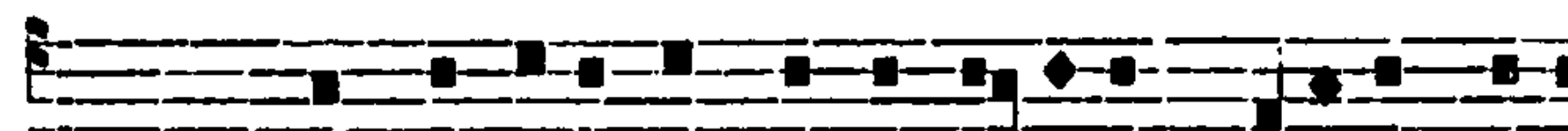
Chorus. Chris- tus vin- cit, etc.



Canonici. Sal- va- tor mun- di



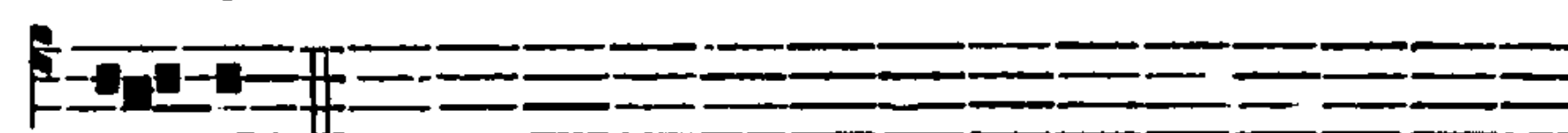
Chorus. Tu il- lum ad- ju- va, etc., etc., etc.



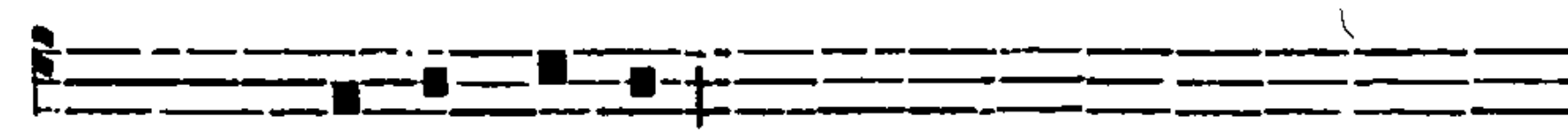
Canonici. Ip- si so- li laus et impe- ri- um glo- ri- a et



po- tes- tas per im- mor- ta- li- a se- cu- la se- cu- lo- rum.



A- men.



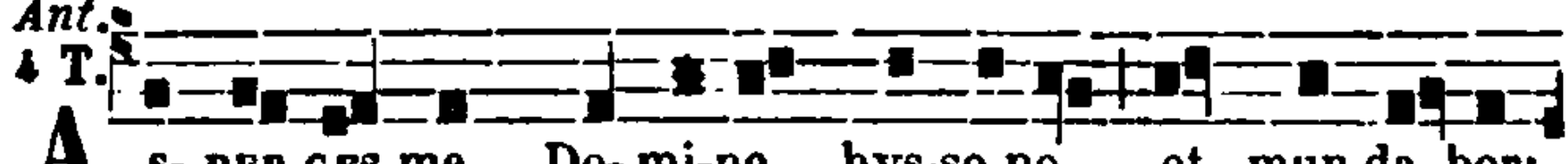
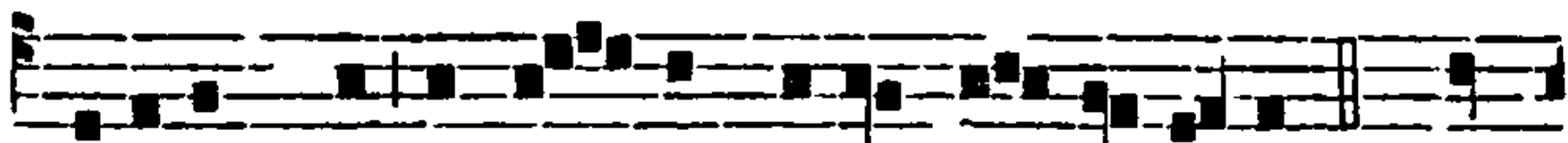
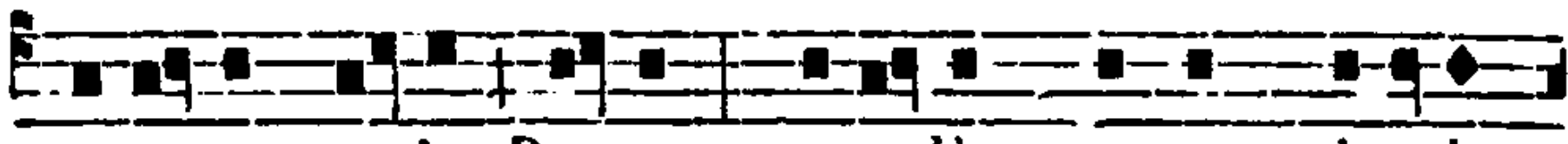
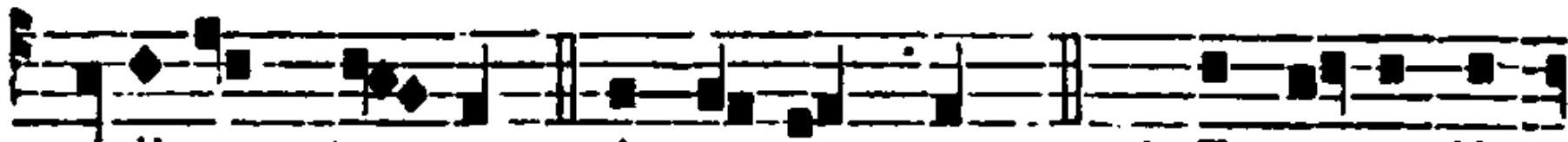
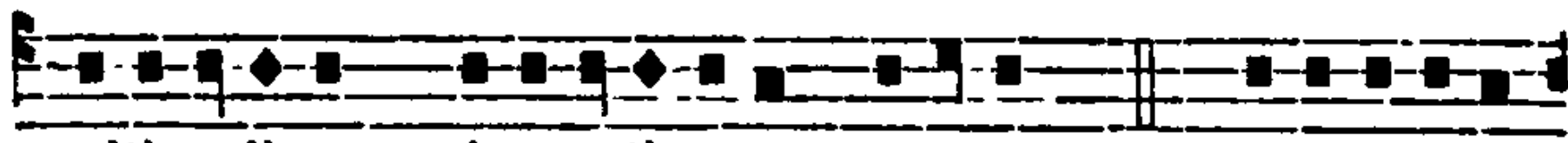
Chorus. Ip- si so- li, etc.

Ces acclamations se chantent à la Cathédrale, après l'Épître, mais seulement quand l'Archevêque officie.

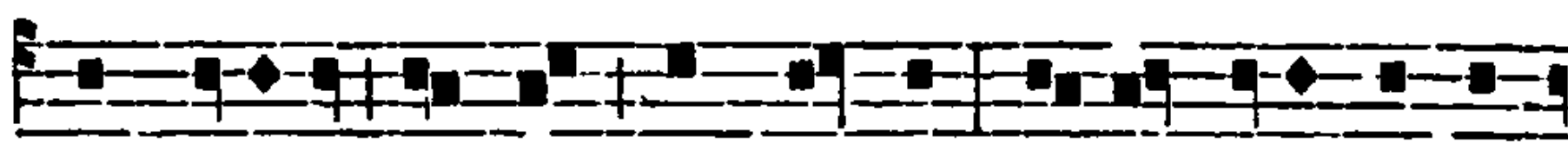
L'*Asperges me* des simples dimanches : nous le trouvons dans les plus anciens livres de chant de Rouen. Nous le

donnons ici tel qu'il est reproduit dans la première édition imprimée qui parut en 1588, sous le cardinal de Bourbon.

CHANT DE ROUEN

Ant.

A s- PER-GES me, Do-mi-ne, hys-so-po, et mun-da-bor;

 la-va-bis me, et su- per ni-vem de- al-ba-bor. *Ps.* Mi-

 se-re-re me-i, De-us, se-cundùm magnam mi-se-ri-

 cordi-am tu- am. As-per-ges me, etc. ♪. Et se-cundùm

 multi-tu-dinem mi-se-ra-ti-onum tu-a-rum. ⁊. De-le i-niqui-

 ta-tem me- am. As-per-ges me, etc. ♪. Glo-ri-a Pa-tri,

 et Fi-li-o, et Spi-ri-tu-i sanc-to. ⁊. Si-cut e-rat in

 prin-ci-pi-o, et nunc, et sem-per, et in se-cu-la se-

 cu-lo-rum. A-men. As-per-ges me, etc.

Il était d'usage alors qu'entre les deux versets du Psaume, on reprit l'*Asperges me*. Ce n'est que sous le cardinal de Harlay que le chant romain de l'*Asperges me* parut dans les livres de chant de Rouen. On le réserva pour les

jours de fêtes, et l'ancien fut conservé pour les simples dimanches.

Le chant de l'hymne de saint Jean-Baptiste, tiré de l'*Antiphonaire* de Rouen, est cité par l'abbé Léonard Poisson (1), savant écrivain du siècle dernier, comme remontant à une haute antiquité.

HYMNE DE SAINT JEAN-BAPTISTE. — CHANT DE ROUEN.



« Il est aisé, dit-il, de reconnaître que ce chant est vraiment très ancien. Il a la gravité que l'on remarque dans toutes les anciennes hymnes. C'est sans doute son antiquité qui l'a fait conserver dans cette métropole (de Rouen), où on a aussi admis le chant romain rendu célèbre par le parti qu'en tira Gui d'Arezzo, au XI^e siècle, pour l'enseignement du chant (2). » Seulement, le chant romain n'était

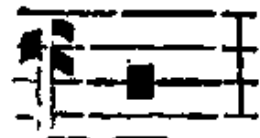
(1) *Traité théorique et pratique du plain-chant*; Paris, in-8°, 1750. — Il ne faut pas confondre ce livre avec la *Nouvelle Méthode pour apprendre le plain-chant*, par l'abbé Poisson; Rouen, in-8°, 1789. Cette Méthode n'a aucune valeur.

(2) Gui d'Arezzo, voulant indiquer à son ami Michel, moine de Ponpose, un moyen pour fixer dans la mémoire les intonations des notes de la gamme diatonique, lui cite l'exemple de cette hymne qui, comme nous venons de le dire, s'élève d'un degré à la première note de chaque vers et à chaque césure de *ut, ré, mi, fa, sol, la*, et c'est de là qu'immédiatement après lui on a donné ces syllabes pour noms aux notes de la gamme.

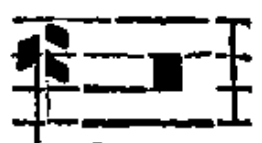
reproduit qu'à *Laudes*. Cet ancien chant s'élève d'un degré au commencement de chaque vers et à la *césure* marquée après le second pied.



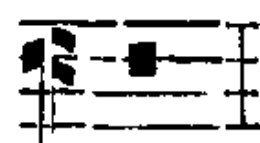
UT queant laxis



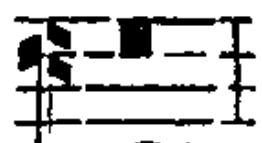
RE- sonare fibris



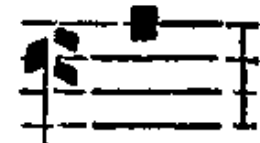
MI- ra gestorum



FA- muli tuorum,

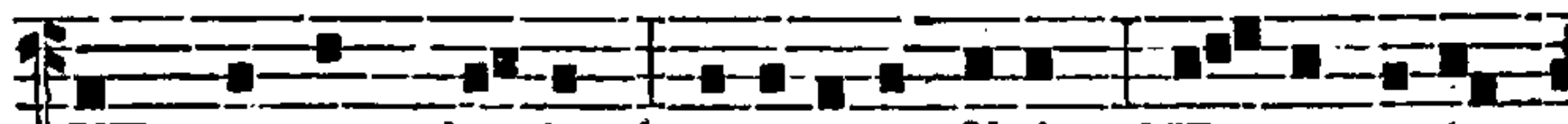


SOL- ve polluti



LA- bii reatum.

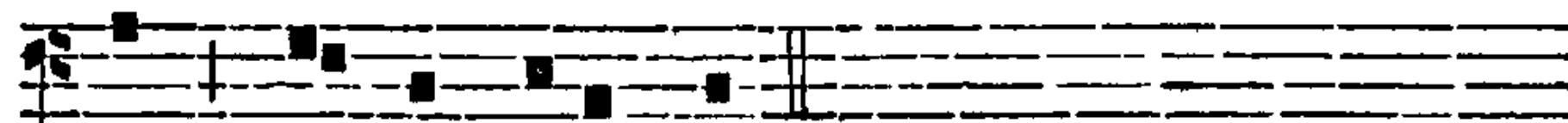
HYMNE DE SAINT JEAN BAPTISTE. — CHANT ROMAIN.



UT que- ant la- xis RE-sona-re fibris MI- ra gesto-



rum FA-mu-li tu-o-rum, SOL-ve pollu-ti LA-bi-i re-a-

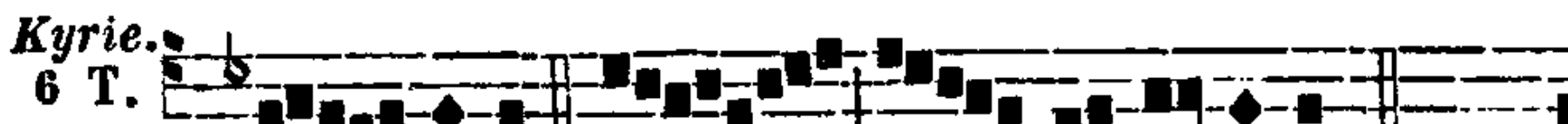


tum, sanc-te Jo-han-nes.

Le même abbé Poisson critique, il est vrai, quelques-uns de nos *Sanctus* et *Agnus Dei*, pour lesquels nous redisons souvent l'air du *Kyrie*.

Exemple : Aux fêtes triples de deuxième classe.

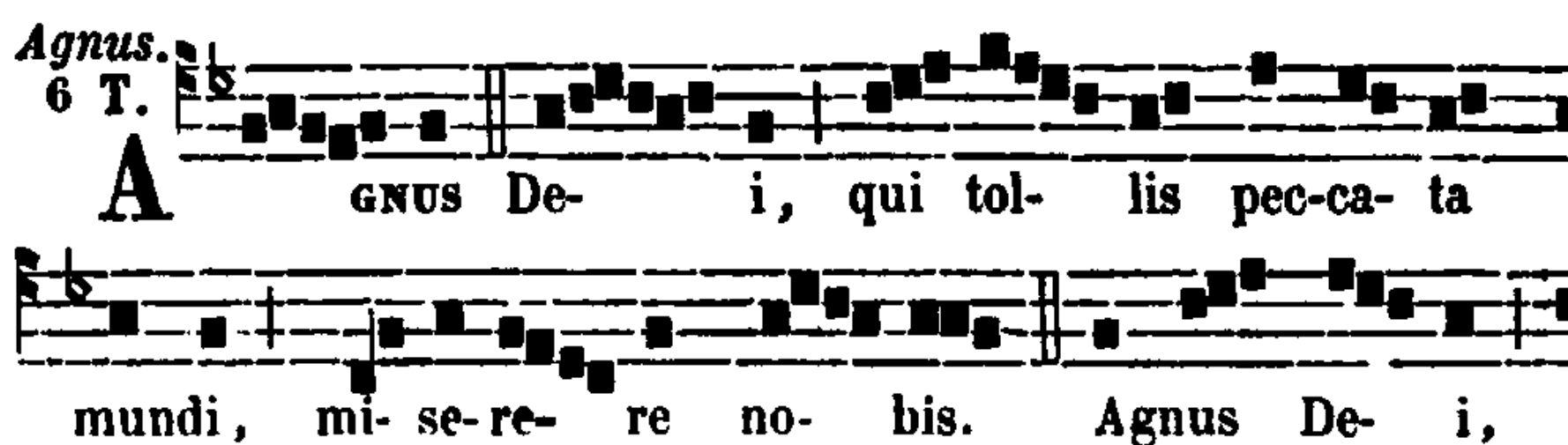
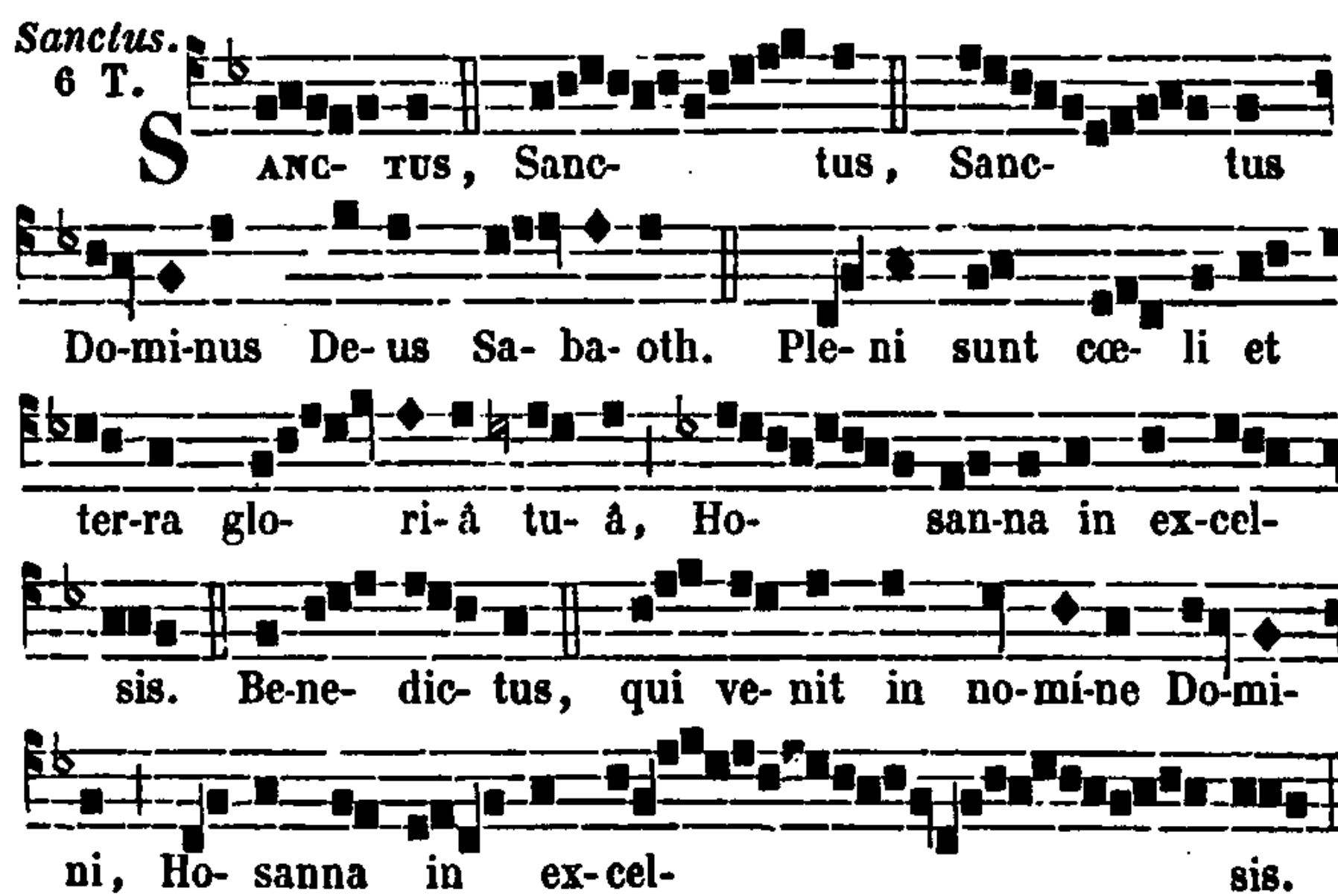
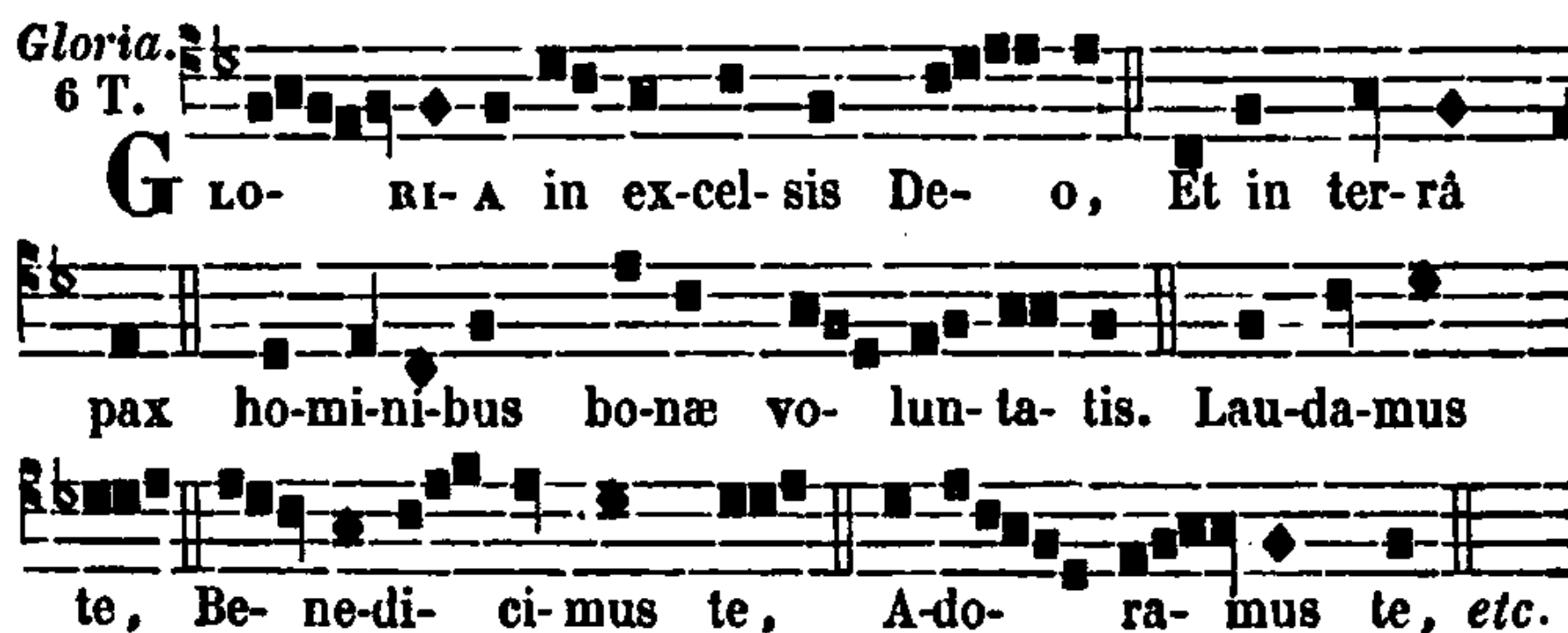
MESSE DES FÊTES TRIPLES DE II. CLASSE.



Kyrie.
6 T. **K** Y- RI- E, e- le- i-son. iij.



Chris- te, e- le- i-son. iij. Ky- ri-





« En s'éloignant des usages anciens , tant du romain que des autres , selon lesquels le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei* ont chacun leurs chants de différents modes , ce qui produit une diversité agréable , les nouveaux compositeurs , à l'exemple de Dumont , ont ajusté la même mélodie sur le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Sanctus* et l'*Agnus Dei* , comme si ces pièces , totalement différentes les unes des autres , étaient susceptibles des mêmes tournures. Le même chant , répété tant de fois dans une même messe , n'est bon qu'à ennuyer et à dégoûter de l'office.

« Cette nouveauté est donc très éloignée de la perfection des anciens chants. Qu'y a-t-il de plus stérile en mélodie qu'une même modulation partout et pour des pièces qui doivent exciter des sentiments très différents ? Les notes sont entassées , pour ainsi dire , au *Kyrie* , séparées au *Gloria* , encore plus au *Credo* , de même au *Sanctus* ; on sent combien l'oreille doit être mécontente , etc. »

Mais cet écrivain judicieux ajoute ceci : « Dans le chant de Rouen , on trouve un grand nombre de très bonnes pièces. On sent , dans la plupart , une mélodie douce et qui plaît. On trouve des expressions énergiques qui rendent fort bien le sens de la lettre. On y a corrigé plusieurs défauts , etc. »

A l'appui de cette assertion , l'auteur propose comme modèles plusieurs pièces de chant du diocèse de Rouen ;

il cite entr'autres l'antienne de *Magnificat*, *O quam suavis est*, dont nous avons parlé, et qui est imitée sur celle de saint Nicolas, et y signale des défauts qui n'existent pas dans la pièce originale.

EXEMPLE.



Qui, ut dul-ce-di-nem tu-am in fi-li-os de-
monstra-res, pa-ne su-a-vis-simo de
cœ-lo præ-sti-to e-su-ri-en-tes, etc.

« On voit, dit l'abbé Poisson dans son intéressant Traité, que le sens fini par le chant sur ces mots *in filios*, le mot *demonstrares* recommence une autre partie de chant; le même défaut sur ce mot *præstito* qui se trouve joint à *esurientes*. On n'a pas besoin de faire de grands raisonnements pour montrer que le chant devait, suivant l'exigence du texte, faire dire de suite : *Qui ut dulcedinem tuam in filios demonstrares*, reprendre ensuite le chant pour faire dire : *Pane suavissimo de cœlo præstito*. »

Ces défauts ont été corrigés dans les anciens livres de Rouen.

CHANT DE ROUEN.



Qui, ut dul-ce-di-nem tu-am in fi-li-os de-mons-
tra-res, pa-ne su-a-vis-simo de cœ-lo præ-
sti-to e-su-ri-en-tes, etc.

L'exemple qui précède ne renferme, ainsi qu'on le voit, aucun des contre-sens dont se plaignait l'abbé Poisson. Les éditions nouvelles, publiées récemment à Rennes, Dijon, etc., sont au contraire restées entachées de ces fautes grossières.

NOUVELLE ÉDITION DE RENNES 1855.



La commission remo-cambrai-sienne a su les éviter.

NOUVELLE ÉDITION DE REIMS 1852.



Pour nous, Messieurs, rapporteur fort insuffisant dans une question d'érudition liturgique, nous laissons à de plus dignes explorateurs des rites sacrés, le soin de tirer une conclusion de ces recherches.

Qu'il nous soit permis seulement, avant de terminer, d'envisager la question liturgique au point de vue de l'art religieux.

En substituant tout-à-coup le chant dit romain au chant rouennais, nous ne verrons pas sans regret la suppression et l'abandon de certaines pièces de chant, telles que les proses, qui sont d'origine nationale, et qui sont intéressantes à plus d'un titre. Nous avons en France, autrefois et avant le ^{xvii}^e siècle, la liturgie romaine, mais avec quelques usages et quelques chants particuliers. Il serait facile de prouver même que la liturgie romaine s'est successivement enrichie, depuis saint Grégoire jusqu'au ^{xv}^e siècle, de pièces de chant et de prières usitées dans les églises du nord de l'Europe, telles que, par exemple, les antiennes à la sainte Vierge *Ave Regina*, *Alma*, *Salve Regina*. Quelque jour, peut-être, un pape, à l'exemple de Pie V, s'occupant de la restauration du chant liturgique, empruntera aux symphonistes français des siècles passés leurs belles et catholiques inspirations. C'est du moins ainsi que l'Eglise a procédé à diverses époques, et c'est pour cela que la France peut revendiquer l'honneur d'avoir fourni en grande partie les matériaux de ce merveilleux édifice de la liturgie catholique.

En conséquence, nous émettons le vœu que le retour à l'unité liturgique puisse s'effectuer sans faire disparaître les restes vénérables de notre antiquité ecclésiastique (1).

Parcourant tout dernièrement encore quelques-uns des

(1) Nous sommes en cela en concorde parfaite avec M. l'abbé Cloët, lorsqu'il émet, dans son ouvrage sur la restauration liturgique, l'opinion suivante : « Il y a, dit-il, une multitude de mélodies qui, à raison de leur valeur intrinsèque, des personnages qui les ont composées, des heureux temps qui les ont données, des souverains Pontifes et des évêques qui les ont acceptées, de l'usage que l'Eglise en fait depuis plusieurs siècles, de la longue habitude que les fidèles ont de les entendre, méritent d'être conservées » ; et l'auteur ajoute ces paroles, qui sont une formelle approbation

diocèses qui, depuis cinq ans, sont retournés à la liturgie romaine, nous avons été charmé de la façon dont le chant est exécuté à Lille, dans la Cathédrale d'Amiens, et particulièrement dans la Cathédrale d'Arras; seulement nous avons dû constater que les chants romains ne sont point en nombre suffisant pour le besoin des offices. C'est la messe de Dumont, maître de chapelle de Louis XIV, qui défraie les jours de grande solennité; mais ce n'est pas encore assez, et l'on a recours, dans ces différents diocèses, à des messes et à des motets du crû, d'une tonalité toute moderne, et composés dans un style bâtard, sans rythme et sans mesure, à la façon du plain-chant. Tout en nous abstenant de porter un jugement sur la valeur artistique de ces productions, nous pouvons dire, sans être taxé de sévérité, que ce n'est ni plain-chant ni musique.

Si donc l'on admet sans scrupule, dans des diocèses revenus depuis cinq ans à la liturgie romaine, des chants d'origine toute moderne, pourquoi nous, si riches en chants remarquables tout à la fois et par leur valeur musicale et par leur antiquité, renoncerions-nous à ces vénérables monuments, œuvre persévérante et pieuse des générations qui, depuis quinze siècles, ont préparé la nôtre?

Enfin, Messieurs, si nous sommes parvenu à vous dé-

de nos doctrines : « Tout en s'efforçant de ramener la liturgie aux formes anciennes, saint Pie V a cru qu'il *fallait tenir compte de ce que les siècles avaient produit de bien en fait de prières et de rites liturgiques.* » Loin de dédaigner ces productions d'une origine plus récente *pour retourner au pur sacramentaire de saint Grégoire*, l'illustre réformateur en a enrichi les livres qu'il formait. N'est-il pas également dans l'ordre que, loin d'abandonner et de laisser périr ce que le passé a ajouté de bien au recueil des mélodies de saint Grégoire, nous nous empressions de l'accepter?

montrer, ainsi que nous en avons l'espérance, les vérités incontestables qui suivent, à savoir :

1^o Que le chant grégorien, successivement corrompu et dénaturé, n'existe plus dans son intégrité depuis des siècles ;

2^o Que la liturgie de saint Grégoire, ne comprenant qu'un très petit nombre de fêtes, serait, dans tous les cas, insuffisante pour le besoin des offices ;

3^o Que le vespéral du saint Pontife n'a même jamais été noté, et que le Graduel, ressuscitât-il par miracle de la poussière des manuscrits qui l'ont jadis porté à la connaissance du monde catholique, il resterait pour nous lettre close à cause de l'incertitude des signes employés et de sa vocalisation surabondante et compliquée. (Ce serait assurément une pièce archéologique du plus haut intérêt, mais non point un livre pratique) ;

4^o Que l'unité dans le chant est une chimère, et qu'elle n'a jamais existé complètement, même dans les temps les plus rapprochés de saint Grégoire ;

S'il est également vrai que les beaux-arts en général et le chant en particulier ne connaissent point de loi arbitraire, et que la mission qui leur est donnée en quelque sorte de refléter les idées et les impressions des nations chez lesquelles ils se produisent, doit nécessairement leur donner une grande variété d'expression ; si même, en vertu de ce principe, le souverain Pontife lui-même, en proposant à toute la chrétienté l'adoption d'une liturgie uniforme, n'a jamais eu la pensée de lui imposer un chant unique, n'est-il pas, Messieurs, aussi logique que possible de conserver notre antique chant normand ?

Le retour à la liturgie romaine ne saurait être pour nous d'une application très difficile ; cette liturgie mère a été la nôtre pendant des siècles.

Nos bibliothèques sont pleines encore de ces vieux livres,

de ces manuscrits vénérables où le chant local s'unit aux paroles romaines. De plus, la liturgie actuelle de ce diocèse est incontestablement, parmi les liturgies particulières en usage dans les églises de France, celle qui a conservé avec la romaine le plus d'analogie. Plus la comparaison s'étend entre nos anciens livres et les modernes, plus cette vérité devient frappante.

En conséquence, n'est-il point rationnel de consulter nos anciens livres avant de procéder à la réimpression des nouveaux, et pourrait-on raisonnablement imiter quelques rares diocèses où l'adoption d'un chant étranger pour quelques pièces et la conservation de quelques autres pièces nationales et populaires forment un salmigondis ridicule, un assemblage hétérogène et disparate dont doivent se désoler les gens de goût, et dont nous devons, à tout prix, nous préserver nous-mêmes ?

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1856-1857, et classés par ordre alphabétique, soit du nom de l'auteur ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques et ceux des Sociétés savantes.

Dressée conformément à l'art. 63 des nouveaux statuts.



Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, et Société française de statistique universelle.

Journal mensuel des travaux, juillet à décembre 1856, janvier à juillet 1857.

Aix. Académie des sciences. *Séance publique annuelle*, 1856.

— *Mémoires*, t. 7, 1857.

Aliénation. *V.* Folie.

Amiens. Académie. *Mémoires*, 1855-1856, 2^e livr.

Amiens. Société des antiquaires de Picardie. *Bulletin*, n^{os} 2, 4, 1856; n^{os} 1 et 2, 1857. — *Mémoires*, t. 4, 1856.

Angers. Société académique. *Mémoires*, 1^{er} vol., n^o 1.

Angers. Société industrielle. *Bulletin*, 2^e série, 1856.

Angoulême. Société d'agriculture. *Annales*, n^{os} 2, 3, 4, 1855; 1, 2, 3, 4, 1856.

Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie. *V.* Caen.

Annuaire du Doubs, *V.* Laurens; — de la Manche, *V.* Travers.

Anvers. Académie d'archéologie de Belgique. *Annales*, t. 13, 4^e livr.; t. 14, 1^{re} et 2^e liv.

Artillerie au moyen-âge. V. Thaurin.

Association normande. V. Caen.

Baecker (Louis de). *De l'instruction des sourds-muets.* —

Les dunes du nord de la France, leur passé et leur avenir.

Bard (Joseph). *Simple exposé et défense de la liturgie lyon-*

naise, suivi du 16^e Bulletin monumental de la ville de Lyon

(1855). — Parcours général de la Méditerranée à Lyon.

Bayle. V. Clos.

Beaurepaire (Ch. de). *De la Vicomté de l'eau de Rouen et*

de ses coutumes au XIII^e et au XIV^e siècle.

Belgique. V. Jobard, Bruxelles.

Bénard (chimiste). *Moyen de tirer un parti très avantageux*

des racines sucrées. Amiens, 1857. — *Résumé des expé-*

riences faites en 1854, 55 et 56, sur l'extraction de

l'opium-œillette.

Bergues. Société de l'histoire de la Flandre maritime. *Mé-*

moires, 1857.

Berjot. V. Reveil.

Bernardin de Saint-Pierre. V. Meaume.

Besançon. Société médicale. *Bulletin*, n^o 6, 1856.

Béziers. Société archéologique. *Bulletin*, 15^e livr. 1857.

Besnou. *Recherches sur les causes de la production de l'oidium*

aurantiacum, ou moisissure qui se développe sur le pain.

Cherbourg, 1856. — Recherches médico-légales sur une

intoxication phosphorique, 1855.

Bogaerts et Edmond Duval. *Etudes sur les livres choraux*

qui ont servi de base dans la publication des livres de chant

grégorien édités à Malines, etc.

Boileau de Castelnau. *De la folie affective considérée au point*

de vue médico-judiciaire. 1856.

Bouport (abbaye de N.-D. de). V. Duranville.

Bordeaux. Académie impériale. *Recueil des actes*, 4^e trim.,

1855; 1^{er} et 2^e trim. 1856.

- Borlinetto. *V.* Zantedeschi.
- Boulogne-sur-Mer. Société d'agriculture. *Séance semestrielle du 8 novembre 1856.*
- Bourdin (D^r C.-E.). *De l'hallucination, improprement appelée physiologique.* Avril 1856.
- Bourdon. *Projet de création d'une Société industrielle.* Elbeuf, 1857.
- Bourg. Société d'émulation de l'Ain. *Journal d'agriculture, etc., n^o 3, 4, 5.* 1857.
- Bourguin. *Fables*, 2^e éd., 1856.
- Boyle. *V.* Cap.
- Bruxelles. Académie royale de médecine. *Bulletin*, n^o 6, 1856-57. — T. 16, n^{os} 7, 8, 9.
- Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. *Annuaire*, 1856. — *Bulletins*, t. 22, 2^e part., 1855; t. 23, 1^{re} part., 1856, 1 à 5, 1856-57.
- Burel. *V.* Rouen, Société libre d'Emulation.
- Caen. Académie impériale. *Mémoires*, 1856.
- Caen. Association normande. *Annuaire des cinq départements*, 1857.
- Caen. Société linnéenne de Normandie. *Mémoires* 1854-55. — *Bulletin*, 1^{er} vol., 1855-56. — *V.* Morière.
- Cahours. *Leçons de chimie générale élémentaire*, t. 2, Paris, 1856.
- Cambridge. American Academy. *Memoirs. Arts and sciences. New series*, vol. 5, 1855.
- Canonge (Jules). *Ginèvre*, tradition florentine, suivie de légendes et poèmes. Paris, 1856.
- Cap. Robert Boyle. *Etude biographique.* Paris, 1856. — *Etudes biographiques pour servir à l'histoire des sciences; 1^{re} série, chimistes-naturalistes.*
- Caron. *V.* Sainte-Claire.

Châlons-sur-Marne. Société d'agriculture. *Mémoire*, 1855-56.

Chambre de commerce. *V. Elbeuf*. Rouen.

Chatel (Victor). *Nouvelles observations sur l'utilité de la conservation des oiseaux dans l'intérêt de l'agriculture*; février 1857. — *Maladie des pommes de terre*. 1857. *Maladie de la vigne*.

Cherbourg Société d'agriculture. *Annuaire agricole*, 1856.

Cherbourg. Société impériale académique. *Mémoires*, 1856.

Chevallier fils. *Note sur les tubercules de l'asphodèle et sur ses emplois*, 1855. — *Essai sur les eaux minérales de Clermont (Puy-de-Dôme), et en particulier sur les eaux de Royat*, 1855. — *Lettres sur les eaux minérales d'Enghien (Seine-et-Oise)*, 1856. — *Notice historique sur la conservation, la désinfection et l'utilisation des urines*, 1856. — *Manuscrit intitulé*: Titres de M. J.-B.-A. Chevallier fils.

Chloroforme. *V. Comar et Pasquier*.

Clavareau (Auguste). *Le Paradis et la Péri*, conte oriental traduit de Thomas Moore. Liège. 1857.

Clos (D^r D.). *De la signification des épines et des réceptacles des fleurs femelles chez les xanthium*. — *Sur les écrits botaniques de François Bayle*. — *Révision comparative de l'herbier et de l'histoire abrégée des Pyrénées de Lapeyrouse*. Toulouse, 1857.

Comar. *Thèse sur le chloroforme*. Paris, 1856.

Compte général de la justice. *V. Ministère*.

Congrès scientifiques de France. 22^e session tenue au Puy en septembre 1855.

Conseil général de la Seine-Inférieure. *Session ordinaire de 1856*. — *Procès-verbaux des délibérations*. Rouen, 1856. Envoi de M. le Préfet.

Copenhague. *Antiquarisk Tidsskrift*. *Mémoires archéologiques publiés en danois par la Société royale des antiquaires du Nord*. 1852-1854.

Corbeil. *V. Pinard*.

Corblet (l'abbé Jules). *Des progrès de l'archéologie religieuse en France et à l'étranger*. Amiens, 1855. — *Discours sur la destruction de l'Empire d'Orient*. Amiens, 1856. — *Notice historique sur le culte de saint Médard*. Amiens, 1856. — *Revue de l'art chrétien*. 1^{re} livr., janvier 1857. — *Notice historique et liturgique sur les cloches* 1857.

Cordier. *V.* Rouen, Société libre d'Emulation.

Corneille. *Stances*. *V.* François.

Crétinisme. *V.* Morel.

Darcel (Alfred). *De l'architecture ogivale, architecture nationale et religieuse*.

De la Quèrière. *Cathédrale de Rouen; flèche en fer fondu en construction*. — *Du champ-de-foire au cidre*; 18 février 1857. — *Des logements insalubres*; 1857. — *Observations au sujet du nouveau quai de Saint-Sever*.

Delavigne (Casimir). *V.* François.

De Lérue. *Le Chien*. 1857.

Dénoix des Vergnes (M^{me} Fanny). *Stances lues par l'auteur à l'inauguration du chemin de fer de Beauvais*. 28 juin 1857.

Desvaux (N.-A.). *Catalogue de la bibliothèque et de l'herbier, riche de 4,000 plantes, de M. Desvaux*. 1857.

Deville. *V.* Sainte-Claire.

Didion (Is.). *Mémoire sur la balistique*. Extr. des *Mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie des sciences*, 1848. — *Expériences exécutées à Metz, en 1836, 37, 38, 39 et 42, pour déterminer, au moyen du pendule balistique, les vitesses initiales imprimées aux projectiles par la poudre ordinaire de guerre, dans les bouches à feu de l'artillerie française*. — *Expériences sur la résistance que l'air oppose au mouvement des corps plans, concaves et convexes*. Paris, 1852. — *Lois de la résistance de l'air sur les projectiles*. Paris, 1857.

Dijon. Académie impériale. *Mémoires*, 1856.

Drainage. *V.* Paris, Imprimerie impériale.

Draguignan. Société d'études scientifiques et archéologiques.

Bulletins, janvier, avril et juillet 1856; janvier 1857.

Ducastel. *Analyse du résidu de défécation du jus de la betterave et de la potasse de mélasse de betterave*. 1856.

Dumas (Ernest). *Essai sur la fabrication des monnaies*.
(Discours de réception de l'auteur.)

Dumesnil (D^r). *Du passage de l'iode par assimilation digestive dans le lait des vaches*. Janvier 1857 (manuscrit).

Duranville (Léon de). *Essai historique et archéologique sur la ville du Pont-de-l'Arche et sur l'abbaye de N.-D. de Bonport*. 1856.

Duval (Edmond). *V.* Bogaerts.

Eaux minérales. *V.* Chevallier.

Elbeuf. Chambre consultative *Compte-rendu des travaux*.
1857.

Epinal. Société libre d'Emulation. *Annales*, t. 9, 1^{er} cah. 1855.

Evreux. Société libre d'agriculture. *Recueil des travaux*,
t. 3, 1854; 2^e série, t. 4, 1843; t. 7, 1846-47; t. 8,
1848 et 49; 3^e série, t. 1^{er}, 1850-51.

Fabrication des monnaies. *V.* Dumas.

Flèche de la Cathédrale. *V.* De la Quérière.

Folie. *V.* Boileau et Morel.

Forch Hammer (G.). *Oversight over det kgl. danske videnskabernes Selskales forhandlinger og dets medlemmers Arbejder i Aaret 1855*. Copenhagen.

François (Alphonse). *Vie d'Agricola*. — *Stances pour l'anniversaire de la naissance de Corneille*, lues au Théâtre-Français le 6 juin 1829. — *Girodet*. — *Aperçu historique sur le théâtre de la foire*. — *Notice sur la vie et les ouvrages de Casimir Delavigne*.

- Garnier (J.). *Notice sur Antoine de Caulincourt, official de Corbie (1521-1540)*. 1856. — *Rapport sur les travaux de la Société des Antiquaires de Picardie*. 1857.
- Géhin (J.-B.). *Catalogue des coléoptères de la collection de M. Géhin, 1^{re} et 2^e fascicule*. Metz, 1851 et 52. — *Rapport sur la pomme de terre-chardon et sur les autres variétés de pommes de terre*. 1856. — *Catalogue des synonymes des coccinelliens observés dans le département de la Moselle*. 2^e éd., 1855. — *Lettres sur la galle des feuilles de poirier*. 1856. — *Notes pour servir à l'histoire des insectes nuisibles à l'agriculture dans le département de la Moselle*. 1856.
- Girardin (J.). *Séance publique du 23 novembre 1856, de la Société centrale d'agriculture de Rouen. Discours d'ouverture*.
- Girardin (J.). *V. Rouen, Société libre d'Emulation*.
- Girault. *Calcul du mouvement des ondes rectilignes et des ondes circulaires formées à la surface de l'eau*. Caen, 1857.
- Girodet. *V. François*.
- Gomont (H.). *Salluste*, traduction avec notes et introduction. 1^{re} part. : *Conjuration de Catilina. Lettres à César*. Paris, 1853. — 2^e part. : *Guerre contre Jugurtha, et fragments*. Paris, 1855. — *Les Chevaliers romains, depuis Romulus jusqu'à Galba*. Paris, 1854.
- Guéret. Société des sciences naturelles et archéologiques, *Bulletin* 3^e, 1856.
- Haidinger (Guillaume), de Hauer et Fr. Foetterle. *Coup d'œil géologique sur les mines de la monarchie autrichienne*.
- Hart (John S.) II. *The relations of the english language to the teutonic and classic branches of the indo-european family of languages, etc.*
- Havre. Société havraise d'études diverses. *Recueil des publications de la 22^e et de la 23^e année*. 1855-56.

Hermann (Dr Fr.-B.-W. von). *Sur la formation des populations du royaume de Bavière*. Munich, 1855.

Hubner. V. Wismayr.

Igname. *Projet d'enquête sur la culture de l'iguame de Chine et du riz sec*. Mai 1857.

Ignon. *Extrait des procès-verbaux des séances de l'Académie du Gard*. Nîmes, 1856.

Imprimerie impériale. *Lois et documents relatifs au drainage*. 1854.

Institut historique. *L'Investigateur*, 259^e à 272^e livr.

Jobard. *Bulletin du Musée de l'industrie belge*, juillet à septembre, octobre et décembre 1856 (manque novembre); janvier à septembre 1857.

John S. Hart. V. ce dernier nom.

Jordan (Alexis). *Nouveau Mémoire sur la question relative aux *Ægilops triticoïdes* et *speltæformis**. Paris, 1857.

Journal des savants, juillet à décembre 1856; janv. à juillet 1857.

Lambert (Ed.). *Bibliothèque de Bayeux*.

Langlois (Hipp^e). *Exposé des causes de la coloration des corps. — Traité de l'électricité, du calorique, de la lumière, etc.* 1857.

Laurens (Paul). *Annuaire départemental du Doubs*.

Lebreton (Théodore). *Biographie normande*, 1^{er} vol., 1857.

Lecadre (le Dr). *Etudes sociales, hygiéniques et médicales sur les ouvriers employés aux travaux du port du Havre*. 1857.

Le Flaguais. *Œuvres poétiques complètes*. T. 3, 1856.

Le Jolis. *Notice sur les anciennes fabriques de draps de Cherbourg*. 1851. — *Notice sur l'origine et l'établissement de la foire Saint-Clair de Querqueville*. 3^e éd., 1853. — *Quelques remarques sur la nomenclature générique des*

algues. — Examen des espèces confondues sous le nom laminaria digitata, suivi de quelques observations sur le genre laminaria. 1854 et 1855.

Lelandais (l'abbé). *Répertoire de la prédication contemporaine, d'après la tribune sacrée. 1^{re} série. Coutances, 1856. — Plain-chant musical des quatre antiennes à la sainte Vierge, suivi du Magnificat et de deux motets à N.-S. et à la sainte Vierge. — Les antiennes de la sainte Vierge : Alma, Ave, Regina et Salva, en plain-chant musical inédit, etc.*

Lelion-Damiens. *Madame Louise. 1856.*

Lenoir. *Cenni biografici di francesco Zantedeschi, estratti dalla galleria dei naturalisti. Vienna, 1856.*

Lepage. *Préparation des huiles de croton tiglium, de laurier et de muscades, au moyen du sulfure de carbone.*

Leroy d'Etiolles (Raoul). *Etudes sur la gravelle; ses caractères physiques, ses anomalies, etc. Paris, 1857.*

Limoges. Société d'agriculture. *L'Agriculteur du centre, etc. Nos 5, 6, 1856, n° 1. 1857.*

Lois pénales appliquées aux enfants. V. Vingtrinier.

Mâcon. Académie des sciences. *Annales, t. 2 et 3. 1857.*

Manry (Charles). *Messe solennelle à trois voix, avec accompagnement de quintette et d'orgue. — Messe à quatre voix d'hommes, sans accompagnement. — Les disciples d'Emmaüs, mystère pour trois voix, chœur et orchestre. — Aux Roumains. La première pierre de l'église d'Argis, légende valaque.*

Mans (le). Société d'agriculture de la Sarthe. *Mémoires, 1^{er} fascicule, 1855. — Bulletin, 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e trim. 1856 (règlement). T. 13, 1857.*

Marchand (Eugène). *Rapport sur la culture maraîchère du canton de Fécamp, sur les pépinières pour les arbres et arbustes fruitiers, et sur la castration des vaches.*

Meaume. *Etude sur la vie privée de Bernardin de Saint-Pierre* (1792-1800). Nancy, 1856.

Mende. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère. *Bulletin*, juin à décembre 1856; janvier à septembre 1857.

Metz. Académie impériale. *Mémoires*. 1855-56.

Millet-Saint-Pierre. *Quelques chiquenaudes. Recueil de pensées ou quasi-pensées, dictons et boutades, mis en vers*. 1857.

Mines de la monarchie autrichienne. V. Haidinger.

Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. *Annales agronomiques. Recueil de Mémoires sur l'agriculture*, etc., publiés par ordre du Ministre. 12 cahiers, janvier à décembre 1851. (Offerts par M. Ernest Dumas, qui a dirigé pendant quelque temps la rédaction de ce recueil.)

Ministère de la justice. *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1855. — Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale, pendant l'année 1855*.

Moissonneuses. V. Thaurin.

Montémont (Albert). *Le nombre quatre*, chanson. — *La Comète*, chanson.

Morel (le Dr B.-A.). *Traité des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine, et des causes qui produisent ces variétés malades*. Paris, 1857 (avec atlas). — *Rapport médico-légal sur l'état mental d'un aliéné homicide, avec des considérations sur ce que l'on doit entendre par la monomanie homicide*. Paris, 1853. — *Rapport médical sur un cas de simulation de folie*. Paris, 1857. — *Influence de la constitution géologique du sol sur la production du crétinisme*. (Lettre de M^{rs} Billet et réponse de M. Morel). Paris, 1855.

Morière. *Promenades de la Société linnéenne de Normandie*.

Excursions entre la houblonnière de Lisieux et Arromanches.
Caen, août 1856. — *Notice sur M. le Dr Rigollot.* —
Le département du Calvados à l'exposition universelle de
Paris, en 1855.

Mouchon (Emile). *De la térébenthine, de son huile essen-*
tielle et de quelques produits pharmaceutiques à base de
térébenthine. Lyon, 1857.

Mulhouse. Société industrielle. *Bulletin*, n^{os} 135, 136, 137,
138, 139 et 140.

Munich. *Annales de l'Observatoire royal.* 7^e, 8^e part.,
1854-55. — Académie des sciences. *Mémoires de la*
classe mathématico-physique. 7^e part., 1855; *id. de la*
classe philosophico-philologique. 7^e part., 1855; *id. de*
la classe d'histoire. 7^e part., 1855, et 8^e, 1856. V. Her-
mann, Thiersch et Wismayr.

Musée de l'industrie belge. V. Jobard.

Nancy. Académie de Stanislas. *Mémoires*, 1855.

Nantes. Société académique. *Annales*, 1^{er} et 2^e sem., 1856.

Nicot. *Compte-rendu des travaux de l'Académie du Gard*, etc.
1856.

Nîmes. V. Ignon, Nicot.

Niort. Société de statistique des Deux-Sèvres. *Mémoires*,
2^e livr., 1855.

Paris. Imprimerie impériale. *Lois et documents relatifs au*
drainage. 1854.

Paris. Société de géographie. *Bulletins* 67 à 79. 1856.

Paris. Société de la morale chrétienne. *Journal*, t. 6, n^o 6;
t. 7, n^{os} 1^{er} à 4.

Paris. Société de l'histoire de France. *Bulletin*, n^{os} 18, 19,
20, 22, 1856, séances des 6 janvier, 3 février, 3 mars et
7 avril 1857.

Paris. Société impériale des antiquaires de France. *Bulletin*, 1^{er} et 2^e trim., 1857.

Paris. Société impériale et centrale d'agriculture. *Bulletin des séances*, n^{os} 5, 6 et 7, 1856; n^{os} 1 à 7, 1857.

Paris. Société médicale allemande. *Recueil des travaux*. 1^{re} année, 1856.

Paris. Société philotechnique. *Annuaire*, 1856.

Paris. *Revue des Sociétés savantes*, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique et des cultes. T. 2, janvier, février 1857.

Paris. V. Académie nationale, Institut historique et Pigeory.

Pasquier (Victor). *De la priorité entre MM. Orfila et Stas, des moyens de déceler la nicotine dans les empoisonnements. — Du chloroforme; ses propriétés; sa préparation. — Un mot sur la vente des médicaments par les hospices. — Analyse d'un composé servant au nettoyage de l'argenterie, et danger de son emploi. — De la présence du cuivre dans les moules. — Notice sur la caragane musciforme, à propos de la substitution de ce végétal au crin. — Analyse de l'ouvrage du Dr Meyer, intitulé : Origine des apothicaires de Bruges. 1842. — Rapport fait au cercle médico-chimique et pharmaceutique de Liège sur les Mémoires envoyés pour le concours de 1844. — De l'exploitation des animaux morts ou abattus. 1844. — Examen critique de quelques points de l'histoire de la pharmacie. 1845. — Rapport sur une demande en autorisation d'une fabrique de colle-forte. 1845. — Lettre à MM. les rédacteurs de la Gazette médicale belge. 1846. — De la préparation et de la vente des médicaments destinés aux animaux domestiques. — Recherches sur le gutta-percha. 1848. — Falsification et impureté du chloroforme. 1848. — Observations soumises à la Chambre des représentants sur les modifications proposées à la loi sur l'enseignement supérieur. 1849. — Rapport et notes sur le rob de Laffecteur. 1851. — Discours*

prononcé sur la fosse de Gustave L'Hoest, le 17 avril 1854.
 Periaux (Nicéas). *Rapport sur la production et l'amélioration de la race chevaline.* Société d'agriculture de Cherbourg, 20 avril 1856.

Philadelphie. *Thirty-seventh annual report of the controllers of the public schools of the first school district of Pennsylvania.* 31 décembre 1855. — Académie des sciences naturelles, cinq cahiers.

Pierre (Isidore). *Considérations chimiques sur l'alimentation du bétail, au point de vue de la production du travail, de la viande, de la graisse, de la laine et du lait.*

Pigeory (Félix). *La Revue des beaux-arts*, livr. 16 à 24, 1856 (moins 18 et 21), 1^{re} à 19, 1857.

Pinard. *Monographie de l'église Saint-Pierre de Corbeil (Seine-et-Oise).* 1857.

Poitiers. Société académique d'agriculture, *séance publique*, 14 mai 1856. *Bulletin*, n^{os} 37 à 42. 1856-57.

Poitiers. Société des antiquaires de l'Ouest. *Mémoires*, 1855. *Bulletins*, 2^e et 3^e trim. 1856, 1^{er}, 2^e et 3^e trim. 1857.

Pommes de terre. V. Chatel, Géhin, Vrolik.

Pontault (de). *Souvenir de l'abbaye de Cherbourg.* Décembre 1856.

Pont-de-l'Arche. V. Duranville.

Préfecture de la Seine-Inférieure. *Supplément au budget départemental de l'exercice 1856.*

Puy (le). Société d'agriculture. *Annales*, t. 19, 1854.

Reims. Académie impériale. *Travaux*, 23^e et 24^e vol. 1855-1856.

Reveil et Berjot. *Procédé de conservation des plantes, avec leur forme habituelle et l'éclat de leurs fleurs.* 1856.

Revue des Sociétés savantes, publiée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique et des cultes, t. 2, janv. et févr. 1857.

Revue des beaux-arts. V. Pigeory.

Rigollot. V. Morière.

Rouen. Cercle pratique d'horticulture et de botanique.

Bulletins 5^e, 6^e, 7^e, 1856; 1^{er} à 5^e 1857.

Rouen. Chambre de commerce. *Statistique du commerce maritime et des exportations des tissus de coton et de laine du port de Rouen, pendant l'année 1855*. Décembre 1856.

— *Exposé des travaux pendant les années 1855 et 1856*, par M. Le Mire, président. 1857. — *A M. le président et à MM. les membres du Sénat*. 2 juin 1857.

Rouen. Société centrale d'agriculture. *Extrait des travaux*.

140^e, 141^e, 142^e, 143^e cahiers, 1856.

Rouen. Société de médecine. 4^e *Bulletin*, 1857.

Rouen. Société impériale et centrale d'horticulture. T. 5,

5^e et 6^e cahiers. 1856. — T. 6, 1^{er} cah. 1857.

Rouen. Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie. *Rapport sur l'exposition universelle de 1855*, par

MM. J. Girardin, Cordier et E. Burel. 1856. *Bulletin*, 1856. — *Rapport de la Commission des médailles sur l'exposition départementale tenue à Rouen en 1856*.

Rouen. Société libre des Pharmaciens. *Bulletin des travaux*.

1857.

Sainte-Claire, Deville et Caron. *Du magnesium, de sa préparation et de sa volatilisation*. Février 1857.

Saint-Etienne. Société agricole et industrielle. *Bulletin*,

1855, 27^e vol., 1856.

Saint-Etienne. Société des sciences naturelles. *Bulletin*, 1856.

Saint-Etienne. Société impériale d'agriculture. *Annales*,

t. 1^{er}, 1^{re} livr., 1^{er} trim. 1857.

Saint-Germain (J.-T. de). *Pour une épingle, légende*. Paris,

1856. — *L'art d'être malheureux, légende*. Paris, 1857.

Saint-Olive (Paul). *Les Romains de la décadence*. Lyon,

1856.

- Sallenave. *Réponse du D^r Sallenave, de Bordeaux, à M. Suu-
rel, de Montpellier.*
- Schjellerup (H.-C.-F.-C.). *Tycho-Brahes Original-Observationer benyttede til Banebestemmelse af Cometen 1580.* Copenhague, 1856.
- Sellier (Alex.). *Remarques pouvant intéresser l'agriculture, M. le Ministre de la guerre, MM. les chirurgiens-majors de l'armée, etc. (manuscrit). — Rapport sur les travaux du congrès des délégués des Sociétés savantes de France.* 1857.
- Semichon. *La paix et la trêve de Dieu, histoire des premiers développements du tiers-état par l'Eglise et les associations.*
- Sens. Société archéologique. *Bulletin*, 1854-55.
- Simon (Jean). V. Travers.
- Smithsonian institution. V. Washington.
- Sociétés savantes. V. Paris (Revue des).
- Strasbourg. Muséum d'histoire naturelle. — *Mémoires*, t. 4, 2^e et 3^e livr., avec planches, 1853.
- Thaurin. *Moissonneuses des Gaulois et des Gallo-Romains.* avril 1857. — *L'artillerie au moyen-âge.* 15 juillet 1857.
- Thiersch (Friedrich von). *Discours sur la division à établir entre les sciences.* Munich, 1855.
- Toulouse. Académie des jeux floraux. *Recueil*, 1857.
- Toulouse. Académie impériale des sciences, etc. *Mémoires*, 4^e série, t. 6, 1856.
- Tours. Société d'agriculture. *Annales*, n^o 2, 2^e sem. 1854; 1^{er} et 2^e sem. 1855; 4^e trim. 1856.
- Travers (Julien). *Annuaire du département de la Manche.* 28^e année, 1856. — *Biographie de M. Jean Simon, ancien géomètre en chef du cadastre, dans le Calvados.* 1856. — *Annuaire du département de la Manche.* 1857.
- Troyes. Société d'agriculture. *Mémoires*, n^{os} 37 à 42.

- Valenciennes. *Revue agricole, industrielle et littéraire*. cahiers n^{os} 1 à 6, 1856; janvier, février, mars, avril, mai, t. 8, 8^e année, 1857.
- Vattemare. (Envoi de livres de Washington). *House of representatives. Report of the Commissioner of patents for the year. 1855. — Arts and manufactures. — Senate. Report of the Commissioner of patents for the year 1855. — Agriculture.*
- Versailles. Société d'agriculture. *Mémoires*, 1856, 1857. — Société des sciences morales. *Mémoires*, t. 4, 1857.
- Vervoitte. *Domine Deus meus*, ps. vii, à 3 voix, avec accompagnement d'orgue, exécuté à la Cathédrale de Rouen et à Saint-Roch de Paris. 1857.
- Vigne. V. Chatel.
- Vingtrinier. *Réforme des lois pénales appliquées aux enfants*. Rouen, 1856.
- Vrolik (G.). *Observations et expériences relatives à la maladie des pommes de terre*. 1846.
- Washington. Smithsonian Institution. *Smithsonian contributions to knowledge*. Vol. viii, avec carte. V. Vattemare.
- Vicomté de l'eau. V. Beaurepaire.
- Wissmayr (Joseph). *Sur la biographie et le caractère du D^r Lorenz Hubner*. Munich, 1855.
- Zantedeschi. *Ricerche sulle leggi della Capillarità*. 1856. — *Descrizione di uno Spettrometro, e degli esperimenti eseguiti con esso, etc.* — *Del moto rotatorio dell' arco luminoso dell' elettromotore Voltiano. Nuove esperienze*. Vienna, 1856. — *Risultamenti ottenuti da un giroscopio*. 1856. — *Di alcuni nuovi esperimenti co' quali si è creduto di comprovare la non simultanea esistenza di due correnti opposti sul medesimo filo conduttore.* — *De mutationibus quæ contingunt in spectro solari fixo* 1857. — *Ricerche sul calorico raggianti*. Vienna, 1857. — V. Lenoir.

Zantedeschi e Borlinetto. *Delle differenze che intercedono fra gli effetti prodotti dalla luce e dal calorico sopra i cloruri e joduri d'argento.* Memoria 2^{da} 1856. — *Delle irradiazioni chimiche e della necessità del loro foco separato da quello delle irradiazioni caloriche e luminose al conseguimento della purezza e perfezione delle prove fotografiche negative ottenute coi joduri d'argento.* Memoria 3^a 1856. — *Dei limiti di impressionabilità delle sostanze fotografiche, dell' influenza delle superficie nei fenomeni fotogenitrici, della loro chimica natura, dei miglioramenti apportati all' arte eliografica.* Memoria 4^a 1856. — *Sull' influenza del vuoto e di alcuni gaz ne' fenomeni chimici che presentano i joduri d'argento esposti alla luce solare.* Memoria 5^a 1857.

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1857-1858.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. F. DESCHAMPS, *Président.*

M. HÉLOT, *Vice-Président.*

M. LÉVY, *Secrétaire pour la Classe des Sciences.*

M. A. POTTIER *, *Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres
et des Arts.*

M. BALLIN, *Bibliothécaire-Archiviste.*

M. HELLIS *, D.-M., *Trésorier.*

CHANGEMENTS SURVENUS DEPUIS L'ANNÉE PRÉCÉDENTE.

NOTA. En conformité de l'article 70 des statuts réglementaires du 30 août 1848, la liste complète ne devant plus être imprimée que de cinq en cinq ans, on se borne à indiquer ici les changements à faire aux listes de 1853-54-55-56-57.

ADDITIONS.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

1839. HOMBERG (Théodore), conseiller à la Cour, 16, rue des Carmélites, à Rouen. (P. 1848. — C. 1850, redevenu R. en 1857.)

1857. DUMESNIL, D.-M., médecin en chef et directeur de l'Asile des aliénés de Quatre-Mares-lès-Rouen.

MOREL, D.-M., médecin en chef de l'Asile des aliénés de Rouen.

MOUTON, homme de lettres, 3, rue du Coquet, à Rouen.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1857. SEMICHON, avocat, membre du Conseil général, à Neufchâtel.

GIRARDIN (Jean-Pierre-Louis) O * (R. 1829. — P. 1840. — S. des sc. 1846), Doyen de la Faculté des sciences de Lille (Nord).

CHEVALLIER fils, chimiste à Paris.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1856. CORNAZ, D.-M. à Neufchâtel (Suisse).

MOHAMED EFFENDY CHARKAUY, reçu à l'École de pharmacie de Paris (Égyptien).

RODA (Marcelin et Joseph), tous deux directeurs des Jardins royaux de Racconigi et professeurs d'agriculture, à Turin.

1857. DU VIVIER DE STREEL (l'abbé Ch.), curé de Saint-Jean de Liège, vice-président de l'Institut archéologique liégeois, chevalier de l'ordre de Léopold et de la Croix-de-Fer.

CHANGEMENTS DE DOMICILE, MM.

1822 LEMONNIER, 10, rue Saint-Gilles (Marais), à Paris.

BEUGNOT (le comte) O *, rue de Miromesnil, à Paris.

1829. BERGER DE XIVREY (Jules) *, 12, rue de l'Arcade-Colbert, à Paris.

1840. ROCHEFOUCAULT-LIANCOURT (le marquis DE LA), 10, rue Thérèse, à Paris.

1842. DECAISNE (Joseph) *, membre de l'Institut, 27, rue Cuvier, à Paris.

1845. PERSON * (R. 1835), 88, rue de Rivoli, à Paris.

1846. ARONDEAU, 35, rue du Luxembourg, à Paris.
 1849. PARCHAPPE O * (R. 1848), 12, rue de l'Arcade, à Paris.
 1853. BLANCHE (Antoine) * (R. 1848), avocat général à la Cour de cassation, à Paris.
 ORBIGNY (Charles D'), naturaliste, 57, rue Cuvier, à Paris.
 1818. DAWSON-TURNER, botaniste à Lee Cottage, Brompton, près de Londres (Angleterre).
 1844. PASQUIER (Victor), principal directeur de la pharmacie centrale de l'armée belge, 15, rue Poisson, à Bruxelles (Belgique).

MEMBRES DÉCÉDÉS, MM.

1805. MEAUME *, docteur ès-sciences (R. 1805. — C. 1830), membre honoraire depuis 1853, mort à Paris le 6 septembre 1856.
 1818. LE FILLEUL DES GUERROTS (R. 1818. — C. 1830), homme de lettres.
 1824. ESTANCELIN *, correspondant du Ministère de l'instruction publique, mort à Eu, à l'âge de 81 ans.
 1835. GARNERAY * (R. 1835. — C. 1837), peintre de marine, mort à Paris le 12 septembre 1857.
 1856. COMARMOND, antiquaire, conservateur du Musée lapidaire de Lyon, où il est mort en 1857.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES FRANÇAISES.

Valenciennes. Société impériale d'agriculture, sciences et arts (Nord).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES.

Cambridge et Boston. American academy. (M. Hector Bossange.)



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

	Pages.
<i>Séance publique tenue le 7 août 1857.</i>	1
<i>Discours de réception de M. le Dr Morel, sur cette question : Y a-t-il plus d'aliénés aujourd'hui qu'autrefois?</i>	3
<i>Réponse du président, M. de Glanville.</i>	46
<i>Communication concernant le concours relatif aux moyens de prévenir les accidents dans les manufactures, par M. le Dr Duclos</i>	56
<i>Sur une correspondance inédite entre Linné et Bernard de Jussieu, par M. de Caze.</i>	58, 111
<i>Le Pénitencier, légende normande du xvi^e siècle, poésie par M. Adolphe Mouton</i>	63
<i>Rapport sur le concours pour l'Eloge du général Duvi- vier, de Rouen, par M. de Lérue.</i>	71
<i>Nom du lauréat</i>	82
<i>La Poésie des Sciences, impressions de l'exposition uni- verselle (octobre 1855), par M. F. Deschamps.</i> . . .	83
<i>Programme des prix proposés pour les années 1858, 1859 et 1860.</i>	95

CLASSE DES SCIENCES.

<i>Rapport sur les travaux de la classe des sciences pen- dant l'année 1856-1857, par M. J. Girardin, secrétaire de cette classe</i>	99

PHILOSOPHIE DES SCIENCES.

<i>Discours de réception de M. de Saint-Philbert.</i>	99
<i>Réponse à ce discours, par M. Deschamps.</i>	101
<i>Discours de réception de M. le Dr Dumesnil.</i>	102

PHYSIOLOGIE ANIMALE.

<i>Passage de l'iode dans le lait des vaches, par M. le Dr Dumesnil</i>	<i>ib.</i> et 163

CHIMIE APPLIQUÉE.

<i>Mémoires de M. Morin.</i>	<i>ib.</i>
<i>Mémoire de M. Marchand sur le lait.</i>	103
<i>Falsification de la codéine par le sucre candi, par M. Lepage</i>	<i>ib.</i>
<i>Des empoisonnements par le phosphore, par M. Meurein.</i>	104
<i>Ouvrages divers de M. Chevallier fils</i>	105
<i>Nouvelle analyse des champignons, par M. Gobley</i>	<i>ib.</i>
<i>Emploi du sulfure de carbone pour la propagation des huiles de creton, etc., par M. Lepage.</i>	106
<i>Thèse sur le chloroforme, par M. Comar.</i>	<i>ib.</i>
<i>Echantillons d'aluminium, de magnésium et de bore, présentés par M. J. Girardin</i>	107
<i>Nouveaux alliages cristallins de zinc et d'antimoine, par M. Cook</i>	<i>ib.</i>

PHYSIQUE.

<i>Du phénomène du renversement des images dans l'œil, par M. Lallemant</i>	108, 143
<i>Communication de M. Pimont.</i>	<i>ib.</i>
<i>Enduits plastiques et feutrés</i>	109
<i>Caloridore alimentateur</i>	110
<i>Application des appareils de M. Pimont à la navigation transatlantique</i>	<i>ib.</i>

TABLE DES MATIÈRES.

479

HISTOIRE NATURELLE.

<i>Rapport de M. de Caze sur les magnifiques publications venant de Philadelphie et de Boston</i>	111
<i>Correspondance de Linné avec Bernard de Jussieu.</i> . .	ib.
<i>Visite au château du Vieil-Harcourt, par M. Malbranche</i>	112
<i>Philosophie botanique, par M. Bignon.</i>	113
<i>Réponse de M. Malbranche</i>	117

SCIENCES MÉDICALES.

<i>Traité des dégénérescences de l'espèce humaine, par M. le Dr Morel</i>	120
<i>Influence géologique du sol dans la production du crétinisme et du goître, par le même.</i>	123
<i>De la folie affective au point de vue médico-judiciaire, par M. Boileau de Castelnau.</i>	124
<i>De l'hallucination improprement appelée physiologique, par M. Bourdin.</i>	125

ÉCONOMIE SOCIALE.

<i>Des enfants dans les prisons et devant la justice. — Rapport de M. Lévesque sur les écrits de MM. Vingtrienier et Ignon</i>	126
<i>Observations de M. de Lérue à propos du projet de M. Ignon</i>	128

STATISTIQUE.

<i>Médailles décernées à MM. Ballin et Marchand.</i>	130
<i>Opérations du Mont-de-Piété de Rouen, par M. Ballin.</i>	ib.
<i>Rapports divers</i>	131
<i>Sur l'emploi de la viande de cheval comme aliment, par M. Verrier</i>	132

NÉCROLOGIE.

<i>M. Meaume.</i>	ib.

**MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION
DANS SES ACTES.**

<i>Réflexions sur le renversement des images dans l'œil, par M. Lallemant</i>	143
<i>De la combustibilité des éléments de l'ammoniaque par l'oxygène de l'air, et application de ce phénomène aux recherches médico-légales sur l'acide azotique dans une exhumation juridique, par M. Morin . . .</i>	151
<i>Etudes chimiques des farines échauffées, et de leur emploi dans la panification, par le même.</i>	153
<i>Du passage de l'iode par assimilation digestive dans le lait des vaches, par M. le Dr Dumesnil.</i>	163
<i>Documents pour la statistique du commerce de la France à la fin du XVIII^e siècle (1792), par M. de Lérue . . .</i>	184

TABLEAU A.

<i>Aperçu de la balance du commerce de la France — année 1792 — ensemble le relevé de la popu- lation, des finances, et forces militaires des prin- cipales puissances de l'Europe.</i>	192
<i>Exportations</i>	194
<i>Importations</i>	200
<i>Rapport du commerce des nations de l'Europe aux Indes et à la Chine</i>	203
<i>État des forces militaires de la marine des principales puissances de l'Europe.</i>	204
<i>Partie de la valeur réelle des denrées importées en Europe</i>	206
<i>Résumé général de la valeur réelle des importations en Europe.</i>	215

TABLEAU B.

<i>Tableau comparatif des principaux résultats du com- merce et de la navigation de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, pendant les années 1833, 1834 et 1835</i>	217

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

<i>Rapport sur les travaux de la classe des belles-lettres et des arts, par M. A. Pottier, secrétaire de cette classe.</i>	225
<i>Réunion des Sociétés savantes de Rouen dans l'hôtel de l'ancienne première présidence.</i>	ib.
<i>Observations générales sur l'histoire de la littérature .</i>	227
<i>Voyages de Louis XI à Rouen, par M. de Beaurepaire</i>	229, 284
<i>Essai historique et archéologique sur la ville du Pont-de-l'Arche et sur l'abbaye de Notre-Dame-de-Bonport, par M. Léon de Duranville</i>	252
<i>La Paix et la Trêve de Dieu; histoire des premiers développements du tiers-état par l'Eglise et les associations, par M. Ernest Semichon</i>	234
<i>Découverte faite à Envermeu, en septembre 1856, de la sépulture d'un jeune guerrier franc, par M. l'abbé Cochet</i>	236, 347
<i>Découverte d'une sépulture du xiii^e siècle, faite au Havre en 1856, par le même.</i>	258
<i>Etude sur Michel-Ange, par M. Edmond Lévy . .</i>	240, 366
<i>Michel-Ange, poète, par M. Ballin.</i>	243, 397
<i>Visite aux monuments celtiques de Carnac et de Locmariaquer, par M. de Glanville.</i>	244, 363
<i>Discours de réception de M. le Dr Dumesnil, ayant pour sujet la Glorification du travail</i>	245
<i>Réponse du président, M. de Glanville.</i>	247
<i>Histoire de l'ancienne église de Rouen appelée Saint-Cande-le-Jeune, par M. de la Quèrière.</i>	250
<i>Mémoire sur le retour à l'unité de la liturgie romaine, par M. Vervoitte.</i>	251, 406
<i>Recueil de faits concernant l'histoire de l'Académie, par M. Ballin.</i>	253
<i>Poésies et autres travaux de M. de Lérue</i>	ib.
<i>Rapports de M. de Caze sur Madame Louise, de M. Lelion, sur les splendides publications de l'Institut Smithsonian, etc.</i>	256

<i>Travaux divers de MM. Lèvesque, Deschamps, Hellis, Clogenson, Avenel, Mouton.</i>	258
<i>Académiciens résidants nouvellement admis, et correspondants décédés</i>	262

**MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION
DANS SES ACTES.**

<i>Visite aux monuments celtiques de Carnac et de Locmariaquer, par M. de Glanville</i>	265
<i>Notes sur six voyages de Louis XI à Rouen, par M. Ch. de Beaurepaire.</i>	284
<i>Pièces justificatives.</i>	318
<i>Rapport sur un volume des Mémoires de l'Institut Smithsonian, de Washington, par M. Aug. de Caze .</i>	335
<i>Note sur la sépulture d'un jeune guerrier franc découverte à Envermeu (Seine-Inférieure), le 10 septembre 1856, par M. l'abbé Cochet</i>	347
<i>Étude sur Michel-Ange, par M. Edmond Lévy</i>	366
<i>Michel-Ange, poète, par M. Ballin.</i>	397
<i>Considérations sur le chant ecclésiastique, par M. Ch. Vervoitte</i>	406
<i>Table des ouvrages reçus pendant l'année académique 1856-1857</i>	436
<i>Tableau des membres de l'Académie</i>	473



